Les médias privés et la problématique de la liberté de l'information et de la communication dans le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone de 1990 à 2016 : le cas du Congo-Brazzaville

Claude Mpika

▶ **To cite this version:**

Claude Mpika. Les médias privés et la problématique de la liberté de l'information et de la communication dans le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone de 1990 à 2016 : le cas du Congo-Brazzaville. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lorraine, 2021. Français. ⟨NNT : 2021LORR0101⟩. ⟨tel-03323078⟩

HAL Id: tel-03323078

https://hal.univ-lorraine.fr/tel-03323078v1

Submitted on 20 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

Ecole Doctorale Humanités Nouvelles-Fernand Braudel

Thèse

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Mention : « Sciences de l'Information et de la Communication »

Par **Claude Joseph MPIKA**

Les médias privés et la problematique de la liberté de l'information et de la communication dans le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone de 1990 à 2016. Le cas du Congo-Brazzaville.

Sous la direction du professeur **Anne Piponnier**, Professeure en Sciences de l'information et de la communication

Le 18 mai 2021

Membres du jury :

Bertrand Cabedoche, Professeur,Université de Grenoble-Alpes, rapporteur

Etienne Damome, Maître de conférences, Université de Bordeaux-Montaigne, rapporteur

Laurence Corroy, professeure des universités, Université de Lorraine, examinatrice

Céline Ségur, Maîtresse de conférences, Université de Lorraine, examinatrice

Bienvenu Boudimbou, Maître de conférences, Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Congo, examinateur

Laboratoire Crem Centre de recherche en médiations

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette recherche est l'aboutissement d'un long parcours universitaire jonché de multiples obstacles mais qui a été marqué, malgré tout, par des moments de joie, de bonheur et de pleine satisfaction. Les difficultés rencontrées dans la réalisation de cette thèse ont été à l'origine des doutes et des moments de découragement qui nous ont fait croire que nous n'arriverions jamais au bout de cette belle et exaltante expérience que représente la recherche.

Pour m'avoir accompagné et contribué, d'une manière ou d'une autre, à l'aboutissement de ces travaux, je voudrais exprimer ici mes sentiments de très profonde gratitude à un certain nombre de personnes.

Toute ma gratitude va en premier lieu à ma Directrice de thèse, Professeure Anne Piponnier, qui, malgré ses multiples occupations, a pu accepter de diriger mes travaux et a su comprendre les difficultés, les contraintes, qui ont marqué les cinq (5) années de mes études doctorales à l'Université de Lorraine et qui m'ont mis dans une situation où je ne pouvais avoir la plupart du temps que des échanges par mail. J'aimerais utiliser tous les mots possibles pour lui exprimer ma gratitude pour la confiance qu'elle m'a accordée, pour m'avoir accompagné et orienté dans mes travaux mais aussi pour m'avoir appris la rigueur dans un travail de recherche. Une seule pensée me revient à l'esprit : « Merci infiniment à vous Professeure Anne Piponnier ! ».

Merci également à tous les membres de l'École doctorale Humanités-Nouvelles-Fernand Braudel, du Centre de recherches sur les médiations (Crem), pour avoir accepté de m'accueillir parmi eux. Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit du Professeur Jacques Walter et de Madame Céline Ségur, pour leur oreille attentive et leurs conseils judicieux pendant les comités de suivi de thèse.

Je tiens aussi à exprimer toute ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont exprimé leur gentillesse et m'ont fait confiance en acceptant de participer à mes enquêtes, en dépit du risque qu'ils pouvaient courir en divulguant certaines informations sur certains sujets considérés comme étant sensibles dans notre pays. Sans leur collaboration, nous sommes persuadé que cette étude n'aurait pas pu aboutir.

Toutes mes pensées se tournent vers mes défunts parents, sœurs et tante qui auraient été fiers de moi aujourd'hui, Joseph Mpika,Véronique Bidilou Nkaya, Nicole Mpika, Lydie Mpika et Augustine Kintsoungoula.

Enfin, toutes mes pensées se tournent aussi, naturellement, vers ma compagne, Estelle Nkounkou Ntaloulou, mes enfants Génie Claude Phéryl et Bryannah Claude Paradis, qui ont vécu avec moi à la fois les bons et les mauvais moments, en m'encourageant et en acceptant le sacrifice de l'éloignement d'un compagnon et d'un père.

Un grand merci aussi à tous ceux de ma famille, mes amis et connaissances qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont apporté leur soutien : mes oncles Marc Mfoutou, Victor Ngondo et Alphonse Miyalou; mes sœurs Nina Mpika, Agnès Mpika et Carine Mpika ; ma belle-mère Romualde Louvouandou et mes belles-sœurs et beaux-frères Cathy, Rita et Gladys Nkounkou; mesdames Florence Cuiset, Nora Kharmouch et Brigitte Chaufournier pour leur aide multiforme si précieuse pour moi.

Ne pouvant citer tous les noms ici, je voudrais terminer en disant : grand merci à vous tous !

RÉSUMÉ

La fin du XXe siècle restera sans doute à jamais gravée dans la mémoire collective ou dans l'histoire comme un moment essentiel de bouleversements politiques marqué par les progrès de l'idéologie démocratique. Comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, la République du Congo s'est engagée au sortir de la Conférence nationale de 1991 dans un processus de démocratisation politique qui semble s'éterniser jusqu'à nos jours, entraînant la libéralisation entière ou partielle du paysage médiatique, plaçant ainsi la nouvelle presse écrite privée au cœur de la démocratisation de la société. Ce fut le moment de sonner le glas au monopole des médias publics et de permettre l'émergence et l'élargissement d'un nouvel espace public où devraient règner beaucoup plus dynamiquement le pluralisme d'opinions et la liberté d'expression. La floraison des journaux ayant entraîné une utilisation abusive de la liberté de ton retrouvée, la « ligne de démarcation » entre la presse et le monde politique reste alors floue dans un pays qui va faire face à une série de conflits sociopolitiques poussant la nouvelle presse écrite privée congolaise à se diviser en deux principaux camps, c'est-à-dire la presse pro-pouvoir et la presse pro-opposition. En nous appuyant sur des méthodes qualitatives et quantitatives, notre objectif à travers cette thèse est d'étudier comment le bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* a traité les sujets ayant marqué l'actualité politique congolaise entre 1990 et 2016 en tentant d'identifier ses attitudes et ses prises de position face aux différents événements sociopolitiques. L'analyse de la pratique éditoriale de *La Semaine Africaine*, quoi qu'évoluant dans un cadre légal et institutionnel restrictif et contraignant, nous permet de comprendre que, grâce à sa liberté de ton, le journal catholique aborde sans complaisance et en toute impartialité tous les sujets d'actualité politique nationale, même ceux qui sont considérés comme sensibles pour le pouvoir en place. Espace d'expression de toutes les sensibilités politiques congolaises, sans distinction, *La Semaine Africaine* a joué un rôle important dans le processus de démocratisation du pays entre 1990 et 2016, en luttant pour la consolidation de la démocratie et en s'impliquant pleinement dans l'ouverture d'espaces de débats et dans la formation de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique.

Mots-clés: médias privés, presse écrite, *La Semaine Africaine*, processus de démocratisation, Afrique subsaharienne francophone, Congo, processus de démocratisation, liberté de la presse, opinion publique, gouvernance démocratique.

ABSTRACT

The end of the twentieth century will undoubtedly remain forever engraved in the collective memory or in history as an essential moment of political upheaval marked by the progress of democratic ideology. Like most countries of French-speaking sub-Saharan Africa, the Republic of Congo is committed at the end of the National Conference of 1991 in a process of political democratization which seems to drag on until our days, involving the whole or partial liberalization of the media landscape, thus placing the new private written press at the heart of the democratization of society. It was time to sound the death knell for the monopoly of the public media and to allow the emergence and enlargement of a new public space where pluralism of opinion and freedom of expression. The flourishing of newspapers having led to an abusive use of the freedom of your found , the "dividing line" between the press and the political world remains blurred in a country which is going to face a series of socio-political conflicts pushing the new Congolese private print press to be divided into two main camps, that is to say the pro-power press and the pro-opposition press. By relying on qualitative and quantitative methods, our objective through this thesis is to study how the biweekly Catholic *La Semaine Africaine* has treated the subjects that have marked the news Congolese politics between 1990 and 2016 by trying to identify its attitudes and its positions vis-à-vis different socio-political events allows us to understand that, thanks to its freedom of tone, the Catholic newspaper approaches without complacency and in all impartiality all the national political current affairs, even those who are considered sensitive to the government in power. Space of expression of all Congolese political sensitivities, without distinction, *La Semaine Africaine* played an important role in the process of democratization of the country between 1990 and 2016, by fighting for the consolidation of democracy and by getting fully involved in the opening of spaces for debate and in the formation of public opinion in favor of democratic governance.

Keywords: private media, print media, democratization process, Congo, press freedom, *La Semaine Africaine*, French-speaking Sub-Saharan Africa, public opinion, democratic governance.

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ACI Agence Congolaise d'Information
- ADHUC Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral
- AEF Afrique Equatoriale Française
- AFP Agence France Presse
- ARD Alliance pour la République et la Démocratie
- ASLA-OPH Association Louzolo Amour-Organisation Pour l'Humanité
- BBC British Broadcasting Channel
- CEEAC Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- CENI Commission Electorale Nationale Indépendante
- CFI Canal France International
- CIRTEF Centre International des Radios et Télévisions d'Expression Française
- CMP Comité Militaire Préparatoire
- CNEI Commission Nationale Electorale Indépendante
- CNS Conseil National de Sécurité
- CNS Conférence Nationale Souveraine
- CNT Conseil National de Transition
- CONEL Commission d'Organisation National des Elections
- CPR Club Perspectives et Réalités
- CSC Confédération Syndicale Congolaise
- C.S.I.C Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication
- CSLC Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication
- CSR Conseil Supérieur de la République
- DGGT Délégation Générale aux Grands Travaux
- DGST Direction Générale de la Sûreté du Territoire
- DRTV Digital Radio Télévision
- DW Deutsche Welle (Voix de l'Allemagne)
- ESTV Equateur Service Télévision
- FAC Forces Armées Congolaises

- FDU Forces Démocratiques Unies
- FDP Forces Démocratiques et Patriotiques
- FECODHO Fédération Congolaise des Droits de l'Homme
- FIDH Fédération Internationale des Droits de l'Homme
- FMI Fonds Monétaire International
- FNUAP Fonds des Nations Unies pour la Population
- FPOC Front des Partis de l'Opposition Congolaise
- FROCAD Front Commun pour l'Alternance et la Démocratie
- FRTDH Forum Radio-Télévision des Droits de l'Homme
- GAP Groupement aeroporté
- HCR Haut-Commissariat aux Réfugiés
- IDC Initiative pour la Démocratie au Congo
- JEC Jeunesse Estudiantine Congolaise
- LDH Ligue des Droits de l'Homme
- MCDDI Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Dévelopement Intégral
- MCROC Mouvement Citoyen pour le Respect de l'Ordre Constitutionnel
- MCRTV Media Concept Radio Télévision
- MNR Mouvement National de la Révolution
- MN TV Maurice Nguesso Télévision
- MSA Mouvement Socialiste Africain
- MUCODEC Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit
- NTIC Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- ODDHC Observatoire de Défense des Droits de l'Homme au Congo
- OCDH Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
- OCM Observatoire Congolais des Médias
- OIF Organisation Internationale de la Francophonie
- ONG Organisation Non Gouvernementale
- OUA Organisation de l'Unité Africaine
- PAI Parti Africain pour l'Indépendance
- PAS Plan d'Ajustement Structurel
- PCT Parti Congolais du Travail
- PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

- PPC Parti Progressiste Congolais
- PPTE Pays Pauvre Très Endetté
- PS Parti Socialiste
- RAV Rédevance AudioVisuelle
- RDC République Démocratique du Congo
- RDD Rassemblement pour la Démocratie et le Développement
- RDPS Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social
- RFI Radio France Internationale
- RMP Rassemblement pour la Majorité Présidentielle
- RSM Radio Sango Malamu
- RUF Revolutionnary United Front (Front Revolutionnaire Uni).
- STC Sciences et Techniques de la Communication
- TIC Technologies de l'Information et de la Communication
- TPT Télé Pour Tous
- UA Union Africaine
- UE Union Européenne
- UDH-YUKI Union des Démocrates Humanistes-YUKI
- UDDIA Union Démocratique et de Défense des Intérêts Africains
- UDR Union pour la Démocratie et la République
- UFD Union des Forces Démocratiques
- UJC Union de la Jeunesse Congolaise
- UNESCO Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
- UPADS Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale
- URD Union pour la République et la Démocratie
- U.S.A United States of America (Etats-Unis d'Amérique)
- VOA Voice Of America (Voix de l'Amérique)

INTRODUCTION

La fin du XXe siècle restera sans doute à jamais gravée dans la mémoire collective ou dans l'histoire comme un moment essentiel de bouleversements politiques marqué par les progrès de l'idéologie démocratique. On a en effet assisté à une accélération des revendications par les populations d'un régime démocratique d'essence libérale et à un début d'application des libertés politiques qui lui sont intimement associées[1]. Exception faite de quelques pays, le continent noir que de nombreux observateurs pensaient être à jamais livré aux régimes autoritaires et liberticides de toutes sortes n'échappe pas du tout, au début des années 1990, au vent de la *perestroïka* venu de l'Est. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone s'engagent donc dans un processus de démocratisation qui entraîne, outre l'ouverture politique, la libéralisation entière ou partielle du paysage médiatique.

Après son accession à l'indépendance le 15 Août 1960, la République du Congo qui fait l'objet de notre cas d'étude a connu le poids de la dictature imposée par les différents régimes civils et militaires qui se sont succédés à la tête du pays entre le début des années 1960 et celui des années 1990 par le biais des coups d'État, notamment en 1963, 1968, 1977 et 1979[2]. Sous ces régimes autocratiques, il n'y avait aucun respect des libertés fondamentales et l'État avait le monopole sur les médias en imposant une pratique journalistique guidée par l'idéologie du parti unique. Lorsque le Congo accède à son indépendance, il ne compte que deux médias : *Radio-Brazzaville*, qui deviendra plus tard *La Voix de la révolution congolaise* puis l'actuelle *Radio Congo*, lancée en décembre 1940 dans un contexte de crise mondiale pour servir de voix à la France libre[3] et *La Semaine Africaine*, le bihebdomadaire lancé en 1952 par le Conseil épiscopal de l'Église catholique du Congo.*Télé-Congo*, qui est d'ailleurs la première chaîne de télévision nationale à émettre en Afrique subsaharienne francophone ne verra le jour qu'en 1962. Le processus de démocratisation dans lequel la République du Congo s'engage à la fin de la Conférence nationale souveraine (C.N.S)[4] de 1991 a entraîné la

[1] Renaud De la BROSSE, Le rôle des médias et des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans la démocratisation des sociétés d'Afrique subsaharienne, *Les Cahiers du journalisme, n°9*, 2001, pp.174-187.

[2]Pendant la période du parti unique, le coup d'État était le moyen le plus fréquemment utilisé pour accéder au pouvoir, d'où la célèbre expresssion des révolutionnaires congolais :« *le pouvoir est au bout du fusil* ».

[3] *Radio Brazzaville* a joué un rôle historique important car c'est à partir d'elle que le général Charles De Gaulle lancera en 1944 le célèbre "*appel de Brazzaville*" à la résistance française contre l'occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale. Brazzaville était alors considérée comme la capitale de la France libre.

[4] Nous expliquerons plus tard en quoi a consisté cette Conférence.

libéralisation du paysage médiatique avec l'émergence de plusieurs dizaines de titres et de quelques chaînes de radio et de télévision privés, mettant ainsi fin à la fois à un peu plus de trois décénnies de règne du parti-État d'idéologie marxiste-léniniste et à la censure qui avait été imposée à la presse. Ce moment sonna le glas au monopole des médias publics et permit l'émergence et l'élargissement d'un nouvel espace public où devraient règner beaucoup plus dynamiquement le pluralisme d'opinions et la liberté d'expression, comme le souligne Marie-Soleil Frère : « *Les transitions démocratiques africaines ont constitué,comme cette Révolution française à laquelle on s'est plu quelquefois à les comparer,un événement à la fois politique et de langage : une nouvelle parole, libérée de certaines entraves, a jailli, participant à une renaissance du verbe, qui reflète et constuit les changements politiques* »[5].

Les années qui vont s'en suivre seront marquées par des profonds changements dans le rôle que jouent dans ce processus de démocratisation les organes de presse écrite privés qui prennent désormais position dans le débat politique. La question de ce rôle ne se pose plus en terme de contestation des régimes à parti unique et des revendications des réformes politiques comme cela avait été le cas au tout début des années 1990. Elle se pose désormais en terme de critique du fonctionnement quotidien des nouvelles institutions issues de ces réformes politiques, tout en mettant un accent particulier sur la question de la liberté de la presse et d'expression, l'un des principaux indicateurs de l'existence de la démocratie dans tout État qui revendique ce statut. Le professionnalisme dans le traitement de l'information et l'éthique n'étant pas pris en compte dans toute leur dimension, la nouvelle presse privée congolaise va vite se diviser en deux principaux camps: il y a d'une part la presse pro-pouvoir et de l'autre la presse pro-opposition. En s'engageant dans un processus de démocratisation qui perdure jusqu'à nos jours, la République du Congo s'est dotée d'un cadre légal pour permettre l'exercice de la liberté d'expression et de la presse par l'adoption de plusieurs lois et la ratification d'un certain nombre de textes juridiques sur les plans national et international, notamment ses différentes constitutions, les lois sur la liberté de l'information et de la communication, les chartes internationales sur le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cependant, il se pose encore un problème quant à la mise en application de ces lois étant donné que la presse écrite privée congolaise évolue encore dans un cadre légal et juridique contraignant. Grand témoin des mutations sociopolitiques qui ont

[5] Marie-Soleil FRÈRE, Démocratie au Bénin et au Niger, *Mots*, n°59, juin 1999, « Démocratie », Démocraties, pp.89-105.

lieu depuis le début des années 1990, la presse écrite privée a été un acteur incontournable du processus de démocratisation en République du Congo.

Choix du sujet de recherche

Nous pouvons substantiellement affirmer que le sujet de notre thèse vise à étudier le rôle des médias dans la consolidation de la liberté de l'information et de la communication dans le processus de démocratisation, en Afrique subsaharienne francophone en général et en République du Congo en particulier. De manière très explicite, il nous renvoie directement à une problématique plus générale : le rapport étroit entre les médias et la démocratie en Afrique. Cette problématique des rapports entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne francophone a, depuis le début des années 1990 qui marque l'émergence concomittente du libéralisme politique et du pluralisme médiatique, été l'objet de nombreux travaux qui s'organisent autour de trois grandes thématiques : médias et démocratisation, médias et liberté de la presse et enfin, le rôle des médias en démocratie. Il est évident que d'aucuns pourraient se demander, nous osons l'imaginer à tort ou à raison, qu'après tout ce qui a déjà été dit sur la problématique des rapports entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne, y a-t-il une nécessité de rédiger une nouvelle thèse sur ce thème et que va-t-on en dire de plus? Est-ce simplement une façon de se dispenser d'efforts en compilant les différents travaux qui ont déjà été réalisés par les autres puis affirmer le plus facilement possible qu'on fait œuvre originale ? Toutes ces questions nous ont amené à nous interroger plus d'une fois sur la nécessité d'entreprendre une nouvelle étude sur ce thème. Après plusieurs réflexions, nous avons estimé que ne pas le faire serait, à notre avis, affirmer que tout avait déjà été dit sur cette problématique des rapports entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne francophone et qu'il n'y avait plus rien à y ajouter. Or, cela est loin d'être vrai, dans la mesure où ce thème qui met en exergue les interactions entre les espaces politique et médiatique continue à susciter de nombreux débats jusqu'à ce jour. Il peut donc être exploité sous plusieurs angles et aboutir à des résultats différents. Nous estimons en effet que notre travail n'est pas d'éclairer une zone d'ombre ni de faire double emploi avec les brillants travaux déjà réalisés sur cette question par nos predécesseurs qui se sont intéressés à l'étude de la presse écrite congolaise et particulièrement du journal catholique *La Semaine Africaine*, comme Albert Mianzoukouta[6], Philippe Mabiala[7] et Gilles Alain Diamouangana[8]

[6] Albert MIANZOUKOUTA, La presse catholique en Afrique.Étude de cas : *La Semaine Africaine* de Brazzaville, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de droit, d'économie et de sciences sociales, Paris II, 1986.
[7] Philippe MABIALA, *L'éditorial dans la presse chrétienne.Analyse des hebdomadaires La Semaine Africaine et La Vie*, Paris, L'Harmattan, 2007.

dont les recherches ont conduit à une variété des résultats. Il ressort des travaux d'Albert Mianzoukouta sur la presse catholique en Afrique que *La Semaine Africaine* est restée l'unique organe de presse indépendant sous le règne des régimes marxistes au Congo et se vit attribuer attribuer une image de journal de l'opposition. À cause de son style franc et direct, la présence du journal catholique est à peine tolérée par le pouvoir en place qui le ménace régulièrement d'être censuré ou interdit. L'étude d'Albert Mianzoukouta révèle d'ailleurs que les premières frictions de *La Semaine Africaine* avec le pouvoir en place remontent à l'année 1959 mais l'année 1964 sera marquée par le départ définitif du Congo, en toute discrétion, de son fondateur Jean Le Gall. Cet incident ajouté à l'incarcération et à la torture de l'Abbé Louis Badila, alors directeur de publication de *La Semaine Africaine*, vont sceller la rupture définitive des rapports entre l'État et l'Église qui ne devrait plus s'ingérer dans la vie politique nationale. Albert Mianzoukouta souligne que le journal catholique décida donc d'entreprendre une fois de plus un recadrage de son contenu avec l'arrivée à sa tête de Bernard Mackiza qui fit le choix de ne plus se risquer à donner son avis sur l'actualité politique nationale au risque de fâcher le pouvoir en place. *La Semaine Africaine* se résoud alors à laïciser largement le contenu de ses articles et à n'assumer que sa mission initiale d'information panafricaine, en évitant d'exprimer librement et clairement ses opinions. Albert Mianzoukouta affirme que le journal catholique congolais « *reste discrèt dans ses prises de position mais garde toujours sa liberté de ton. Elle évite toutefois toute attaque frontale avec le pouvoir* »[9]. Cette étude révèle aussi que la survie de *La Semaine Africaine* demeure une préoccupation permanente à cause de ses difficultés matérielles. Albert Mianzoukouta note que le financement du journal catholique, provient beaucoup plus des subventions et des dons d'organismes d'aide de l'Eglise, tels que Misereor et Catholic media council (Allemagne), Cebémo (Hollande), CCFD (France), représentant ainsi presque 50% des ressources totales du journal. Le financement de *La Semaine Africaine* provient aussi, quoi qu'il soit aléatoire, de ses ressources propres générées par la vente, les abonnements, les petites annonces et la publicité. L'étude d'Albert Mianzoukouta révèle aussi que l'auto-financement que le journal catholique avait tenté par le biais du groupe éditorial Comafrique n'avait pu combler ses besoins et que sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'accroissait au fil des années.

Gilles Alain Diamouangana a realisé une étude sur la contribution de *La Semaine Africaine* à l'émergence d'un espace public pouvant permettre l'instauration réelle du débat public au sein

[8] Gilles Alain DIAMOUANGANA,Vie et mort des médias au Congo-Brazzaville (1989-2006) : contribution de *La Semaine Africaine* à l'émergence d'un espace public,Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2013.

[9] Albert MIANZOUKOUTA, op.cit, p.227.

de la société congolaise. Dans cette étude qui s'étend sur la période 1989-2006, Gilles Alain Diamouangana souligne que la ligne éditoriale du journal catholique est beaucoup trop proche des positions du pouvoir en place. Il souligne aussi que le journal catholique est toujours soumise à une autocensure et à une mainmise de sa hiérarchie de tutelle dans la diffusion de l'information, plus particulièrement dans le traitement des sujets d'actualité jugés très sensibles car impliquant directement le pouvoir en place. Les résultats de l'étude de Gilles Alain Diamouangana révèlent que *La Semaine Africaine* adopte une attitude trop réservée dans l'analyse et le commentaire de l'actualité politique. Il estime donc que pour préserver la bonne réputation dont elle jouit encore auprès de ses lecteurs et se maintenir durablement dans le panorama de la presse congolaise, *La Semaine Africaine* doit revoir sa politique éditoriale en reprenant véritablement sa position de journal chrétien en mettant en avant les valeurs et la doctrine sociale de l'Église. Philippe Mabiala, quant à lui, fait une étude comparative de deux hebdomadaires qui sont assez représentatifs de la presse catholique au Congo et en France: *La Semaine Africaine* et *La Vie*, pour tenter de mettre en lumière leur pratique éditoriale et déterminer si elle est vécue de la même manière d'un journal à un autre. Il s'agit aussi de déterminer ce qui devrait caractériser un hebdomadaire chrétien. Cette étude révèle que tout au long de la période marquée par la dictature marxiste, *La Semaine Africaine* a rarement osé affronter les régimes au pouvoir de peur d'être censurée, voire interdite. Le journal catholique préfère s'imposer une ligne éditoriale du silence ou se retrancher « entre les lignes », voire derrière le courrier des lecteurs, plutôt que de s'exprimer de façon directe et précise. Philippe Mabiala dénonce cette attitude tout en estimant qu'une publication catholique doit traiter les questions relevant de tous les domaines de la vie: la politique, l'économie, l'éducation, la culture, le sport. L'étude de Philippe Mabiala révèle aussi que, contrairement à l'hebdomadaire catholique français *La Vie*, *La Semaine Africaine* n'a pas su affirmer ouvertement ses fondements de foi en Jésus-Christ car elle ne parle dans aucun de ses éditoriaux des auteurs, des acteurs, ni des producteurs chrétiens. Philippe Mabiala se demande si cette attitude est due à la peur du journal catholique d'être censuré ou interdit par le régime marxiste.

Au regard de tout ce qui a déjà été réalisé par nos prédécesseurs et en étant persuadé qu'aucune étude aussi brillante soit-elle ne peut prétendre avoir tout dit sur ce thème, nous estimons que notre étude va plutôt s'inscrire dans la continuité de leurs recherches en optant

pour une approche différente. Marie-Soleil Frère[10] souligne que les recherches africanistes concernant cette question des rapports entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne sont malheureusement peu nombreuses. C'est donc sur la base de cet argument que nous avons pensé qu'il ne sera pas superflu pour nous de faire une nouvelle recherche sur cette question qui se place encore au centre de l'actualité jusqu'à nos jours. Nous osons croire que les résultats qui en découleront nous permettront de confronter nos analyses à celles de nos prédécesseurs et pourront être utiles, d'une part, à la communauté scientifique pour en tirer de nouvelles perspectives de recherche et, d'autre part, à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont intéressés par la problématique des rapports entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne francophone en général. Ainsi, nous avons decidé de focaliser notre étude sur les médias privés, particulièrement sur la presse écrite privée. Notre choix se fonde sur deux raisons principales. La première raison d'ordre méthodologique s'explique par la facilité d'accès aux sources documentaires dans la mesure où la presse écrite offre des matériaux plus accessibles aux chercheurs et plus maniables, contrairement aux médias audiovisuels, notamment la télévision et la radio qui ne disposent quasiment pas d'archives facilement exploitables[11]. La deuxième raison de notre choix est motivée par l'importance du rôle que la presse écrite privée, en comparaison avec la télévision ou la radio qui est pourtant le média le plus populaire dans les sociétés à tradition orale, a joué dans l'accompagnement du processus de démocratisation en Afrique subsaharienne en général et en République du Congo en particulier, en ouvrant des espaces de débats publics qui n'existaient pas à l'époque du parti unique. Bien qu'elle facilite l'accès aux sources documentaires, il n'est cependant pas aisé de faire une recherche d'informations sur la presse écrite congolaise. Cela est dû au fait que les journaux ne respectent même pas le dépôt légal et n'ont quasiment pas de collections pour certains suite aux dégâts causés par les guerres civiles à repétition qu'a connues le pays dans les années 1990. Il faut ajouter à cela les mauvaises conditions de conservation des archives qui est un véritable casse-tête chinois pour la presse écrite et aussi pour la plupart des structures administratives congolaises. On peut facilement constater que même lorsqu'il est possible d'avoir accès aux archives constituées, celles-ci sont souvent en piteux état et ne facilitent pas les choses à quiconque qui souhaite entreprendre une recherche dans ce sens. Déjà en 2008, Annie Lenoble-Bart et André-Jean Tudesq constatent d'ailleurs que «

[10] Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone : les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala.Voir aussi Institut Panos Paris, (éd.), *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, Paris, Panos/Karthala, 2000.

[11] Il est fréquent de voir certaines bandes magnétiques ou bandes d'enregistrement audiovisuelles être utilisées plusieurs fois par manque de moyens techniques et matériels. Dans ces conditions, il est difficile d'avoir des archives facilement exploitables.

Beaucoup de journaux africains anciens ne sont que peu archivés, soit qu'ils n'aient pas eu beaucoup de numéros, soit que leur tirage ait été très faible. De toute façon, les conditions de conservation ont trop souvent été mauvaises et la climatisation, nécessaire pour un tel support sous ces climats, est loin d'être la règle dans les centres dédiés »[12]. Nous avons donc été confronté à la difficulté de trouver des informations documentaires sur la plupart des journaux congolais qui ont eu une parution régulière entre 1990 et 2016. Cependant, en observant la presse écrite congolaise, nous avons constaté que seule *La Semaine Africaine* fait exception dans la mesure où ses archives peuvent permettre à tout chercheur de remonter son histoire et d'observer son évolution au fil des années de son existence depuis l'année de sa création en 1952. Ce journal est devenu depuis longtemps une référence pour la presse d'Afrique subsaharienne francophone en général et de la République du Congo en particulier : « *(…) une telle longévité n'est pas toujours acquise une fois pour toute pour un journal paraissant en Afrique francophone (…) La Semaine Africaine est devenue un arbre qui a pris racine au cœur de la société congolaise, dans une nation qu'elle accompagne depuis bientôt 66 ans vers sa construction dans la durée* »[13]. Le bihebdomadaire catholique est l'unique organe de presse écrite congolais qui peut se targuer de disposer d'une collection quasi-complète de ses parutions grâce à sa régularité depuis sa création en dépit de quelques rares périodes d'interruption causées par les troubles sociopolitiques et surtout par les guerres civiles récurrentes qu'a connues la République du Congo entre 1993 et 2017. C'est dans ce contexte que nous avons pris la décision de consacrer l'essentiel du corpus sur lequel se base notre présent travail de recherche aux productions journalistiques de *La Semaine Africaine*.

De nationalité congolaise, donc originaire du pays concerné par notre cas d'étude, certaines personnes peuvent être amenées à penser que nous sommes sans nul doute mal placé comme juge et partie pour prétendre à l'objectivité dans nos analyses. Cependant, si nous pouvions nous poser à notre tour la question de savoir si notre position de chercheur dans un tel contexte peut constituer un obstacle majeur à la manifestation de l'objectivité, notre réponse serait tout à fait négative. Nous estimons que chacun est libre de douter ou pas de cette objectivité s'il est nécessaire de le faire mais nous pouvons quand même affirmer sans ambages que notre analyse ici aura une connotation non partisane. Ce qui est vrai c'est que notre volonté est de tenter d'étudier cette problématique des rapports entre les médias et la

[12] Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne : problématiques, sources et ressources*, IFAS-IFRA-MSHA-Karthala, 2008, p.53.
[13] Aristide Ghislain NGOUMA, *La Semaine Africaine*, n°3775 du 16 mars 2018, p.11.

démocratie en Afrique subsaharienne francophone en général et en République du Congo en particulier, sans nous laisser influencer par un éventuel parti pris. Notre démarche dans cette étude se veut donc être beaucoup plus une quête d'exigence intellectuelle qu'une sorte d'apologie d'un quelconque courant politique.

Après avoir expliqué les raisons qui nous ont motivé à faire le choix de ce sujet, nous pouvons à présent aborder la problématique et les hypothèses qui sous-tendent notre étude.

Problématique et hypothèses de recherche

Après plusieurs décennies marquées par le règne des partis uniques et de dictatures militaires, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone se sont engagés, comme nous l'avons déjà souligné en introduction, dans un processus de démocratisation politique qui est censée favoriser l'éclosion d'une presse libre et indépendante. Grâce à la libéralisation du paysage médiatique engendrée par l'avènement de la démocratie, la presse écrite privée est supposée, d'une manière ou d'une autre, avoir apporté sa contribution à ce processus de démocratisation politique déclenché au début des années 1990. Après moult réflexions, nous avons donc decidé de mener une étude sur l'expérience de la presse écrite privée en Afrique subsaharienne francophone, particulièrement celle de la République du Congo. Pour atteindre cet objectif, nous avons decidé de nous intéresser particulièrement à l'expérience particulière d'une publication de l'Église catholique du Congo, *La Semaine Africaine.* Sa longevité (ses 68 ans d'existence aujourd'hui en attestent), la taille de son lectorat, la régularité de son tirage et son influence politique sont autant d'élements qui font que ce journal soit incontestablement assez représentatif du paysage médiatique congolais en général et de la presse écrite en particulier. Notre réflexion sur cette problématique de recherche s'articule autour de la question principale suivante :

Dans quelle mesure l'expérience concrète de *La Semaine Africaine* a-t-elle contribué à la construction et à la consolidation de la démocratie en République du Congo ?

Dans un contexte aussi mouvementé comme celui de la République du Congo où le processus de démocratisation est perturbé par des recurrentes crises sociopolitiques, il est supposé que le comportement de la presse écrite privée dans le traitement de l'actualité politique nationale soit fortement influencé. Aussi, il est évident qu'une presse libre et indépendante est censée, dans sa mission d'informer le public, participer à la formation citoyenne de l'opinion publique. C'est ainsi que notre question principale fait alors intervenir à son tour les deux préoccupations majeures suivantes :

Q1 : Comment *La Semaine Africaine* a-t-elle traité l'actualité politique nationale dans le contexte d'évolution sociopolitique du pays entre 1990 et 2016 ?

Q2 : Comment *La Semaine Africaine* contribue t-elle à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique ?

Pour lui donner un fil conducteur, notre recherche s'articule autour de deux principales hypothèses conçues sur la base de notre problématique et que notre travail permettra de faire une vérification empirique pour les confirmer ou les infirmer. La première hypothèse est celle qui suppose que même si la liberté de la presse est entravée par les facteurs environnementaux qui impactent l'exercice de la profession journalistique, le comportement de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'information sur l'actualité politique nationale a largement contribué à la construction et à l'enracinement des idéaux de la démocratie en République du Congo entre 1990 et 2016. Dans un pays où la politique de gouvernance est inscrite dans une vision démocratique, il est non seulement nécessaire de permettre aux citoyens de s'exprimer librement mais qu'ils soient aussi informés sur la question relative aux idéaux démocratiques et à la gestion des affaires publiques. La deuxième hypothèse de notre recherche défend l'idée que la presse écrite privée congolaise exerce, sous certaines conditions, une influence sur la formation des courants de pensée au sein de la société congolaise quant aux questions liées à la gouvernance démocratique.

Nous allons aborder notre problématique de recherche dans une approche déscriptive tout en appuyant notre analyse aussi bien sur les réformes politiques survenues en République du Congo à partir du début des années 1990 que sur l'observation des rapports qui existent entre l'évolution sociopolitique et celle du paysage médiatique. L'objectif de cette étude qui porte exclusivement sur la presse écrite privée est d'analyser son apport,en lien avec l'expérience particulière de *La Semaine Africaine*, dans la construction et la consolidation de la démocratie en République du Congo. Notre problématique consiste ici à nous interroger sur la manière dont le bihebdomadaire catholique congolais a traité l'information politique nationale dans un contexte particulier, c'est-à-dire celui du processus de démocratisation du pays entre 1990 et 2016 marqué par des récurrentes crises sociopolitiques. Nous allons tenter de mettre en lumière ses attitudes et ses prises de position face aux différents événements politiques,en nous focalisant essentiellement sur son engagement à travers le contenu de ses articles sur l'actualité politique nationale, particulièrement à travers ses éditoriaux et ses Unes. Cette thèse se propose aussi de tenter de déterminer l'impact de *La Semaine Africaine* dans la

formation des opinions des citoyens sur les questions liées aux idéaux et aux valeurs démocratiques.

Structure de la thèse

Notre thèse s'articule autour de trois principales parties divisées en chapitres. La première partie est consacrée aux cadrages conceptuel, théorique et méthodologique de notre travail de recherche. Elle comprend deux chapitres. Dans le premier chapitre, nous allons aborder les concepts-clés qui vont nous permettre de mieux cerner, à la fois, la question relative aux médias et à la démocratie et les théories sur lesquelles nous allons baser l'analyse des résultats de notre étude. Le deuxième chapitre concerne l'approche méthodologique adoptée pour la collecte de données. Ce chapitre va aussi nous permettre de nous focaliser sur le positionnement épistemologique, l'éthique dans la recherche et les difficultés rencontrées dans la réalisation de cette étude.

La deuxième partie se décompose en cinq chapitres et s'intéresse aux médias et au processus de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone, particulièrement en République du Congo. Nous allons montrer dans cette partie qu'aussi loin que l'on remonte dans l'histoire politique du Congo, il apparaît que l'évolution des médias est indissociable de celle des régimes politiques qui se sont succédé depuis son accession à l'indépendance. Les mutations sociopolitiques qui sont intervenues tout au long de l'histoire de ce pays ont le plus souvent exercé une influence directe sur la vie et le fonctionnement des organes de presse écrite privés. Il existe une forte interdépendance entre les deux champs dans la mesure où l'évolution sociopolitique du Congo est parallèle à celle de son paysage médiatique. Dans le premier chapitre de cette partie, nous allons donc nous focaliser sur l'évolution sociopolitique du Congo, de la période pré-coloniale à nos jours. Dans le second chapitre, il est question de faire un aperçu historique sur l'évolution du paysage médiatique au Congo depuis la période coloniale qui marque la période d'introduction de la presse dans ce pays. Le troisième chapitre est consacré à la présentation du journal *La Semaine Africaine* de Brazzaville. Comme nous allons le constater, ce chapitre va particulièrement nous apporter un éclairage édifiant sur l'engagement du bihebdomadaire catholique dans la promotion des valeurs démocratiques.

Le quatrième chapitre de cette partie est consacrée aux conditions du développement de la liberté de la presse en République du Congo. Ce chapitre s'intéresse aux facteurs environnementaux impactant l'exercice du métier de journaliste en République du Congo et constitue une sorte de gros plan sur les défis de la liberté de la presse en République du

Congo. Il s'agit d'aborder la question de la pratique du journalisme au Congo, avec ses pesanteurs, notamment les multiples défis qui s'imposent aux journalistes dans l'exercice de leur métier et qui sont des préoccupations majeures pour le développement d'une presse véritablement libre et indépendante. Dans ce même chapitre, nous allons élargir notre réflexion aux organes de régulation et d'autorégulation des médias qui sont des outils importants quant à l'encadrement de la liberté de presse. Notre travail consistera à faire une sorte d'analyse sur les avancées et les limites qui entourent la régulation administrative et l'autorégulation des médias en République du Congo.

Dans le cinquième chapitre, nous allons faire une présentation analytique de notre corpus qui comprend, d'une part, les Unes et les éditoriaux de *La Semaine Africaine*, et d'autre part, la synthèse du verbatim de nos entretiens.

La troisième et dernière partie de notre thèse qui s'articule autour de la question du processus démocratique et de la liberté de la presse congolaise en s'appuyant sur le cas du bihebdomadaire *La Semaine Africaine* comprend deux chapitres. Le premier chapitre est consacré à la présentation des résultats de notre étude. Nous allons nous focaliser sur la présentation des résultats obtenus à travers l'analyse de contenu de notre corpus constitué des Unes et des éditoriaux de *La Semaine Africaine*, des entretiens et du questionnaire. Dans le deuxième chapitre, il sera question d'analyser les résultats qui sont présentés dans le précedent chapitre. Les résultats de cette analyse nous permettent de tenter d'évaluer et de déterminer, d'une part, comment la presse écrite privée, en lien avec l'expérience personnelle de *La Semaine Africaine* a contribué à la construction et à la consolidation de la démocratie en République du Congo entre 1990 et 2016, et d'autre part, tenter de déterminer si cette presse écrite privée exerce une influence potentielle ou participe à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique au Congo. Le troisième chapitre est consacré à la synthèse et à la mise en perspective des résultats de notre étude. Enfin, notre thèse se termine par une conclusion générale.

La problématique étant posée et les hypothèses ayant été déterminées, nous allons aborder dans la prochaine étape de notre thèse la question liée aux cadres conceptuel, théorique et méthodologique de notre travail de recherche. Il s'agit, dans un premier premier chapitre, de définir de manière précise un certain nombre de concepts sur lesquels nous nous sommes appuyé pour élaborer notre problématique de recherche et effectuer notre enquête. Notre travail de conceptualisation nous permettra de déterminer un certain nombre de catégories utiles à notre observation. Nos hypothèses de recherche qui servent de guide à notre travail de recueil et d'analyse de données reflexif pour étudier ces phénomènes.

PREMIÈRE PARTIE

APPROCHES CONCEPTUELLE, THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Cette partie, constituée de deux chapitres, est consacrée aux cadrages conceptuel, théorique et méthodologique de notre recherche. Dans le premier chapitre, nous allons aborder l'approche conceptuelle et théorique sur laquelle nous allons nous baser pour l'analyse des résultats de notre recherche. Dans le deuxième chapitre, il sera question de la méthodologie de la recherche et des outils de collecte des données que nous avons utilisés dans notre travail de recherche. Nous avons aussi jugé nécessaire d'aborder les questions liées au positionnement épistémologique que nous avons adopté pour notre recherche, à l'éthique dans la recherche et aux difficultés que nous avons rencontrées dans l'aboutissement de cette thèse.

CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE

Citant Janine Lagneau, Ambroise Zagré[14] rappelle que l'obligation de rigueur de la recherche a pour exigence première une formulation claire des concepts et pour seconde exigence un choix convenable des indicateurs avec lesquels le chercheur appréhende la réalité sociale qu'il étudie. Les cadres conceptuel et théorique nous permettent d'établir les bases sur lesquelles nous allons orienter notre recherche en clarifiant les notions sur lesquelles nous allons nous appuyer et qui étayent notre travail de recherche. Pour rendre complètement opérationnels les concepts que nous avons retenus et délimiter clairement l'objet de notre recherche, il est nécessaire de les définir de manière précise. Comme le soulignent Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, chacun des concepts que nous avons sélectionnés pour cette étude nous permet d'ouvrir « *des pistes spécifiques qui méritent d'être envisagées avant de plonger trop vite dans une investigation de grande ampleur à partir d'une idée préconçue* »[15]. Il paraît utile de procéder à quelques définitions afin de mieux cerner les concepts que nous avons sélectionnés dans notre travail exploratoire et qui vont guider notre réflexion et nous aider à problématiser cette question des rapports entre les médias et la démocratie. Nous constatons que notre première hypothèse établit une relation entre les concepts de médias, de liberté, d'espace public et de démocratie. Le degré de liberté d'une société peut être estimé en fonction de multiples critères parmi lesquels on peut retenir les types de régime politique et d'espace public qui existent dans cette société. On peut comprendre qu'un régime

[14]Ambroise ZAGRÉ, *Méthodologie de la recherche en Sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.70.
[15] Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, p.98.

démocratique fait émerger un espace public qui prédispose les individus à jouir de toutes leurs libertés fondamentales et garantit la liberté de la presse qui constitue une « dimension » de la liberté sociale. Nous pouvons donc considérer la démocratie comme un phénomène social lié notamment à l'existence d'un espace public où les individus peuvent s'exprimer librement et ce avec l'apport des médias qui, grâce à leur importance de plus en plus croissante, sont devenus des acteurs incontournables de cette démocratie. En tant qu'individus faisant partie de la société, les journalistes sont libres, à travers les médias, d'exprimer leurs opinions, d'écrire, de parler, d'informer le public. Nous soulignons que nous n'avons retenu ici que les concepts dont la relation est établie par nos hypothèses et que nous jugeons pertinents pour la délimitation de l'objet de notre recherche : démocratie, gouvernance démocratique, médias, liberté de la presse, opinion publique, actualité, espace publique, fonction d'agenda.

1.1. Démocratie

De nos jours, il existe plusieurs tentatives de définition de la démocratie. Cependant, nous allons dans le cadre de cette recherche mettre un accent particulier sur quelques définitions qui sont souvent reprises et qui sont plus proches du sens étymologique de ce terme qui est toujours d'actualité en Afrique subsaharienne en général et au Congo en particulier. Dans son sens étymologique, la démocratie est une notion qui résulte de la combinaison de deux termes grecs à savoir, « *dêmos* » qui veut dire « peuple » et « kràtos », qui veut dire « pouvoir ». La démocratie vient donc de « *dèmokratia* » qui est souvent interprété comme étant la souveraineté du peuple. Quant au dictionnaire français *Le Nouveau Petit Robert*, il définit la notion de « démocratie » sous une double facette. Dans la première facette, la démocratie est conçue comme une doctrine ou un système politique dans lequel tous les citoyens détiennent la souveraineté. Ici, la souveraineté est vue tout simplement comme une émanation du peuple. Quant à la deuxième facette, elle présente la démocratie comme une organisation politique, particulièrement comme une République, au sein de laquelle les citoyens exercent leur souveraineté. C'est ce qu'on appelle « démocratie directe » car le peuple y exerce directement sa souveraineté. Le concept de démocratie désigne alors le régime politique qui repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens[16]. L'une des définitions les plus couramment utilisées et qui est plus proche de la conception classique du terme démocratie est celle du président américain, Abraham Lincoln, qui définit la démocratie comme étant « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* »[17]. Un système démocratique est

[16] Dictionnaire français Le Nouveau Petit Robert, édition entièrement revue et amplifiée du Petit Robert, 1998.
[17] www.wikipedia.com (Consulté le 30 Mai 2017 à 11h35).

principalement caractérisé par l'existence d'un État de droit, la séparation des pouvoirs (les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire), et l'existence d'un certain nombre de libertés telles que la liberté d'association, la liberté de presse, le droit de propriété stable. Donnant une définition au concept de "démocratie", l'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U), Boutros-Boutros Ghali, déclare : « *La démocratie est un système dans lequel l'ensemble de la société peut participer, à tous les niveaux, au processus de prise de décision et en exercer le contrôle. Le plein respect des droits de l'homme, tels que les définissent la Déclaration universelle des Droits de l'homme ainsi que les Pactes et la Déclaration de Vienne de 1993, en constitue le fondement*»[18]. Pour Christophe Jaffrelot, la démocratie est un « *système politique qui,dans un État souverain,remet le contrôle du pouvoir exécutif à des representants du peuple désignés à la suite d'une élection régulière au suffrage universel, et représente le mieux le système politique qui garantit constitutionnellement la liberté d'expression et d'association* »[19]. La démocratie est conçue ici comme un système qui permet aux citoyens d'exprimer librement leurs opinions sans être inquiétés par qui que ce soit grâce aux médias qui en assurent le relais auprès du public. Dans un système démocratique, les gouvernés, c'est-à-dire le peuple, ont la possibilité de sanctionner les gouvernants. Cette forme de démocratie est appelée « démocratie représentative » où le peuple par le biais des élections décide de choisir librement ceux qui vont le gouverner. La démocratie c'est aussi un régime politique particulier marqué par l'instauration d'un espace de médiation entre la société civile et l'État qui favorise par le débat contradictoire, l'émergence d'une opinion publique. Avant d'être considérée comme un régime politique, la démocratie est avant tout une forme de gouvernement déterminé par le règne du plus grand nombre. Pierre Pactet et Ferdinand Melin-Soucramanien postulent qu'en faisant prévaloir la volonté du plus grand nombre par une participation effective des citoyens au processus politique électoral, la démocratie implique de ce fait le pluralisme des formations politiques et la liberté des citoyens et des groupes[20]. Au-délà de la pluralité de ses définitions, celle qui est donnée par Abraham Lincoln est la plus couramment utilisée et la plus proche de la conception classique du concept de "démocratie", comme le souligne Léon Saur : « *La simplicité de cette définition d'Abraham Lincoln ouvre les portes de l'universalité à la*

[18] Boutros-Boutros GHALI et al, *L'intéraction démocratie développement*, Paris : Unesco, 2002, pp.9-11.
[19] Christophe JAFFRELOT, « Comment expliquer la démocratie hors d'Occident ? », p.12 in : Christophe JAFFRELOT, (sous la direction de), Démocratie d'ailleurs, Paris, Karthala, 2000.
[20] Pierre PACTET et Ferdinand MELIN-SOUCRAMIEN, *Institutions politiques. Droit constitutionnel*, Paris, Armand Colin,1999, p.79.

démocratie, car elle la rend susceptible de s'appliquer à tous les peuples de la terre »[21]. La démocratie au Congo est caractérisée par le pluralisme des partis politiques et associations ainsi que par l'organisation régulière d'élections au suffrage universel des representants du peuple. Elle est aussi caractérisée par un système de séparation des trois pouvoirs que sont le pouvoir exécutif incarné par le gouvernement, le pouvoir législatif qui est representé par un parlement bicaméral composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat dont le rôle est celui de légiferer ou adopter les lois mais aussi celui d'assurer le contrôle des actions menées par le gouvernement, et enfin, le pouvoir judiciaire incarné par la Cour Constitutionnelle. Pour mieux cerner tous les contours de ce concept de « démocratie», il est nécéssaire de clarifier aussi la notion de « démocratisation » qui est généralement utilisée pour faire référence au renforcement du caractère démocratique d'un régime politique. Il s'agit, en effet, d'un changement de système politique possible, par contraste avec une transition démocratique, c'est-à-dire l'évolution ou le passage progressif d'un pouvoir considéré comme une monarchie absolue à un État de droit. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone comme le Congo, le processus de démocratisation a commencé au début des années 1990 suite à l'effondrement du bloc communiste ayant poussé les Africains à descendre dans la rue, à crier des slogans réclamant le pluralisme politique et la liberté d'expression.

La définition classique qui conçoit le mot « *démocratie* » comme étant « *le pouvoir du peuple, par le peuple, et pour le peuple* », place les citoyens au centre d'un système politique où ils détiennent le pouvoir. Le peuple, dans l'incapacité de se gérer lui-même, est mis à contribution dans ce système politique pour assurer la désignation de ceux qui auront la charge d'exercer pour lui le pouvoir qu'il leur confie dans son intérêt, et pour s'exprimer sur les différents choix politiques. En dépit de la variété des institutions, les régimes dits « *démocratiques* » sont principalement caractérisés par l'existence d'un certain nombre de structures qui jouent un rôle très important dans la régulation du jeu démocratique. Parmi ces structures, on peut citer entre autres la division et l'équilibre des différents pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire), la pluralité des partis et associations politiques, la pluralité et le libéralisme médiatique, la liberté syndicale et l'existence d'une société civile active, l'organisation régulière des élections libres et transparentes, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans aucune

[21] Léon SAUR, *Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales*, 2015, 43 p.halshs-01508805, consulté en ligne le 20 janvier 2019 sur https://halshs.archives-ouvertes.fr.

discrimination et de l'exercice de leur droit à la liberté d'opinion et d'expression par le biais de la presse et des autres moyens de communication, la soumission des forces armées et de sécurité au contrôle des représentants de la nation. Le respect et le bon fonctionnement de toutes ces structures représentent les éléments constitutifs d'une bonne gouvernance démocratique.

1.1.1. Gouvernance démocratique

Le concept de « *la gouvernance démocratique* » peut être défini comme étant l'exercice et le contrôle du pouvoir par tous les acteurs gouvernementaux ou non de la vie politique. Ce concept donne la primauté aux citoyens et permet de réaffirmer l'attachement de tout État aux valeurs démocratiques universelles issues de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, qui rappelle que « *l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements* »[22]. Il permet de replacer la citoyenneté au centre des préoccupations de la gouvernance[23]. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, il existe des éléments-clé qui constituent le fondement de la gouvernance démocratique et qui sont des instruments indispensables de la démocratie mais aussi de l'expression de la volonté du peuple. Pour donner un sens à la démocratie et promouvoir la gouvernance démocratique, la division et l'équilibre des pouvoirs permettent aux pouvoirs législatif et judiciaire de jouer le rôle de contre-pouvoir et de contrôle de l'action de l'exécutif, qui en recevant le pouvoir du peuple, doit l'exercer pour l'intérêt de ce peuple afin de garantir la satisfaction de ses besoins. Le pouvoir législatif, comme le pouvoir exécutif, est issu du peuple et sa vocation est de jouer le rôle de « *gendarme* » en assurant le contrôle de l'action de l'exécutif, par le biais du parlement, notamment de l'Assemblée nationale et du Sénat, dont les membres doivent voter des lois pour garantir la bonne gouvernance et la satisfaction des besoins ou préoccupations des populations. L'organisation des élections et les réformes politiques, par le biais d'un scrutin référendaire par exemple, sont des moments qui permettent aux prétendants au pouvoir de comprendre que le peuple est un passage obligé pour accéder aux fonctions politiques. Cette conception de la démocratie nous permet de comprendre que le peuple occupe une place de choix dans la construction de la société et doit se sentir en sécurité, grâce à l'existence des

[22] Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.
[23] « *Pour une gouvernance démocratique* », document d'orientation de la politique de coopération française, rédigé par un groupe d'experts, d'acteurs et partenaires du sud, pour le Ministère français des Affaires étrangères en 2003, p.10.

institutions qui concourent à garantir son bien-être social. Cependant, quand la gouvernance démocratique est mal exécutée et mal gérée, on se dirige inévitablement vers des crises qui affectent le fonctionnement de la démocratie. En Afrique subsaharienne francophone en général et au Congo en particulier, les problèmes de gouvernance démocratique sont essentiellement causés par les crises post-électorales, le non respect de la constitution, le plus souvent sur la limitation du nombre de mandats, la main-mise du pouvoir exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire, la corruption, l'oppression, les atteintes à la liberté de la presse et des opinions, les détournements de voix pendant les élections, les votes multiples, etc. Dans le cas particulier du Congo, nous constatons que le peuple est souvent privé de certaines libertés fondamentales comme la liberté d'expression alors que la Constitution du pays affirme que tout citoyen est libre d'exprimer ses opinions sans être inquiété ni ménacé. Les pouvoirs législatif et judiciaire sont incapables de jouer pleinement leur rôle de contrôle de l'action du pouvoir exécutif, les formations syndicales et « la soit-disante » société civile sont à la solde du régime au pouvoir car leurs leaders sont aussi membres des partis dits de la « majorité présidentielle », la constitution est constamment violée pour des raisons d'intérêts égoïstes de ceux qui sont au pouvoir, l'injustice, les détournements des fonds publics et la corruption sont devenus des faits que l'on banalise purement et simplement. L'observation de tous ces manquements dans la gouvernance démocratique conduit inévitablement à la formation de mouvements de réaction dans l'opinion publique. Cependant, la presse, qui hier servait à la propagande et à l'endoctrinement des masses populaires au profit du parti unique, a du mal à jouer aujourd'hui le rôle crucial d'éclairage et d'éducation du peuple pour lui permettre de se forger une opinion sur le fonctionnement et la gouvernance de la démocratie. Nous nous interrogerons sur l'adéquation de la gouvernance démocratique avec les réalités politiques au Congo et sur la capacité des institutions auxquelles le peuple a confié l'exercice du pouvoir à satisfaire réellement les aspirations de ce peuple.

La bonne gouvernance démocratique est caractérisée par l'existence d'un certain nombre de critères parmi lesquels on peut citer la pluralité et le libéralisme médiatique, l'exercice du droit des citoyens à la liberté d'opinion et d'expression par le biais de la presse et des autres moyens de communication. Il est donc nécessaire de définir le concept de « liberté de la presse » pour mieux cerner les contours de l'objet de notre recherche.

1.1.2. Liberté de la presse

La liberté de la presse est un facteur très important dans l'existence de la démocratie dans un pays quelconque. À cet effet, il est nécessaire pour nous d'examiner d'abord la notion de « presse » pour permettre une compréhension facile du concept de « liberté de la presse ». La presse, selon Francis Balle, est le plus ancien des médias et le fait que le mot « presse » désigne la machine à imprimer qui fut inventée par Gutenberg en 1440 n'est sans doute pas un hasard, compte tenu de l'usage que les hommes en ont fait ainsi que de l'utilité qu'ils lui ont trouvée au fil des siècles[24]. C'est à partir du XVIe siècle, soit plus d'un siècle après l'invention de Gutenberg, que des feuilles imprimées, loin d'être de véritables journaux, apparaissent un peu partout sur le continent européen[25]. Le développement des journaux intervient à partir de la Révolution française de 1789. En France, la presse à grand tirage naît en 1836 lorsqu'Emile Girardin lance son journal *La Presse* qui atteint 20.000 abonnés en 1848. C'est à partir de 1900 que la presse s'industrialise, tout en faisant émerger la guerre des prix, la concurrence et la publicité. Cette période est aussi marquée par l'apparition de grands titres comme *Le Matin, Le Petit Parisien, Le Journal*[26]. En 1920, une nouvelle forme de presse fait son apparition au moment de l'arrivée de la radio, qui ne porte pourtant pas préjudice aux journaux classiques[27]. Il s'agit des magazines illustrés, une forme de presse qui se base sur le développement de la photographie. Contrairement à la radio, le développement de la télévision dans les années 1960 remet la presse en cause et permet l'émergence d'une autre nouvelle forme de publications, notamment les news magazines tels que *Times, L'Express, Der Spiegel*[28]. Pendant les années 1980, la presse est marquée par le triomphe du marketing et par la recherche des lectorats spécifiques entraînant de ce fait l'apparition de plusieurs magazines spécialisés. Cette période sera suivie par celle qui voit apparaître la presse électronique grâce au progrès de l'informatique et du développement des réseaux de télécommunications[29]. En effet, la notion de la « presse » désigne l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite et dans un sens beaucoup plus large, il désigne l'ensemble des médias d'information. La presse peut se presenter sous plusieurs formes : quotidien, hebdomadaire ou bihebdomadaire, mensuel ou bimensuel, bimestriel, presse généraliste ou

[24] Francis BALLE, *Les médias*, Paris, P.U.F, 2004, P.7.
[25] Alex MUCCHIELLI, *Les Sciences de l'information et de la Communication*, 3e édition, Paris, Hachette, 1995, p.40.
[26] *Ibid*.
[27] *Ibid*, p.41.
[28] *Ibid*.
[29] *Ibid.*

spécialisée, presse d'information, de divertissement, presse scientifique. Cette presse peut aussi se présenter en support papier ou en ligne[30]. Canal par lequel les citoyens peuvent exprimer leurs opinions, la presse joue un rôle important dans le fonctionnement de la société et de la vie politique d'un État, comme le note Renaud de La Brosse: « *Presse écrite, radio et télévision, constitueraient (…) "le quatrième pouvoir", et joueraient aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, un rôle essentiel dans la vie politique des États modernes et dans les relations internationales* »[31]. Grâce à l'importance du rôle que la presse joue dans la scène politique, les dirigeants politiques n'hésitent pas à faire de leur mieux pour la mettre à leur service. Pour Bertrand Badié et Guy Hermet, « *la presse est un élement essentiel du jeu politique. Elle n'est dissociable du pouvoir politique que d'un point de vue strictement analytique; toute forme de pouvoir renvoie à l'expression qui lui fait face, qu'il contient, contrôle, canalise et même intègre plus ou moins dans son mode de fonctionnement* »[32].

Tout comme la société évolue, la presse aussi est, depuis ses origines, en perpetuelle mutation et réorganisation dans la mesure où on assiste à la concentration des titres et à l'apparition de nouvelles formes journalistiques. Nous pouvons donc admettre que la presse n'a pas fini d'évoluer et que nous n'avons qu'une faible idée de ce qu'elle sera dans les années à venir[33].

Après avoir cerné la notion de « presse », nous allons aborder à présent celui de « liberté de la presse ». Le concept de « liberté de la presse » est un dérivé du droit fondamental que constitue la liberté d'information et considéré comme étant l'un des droits fondamentaux de l'homme. Intimement liée à la démocratie dont elle porte les germes, la liberté de la presse est aussi considérée comme l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques qui reposent sur la liberté de chaque individu d'exprimer ses opinions et la liberté de pensée. Il nous faut admettre que dans toute société qui se dit démocratique, la liberté de la presse n'est qu'un aspect plus général de la liberté d'expression qui appartient à tout être humain susceptible de jouir de ses droits et libertés fondamentaux. Cette liberté ne pourrait être justement restituée que dans le cadre de l'évolution des relations que la société civile entretient avec le public mais aussi avec les médias en tant qu'institutions et les journalistes en tant qu'individus. Ce qui explique par conséquent que l'affirmation de la liberté de la

[30] http://www.un.org/french/events/presse2001/windhoek.htm,Consulté le 02 Juin 2017 à 8h50.
[31] Renaud de LA BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Editions ANRT, 2002, p.36.

[32] Bertrand BADIÉ et Guy HERMET, *Politique comparée*, Paris, Armand Colin,1990, p.275.
[33] Alex MUCCHIELLI, *Les Sciences de l'information et de la Communication*, op.cit,p.42.

presse passe historiquement par l'émegence d'un espace public[34]. Notion d'une grande portée historique, la liberté de la presse est naturellement garantie par les constitutions de tous les pays du monde qui se disent démocratiques même si certains d'entre-eux procèdent à des ajustements qui s'avèrent plus ou moins nécessaires par rapport à la particularité de leurs situations. Le concept de la liberté de la presse ayant évolué tout au long de l'histoire du monde, la loi suédoise sur la presse du 2 décembre 1766 est le tout premier texte à assurer sa garantie en inaugurant en scandinavie une longue tradition en matière de libéralisme et de prise de conscience des enjeux de la presse pour la survie et le renforcement de l'État de droit et de la démocratie. Sur la base du même postulat libéral, la Déclaration des droits de l'État de Virginie, le « *Virginia's Bill of Rights* » du 12 Juin 1776 qui proclame l'indépendance de l'ancienne colonie britannique, classe la liberté de la presse dans la société civile comme garante des libertés contre l'emprise de l'État, en disposant que « *la liberté de la presse est l'un des grands remparts de la liberté. Elle ne peut jamais être limitée sinon par un gouvernement despotique* ». Quant à la Déclaration unanime des 13 États d'Amérique du 4 Juillet 1776, elle reconnaît la liberté comme un droit inaliénable et marque son respect pour l'opinion, mais elle ne dit rien sur la liberté de la presse de façon explicite et particulière jusqu'à ce que réparation soit faite par le premier Amendement apporté en 1791 à la Constitution américaine et qui disposera que « *Le Congrès ne fera aucune loi restreignant la liberté de parole ou de la presse* »[35]. En France, le concept de la liberté de la presse a été proclamé par les revolutionnaires de 1789, selon Francis Balle, mais en réalité, il sera pleinement consacré un siècle plus tard, avec l'adoption de « *La loi sur la liberté de la presse* » du 29 Juillet 1881[36]. Ainsi, l'article 11 de la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi* »[37]. À son tour, l'article 49 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 dispose de la protection de la liberté de la presse en stipulant que « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que*

[34] Ndiaga LOUM, *Médias et démocratie : Le quatrième pouvoir en question*, conférence prononcée pour la Maîtrise de communication de l'UQAM le 25/09/2002.
[35] *Ibid.*
[36] Francis BALLE, *Médias et sociétés*, 17e éd., Paris, LGDJ, Lextenso éditions, 2016, p.295.
[37] Article 11 de la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

ce soit »[38]. Emmanuel Dérieux postule que le concept de la « liberté de la presse » fait référence à la « *faculté d'agir, de sa propre initiative, sans y être contraint ni en être empêché par quelque personne, puissance ou autorité qui n'aurait pas été formellement habilitée,ou qui interviendrait pour des motifs, au-délà des limites ou selon des moyens autres que ceux correspondant aux pouvoirs qui lui ont été conférés* »[39].

Au niveau de l'Afrique, il existe une législation qui garantit la liberté de la presse.Il s'agit, en effet, de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi au Kenya en marge du 18e sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A). L'entrée en vigueur de cette Charte ne se fera qu'à partir du 21 octobre 1986 après sa ratification par 25 États membres de l'O.U.A. La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dispose dans son article 19 que « *Toute personne a droit à l'information.Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et réglements* »[40]. À cela, il faut ajouter la Déclaration de Windhoek de mai 1991 adoptée en marge du séminaire sur le développement d'une presse indépendante et pluraliste en Afrique organisé à Windhoek en Namibie le 3 mai 1991.Le point 2 de cette Déclaration stipule que « *Par presse indépendante, doit s'entendre une presse sur laquelle le pouvoir public n'exerce ni emprise politique ou économique, ni contrôle du matériel et des équipements nécessaires à la production et à la diffusion de journaux, de magazines et périodiques* »[41]. Quant au point 3 de la Déclaration de Windhoek, il précise clairement que « *Par presse pluraliste, doit s'entendre la suppression des monopoles de tous genres et l'existence du plus grand nombre possible de journaux, magazines et périodiques reflétant le plus largement possible des points de vue de la communauté* »[42]. La Déclaration de Windhoek de mai 1991 préconise que la presse, pour être libre, doit se départir de toute contrainte politique ou économique et ne doit se soumettre à aucun contrôle gouvernemental. Elle doit être une presse pluraliste qui ne laisse aucune place au monopole médiatique afin de permettre la diversité d'opinion. Cette Déclaration fait aussi une mention au fait que la création, le maintien et le renforcement d'une presse indépendante, pluraliste et libre sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie dans un pays ainsi qu'à son développement économique. Suite à la recommandation adoptée lors de la 26e session de la Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O en 1991, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré en 1993 la date du 3 mai comme

[38] Article 49 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.
[39] Emmanuel DÉRIEUX, *Droit des médias*, Paris, Dalloz, 2001, p.8
[40] Article 19 de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981.
[41] Déclaration de Windhoek de mai 1991 pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste.
[42] *Ibid.*

journée mondiale de la liberté de la presse. La célébration de cette journée, qui est aussi considérée comme la réponse à l'appel des journalistes africains faisant suite à leur Déclaration de Windhoek sur le pluralisme et l'indépendance en 1991, permet d'évaluer le niveau atteint par la liberté de la presse dans chaque pays ainsi que le degré d'indépendance et de défense des médias. La date du 3 Mai est aussi une occasion pour les professionnels des médias de rendre un vibrant hommage aux journalistes qui sont en prison à travers le monde et à ceux qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leur profession.

L'avènement de l'ère d'ouverture démocratique au début des années 1990 a été une opportunité offerte à plusieurs pays d'Afrique francophone, comme le Congo, de redéfinir leurs lois sur la presse qui s'inspiraient encore jusqu'à cette période de la loi française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.Étant donné que la défense et la promotion de la liberté de la presse constituent l'un des principes fondamentaux de la consolidation du débat démocratique, ces pays d'Afrique francophone ont donc adopté des lois portant régime de la communication audiovisuelle et juridique de la presse avec la volonté d'afficher dans leur législation leur attachement aux principes de la liberté de la presse dans le respect des lois de la République. En République du Congo, la liberté d'expression et de la presse est consacrée pour la première fois dans la Charte des droits et libertés adoptée par la Conférence nationale souveraine le 29 Mai 1991. Par la suite, cette liberté de la presse et d'expression sera consacrée dans les différentes Constitutions[43] qui ont été successivement adoptées depuis la fin de la Conférence nationale en 1991 qui a officiellement instauré l'État de droit et la démocratie dans le pays. Il existe des lois qui garantissent la protection et la promotion de la liberté de la presse parmi lesquelles nous pouvons citer, entre autres, les différentes Constitutions de 1992, 2002 et 2015, la loi 15-2001 ou loi Ibovi, la loi organique du Conseil supérieur de la liberté de communication (C.S.L.C). Malgré leur existence, il est constaté que ces lois ne sont pas appliquées par défaut des textes d'application. La constitution du 15 Mars 1992 dans son article 27 dispose que « *Tout citoyen a le droit de s'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par écrit et par l'image. La liberté de presse et la liberté d'information sont garanties. La censure est prohibée. L'accès aux sources d'information est libre. Tout citoyen a droit à l'information et à la communication. Les activités relatives à ces domaines s'exercent en toute indépendance dans le respect de la*

[43] Depuis le déclenchement du processus de démocratisation au début des années 1990, la République du Congo a connu plusieurs actes fondamentaux, notamment la Constitution du 15 mars 1992 décidée par la Conférence nationale et adoptée par referendum. Celle-ci est abrogée par les vainqueurs de la guerre civile de juin 1997 et remplacée par l'Acte fondamental d'Octobre 1997. Le 20 janvier 2002, une nouvelle Constitution est adoptée mais celle-ci sera remplacée par l'actuelle Constitution de novembre 2015.

loi »[44]. La liberté de la communication et de l'information est aussi garantie par la loi n°8 du 12 Novembre 2001 qui élargit l'espace de la liberté de la presse en indiquant que « *La liberté d'exprimer ses idées et ses opinions par tout moyen de communication est reconnue à tout citoyen* »[45]. Cette loi est renforcée par la Constitution congolaise du 20 Janvier 2002 qui stipule en son article 19 que : « *Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou tout autre moyen de communication. La liberté de l'information et de la communication est garantie. La censure est prohibée. L'accès aux sources d'information est libre. Tout citoyen a droit à l'information et à la communication. Les activités relatives à ces domaines s'exercent dans le respect de la loi* »[46]. Dans la même optique, la loi n°15 du 31 Décembre 2001 consacre la liberté totale de la communication audiovisuelle. La Constitution congolaise du 20 Janvier 2002 a prévu la création,dans ses articles 161 et 162, du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (C.S.L.C) qui est une entité chargée de veiller au bon fonctionnement de la liberté de l'information et de la communication. Ceci est renforcé par la loi organique n°4 du 18 Janvier 2003. Comme on peut le constater, on ne peut donc parler de la liberté de la presse sans faire une sorte de parallèle avec la liberté d'expression qui est aussi considérée comme une liberté fondamentale, car elle est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Étroitement liée à la liberté de la presse, la liberté d'expression est également associée à la liberté d'association, de réunion, de manifestation et du respect d'autrui. Le concept de « liberté d'information » peut être défini comme le droit d'avoir accès à l'information détenue par des organismes publics. Il est inhérent au droit fondamental à la liberté d'expression tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par l'Article 19 de la Déclaration universelle des droit de l'homme (1948), qui déclare que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* »[47]. La liberté d'information et de communication n'est pas une liberté comme les autres car elle constitue la pierre angulaire du pouvoir qui est attribué aux médias de masse par les journalistes eux-mêmes, par le public mais égalemment par les dirigeants politiques. La résolution 59 (I) de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

[44] Article 27 de la Constitution de la République du Congo du 15 mars 1992.
[45] Loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication en République du Congo.
[46] Article 19 de la Constitution congolaise du 20 janvier 2002.
[47] http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/freedom-of-information, consulté le 20-06-2017 à 19h42.

adoptée lors de sa première session en 1946 stipule que « *la liberté de l'information est un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche de toutes les les libertés à la defense desquelles se consacrent les Nations-Unies. La liberté de l'information implique le droit de recueillir, de transmettre et de publier les nouvelles en tous lieux et sans entrave* »[48]. Le droit à la liberté d'information, en se basant sur le principe fondamental qu'un État est supposé servir ses citoyens, constitue le fondement de l'existence d'une multitude d'autres droits et contribue pleinement à la sauvegarde de la démocratie. Renaud de Labrosse[49] pense que seuls les différents changements sociopolitiques observés dans la plupart des pays africains ont rendu possible l'application dans la pratique d'un principe de liberté d'expression et d'information pourtant reconnu et affirmé depuis longtemps par les grands textes de référence internationaux tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, le Pacte pour les Droits civils et politiques de 1966, la Convention européenne des Droits de l'Homme de 1950 ou encore la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Selon lui, le principe de liberté d'expression et d'information reconnu internationalement est pourtant demeuré fictif dans le vécu quotidien des journalistes en raison de contraintes légales et extra-légales érigées par l'écrasante majorité des pouvoirs publics africains dès l'accession à l'indépendance de ces anciens territoires coloniaux, et renforcées durant les trois décennies qui suivront[50]. Au niveau de l'Afrique, la liberté d'information est considérée par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et par la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique comme une partie intégrante du droit à la liberté d'expression. Dans un premier temps, une législation pour garantir la liberté d'information et d'expression fut adoptée par un groupe de onze pays à savoir, l'Ethiopie, la Guinée-Conakry, l'Ouganda, le Libéria, l'Angola, le Niger, le Zimbabwé, le Rwanda, la Sierra-Leone, l'Afrique du Sud et le Nigéria. Quant aux autres Etats africains, parmi lesquels figure le Congo, ils ont commencé à élaborer des lois dont l'adoption est en plus ou moins bonne voie selon les cas. En Septembre 2011, la plate-forme africaine sur l'accès à l'information fut adoptée au cours de la Conférence panafricaine sur l'accès à l'information organisée par le groupe de travail Windhoek +20[51].

[48] http://www.unesco.org/ liberté de la presse et développement (consulté le 25 Mai 2018 à 9h25).
[49] Renaud De la BROSSE, *Le rôle des médias et des nouvelles technologies de la communication et de l'information,* op.ci, .pp.174-187.
[50] *Ibid*

[51] http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/freedom-of-information/foi-in-africa, consulté le 24-07-2017 à 19h05.

Il est évident qu'il ne peut avoir de liberté de la presse sans l'existence des médias. C'est ainsi qu'il est nécessaire de définir de manière précise ce concept qui est très important dans la compréhension et la délimitation de l'objet de notre recherche.

1.1.2.1. Médias

Le concept de « média » dont les origines sont anglo-saxonnes est un dérivé par abréviation du mot « mass media », rendu célèbre par *Understanding Media*, ouvrage publié en 1964 par le sociologue canadien Marshall Mc Luhan. Le terme est riche d'une multitude de définitions selon les approches et domaines d'étude allant de la technologie à la sociologie en passant par l'organisation et la gestion des contenus. Il fait référence à tout support de diffusion de l'information, papier (presse imprimée ou journaux), audiovisuel (radio et télévision) et numérique, constituant à la fois un moyen d'expression et un intermédiaire permettant de transmettre un message de l'émetteur au récepteur. Dans le cadre de cette étude, nous allons nous appuyer juste sur quelques unes d'entre elles que nous jugeons être cruciales. La première définition est celle de Francis Balle qui conçoit le média comme étant « *un équipement technique qui permet aux hommes de communiquer l'expression de leur pensée, quelles que soient la forme et la finalité de cette expression* »[52]. Le terme "média" désigne « *tout moyen de communication, naturel ou technique, qui autorise la transmission d'un message. Mais son usage courant renvoie, de façon plus restrictive, aux médias de masse, c'est-à-dire aux moyens de diffusion collective permettant d'atteindre des publics vastes et hétérogènes* »[53]. La définition de Christine Leteinturier et Rémy Le Champion considère les médias comme étant « *l'ensemble des dispositifs techniques permettant l'expression de la pensée, et assurant la médiation entre un ou plusieurs émetteurs et le (ou les) recepteur(s) individus particuliers ou public de masse* »[54]. Pour Mireille Thibaut, les médias representent l'ensemble des moyens de diffusion de l'information et sont considérés comme un moyen d'expression essentiel pour les acteurs démocratiques dans la mesure où ils jouent un grand rôle dans la formation de l'opinion publique. Ils sont soumis à une éthique qui les oblige à respecter certains principes tels que l'exactitude de l'information, le respect de la vie privée et la vérification des sources d'information. Leur rôle est central dans les démocraties parce

---

[52] Francis BALLE, *Medias et société, presse audiovisuelle, télécommunication et internet*, 11è éd., Paris, Montchrestien, 2003, p.69.
[53] Encyclopédie Universalis en ligne. www.universalis.fr/encyclopédie/médias/.(consulté le 12 mars 2017).
[54] Christine LETEINTURIER et Rémy LE CHAMPION et al., *Médias, information et communication*, Ellipses, 2009, p.452.

qu'ils diffusent des informations et des idées liées au débat public[55]. Il existe plusieurs types de médias: la presse, la radio, la télévision, l'internet, etc. Rémy Rieffel, quant à lui, pense que les médias ne constituent pas seulement un ensemble de techniques de production et de transmission de messages, mais désignent aussi une organisation économique, sociale et symbolique, voire un milieu professionnel particulier avec ses divers acteurs[56]. Les médias peuvent être divisés en deux catégories distinctes : il y a d'une part les médias publics et de l'autre, les médias privés. Les médias publics sont aussi appelés "médias d'État" car ils sont entièrement financés par les pouvoirs publics. Ces médias ont pour mission principale l'accomplissement du devoir de service public qui consiste à relayer l'information publique. Logiquement, les médias publics devraient être au service de l'intérêt général et non pas des intérêts particuliers. En fait, il n'est pas rare de voir, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone en général et au Congo en particulier, que les médias publics soient considérés comme la « chasse gardée » du pouvoir qui en assure le contrôle total. Nous sommes ainsi confronté à l'évidence ou à l'hypothèse selon laquelle en Afrique, lorsqu'on parle de l'État on fait simplement réfèrence au pouvoir en place. Le personnel évoluant dans les médias publics sont des fonctionnaires de l'État mais aussi des journalistes qui sont pour la plupart acquis à la cause du parti au pouvoir. Pour s'assurer de la fidélité à la ligne politique du pouvoir en place, l'État a le privilège de nommer les responsables[57] qui dirigent les médias publics. Quant aux médias privés, ils sont caractérisés par le fait de ne pas être directement financés par les pouvoirs publics même si certains d'entre eux en sont proches. Contrairement aux médias publics, les médias privés ne sont pas au service de l'intérêt général et leur personnel n'est pas constitué des journalistes ayant le statut de fonctionnaire de l'État. Depuis l'ouverture de l'ère démocratique au début des années 1990, les médias privés ont connu une progression remarquable au Congo dans la mesure où ils sont devenus incontournables dans l'espace médiatique et dans le combat pour la liberté d'expression des citoyens. Il existe des rapports étroits d'interdépendance entre les médias et la démocratie dans la mesure où la démocratie crée les conditions de l'existence du pluralisme et de la libéralisation des médias, et ceux-ci, en retour, constituent un appui important pour le renforcement de la démocratie. Nous pouvons donc comprendre que les médias constituent l'ensemble des moyens que les

[55] Mireille THIBAUT, *Comprendre les médias*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A, 2005, p.9.
[56] Rémy RIEFFEL, *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, Paris, Gallimard, 2005, collection « Folio ».
[57] Les directeurs généraux et les chefs de services des médias d'Etat comme les chaînes nationales de télévision et de radio (*Télé Congo* et *Radio Congo*), les chaînes de radio telles que *Radio Brazzaville* et *Radio Congo Liberté*, le bulletin d'information de l'*ACI* et le journal *La Nouvelle République*, sont tous des proches ou des membres du parti au pouvoir.

individus peuvent utiliser pour exprimer librement leurs opinions dans une société démocratique. En nous basant sur l'expérience de plusieurs pays en Afrique subsaharienne francophone, parmi lesquels il y a le Congo qui est notre cas d'étude ici, nous avons fait le constat que la situation des médias est étroitement liée à celle du pays où ils sont implantés. C'est d'ailleurs dans ce sens que Judith Lazar atteste que « *les médias sont devenus partie intégrante de la vie quotidienne, privée et sociale des individus par le fait qu'ils expriment des valeurs et des jugements qui sont liés aux informations et aux distractions. Par leur nature, ils appartiennent et agissent sur l'espace public. Enfin, comme institutions sociales organisées, les médias reflètent la nature de la société dans laquelle ils sont insérés* »[58].

Comme on peut le constater, média et démocratie entretiennent des rapports très étroits.Il est donc nécessaire pour notre étude de mettre un accent particulier sur les rapports d'interdépendance qui existent entre ces deux concepts.

1.1.2.2. Médias et démocratie

La littérature en sciences de l'information et de la communication s'est considérablement développée sur le thème concernant les rapports entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne depuis le début des années 1990. D'un point de vue académique, les nombreux ouvrages déjà réalisés pemettent de reconnaître que la problématique de ces rapports constitue un objet de recherche qui constitue jusqu'à nos jours une des préoccupations majeures des chercheurs en Sciences de l'Information et de la Communication. À cet effet, différents travaux ont montré que les médias sont d'une très grande importance dans le processus de démocratisation politique en Afrique subsaharienne francophone. C'est pourquoi nous allons dans le cadre de notre travail actuel faire une sorte de revue d'un certain nombre de travaux de recherche mettant un accent particulier sur les rapports étroits qui existent entre les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne en général et en République du Congo en particulier. Dans son article intitulé « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes »[59], Vincent Sosthène Fouda souligne que les médias dits modernes ont toujours accompagné tous les événements qui se sont deroulés sur le continent africain depuis la conférence de Berlin de 1884, notamment la colonisation, la lutte pour les indépendances,

[58] Judith LAZAR, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin, 1991, p.9.
[59] Vincent Sosthène FOUDA, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », *Les Cahiers du journalisme,* n° 19, 2009, pp 202-211.

l'installation des dictatures post-indépendances et aussi les aspirations des peuples à la démocratie. Selon lui, le rôle que jouent les médias dans le processus d'ouverture politique et de démocratisation en Afrique subsaharienne continue à faire l'objet de nombreuses interrogations. Soutenant l'hypothèse selon laquelle les médias sont intimement liés à l'avenir de l'Afrique grâce à l'importance de leur rôle,Vincent Sosthène Fouda s'est interessé à un certain nombre de questions qui l'ont amené à chercher à savoir où se situent aujourd'hui ces médias après avoir servi la cause coloniale et accompagné durant plusieurs décennies les régimes du parti unique. Dans ses travaux, il s'est donc interrogé non seulement sur la nature des nouveaux rapports que les médias entretiennent avec les anciens partis uniques qu'ils ont longtemps soutenus et dont certains sont encore au pouvoir aujourd'hui mais aussi celle de leurs rapports avec l'État et ses différentes institutions. Il s'est aussi posé la question de savoir si ces médias ont adopté une nouvelle ligne éditoriale susceptible de répondre au principe d'ouverture politique tant réclamée par les populations depuis le début des années 1990. Les réponses à ces questions ont permis à Vincent Sosthène Fouda d'affirmer qu'à la fin des années 1990, des autocrates se sont dirigé « *sur la pointe des pieds vers l'étang de la démocratie* »[60]. Ce qui a permis de distribuer quelques autorisations de publication tout en muselant les radios. Les résultats des travaux de Fouda demontrent que seize ans plus tard, une poignée de ces autocrates sont arrivés au centre de l'étang, et le monde entier considère que leurs pays sont désormais gouvernés d'une façon transparente avec des médias libres, des responsables familiers de la démocratie. Malheureusement, la réalité est toute autre car les médias restent la chasse gardée des institutions politiques et du pouvoir en place. Ils sont manipulés par les hommes de pouvoir qui agissent d'ailleurs à visage découvert[61]. Quant à Renaud De la Brosse, il atteste, dans son ouvrage intitulé *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*[62], qu' « *en Afrique, après plus de 50 ans d'indépendance, marquées par le règne de partis uniques et de dictatures militaires, la plupart des pays africains sont engagés, depuis le début des années 90, dans des processus de démocratisation politique* »[63]. Il affirme que la démocratisation politique a entraîné la libéralisation entière ou partielle dans le secteur des médias accompagnée par l'établissement des nouvelles ou par la réformation des lois existantes pour s'adapter au nouveau contexte politique. Renaud De la Brosse affirme aussi que cette libéralisation dans le secteur des médias a entraîné l'explosion de leur nombre

[60] *Ibid*
[61] *Ibid*
[62] Renaud De la, BROSSE, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*, Bruxelles, Bruylant, 2013, coll. Médias, sociétés et relations internationales.
[63] *Ibid*

tout en faisant intervenir divers acteurs tant du secteur public que du secteur privé et qu'il y a eu nécessité pour chaque État d'encadrer ces nouveaux flux par le biais des systèmes de régulation. D'une façon globale, les travaux de Renaud De la Brosse nous renvoient à une problématique plus générale qui est celle des rapports qui existent entre les médias et la démocratie en Afrique. En fait, ces travaux sont une sorte de bilan que Renaud De la Brosse fait sur la régulation des médias dans plusieurs pays du continent noir. Mais au-delà de ce bilan sur la régulation des médias, ces travaux mettent aussi un accent particulier sur les aspects liés au renforcement du rôle que les médias jouent dans l'approfondissement de la liberté de l'information et de la communication, dans l'enracinement de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique. Dans un autre ouvrage intitulé *Le rôle des médias et des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans la démocratisation des sociétés d'Afrique subsaharienne*[64], Renaud De la Brosse estime que durant le dernier quart du XXe siècle qui est considéré comme le moment de l'histoire qui a entraîné le début des processus de democratisation politique en Afrique, on a assisté à une effervescence des populations dans la revendication des régimes démocratiques et de l'application des libertés politiques. Dans ses travaux, De la Brosse s'est essentiellement basé sur la question de savoir si cette revendication des populations était souhaitable ou même possible dans l'Afrique des années 2000 et d'essayer de comprendre en quoi l'impact des nouvelles technologies de la communication et de l'information aurait pu favoriser l'évolution du processus de démocratisation politique en Afrique subsaharienne. Il s'est aussi basé sur l'hypothèse selon laquelle les chercheurs ont souvent associé la démocratie libérale, la présence de médias de masse et la liberté de communication ainsi que l'existence d'un lien direct de causalité entre cette tendance observée à la démocratisation et les médias de masse. C'est ainsi qu'il est amené à se poser la question de savoir ce qu'il en est au juste dans la réalité. De la Brosse conscient de certaines limites de son étude qui est en fait consacrée au rôle des médias et des NTIC dans la démocratisation des sociétés d'Afrique subsaharienne s'est proposée d'apporter un éclairage sur les termes de « *cette relation en montrant comment des organes de presse et les hommes qui les animent, dans un contexte technique particulier, ont pu contribuer à la transition de régimes autoritaires vers des systèmes politiques plus libéraux et comment ils peuvent améliorer le degré de maturité politique atteint par certaines sociétés africaines désormais dotées d'institutions démocratiques* »[65]. Dans ses travaux, Renaud De la Brosse

[64] Renaud De la BROSSE, *op.cit*. 2001, pp.174-187.
[65] *Ibid.*,p.174-187.

affirme que les rapports entre les médias et la politique en Afrique subsaharienne sont au centre même de la vie politique du continent. Cela résulterait d'une « *conception exogène de la mise en rapport des hommes et des femmes les uns avec les autres par les moyens modernes de la communication, et, d'autre part, parce que pour beaucoup d'africanistes, la démocratie telle qu'elle se vit aujourd'hui dans le monde est une curiosité pour l'Afrique noire* »[66]. Dans son livre intitulé *Presse et démocratie en Afrique francophone : les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*[67], Marie-Soleil Frère constate que les différentes transitions démocratiques qui ont eu lieu dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne au début des années 1990 ont systématiquement transformé la conception, l'organisation et l'expression du pouvoir en Afrique. Elle fait le constate que les médias privés ont mis fin au monopole de l'État sur les médias après plusieurs décennies. Ce faisant, ces médias privés ont donc accompagné le processus de démocratisation politique en jouant le rôle de témoins privilégiés mais aussi celui de juges et d'acteurs des différentes mutations politiques qui sont intervenues en Afrique. Étude comparative de deux pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin, considéré par la communauté internationale comme le "laboratoire de la démocratie" en Afrique subsaharienne francophone, et le Niger, pays ayant connu une transition politique mouvementée puisqu'elle a été émaillée de nombreuses violences, l'étude de Marie-Soleil Frère s'est focalisée non seulement sur le fait de savoir ce que pouvait être le discours des gens à qui l'on redonnait la parole après en avoir été privés pendant plusieurs décennies par les régimes autocratiques qui se sont succédé au pouvoir mais aussi pour determiner leurs préoccupations et la manière dont ils les expriment. Il ressort de ces travaux que les « *journalistes de la nouvelle presse privée ont commenté, analysé, critiqué cette transition démocratique ainsi que leur propre rôle dans cette nouvelle distribution du pouvoir. Toutefois,les pesanteurs et contraintes historiques,socioculturelles, politiques et économiques ont limité la portée de leurs voix* »[68]. Il en ressort aussi qu'il y a un déploiement des « *discours foisonnants et souvent prémonitoires dans les capitales des pays africains mais qui malheureusement restent trop souvent ignorés à cause de leur caractère " informel* »[69]. De leur côté, Pierre Paul Tchindji et al. font, dans leur ouvrage intitulé *Afrique Centrale : Des Médias pour la Démocratie « section 5 : La République du Congo* »,[70] une étude approfondie

[66]*Ibid,*174-187.
[67]Marie-Soleil FRÈRE, *Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger,* Paris : Karthala, 2000.
[68]*Ibid.*
[69] *Ibid.*
[70]Pierre-Paul TCHINDJI et al., Afrique Centrale : Des Médias pour la Démocratie « section 5 : La République du Congo » éd. Institut Panos Paris : Karthala, 2000, p. 105-115.

sur la situation des médias dans neufs pays d'Afrique centrale parmi lesquels figure la République du Congo qui fera aussi l'objet de notre étude. Pour atteindre leurs objectifs, Tchindji et al. se sont basés sur un certain nombre de questions pour déterminer la nature des médias qui sont impliqués dans le processus de démocratisation au Congo, déterminer le cadre juridique et le contexte socio-économique dans lesquels ils évoluent, les difficultés auxquelles ils font face et les atouts dont ils disposent dans leur fonctionnement, mais aussi de chercher à savoir en quoi ces médias représentent un véritable enjeu dans cette sous-région du continent noir qui est souvent le théâtre de nombreux conflits armés. Grâce aux différentes informations récueillies dans chacun de ces pays, les résultats des travaux de Pierre Paul Tchindji et al.affirment que la liberté de la presse et d'expression et aussi la démocratie constituent encore un luxe pour la plupart des médias et des populations d'Afrique centrale, une région où la question du pluralisme de l'information suscite encore de nombreux débats jusqu'à ce jour. Dans son ouvrage intitulé *La liberté de la presse au Congo-Brazzaville*[71], Florent Sogni Zaou met en relief l'article premier de la déclaration de Windhoek (Namibie) du 3 mai 1991 faite par les Nations-Unies et l'Unesco qui, comme l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, stipule que la création, le maintien et le renforcement d'une presse indépendante, pluraliste et libre sont à la fois indispensables au bon exercice de la démocratie et au développement économique d'un pays. Il montre cpendant que malgré le fait d'avoir ratifié des textes et de disposer d'une loi au niveau national garantissant la liberté de la presse et d'expression, la situation de la République du Congo suscite encore un certain doute de la part de la plupart des professionnels de l'information et de la communication, des acteurs de la société civile et de certains hommes politiques.

L'opinion publique est l'une des composantes les plus indispensables de la démocratie. Notre recherche exploratoire nous a permis de sélectionner ce concept qui a une grande importance dans notre étude.

1.1.3. Opinion publique

Patrick Charaudeau considère l'opinion publique comme une notion qui se constuit dans la relation entre l'instance de production et l'instance de réception[72]. Il pose donc la question de

[71] Florent SOGNI ZAOU, *La liberté de la presse au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2014.
[72] Patrick CHARAUDEAU, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan, 1997, p.96.

savoir ce qu'est l'opinion publique et le type de rapport qui s'instaure entre l'instance de production et l'instance de réception. Pour donner une définition à la notion de l'opinion publique, il serait tout d'abord nécessaire de définir la notion d'« opinion » tout court comme le préconise Rémy Rieffel, quand il postule que l'idée d'opinion publique « *renvoie d'abord à celle d'opinion tout court, c'est-à-dire de croyance douteuse, de "doxa" chez Platon : elle est alors l'expression d'une certaine subjectivité,d'une forme de sentiment relativement instable, opposée à la raison* »[73]. Patrick Charaudeau stipule que la notion d'opinion fait partie du vaste domaine du « croire », c'est-à-dire à ce qui n'est pas en prise directe avec l'action mais avec l'imaginaire de savoir dans lequel le sujet peut exercer son jugement. C'est dire aussi que la définition de la notion du « croire » réside dans le rapport qui s'établit entre un sujet et le savoir. On voit donc que le « croire » ne concerne pas seulement l'opinion mais également la croyance[74]. Citant Paul Ricoeur (1983)[75], Patrick Charaudeau postule que l'opinion est donc le résultat d'une activité qui consiste à « *prend(re) ensemble des éléments hétérogènes et (à) les associ(er) ou les compos(er) selon la logique du nécessaire ou du vraisemblable* »[76]. Il affirme aussi que l'opinion relève d'un calcul de probabilité au terme duquel le sujet se détermine une attitude intellective de pour ou de contre cette vraisemblance du monde. Cette attitude de pour ou de contre la vraisemblance du monde, selon lui, permet tout d'abord à l'opinion de ressembler à la croyance mais lui permet aussi de s'en distinguer par le calcul de probabilité qui n'existe pas dans cette croyance, et qui fait que l'opinion resulte d'un jugement hypothétique sur une position favorable ou défavorable et non sur un acte d'adhésion ou de rejet. Il affirme que l'opinion ne doit pas, par ailleurs, être confondue avec la « *connaissance* » car celle-ci est indépendante du sujet qui sait, tandis que l'opinion, de son côté, témoigne du point de vue du sujet à propos d'un savoir. Patrick Charaudeau affirme aussi que l'opinion n'énonce pas une vérité sur le monde, mais un point de vue sur les vérités du monde. Quand la connaissance fait référence au monde, l'opinion, quant à elle, se réfère au sujet[77].

Après avoir esquissé une définition de la notion d'opinion , nous pouvons maintenant essayer de donner une définition à notre notion principale qu'est l'opinion publique. Nous soulignons qu'il existe une kyrielle de définitions de la notion d'opinion publique basées sur les différentes interprétations des politologues et des sociologues.Remy Rieffel considère

[73] Remy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A, 2010,p.36.
[74] Patrick CHARAUDEAU, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, op.cit.
[75]Paul RICOEUR, *Temps et Récit*,Tome 1, Paris, Seuil,1983.
[76] Patrick CHARAUDEAU, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, op.cit.
[77] *Ibid.*

l'opinion publique comme une notion éminemment complexe qui se dérobe à l'analyse à mesure que l'on s'efforce d'en déterminer la nature[78]. Pour Elisabeth Noëlle-Neumann, la notion d'opinion publique résulte de l'interaction entre les individus et leur environnement social. L'opinion publique, selon elle, c'est « *cette opinion qui peut être exprimée en public sans risque de sanctions et sur laquelle peut s'appuyer l'action menée en public* »[79]. Georges Burdeau considère la notion d'opinion publique comme « *une force sociale résultant de la similitude de jugements portés sur certains sujets par une pluralité d'individus et qui s'extériorise dans la mesure où elle prend conscience d'elle-même* »[80]. Pour Rémy Rieffel, parler de l'opinion publique c'est se situer sur un tout autre plan et se baser au moins sur les trois faits fondamentaux suivants: un public, une opinion commune, une opinion partagée. Ces trois faits fondamentaux nous permettent de comprendre, selon lui, que l'opinion publique est avant tout le produit d'un auditoire particulier, c'est-à-dire un public tel que l'électorat. Ensuite, elle est une opinion partagée par un grand nombre d'individus, ce qui fait d'elle une opinion commune. Enfin, l'opinion publique est une opinion partagée car elle est rendue publique en étant portée à la connaissance de tous et soumise au jugement de tous. L'existence d'une opinion publique requièrt une convergence de vues sur un même sujet, une expression manifeste de jugements et une participation d'un grand nombre d'individus[81]. Patrick Charaudeau pense que donner du point de vue des médias une définition à la notion d' « opinion publique » n'est pas chose aisée car elle est souvent traitée comme une entité plus ou moins homogène, alors qu'elle résulte d'un entrecroisement entre « *connaissances* » et « *croyances* » d'un côté, « *opinions* » et « *appréciations* » de l'autre. Selon lui, les médias, qu'il s'agisse de presse écrite ou d'audiovisuel, traitent les différents sujets liés à la corruption, aux faits sociaux et aux grandes questions internationales, en utilisant, avec des degrés variables, des hypothèses (non nécessairement conscientes) qui circulent dans une société à propos de ces thèmes, tantôt sur les imaginaires relatifs à des appréciations et des croyances comme par exemple les sentiments de générosité, de justice et d'honnêteté[82]. Il pense, en effet, que la définition de l'opinion publique doit tenir compte de deux séries de paramètres que sont la distinction des lieux de pertinence et la nature des jugements du groupe qui les exprime. Dans la première série de paramètres, Patrick Charaudeau préconise

[78] Remy RIEFFEL, Sociologie des medias, op.cit., p.34-36.
[79] Elisabeth NOELLE-NEUMANN,"The Spiral of silence", *Journal of communication*, n°24,1974, pp.43-54.Traduit par Gilles ACHACHE, Dorine BREGMAN, Daniel DAYAN, « La Spirale du silence », *Hermès*, n°4,1989, p.182.
[80] Georges BURDEAU, « L'opinion publique », *Encyclopedia Universalis*,Vol.16, Paris,1995,p.951.
[81] Rémy RIEFFEL, *Sociologie des medias*,op.cit.
[82] Patrick CHARAUDEAU, op.cit.,

de déterminer s'il s'agit de l'opinion publique imaginée par l'instance médiatique, c'est-à-dire une opinion publique qui émane des réalisations du discours informatif lui-même ou bien celle qui est construite par le biais des comportements du public tandis que dans la seconde série de paramètres, il tente de déterminer s'il s'agit de croyances, d'opinions ou d'appréciations[83]. Cependant, il existe une contestation vigoureuse de l'existence de l'opinion publique. C'est d'ailleurs dans ce sens que Pierre Bourdieu affirme avec vigueur que « *l'opinion publique n'existe pas* »[84]. Il stipule que les résultats des sondages d'opinions et les analyses des sondeurs, des politologues et des journalistes qui sont régulièrement publiés dans la presse ne sont, très souvent qu'une création artificielle, « *un artefact* » résultant d'une simple agrégation statistique d'opinions individuelles et dont la fonction est d' « *imposer l'illusion qu'il existe une opinion publique comme sommation purement additive d'opinions individuelles* »[85]. Selon lui, l'opinion publique ne se résume donc pas uniquement aux résultats des sondages, aux analyses des sondeurs, des politologues et des journalistes, mais son existence n'est possible que dans l'expression des points de vue convergents d'un grand nombre d'individus sur un même sujet[86]. Nous admettons qu'il est encore difficile de nos jours de trouver des instituts de sondages d'opinions dans la plupart des pays d'Afrique, et plus particulièrement en République du Congo. Aussi, il y est très difficile de procéder aux sondages d'opinions car les conditions de leur réalisation ne sont pas réunies comme dans les pays occidentaux.

Au-délà de tous les contours du concept que nous avons pu aborder, nous pouvons, en faisant un lien avec notre objet d'étude, concevoir « *l'opinion publique* » comme étant l'état d'esprit qui domine dans une population ou une société, à un moment donné de son histoire. C'est en fait l'ensemble des jugements que les citoyens portent sur les sujets ou les faits liés à la société dans laquelle ils vivent, sur les questions d'actualité. Comme l'opinion publique, l'actualité est un concept que nous allons aussi tenter de définir pour nous permettre de mieux appréhender nos questions de recherche.

1.1.4. Actualité

Parler du concept « d'actualité » c'est faire allusion à un élément qui se trouve au cœur même du contrat médiatique et qui nous permet de comprendre en quoi il guide les choix

[83] Patrick CHARAUDEAU, *Ibid*, p.98
[84] Pierre BOURDIEU, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit,1984, p.224.
[85] *Ibid*
[86] *Ibid.*

thématiques[87]. L'actualité est un concept qui est diversement défini. La première définition qui suscite notre intérêt dans le cadre de cette recherche est celle du dictionnaire *Le nouveau Pétit Robert*[88], qui la considère comme un terme venant du latin « actualitas » et qui veut dire « *le caractère de ce qui est actuel, l'ensemble des événements actuels, des faits tout récents, informations ou nouvelles du moment* ». Patrick Charaudeau conçoit la notion d'actualité comme étant la réponse à la question suivante : « *que se passe-t-il en ce moment ?* ». Pour lui, l'actualité c'est ce qui donne à la nouvelle son caractère factuel dépourvu, en son principe, de toute qualification subjective et de toute tentative d'explication de sa raison d'être. Patrick Charaudeau atteste donc que l'actualité est ce qui définit l'information comme un surgissement instantané en disant au public : *« voyez, aujourd'hui, ce qui est* »[89]. Certaines définitions de la notion d'«actualité » viennent des professionnels des médias eux-mêmes. Celles auxquelles nous nous sommes intéressé viennent exclusivement des professionnels des médias cités dans les travaux d'Annelise Beguec[90]. La première définition à laquelle nous nous intéressons ici est celle de Jean-François Cadet, journaliste à *RFI*, qui considère l'actualité comme étant un ensemble d'événements ou de « non-événements » qui,à un moment donné, fait la description du monde dans lequel nous vivons. Selon lui, cet ensemble d'événements ou de non-événements est en fait un ensemble de choix qui sont opérés aussi bien par le récepteur que par l'émetteur. Jean-François Cadet estime que cet ensemble d'événements ou de non-événements peut-être communiqué à travers le regard soit d'un journaliste ou d'un média et prend une forme ou une construction différente déterminée par celui à qui cette actualitée est destinée[91]. Cette définition qui conçoit l'actualité comme un ensemble d'événements ou de non-événements est aussi celle donnée par Michel Deprost, journaliste au quotidien français *Le Progrès*, qui postule que la « matière-actualité » résulte de cet ensemble d'événements ou de non-événements[92]. Pour Juan Gomez et Noël Copin, tous deux journalistes à *RFI*, l'actualité est essentiellement constituée de quelques informations ressortant de manière flagrante d'un vaste flux qui serait l'ensemble des événements, aussi bien de simples faits divers ponctuels que des données plus générales, qui se produisent certes à un moment donné mais aussi de manière latente[93]. L'actualité ne peut normalement exister

[87] Patrick CHARAUDEAU, op.cit, p.151
[88] Le nouveau petit Robert, 1998
[89] Patrick CHARAUDEAU, op.cit, p.150
[90] Annelise BEGUEC et al., *Qu'est- ce que l'actualité?* , Mémoire de recherche pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, École supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2005.
[91] *Ibid*, p.13.
[92] *Ibid*, p.14
[93] *Ibid*

sans l'apport des médias dont elle constitue, selon Patrick Charaudeau[94], une « matière première », c'est-à-dire l'information qui doit être sélectionnée et traitée avant d'être mise à la diposition du public. Le fait qu'il se produit,à chaque instant dans le monde, une quantité incalculable d'événements de toute nature nous pousse à croire qu'il est quasiment impossible à n'importe quel journaliste d'embrasser toutes les informations qui lui parviennent au quotidien. Face à cette situation, le journaliste se voit donc obligé de procéder à un travail de sélection qu'il effectue à plusieurs niveaux. Il consiste à faire un prélèvement sur le terrain et à mettre en évidence un certain nombre d'événements qui se passent à un moment donné dans le monde en opérant des choix sur l'ensemble des informations reçues. Le journaliste procède ensuite à l'identification de chaque événement avant de le rapporter au public. Le choix des informations pertinentes que le journaliste sélectionne pour « créer » l'actualité se fait sur la base d'un certain nombre de critères internes et externes, parmi lequels on peut citer l'originalité et l'ampleur de l'événement, qui sont soumis aux contraintes de la ligne éditoriale de l'organe de presse auquel il appartient. Abordant la question de ces critères externes, Patrick Charaudeau estime qu'ils concernent principalement les trois formes qui caractérisent le mode d'apparition d'un événement. Premièrement, l'événement est présenté comme un fait inattendu, c'est-à-dire quelque chose qui ne pouvait être prévu dans le temps comme les catastrophes naturelles. Deuxièmement, l'événement est considéré comme étant un fait programmé dans le temps, c'est-à-dire un fait attendu ou un fait connu d'avance comme les manifestations culturelles, les compétitions sportives, les cérémonies officielles et les rituels de la vie politique d'un État. Troisièmement enfin, l'événement est considéré comme étant un fait préparé et provoqué essentiellement par le secteur du pouvoir politique en place qui fait pression auprès des médias à des fins d'une stratégie qui peut consister par exemple à attirer l'attention de l'opinion publique sur un problème donné en mettant à la disposition des journalistes des informations pour couvrir une autre affaire jugée très sensible pour le pouvoir en place. Patrick Charaudeau estime que dans ce genre de contexte où l'événement subit une sorte de manipulation à la source, le journaliste et le média sont confrontés à un certain nombre de problèmes qui les mettent dans une position inconfortable[95]. S'agissant des critères internes, Patrick Charaudeau préconise qu'ils sont essentiellement constitués des critères liés aux choix que l'instance médiatique fait en mettant un accent particulier sur les principes de saillance et de prégnance auxquels l'événement doit répondre. Selon lui, le fait que ces choix dépendent de la manière dont les médias se représentent l'intelligibilité sociale leur permet de

[94] Patrick CHARAUDEAU, op.cit, p.150.
[95] *Ibid*, p.154

faire une sorte de hiérarchisation des événements qui se présente sous forme d'agenda-setting et s'impose, d'une façon ou d'une autre, aux consommateurs des médias[96].

Une société démocratique moderne nécessite l'existence d'un espace de discussion et des débats contradictoires pour permettre aux citoyens d'exprimer leur volonté politique et « *d'exposer, d'évaluer et de critiquer les décisions prises par les gouvernants* »[97]. Nous pouvons donc comprendre que les conditions les plus essentielles de l'existence de la démocratie dans un pays quelconque soient étroitement liées à l'existence d'un espace public qui favorise les débats contradictoires sur les grands sujets d'actualité. Étant toujours lié au concept de démocratie, l'espace public est un concept qui revêt un caractère très important dans la compréhension de notre objet d'étude et nous allons tenter de le définir pour cerner tous ses contours.

1.1.5. Espace public

Conçu à l'origine par Emmanuel Kant, le concept d' « espace public » dont l'usage a été popularisé dans l'analyse politique au cours des années 1970 [98] est au centre de la problématique des rapports entre les médias et la démocratie, une problématique qui est abondamment abordée par plusieurs auteurs étant donné que son importance n'est plus à démontrer. Philippe Breton et Serge Proulx[99] estiment que cette problématique de l'espace public, issue du discours philosophique de la modernité, a de nos jours engendré de nombreux questionnements dans les différents domaines des sciences sociales, notamment en politique, en droit et en anthropologie. Philippe Breton et Serge Proulx soulignent que la théorie de l'espace public inspirée de l'expérience du « siècle des Lumières » que Jürgen Habermas présente dans son ouvrage intitulé *L'espace public, Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*[100] propose de baser le fondement de la raison et du droit sur l'idée d'une communication sociale en faisant recours à la discussion et au raisonnement public au sein des démocraties occidentales qui émergent au cours de cette période. Considérée comme un régime politique faisant du peuple le seul dépositaire du pouvoir, la démocratie favorise l'existence à la fois de deux entités distinctes issues des révolutions bourgeoises, c'est-à-dire l'État et une société civile constituée essentiellement de

[96] *Ibid*
[97] Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op.cit, p.484.
[98] *Ibid*
[99] Philippe BRETON et Serge PROULX, *L'explosion de la communication. Introductions aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, 2006.
[100] Publié pour la première fois en 1962, cet ouvrage fut traduit pour la première fois en français en 1978 et en anglais, en 1989.

personnes « privées ». La théorie de l'espace public que Jürgen Habermas propose se fonde sur un modèle communicationnel et rationnel qui va constituer le point de départ d'innombrables débats grâce à son caractère complexe et l'immensité de sa richesse bibliographique[101]. Ce modèle communicationnel et rationnel conçoit l'espace public comme étant un espace intermédiaire qui existe entre l'État et la société civile[102]. Dans sa conception, Habermas estime que les tentatives d'encadrement auraient poussé la bourgeoisie commerçante qui fit son apparition dans les clubs et salons en Angleterre, en France et en Allemagne à la fin du XVIIe siècle suite à la transformation des espaces jadis utilisés pour des discussions littéraires en des lieux de production d'idées et de débats politiques à se constituer en classe critique à l'égard du pouvoir politique et du fait qu'on aurait commencé à constater une généralisation de l'exercice du jugement en commun et de son institutionnalisation graduelle dans les sociétés européennes. C'est à partir de ce moment que l'on a commencé à sortir de la sphère publique structurée par la représentation des nobles pour se diriger vers une sphère constituée à son tour par la société civile qui, en tant que domaine propre de l'autonomie privée, va s'opposer à l'État[103]. Supposée garantir l'égalité de tous en devenant une sorte de lieu accessible à tous les citoyens pour débattre librement des questions politiques et exprimer leurs idées, cette sphère publique bourgeoise est une sorte d'outil que les bourgeois qui prétendent combattre l'aristocratie utilisent pour élargir leur domination sur le domaine politique après l'avoir exercé sur le domaine économique, en faisant passer leurs intérêts particuliers pour l'intérêt général. Dans cette sphère publique bourgeoise qui permet l'usage public de la raison et où grâce au goût du débat d'idées l'on apprend à penser, à apprecier, à contester et à argumenter, la possibilité d'avoir un consensus autour d'un argument dépend largement du fait que cet argument soit rationnellement jugé meilleur qu'un autre[104]. Habermas conçoit cet espace public comme étant un lieu ou un espace de discussion et d'acquisition par le « public » d'une force historique qui parvient à influencer le cours des choses politiques d'une société devenue adulte, responsable et capable de se rapporter, de façon réflexive, à la fois à soi-même et au monde[105].Le modèle rationnel et communicationnel

[101]Philippe BRETON et Serge PROULX, *op.cit*, p.215.

[102]*Ibid*

[103] Jürgen HABERMAS, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, (éd.orig. 1962), Paris, Payot, 1978, p.324.
[104] Loïc BALLARINI, Loïc BALLARINI, *Espace public*.In :*Publictionnaire.Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 08 mars 2017. Accès : http://publictionnaire.humanum.fr/notice/espace-public/.
[105] Jürgen HABERMAS, op.cit.

proposé par Jürgen Habermas est contesté par la philosophe politique Annah Arendt qui propose à son tour un modèle esthétique de l'espace public en orientant l'observateur vers la dimension phénoménale des activités politiques qui sont produites dans cette sphère publique[106]. Contrairement à la conception habermassienne, la théorie de l'espace public d'Annah Arendt soutient la thèse selon laquelle les « jugements réflexifs » des spectateurs qui reçoivent et interpretent les représentations apparaissant sur la scène publique sont à la source des opinions qu'ils se forment et qui sont susceptibles d'engendrer un « sens commun » propre à un espace d'appartenance[107].

La divergence dans la conception du concept de l'espace public a engendré une multitude de définitions mais nous allons nous focaliser juste sur quelques unes d'entre elles que nous estimons être les plus importantes pour notre étude. La première définition est celle de Dominique Wolton qui considère l'espace public comme « *le lieu,accessible à tous les citoyens, où un public s'assemble pour formuler une opinion publique* »[108]. Quant à Breton et Proulx, leur définition se basent sur deux idées essentielles. La première est celle qui conçoit l'espace public comme étant une arène publique de libre expression, c'est-à-dire un espace de communication d'où l'opinion publique émergeait à partir de discussions entre protagonistes en faisant appel à des arguments rationnels. La deuxième idée est celle qui considère l'espace public comme étant une scène d'apparition publique permettant à la fois aux acteurs, aux actions, aux événements ou aux problèmes sociaux d'accèder à « la visibilité publique ». Contrairement à la première idée qui accorde une place centrale aux arguments rationnels des protagonistes, cette deuxième approche met l'accent sur le processus de publicisation qui fait qu'un événement, une action, un problème, un acteur qui est « mis en scène publique », apparaîsse indépendamment de toute argumentation rationnelle sur la scène publique[109]. Cet espace intermédiaire est considéré au-delà de son aspect physique et devient donc un espace social et symbolique qui permet aux citoyens d'avoir l'occasion de se réunir et de discuter des affaires de l'Etat, tout en exprimant publiquement leur opinion[110].

Dans son article intitulé « *L'espace public* », Loïc Ballarini tente de donner une définition de l'espace public en postulant que: « *Ce que l'on retient généralement de l'espace public, c'est qu'il est le lieu, physique ou symbolique, dans lequel les idées circulent et sont discutées de*

[106] Philippe BRETON et Serge PROULX, *op.cit*, p.217.
[107] *Ibid*
[108] Dominique WOLTON, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997, p.379.
[109] *Ibid*, p.216.
[110] *Ibid*, p.201.

manière rationnelle afin de cristalliser en opinion publique»[111]. Pour Rémy Rieffel, l'espace public est le résultat d'un mouvement d'émancipation qui met en valeur la liberté individuelle et l'expression des opinions, tout en permettant aux individus, notamment les acteurs des domaines politique, social, religieux et culturel, de dialoguer, s'opposer et se répondre aux yeux de tous. L'espace public désigne également de nos jours l'ensemble des scènes et des « lieux » plus ou moins institutionnalisées, incarnées notamment par les supports et réseaux de communication comme la presse, la radio, la télévision et l'internet, où l'on débat des enjeux du moment[112]. De leur côté, Dacheux et al. se focalisent sur trois principaux aspects pour donner une définition au concept de l'espace public. Le premier aspect est celui qui considère l'espace public comme étant le lieu de légitimation du politique, c'est-à-dire le lieu où les citoyens peuvent facilement accéder aux informations politiques sur lesquelles seront basées les sujets des débats qui leur permettront, par la suite, de se forger une opinion sur les choix des personnes qui exerceront le pouvoir politique[113]. Le deuxième aspect conçoit le concept de l'espace public comme étant le fondement de la communauté politique. L'espace public est donc considéré comme un espace symbolique qui permet de créer des liens entre des individus appartenant à des communautés ethniques ou religieuses diverses afin de former une communauté politique commune. Enfin, le troisième aspect considère l'espace public comme une scène d'apparition du politique, c'est-à-dire le lieu où se traitent les questions relevant de la collectivité et la formulation des visions antagonistes de l'intérêt général qui ne peut être l'apanage exclusif du pouvoir et qui permet à la fois aux acteurs politiques de se mettre en scène et aux problèmes publics de devenir visibles et sensibles[114]. Ils soulignent que malgré son désir d'universalité, l'espace public est un lieu qui n'est pas accessible à tout le monde et les individus et les organisations collectives qui s'y rencontrent n'ont ni les mêmes intérêts, les mêmes compétences politiques, ni le même poids social. C'est un lieu qui exclue l'aliénation totale des acteurs sociaux et suppose que ceux-ci possèdent une certaine capacité critique auto-reflexive[115].

Fondant sa réflexion sur celle de Jürgen Habermas, Peter Dahlgren estime que le concept d'espace public devrait, grâce aux différents changements qui interviennent dans notre société, nous pousser à nous poser des questions sur la manière dont les moyens de communication de masse participent à l'information des citoyens sur le monde et à

[111] Loïc BALLARINI, *Espace public.*In : *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 08 mars 2017. Accès : http://publictionnaire.humanum.fr/notice/espace-public/.
[112] Remy RIEFFEL, *Sociologie des medias*, op.cit. p.47.
[113]Eric DACHEUX, *op.cit*., p.19.
[114]*Ibid*, pp.19-20
[115] *Ibid*

l'élaboration de leurs prises de position[116]. C'est pourquoi il soutient l'idée de l'existence d'une sorte de coïncidence entre l'émergence d'une démocratie de masse dans les pays occidentaux et celle de la promotion des moyens de communication de masse au rang d'institutions dominantes de l'espace public. La conception habermassienne de l'espace public est de nos jours critiquée par ses détracteurs qui estiment qu'elle aurait déjà atteint sa phase de déclin, d'une part, à cause de la crise que connaît le modèle démocratique dans les sociétés occidentales et, d'autre part, à cause de l'émergence des NTIC qui ont élargi l'espace de discussion, notamment par le biais des forums, des échanges sur Twitter ou Facebook, et permet ainsi à un plus grand nombre de citoyens d'avoir accès à une masse considérable d'informations et d'accélerer l'activation des opinions[117]. Cependant, on ne peut en aucun cas ôter à Jürgen Habermas le mérite d'être celui qui, grâce à ses travaux, a permis à la problématique de l'espace public de prendre beaucoup d'importance en sciences de l'information et de la communication et le plus vulgarisé l'idée d'une sphère publique comme espace rationnel et communicationnel où les membres d'une société discutent les questions pratiques et politiques en faisant usage de leurs arguments. Au-délà de toute divergence, ce que l'on peut retenir au regard de tout ce que nous avons abordé est que le concept de l'espace public désigne un lieu symbolique ou un espace de discussion et de débats contradictoires où les gouvernés peuvent librement exprimer leurs opinions et critiquer l'action des gouvernants par le biais des médias qui y jouent désormais un rôle très important.

Le mode de fonctionnement de l'espace public dans une société constitue l'indicateur le plus sûr de son degré d'ouverture et du niveau de démocratie atteint par cette société[118]. L'ouverture démocratique intervenue en République du Congo au début des années 1990 a entraîné le pluralisme politique et la libéralisation de l'espace médiatique pour permettre à un plus grand nombre d'acteurs de s'exprimer sur un plus grand nombre de sujets. Certes, cet espace public contemporain qui émerge en République du Congo suite au déclenchement du processus de démocratisation n'a peut-être pas littéralement les mêmes caractéristiques que l'arène publique bourgeoise du « *siècle des Lumières* » tel que conçu par Jürgen Habermas. On peut souligner qu'ils ont quand même quelques similarités sur un point très important : l'espace public tel que conçu par Habermas et celui qui émerge au Congo sont considérés comme étant à la fois une sphère de discussion entre l'État et les citoyens d'une part, et une instance médiatrice entre l'État, la presse et la société civile, d'autre part. En tant que lieu

[116] Peter DAHLGREN, « L'espace public et les médias : une nouvelle ère ? », traduit de l'anglais par Marc ABELES, Daniel DAYAN et Eric MAIGRET, Hermès,1994, pp.13-14.
[117] Remy RIEFFEL, *Sociologie des medias*, op.cit., p.49
[118]Peter DAHLGREN, op.cit. .

symbolique d'échanges et de débats, cet espace public qui émerge au Congo réunit les conditions permettant à la presse écrite privée de débattre librement de toutes les questions sociopolitiques et socio-économiques et de critiquer les décisions prises par les gouvernants et la gestion des affaires publiques. C'est une sorte de sphère publique élargie qui accorde une place centrale à l'expression contradictoire des opinions qui caractérise les sociétés démocratiques modernes et au rôle important que jouent désormais les médias privés (presse écrite, médias audiovisuels et internet) en matière d'information et de communication mais aussi en devenant des acteurs incontournables de la vie politique. C'est donc dans cet « espace public médiatisé »[119]que *La Semaine Africaine* exerce sa mission d'informer le public.

L'espace public constitue aussi le lieu où les médias jouent un important rôle dans la construction de l'opinion par le biais de ce qu'on peut appeler la « fonction d'agenda ». Conscient que les explications savantes des théories des médias occidentales ne peuvent être facilement adaptées aux médias africains dans la mesure où les réalités africaines ne sont pas les mêmes que celles des sociétés occidentales où la démocratie et la liberté se sont très bien enracinées depuis des siècles, nous allons tout de même nous appuyer dans cette étude sur ce concept de la fonction d'agenda. Il est donc nécessaire de définir ce concept qui va nous permettre de répondre à notre seconde question de recherche qui concerne la manière dont *La Semaine Africaine* contribue à la formation de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique en République du Congo.

1.1.6. Fonction d'agenda

Utilisé pour la première fois en 1972 suite à la publication de l'article de Mc Combs et Shaw, "*The Agenda-setting Function of Mass-Media*"[120], et de l'ouvrage de Roger Cobb et Charles Elder, *Participation in American Politics : the Dynamics of Agenda-building*[121], le terme d'agenda fait allusion au rôle que les médias jouent dans les processus de construction de l'opinion dans l'espace public. Les études menées sur la fonction d'agenda se sont engagées, selon Dorine Bregman, dans deux directions différentes. La première direction est celle qui est très liée à l'impact des informations diffusées par les médias sur les déterminants de la décision des citoyens pendant la phase de campagne électorale et qui s'inscrit dans l'analyse des comportements politiques des électeurs dits « flottants ». Quant à la deuxième direction, elle est liée au processus de communication à long terme et à la constitution d'un climat

[119]*Ibid*, p.31

[120] Maxwell MC COMBS et Donald SHAW, « The Agenda-Setting Function of Mass-media », *Public Opinion Quarterly*, n° 36, 1972, p.177.

[121]Roger W.COBB et Charles D. ELDER,« The politics of agenda-building : an alternative perspective for modern democratic theory », *Journal of politics*, vol. n°33, n°4 (1971), pp.892-915, published by the University of Chicago Press on the behalf of the Southern Political Science Association.

d'opinion[122]. Parler de la fonction d'agenda nous amène, en effet, à faire la distinction entre la "fonction d'agenda des mass-media sur l'opinion publique", appelée aussi "agenda-setting", et la "mise en agenda des politiques publiques" ou "policy agenda-building". En abordant la question de cette fonction d'agenda, on peut se rendre compte que l'étude des processus d'agenda repose sur le repérage des interactions réciproques qui régissent les relations entre trois types d'agenda : l'agenda des médias, l'agenda des citoyens et l'agenda des acteurs politiques. Estimant que c'est l'agenda de l'opinion publique qui est en réalité à la base de la fonction d'agenda, en pointant le fait que les attitudes, les comportements et les actions politiques des citoyens seraient influencés par les médias, Dorine Bregman souligne que les problématiques d'agenda-setting et d'agenda-building n'ont pas, du point de vue analytique, le même statut ni le même centre d'intérêt car les études menées sur la fonction d'agenda se sont engagées dans deux directions différentes[123]. La première direction est celle qui est très liée à l'impact des informations diffusées par les médias sur les déterminants de la décision des citoyens pendant la phase de campagne électorale et qui s'inscrit dans l'analyse des comportements politiques des électeurs dits « flottants ». Quant à la deuxième direction, elle est liée au processus de communication à long terme et à la constitution d'un climat d'opinion[124]. Il existe une différence entre l'agenda-building et l'agenda-setting. L'« agenda-building » a pour principal objet l'étude du processus par lequel l'agenda des élites politiques est influencé par l'agenda des médias et celui des citoyens[125]. Cette théorie se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'importance que les médias accordent à certains sujets, ainsi que les préoccupations des citoyens ou de l'opinion publique, influence l'agenda des élites politiques dans la conduite des politiques publiques. Il existe donc une relation nette entre le degré de préoccupations des citoyens exprimées à propos de certains problèmes et la quantité d'informations consacrées par les médias à ces mêmes sujets. Loin d'être exclusivement orientés par les informations qu'ils reçoivent des médias, les citoyens sont sensibles au contenu symbolique des événements du monde qui ont une implication réelle dans leur vie quotidienne. Sensibles aux changements de leurs conditions de vie, ils apprennent à les transposer en intérêts politiques, mais pas nécessairement en actions politiques[126]. Quant à l'agenda-setting, il a pour principal objet l'étude de la manière dont les préoccupations des citoyens sont structurées par les médias d'information pendant la campagne électorale et se

[122] Dorine BREGMAN, *op.cit.*
[123] Dorine BREGMAN, « La fonction d'agenda: une problématique en devenir », *Hermès*, 1989/1(n°4), pp.191-202.
[124] Dorine BREGMAN, *op.cit.*
[125] *Ibid*
[126] *Ibid*

propose de traiter du lien entre d'une part, l'importance accordée par les médias à certaines questions sociales (social issues) et, d'autre part, l'ordre d'importance attribué à ces mêmes questions par un public d'électeurs (ayant utilisé ces mêmes médias)[127]. En concevant et vulgarisant ce concept en 1972, Maxwell Mc Combs et Donald Shaw postulent que « *La presse ne réussit peut-être pas, la plupart du temps, à dire aux gens ce qu'il faut penser, mais elle est extrêmement efficace pour dire à ses lecteurs à quoi il faut penser* »[128]. La théorie de l'agenda-setting se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les médias, pendant une campagne électorale, construiraient l'ordre d'importance (set the agenda) des enjeux politiques, influençant de ce fait les attitudes des électeurs face à ces questions[129]. McCombs et Shaw partent du principe que dans les domaines qu'ils ne connaissent pas bien ou qu'ils ne peuvent pas expérimenter « de première main », en particulier dans les domaines politique, économique ou social, les citoyens tirent la majeure partie de leur information des médias qui,en étant considérés comme des outils susceptibles d'exercer un impact fort sur l'opinion publique, n'accordent pas une importance égale à tous les sujets plutôt que sur d'autres. Cette demarche des médias orientent alors l'attention du public sur les sujets auxquels ils accordent beaucoup plus d'attention pour en faire ce que les journalistes appelent les « gros titres » ou les « points chauds » de l'actualité[130]. La théorie de l'agenda- setting prône l'idée de l'existence d'une corrélation forte entre l'importance accordée par les médias à certains sujets et celle attribuée par les électeurs à ces mêmes sujets. Ayant fait le constat que les discours, les discussions et les relations que les citoyens entretiennent tous les jours entre eux sont alimentés par la presse, il en est arrivé à affirmer que les médias, en sélectionnant des informations, attirent l'attention du public sur certains thèmes plutôt que sur d'autres[131]. L'analyse quotidienne des enjeux ou des problèmes qui sont au cœur des débats pendant la campagne électorale par les médias permettrait aux électeurs de recueillir de nouveaux élements d'information même s'ils ne sont pas tous capables de les exploiter[132]. Ce qui entraîne l'apparition de cette forte corrélation entre l'importance que les médias accordent à certains enjeux et celle que les électeurs attribuent à ces sujets, l'absence de perception sélective de la part des électeurs qui ne sont pas au départ fortement attachés à un candidat car ils sont plus attentifs à l'ensemble des informations mises à leur disposition. Selon Dorine Bregman, les électeurs dont l'attention est beaucoup plus attirée par les médias et les

[127] Philippe BRETON et Serge PROULX, op.cit, p.226.
[128] Maxwell MC COMBS et Donald SHAW, *op.cit*.
[129] *Ibid*
[130] Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias*, 4è édition, Grenoble, Presses Universitaires, 2017, p.45.
[131] Remy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, *op.cit*, p.31.
[132] Dorine BREGMAN, op.cit.

différents problèmes qui y sont débattus pendant la campagne électorale sont principalement ceux qui n'ont pas encore arrêté leur choix au moment de cette campagne. Les informations que ces recueillent des médias peuvent influencer leur choix de vote et impacter les résultats des élections en étant favorables ou pas à l'un ou l'autre des candidats en lice[133]. Il est nécessaire de souligner que le concept de l'agenda-setting ne peut se limiter au seul contexte d'une campagne électorale car l'étude menée par G.Ray Funkhouser et dont les résultats sont présentés dans son article intitulé « *The issues of the sixties : an exploratory study in the dynamics of public opinion* » (1973) s'inscrit dans le cadre de la couverture médiatique et la perception par l'opinion publique des relations entre les événements et les enjeux des années 1960. Il ressort de cette étude qu'un enjeu a plus d'importance aux yeux de l'opinion publique lorsque les médias lui accordent une grande attention. Cela signifie que le haut degré de couverture médiatique de certains sujets par rapport aux autres permet aux médias d'attirer l'attention du public en faisant émerger sa sensibilité vis-à-vis des enjeux considérés[134]. Ces médias sont donc capables d'exercer un impact fort sur l'opinion publique et les problèmes qu'ils évoquent en priorité tendent à devenir aussi les problèmes prioritaires dans l'esprit des citoyens[135]. Ce que nous pouvons retenir c'est le fait qu'en procédant à la hiérarchisation des priorités au niveau de l'information ou de certains enjeux ou problèmes, les médias orientent l'attention des récepteurs et peuvent contribuer à leur influence en mettant en évidence un événement au lieu d'un autre.

En nous appuyant sur les concepts d'espace public et de la fonction d'agenda, nous allons tenter, dans la quatrième partie de notre thèse (p.289), de définir précisement comment le bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* se comporte lorsqu'elle traite l'actualité politique congolaise et comment elle contribue à la formation de l'opinion des citoyens en faveur de la gouvernance démocratique.

Après avoir posé notre problématique, énoncé nos hypothèses et cerné tous les contours de nos concepts, nous pouvons à présent aborder la question de l'approche méthodologique de notre travail de recherche.

CHAPITRE II : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Nous pouvons tout d'abord souligner que chaque travail de recherche implique le choix d'un sujet qui, à son tour, détermine le choix de la méthode à adopter et les sources d'information à

[133] *Ibid*
[134] *Ibid.*
[135] Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias*, *op.cit.*, p.43.

utiliser. Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy estiment qu'il est nécessaire que « *Pour chaque recherche, les méthodes doivent être choisies et mises en œuvre avec souplesse,en fonction de ses objectifs propres,de son modèle d'analyse et de ses hypothèses* »[136]. Nous sommes évidemment conscient qu'il n'existe aucune méthode de recherche qui soit considérée comme meilleure que les autres puisque le choix d'une méthode de recherche se fait sur la base de la problématique ou de l'objet de recherche. Ce qui leur permet d'ailleurs de souligner : « *Chacune peut rendre les services attendus à condition qu'elle ait été judicieusement choisie, qu'elle soit appliquée sans rigidité et que le chercheur soit capable d'en mesurer les limites et la validité. En revanche, le dispositif méthodologique le plus sophistiqué est impuissant si le chercheur le met en œuvre sans discernement critique ou sans savoir clairement ce qu'il cherche à mieux comprendre* »[137].

Dans leur tentative de définition, Bonneville et al., en citant Luc Amyotte (1996)[138], postulent que la méthode de recherche scientifique « *(…) C'est l'ensemble des moyens mis en œuvre afin de répondre à une question (…) L'utilisation d'une méthode est donc essentielle à la crédibilité des conclusions d'une recherche scientifique* »[139]. Cette définition nous fait comprendre que la méthodologie constitue l'ensemble des moyens mis à la disposition du chercheur pour répondre à la question centrale de sa recherche d'une façon rationnelle et objective. La méthodologie permet aussi au chercheur de prendre une décision sur les techniques de recherche ainsi que sur les outils de collecte des données qu'il utilisera dans son travail de recherche. Les méthodes représentent les stratégies globales que le chercheur adopte pour expliquer ou comprendre un phénomène particulier, alors que les techniques constituent les outils qu'il utilise pour mesurer, évaluer, écrire ou observer les différentes dimensions de ce qu'il veut comprendre ou expliquer conformément à son hypothèse[140]. Le choix de ces techniques se fait sur la base de la méthode de travail adoptée par le chercheur et de l'objectif qu'il poursuit. Fondamentalement différentes l'une de l'autre, les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives sont les deux principales méthodes de recherche qui diffèrent fondamentalement l'une de l'autre : il s'agit des méthodes qualitatives et des méthodes quantitatives. Luc Bonneville et al. indiquent que les méthodes qualitatives diffèrent fondamentalement des méthodes quantitatives sur deux points principaux, notamment la

[136] Luc Van CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, op.cit, p.212.
[137] *Ibid*
[138]Luc AMYOTTE, *Méthodes quantitatives : applications à la recherche en sciences humaines*, Saint-Laurent, Éditions du Renouveau pédagogique, Humanités, 1996.
[139] Luc BONNEVILLE et al., *Introduction aux méthodes de recherche en communication*, Montréal, Editions de la Chenelière, 2007, p.50.
[140]*Ibid*, p.50

nature même de l'approche et la logique de construction de la connaissance scientifique. Ils soulignent d'une part que la nature de l'approche est explicative dans une recherche quantitative et compréhensive dans une recherche qualitative. Ils indiquent d'autre part que la recherche qualitative est classiquement liée à l'exploration tandis que l'approche quantitative de la recherche est étroitement liée à la vérification. Quant à la logique de construction de la connaissance scientifique, ils affirment que le raisonnement déductif est la principale caractéristique de la recherche quantitative car elle met un accent particulier sur la logique de découverte. Cependant, la recherche qualitative,outre sa spécificité fondamentale qui vient de son inscription dans un paradigme compréhensif, est caractérisée par le raisonnement inductif dans la mesure où elle met un accent particulier sur une logique de construction[141]. Selon eux, la plupart des auteurs soutiennent l'idée selon laquelle la recherche qualitative traite des données qui sont difficilement quantifiables[142]. Le chercheur qui choisit d'adopter les méthodes qualitatives porte essentiellement son attention sur des processus sociaux, sur le sens que certains individus donnent à leur action, sur la vie quotidienne et sur la construction d'une réalité sociale. Beverley Hancock estime qu'en adoptant les méthodes qualitatives, le chercheur a la possibilité d'expliquer ou de décrire les phénomènes sociaux tels qu'ils se présentent naturellement, sans aucune tentative de manipulation, et de chercher à comprendre les opinions, les attitudes, les expériences et les sentiments des individus qui produisent des données subjectives[143]. Nous pouvons de ce fait comprendre que l'individu qui choisit de mener une recherche qualitative s'attache à faire, d'une part, une étude du contexte ou de l'environnement dans lequel évoluent les personnes et,d'autre part, à chercher à comprendre la signification sociale que ces personnes donnent à leur environnement. Dans une recherche qualitative, le chercheur a aussi la possibilité d'avoir un contact prolongé et intense avec un terrain, un individu ou une situation de vie afin de l'étudier en profondeur et dans toute sa complexité. C'est dans cette optique que Beverley Hancock estime que la méthode de recherche qualitative ne convient pas à tous les sujets de recherche mais elle est particulièrement recommandée lorsque le chercheur vise l'exploration en profondeur de l'objet d'étude ou d'un phénomène complexe[144]. Pour Luc Bonneville et al., les phénomènes étudiés dans les recherches qualitatives sont en général uniques, c'est-à dire non

[141] *Ibid*, p.155.
[142] *Ibid*
[143] Beverley HANCOCK, *An Introduction to Qualitative Research*, Nottingham, University of Nottingham: Trent Focus Group, 1998&2002, p.2.
[144] *Ibid.*

reproductibles: « *Ils concernent essentiellement des productions de l'homme comme un texte, un discours ou un dispositif, comme des ensembles d'actions collectives ou individuelles ou encore comme des phénomènes non tangibles comme des représentations, des normes culturelles ou des façons de raisonner. Il peut s'agir d'objet fini comme un discours ou une organisation du travail ou d'un phénomène en création comme une émotion collective ou la mise en œuvre d'un projet* »[145].

Le chercheur se trouve alors dans un positionnement intellectuel visant la compréhension d'un phénomène et il accordera une attention toute particulière aux données qualitatives, c'est-à dire qu'il cherchera à comprendre les significations des actions auprès des sujets concernés. Au-délà de leurs différences, la plupart des auteurs s'accordent aussi à reconnaître que les approches qualitative et quantitative peuvent être complémentaires dans une même étude et cette complémentarité permet d'améliorer tant la précision de la mesure que la qualité de la description[146]. Il arrive donc de voir certains chercheurs utiliser la méthode dite « mixte » qui est en effet le résultat de la combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives. Nous avons donc choisi, pour notre recherche, d'adopter cette méthode dite « mixte ». La méthode de recherche qualitative pour répondre à notre première question de recherche afin de nous permettre de gagner en profondeur dans l'analyse de notre objet d'étude,tandis que la méthode quantitative est choisie pour aborder notre seconde question de recherche.

Au-délà de leurs différences, la plupart des auteurs s'accordent aussi à reconnaître que les approches qualitative et quantitative peuvent être complémentaires dans une même étude et cette complémentarité permet d'améliorer tant la précision de la mesure que la qualité de la description[147]. Il arrive donc de voir certains chercheurs utiliser la méthode dite « mixte » qui est en effet le résultat de la combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives. Pour les besoins de notre étude, nous avons donc choisi d'adopter cette méthode dite « mixte ».La méthode de recherche qualitative est utilisée pour répondre à notre première question de recherche qui vise à étudier le comportement de la presse écrite privée congolaise dans le traitement de l'information politique nationale tout au long des différentes étapes du processus de démocratisation du pays entre 1990 et 2016. Nous avons aussi décidé d'adopter une démarche par étude de cas étant donné que notre objet d'étude nous permet de considerer ce choix comme étant le plus adapté dans ce contexte. L'étude de cas dont la méthodologie a

[145]Luc BONNEVILLE et al., op.cit.
[146] *Ibid*
[147] *Ibid.*

été développée principalement par Robert K. Yin[148] et par Miles et Huberman[149]est de nos jours reconnu comme une méthodologie de recherche. En adoptant l'étude de cas comme méthodologie de recherche, le chercheur a la possibilité d'étudier son objet de recherche en profondeur afin de mieux le connaitre. Robert K.Yin estime que l'étude de cas présente des atouts très importants dans la mesure où elle est une méthodologie de recherche qui permet au chercheur d'étudier un cas unique ou plusieurs cas et les niveaux d'analyse peuvent être très différents puisque le choix du nombre de cas est soumis à différentes contraintes et dépend essentiellement des objectifs de la recherche[150]. Dans notre travail de recherche, nous avons au-délà de certaines critiques choisi de réaliser l'étude de cas unique, notamment celui de la République du Congo, comme le précise le titre de notre thèse.Yin souligne que l'étude de cas unique ne permet pas au chercheur de faire la comparaison ou de généraliser les résultats obtenus à d'autres situations mais il présente tout de même un avantage très important grâce à la profondeur de sa connaissance[151]. Pour Robert K.Yin, le chercheur qui procède à un travail de recherche par étude de cas se voit proposer trois principales méthodes de collecte de données : l'observation, l'analyse de documents et les entretiens. L'analyse des documents est une méthode qui permet de rendre possible l'obtention d'informations pouvant faciliter l'analyse d'un phénomène. Les entretiens quant à eux permettent un face-à-face enrichissant entre le chercheur et ses informateurs, c'est-à-dire un contact direct entre le chercheur et les personnes interrogées.

Nous avons choisi la méthode quantitative pour nous permettre de répondre à notre seconde question de recherche qui vise à déterminer si les médias privés congolais ont un impact sur l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique.

1.1. Démarche et outils de collecte de données

L'une des phases les plus importantes dans un travail de recherche est la collecte de données qui permet au chercheur de rassembler le materiel empirique sur lequel seront basés ses analyses et les résultats de sa recherche. Ces données peuvent être des données primaires, c'est-à-dire celles que le chercheur a lui-même recueillies sur le terrain par des entretiens ou des questionnaires mais elles peuvent aussi être des données secondaires, c'est-à-dire des données qui ont déjà été collectées par quelqu'un d'autre et ce pour un autre objectif. Le

[148] Robert. K. YIN, *Case study research, Design and methods*, 3rd edition, Thousand Oaks (Calif.), London New Delhi: Sage, 2004.

[149]Michael A. HUBERMAN et Matthew B. MILES, *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles, De Boeck université, Coll. « Pédagogies en développement »), 1991 (Traduit de l'américain : Qualitative analysis. A Sourcebook of New Methods, Beverly Hills, Sage Publications, 1984).

[150] Robert K. YIN, op.cit.

[151]*Ibid*.

chercheur est souvent confronté à un certain nombre de problèmes lorsqu'il s'agit de collecter directement les données sur le terrain. Ces problèmes sont particulièrement liés au choix des différents instruments ou outils qu'il peut utiliser, selon qu'on choisit une méthode quantitative ou une méthode qualitative. Pour obtenir les données empiriques nécessaires à la vérification de nos hypothèses de recherche et à l'analyse, nous avons utilisé l'analyse de contenu, les entretiens semi-directifs et un questionnaire.

1.1.1. Les entretiens

Nous avons pu recueillir un maximum d'informations grâce aux entretiens que nous avons réalisés au Congo. Ces entretiens ont été d'une importance capitale pour la collecte des données qui ont servi à notre analyse sur la presse écrite congolaise, étant donné que la presse manque singulièrement d'archives. Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy estiment que l'entretien, méthode de collecte de données se caractérisant par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs, permet au chercheur de recueillir des « *informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés* »[152]. Les entretiens peuvent être réalisés en face-à- face, par téléphone, par internet, individuellement ou en groupe (focus-group). Le lieu du déroulement de l'entretien dépend du chercheur et de l'enquêté car il peut se faire dans un lieu de travail, un lieu de loisir ou de détente. Le support de l'entretien peut se présenter sous la forme orale ou textuelle. Pour Raphaël Desanti et Philippe Cardon, « *La définition de l'entretien comme une conversation ayant un but, présente l'avantage d'être suffisamment large pour englober une grande variété d'entretiens possibles, mais en contrepartie reste trop vague pour permettre de distinguer les différents types d'entretiens* »[153]. Les entretiens se présentent sous diverses formes dont les particularités diffèrent d'une méthode à une autre. Pour recueillir le maximum d'informations nécessaires à notre étude, nous avons choisi la méthode d'entretien semi-directif. Pour Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, ce type d'entretien est dit « semi-directif » parce qu'il n'est « *ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement,le chercheur dispose d'une série de questions-guides,relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé* »[154]. Ils estiment que le chercheur qui choisit de réaliser un entretien semi-directif n'est pas obligé de poser toutes ses questions dans l'ordre et selon une formulation préalablement établie. Le rôle du chercheur est de faire de son mieux pour permettre à son interlocuteur de parler ouvertement en utilisant les mots et l'ordre qui lui

[152]Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, op.cit, p.170.
[153] Raphaël DESANTI et Philippe CARDON, *Initiation à l'enquête sociologique*, Paris, Editions ASH, 2010, collection Méthodologie, p.49.
[154] Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, op.cit, p.171.

conviennent : « *Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible* »[155].

L'échantillon de nos interviews semi-dirigés est essentiellement constitué pour notre première hypothèse de recherche des professionnels des médias congolais en général, tant de la presse écrite qu'audiovisuelle privée et publique, particulièrement ceux de la presse écrite privée, et des personnes ressource, c'est-à-dire des personnes qui par leur position ou leurs responsabilités ont une bonne connaissance de notre objet d'étude et qui peuvent être considérées comme des témoins privilégiés. C'est grâce à certains contacts que nous avons eu le privilège d'avoir comme interlocuteurs pour nos entretiens deux anciens ministres de l'information et de la communication ainsi que l'actuel président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication. Pour notre deuxième hypothèse de recherche, notre échantillon des interviews est constitué des lecteurs de la presse écrite congolaise. Pour ne pas nous éloigner de notre sujet, il était nécessaire d'utiliser un guide d'entretien dans lequel tous les thèmes à aborder ont été listés[156]. Pendant les entretiens, nous avons pris le soin d'aborder tous les thèmes de notre « guide d'entretien » tout en laissant aux participants un maximum de liberté et de spontanéité. Il nous a été nécessaire, quelque fois, de faire des relances lorsque nous avons jugé que notre thème n'a pas suffisamment été approfondi. Pour réaliser ces entretiens, nous nous sommes aussi muni du magnétophone de notre téléphone afin d'enregistrer ceux qui nous en ont donné leur accord. Les protocoles comportaient des questions générales qui ont été appliquées à l'ensemble de nos interlocuteurs et des questions spécifiques applicables au statut de chacun d'eux.

1.1.2. Le questionnaire

Le questionnaire est l'une des méthodes quantitatives de recueil des données. Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy indiquent que l'objectif d'une enquête par questionnaire c'est de « *poser un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'options ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un événement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point qui intéresse les chercheurs* »[157]. Rodolphe Ghiglione souligne que l'enquête par questionnaire a trois objectifs principaux : l'estimation, la description et la

[155] *Ibid*
[156] Cf. annexe 11, p.385.
[157] Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, op.cit, p.168.

vérification d'une hypothèse[158]. Parmi ces trois objectifs, la vérification d'hypothèse est celui qui suscite notre plus grand intérêt. Nous avons utilisé le questionnaire pour nous permettre d'identifier comment la presse écrite privée congolaise contribue à la formation citoyenne de l'opinion de ses lecteurs en particulier et de celle du public en général. Notre échantillon est composé des lecteurs de la presse écrite congolaise en général. Nous avons fait usage dans notre questionnaire[159] d'un certain nombre d'indicateurs pour nous permettre de recueillir à travers des questions spécifiques des informations sur l'identité des participants à notre enquête, leur situation socio-professionnelle, leur appartenance politique, les articles de presse qui suscitent le plus leur intérêt, leur opinion sur la gouvernance démocratique en République du Congo, leur point de vue concernant l'effet des médias privés congolais sur le grand public[160].

1.1.3. L'analyse de contenu

L'analyse de contenu est l'une des méthodes de collecte de données que nous avons utilisées dans note travail de recherche. Nous avons fait le choix de l'analyse de contenu par le fait qu'elle est une méthode qui met à la disposition du chercheur des atouts qui lui permettent d'analyser toute sorte de documents écrits ou audiovisuels, passés ou présents. Il est vrai qu'au-délà des atouts qu'elle met à la disposition du chercheur, l'analyse qualitative de contenu fait cependant face à plusieurs problèmes liés aux risques rélatifs à la fidélité de l'analyse qualitative de contenu et à la difficulté d'accès aux documents pouvant avoir un impact sur l'échantillon de documents consultés[161]. En procèdant à l'élaboration par induction des catégories et au codage, le chercheur doit donc s'assurer que les mêmes règles de codification engendrent les mêmes données afin de s'assurer de la fidélité du processus de codification de ces données[162]. L'analyse de contenu est considérée comme l'une des méthodes les plus utilisées dans les recherches en sciences de l'information et de la communication[163]. Il existe toute une kyrielle de définitions de l'analyse de contenu parmi lesquelles figure celle de son initiateur Bernard Berelson qui la considère comme « *une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du*

[158] Rodolphe GHIGLIONE, *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Dunod, Paris, Dunod, 2005, p.197.
[159] Cf. annexe 10, p.383.

[161] Luc BONNEVILLE et al., op.cit., p.195.
[162] *Ibid.*
[163] Jean de BONVILLE, *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2006, p.9.

contenu manifeste des communications »[164]. Laurence Bardin conçoit l'analyse de contenu comme étant « *un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non-quantitatifs) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés* »[165]. Elle souligne que l'analyse de contenu peut être aussi considérée comme « *un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des discours extrêmement diversifiés et fondé sur la déduction ainsi que l'inférence* »[166]. Elle souligne aussi que l'analyse qualitative de contenu est « *valable pour faire des déductions spécifiques à propos d'un événement, d'une variable d'inférence précise et non pour des inférences générales* »[167]. Laurence Bardin constate que *« ce qui caractérise l'analyse qualitative de contenu est que l'inférence, chaque fois qu'elle est faite, est fondée sur la présence de l'indice (thème, mot, personnage,etc) non sur la fréquence de son apparition dans chaque communication individuelle* »[168]. L'analyse de contenu s'organise, selon elle, autour de trois phases chronologiques: la préanalyse, l'exploitation du matériel, l'inférence et l'interprétation[169]. La première phase de l'analyse de contenu, c'est-à-dire la préanalyse, est une étape préliminaire d'intuition et d'organisation pour l'opérationnalisation et la systématisation des idées de départ afin d'aboutir à un schéma ou à un plan d'analyse. Seconde phase de l'analyse de contenu, l'exploitation du matériel consiste à appliquer au corpus les données des traitements autorisant l'accès à une signification différente répondant à la problématique sans causer toute forme de dénaturation du contenu initial. Cette phase consiste aussi à mettre en place des opérations de codage, de décompte ou d'énumération en fonction des consignes préalablement formulées ainsi que le traitement des résultats. Enfin, la troisième phase c'est celle de l'inférence et de l'interprétation qui consiste à traiter des données brutes afin de les rendre significatives et valides[170]. Pour Robert P.Weber, l'analyse de contenu est « *une méthodologie de recherche qui utilise un ensemble de procédures pour produire des inférences valides à partir d'un texte. Ces inférences portent sur le producteur du message, le message lui-même ou l'audience du message* »[171]. Quant à André Robert et

---

[164] Bernard BERELSON, *Content analysis in communication research*. Glencoe : Free Press, 1952.
[165] Laurence BARDIN, *L'Analyse de contenu* , Paris, Presses Universitaires de France, 1977, p.43.
[166] *Ibid.*
[167] Laurence BARDIN, *L'Analyse de contenu* , Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p.115.
[168] *Ibid*, p.116.
[169] Laurence BARDIN, *L'Analyse de contenu*,1977, op.cit, p.43.
[170] Laurence BARDIN, *Ibid*, p.43.
[171] Robert Philip WEBER, *Basic content analysis*, Beverly Hills: Sage, 1985.

Annick Bouillaguet, ils définissent l'analyse de contenu comme « *une technique permettant l'examen méthodique, systématique, objectif et, à l'occasion, quantitatif du contenu de certains textes en vue d'en classer et d'en interpréter les éléments constitutifs, qui ne sont pas totalement accessibles à la lecture naïve* »[172]. De son côté, Roger Mucchielli postule qu' « *analyser le contenu d'un document ou d'une communication c'est rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui y est présenté, formuler, classer tout ce que contient ce document ou cette communication* »[173]. Jean de Bonville estime que l'analyse de contenu est une technique qui est avant tout quantitative dans la mesure où elle a pour but principal le dénombrement ou la mesure car « *mesurer c'est comparer une grandeur quelconque, contenue dans les messages, avec une autre grandeur prise comme étalon* »[174]. Cependant, il estime aussi que le fait d'avoir des analyses qui ne font pas nécessairement intervenir une démonstration ou une vérification de type statistique permet de laisser de la place pour une approche qualitative,qui est plus ou moins différente de celle de l'analyse littéraire d'autant plus qu'elle implique la segmentation des messages et la classification de ces segments. Il s'agit là, selon lui, du degré minimal de quantification et c'est ce qui permet de dire que toute analyse de contenu est avant tout quantitative même si elle peut avoir une forme qualitative[175]. En analyse de contenu, selon Jean de Bonville, les catégories sont considérées comme étant des « étiquettes » qui permettent de désigner des groupes de messages possédant des attributs communs différents des attributs que possèdent les autres groupes[176]. En prenant l'exemple des analyses basées sur les sphères d'activité couvertes par la presse quotidienne, il fait constater que le système catégoriel comporte les éléments tels que : « *politique, économie, société, sport, etc* »[177]. Jean de Bonville affirme aussi de son côté que l'analyse de contenu se divise en trois phases principales: la préparation de l'analyse, le traitement des données et l'interprétation des résultats[178].Il souligne que la préparation de l'analyse ou « préanalyse » consiste à opérationnaliser les intuitions, les idées et les concepts qui ont amorcé la recherche. Cette phase consiste aussi à formuler clairement

[172] André D.ROBERT & Annick BOUILLAGUET, *L'analyse de contenu*, Paris : Presses Universitaires de France, 2007.

[173] Roger MUCCHIELLI, *L'analyse de contenu : des documents et des communications*, 5e édition, Paris, ESF, 1984, p.17.

[174]Jean de BONVILLE, op.cit, p.9.
[175] *Ibid*, p.12
[176] *Ibid*, pp.123-127.
[177]*Ibid*
[178] Jean de BONVILLE, op.cit.

les objectifs, la problématique et les hypothèses de la recherche, élaborer les instruments d'analyse et choisir les documents à analyser. La phase de préparation de l'analyse porte aussi sur un certain nombre d'activités comme l'exploration du contenu ou « lecture libre », le choix de la technique d'analyse, l'élaboration du système catégoriel, la rédaction des règles de catégorisation, la réalisation du borderau d'analyse, le choix des documents, la constitution du corpus, le choix des unités d'analyse et enfin, la préparation matérielle du corpus et le prétest[179]. Considérée comme étant la plus longue, la phase du traitement des données consiste à procéder au choix et à la formation des codeurs, à la catégorisation des messages, à la mesure de fidélité et la communication des résultats[180]. Quant à l'interprétation des résultats, elle est la phase qui permet au chercheur de procéder au traitement statistique, à la sélection et à l'interprétation des résultats significatifs, à l'évaluation de la validité de l'analyse et enfin, à la communication des résultats[181].

Bonneville et al. postulent qu'elle est une méthode qui est généralement utilisée pour la description ou l'explication des phénomènes mais aussi pour permettre au chercheur de traiter une multitude de documents tels que les articles de journaux, les bandes dessinées, les rapports d'activité d'entreprises [182] . Le chercheur qui adopte la technique d' analyse qualitative de contenu a la possibilité de faire la description des tendances qui existent au sujet du traitement de certains faits d'actualité dans la presse. Il est ainsi obligé de se fixer un objectif clair en lien avec sa problématique de recherche et de constituer un échantillon du matériel qu'il souhaite analyser[183]. Pour constituer cet échantillon du materiel qui fera l'objet de son analyse, le chercheur doit passer par un processus de trois étapes : l'échantillonnage des sources, l'échantillonnage des dates et l'échantillonnage des éléments. L'échantillonnage des sources, selon eux, est une étape qui permet au chercheur de faire le choix des documents qu'il va analyser. Cette étape vise à préciser la nature des sources de ces documents, qu'elles soient sous forme de journaux, d'émissions télévisées ou de films. Deuxième étape de ce processus, l'échantillonnage des dates consiste à préciser la période sur laquelle le chercheur va porter son étude. Enfin, la troisième étape est celle de l'échantillonnage des éléments que le chercheur va analyser. Il s'agit de préciser la nature de ces élements qui peuvent se presenter sous forme d'éditoriaux, de publicités ou de titres[184]. Bonneville et al. indiquent qu'une fois qu'il a recueilli le matériel nécéssaire à son travail, le chercheur peut alors

[179] *Ibid.*
[180] *Ibid.*
[181] *Ibid.*
[182] Luc BONNEVILLE et al., op.cit, p.192.
[183] *Ibid.*
[184] *Ibid,* p.193.

procéder à la lecture du texte tout en gardant le lien avec sa problématique de recherche afin de se familiariser avec ce matériel et d'en faire une sorte de préanalyse pour en extraire par la suite l'idée ou le sens général[185]. Après la lecture du texte, le chercheur le découpe en unités d'analyse, c'est-à-dire qu'il procède au découpage des informations contenues dans les documents en fonction des unités d'analyse préalablement définies et procède ensuite au codage[186]. En procédant à l'analyse qualitative de contenu, le chercheur n'a pas seulement la possibilité de lire et de parcourir les documents mais aussi celle de reperer les noyaux de sens, c'est-à-dire les plus petites unités de sens qui peuvent se présenter sous forme de phrase ou de groupe de phrases. Il peut ensuite procéder à une analyse thématique au cours de laquelle l'unité d'analyse se présente sous la forme d'une portion de phrase entière ou d'un groupe de phrases se rapportant à un même thème. C'est après avoir identifié les unités d'analyse ou noyaux que ceux-ci doivent réapparaître régulièrement pour permettre au chercheur de leur attribuer un nom ou un code. Ce qui permettra donc au chercheur de coder son matériel en fonction de l'unité d'analyse choisie et de faire émerger progressivement des catégories[187]. Bonneville et al. estiment que l'analyse qualitative de contenu, dont l'objectif principal est la découverte de la signification du message étudié, permet, de ce fait, au chercheur de procéder à la classification ou à la codification des éléments du document analysé dans diverses catégories pour en faire ressortir les différentes caractéristiques et d'en comprendre le sens précis[188].

Pour Marlène Coullomb-Gully, l'analyse de contenu, qui est une méthode issue des sciences sociales et basée sur des opérations parfaitement routinisées telles que le repérage d'unités lexicales ou syntaxiques, le classement, le comptage et l'interprétation, permet au chercheur d'utiliser un corpus homogène et exhaustif ou un corpus fondé sur des principes d'échantillonnage qui satisfait à des conditions de représentativité[189]. Elle souligne que l'analyse de contenu permet inévitablement au chercheur qui l'utilise de produire un résultat car il y a toujours des choses à compter et toujours des commentaires à faire à ce propos[190]. L'analyse de contenu est une méthode qui offre au chercheur un vaste champ d'application car elle peut être utilisée pour analyser diverses formes de communication tels que les textes littéraires, les émissions télévisées ou radiophoniques, les rapports d'entretiens, les messages

[185]Luc BONNEVILLE et al., *Ibid*, p.194.
[186] *Ibid*
[187] *Ibid*
[188] Luc BONNEVILLE et al., op.cit, p.192.
[189] Marlène COULLOMB-GULLY, « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 70_2002, mis en ligne le 30 mars 2011, consulté le 09 juin 2017. URL : http://mots.revues.org/9683
[190] Marlène COULLOMB-GULLY, *Ibid*

non verbaux, mais aussi pour analyser des idéologies, des représentations, des interprétations d'un événement, des processus de diffusion et de socialisation[191]. Notre objectif dans cette étude vise à analyser le contenu des productions journalistiques, c'est-à-dire les Unes et les éditoriaux de *La Semaine Africaine*, et le contenu de nos entretiens semi-directifs. Ce qui justifie clairement le choix d'une méthodologie qui privilégie l'approche qualitative de l'analyse de contenu. Comme nous pouvons le constater, il existe plusieurs techniques d'analyse de contenu en sciences humaines et sociales mais pour analyser notre corpus constitué des éditoriaux et des Unes de *La Semaine Africaine*, nous nous sommes appuyé sur l'analyse logico-sémantique, c'est-à-dire une analyse qui met un accent particulier sur le contenu manifeste en ne considérant que le signifié immédiat et accessible. En adoptant cette méthode d'analyse, nous nous sommes essentiellement appuyé sur l'analyse thématique.

1.1.3.1. Grille d'analyse de contenu

Pour procéder à l'analyse de contenu de notre corpus, nous nous sommes soumis aux quatre règles préalablement définies par Albert Kientz pour permettre à notre analyse de contenu d'avoir un caractère scientifique et éviter tout risque d'être biaisée : une analyse de contenu objective, systématique, qui ne porte que sur le contenu manifeste[192]. Suivant les règles de Kientz, nous nous sommes engagé à faire une analyse objective en définissant avec clarté et précision les catégories que nous avons choisi d'utiliser dans notre grille d'analyse. Pour éviter de nous éparpiller à travers notre corpus, c'est-à-dire éviter d'être influencé par d'autres contenus, et de nous éloigner de la problématique de notre recherche, nous nous sommes appuyés uniquement sur le contenu de notre corpus. Notre grille d'analyse de contenu nous a permis d'examiner notre corpus constitué des articles publiés par le journal *La Semaine Africaine* entre 1990 et 2016 pour faire ressortir l'attitude qu'il adopte dans le traitement de l'actualité politique congolaise. Sur la base de notre corpus et de nos hypothèses de recherche, nous avons pu construire un certain nombre de catégories qui nous ont permis de repartir tous les élements que nous avons rencontré dans les articles du journal et dans les transcriptions de nos entretiens semi-directifs. Notre analyse qualitative de contenu a été effectuée sur l'ensemble de notre corpus de presse et a été une sorte de lumière qui a permis de nous éclairer sur les prises de position et les attitudes que *La Semaine Africaine* adopte dans le traitement de l'actualité politique nationale. Notre analyse thématique a essentiellement consisté à découper les informations contenues dans notre corpus constitué des articles publiés par le bihebdomadaire catholique et les entretiens semi-directifs. Elle nous a permis

[191] Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, Manuel de recherche en sciences sociales, p.209.
[192] *Ibid*, p.150.

de rechercher dans les numéros du journal tout article ayant un lien avec l'actualité politique congolaise et dans les verbatims des participants à nos entretiens tout élement concernant les facteurs environnementaux qui influencent l'exercice de la liberté de la presse au Congo, afin d'opérer une première classification ou catégorisation. Elle nous a permis aussi de rechercher dans chaque article les données relatives à l'attitude du journal. Nous avons ensuite procédé au réperage des unités d'analyse ou noyeaux de sens, c'est-à-dire les phrases ou les groupes de phrases se rapportant à un même thème pour nous permettre de faire un codage. Notre démarche a aussi consisté à compléter notre grille d'analyse par toutes les catégories que nous avons trouvé en parcourant notre corpus. Notre grille d'analyse a fait emerger plusieurs catégories dont les principales sont :

-Datation : Il s'agit de repérer les données relatives à la date de publication (jour/mois/année) du numéro dans lequel figure l'article retenu dans notre corpus. Ces informations constituent la carte d'identité de chaque numéro. L'analyse de notre corpus de presse s'effectue chronologiquement d'un numéro à un autre.

-Type d'article (genre journalistique) : cela reprend les différents genres journalistiques présents dans les numéros analysés. Cette catégorie permet de mettre en lumière l'éventail d'articles proposés aux lecteurs.

-Nature de l'évènement mentionné : Il s'agit de repérer de manière générale dans les articles concernés la nature de l'évènement que le journal aborde. Tous les évènements y sont répertoriés. Cette catégorie est liée à la nature de l'information ou de l'actualité. Il s'agit donc de préciser si le sujet abordé dans l'article concerne le domaine politique, économique, culturel ou sportif. Nous transcrivons, dans les articles, tous les termes relatifs à ces types de catégories lorsque nous les rencontrons au cours de notre lecture.

-Thème : Il s'agit de repérer le thème abordé dans l'article publié ou dans le discours du journal.

-Aire géographique: Il s'agit de préciser si l'article publié concerne un sujet d'actualité ou un évènement à caractère local, national ou international.

-Attitude: Il s'agit de rechercher dans les articles publiés par le journal toutes les données relatives à ses postures ou à ses attitudes dans le traitement de l'actualité politique nationale.

1.1.3.2. Grille d'analyse de données

Pour concevoir notre grille d'analyse de données,nous nous sommes appuyé sur le « schéma actantiel » d'Algirdas Julien Greimas[193]. Créé en 1976, le schéma actantiel de Greimas se

[193] Algirdas J.GREIMAS, Sémiotique des sciences sociales, Paris, Seuil, 1976.

base sur le postulat selon lequel tout discours s'articule autour de la quête d'un objet ou d'un enjeu permettant de distinguer six rôles principaux joués par des personnages, aussi appélés « actants », qui peuvent être aussi bien des êtres humains que des êtres moraux ou des objets matériels. Ces rôles sont : le destinateur, l'objet, le destinataire, l'adjuvant, le sujet et l'opposant. Les personnages ou actants sont significativement reliés et mis en intéraction deux à deux par les trois principaux axes du schéma actantiel de Greimas. Il s'agit de : l'axe de communication, l'axe de désir ou de la quête et l'axe du pouvoir (ce pouvoir a un caractère positif dans le cas des adjuvants,et un caractère négatif dans le cas des opposants). L'axe de communication relie l'actant destinateur et l'actant destinataire[194]. Dans cette relation, le destinateur ou sujet manipulateur communique un objet au destinataire afin qu'il se transforme en sujet pour se mettre en quête de l'objet. En général dans le processus de quête d'un objet, des personnages différents jouent les rôles de destinataire et de sujet mais il arrive parfois que ces deux rôles soient joués par un seul personnage. La relation qui existe entre le destinateur et le sujet met en avant le fait que l'actant sujet fait ou agit mais le plus souvent c'est le destinateur qui le fait faire ou fait agir[195]. Quant à l'axe de désir, il met en relation l'actant sujet et l'actant objet. Ces deux actants sont unis par le fait que l'un, c'est-à-dire l'actant sujet est animé par le désir ou la quête de quelque chose qui pourrait le combler, c'est-à-dire l'actant objet. Enfin, l'axe du pouvoir met en relation l'actant adjuvant et l'actant opposant. Dans sa quête, l'actant sujet peut être aidé par l'adjuvant qui peut être un personnage, un événement ou un objet positif qui possède des atouts qui lui seraient utiles, mais peut aussi faire face à un opposant, c'est-à-dire un personnage, un événement ou un objet qui se présente comme un obstacle à la réalisation de son objectif. Nous avons choisi le schéma actantiel de Greimas en tant que grille d'analyse dans la mesure où il permettrait d'étudier d'une part, les attitudes et les prises de position de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique congolaise, et d'autre part, son influence sur la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique au Congo.

1.2. Choix du corpus

Nous avons choisi de travailler sur un corpus de presse écrite et nous avons donc essayé de trouver l'ensemble des numéros du journal *La Semaine Africaine* parus pendant la période allant de 1990 à 2016 pour servir de matière première à notre étude. Cette période que nous avons retenue pour notre étude est largement marquée par d'importantes mutations sociopolitiques au Congo. Nous sommes conscient qu'en limitant le cadre temporel de notre

[194] Luc Van CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, op.cit, p.192
[195] Ibid, p.193

étude entre 1990 et 2016, il nous a pas été facile d'aborder de façon exhaustive tous les contours de la ligne éditoriale de *La Semaine Africaine.* Cependant, il nous est quand même possible de comprendre le positionnement de cet organe de presse créé depuis 1952 pendant cette période cruciale du processus de démocratisation du Congo, dans la mesure où la taille de notre corpus ou le nombre des éditoriaux et des Unes, sur lesquels nous avons travaillé peuvent néanmoins être représentatifs de l'ensemble des articles publiés par le bihebdomadaire catholique sur l'actualité politique nationale entre 1990 et 2016. Nous avons choisi l'année 1990 comme point de départ pour notre étude car elle constitue le moment historique où de nombreux pays d'Afrique subsaharienne francophone en général et le Congo en particulier se sont engagés dans un processus de changement politique. Ce processus de changement politique est marqué par la démocratisation du système politique impliquant la réinstauration du multipartisme, la libéralisation de la presse et de la parole, l'organisation régulière des élections libres et transparentes,etc. Quant à l'année 2016, elle constitue le moment historique qui a entraîné un changement majeur dans le processus de démocratisation au Congo par l'organisation d'une élection présidentielle violemment contestée par les partis de l'opposition, faisant suite à un référendum qui a conduit au changement de la constitution ayant permis au président Denis Sassou Nguesso de briguer un troisième mandat alors que la précedente constitution n'autorisait pas plus de deux mandats consécutifs à la tête du pays. Pour étayer nos deux hypothèses, nous avons jugé nécessaire de mener une étude de terrain afin de recueillir les opinions d'une catégorie de personnes,en particulier les acteurs des médias et les personnes qui sont exposées à l'action des médias, en particulier les lecteurs de la presse écrite congolaise. Cette étude de terrain nous a conduit à trois reprises à Brazzaville et à Pointe-Noire, entre janvier 2017 et février 2019. Elle nous a permis d'avoir accès aux archives papier de *La Semaine Africaine* de presque tous les numéros parus entre 1990 et 2016, de consulter le site internet du journal afin d'accéder à la version électronique de ces archives et de réaliser nos entretiens semi-directifs et de distribuer notre questionnaire. À defaut de porter notre analyse sur la totalité des professionnels des médias congolais et des lecteurs de la presse écrite, nous avons constitué un échantillon représentatif en tenant compte des critères de genre et d'occupation afin de recueillir les réactions les plus variées et les plus contrastées. Pour les entretiens visant à étayer notre première hypothèse, notre échantillon est constitué de 32 personnes, dont 29 professionnels des médias issus de la presse écrite et audiovisuelle privée qui ont au moins déjà totalisé plusieurs décennies dans la corporation journalistique. Pour mieux cerner la question de la liberté de la presse, nous avons jugé nécessaire d'interroger 3 personnes ressource : deux anciens ministres ayant eu la charge du

département de l'information et de la communication à deux époques différentes (l'un pendant la période du monopartisme et l'autre pendant celle de la démocratisation du pays) et l'actuel président de l'organe en charge de la régulation des médias en République du Congo, pour avoir été plus ou moins acteurs ou témoins des différentes transformations qu'a connues le paysage médiatique congolais. Ces entretiens ont été réalisés entre le 12 mars 2017 et le 13 novembre 2018. Les entretiens semi-directifs ont aussi été réalisés du 11 au 27 février 2019 avec 8 lecteurs (les seuls qui ont accepté d'être nos interlocuteurs) de la presse écrite congolaise pour compléter les informations que nous avons recueillies grâce à l'enquête que nous avons menée par le questionnaire que nous leur avons distribué pour tenter de répondre à notre deuxième question de recherche qui vise à déterminer comment la presse écrite privée congolaise contribue t-elle à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique. Nous nous sommes appuyé sur un échantillon de 120 personnes qui ont bien voulu accepter de participer à notre enquête par questionnaire. Cependant, seules 103 personnes sur les 120 que nous avons intérrogées ont pu nous retourner le questionnaire dûment. Notre enquête par questionnaire s'est déroulée du 06 janvier au 06 février 2019 à Brazzaville, la capitale politique, et à Pointe-Noire, la capitale économique de la République du Congo. Notre questionnaire comporte plusieurs questions portant essentiellement sur la connaissance de l'espace médiatique, l'appréciation de l'exercice de la gouvernance démocratique et l'impact de la presse écrite dans sur l'opinion publique au Congo.

Avant de commencer un travail de recherche, tout chercheur doit d'abord être conscient de certains principes épistémologiques susceptibles d'exercer une certaine influence sur les choix qu'il opère dans sa démarche scientifique à la recherche de la connaissance[196]. Il est nécessaire de faire d'abord une brève présentation de ces cadres épistémologiques afin de justifier le choix de la posture que nous avons adoptée pour notre travail de recherche.

1.3. Positionnement épistémologique

Alex Mucchielli indique que « *Tout chercheur a des présupposés épistémologiques sur les phénomènes qu'il étudie, c'est-à-dire qu'il a des croyances sur la nature de ces phénomènes, sur ses possibilités de les comprendre et sur la manière dont il doit y arriver pour que cela soit "scientifique"* »[197]. Il estime que tout travail de recherche doit se baser sur un certain nombre de critères tels qu'une certaine vision du monde et de la réalité qui conduit le

[196] Yann BERTACCHINI, *Petit Guide à l'usage de l'Apprenti-Chercheur en Sciences Humaines et Sociales, Epistémologie et Méthodologie de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication*, Toulon, Presses Technologiques, 2009, pp.4-159, Collection Les E.T.I.C.
[197] Alex MUCCHIELLI, *Étude des communications : Nouvelles approches*, Paris, Armand Colin, 2006, p.39.

chercheur à mener une reflexion épistémologique à partir de trois grandes questions, notamment sur la nature de la connaissance produite, la manière dont cette connaissance est engendrée, et enfin sa valeur et son statut. Il s'agit tout d'abord de determiner si cette connaissance est objective et reflète la réalité qui existe indépendamment du chercheur ou si elle est l'interprétation de la réalité du chercheur ou encore une construction de la réalité. Il s'agit ensuite de déterminer si cette connaissance est engendrée par un processus d'explication, de compréhension ou de construction et enfin, de préciser si cette connaissance est scientifique ou non scientifique[198]. Le positionnement épistémologique du chercheur dépendra donc des réponses qu'il donnera à ces trois grandes questions et qui le conduiront à opter pour des démarches de recherche différentes[199]. Il s'agit aussi de soulever une interrogation pouvant nous permettre de savoir si les entités sociales doivent être considerées comme des entités objectives ayant une réalité independante des facteurs sociaux ou si elles doivent être considerées comme étant le résultat de la construction sociale issue de la perception et des actions des acteurs sociaux[200]. Il est essentiel de préciser que la nature de la connaissance dépend du positionnement épistémologique du chercheur, c'est-à-dire du paradigme qu'il souhaite adopter pour son travail de recherche. Benoît Gauthier conçoit le paradigme comme étant « *un ensemble de règles implicites ou explicites orientant la recherche scientifique, pour un certain temps, en fournissant, sur la base des connaissances universellement reconnues, des façons de poser les problèmes, d'effectuer les recherches et de trouver de solutions* »[201]. Il existe plusieurs écoles épistémologiques en sciences sociales mais nous allons nous focaliser particulièrement sur les plus grandes d'entre elles, notamment le positivisme et le constructivisme.

1.3.1. L'approche positiviste

Représenté par Auguste Comte, le positivisme est un paradigme qui est souvent appliqué aux sciences de la nature mais qu'on a essayé de transposer aux sciences humaines,parmi lesquelles figurent les sciences de l'information et de la communication. Après avoir dominé le XIXe siècle, le paradigme positiviste est encore très présent aujourd'hui dans toutes les sciences humaines, particulièrement en psychologie expérimentale où l'on recourt à la méthode expérimentale.Yann Bertacchini indique que la philosophie positiviste se base en premier lieu sur le principe de l'existence du réel objectif et sur l'idée selon laquelle la

[198] Luc BONNEVILLE et al., op.cit, p.18.
[199] *Ibid*, p.19.
[200] Alan BRYMAN and Emma BELL, *Business Research Methods*, 2nd Edition, Oxford University Press, 2007, p.7
[201] Benoît GAUTHIER, (éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, (2e éd.), Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec, 1992, p.521.

connaissance n'est possible que si elle repose sur la mesure des faits observables et l'expérience scientifique[202]. La méthode positiviste, selon Bonneville et al., est fondée sur le raisonnement déductif car la démarche hypothético-déductive est la plus fréquemment utilisée dans le travail d'un chercheur qui adopte le positionnement épistémologique positiviste, même si ce type de démarche n'est pas exclusif. Ils estiment que cette méthode qui consiste à la formulation des hypothèses théoriques et de leur test afin de déterminer de leur validité, a pour principal objectif l'explication de la réalité et la recherche des lois universelles qui régissent le monde[203].

En dépit des avantages qu'il met à la disposition du chercheur, le paradigme positiviste est critiqué par de nombreux travaux en épistémologie des sciences humaines, notamment en sciences de l'information et de la communication qui lui reprochent d'être mal adapté à certaines recherches qui s'intéressent aux acteurs et à leurs comportements. Ces travaux critiquent aussi le caractère uniforme et exclusif de certains postulats du positivisme tout en affirmant l'existence des difficultés dans la transposition de la philosophie positiviste sur les sciences sociales[204]. Ces critiques sur la légitimité de certains postulats du positivisme suggèrent de modifier ou renouveller la vision épistémologique de ce paradigme afin d'être pleinement applicable aux sciences de l'information et de la communication[205].

1.3.2. L'approche constructiviste

Parler de la vision constructiviste c'est faire allusion aux représentations ou aux interprétations que nous faisons de la réalité. Il s'agit de parler de la réalité subjective et non pas de la réalité objective qui, du reste, est considérée comme étant "inatteignable". Il faut donc renoncer définitivement à l'idée d'atteindre la vérité et la connaissance objective et se concentrer plutôt sur les processus perceptuels de la connaissance. Il faut aussi comprendre que le monde social est construit par l'esprit humain et non par rapport aux lois de la nature, mais justement par rapport aux perceptions de ces lois et de façon intentionnelle. Représenté par Paul Watzlawick et Edgar Morin, le constructivisme est une école épistémologique qui fonde sa philosophie sur l'existence non pas d'une seule réalité mais de plusieurs réalités, dans la mesure où notre image de la réalité est le produit de l'esprit humain en interaction avec cette réalité. Cette image n'est donc pas le reflet exact de la réalité elle-même comme le souligne Alex Mucchielli : « *Le positionnement épistémologique constuctiviste postule qu'il n'existe pas de réalité objective donnée : la réalité humaine est une réalité de sens (liée aux*

[202] Yann BERTACCHINI, op.cit.
[203] Luc BONNEVILLE et al, op.cit, p.20.
[204] Yann BERTACCHINI, op.cit.
[205] *Ibid.*

significations) et elle est construite par les acteurs. Par ailleurs, la "réalité" dont il s'agit est toujours une construction collective qui n'a pas la matérialité d'un objet physique du monde, elle est toujours une construction (conception idéaliste ou constructiviste de la réalité) »[206]. La philosophie constructiviste se fonde sur l'idée selon laquelle l'homme ne peut avoir accès à la réalité absolue, mais il peut avoir seulement accès aux interprétations de cette réalité. Comme le souligne Yves Giordano, la réalité ne peut exister par elle-même car son existence dépend de sa perception par les individus. La réalité devient donc dépendante de l'observateur et le chercheur est alors obligé de construire la réalité avec les acteurs qui la composent[207]. Étant donné que la réalité est dépendante des différents individus qui la perçoivent, le chercheur qui adopte l'approche constructiviste fait de leurs représentations le centre de son analyse. Cest dans ce contexte que Fréderic Wacheux affirme que l'objectif d'une démarche constructiviste est de « *produire des explications, qui ne sont pas la réalité, mais un construit sur une réalité susceptible de l'expliquer* »[208]. Comme nous pouvons le constater, le chercheur qui adopte la position épistémologique constructiviste met un accent particulier non seulement sur la compréhension des perceptions des individus et le sens qu'ils attribuent aux évènements qu'ils ont vécus mais aussi à l'analyse des représentations que les acteurs font de la réalité. Le constructivisme est lié à plusieurs courants de pensée parmi lesquels on peut citer le constructivisme social. Présenté en 1966 par Peter L.Berger et Thomas Luckman dans leur étude intitulée "*The Social construction*", faisant suite aux travaux d'Alfred Schütz, le constructivisme social postule que le monde social résulte de l'action libre des acteurs sociaux. Tout comme le paradigme positiviste, plusieurs critiques sont adressées à certains postulats du constructivisme. Ces critiques pointent le manque de caractère scientifique,dans la mesure où la connaissance produite est considérée, dans son principe, d'une part comme contextuelle et subjective et d'autre part, comme technique et normative[209]. Il ressort de notre analyse que chacun des paradigmes que nous avons décrits ci-dessus possède des solides arguments pour défendre sa légitimité quoique les critiques à leur égard soient considérées comme étant plus ou moins valables. Il appartient donc à chaque chercheur de faire le choix de son positionnement épistémologique au-délà des polémiques qui existent sur la légitimité des différents paradigmes applicables en sciences sociales et notamment en sciences de l'information et de la communication. La polémique entre objectivité et subjectivité,entre

[206] Alex MUCCHIELLI, *Etude des communications* , op.cit, p.44.
[207] Yvonne GIORDANO, *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*, Colombelles, Editions Management et Société (EMS), 2003, pp.11-39.
[208]Fréderic WACHEUX, *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Paris, Economica, 1996, p.43.
[209] Yann BERTACCHINI, op.cit.

vérité et réalité, entre les faits et leur interprétation continue encore jusqu'à nos jours à occuper largement le centre des débats sur le discours de la presse et de la vérité médiatique. Abordant la question de cette polémique entre objectivité et subjectivité de la réalité, Alex Mucchielli fait l'observation suivante : « *Est-ce qu'il y a une vérité médiatique ? Posée brutalement, cette question peut alimenter des débats métaphysiques : si le but, c'est d'aller chercher la "réalité en soi","objective" qui serait censée exister quelque part, comme un "noumène" dont nous ne serions pas capables d'atteindre l'essence,ou comme un "donné" qui serait susceptible d'être signifié totalement par un discours et par un seul. Si l'on est dans cette logique, qui est une logique métaphysique de la vérité comprise comme "certitude", la réponse est évidemment non : il n'y a pas d'information objective, absolument vraie, certaine. Notre capacité à signifier les événements que les projets humains font surgir dans le monde où auxquelles les activités humaines sont confrontées est partielle et limitée* »[210].

Après avoir analysé nos deux paradigmes, nous avons porté notre choix sur le positionnement constructiviste. Notre choix se justifie par le fait que l'information médiatique est le produit d'une construction collective qui dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels on peut citer les contextes socioprofessionnels, politiques et institutionnels qui peuvent influencer sa production[211]. Il est évident qu'il y a une construction collective de l'information au sein du comité de rédaction de l'organe de presse mais il faut tout de même admettre que chaque journaliste y prenant part émet un point de vue par rapport à sa connaissance des phénomènes sociaux et des événements qu'il a la charge de couvrir. La manière dont l'information journalistique est traitée dépend d'une manière ou d'une autre de la façon dont chaque journaliste se représente sa propre réalité.

1.3.3. Un positionnement constructiviste

Compte tenu de la problématique de notre recherche, le choix d'un positionnement constructiviste est apparu comme le plus pertinent par rapport aux autres paradigmes qui existent dans les sciences sociales et les sciences de l'information et de la communication, particulièrement le paradigme positiviste que nous avons pu décrire ci-dessus. Étant donné que le paradigme constructiviste considère la réalité sociale comme étant "continuellement construite par les acteurs sociaux", il convient bien à notre objet de recherche. L'autre raison qui justifie notre choix du positionnement constructiviste c'est le fait que chaque individu a une expérience particulière de la réalité quant à la manière dont il conçoit la réalité et interagit

[210] Alex MUCCHIELLI, *La place du constructivisme pour l'étude des communications*, Actes du colloque, Béziers, avril 2003, organisé par le Centre d'étude et de recherche sur l'information et la communication, Université Montpellier III, p.36.
[211] *Ibid*, p.37.

avec l'humanité, les objets et la nature[212]. Les articles de presse, notamment les éditoriaux et les Unes du journal *La Semaine Africaine*, les propos des acteurs contenus dans les entretiens et les réponses au questionnaire que nous soumettons à notre analyse dans ce travail de recherche sont le reflet de leurs représentations personnelles de la réalité, une réalité subjective. La réalité étant une construction individuelle, notre choix de l'approche constructiviste repose aussi sur l'idée selon laquelle le travail journalistique fait exister arbitrairement, en tant qu'événements, des faits qui sans cette intervention médiatique ne jouiraient pas du même degré de réalité. Dans cette optique, les médias apparaissent comme construisant systématiquement leurs propres réalités dont ils rendent compte au public. Pour Cyril Lemieux, tous les faits que les médias rapportent et les événements dont ils assurent la couverture dépendent directement du travail qu'effectuent les journalistes. Selon lui, les phénomènes sociaux ou les événements dont les médias rendent compte ne sont rien d'autre qu'une production médiatique basée sur la représentation personnelle de chaque journaliste qui a la charge de traiter l'information[213].

1.4. Les difficultés rencontrées

Nous avons rencontré un certain nombre de difficultés qui ont naturellement influencé la qualité de notre travail de recherche. Ces difficultés sont inhérentes, d'une part, à notre éloignement de notre équipe de recherche à l'université de Lorraine pendant presque deux trimestres chaque année au cours de notre inscription en thèse, et, d'autre part, au manque de moyens financiers limitant le déplacement pour recueillir les informations et produire les résultats escomptés. La baisse brusque du prix du baril de petrole sur le marché international ayant pleinement plongé les pays africains producteurs de l'or noir[214] dans une crise financière que l'on semble ne pas avoir vu venir, l'État congolais s'est purement et simplement désengagé de poursuivre le financement de notre formation à l'étranger en nous priant de rentrer au pays pour reprendre nos activités professionnelles en attendant qu'une solution soit trouvée à ce problème. Notre détermination et notre passion ont été une vraie source de motivation qui ont largement contribué à nous permettre de trouver les ressources financières nécessaires pour continuer notre travail de recherche grâce à notre modeste revenu mensuel qui nous a permis de respecter nos obligations professionnelles au Congo et d'être

[212] Beverley HANCOCK, *An Introduction to Qualitative Research* , op.cit, p.2.
[213] Cyril LEMIEUX, *Un président élu par les médias ? Regard sociologique sur la présidentielle de 2007*. Nouvelle édition (en ligne), Paris : presses des Mines (généré le 24 juin 2018).
[214] Nous utilisons ce terme ici pour faire référence au pétrole qui est une des nombreuses ressources naturelles que regorge le sous-sol de la République du Congo.

physiquement présent en France pendant au moins un semestre par année. Ce qui n'a pas été du tout facile.

Notre idée au départ était celle de faire une étude comparative de deux cas, c'est-à-dire du Congo-Brazzaville et de la République du Bénin à travers les journaux *La Semaine Africaine* et *La Gazette du Golfe*. Malheureusement, nous nous sommes heurté à la réticence de la plupart des personnes que nous avons préalablement contactées en République du Bénin lors des deux séjours que nous avons effectués dans ce pays d'Afrique de l'ouest, et ce, bien qu'elles aient été averties de l'objet de la recherche. Nous nous sommes donc résigné à nous limiter à un cas d'étude unique tout en étant aussi conscient que le fait de mener une enquête à l'aide d'un questionnaire, surtout lorsqu'elle concerne le domaine politique, n'est pas une chose aisée en République du Congo pour quelques raisons qui sont difficiles à justifier. Il n'existe réellement aucun institut de sondage au Congo. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'il soit difficile de mener une telle entreprise qui n'est pas encore ancrée dans la culture du pays. Notre enquête nous a permis de comprendre que « l'ombre » du passé sous le règne des régimes autocratiques et des conflits armés à répétition que le pays a connus continueraient encore à planer sur les consciences de certaines personnes qui, malgré l'instauration du libéralisme politique intervenu depuis le début des années 1990, n'osent aborder en public toute question liée à la politique. Nombreux sont ceux qui n'osent accepter de remplir un questionnaire ou participer à un entretien dont le thème principal est lié à la politique et surtout lorsque celui-ci leur est soumis par une personne qui leur est inconnue car craignant que cette entreprise soit une initiative du pouvoir en place pour détecter ses potentiels détracteurs. C'est ce qui peut d'ailleurs expliquer pourquoi certaines personnes qui ont pourtant accepté de participer à notre enquête n'ont pas pu nous retourner le questionnaire que nous leur avons remis. Et pourtant, dans un premier contact, nous avons reçu leur accord pour participer à notre enquête en leur indiquant d'avance, pour éviter toute appréhension, l'objet de notre recherche et en leur signifiant que leurs réponses seraient anonymes car aucun nom ne serait cité sans le consentement de la personne concernée. Est-ce une méfiance quant à l'exploitation de leur avis ? C'est la question que nous nous posons encore jusqu'à ce jour.

1.5. Les questions éthiques

Toute recherche doit être soumise à une éthique qui requiert le respect à la fois de la dignité des participants à cette recherche et de la déontologie du chercheur, en tenant compte de ses principes les plus fondamentaux. Toute personne qui s'engage dans une telle entreprise, c'est-à-dire la recherche, doit se conformer à ces principes formels en se soumettant à des obligations et des responsabilités envers la communauté scientifique et les participants à la

recherche. C'est ainsi qu'avant de procéder à la collecte de nos données, nous avons pris le soin de prendre d'abord contact avec les personnes qui ont accepté de participer à notre étude, particulièrement celles qui ont bien voulu nous accorder les entretiens. En prenant contact, nous leur avons fourni toutes les informations concernant notre recherche, particulièrement le but, l'importance et le déroulement de ces entretiens. En collectant les données, nous nous sommes engagés à assurer la protection de l'intégrité et de l'intimité de ces personnes en garantissant leur anonymat afin qu'elles ne soient pas identifiées (l'identification des participants à notre enquête s'est faite de façon facultative et la plupart de noms ont été en partie modifiés). Nous avons aussi pris l'engagement d'assurer la confidentialité des données que nous avons collectées.

DEUXIÈME PARTIE

MÉDIAS ET PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

La République du Congo a une histoire et sa presse aussi a son histoire. Pour mieux comprendre l'univers médiatique actuel de la République du Congo, un regard rétrospectif sur son histoire politique et sur celle de ses médias s'avère nécéssaire. Nous allons donc remonter l'histoire politique de la République du Congo et faire une sorte d'incursion dans un passé lointain de la presse écrite congolaise afin de mieux comprendre son fonctionnement et son évolution. Nous allons, dans cette partie, présenter l'histoire politique du pays (dans le premier chapitre) et les différentes étapes de l'évolution de la presse écrite en Afrique subsaharienne francophone en général et au Congo en particulier, de la période coloniale à nos jours (dans le deuxième chapitre).

Comme dans la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne (francophone, anglophone et lusophone), l'histoire de la presse écrite au Congo est marquée par deux principales périodes : la période de la presse des colons et des missionnaires et la période de la presse des autochtones. La première période va des années 1800 à l'adoption de la loi-cadre de Gaston Deferre de juin 1956. Quant à la seconde période, elle commence à partir de l'adoption de cette loi-cadre de 1956, grâce à laquelle les autochtones ont désormais le droit de créer des partis politiques et des journaux. Cependant, cette histoire est encore mal connue de nos jours au Congo car elle est souvent confondue avec celle du plus vieux journal du pays, devenu aujourd'hui une référence de la presse écrite congolaise, le bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* que nous allons présenter dans le troisième chapitre. Dans le quatrième chapitre de cette partie, nous allons aborder la question des conditions du développement de la liberté de la presse en République du Congo en nous focalisant essentiellement sur les facteurs environnementaux qui impactent l'exercice du métier de journaliste en République du Congo. Cette partie se termine par la présentation analytique, dans le cinquième chapitre, du corpus qui nous a permis de réaliser notre étude.

CHAPITRE I: ÉVOLUTION SOCIOPOLITIQUE DU CONGO DE LA PÉRIODE COLONIALE À NOS JOURS

Dans ce chapitre, il est question de faire un aperçu historique de l'évolution sociopolitique de la République du Congo, élément indispensable pour mieux comprendre l'évolution de son

paysage médiatique. Avant d'aborder ces deux importants points, une brève présentation géographique du pays s'avère nécessaire.

1.1. Présentation géographique de la République du Congo

La République du Congo, aussi appelée Congo-Brazzaville pour la distinguer de l'autre Congo (officiellement appelée République démocratique du Congo ou Congo-Kinshasa), est un pays d'Afrique centrale dont les voisins immédiats sont le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo (de laquelle elle est séparée en partie par le fleuve Congo et l'Oubangui) et le Cabinda (province de l'Angola)[215]. Grand comme les deux tiers de la France, le Congo s'étend sur une superficie de 342.000 km^2. Cinq fois moins peuplée que le royaume de Belgique, la République du Congo a une population qui s'élève de nos jours à environ 4.500.000 habitants, soit une densité de 11 habitants au km^2. Le ratio de cette population essentiellement jeune est de 52% de femmes et 48% d'hommes. Comme pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la population congolaise est fortement concentrée dans les grands centres urbains, soit plus de 60 % des habitants[216]. À l'instar de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, l'espérance de vie au Congo est très faible, comparée à celle des pays du nord ou d'Asie. Cette espérance de vie est en moyenne de 55 ans chez les hommes et 60 ans chez les femmes. Quant au taux d'alphabétisation, le Congo peut se vanter d'avoir l'un des plus impressionnants taux en Afrique subsaharienne dans la mesure où il se situe toujours entre 82,8 et 95%[217]. Le Congo est un pays dont la population est en majorité chrétienne. Les catholiques, plus nombreux, représentent 53,9% tandis que les protestants sont estimés autour de 24,9%[218]. Il faut ajouter à cela d'autres groupes de chrétiens tels que les chrétiens africains et les nouvelles églises venues de l'Amérique du nord (14,2%), les animistes ou croyances traditionnelles (4,8%), autres (2,2%)[219].

Héritage de la colonisation, le français est la langue officielle du Congo, utilisée dans l'administration et dans l'enseignement[220]. Il cohabite dans la vie quotidienne avec deux

---

[215] Cf annexe 1, p.374.

[216] Brazzaville, la capitale du pays compte 1.400.000 habitants, tandis que la population de Pointe-Noire, la capitale économique, s'élève à environ 1.000 000 d'habitants.

[217]Ces chiffres qui ont été publiés en 2012 par le ministère de la santé et de la population sont les résultats du recensement général de la population et de l'habitat concernent essentiellement les centres urbains (la population congolaise est majoritairement urbaine) car il est faible dans les zones rurales.

[218] Ibid

[219] Ibid

[220]Au Congo, le français est utilisé dans la vie quotidienne par une très grande partie de la population car il est fréquent de voir des gens qui sont incapables d'utiliser l'une et l'autre des deux langues nationales, à savoir le kikongo ou kituba et le lingala, ou encore la soixantaine de dialectes que le pays possède. Pour corroborer ce

langues congolaises dites langues nationales, notamment le lingala et le kituba, qui permettent de faciliter la communication entre les membres des différents groupes ethniques[221] que compte le pays. Parlant du Congo, le président du RDPS et ancien président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Thystère Tchicaya souligne que dans ce pays : « *Tout est tenté : multipartisme (dans les années cinquante), monopartisme (1960-1990); multipartisme (1990 à nos jours). Petit pays « politisé » à 80% où tout le monde connaît tout le monde, le moindre fait divers étant revêtu d'un cachet politique.Un petit pays où la politique non seulement avale ses propres fils, mais aussi fait voler en éclats toutes les valeurs sociales, culturelles, humaines.Un petit pays où règne la hantise de la critique non constructive.Un petit pays où le syndicat demeure l'arme efficace et le passage « obligé » du changement de régime.Un petit pays où le passage d'un régime à l'autre est marqué par une rupture de la continuité de l'État; où bilan inventaire et grands projets cèdent la place aux états d'âme, au boycott, aux règlements de compte, à la violence.Un petit pays riche en événements, le plus souvent tragiques* »[222].

1.2. Aperçu sur l'évolution sociopolitique en République du Congo

Nous sommes conscient que certaines personnes parmi celles qui auront accès à notre présent document se demanderont peut-être pourquoi nous nous sommes engagé à retracer une grande partie des faits les plus marquants de l'histoire du Congo. Il est vrai que notre étude porte essentiellement sur les médias privés et le processus de démocratisation en République du Congo entre 1990 et 2016 mais il n'est pas superflu de remonter l'histoire du pays depuis la période coloniale qui marque le point de départ de l'existence de la presse dans ce pays d'Afrique subsaharienne francophone. En choisissant cette démarche, notre objectif n'est donc pas de faire de l'histoire pour l'histoire mais de montrer comment l'évolution du paysage médiatique congolais est étroitement liée à l'évolution sociopolitique du pays. Largement marquée par de nombreux soubresauts engendrés par les différentes mutations sociopolitiques intervenues dans le pays, l'évolution du paysage sociopolitique de la République du Congo a significativement impacté les régimes de presse que le pays a connus tout au long de son histoire.

---

propos, on peut citer le rapport 2010 de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui observe que la langue française est parlée par 56 % de la population congolaise (78 % des plus de 10 ans).

[221]Cette population est régroupée au sein de trois principaux groupes linguistiques : les Kongos au sud, les Tékés au centre et les Mbochis au nord.

[222] Calixte BANIAFOUNA, *Congo-démocratie : les déboires de l'apprentissage*.Vol.I, Paris, l'Harmattan, 1995, pp.1-3.

1.2.1. De la période pré-coloniale à la proclamation de l'indépendance

Les premières expéditions européennes dans le territoire qui forme aujourd'hui la République du Congo ont eu lieu à partir de la fin du XVe siècle avec l'arrivée des portugais dans le golfe de Guinée, particulièrement en 1482 lorsque Diego Cao atteint l'embouchure du fleuve Congo[223]. Les explorations françaises commencent en 1875 avec la première expédition de l'explorateur d'origine italienne, Pierre Savorgnan De Brazza qui, après plusieurs voyages, signe avec le roi Makoko un traité permettant de placer le territoire situé sur la rive droite du majestueux fleuve Congo sous le protectorat de la France. C'est vers la fin du XIXe siècle, notamment en 1883, que les premiers missionnaires européens, particulièrement les missionnaires catholiques arrivent au Congo où ils créent en 1886 un vicariat apostolique du Congo-Français placé sous la direction de Monseigneur Carrie[224].

Devenu territoire du Moyen-Congo en 1903, l'ancien Congo-Français fait partie, en 1910, de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F), un groupement des colonies françaises constitué de l'Oubangui-Chari, l'actuelle Centrafrique, du Gabon et du Tchad. Placée sous la tutelle du gouverneur général Félix Eboué, l'A.E.F a pour capitale Brazzaville. Les droits politiques accordés aux Africains par la métropole grâce à la loi-cadre de Gaston Deferre de 1956 permettent la tenue des premières élections municipales au Moyen-Congo en 1956[225]. C'est à l'issue de ce scrutin que l'Abbé Fulbert Youlou et Stéphane Tchitchelle sont respectivement élus maires de Brazzaville et de Pointe-Noire. Après la tenue de ces élections, les leaders politiques congolais commencent à manifester leur désir d'accéder à l'indépendance. Le 28 novembre 1958, toujours faisant suite à la loi-cadre de Gaston Deferre de 1956, le territoire du Moyen-Congo devient la République du Congo. Désormais autonome, la République du Congo devra encore attendre pour devenir un État indépendant. Néanmoins, la jeune République du Congo jouit tout de même d'un pluralisme politique caractérisé par l'existence de trois partis à la veille de l'indépendance, à savoir le Parti Progressiste Congolais (P.P.C) de Félix Tchicaya, le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A) de Jacques Opangault et l'Union Démocratique et de Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A) de l'Abbé Fulbert Youlou. La vie politique de la jeune République du Congo est marquée de 1957 à 1959 par une lutte pour le pouvoir entre l'U.D.D.I.A de Fulbert Youlou et le M.S.A de Jacques

[223] https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique_du_Congo#Colonisation, consulté le 26 octobre 2018 à 9h25.
[224] Ibid
[225] Martin MBERI, *Congo-Brazzaville : Regard sur 50 ans d'indépendance nationale(1960-2010)*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.173.

Opangault[226]. Cette lutte au pouvoir va dégénerer en 1959 en affrontements armés entre les partisans des deux leaders politiques, causant la perte de plusieurs vies humaines dans les deux camps. C'est la guerre civile de 1959 que l'opinion nationale congolaise qualifie jusqu'à nos jours de guerre entre les Kongo-Laris (originaires du sud du Congo) et les Mbochis (originaires du nord du Congo). Pour maître Martin Mberi, plusieurs fois ministre de la Justice et de l'Intérieur dans les différents régimes de Massamba-Debat à Pascal Lissouba, qualifier ces affrontements armés de guerre civile entre les Kongo-Laris et les Mbochis est une grossière erreur qui a servi tout simplement à la manipulation de l'opinion publique pour les intérêts politiques, dans la mesure où ce conflit n'était qu'une guerre pour le pouvoir entre l'alliance autour du M.S.A de Jacques Opangault et l'U.D.D.I.A de Fulbert Youlou. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il souligne :

« *On trouvait dans ces deux alliances une composition faite de telle manière qu'on ne pouvait qualifier, l'une de Mbochi et l'autre de Lari.C'étaient des simplifications outrancières pour ramener la vie politique congolaise à des simples rapports ethniques(...) À notre entendement, avec le recul, nous mesurons mieux la faute que nous avons commise en laissant l'opinion nationale entériner, souscrire à l'interprétation non convaincante selon laquelle la guerre de 1959 se ramenait en réalité à la guerre entre Mbochis et Laris sous prétexte que les acteurs sur le terrain étaient dans leur large majorité des Mbochis d'un côté et des Kongo-Laris de l'autre* »[227].

1.2.2. Naissance et fondations de la République du Congo de 1960 à 1992

Deux types de régimes ont alterné au pouvoir depuis l'indépendance : les régimes militaires soutenus par le parti unique et les régimes civils assis sur un pluralisme éphémère qui, malheureusement n'a entraîné aucune dynamique conséquente, tels qu'avec les présidents Fulbert Youlou entre 1957 et 1963 et Pascal Lissouba entre 1992 et 1997. En dehors de ces deux périodes de pluralisme, le Congo est resté longtemps sous le règne des régimes marxistes-léninistes. Après la chute du régime de Fulbert Youlou, tous les régimes qui lui succèdent, dans un contexte de guerre froide, se tournent vers le Bloc de l'Est. De nos jours, le Congo, marqué par l'existence des dirigeants politiques interchangeables de la génération des années 1960, est revenu dans le système du pluralisme politique même si certains principes de la démocratie sont mis aux "calandes grecques".

[226] Martin MBERI, *Ibid.*
[227] Ibid.

1.2.2.1. La première expérience du pluralisme politique au Congo (1960-1963)

Comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, le début des années 1960 a été marqué au Congo par l'accession du pays à la souveraineté nationale le 15 août 1960. L'Abbé Fulbert Youlou, un prêtre catholique avec qui l'Eglise prend ses distances à cause de son engagement en politique, est porté à la tête du nouvel État indépendant. Quand le président Youlou accède à la magistrature suprême, le Congo vit dans un système de pluralisme politique grâce à l'existence de trois partis politiques issus des dernières années de la période coloniale (1957), notamment l'U.D.D.I.A de Fulbert Youlou, le M.S.A de Jacques Opangault et enfin le P.P.C de Félix Tchicaya. La vie politique congolaise était caractérisée par le respect des principes démocratiques dans la mesure où les élections étaient régulièrement organisées et se déroulaient dans des bonnes conditions. La population qui jouissait d'une grande liberté d'expression participait massivement aux différents scrutins. Il n'y avait aucune limitation d'âge pour être candidat, comme nous le verrons plus tard avec la Constitution congolaise du 20 janvier 2002, ni de nombre de mandats. C'est ce que souligne d'ailleurs Maître Martin Mberi: « *Il faut bien noter qu'il n'existait aucune loi limitant le nombre de mandats, ni le nombre de candidats, ni leur âge. Il n'y avait donc pas de verrouillage électoral. En tout état de cause, les élections n'étaient ni précédées, ni clôturées par un mouvement de protestation* »[228]. Après leur accession à l'indépendance, l'ensemble des pays africains sont ravagés par le phénomène d'instauration du parti unique, devenu à la mode après le succès du président Sekou Touré et le Parti Démocratique de Guinée qui réussirent à convaincre le peuple de Guinée Conakry à dire non au général Charles De Gaulle lors du referendum du 28 septembre 1958, ouvrant ainsi la voie à l'indépendance du pays. Séduit par le système du parti unique, le président Fulbert Youlou y voyait certainement un moyen efficace pour renforcer son pouvoir et il ne lui restait plus qu'à lui donner un cadre juridique[229]. Pour franchir le pas vers le système du parti unique, le président Youlou réussit finalement en avril 1963 à donner un cadre juridique à l'institution du parti unique, l'U.D.D.I.A, grâce à la loi n° 014-63 du 13 avril 1963 mettant ainsi fin au système de pluralisme politique qui l'a pourtant porté au pouvoir. Les espoirs du président Youlou tournent rapidement en simple désillusion car plusieurs événements faisant suite à la contestation populaire secouent son pouvoir quelques mois seulement après l'instauration du système de parti unique. Les événements organisés par les mouvements syndicalistes durant

[228] Martin MBERI, *Ibid*
[229] *Ibid*, pp.196-197.

les journées des 13, 14 et 15 août 1963 sonnent le glas du régime de l'Abbé Fulbert Youlou. Le président est contraint à la démission le 15 août 1963 et Alphonse Massamba-Debat, un instituteur de carrière, est porté à la tête de l'État.

1.2.2.2. De la période des régimes sans contre-pouvoir à la période d'ouverture démocratique (1963-1991)

Le nouveau président Alphonse Massamba-Debat établit des relations étroites avec la Chine communiste et se prononce en faveur du socialisme auquel il donne une connotation particulière, dans la mesure où il utilise souvent l'expression de "socialisme bantou". Il poursuit le processus commencé par son prédécesseur Fulbert Youlou en mettant fin au pluralisme politique qui existait au Congo et en instaurant un nouveau parti unique, le Mouvement National pour la Révolution (M.N.R). Malgré ses succès sur le plan économique, le régime Massamba-Debat est souvent contesté par un groupe d'officiers de l'armée nationale congolaise dirigé par le capitaine Marien Ngouabi, connu pour ses convictions socialistes. Le 4 septembre 1968, le président Massamba-Debat qui s'est retiré dans son village natal, situé à quelques dizaines de kilomètres de Brazzaville, démissionne de son poste de chef de l'État du Congo. Le 16 août de la même année, le capitaine Ngouabi, qui a été entre temps promu au grade de commandant, crée le Conseil National de la Révolution (C.N.R) dont il prend la tête et devient le président de la République du Congo à partir du 31 décembre 1968. Le commandant Marien Ngouabi réaffirme l'idéologie socialiste du pays et crée le 31 décembre 1969 un nouveau parti unique d'obédience marxiste-léniniste, le Parti Congolais du Travail (P.C.T). La République du Congo change d'appelation officielle et devient la République populaire du Congo. Régulièrement confronté à une instabilité causée par de nombreuses tentatives de coup d'État, le commandant Marien Ngouabi est assassiné dans sa résidence officielle le 18 mars 1977. L'armée met immédiatement en place le Comité Militaire Préparatoire (C.M.P) dirigé par le colonel Jacques-Joachim Yhombi Opango qui devient président de la République le 5 avril 1977. Devenu entre temps général de l'armée nationale, Yhombi Opango est évincé du pouvoir le 5 février 1979 par le ministre de la défense, le colonel Denis Sassou Nguesso.

L'engagement de la République du Congo dans le processus de démocratisation a été plus ou moins motivé par les grands bouleversements qui interviennent sur les plans national et international au début des années 1990. Sur le plan international, la chute du mur de Berlin ayant entraîné l'éclatement du bloc de l'Est, les recommandations du discours du président

français François Mitterand au sommet franco-africain de La Baule de juin 1990, et le fait que le Congo, comme la plupart des États africains, se retrouvait dans une situation financière très difficile qui lui imposait une grande dépendance des institutions de Bretton Woods. C'est d'ailleurs dans ce sens que Gérard Conac souligne : « *Même si les interventions des organismes internationaux n'étaient pas subordonnées officiellement à des conditions politiques, dans la mesure où elles visaient à une libéralisation des économies, elles ouvraient la voie à une libéralisation politique* »[230]. Sur le plan national, les tensions sociales s'accentuent lorsqu'une série de grèves lancée par le secrétaire général de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C), Jean-Michel Bokamba Yangouma, et le refus du chef d'État-major de l'armée congolaise, le général Jean-Marie Michel Mokoko, d'appliquer l'ordre du président Sassou Nguesso d'arrêter les syndicalistes paralysent le pays pendant plusieurs jours. Tous ces événements mettent le régime au pouvoir dans une situation où « *le discrédit de ce qu'il incarnait était complet, son rejet sans appel.Même l'armée qui en avait été le "bras droit" s'en était désolidarisée.Ceux d'en-bas n'en voulaient plus.Ceux d'en-haut n'en pouvaient plus* »[231]. Malgré ses multiples tentatives de conservation du pouvoir, le général Denis Sassou Nguesso est contraint de céder aux revendications des syndicalistes et de la rue en annonçant la libéralisation du paysage politique et la tenue d'une conférence nationale réunissant toutes les forces vives de la nation congolaise. Comme il avait unanimement clamé haut et fort l'accession du pays à l'indépendance en 1960, le peuple congolais chante désormais les louanges du pluralisme politique en optant pour l'organisation en 1991 d'une conférence nationale qui lui permet à sa manière de vivre et d'organiser sa transition démocratique.

1.2.2.3. La Conférence nationale souveraine et la période de transition de 1991 à 1992

La République du Bénin, pays côtier de l'Afrique de l'ouest,est considérée comme une référence de transition pacifique réussie pour les pays d'Afrique subsaharienne francophone. La réussite de sa Conférence nationale a poussé plusieurs pays comme la République du Congo, le Togo, le Mali, le Zaïre du maréchal Mobutu Sésé Séko, le Gabon, le Niger, à l'imiter comme le note Jean-Claude Gakosso: « *Le Bénin de Matthieu Kérékou avait donné l'exemple du sabordage,en expérimentant la "Conférence des forces vives de la Nation". Celle-ci avait à la surprise générale- parce que sans effusion de sang, fait table rase des institutions établies et promis le renouveau. Humilié sur la place publique par des orateurs*

[230] Gérard CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p.28.
[231] Jean-Claude GAKOSSO, op.cit, p.15.

sans recul, dépouillé de ses prérogatives essentielles mais "maintenu par consensus", le président Kérékou s'était agenouillé devant son peuple pour implorer le pardon. Un "happy end" tout shakespearien qui fascina les Congolais. Ils feront le choix de l'imitation et contraindront le gouvernement du général Sassou Nguesso à convoquer une semblable conférence »[232].

La Conférence nationale du Congo,placée sous la présidence de Monseigneur Ernest Kombo, un prélat catholique comme en République du Bénin, s'ouvre à Brazzaville le 25 février 1991 et se proclame immédiatement souveraine. Cette conférence, dont les travaux prennent fin le 10 juin 1991, réunit près de 1200 délégués de toutes les forces vives de la nation congolaise, notamment les représentants de l'État, des partis et associations politiques, des confessions religieuses et des associations de la société civile[233]. Une élection est organisée le jour de la fin des travaux de la Conférence nationale et les participants élisent André Milongo[234] au poste de premier ministre de la transition devant conduire le Congo vers l'installation d'un État libre et démocratique[235]. Un Acte fondamental est adopté, en remplacement de la Constitution du régime militaro-marxiste qui était en vigueur depuis 1979, pour assurer le fonctionnement de l'Etat. Cet Acte fondamental est accompagné d'une charte des Droits et Libertés ainsi que d'une loi électorale. Plusieurs décisions sont prises par la Conférence nationale et revêtent un caractère exécutoire. Parmi ces décisions on peut citer entre autres la restauration des symboles de la première République,[236] le rétablissement des libertés publiques, l'instauration du multipartisme mettant fin au règne du parti unique, la fin des coups d'État comme moyen d'accession au pouvoir au profit du suffrage universel. Programmée pour une durée d'une année, la période de transition sera animée par trois principales institutions qui auront la charge de la gestion de l'État, notamment la présidence de la République qui reste entre les mains de Denis Sassou Nguesso, la primature d'André Milongo et le Conseil Supérieur de la République (C.S.R) dirigé par Monseigneur Ernest Kombo. Les Forces Armées Congolaises (F.A.C) sont chargées d'assurer la sécurité du processus de démocratisation qui devrait aboutir à l'organisation des élections pluralistes. Le premier ministre cumule les prérogatives de chef du gouvernement, de président du conseil

[232] Jean-Claude GAKOSSO, *Ibid.*
[233] *La Semaine Africaine*, n° 1886 du 18 au 24 juillet 1991, p.4
[234] Economiste de formation, André MILONGO a fait quasiment toute sa carrière professionnelle à la Banque Mondiale.
[235] *La Semaine Africaine*, n°1886 du 18 au 24 juillet 1991, p.3
[236] Le drapeau rouge aux couleurs des révolutionnaires et des communistes a été remplacé par le drapeau tricolore vert, jaune et rouge. L'hymne national "La congolaise" quant à lui, remplace"Les Trois glorieuses".

des ministres et de chef suprême des armées. Détenteur de tous les pouvoirs de décision sur l'exécution de l'ensemble des recommandations de la Conférence nationale, il a le droit de nommer les membres du gouvernement et du haut commandement des F.A.C mais aussi celui de les démettre de leurs fonctions. Il est aussi le seul responsable de l'action gouvernementale devant le parlement.Le Conseil Supérieur de la République (C.S.R) dont les membres sont pour la plupart désignés par les participants à la Conférence nationale est le parlement de transition et remplace l'Assemblée Nationale Populaire (A.N.P). Le Conseil Supérieur de la République est chargé d'assurer le contrôle de l'action gouvernementale, de promulguer le code électoral et l'avant-projet de Constitution, de veiller à l'application des décisions de la Conférence nationale. La période de transition est marquée par des vives tensions qui rendent difficile la cohabitation entre le président Denis Sassou Nguesso et le premier ministre André Milongo, qui l'accuse de vouloir mettre brusquement un terme au processus de démocratisation en incitant l'armée à dissoudre les institutions de la transition et reprendre le pouvoir par les armes. Le processus de changement amorcé par la Conférence nationale se concrétise par la tenue au cours de l'année 1992 des élections générales accomplies en dépit de multiples difficultés, notamment l'approbation massive par référendum en mars d'une nouvelle Constitution qui permet à la République populaire du Congo de redevenir la République du Congo, les élections locales en mai, les législatives en juin et enfin les présidentielles en juillet. Le professeur Pascal Lissouba (61,33% des voix) est élu président de la République à l'issue du tour qui l'oppose à Bernard Kolelas (38,68%)[237].

Bien que beaucoup d'observateurs pensent que la Conférence nationale souveraine du Congo fut longue et n'a produit que peu de résultats, sa valeur symbolique et rituelle a amorcé le processus de démocratisation du pays et la réconciliation nationale. La reconfiguration des forces politiques dans le cadre du multipartisme, l'émergence de la presse privée et le projet de la nouvelle Constitution où est inscrit le respect des libertés fondamentales et de la presse, sont les principales conquêtes que l'on doit à la Conférence nationale. Malgré les difficultés, le gouvernement de transition est arrivé au terme de son mandat en accomplissant toutes les missions que lui avait confiées la Conférence nationale. « *Pour la première fois au Congo, un changement radical vient de s'opérer dans le dialogue, dans la confrontation verbale et dans la concertation. La Conférence nationale a permis la mise en place des institutions de la période tansitoire* »[238].

[237] *La Semaine Africaine* n°1929 du 20 au 26 août 1992, p.2
[238] *La Semaine Africaine* n° 1886 du 18 au 24 juillet 1991, p.3

1.2.2.4. La deuxième expérience du pluralisme politique sous fond de tensions politiques et de recurrents conflits armés (1992-2016).

L'expérimentation de la démocratie au Congo ne s'est pas faite comme le prédisposaient les conclusions de la Conférence nationale à cause de tensions sociopolitiques recurrentes ayant parfois abouti à des guerres inter-éthniques et d'une guerre civile. Le quinquennat (1992-1997) du président Pascal Lissouba est marqué par une série de crises politiques ayant entraîné de violents conflits armés. Tout commence par la crise politique née de la dissolution de l'Assemblée nationale suite à la motion de censure prononcée contre le gouvernement du premier ministre Bongho-Nouarra. Dans le but de doter le pays d'une nouvelle Assemblée nationale, des élections législatives anticipées sont organisées le 2 mai 1993 mais ses résultats sont contestés par la nouvelle coalition de l'opposition dénommée URD-PCT et apparentés. Le manque de consensus sur la question électorale est la principale cause des récurrents conflits armés qui vont opposer, dans les quartiers sud de Brazzaville, les miliciens *Ninjas* de Bernard Kolelas, soutenus par les *Cobras* de Denis Sassou Nguesso et les *Requins* de Jean-Pierre Tchystère Tchicaya, aux Forces Armées Congolaises, soutenues par les *Cocoyes* et les *Mambas*. Un comité international composé de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), de l'Union Européenne (U.E), de la France et du Gabon fait office de médiation entre les bélligerants pour obtenir un accord de cessation des hostilités qui met fin à ces affrontements armés qui ont causé des dizaines des morts parmi la population civile et les éléments de la force publique[239]. Malgré l'organisation à Brazzaville du 19 au 23 décembre 1994 d'un forum national pour la culture de paix sous l'égide de l'UNESCO[240], le Congo est sécoué du 5 juin au 14 octobre 1997 par le conflit le plus sanglant de son histoire post-indépendance qui oppose les forces loyales au président Lissouba, désormais soutenues par les Ninjas de Bernard Kolelas, aux Cobras de Denis Sassou Nguesso, soutenus par plusieurs forces armées étrangères. Vainqueur de cette guerre, Sassou Nguesso redevient président de la République du Congo et procède immédiatement à l'abrogation de la Constitution du 15 mars 1992 qui est remplacée par l'Acte fondamental du 24 octobre 1997. Il décrète ensuite une transition politique de 5 ans (de 1997 à 2002) pour lui permettre de mettre en place les nouvelles institutions qui vont désormais régir le pays : un nouveau gouvernement dit de large "union nationale" est formé et un parlement est créé sous forme de Conseil National de Transition

[239] *La Semaine Africaine* n°1973 du 25 novembre 1993, p.3

[240]Présidé par le directeur général de l'U.N.E.S.C.O, Federico MAYOR, avec la participation de plusieurs chefs d'États Africains en exercice et des anciens chefs d'État, ce forum a réuni toutes les forces vives de la nation congolaise comme en 1991.

(C.N.T) dont les membres sont désignés par le président Sassou Nguesso. Malgré l'organisation du 4 au 14 janvier 1998 du "Forum national pour la réconciliation, l'unité, la démocratie et la reconstruction du Congo", plusieurs crises armées vont secouer le pays jusqu'à la fin de la première décennie des années 2000. En janvier 2002, une nouvelle constitution est adoptée supprimant le poste de premier ministre et renforçant les pouvoirs du président de la République[241]. Élu président de la République du Congo en mars 2002, Denis Sassou Nguesso est réélu pour un second septennat en juillet 2009. Arrivé au terme de son second septennant et coincé par les dispositions de la Constitution de 2002 qui l'empêchent de briguer un troisième mandat consécutif à la tête du pays et limitent l'âge des candidats à la présidentielle à 70 ans, Denis Sassou Nguesso réussit à contourner l'obstacle en procédant le 25 octobre 2015 à l'organisation d'un référendum constitutionnel. Il est réélu pour un troisième mandat consécutif lors de l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016 dont les résultats sont immédiatement rejetés par l'opposition par des mouvements de protestation qui sont violemment réprimés par l'armée et la police. Plusieurs membres de l'opposition sont arrêtés après avoir été accusés d'atteinte à la sûreté de l'État[242]. Ayant réussi à se réfugier dans les forêts du Pool après avoir été accusé d'atteinte à la sûreté de l'État, le pasteur Ntoumi [243] oppose une farouche résistance aux Forces Armées Congolaises chargées d'exécuter le mandat d'arrêt contre lui prononcé par le procureur de la République, plongeant une nouvelle fois une partie du Congo dans une crise arméee. En décembre 2017, la signature d'un accord de paix entre les forces gouvernementales congolaises et le C.N.R du pasteur Ntoumi met définitivement fin aux hostilités dans le département du Pool.

L'histoire de la République du Congo est marquée par deux périodes de pluralisme politique, entrecoupées par une longue période de règne du parti unique à caractère marxiste-léniniste et des régimes militaires. La première période de pluralisme politique intervient la veille de l'indépendance et la seconde après la Conférence nationale de 1991. À la veille de l'indépendance, le pluralisme politique est représenté par le Parti Progressiste Congolais

[241] Le président est élu pour un mandat de 7 ans renouvelable une seule fois. En fixant l'âge limite à 70 ans pour être candidat, Denis SASSOU NGUESSO s'est taillé sur mesure une Constitution qui lui a permis d'écarter tous ses potentiels adversaires politiques susceptibles de lui barrer le chemin de la gloire comme en 1992.
[242]Le motif "d'atteinte à la sûreté de l'État" est une expression à la mode que le pouvoir en place utilise souvent pour réduire les opposants au silence.
[243]Ancien chef de la rébellion des Ninjas, le pasteur NTOUMI est devenu membre de l'equipe de campagne du candidat à la présidentielle Parfait Kolelas.Quelques jours plus tard, sa résidence privée dans son village Soumouna (situé à près de 30 km au sud de Brazzaville) où il s'était retiré depuis sa nomination au poste de ministre délégué auprès de la présidence de la République, chargé de la réinsertion des ex-combattants et de la réparation des sequelles de guerre après la signature des accords de paix avec le gouvernement, est « rayée de la carte du monde » par les bombardements des hélicoptères des forces gouvernementales.

(P.P.C) du député Félix Tchicaya, le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A) de Jacques Opangault et l'Union Démocratique et de Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A) du président Fulbert Youlou. Cette première période de pluralisme politique est stoppée brusquement en 1963 par le régime du président Youlou en instaurant le système du parti unique qui sera maintenu par ses différents successeurs à la tête du pays et marque de son empreinte la pensée et l'action politique plus d'un quart de siècle durant. Le règne du parti unique est secoué par des difficultés économiques suite à la conjoncture économique internationale des années 1980 et par une série d'événements politiques sur les plans national et international dans la mesure où il y a une nécessité d'instaurer un système pluraliste et démocratique au Congo. Sur le plan international, le régime au pouvoir au Congo subit l'impact de la chute du mur de Berlin, de l'effondrement du bloc de l'Est et du discours de François Mitterand au sommet de La Baule. Sur le plan national, les populations ont commencé à contester ouvertement le régime en place, tout en rejettant le parti unique. Ces contestations sont suivies par une série de grèves des travailleurs, déclenchées par la Confédération Syndicale Congolaise de Jean-Michel BokambaYangouma. Ces différentes pressions internes et externes ont largement contribué à faire fléchir le régime du président Sassou Nguesso en acceptant d'instaurer le multipartisme.« *Toutes les conditions objectives et subjectives, comme auraient dit les théoriciens de la révolution, étaient réunies pour l'assaut du ciel.Cet assaut, c'est le puissant syndicat unique qui va le donner, lui qui voulait en découdre avec Sassou-Nguesso depuis qu'avait éclaté le conflit de la retraite à 50 ans. Après avoir paralysé le pays pendant 72 heures, il parvint à imposer au pouvoir la tenue des états généraux de la nation* »[244]. Pour marquer la rupture avec le monopartisme et le passage au système démocratique et pluraliste, une Conférence nationale est organisée du 25 Janvier au 10 Juin 1991, marquant ainsi le début d'un nouvel ordre politique. Pour Jean-Roger Zika, cette Conférence nationale « *a réveillé l'opinion publique qui s'était mise alors à célébrer, à travers les journaux, la radio ou la télévision, l'avènement de la démocratie avant la lettre*»[245]. La fin de la Conférence nationale ouvre la période de transition qui devrait conduire à l'installation des nouvelles institutions de la République conformément à l'article 89 de l'Acte fondamental. Le premier ministre élu par la Conférence nationale et son gouvernement de transition font fait face à d'énormes difficultés quant à l'accomplissement de leur mission, à cause de l'attitude plus ou moins bizarre des Forces Armées Congolaises qui avaient

[244] Jean-Claude GAKOSSO, op.cit, p.15.
[245] Jean-Roger ZIKA, Démocratisme et misère politique en Afrique. Le cas du Congo-Brazzaville, Paris, L'Harmattan, 2002, p.10.

pourtant jusque-là adopté une position de neutralité et jugée apolitique. La période de transition arrive à son terme après la mise en place des nouvelles institutions et du renouvellement du personnel politique, par l'organisation des élections locales, législatives et présidentielles. L'élection du professeur Pascal Lissouba à la magistrature suprême en août 1992 marque le début de la deuxième période du multipartisme au Congo. Cette période est marquée par l'apparition d'une multitude des partis politiques, pour la plupart créés à l'orée de l'ouverture démocratique et pendant la Conférence nationale. Les principaux partis de cette deuxième période de pluralisme politique sont entre autres, l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (U.P.A.D.S) du président Pascal Lissouba, le Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (M.C.D.D.I) de Bernard Kolelas, l'ancien parti unique, le Parti Congolais du Travail (P.C.T) de Denis Sassou Nguesso, l'Union pour la Démocratie et la République (U.D.R-Mwinda) d'André Milongo, le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (R.D.P.S) de Jean-Pierre Thystère Tchicaya, le Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (R.D.D) de Jacques-Joachim Yhombi Opango, l'Union des Forces Démocratiques (U.F.D) de David-Charles Ganao.

La deuxième période du multipartisme au Congo est marquée par plusieurs tensions sociopolitiques ayant abouti à des guerres civiles qui ont constitué un frein au processus de démocratisation du pays.

CHAPITRE II : ÉVOLUTION DU PAYSAGE MÉDIATIQUE CONGOLAIS

Dans ce chapitre, il sera question d'un aperçu historique sur l'évolution du paysage médiatique de la République du Congo,de la période coloniale, considérée comme le point de départ de l'apparition de la presse en Afrique, à nos jours. Cette évolution est très riche en enseignements sur les différentes mutations sociopolitiques qu'a connues le pays.

1.1. La presse pendant la période coloniale : apport des colons européens et des missionnaires catholiques et protestants.

L'histoire des médias africains débute bien avant les indépendances. C'est donc entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle que remonte l'introduction de la presse en Afrique en général.Étant donné que la société traditionnelle africaine est essentiellement basée sur l'oralité, les populations autochtones utilisaient d'autres modes d'information et de communication que celui de la presse. Les premiers médias modernes ont effectivement fait

leur apparition en Afrique grâce à l'arrivée des colonisateurs[246] et des missionnaires chrétiens catholiques et protestants. La presse de l'administration coloniale était un outil qui servait plus de soutien à l'empire colonial et de lien avec la métropole que de s'occuper des préoccupations des populations autochtones. Les premiers journaux qui apparaissent pendant cette période coloniale étaient conçus pour communiquer les informations politiques et toutes les autres activités liées à l'administration coloniale. Ces journaux étaient totalement destinés aux Européens dans la mesure où ils ne s'occupaient pas des préoccupations des autochtones, qui n'étaient, d'ailleurs, pas encore alphabétisés. Les missionnaires avaient aussi créé leur propre presse. Leurs journaux étaient conçus pour diffuser leur propagande religieuse.

Le tout premier journal à être imprimé sur le continent noir est apparu en 1797 en Egypte, au sein des garnisons françaises : il s'agit de *La Décade*[247]. L'apparition de ce journal sera suivie par la création en 1800 par les colons britanniques installés au Cap en Afrique du Sud de la *Cape Town Gazette*[248]. Comparativement aux pays d'Afrique subsaharienne anglophone, la presse est apparue très tardivement en Afrique subsaharienne francophone, comme le souligne Marie-Soleil Frère : « *Du côté francophone, où la presse est apparue presqu'un siècle plus tard (pour des raisons liées aux stratégies politiques et de scolarisation coloniale, mais aussi à la structure sociale de la population), le même phénomène se reproduisit* »[249]. Le tout premier journal à être créé en Afrique subsaharienne francophone c'est *Le Réveil du Sénégalais* qui fit son apparition à Dakar en 1885. Ce journal sera suivi par *Le Petit Sénégalais* à Saint-Louis et par *L'Union Africaine*[250]. En République du Congo, c'est grâce à plusieurs documents historiques et scientifiques qu'on arrive à situer l'apparition de la presse écrite à partir du XIXe siècle. La presse coloniale est apparue au Moyen-Congo avec le premier numéro du *Journal officiel du Gabon-Congo* et de la création à Libreville d'une imprimerie gouvernementale le 18 Juin 1887. Florence Bernault-Boswell constate que le journal officiel du Gabon-Congo, devenu *Journal officiel du Congo-Français* en 1891, est d'ailleurs celui « *qui resta la seule création de presse écrite du Gouvernement général jusqu'en 1960* »[251]. En Juillet 1904, ce journal va paraître à Brazzaville sous le nom de *Journal officiel des possessions du Congo-Français et dépendances du Moyen-Congo*. Comme dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne francophone, les populations

[246] Marie-Soleil FRÈRE, « Les mots et le pouvoir : le nouveau vocabulaire de la presse en Afrique », Paris, Hermès, 2000/3, n°28/ pp.257-270.
[247] *Ibid*
[248] *Ibid*
[249] *Ibid*
[250] *Ibid*
[251] Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : La Semaine de l'A.E.F.(1952-1960) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, t. LXXIV, vol.74, n°274, 1987, p.5-25.

autochtones n'étant pas alphabétisées, les publications qui firent leur apparition dans la fédération de l'A.E.F sont principalement conçues pour les Européens. Les journaux appartenaient tous aux expatriés français et destinés à leurs compatriotes en exil afin de leur permettre de « *combattre la nostalgie du pays, de se tenir au courant des nouvelles de la métropole et de faire circuler l'information utile aux colons* »[252]. C'est donc après l'alphabétisation des indigènes, qui fut d'ailleurs lente et tardive, que l'administration coloniale s'est lancée dans une campagne d'éducation des indigènes ayant reçu une instruction, avec l'objectif de façonner leurs mentalités aux valeurs de la France. Jacques Essakomba souligne que plusieurs journaux indépendants et privés paraissaient à cette époque aux côtés de ceux qui furent crées par l'administration coloniale. Il s'agit notamment des titres comme *Le Bulletin de l'association professionnelle et amicale des agents des affaires indigènes au Congo français* et *Le Congo français*. Paru pour la première fois le 6 Juillet 1899, *Le Congo français* est considéré comme le premier organe privé qui servait de tribune à la défense des intérêts français au Moyen-Congo[253]. Entre 1913 et 1918, un autre titre paraît à Brazzaville, alors capitale de la fédération de l'Afrique Equatoriale Française. Il s'agit de l'hebdomadaire *Le petit Courrier Colonial,* titre qui disparaît au début du second conflit mondial. Jacques Essakomba fait remonter la véritable émergence de la presse coloniale à la fin des années 1920 avec la création d'une dizaine de titres privés,tirant chacun à un millier d'exemplaires environ[254]. Il s'agit notamment du *Journal de l'A.E.*F, créé en 1932 mais qui devint successivement *La France Equatoriale* en 1936 puis *L'Afrique Equatoriale* en 1939, et *Les Recherches Congolaises,*créé en 1938[255]. Aux côtés des titres créés par l'administration coloniale et des titres privés, il y eut l'apparition des journaux venant du Congo-Belge voisin et de la métropole. Il s'agit des titres comme *L'Etoile de l'A.E.F* en 1928, *Le Carrefour d'Afrique* en 1930, *L'Avenir Colonial* en 1931, *A.E.F. Paris* en 1934[256].

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la presse demeura l'expression de l'administration et des groupes d'intérêts privés[257]. Les Églises chrétiennes ont aussi joué un rôle très important dans l'émergence de la presse en Afrique avant même l'expansion coloniale, dans la mesure où les premiers organes de presse qui furent créés sur le continent ont été l'œuvre des missionnaires catholiques et protestants. C'est dans le but de mieux mener leur mission d'évangélisation des

[252] Marie-Soleil FRÈRE, « Les mots et le pouvoir : le nouveau vocabulaire de la presse en Afrique », op.cit.
[253] Jacques ESSAKOMBA, *Histoire de la presse au Congo-Brazzaville des origines à l'indépendance (1960*), Thèse de doctorat en Sciences de l'Information, Université de Paris II, 1977, p.99.
[254] *Ibid*, p2.
[255] André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique : Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*,Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, p.38.
[256]*Ibid*
[257] Florence BERNAULT-BOSWELL,Op.cit.

populations autochtones que les missionnaires ont procédé à la création des premiers journaux dans les territoires colonisés. Comme il en est le cas pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les Églises chrétiennes ont donc été les pionnières dans le domaine de la presse au Congo où la presse missionnaire est née avec l'arrivée des spiritains, fondateurs de l'actuel *La Semaine Africaine*, qui demeure jusqu'à ce jour le plus vieil organe de presse du pays. Bien organisés et adoptant une politique jugée plus souple que les méthodes répressives de l'administration coloniale, les missionnaires se sont facilement intégrés au sein des populations autochtones grâce à l'évangélisation et les différentes actions sociales qu'ils ont menées en faveur de ces populations. Créée à l'origine pour la propagande religieuse, la presse missionnaire s'est aussi intéressée à d'autres domaines qui ne relèvaient pas de son champ de prédilection. C'est ainsi que cette presse a, au fil du temps, élargi son contenu au délà des questions religieuses en se permettant d'assurer le traitement de l'actualité politique, sociale et économique[258]. Tout au long de la période coloniale, il y avait une interdiction formelle à tout individu issu de la population autochtone de créer un organe de presse. La raison de l'existence de cette mesure se justifie par la peur de l'administration coloniale de voir les autochtones utiliser leurs propres journaux pour l'expression de leurs opinions et leurs prises de positions politiques. Le fait de permettre aux autochtones de créer ou de posséder des journaux était considéré comme une source de menace pour l'administration coloniale et qui conduirait à la destruction de l'empire colonial. Les autorités coloniales se basaient sur l'application de certaines lois répressives comme la loi du 29 Juillet 1881 sur la liberté de la presse qui, comme le constate Marie-Soleil Frère,« *empêchait les autochtones, même les "plus évolués" de créer leurs propres journaux car elle stipulait que seules étaient autorisées les publications éditées par des "citoyens français respectables"* »[259]. En procédant à l'alphabétisation des Africains, les missionnaires ont joué un rôle crucial dans la formation des élites intellectuelles dans de nombreux pays. Ces élites intellectuelles seront associées par les missionnaires, pendant et après la période coloniale, à la création et à la rédaction de certains journaux. Dans la période allant du déroulement jusqu'à la fin du second conflit mondial, plusieurs titres dont la parution est plus ou moins régulière font leur apparition, pour certains, et leur réapparition, pour d'autres. Parmi ces titres, on peut citer *France D'abord.Sol des Français Libres d'Afrique* (1941-1942), considéré comme l'organe de résistance française à l'occupation de l'Allemagne hitlerienne, *Le Bulletin d'Information de la Guerre*, *Le Journal*

[258] Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique » p.206, In : Dominique DARBON (dir). *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala-Msha, 2009, pp.203-212.
[259] Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op.cit., p.27.

de l'Union Educative de la Jeunesse Africaine, *Le Reveil de l'Afrique*, *L'A.E.F* (1943), A.E.F *Liberté, Egalité, Fraternité* (1947), etc. *L'Etoile de l'A.E.F*, interrompu en 1939 mais fut relancé de 1946 à 1950[260].

Après la deuxième Guerre Mondiale, conflit durant lequel les Africains ont activement pris part aux combats en soutien aux Alliés et à la libération de la France de l'occupation de l'armée d'Adolf Hitler, les puissances coloniales décidèrent des droits politiques aux populations autochtones. Grâce à ces droits politiques, on a assisté à l'émergence dans de nombreux pays africains d'un mouvement nationaliste dirigé par une jeune élite lettrée qui bénéficiait du soutien des Églises et des partis politiques métropolitains de gauche. C'est ce qui a d'ailleurs favorisé la création des premiers partis politiques en Afrique subsaharienne francophone en général et au Congo en particulier. Ce mouvement nationaliste est encouragé par la presse missionnaire qui a permis aux Africains, longtemps marginalisés par le système colonial, de pouvoir exprimer leurs opinions et de participer au débat public. Annie Le Noble-Bart constate que « *Pendant la période coloniale,(…) un certain nombre de journaux sont devenus des symboles d'une opinion publique engagée religieusement mais avec des prises de position politiques: le contrôle par les autorités coloniales de tout ce qui se publiait a amené des contestataires, de plus en plus nombreux et décidés à écrire dans les colonnes de journaux chrétiens, plus indépendants et mieux équipés, donc plus solides, avec une longévité supérieure* »[261].

Au Congo, c'est donc de cette jeune élite intellectuelle très politisée qu'émergeront les pionniers du journalisme et du syndicalisme. La jeune élite intellectuelle congolaise va être au centre de la presse autochtone qui émerge pendant la période coloniale.

1.2. La naissance de la presse autochtone sous l'administration coloniale

En général, la naissance de la presse autochtone en Afrique subsaharienne francophone intervient à partir des années 1920 suite à l'apparition des premiers journaux particulièrement au Dahomey, au Sénégal et en Côte d'Ivoire[262]. Tenus par des autochtones, particulièrement ceux qui étaient communément appelés « les évolués », ces journaux « *s'attaquaient à l'administration coloniale, à ses pratiques violentes et répressives, à ses injustices (…)* »[263].

[260] André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op.cit., p.54.
[261] Annie LENOBLE-BART, « *Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960*», p.373, In :Philippe DELISLE et Marc SPINDLER (dir.), *Les relations Églises-État en situation postcoloniale. Amérique, Afrique, Asie, Océanie, XIX-XXe siècles*, Paris, Karthala, 2003, pp.377-378.
[262] Marie-Soleil FRÈRE, « Les mots et le pouvoir : le nouveau vocabulaire de la presse en Afrique », op.cit.
[263] *Ibid*

En République du Congo, le premier journal animé par les autochtones fit son apparition en 1949 mais il disparut en 1960. Il s'agit de *Liaison*, une revue animée par des intellectuels Congolais comme Jean Malonga, Paul Tchibamba et Boucher Mambéké, entre autres. C'était une publication qui constituait à la fois une sorte de tribune où les jeunes intellectuels Congolais pouvait exercer leurs talents littéraires, et une sorte d'organe de liaison entre les différents cercles culturels de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F)[264]. Après *Liaison*, il y a eu l'apparition d'autres publications comme *L'Information africaine*, *Carrefour des Jeunes* et *l'A.E.F Nouvelle*. D'autres journaux, constitués essentiellement des périodiques d'opinions, ont vu le jour un peu plus tard avec une production presqu'artisanale. Croyant pleinement au pouvoir que peuvent procurer les médias dans leur combat pour les changements politiques et l'éveil de la conscience politique des populations autochtones ainsi que de leur libération de la domination coloniale, les nationalistes n'hésiteront aucunement à utiliser les journaux[265]. Les journaux seront pleinement utilisés pour permettre aux individus et aux différentes communautés locales d'exprimer leurs points de vue. La presse en général va avoir, dans ce contexte, un rôle très important dans le débat politique et dans les affaires publiques. Très politisée, la presse congolaise va rapidement se diviser en trois tendances, notamment la presse pro coloniale, la presse intermédiaire et la presse nationaliste[266]. La presse pro coloniale est animée par les Européens qui travaillent dans les mêmes rédactions que les congolais et se battent à leurs côtés pour faire évoluer leur statut social et politique. Quant à la presse intermédiaire, elle concerne les organes de presse dont les rédactions sont composées d'Européens et d'Africains mais avec des objectifs divergents. Les Européens souhaitaient le maintien de la colonisation alors que les Africains voulaient se liberer du joug colonial. La presse intermédiaire était constituée des journaux comme les deux organes religieux que sont *La Semaine de l'A.E.F* et *Islam-A.E.F*, ainsi que du mensuel laïc *Liaison*[267]. Politiquement engagée, la presse nationaliste était naturellement opposée à la presse pro coloniale et à la presse intermédiaire. Cette presse était totalement animée par des Africains et servait d'espace privilégié au combat pour la libération du joug colonial. Elle constituait aussi un espace où les leaders politiques et syndicaux pouvaient diffuser leurs idées contre le système colonial. Parmi les journaux faisant partie de la presse nationaliste, on peut citer l'hebdomadaire *Cette Semaine A.E.F. Nouvelle*, créé par l'Abbé Fulbert Youlou en 1956, et *L'Essor*, organe de

[264] Florence BERNAULT-BOSWELL, Op.cit.
[265] André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op.cit., p.54.
[266] Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », pp.287-294, In : Théophile OBENGA, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, pp.277-320.
[267] Florence BERNAULT-BOSWELL, op.cit. p.5-25.

presse du Mouvement Socialiste Africain(M.S.A) de Jacques Opangault créé en 1957 qui cessèrent de paraître quelques mois après à cause du coût de l'impression qui devint de plus en plus cher[268]. En jouant un rôle important dans la mobilisation, la formation civique et l'éveil de la conscience politique des populations, surtout à la veille de l'indépendance, ces journaux des partis politiques accompagnèrent les mouvements politiques nationalistes dont les principales missions étaient réduites à la contestation politique pour conquérir l'indépendance en vue de renforcer l'unité nationale et promouvoir le développement économique. Les années 1950 ont été marquées par l'apparition de plusieurs autres titres liés aux partis politiques nouvellement créés par les intellectuels Congolais. On peut citer entre autres *L'informateur Africain* du R.D.A, *Le Progrès* de l'U.D.D.I.A de l'Abbé Fulbert Youlou, *L'Essor* du M.S.A de Jacques Opangault, qui disposait auparavant du journal *L'Indépendant du Moyen-Congo*. Il ressort de l'histoire de la presse coloniale que celle-ci n'avait pas su évoluer dans les années 1950, en restant, comme le constate Florence Bernault-Boswell, « *centrée sur son public de colons privés et s'attacha plus à défendre leurs intérêts vis-à-vis de l'administration qu'à s'ouvrir aux Africains. Son audience auprès des Européens resta d'ailleurs elle-même limitée* »[269].

Les éléments d'histoire de la presse africaine dont nous disposons nous permettent de comprendre que les autorités coloniales avaient mis en place un système d'exclusion qui interdisait aux colonisés de posséder leurs propres publications. Les seules publications qui pouvaient exister dans l'espace public pendant la période coloniale étaient exclusivement reservées aux colons et à l'administration coloniale. Dans l'objectif de répandre leur pensée chrétienne et d'assurer l'évangelisation des populations autochtones, les missionnaires ont aussi créé leurs publications dans les colonies où ils se sont implantés. Au Congo, la création en 1952 du journal *La Semaine Africaine* par l'Église catholique en est un exemple probant. Il a donc fallu attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour voir émerger en Afrique subsaharienne francophone en général et au Congo en particulier, des partis politiques locaux et une presse privée suite à la reconnaissance des droits politiques aux Africains par la métropole en application de la loi-cadre de Gaston Deferre de 1956 et grâce à l'émergence d'une jeune élite instruite très politisée, soutenue par les missionnaires chrétiens. Longtemps limitée à quelques journaux dans la capitale,cette presse émerge avec un sens d'engagement dans la lutte contre l'administration coloniale et contribue énormement à l'accession des

[268] Florence BERNAULT-BOSWELL, op.cit.
[269] Ibid

colonies à la souveraineté nationale (indépendance) puis à la construction des nouveaux États indépendants. C'est ce que constate d'ailleurs Marie-Soleil Frère lorsqu'elle écrit : « *Durant la période coloniale, les premiers journaux ont eu pour vocation de servir d'abord l'administration métropolitaine et ses agents ou les stratégies d'évangélisation des missions, avant de jouer, une fois les libertés politiques octroyées après la Deuxième Guerre mondiale, le rôle de porte-voix des ambitions politiques locales. La presse est alors devenue l'outil de positionnement de la nouvelle classe des "évolués" inscrits dans le projet colonial, même si certains usaient de son langage pour s'en démarquer* »[270].

À partir de 1960, le Congo accède à l'indépendance nationale et le paysage médiatique va connaître d'importants changements influencés par différents événements sociopolitiques qui vont marquer l'histoire de ce pays.Toutefois, l'histoire contemporaine de la presse nous enseigne que le Congo est l'une des colonies françaises où la presse écrite est apparue un peu tardivement[271], en comparaison avec d'autres pays d'Afrique subsaharienne francophone tels que la Côte d'Ivoire avec le journal *France-Afrique* qui fut créé à Abidjan en 1933 et le premier quotidien d'Afrique noire, *Paris-Dakar*, créé par Charles Breteuil en 1935[272].

1.3. La situation de la presse congolaise de l'accession à l'indépendance jusqu'à la fin du système monopartite (1960-1990) : du pluralisme de l'information à une presse de propagande

La période qui s'étend de 1957 à 1963 est marquée en Afrique par un pluralisme politique qui, à son tour, a entraîné le pluralisme de l'information. Toutes les colonies françaises d'Afrique subsaharienne bénéficièrent d'une liberté de presse suite au décret du 27 septembre 1946 du gouvernement français portant sur l'application de l'ordonnance du 13 septembre 1945 modifiant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Au Congo, ce pluralisme de l'information est illustré par la diversité des titres qui représentait quasiment l'ensemble des forces vives du pays, plus précisément la société civile et toutes les sensibilités politiques de l'époque. Ainsi, après le lancement de *La semaine de l'AEF*, l'ancêtre de l'actuelle *La Semaine Africaine* par l'Église catholique en 1952, on voit apparaître plusieurs titres appartenant essentiellement aux citoyens Congolais, suite à la création de plusieurs partis politiques, permise par la loi-cadre de Gaston Deferre de 1956. Après l'accession du Congo à

[270] Marie-Soleil FRÈRE, « Médias en mutation: de l'émancipation aux nouvelles contraintes », *Politique africaine*, n°97, 2005, p.5-17.
[271] Cf. annexe 2, p.375.
[272]Thierry PERRET, *Le temps des journaliste, l'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2005, p.58.

la souveraineté nationale le 15 Août 1960, l'évolution des médias est désormais étroitement liée aux différentes situations politiques du pays. Ces mêmes médias qui ont servi d'outil de combat pour les élites intellectuelles africaines contre le système colonial et pour la conquête de l'indépendance sont désormais utilisés par les nouvelles autorités congolaises pour la conquête et la conservation de leur pouvoir, sous pretexte de les utiliser pour l'unité du peuple et la consolidation de la jeune nation. Marie-Soleil Frère fait le constat suivant : « *Après les indépendances, cette dynamique réelle,même si limitée dans ses ambitions citoyennes et son impact potentiel, s'est trouvée entravée par des mesures restrictives adoptées par les nouveaux pouvoirs qui ont mis fin aux initiatives privées dans presque tous les pays. Le monopole étatique a été imposé aux médias au pretexte que ces derniers devaient servir les objectifs d'union et de consolidation nationales* »[273]. Loin de leurs attentes, les populations qui espéraient jouir de la liberté d'expression, dont elles ont longtemps été privées pendant la période coloniale,se voient maintenant imposer des méthodes de gestion autocratique du pouvoir politique. Les nouveaux gouvernants africains qui pourtant avaient longtemps décrié les pratiques de l'administration coloniale, ont fini par les adopter en conservant un grand nombre de mesures liberticides en matière de lois sur la presse, ce que souligne Marie-Soleil Frère: « *Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que les nouveaux dirigeants renforcent la liberté de presse dans leur pays délivré de la contrainte coloniale,ils s'empressent plutôt de la restreindre,muselant les journaux privés et imposant un monopole étatique sur les médias. Seuls subsistèrent, en général, la radio et le journal gouvernementaux, bientôt rejoints par la télévision nationale, alors que les bureaux locaux des agences de presse des anciennes métropoles étaient largement récupérés par les nouveaux gouvernements* »[274].

Les différents régimes qui se succèdent au pouvoir au Congo depuis l'accession à la souveraineté nationale en 1960 jusqu'au début du processus de démocratisation au début des années 1990 ont pris le contrôle total des médias tout en confisquant la liberté de la presse et d'opinions. L'espace public étant désormais verouillé, la situation de la presse congolaise devient de plus en plus critique car les régimes au pouvoir décident d'utiliser les médias pour les objectifs politiques de l'État. Le premier à instaurer ces mesures est l'Abbé Fulbert Youlou, un prêtre catholique qui, en devenant le président du Congo juste après la proclamation de l'indépendance, n'hésita pas à créer en 1960 le journal de propagande gouvernemental, *L'Homme nouveau*. Ce journal qui fut tiré à 3.000 exemplaires, ne put

[273] Marie-Soleil FRÈRE, « Médias en mutation : de l'émancipation aux nouvelles contraintes », op.cit.
[274] Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op.cit., p.33.

exister que jusqu'en 1962. Conscient des atouts politiques qu'il pouvait tirer des médias, le président Fulbert Youlou decida en 1960 de créer *Radio-Congo*,[275] la radio nationale. *Télé-Congo*, la chaîne de télévision nationale fut à son tour créée en 1962, devenant ainsi la première chaîne de télévision nationale en Afrique subsaharienne francophone. La grande attraction que suscitent la radio et la télévision va releguer au second plan l'impact qu'avait la presse écrite sur la société congolaise. En 1963, le changement de régime au pouvoir entraîne une floraison de titres qui, malheureusement, n'ont pas pu connaître l'épanouissement tant souhaité par le peuple. Le manque de financement et de personnel qualifié mais aussi les mesures prises par le président Alphonse Massamba-Debat en instaurant la pensée unique et la fin du pluralisme politique et médiatique en sont sûrement les principales causes. En 1964, les autorités congolaises procèdent à une vague de nationalisation des entreprises privées qui entraîna, quasiment, la disparition de la presse indépendante d'inspiration occidentale. Cela favorise la domination des journaux dirigés par l'État car ils sont presque les seuls organes de presse à occuper totalement l'espace médiatique. Entre 1963 et 1968, période de règne du régime Massamba-Debat, on pouvait compter un peu plus de neuf titres au total qui paraissaient au Congo. Il s'agit de deux quotidiens privés, *Ngonga* et *Mouinda*, d'un hebdomadaire d'État, *Dipanda*, d'un hebdomadaire appartenant au parti au pouvoir, *Etumba* (le M.N.R avec Massamba-Debat puis le P.C.T avec Marien Ngouabi et Sassou Nguesso), d'un hebdomadaire appartenant à un syndicat de travailleurs, *Basali ba Congo*, de trois hebdomadaires privés, *La Voix Africaine*, *La Nouvelle Congolaise*, *La Vie Congolaise*, et d'un bimensuel privé, *Le Journal de Brazzaville*. En adoptant le socialisme scientifique comme doctrine principale pour son régime, le Président Massamba-Debat décida d'interdire la parution au Congo des journaux qui refusèrent de se plier à la ligne éditoriale du M.N.R, le parti unique. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le régime procéda à la création de son propre organe de presse, *Etumba*, que nous avons mentionné ci-dessus. Le journal *Etumba* fut principalement créé pour faire la promotion des idéaux du parti et assurer la conscientisation des masses populaires sur les questions idéologiques. Le régime Massamba-Debat instrumentalisa les médias à son tour et instaura officiellement la censure, tout en remplaçant le concept de l'information par la propagande. Jean-Claude Gakosso constate que « *Cette presse était avant tout instrument d'édification, d'éducation, et de propagande.Elle échappait à l'emprise des intérêts particuliers, mais non à celle du pouvoir. Elle ne poursuivait pas un*

[275]*Radio-Congo* fut créée sur les cendres de *Radio Brazzaville*, lancée en décembre 1940 dans un contexte de crise mondiale pour servir de voix à la France libre d'où le Général Charles De Gaulle lança le fameux « *appel de Brazzaville* ».

but commercial, mais un but politique. Elle ne prétendait pas servir le lecteur,mais le diriger. Elle n'était pas l'expression libre des opinions,mais devait en inculquer une. Elle n'était pas un pouvoir, mais un instrument de pouvoir »[276]. De 1963 à 1967, l'hebdomadaire *Dipanda*, qui fut entre-temps créé par les autorités congolaises, devint avec *Télé Congo* et *Radio Congo*, l'un des principaux outils de propagande politique du gouvernement. Ayant constaté que la presse faisait face à un manque de personnel qualifié, le régime au pouvoir decida, tout au milieu des années 1960, de lancer un programme de formation des journalistes à l'étranger pour acquérir les bases du métier. En rentrant au Congo après leur formation à l'étranger, ces journalistes furent intégrés dans la fonction publique et devinrent automatiquent les "griots" du pouvoir,dans la mesure où leur mission était strictement réduite à soutenir la politique du gouvernement. Les professionnels des médias, pourtant formés pour informer, se sont détournés de leur principale mission qui est celle de produire des informations fiables et crédibles au service du public. Ils se sont, au contraire, mis à manier, avec dexterité, la langue de bois pour les faits et causes du président de la République, du parti au pouvoir et de ses dirigeants. Jean-Claude Gakosso précise que « *la crainte de déplaire au "big boss" fausse le comportement des journalistes et dénature l'information : les gouvernants sont bons; leur politique est la meilleure possible; le peuple est derrière eux comme un seul homme; seuls les esprits aigris ou égarés sont mécontents, etc… Pareille hagiographie ne convainc évidemment pas grand monde* »[277]. En 1977, le journal *Mweti* est créé en complément des journaux déjà existants tels que *Dipanda* et *Etumba* pour véhiculer la propagande qui consiste à publier les informations concernant les activités du régime au pouvoir. Il y aura aussi la création d'un magazine, *Congo-Magazine*, et d'un hebdomadaire sportif, *Le stade*. Ces deux publications seront plus tard fusionnés à *Mweti* pour donner naissance en 2002, en dépit de sérieuses difficultés, à *La Nouvelle République*, un groupe de presse gouvernemental. Selon Jean-Claude Gakosso, « *Dans ces régimes, généralement marqués par une forte personnalisation du pouvoir, les médias officiels, sans concurrents, relatent à longueur d'ondes et de colonnes les faits et gestes les plus ordinaires, les paroles les plus anodines,les sauteries les plus ennuyeuses et les voyages sans signification des hommes au pouvoir* »[278]. Les nouvelles officielles ou les informations institutionnelles que les médias d'État sont obligés de publier ou de diffuser proviennent essentiellement des dépêches de *l'Agence Congolaise d'Information* (*A.C.I*) et des différentes institutions ministérielles. Le fait que les

[276] Jean-Claude GAKOSSO, op.cit, p.22-23.
[277] *Ibid*, p.60
[278] *Ibid*

préoccupations quotidiennes des populations ne soient qu'occasionnellement effleurées, entraîne progressivement le désintérêt du public vis-à-vis des programmes des médias audiovisuels et des contenus des journaux d'État. La perte de confiance dans le discours officiel relayé par les médias d'État et le souci de s'informer autrement poussèrent les populations à se tourner vers les médias étrangers et d'autres sources d'informations. Gustave Bimbou note : « *On peut supposer que dans une société où le public n'a pas son mot à dire, les émissions qui lui sont destinées ne lui disent rien. La propagande et la publicité ont ceci de particulier qu'elles ont souvent des effets pervers.(…) les auditeurs congolais se déportaient résolument sur la chaîne zaïroise pour échapper à la propagande de La Voix de la Révolution Congolaise* »[279]. Ces analyses nous permettent de comprendre que les populations étaient mises dans des conditions où elles recevaient peu d'informations de qualité des médias d'État, ce qui les obligea d'ailleurs à se tourner, particulièrement pour les congolais qui avaient un certain pouvoir d'achat, vers la lecture des journaux étrangers et l'écoute des radios internationales. L'intérêt du public congolais était désormais suscité par la diversité des chaînes de radio comme *Radio France Internationale* (R.F.I), la *British Broadcasting Channel* (B.B.C), la *Voix de l'Amérique* (V.O.A), la *Deutsche Welle* (DW), *Radio Vatican*, mais aussi par les nouvelles chaînes de télévisions étrangères comme *TV 5, Canal France International* (C.F.I).

Le Congo est resté sous le joug du monopartisme, un système politique qui a reçu les faveurs des différents régimes communistes et marxiste-léninistes qui se sont succédé au pouvoir du début des années 1960 à 1990. Ce système politique a totalement verouillé l'espace public en confisquant les libertés fondamentales des citoyens telles que la liberté d'expression et la liberté des opinions. Considérées comme des sources potentielles de menace pour la stabilité et l'autorité des différents régimes civils et militaires, toutes les publications privées ou indépendantes créées dans l'effervescence de l'accession du Congo à la souveraineté nationale en 1960 ont été contraintes à la disparition les unes après les autres. Ces régimes ont au contraire favorisé la création de nombreux organes de presse d'État sous la période du monopartisme.

[279] Gustave BIMBOU, « *La presse et le pouvoir politique au Congo* », in Edouard ETSIO (dir.), Congo 2000. État des lieux, Paris, L'Harmattan, 2001, p.193.

1.4. Le premier " printemps" de la presse congolaise dans l'euphorie de la liberté de ton retrouvée (1990-1997)

L'ouverture politique que connaît la majorité des pays d'Afrique subsaharienne francophone en général et la République du Congo en particulier, au début des années 1990, entraîne une métamorphose complète du paysage médiatique. Une nouvelle presse écrite privée émerge dans l'espace public, occupant un espace laissé vacant depuis fort longtemps. Jean-Claude Gakosso constate que *« D'innombrables titres nouveaux ont fait irruption dans des kiosques où, naguère, trônait l'"organe central" du parti unique. Des titres aux formules multiples et aux formats divers qui se distinguent des publications doctrinaires de l'ancien régime par l'extraordinaire variété de leurs contenus, mais aussi par la légèreté de leur facture. Ils consacrent une diversité au sein de laquelle l'intelligence et le talent font commun ménage avec la platitude et la grossièreté, celles-ci étant plus communément partagées que ceux-là* »[280]. Créés pour la plupart par des anciens journalistes des médias d'État et par les étudiants sortis du département des Sciences et Techniques de la Communication (S.T.C) de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville, ces dizaines de journaux qui ont vu le jour au début des années 1990[281] viennent s'ajouter aux anciennes publications telles que *La Semaine Africaine* et les organes de presse gouvernementaux comme *Le Bulletin de l'A.C.I,* les bihebdomadaires *Etumba et Mweti,* les mensuels *Congo-Magazine* et *Le Stade*. Cependant, la création de ces nouvelles publications dites " indépendantes"[282] n'est pas une exclusivité des professionnels de la presse étant donné que certaines d'entre elles étaient financées par les hommes politiques. Cette nouvelle presse donne un plus large écho à l'ouverture politique en servant de tribune autour des nouveaux thèmes, notamment ceux liés à la reconnaissance des libertés politiques et de la presse et à l'instauration d'un État de droit au Congo. L'apparition d'une multitude de journaux a entraîné l'émergence d'un espace de discussion et de débat, favorisant ainsi la formation d'une opinion publique. Cette liberté de parole retrouvée après une très longue période de privation et de confiscation de l'expression libre d'opinions témoigne de la ferveur frénétique des journalistes de la presse privée à s'investir dans le débat

[280] Jean-Claude GAKOSSO, op.cit, p.29
[281] Cf. annexe 3, p.376.
[282]Les critères d'une presse indépendante se résument par la façon particulière dont cette presse collecte, traite et commente l'information. Une presse indépendante se caractérise par sa liberté dans le traitement, dans laquelle elle doit faire preuve d'honnêteté, et la diffusion de l'information qui doit être complète quelques soient ses ressources et moyens de financement. Elle est libre de tout préjugé et n'a ni parti-pris ni influencée par des passions politiques partisanes.

démocratique. Le journaliste de la presse privée, contrairement à celui de la presse d'État qui a longtemps evolué dans un espace médiatique fermé, jouit d'une grande liberté de ton lui permettant de devenir un acteur dans le giron politique de son temps, comme le souligne Renaud De la Brosse : « *Phénomène nouveau,le journaliste de la presse privée africaine vient alors disputer à ceux qui jusque-là avaient l'exclusivité de la parole dont la pratique s'inscrivait dans des représentations antidémocratiques,le droit de commenter l'actualité politique et de rédiger des articles reflétant le point de vue de l'éditeur et non celui des gouvernants* »[283].

Considérée à ses débuts comme une presse de revendication de l'État de droit et de dénonciation des dérives du pouvoir en place, la presse écrite privée congolaise s'est vue « coller » l'étiquette de presse de revendication et de légitimation identitaire. Trop engagés politiquement,les journalistes en viennent à confondre leur rôle avec celui des partis politiques derrière lesquels ils s'alignent sur la base de leur appartenance ethnique. Une analyse faite entre mai 2008 et avril 2009 par l'Observatoire Congolais des Médias(O.C.M)[284] sur les journaux créés au Congo pendant la période d'ouverture démocratique nous enseigne que « *Dans un contexte politique agité, marqué dès l'instauration du multipartisme par des joutes entre des partis politiques à bases ethniques, tribales ou régionales; des partis sans idéologies dirigés par des leaders tout aussi instables. C'est de cette classe politique à la recherche d'espaces de parole que la presse a été invitée à traduire les combats. Faute de s'appuyer sur les règles éthiques et déontologiques, la tentation a été grande de faire de ces combats et des idéaux de ces partis, les siennes* »[285]. Dans ce contexte sociopolitique très mouvementé,la nouvelle presse écrite privée, désormais déchirée par des luttes partisanes,va rapidement se diviser en deux camps distincts. Analysant cette situation, Gustave Bimbou constate que « *La presse des années 1990 est le miroir de la société congolaise traversée par une profonde fracture ethnique.Comme il y a eu un pouvoir du Nord, une résistance du Sud; il y aura une presse du Nord, une presse du Sud. La presse du midi sera un outil de résistance contre la suprématie politique du Nord*»[286]. On a donc assisté à la présence d'un côté de la presse pro-pouvoir et de la presse pro-opposition de l'autre. Les journaux comme *La Rue Meurt* soutenant Bernard Kolelas et son parti le Mouvement pour la Démocratie et le

[283] Renaud de La Brosse, *Le rôle de la presse écrite dans la transition*, op.cit., p.338.
[284] Cf annexe 4, p.377.
[285] Observatoire congolais des médias, État de la presse en République du Congo, Mai 2008-Avril 2009, p.11. Nous allons revenir sur cet organe d'auto-régulation des médias dans notre thèse (voir page 153).
[286] Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », p.181, In Edouard ETSIO (dir.), *Congo 2000. État des lieux,* Paris, L'Harmattan, 2001, pp.175-202.

Développement Intégral (M.C.D.D.I), *La Colombe*, favorable à Jean-Pierre Thystère Tchicaya et son parti le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (R.D.P.S), *Le Choc*, *Le Gardien*, *Le Flambeau*, *La Liberté*, *Le Messager*, *La Référence*, *Aujourd'hui*, *Révélations*, *La Ruche*, *Le Rayon*, tous soutenant à leur tour Denis Sassou Nguesso et ses Forces Démocratiques et Patriotiques (F.D.P), constituaient le groupe des journaux favorables à l'opposition au président Pascal Lissouba. Les journaux comme *Le Temps*, *L'Explosion*, *L'Alternative*, *L'Espoir*, *La Boussole*, *Le Canard du Mercredi*, *La Corne Enchantée*, étaient proches de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (U.P.A.D.S) du président Pascal Lissouba et de la coalition des partis de la mouvance présidentielle. Cette division bipolaire de la nouvelle presse écrite congolaise influence largement la manière qu'elle traite l'actualité politique car il y a une grande tentation de biaiser l'information. Pour la plupart de ces journaux, la liberté d'expression et d'opinion ne tourne qu'autour d'une sorte de "guerre de communiqués de presse" à laquelle se livrent quelques politiciens ou les partis et associations politiques pour la satisfaction de leurs intérêts personnels et égoïstes. Jugeant valables leurs choix partisans et leurs opinions qu'ils affichent clairement, ces organes de presse font souvent usage de la propagande pour convaincre l'opinion publique et ce en tentant de la manipuler et de recueillir son adhésion. *La Semaine Africaine*, dont les analyses et prises de position témoignant des principales caractéristiques du journalisme catholique en Afrique Noire, peut être considérée comme le seul journal qui a fait de son mieux pour ne pas s'engager comme les autres publications dans les partis que leur désignaient l'origine tribale ou le passé politique de leurs propriétaires ou directeurs de publication. Elle le précise d'ailleurs dans un éditorial publié tout au début des années 1990.

Remettant fortement en cause l'idéal démocratique, la crise armée de 1997 en République du Congo n'a quasiment pas épargné la presse écrite privée dans la mesure où, comme nous allons le voir dans la prochaine section, elle ouvre une ère qui entraîne la disparition des kiosques de plusieurs titres pendant une certaine période. C'est cette période que nous considérons comme celle de « la convalescence de la presse écrite privée congolaise ». L'ouverture médiatique obtenue au prix d'innombrables sacrifices au début des années 1990 prend un coup fatal et la presse congolaise fait un grand bond en arrière pendant un peu plus de deux années avant de connaître une nouvelle période d'ouverture de l'espace médiatique, quoique dans un contexte contraignant.

1.5. Le deuxième “ printemps” de la presse congolaise.

Pendant la période allant de la fin de la guerre dite du « 5 Juin 1997 » à 1999, plusieurs méthodes d'intimidation sont régulièrement utilisées pour réduire peu à peu au silence les journalistes qui ne sont pas acquis à la cause du nouveau pouvoir en place qui a désormais une mainmise sur l'espace médiatique. Nul ne pouvait imaginer qu'après tout ce qui avait été dit de la presse au temps du monopartisme et dénoncé à la Conférence nationale, la liberté d'expression pouvait encore être confisquée,placée en résidence surveillée[287]. Une véritable chape de plomb est tombée sur la presse congolaise car on assiste à un vérouillage systématique du paysage médiatique où le nouveau pouvoir en place n'autorise plus que l'existence des publications qui lui sont favorables. Contraints à faire la propagande, seuls les titres comme *Le Choc, La Liberté,Le Rayon, Le Flambeau, Le Messager, La Ruche,* proches du nouveau régime au pouvoir, sont autorisés à paraître dans un espace médiatique qui se restreint de plus en plus. Financées par les proches du régime en place, ces publications ont la liberté de critiquer le mode de gestion de certains dignitaires sans courir le risque d'être inquietées. Ne laissant aucune place pour toute voix discordante, les vainqueurs de la guerre du 5 juin 1997 interdisent la parution des titres reputés proches du président déchu Pascal Lissouba et de Bernard Kolelas. Les anciennes peurs de la période des régimes militaro-marxistes ressurgissent et l'espace médiatique congolais se retrouve de nouveau dans une situation de censure, de contrôle total des médias par l'État et de confiscation de la liberté d'expression.et du pillage perpêtré dans leurs locaux. Marie-Soleil Frère constate: « *Les périodes de conflit entraînent systématiquement des violations des droits des journalistes et une reprise en main des médias d'État: toutefois, dans un contexte comme celui du Congo où s'ajoutent à cela des garanties légales très faibles et des associations professionnelles inexistantes ou divisées, les médias privés ne peuvent être que facilement balayés par la guerre* »[288]. C'est seulement à partir de l'année 1999 qu'un « nouveau vent » va souffler sur l'espace médiatique congolais. C'est ce que nous considérons comme le “deuxième printemps” de la presse écrite privée congolaise qui est marquée par l'apparition de nouveaux titres et la réapparition de ceux qui avaient été interdits de parution entre 1997 et 1999. Le deuxième printemps de la presse écrite congolaise donne naissance à un nouveau paysage médiatique qui voit émerger à partir de 1999 des titres comme *La Nouvelle République, Les*

[287] Bernard MACKIZA, *La Semaine Africaine*, n°1935 du 26 novembre au 2 décembre 1992, p.3.
[288] Marie-Soleil FRÈRE, (dir.), *Afrique centrale, Médias et conflits*, op.cit, p.7.

Echos du Congo, L'Eléphant, Cocorico, Les Dépêches de Brazzaville[289]*, Le Coq,Thalassa, Vision pour demain, L'Humanitaire, L'Autre Vision, Lumière équatoriale, Le Paysan, Présence économique, L'Observateur, Le Défi africain, Tam-Tam d'Afrique, Le Pays, Epanza Makita.* La plupart des organes de presse[290] qui avaient été interdits de parution entre 1997 et 1999 ne réapparaissent pas dans ce nouveau paysage médiatique congolais car ils n'ont pas survécu aux nombreux saccages de leurs infrastructures et les pillages de leurs matériels. Seuls les rares titres comme *La Rue Meurt* et *La Boussole* ont eu le privilège de réapparaître dans les kiosques.

Après avoir fait un aperçu du panorama médiatique congolais, il est nécessaire de se focaliser sur ce qui peut caractériser en propre la presse écrite congolaise. Il s'agit notamment des éléments tels que la typographie[291] employée, l'identité éditoriale, le contenu et les genres journalistiques sur lesquels cette presse s'appuie.

1.6. Les principaux traits caractéristiques de la presse écrite congolaise

Dans leur ensemble, les maquettes des journaux congolais présentent de fortes ressemblances. Pour la plupart, l'impression se fait totalement en noir et blanc. Il arrive cependant qu'une seconde couleur soit utilisée dans l'impression,particulièrement au niveau du nom de l'organe de presse et de la titraille[292]: les couleurs utilisées sont le noir et bleu (*Le Patriote, La Nouvelle République, Les Dépêches de Brazzaville, la Griffe*); le noir et vert (*Thalassa*) ou le noir et rouge (*Le Trottoir, la Voix du Peuple*)[293]. Quant au format, la plupart de ces journaux utilisent le format tabloïd A3, soit 42 cm H x 29,7 cm l, et répartissent le contenu entre trois et six colonnes[294]. Exception faite de *La Semaine Africaine* et des *Dépêches de Brazzaville* qui atteignent parfois respectivement 24 et 16 pages, soit 6 et 4 cahiers[295], pour le reste des périodiques, le nombre standard de cahiers est trois. Quant au nombre de rubriques, il varie d'un journal à un autre mais il se situe souvent entre cinq et dix. La plupart des journaux

[289]Ce journal est édité par Adiac, une agence privée à vocation régionale créée en 1998 par Jean-Paul Pigasse, un journaliste français qui occupe aussi les fonctions de conseiller à la présidence de la République du Congo. *Les Dépêches de Brazzaville* et l'hebdomadaire gouvernemental *La Nouvelle République* qui renaît de ses cendres après une longue période « d'hibernage », sont les deux organes organes de presse utilisés officiellement par le pouvoir en place pour soigner son image.
[290]Des titres comme *Le Temps, L'Explosion, L'Alternative, L'Espoir, La Boussole, Le Canard du Mercredi, La Corne Enchantée,* ne sont pas parvenus à renaître de leurs cendres.
[291] La présentation graphique d'un texte imprimé.
[292] L'ensemble des titres, intertitres, surtitres.
[293]PASSI BIBÉNÉ, *Presse congolaise et son financement, mémoire de master en dévelopement*, spécialisation en Communication et Médias, Université Leopold Sedar Senghor d'Alexandrie (Egypte), 2013.
[294]*Ibid*
[295] Ce terme désigne les différentes parties d'un journal qui comporte beaucoup de pages. Il peut donc être divisé en deux, trois ou quatre cahiers, accueillant eux-mêmes plusieurs rubriques.

congolais ne respectent pas les dispositions de l'article 16 de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication qui stipule que « *tout journal doit mentionner à chaque parution: les noms et prénoms du directeur de la publication ou éventuellement du co-directeur; l'adresse de la rédaction et de l'administration; la raison sociale et l'adresse de l'imprimeur,la périodicité de la publication,le lieu, le prix; le tirage du numéro précédent* ». L'une des principales caractéristiques de la presse écrite congolaise est le mélange de genres journalistiques qui cause une totale confusion dans la mesure où il est difficile de faire une distinction entre les journaux d'opinions et les journaux d'informations générales voire les journaux spécialisés. Cela est dû au fait qu'à l'exception de *La Semaine Africaine* qui garde sa constance, la plupart des journaux congolais sont dépourvus d'une ligne éditoriale. Dans son ensemble, la presse écrite congolaise s'appuie beaucoup plus sur les commentaires, le reportage et l'interview. À l'exception des journaux comme *La Semaine Africaine, Les Dépêches de Brazzaville, La Nouvelle République, Tam-Tam d'Afrique, Les Echos du Congo* et *Le Défi africain*, nombreux d'entre ces titres font preuve d'un manque de professionnalisme et sont même qualifiés par des journalistes congolais eux-mêmes, comme le souligne Elisabeth Dorier-Apprill, de « *journaux de tranchée, de rumeurs et de délations* »[296]. Cette situation résulterait de certaines faiblesses dues, sans nul doute, à l'incompétence professionnelle et au manque de formation adéquate permettant d'exercer le métier de journaliste, comme le souligne d'ailleurs Guy Noël Sam'Ovey-Panquima: « *La prédominance du reportage, du commentaire et de l'interview n'est pas forcément synonyme de qualification et de compétence chez les auteurs des articles comme cela pourrait le laisser croire,…elle est plutôt le fait de la combinaison de plusieurs facteurs négatifs qu'on trouve chez la plupart des journalistes congolais: faible niveau de qualification professionnelle, peu de connaissances des cadres juridiques et professionnels, peu de maîtrise de la langue française, absence de documentation personnelle, manque d'habitude de lecture et de fréquentation des bibliothèques et autres centres d'information et de documentation, peu d'enthousiasme pour un travail de fond* »[297].

La presse écrite congolaise ne laisse que rarement place au journalisme d'investigation ou aux enquêtes. C'est une presse qui délivre souvent des informations factuelles, peu variées et parfois dénuées d'esprit critique dans la mesure où elle est beaucoup plus tournée vers la

[296] Elisabeth DORIER-APPRILL, « Jeunesse et ethnicités citadines à Brazzaville », *Politique africaine*, n°64, décembre 1996, p.73.
[297]Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », pp.287-294, In Théophile OBENGA, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, p.277-320.

couverture de l'actualité quotidienne,particulièrement dominée par des événements tels que les cérémonies d'ouverture de séminaires de formation ou d'inauguration des chantiers financés par les pouvoirs publics, les visites de travail des autorités politiques sur les plans national et international, les audiences que les autorités congolaises accordent à leurs homologues et partenaires étrangers. Critiquant sévèrement la presse écrite congolaise lors de sa visite le 26 janvier 2009 au barrage hydroélectrique d'Imboulou, le président Sassou Nguesso n'a pas hésité de qualifier les journaux congolais de simples "feuilles de choux", c'est-à-dire des journaux de mauvaise qualité, sans informations crédibles. De par la nature de son contenu, la presse congolaise peut être divisée en trois types de périodiques, à savoir les périodiques d'opinion, les périodiques spécialisés et les périodiques d'annonces. Les périodiques d'opinion se présentent sous forme d'hebdomadaire ou de bihebdomadaire, à l'exception des *Dépêches de Brazzaville* qui est aujourd'hui l'unique quotidien du pays. Créés pour la plupart au moment de l'ouverture démocratique, ces journaux ont apporté une diversité d'information et d'opinion dans les commentaires sur l'actualité politique, en particulier. À sa naissance, la presse d'opinion était principalement tournée vers la dénonciation du régime autocratique qui a dirigé le pays jusqu'au début des années 1990 comme le voulait le public. Pendant le processus de démocratisation politique dans lequel le Congo s'est engagé après la Conférence nationale,cette presse d'opinion abandonne la dénonciation de l'ancien régime pour s'attaquer à des nouveaux thèmes tels que les incriminations de fraude pendant les élections, les troubles sociopolitiques, la guerre civile, la défense de la Constitution. Certains périodiques d'opinion congolais ont décidé de se démarquer des autres en choisissant de traiter l'actualité politique autrement : il s'agit des journaux satiriques. Contrairement aux publications d'informations générales, ces journaux qui ont choisi l'art de la satire utilisent les dessins ou les caricatures pour traiter l'actualité politique, sans se soucier de la qualité de l'information et de la constance de leur contenu. Le premier périodique à faire usage de l'art de la satire est l'hebdomadaire *Madukutsiékélé*, un journal créé par des étudiants sortis du département des sciences de l'information et de la communication de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville. Ayant remporté un grand succès pendant la Conférence nationale, le cercle des journaux satiriques s'élargit grâce à l'apparition des titres tels que *La Rumeur* (qui deviendra plus tard *La Rue meurt*), *Le Choc, La Colombe, Le Forum, Maintenant, La Ruche, Le Vagabond, Révélations, Le Flambeau* et *Les Chiens Ecrasés*. Parmi ces journaux satiriques, *Madukutsékélé* et *Le Choc* sont les deux titres qui se sont livrés une concurrence loyale et se sont disputés longtemps les faveurs du public congolais. D'un style extravagant, les journaux satiriques congolais font parfois usage du

sensationnel avec leurs titres accrocheurs tout en déformant souvent la vérité et en dramatisant les faits d'une façon exagerée. Le ton nouveau qu'ils ont adopté en révelant les indiscrétions et les scandales a été,sans nul doute, le plus grand facteur de leur succès auprès du public. Ce succès qui était perceptible même auprès des analphabètes dont l'intérêt était suscité par les caricatures des politiciens, n'a cependant pas été de longue durée. En effet, le public s'est progressivement désinteressé du manque d'impartialité et d'objectivité dans le traitement de l'actualité politique causé par le positionnement partisan de chacun de ces titres. Il y avait désormais un besoin manifeste d'informations crédibles, en lieu et place des rumeurs qui envahissent l'espace public et dont les sources souvent non identifiées ne peuvent être vérifiées.

La seconde catégorie des titres qui composent la presse écrite congolaise est celle des périodiques spécialisés, constitués essentiellement de presse magazine, qui traitent de divers domaines. Ainsi, le domaine économique est représenté par le mensuel *L'Enjeu*. Dans le domaine du sport, il y a *Le Fanion*, *Le Stade et Top Quinze*. Dans le domaine de la santé, nous avons *Prudence*. Quant à la dernière catégorie, il s'agit des périodiques d'annonces qui offrent des informations utiles sur les secteurs tels que la vente en occasion ou la location, le commerce, la braderie, etc. Cette presse est essentiellement constituée des publications qui ont fait de l'information de proximité leur fond de commerce. Parmi ces publications, on peut citer *Info-Occase*, la publication de la maison de vente en occasion Vit'Occase, *Publi-Annonces* de l'agence de publicité *Afrimédia*, et *L'Étudiant*, une publication distribuée sur le campus universitaire de Brazzaville. Malheureusement, l'éxistence de la plupart de ces périodiques n'a été que de courte durée à cause de leurs multiples fragilités. À l'exception de quelques titres tels que *La Semaine Africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville* qui bénéficient des moyens de production modernes, la plupart des journaux utilisent des moyens de production quasi artisanaux. Les conditions de production des journaux devraient s'améliorer progressivement avec la réfection des structures de l'Imprimerie Nationale du Congo et de son équipement en matériel de haute technologie. La plupart des organes de presse écrite privés sont caractérisés par des mauvaises conditions de travail et des mauvaises installations qui ne respectent pas les normes requises par le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication[298].

[298] Dans un rapport sur le contrôle administratif et technique des entreprises de presse, d'imprimeries et du recensement des personnels des médias publié le 8 octobre 2013 par le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication, il a été établi que la situation administrative des entreprises de presse est alarmante. Ce rapport démontre que seuls 11 organes de presse écrite sont en situation régulière et 90 en situation irrégulière,

La presse souffre également de problèmes financiers. La publicité, elle est loin d'être la source principale de financement des journaux. Seuls les titres comme *La Semaine Africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville* tirent leur épingle du jeu en se partageant les rares annonces publicitaires, venant particulièrement des sociétés de téléphonie mobile, des fournisseurs des services internet, des banques et des sociétés brassicoles. Le manque de concurrence ou de compétition de la plupart des entreprises congolaises qui ont le monopole dans divers secteurs d'activités ne nécessite pas le recours à la publicité. Cela constitue un véritable frein au développement de ce domaine qui, d'ailleurs, reste encore marginal au Congo jusqu'à ce jour. Jugés trop fragiles et caractérisés par une existence éphémère, les journaux congolais bénéficient de tirages qualifiés de confidentiels, soit une moyenne de 3.000 exemplaires par semaine qu'ils ont du mal à écouler car de nos jours les gens lisent peu et achètent moins. La presse écrite congolaise est peu féminisée : le nombre des femmes évoluant dans cette corporation demeure encore peu significatif, en dépit des efforts fournis ces dernieres années pour cette cause. L'un de ses traits caractéristiques les plus frappants est le fait qu'elle soit essentiellement une presse urbaine car aucune publication ne paraît dans l'hinterland. La quasi-totalité des publications paraissent exclusivement dans les deux plus grandes villes du pays, notamment à Brazzaville, la capitale politique, et Pointe-Noire, la capitale économique. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs raisons. L'une des raisons principales est le taux d'analphabétisme qui est jusqu'à ce jour toujours un peu plus élevé en campagne qu'en ville. Le désintérêt de la presse elle-même pour l'information régionale et, dans une certaine mesure, la précarité du réseau national de communication qui constitue un problème majeur pour le déplacement des personnes et des biens entre les zones urbaines et l'hinterland, sont aussi des raisons qui peuvent expliquer cette situation. Le contenu de la presse écrite congolaise est largement dominé par la politique qui occupe la plus grande partie de la surface imprimée des journaux. L'actualité politique occupe plus de la moitié de la surface totale imprimée de la majorité des périodiques congolais, soit huit pages sur douze pour certains et huit sur seize pour d'autres. Les autres sujets d'actualité sont purement et simplement

---

principalement en raison de l'absence de siège, de déficit de personnels qualifiés, de la mauvaise rémunération et de la non inscription du personnel à la sécurité sociale, ainsi que de la non observation du dépôt légal. Ce rapport concerne aussi la presse audiovisuelle et démontre que 5 chaînes de radio sont en situation régulière, notamment *Radio-Congo*, *Radio-Brazza*, *Radio Rurale*, *Radio Magnificat* et *Radio Mucodec*, contre 56 en situation irrégulière pour absence d'autorisation d'exploitation, autorisation provisoire inexistante ou à validité expirée, d'installation dans des locaux inappropriés et de non publication des statuts. Sur 29 chaînes de télévisions existantes, deux d'entre elles sont en situation régulière, à savoir *Télé-Congo* et *Télé-Pointe-Noire*, contre 28 chaînes en situation irrégulière pour non autorisation d'exploitation, manque de conventions conclues avec le CSLC et non respect de cahiers de charges. La situation administrative des médias privés congolais n'a pas sensiblement evolué à ce jour car le CSLC ne cesse de pointer du doigt ces mêmes problèmes dans ses différents rapports annuels.

rélégués au second plan. Quant aux auteurs d'articles, ils se cachent pour la plupart derrière des pseudonymes parfois bizarres [299] pour se mettre à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires ou éviter d'être fichés par la Direction Générale de la Sûreté du Térritoire (DGST), un instrument du pouvoir pour intimider les professionnels de la presse jugés très critiques à son égard. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, notamment dans les pays occidentaux où ils constituent des véritables archives pour l'histoire moderne, la plupart des journaux congolais ne laissent aucune trace car ne respectant pas l'obligation du dépôt légal[300]. Dans ce contexte, il est aujourd'hui plus facile de trouver les archives des journaux congolais aux « Archives d'Outre-Mer » de Paris qu'à la Bibliothèque nationale du Congo où les archives sont essentiellement constituées des collections des vieux numéros de la presse étrangère[301].

Si notre étude se focalise sur la presse écrite, nous pensons qu'il est néanmoins important de jeter un régard sur le secteur de l'audiovisuel qui, depuis fort longtemps, demeure le domaine reservé des régimes au pouvoir. En République du Congo, le secteur de l'audiovisuel privé n'a pas connu la même effervescence que la « nouvelle presse » d'opinion du début des années 1990. Secteur stratégique, l'ouverture légale des ondes ne survint que très tardivement, c'est-à-dire à partir de 2002. Cependant, nous serons amené, dans ce travail, à nous appuyer sur les médias audiovisuels pour montrer les différences qui existent avec le secteur de la presse écrite afin de mettre en lumière leur contribution dans les événements les plus marquants qui ont jalonné l'histoire politique et médiatique congolaise.

---

[299] Par peur d'être traqués ou à cause des intimidations et menaces qu'ils subissent souvent dans l'exercice de leur profession, de nombreux journalistes congolaises ne mettent pas en pratique l'article 18 de la loi du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Cette loi dispose que « *les auteurs qui signent les articles d'un pseudonyme sont tenus de donner, par écrit, avant insertion de leurs articles, leurs véritables noms au directeur de publication ou au co-directeur* ». Cependant, l'article 19 de la même loi fait obligation au directeur de la publication de fournir la véritable identité de l'auteur d'un article non signé ou signé d'un pseudonyme au cas où celui-ci fait l'objet des poursuites judiciaires.

[300] L'article 20 de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication fait obligation aux éditeurs de déposer trois exemplaires de toutes les publications imprimées afin que soient constituées des archives officielles. Cette loi dispose que « *les publications périodiques nationales doivent faire l'objet,au moment de la diffusion, du dépôt légal de la manière suivante : pour toute publication, deux exemplaires signés par le directeur de publication auprès du procureur de la république territorialement compétent ; cinq exemplaires signés par le directeur de la publication auprès de la Bibliothèque nationale pour les publications d'informations générales ; deux exemplaires signés par le directeur de la publication auprès du Ministère de l'Intérieur ; deux exemplaires signés par le directeur de la publication auprès du Ministère de l'Information ; deux exemplaires signés par le directeur de la publication auprès du CSLC* ». Malheureusement, à l'exception de *La Semaine Africaine*, aucun périodique congolais, ni aucune de leurs imprimeries éditrices ne se sent de nos jours lié par la contrainte du dépôt légal.

[301] *Ibid*

1.6.1. L'audiovisuel congolais: un secteur délibérement verrouillé

Le paysage audiovisuel congolais, malgré la création dès 1990 de *Radio Océan*[302], a connu une émergence très tardive, comparé à la situation dans les autres pays d'Afrique subsaharienne francophone. Jusqu'en 1999, la libéralisation du secteur des médias était plus ou moins effective pour la presse écrite alors que le secteur audiovisuel était encore sous le monopole de l'État. À l'exception de l'expérience éphémère de quelques chaînes de radio privées créés pendant les conflits armés à Brazzaville telles que *Radio Alliance* en 1993 par les partisans de Bernard Kolelas, *Radio Liberté* en 1997 par ceux de Denis Sassou Nguesso, et *Radio Royale* en 1999 dans le département du Pool par les *Ninjas Nsiloulous* du Pasteur Ntoumi, le paysage audiovisuel congolais se limitait juste à la chaîne nationale *Radio* et *Télé Congo*, à leurs antennes départementales, comme *Canal FM*, *RadioTélé Pointe-Noire*, ainsi qu'aux stations communautaires locales implantées à Nkayi, Etoumbi, Mossendjo et Sembé, grâce à la coopération entre le Congo et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il faut admettre que la création des médias audiovisuels privés est un véritable "parcours du combattant" au Congo malgré l'existence de la loi n°15 du 31 décembre 2001 sur la libéralisation du secteur audiovisuel dispose que ce sont les textes d'application qui détermineront les conditions de création des radios et télévisions privées. Près de deux décennies après son adoption, il est constaté que cette fameuse loi n'a jamais été mise en vigueur car elle est "handicapée" par l'absence des textes d'application. Certains opérateurs privés,gagnés par l'impatience, n'hésitent pas à créer leurs chaînes de radio et télévision mais ces médias sont "taxés" d'illégaux et sont interdits d'émission. D'autres, à l'inverse, préfèrent négocier l'obtention des autorisations d'émission auprès de l'État ou de ses instances compétentes en charge de la répartition des fréquences. En l'absence de ces textes d'application, la création des médias audiovisuels est soumise à la simple présentation d'un cahier de charges auprès du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication qui a la liberté d'agréer ou de rejeter toute demande. La priorité est accordée aux opérateurs privés dont les cahiers de charges seraient jugés favorables au pouvoir en place. Au début des années 2000, plusieurs initiatives sont venues transformer le secteur audiovisuel. On a donc assisté à la création de plusieurs chaînes de radio et de télévision privées[303]. À Brazzaville, il y a eu la création des chaînes de radio et de télévision comme *Radio Brazzaville*, *Radio MUCODEC*, *DRTV International*, *DRTV Force One* et *DR Number One* du Général Norbert Dabira, ancien

[302] Créée à Pointe-Noire au moment des revendications pour l'ouverture politique, *RadioOcéan* est la première chaîne de radio privée en République du Congo.
[303] Cf.annexe 6, p.379.

inspecteur général des Forces Armées Congolaises; *TOP TV* de Claudia Sassou Nguesso, fille du président congolais et chargée de communication du chef de l'État; *MN TV* de Maurice Nguesso, le frère aîné du chef de l'État; *ESTV* de Jean-Didier Elongo, ancien directeur général du contrôle des marchés publics de l'État; *VOX TV* de Veron Mankou, membre du parti au pouvoir, et FRTDH[304] de maître Massengo Tiassé. À Pointe-Noire, il y a eu la création des chaînes de télévision et de radio comme *Canal Océan, Ponton FM, TPT, DVS+, MCRTV, Radio Linda*. Dans les autres départements du Congo, plusieurs stations de radios locales ou communautaires sont créées, sur l'initiative de certaines autorités politiques, pour conscientiser les populations et assurer leur sensibilisation sur les techniques agricoles, le rôle des pouvoirs publics et les actions du gouvernement. Il s'agit des radios comme *Yakala FM, Radio Louvakou* à Dolisie, *Radio Moka* dans le département de la Likouala, *Radio Lekana* dans les Plateaux, *Radio Nkeni*. Les opérateurs privés dont les cahiers de charges ne sont pas favorables au pouvoir en place se voient opposer un refus catégorique ou un certain nombre de conditions qui les pousseraient même à jeter l'éponge. Les confessions religieuses,en dépit de l'importance de leur au sein de la société congolaise, n'ont pas eu, à l'image de leurs consoeurs de l'autre côté du fleuve Congo[305], la tâche facile pour obtenir le précieux sésame. L'exemple de l'Église catholique, pourtant déjà présente dans le secteur de la presse écrite avec le journal La *Semaine Africaine,* nous enseigne un peu plus sur cette situation. Jugée très critique à son égard par le pouvoir en place, l'Église catholique a dû attendre longtemps pour obtenir l'autorisation pour commencer l'émission de *Radio Maria* à Pointe-Noire et *Radio Magnificat* à Brazzaville. Elle devrait encore attendre longtemps le début de l'émission de sa chaîne de télévision dont la demande traîne dans les tiroirs du ministère de l'information et de la communication et ceux du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication depuis de longues années. Les confessions religieuses sont présentes avec des chaînes confessionnelles comme *Radio Sango Malamu, Radio et Télé ASLA-OPH* de l'association réligieuse ASLA-OPH Louzolo Amour, *Radio et Télé Rehoboth* appartenant à une église évangelique. Ces médias confessionnels se limitent à la propagation de l'évangile et à la diffusion de la

[304]Forum Radio Télévision des Droits de l'Homme (FRTDH) a été créée par maître Massengo Tiassé, autrefois proche du pouvoir mais qui commença peu à peu à dénoncer ses dérives depuis les exactions commises sur les populations civiles pendant les différentes guerres civiles qui ont endeuillé le Congo jusqu' au référendum constitutionnel de 2015. Les infrastructures et le matériel de cette chaîne ayant été complètement saccagés, son promoteur fut contraint à vivre dans la clandestinité puis à l'exil en 2016.

[305]En République Démocratique du Congo, les confessions religieuses, profitant de la totale application de la loi sur la libéralisation du secteur des médias audiovisuels, ont presque chacune créé une chaîne de télévision ou de radio pour accomplir leur mission d'évangelisation et atteindre un public beaucoup plus large. Ces chaînes, émettant à partir de Kinshasa (République Démocratique du Congo), sont d'ailleurs captées jusqu'à Brazzaville (République du Congo).

musique religieuse. Ce secteur reste encore sous le contrôle des pouvoirs publics qui choisissent ceux à qui les autorisations d'émettre seront accordées, en l'absence jusqu'à ce jour des textes d'application de la loi sur la libération du secteur de la communication audiovisuelle. Un fait particulier peut attirer l'attention des observateurs du paysage médiatique congolais, particulièrement de ce secteur des médias audiovisuels. Il ressort en effet de notre analyse sur les médias audiovisuels privés qu'il y a une différence entre les deux plus grandes villes du Congo, Brazzaville et Pointe-Noire, dans la mesure où les conditions de création d'un média audiovisuel sont plus souples et plus accessibles à tout citoyen congolais à Pointe-Noire qu'à Brazzaville. La plupart des médias audiovisuels de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo, sont des propriétés privées des citoyens congolais ordinaires qui disposent de moyens, tandis que ceux de Brazzaville, la capitale politique, appartiennent exclusivement aux membres de la famille biologique de l'actuel chef de l'État, Denis Sassou Nguesso, et à certains proches du régime en place. Cette situation peut nous pousser à dire que le bilan du processus de libéralisation du secteur de la communication audiovisuelle est plus ou moins mitigé dans son ensemble.

1.6.2. L'appropriation tardive et insuffisante du numérique par les médias congolais

Le phénomène de la mondialisation a entraîné un bouleversement dans le fonctionnement du monde moderne et particulièrement du monde de l'information et de la communication. On a donc assisté à des mutations technologiques qui ont placé les médias face au défi du numérique. Comme les autres continents, l'Afrique, bien qu'avec un retard, a aussi fait son entrée dans une nouvelle ère qui est celle de la démocratisation de l'accès à l'information à un plus grand nombre de gens et où tout citoyen peut être considéré comme une source d'information. Le basculement vers le numérique peut être considéré comme un véritable « saut » dans un monde inconnu pour la presse congolaise mais nous pouvons tout de même croire que ce transfert présente beaucoup plus d'opportunités que de risques pour sa modernisation. Comparé à d'autres pays du continent africain, la République du Congo a connu un grand retard pour se connecter au réseau Internet. Officiellement, c'est le 15 octobre 1999 que cet important outil de communication a été introduit dans le pays via le réseau Sud-Africain. Cette introduction tardive[306] d'Internet au Congo fut non seulement causée par la précarité de la situation financière de la plupart des organes de presse qui ne peuvent engager des investissements supplémentaires, même si elle permet sans nul doute la réduction des

[306] Sur les 54 pays que comptait le continent africain,49 d'entre eux avaient déjà accédé complètement à l'internet à la fin de l'année 1998.Cependant, curieusement la République du Congo est avec la Somalie et l'Erythrée l'un des trois seuls pays qui n'y avaient pas encore accès en mai 1999.

coûts de fabrication et de distribution, mais aussi par le manque d'intérêt de la part du gouvernement qui y voyait beaucoup plus un moyen de contourner la censure qu'un simple outil de communication. Réseau accessible à des coûts beaucoup moins élevés ailleurs, l'Internet est cependant resté longtemps hors d'atteinte pour la plupart des organes de presse congolais car les coûts de connexion étaient très élevés. Ceux-ci vont progessivement baisser pour l'Internet mobile grâce à l'apport des sociétés de télécommunication qui en facilitent l'accès à leurs abonnés mais ils restent encore beaucoup plus élevés du côté de l'Internet haut-débit[307]. Longtemps réticent à l'introduction de l'Internet et des NTIC, le gouvernement congolais avait pris il y a quelques années la décision de pallier à la faible connectivité du pays avec l'aide de ses partenaires étrangers en s'engageant dans la réalisation d'un grand projet national d'installation de la fibre optique (câbles sous-marins) et dans le déploiement des infrastructures modernes de télécommunications pour l'interconnexion à haut débit du pays avec le reste du monde. En tant que réseau ouvert rendant plus d'information à plus de gens, l'Internet peut jouer un rôle très important dans l'évolution du paysage médiatique congolais dans la mesure où elle offre une opportunité aux organes de presse existants de permettre à leurs consommateurs, tant sur le plan national qu'international, de pallier aux difficultés matérielles et financières qui les empêchent de se procurer la version imprimée dans les délais raisonnables. Grâce à leur présence sur Internet, ces organes de presse tentent d'informer leurs publics, constitués essentiellement des membres de la diaspora congolaise. Etienne Damome fait constater que « *les Congolais de l'étranger consultent beaucoup ces journaux. Ils vont jusqu'à former des demandes sur l'absence de certaines informations et des suggestions sur le contenu de celles déjà existantes.*»[308]. L'inadéquation entre l'importance de la place qu'Internet occupe de nos jours dans le domaine de l'information et de la communication et la faible représentation des médias congolais sur la toile nous conduit à nous poser la question de savoir comment ceux-ci (ces médias) s'approprient-ils cet important outil de communication? Nous osons croire qu'en dépit des opportunités qu'offre l'Internet, la plupart des médias congolais ne se sont pas encore réellement approprié cet jusqu'à ce jour faute d'avoir les moyens nécessaires pour y investir. Comparé à des pays comme la France où la quasi-totalité des organes de presse ont un site internet et proposent des articles en ligne, le Congo ne dispose encore que d'un très faible nombre d'organes de presse ayant déjà une édition en ligne ou un site web. Il s'agit des *Dépêches de Brazzaville* avec son site

[307] Le prix est de 500 FCFA (un peu plus de 80 centimes d'euro) pour 1h de navigation dans un cyber-café alors que dans certains pays d'Afrique de l'Ouest comme le Bénin, le coût est 4 fois moins élevé.
[308] Etienne DAMOME, « La diaspora africaine et ses sites Internet. Un nouveau format médiatique ? », *Afrique contemporaine*, vol.4, n° 240, 2011, p.147-148.

www.brazzaville-adiac.com, de *La Semaine Africaine*[309] (www.lasemaineafricaine.net), de *Talassa* (www.talassa.com) et plus récemment de *Vox Hebdo* (www.vox.org). Les services offerts par ces sites de presse, tels que l'accès en ligne aux archives et à la version PDF du journal papier, sont gratuits car les conditions ne sont pas encore réunies pour promouvoir une offre payante. Leurs contenus en ligne sont les mêmes que ceux de la version papier, sans aucune valeur ajoutée contrairement aux "sites compagnons" des journaux français comme *Libération* et *Le Monde*. Or, comme le soulignent Marc Tessier et Maxime Baffert, « *L'objectif poursuivi par de nombreux éditeurs consiste donc à transférer la proximité de la presse avec ses lecteurs du papier vers le numérique en leur proposant en ligne non seulement des contenus proches de ce qu'ils peuvent trouver dans leur titre de presse mais aussi de nouveaux contenus voire des services et des activités entièrement nouveaux* »[310]. Les sites de *La Semaine Africaine* et des *Dépêches de Brazzaville* ne sont pas interactifs car ils ne permettent aucun échange avec leur public et ne permettent pas les commentaires sur les sujets traités. Cette situation est causée aussi bien par la crainte que suscite le caractère libertaire de la toile que par le manque de moyens financiers. L'appropriation tardive d'Internet par les organes de presse congolais nous permet de constater malheureusement qu'il y a encore beaucoup à faire dans la maîtrise de l'usage des NTIC car la plupart d'entre eux sont encore aujourd'hui confrontés à un grand handicap dû au manque de personnel qualifié pouvant faciliter leur migration technologique et assurer leur visibilité sur la toile. C'est ce que fait d'ailleurs constater Pierre Minkala-Ntadi lorsqu'il déclare: « *Le traitement de l'information généré par l'usage d'Internet pose un problème de compétences au niveau des professionnels de la presse. Car, pour produire une information multimédiatique, il faut acquérir d'autres compétences techniques, c'est-à-dire d'autres savoir-faire, d'autres manières de faire, mais aussi d'autres supports de diffusion, puisqu'il s'agit de passer du papier à l'écran (Ollivier,2007). Le changement d'écriture implique ainsi un changement de compétences professionnelles. Cette réorganisation exige alors des moyens tant humains que matériels conséquents. Et l'acquisition de ces moyens passe par une mobilisation de ressources financières* »[311].

[309] *La Semaine Africaine* s'est engagée à mettre en ligne deux fois par semaine la version PDF de son journal papier les mardi et vendredi.
[310] TESSIER Marc et BAFFERT Maxime, *La presse au défi du numérique*, rapport au ministre de la culture et de la communication, février 2007, p.37.
[311] Pierre MINKALA-NTADI, *L'appropriation professionnelle d'Internet dans la presse congolaise*, Article inédit. Mis en ligne le 9 avril 2013, *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2013, vol.14, p.5-18. Accès sur : https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2013-1-page-5-htm.

Il est évident que même si la mutation vers le numérique ne semble concerner qu'une très petite partie de la presse écrite congolaise, les sites web d'informations se sont quand même multipliés au fil du temps grâce à l'apparition de plusieurs sites d'information ces dix dernières années. Créés pour la plupart par les Congolais de l'étranger (les membres de la diaspora congolaise en Europe et aux U.S.A), ces sites qui sont interactifs traitent entre autres des sujets liés à l'actualité politique congolaise, aux problèmes de mauvaise gouvernance, aux faits de société. Il s'agit des sites tels que *Mwinda* (www.mwinda.com), *Zenga mambu* (www.zengamambu.com), brazzanews (www.brazzanews.com) et de brazzapontonmakambo (brazzapontonmakambo.com). Il existe aussi plusieurs sites institutionnels tels que *Congo page*(www.congopage.cg), *Congo site* (www.congo-site.cg) et ceux des différentes institutions gouvernementales. À l'exception des rares chaînes de télévision et de radio telles que *Télé-Congo, Radio Congo, DRTV International* qui émettent par satellite, *VOX TV* (www.vox.org), de *Forum Radio et Télévision des Droits de l'Homme* (www.frtdh.org/), *Radio Maria, Ponton FM* et *Radio Mucodec* (www.mucodec.com) qui diffusent leurs programmes en ligne grâce à leurs sites web et à la norme Digital Audio Broadcasting, les médias audiovisuels congolais sont quasiment inexistants sur la toile. Fortement recommandé par le Centre International des Radios et Télévisions d'Expression Française (CIRTEF), le numérique est la solution grâce à laquelle les médias africains vont connaître un développement beaucoup plus significatif : « *Le Continent rattrapera le standard qualitatif international et diminuera les échecs de diffusion internationale de contenus (…) pour des raisons purement techniques(…) Forte d'une grande proportion de jeunes,l'Afrique et en particulier les médias se doivent d'investir le net,penser à l'importance des formations et mieux développer l'interaction avec le public notamment en utilisant à bon escient les contenus générés par les utilisateurs*»[312]. Bien que de nos jours l'Internet soit devenu en grande partie le moteur de la liberté d'expression et d'opinions, nous constatons malheureusement que l'objectif du CIRTEF d'encourager les médias à s'approprier les NTIC et à définitivement passer à l'ère du numérique est encore loin d'être atteint en République du Congo. S'il faut faire la comparaison avec certains de ses voisins comme la République Démocratique du Congo et le Cameroun, la situation actuelle du Congo nous pousse à penser qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour atteindre le niveau standard souhaité par le

[312] CIRTEF, *Produire plus et mieux. Les défis des Radios Télévisions africaines*, Bruxelles, septembre 2011, p.9, cité par Pierre MINKALA-NTADI, *L'appropriation professionnelle d'Internet dans la presse congolaise*, Article inédit. Mis en ligne le 9 avril 2013, *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2013, vol.14, p.5-18. Accès sur : https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2013-1-page-5-htm.

CIRTEF. Longtemps considéré comme un luxe pour une grande partie de la population congolaise qui découvrait à peine l'usage d'un ordinateur, la connexion à l'Internet a sensiblement evolué et pourrait même s'accélerer avec la mise en exploitation effective de la fibre optique. Cette accéleration de la diffusion des NTIC permettrait d'accroître à la fois le nombre d'internautes et des médias congolais sur la toile et d'élargir la population lectrice des journaux en ligne ainsi que l'audience des médias audiovisuels au-délà des frontières du pays. Outil très important pour garantir la liberté d'expression et d'opinion en contournant la censure qui est souvent imposée aux médias traditionnels, l'internet suscite aujourd'hui un grand intérêt pour le citoyen congolais qui y trouve grâce aux réseaux sociaux un espace public virtuel au sein duquel il peut exprimer ses opinions sur des questions centrales liées aux domaines sociopolitiques et socio-économiques.

Le paysage médiatique congolais a énormément évolué entre la dernière décennie du XXe siècle et la première décennie du XXIe siècle à cause de l'apparition d'une multitude d'organes de presse privés et de l'introduction de l'Internet au Congo. En observant le paysage médiatique congolais, il apparaît qu'il est constamment en mouvement dans la mesure où son évolution est étroitement liée à celle du paysage politique. C'est une forme d'interdépendance qui existe entre les paysage médiatique et politique de ce pays dont les différentes mutations sociopolitiques, de la période coloniale à celle de l'instauration du pluralisme politique en passant par la période des régimes civils et militaires à parti unique, ont eu un impact sur la vie et le fonctionnement des médias. Après la Conférence nationale qui a officiellement marqué le point de départ du processus de démocratisation au Congo et " l'âge d'or" de la presse congolaise, on a assisté à une floraison[313] de journaux privés grâce à un climat politique favorable. Renaud de La Brosse constate:« *Démocratie et médias naissent l'un par l'autre, l'un après l'autre et l'un de l'autre. Ils s'entretiennent, s'encouragent, se combattent. Ces liens complexes ne sont l'apanage d'aucun continent ni d'aucun moment de l'histoire* »[314]. Nous considérons la période qui voit émerger de nouveaux titres privés dans l'espace médiatique comme une sorte de «*printemps* » de la presse écrite congolaise. Le « *premier printemps* » intervient à partir de l'année 1991. Quant au « *deuxième printemps* », il intervient après les différents troubles sociopolitiques et la restriction de l'espace public

[313] Selon les informations que nous avons recueillies au ministère de l'information et de la communication, le nombre de journaux privés créés au début des années 1990 aurait atteint celui de 86.
[314] Renaud de LA BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordaux 3, 1999, p.393.

imposée entre 1997 et 1999 par le nouveau pouvoir en place qui a causé la disparition des kiosques de la plupart des périodiques congolais créés à partir de 1991. La décennie 1990-2000 peut-être considérée comme la période de l'apprentissage des règles qui régissent la liberté de la presse et celle de l'ouverture de l'espace public grâce au pluralisme médiatique et celui de l'information. Cependant, cette décennie a aussi été marquée par les différents troubles sociopolitiques et les conflits armés qui ont d'une manière ou d'une autre impacté le processus de démocratisation en cours dans le pays et la manière de traiter l'information politique de la presse écrite privée congolaise qui se divise en deux camps distincts : la presse pro-pouvoir d'un côté et la presse pro-opposition de l'autre. L'historique de la presse écrite congolaise nous permet de comprendre que plus de la moitié d'un siècle après la proclamation de l'indépendance du Congo, cette presse n'a pas sensiblement évolué sur plusieurs aspects. Réléguant au second plan tous les autres domaines de la vie sociale et suscitant l'intérêt d'un large public qui est souvent passionné par les différents débats sur l'actualité, la politique est jusqu'à nos jours le domaine privilégié des journaux congolais car elle permet d'attirer un plus grand nombre de gens et réaliser ainsi la vente d'un plus grand nombre d'exemplaires. Leur périodicité est restée la même car pour la plupart ces titres sont des hebdomadaires, des bihebdomadaires ou des bimensuels. De nos jours, il n'y a qu'un seul quotidien, *Les Dépêches de Brazzaville*, ce qui est largement insignifiant. Quant à sa diffusion, la presse écrite congolaise est restée jusqu'à ce jour une presse essentiellement urbaine. La fragilité et le caractère éphémère de la durée de vie de la plupart des périodiques congolais sont surtout liés à la grande précarité dans laquelle ils évoluent. Leur tirage a sensiblement baissé au fil du temps à cause d'énormes difficultés de toute nature auxquelles ils font face et ne dépasse pas souvent la barre de 2000 exemplaires par semaine. Malgré sa fragilité, les journaux privés ont apporté un ton nouveau dans le traitement de l'information dans un pays où l'État avait le monopole des médias dont il dictait le contenu des informations. « *Dans une expression cacophonique qui a néanmoins le mérite d'être plurielle,ils apportent,quoi qu'on en dise, une information diversifiée et une foison de commentaires sur la grande et la petite actualité,sur la démocratisation en cours dans le pays* »[315].

[315] Jean-Claude GAKOSSO, op.cit, p.34.

CHAPITRE III : *LA SEMAINE AFRICAINE* DE BRAZZAVILLE: UN JOURNAL POUR LA LIBERTÉ ET LA DÉMOCRATIE

1.1. Naissance du journal *La Semaine Africaine*

Jean Le Gall, le fondateur de l'actuel journal *La Semaine Africaine*, est un prêtre spiritain français né le 21 août 1919 à Landudec, dans le Morbihan, et décédé le 13 mars 2015 à Langonnet. Arrivé au Congo en 1946, Jean Le Gall est chargé de la rédaction, une fois par mois, de la page du Congo-Français au journal *La Croix du Congo*, et il est en même temps responsable de toute la jeunesse catholique de Brazzaville. Suite au constat qu'il fait sur le décalage entre le Congo-Belge et la mentalité de la colonisation française qui commençait à responsabiliser la population autochtone avec la mise en place des assemblées territoriales, Jean Le Gall songe à lancer un journal qui devait servir de canal aux revendications politiques et sociales en Afrique Equatoriale Française (A.E.F). Jean Le Gall pense que « *Comme l'Afrique bouge,il faut bouger avec elle* » à une époque où son futur qui s'annonçait iconoclaste se déclinait en craintes de confrontations [316]. Il fallait donc doter l'élite intellectuelle chrétienne de cette Afrique qui brûle d'un outil leur permettant de s'exprimer librement dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance tout en restant chrétienne. C'était aussi une façon pour le Père spritain français d'accompagner cette élite intellectuelle locale vers la prise en main par elle-même des destinées du pays. Il prend contact avec l'organisme qui coordonne l'action des secrétariats sociaux des grandes villes d'Afrique française telles que Dakar, Lomé et Douala, le Secrétariat Social d'Outre-Mer, pour obtenir l'autorisation d'avoir un journal qui soit indépendant de la hiérarchie catholique et plus particulièrement du vicariat, sous la forme d'un secrétariat social. Il crée donc le secrétariat social [317] de Brazzaville, et *La Semaine de l'A.E.F* qui en devient l'organe est fondé le 4 septembre 1952[318]. Parlant de ce qui l'a incité à créer ce journal, Jean Le Gall déclare dans un entretien qu'il accorde à Philippe Mabiala le 20 septembre 1996 à Paris: « *En créant La Semaine Africaine,je n'ai pas voulu faire un journal comme Le Monde ou La Croix. J'ai pensé plutôt faire comme un journal de ma région bretonne : Ouest-France, journal catholique de 8 à 900.000 exemplaires dans lequel la nouvelle avait beaucoup de place (...) Ma seconde inspiration vient d'un petit journal au niveau d'un diocèse français avec de petites nouvelles et tout le reste. Ça s'appelait La Terre Bivaroise. En tout cas, je voulais un journal pour le*

[316] Albert MIANZOUKOUTA, *La Semaine Africaine* n°3478 du mardi 17 mars 2015, p.11.
[317] Le secrétariat social est une institution qui était chargée de coordonner les actions sociales de l'Église catholique en Afrique.
[318] Philippe MABIALA, op.cit., p.79.

peuple, qui soit lu par un maximum de gens (et les idées on les lit en surcroît) »[319]. Pour rédiger et soutenir son journal, le père Le Gall s'appuie sur les éléments actifs de la population de Brazzaville, notamment des Européens comme Jacques Berthout, responsable de la Jeunesse Estudiantine Congolaise (J.E.C) à Brazzaville et Philippe Glénisson, directeur Général des archives du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française. Pour impliquer pleinement dans ce journal la jeune élite intellectuelle congolaise, Jean Le Gall s'appuie sur des laïcs qui écrivaient déjà dans le journal *Liaison* comme Bernard Mambéké-Boucher, Gilbert Pongault, Pierre Songuemas et Gaspard Morlendé[320]. À ses débuts, en 1952, le journal de Jean Le Gall reçoit chaque semaine des échos de la brousse à travers tout le territoire qui constitue l'Afrique Equatoriale Française. Ces échos sont envoyés par des centaines de lecteurs qui de ce fait sont considérés comme rédacteurs de *La Semaine Africaine.* Les employés du journal sont tous congolais et catholiques, qu'il s'agisse des rédacteurs principaux,de tous ceux qui s'occupent de la logistique en facilitant la rédaction, la publication et la distibution du journal, des pigistes ou des collaborateurs extérieurs parmi lesquels il y a un missionnaire qui, en faisant office de conseiller technique et spirituel, s'occupe de la rubrique religieuse, notamment des homélies dominicales[321]. Durant de longues années, les directeurs de publication de *La Semaine Africaine* sont en particulier des missionnaires français[322] et des prêtres congolais[323], à l'exception du père André Ducry, de nationalité suisse, qui a dirigé le journal de 1970 à 1977. Le fonctionnement de *La Semaine Africaine* est aussi confié depuis plusieurs années à des laïcs[324] dont certains ont pleinement marqué le journal : « *L'engagement direct des hommes d'Église dans la politique ne relève pas de la vocation spécifique des hommes d'Église. Le rôle de l'Église c'est celui de donner*

[319] Jean Le GALL, entretien réalisé avec Philippe MABIALA le 20 Septembre 1996 à Paris, in Philippe MABIALA, *L'Editorial dans la presse chrétienne*, op.cit, pp.79-80.
[320] *Ibid*, p.79.
[321] *Ibid*, p.84.
[322]Les directeurs généraux de *La Semaine Africaine* : Père Jean LE GALL de 1952 à 1962; père Paul COULON en 1977; père Jacques WETZEL de 1979 à 1982; père Christian DE LA BRETÈCHE en 1983. Les rédacteurs en chef : Roger BORDY de 1955 à 1960.
[323] Abbé Louis BADILA de 1962 à 1966; père Didace MALANDA de 1969 à 1970; Abbé Dominique KIMBEMBO en 1982.
[324]Parmi les laïcs qui ont marqué l'histoire de *La Semaine Africaine*, on peut citer entre autres Adolphe MAYAMBI, le caricaturiste maison dont le domaine de prédilection est le commentaire sportif, Fulbert KIMINA-MAKUMBU qui y passe toute sa carrière professionnelle en qualité de chroniqueur sportif de 1957 à 2005. Le rédacteur en chef Bernard MACKIZA, troisième Congolais à occuper ce poste (1972-1992) après Christophe MALONGA (1960-1961) et Côme MANKASSA (1962-1964), marque la maison de son empreinte indélebile en y consacrant plus de trois décennies de sa vie. Bernard MACKIZA sera remplacé par Joachim MBANZA, diplômé en Sciences et Techniques de Communication de l'université de Brazzaville et de l'École Supérieure de Journalisme de Lille. Ce dernier démissionne de *La Semaine Africaine* en 2016 pour s'engager dans la vie politique et il est remplacé par un ancien de la maison, Albert MIANZOUKOUTA, rappelé au Congo par la Conférence épiscopale après plusieurs années de service à *Radio Vatican* en Italie.

des idées avec le maximum de clarté. Il convient de garder cette sorte de dichotomie entre, d'une part, les laïcs tenus à s'engager dans la vie de la cité (y compris politique) en s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église et, d'autre part, les hommes d'Église devant le rappeler à temps et à contretemps. C'est providentiel, de ce point de vue, que le rédacteur en chef de La Semaine Aficaine ait été, trente ans durant, un laïc… »[325].

Imprimé à ses débuts à Leopoldville[326], *La Semaine de l'A.E.F* devient en 1961 *La Semaine Africaine*, un hebdomadaire d'information et d'action sociale pour l'Afrique centrale[327] dans la mesure où il n'est pas seulement lu au Congo mais il devient dès ses premières années une lecture privilégiée des populations des anciens territoires de l'A.E.F. Dans une étude menée il y a plusieurs décennies sur le journal fondé par le Père Le Gall, Florence Bernault avait fait le constat suivant: « *La caractéristique première du journal, est la médiocrité de l'entreprise. Le fonctionnement du journal, ses capacités financières et rédactionnelles sont d'une très grande fragilité. C'est une presse"sous-développée", artisanale, sans comparaison possible avec les organes de presse métropolitains de la même époque. Presque pionnière en Afrique équatoriale française, La Semaine de l'A.E.F garde le caractère "amateuriste" des autres publications qui vivotent autour d'elle en Afrique équatoriale* »[328]. Le constat de Florence Bernault contraste avec la réalité actuelle car *La Semaine Africaine* est un journal qui a beaucoup évolué lors des dernières décennies. Le journal catholique est aujourd'hui l'un des rares organes de presse au Congo à disposer d'un personnel constitué des journalistes qualifiés et dotés des grandes capacités rédactionnelles. Bimensuel à sa création, *La Semaine Africaine* s'affirme dans un pays connu pour son histoire tumultueuse et mouvementée, où l'apprentissage de la démocratie est encore soumis à des balbutiements et des multiples interprétations plus ou moins incohérentes. Devenu par la suite hebdomadaire paraissant tous les jeudis, le journal catholique change de périodicité à partir de l'année 2005 lorsqu'il s'octroie son statut actuel de bihebdomadaire, paraissant tous les mardis et les vendredis. Il bénéficie depuis plusieurs années déjà des faveurs du public qui font de lui l'une des références de la presse écrite congolaise et africaine dans la mesure où elle demeure l'une des seules sources d'informations disponibles en République du Congo en particulier et sur le

[325]Jean Le GALL, entretien réalisé avec Philippe MABIALA le 20 septembre 1996, in Philippe MABIALA, op.cit, p.86.
[326] Leopoldville, capitale de l'ancien Congo-Belge est devenue Kinshasa depuis l'accession du pays à l'indépendance le 30 juin 1960. Kinshasa est aujourd'hui la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC).
[327] De nos jours, le journal porte le nom de bihebdomadaire d'information et d'action sociale paraissant au Congo-Brazzaville.
[328] Florence BERNAULT-BOSWELL,Op.cit.

continent noir en général. Il est d'ailleurs fréquent de voir certaines informations produites par *La Semaine Africaine* être reprises par des radios étrangères comme *Radio Vatican*, la *Voix de l'Amérique* (VOA), la *British Broadcasting Channel* (BBC), *Radio France Internationale* (RFI). Le même constat est fait lorsqu'on observe les informations publiées par certains journaux congolais et même les médias publics qui n'hésitent pas à reproduire parfois les informations du bihebdomadaire catholique. Cet organe de presse réputé pour son sérieux et sa crédibilité est aussi l'espace le plus sollicité par les intellectuels congolais pour signer leurs articles et d'être « *pour beaucoup de Congolais le moyen principal d'information,voire de formation en matière de culture religieuse, et plus généralement dans l'ajustement de leurs comportements individuels, familiaux et sociaux* »[329]. Editée par la Commission Épiscopale des Moyens de Communication Sociale[330] de l'Église Catholique du Congo, *La Semaine Africaine* est le véteran de la presse congolaise en particulier et l'un de celle de l'Afrique subsaharienne en général. Elle est aujourd'hui l'unique journal privé congolais qui a survécu aux différentes mutations sociopolitiques qui ont eu lieu dans le pays depuis la période coloniale. Devenu aujourd'hui un bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, *La Semaine Africaine* puise son inspiration de la doctrine sociale de l'Église catholique du Congo dans sa lutte pour la démocratie, l'égalité, la justice, la liberté, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme. Depuis sa création en 1952, *La Semaine Africaine*, dont la rédaction a toujours eu la maîtrise de ses sujets et la liberté de ses choix, s'est vue assigner quatre principales vocations : vocation d'action sociale, vocation régionale, vocation d'information générale et la vocation chrétienne[331]. La vocation d'action sociale permet au journal de porter sur les problèmes sociaux un regard original, indépendant du pouvoir politique, inspiré de l'Évangile et de la doctrine sociale de l'Église. *La Semaine Africaine* veut être considérée comme un espace de proposition, de débat et de diffusion des initiatives et des expériences mais aussi comme un moyen de culture et de formation des élites, à la veille des indépendances[332]. Par sa vocation régionale, le journal aspire à assurer sa distribution sur les quatre anciens territoires de l'Afrique Equatoriale Française, notamment le Congo, la Centrafrique, le Gabon, le Tchad, et dont Brazzaville fut la capitale. Sa vocation d'information générale lui permet de mettre à la disposition de ses lecteurs l'ensemble de l'actualité locale, régionale, africaine et mondiale. Par sa vocation chrétienne, *La Semaine*

[329] Philippe MABIALA, op.cit., p.63.
[330] La Commission Épiscopale des Moyens de Communication est de nos jours placée sous la tutelle de l'evêque de Pointe-Noire, Mgr Miguel Angel OLAVERRI, et de l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole MILANDOU.
[331] *Ibid*, p.85.
[332] *Ibid.*

Africaine se veut être un canal de diffusion de la pensée chrétienne de l'Église catholique qui dispose d'un vaste réseau de moyens de communication [333] en Afrique subsaharienne francophone en général et au Congo en particulier, là où elle est très bien implantée et participe activement à la vie politique.

Bien qu'il ne publie aucun message explicite de la Conférence Épiscopale du Congo, le journal veut être considéré comme un lien entre les Églises d'Afrique centrale et un espace de libre expression des évêques,des religieux et des laïcs catholiques[334].

1.2. *La Semaine Africaine* : de la période du monopartisme à l'avènement du multipartisme et de la démocratie en République du Congo

La Semaine Africaine a été l'unique organe de presse privé qui a pu cohabiter avec les médias d'État tout au long de la période du parti unique au Congo, de la période post-indépendance (1963) jusqu'à l'avènement du multipartisme et du pluralisme médiatique au début des années 1990. Durant la période du parti-État, la présence de *La Semaine Africaine* fut à peine tolérée et le "couperet" de la censure ne manquait pas de saisir la moindre occasion pour s'abattre sur ses éditions. En dépit de l'indépendance que lui accorde son appartenance à la toute puissante Église catholique vis-à-vis des régimes au pouvoir au Congo, le journal n'a malheureusement bénéficié que d'une sorte de liberté très limitée et a subi d'énormes pressions et restrictions à cause de ses prises de positions anticommunistes ou des positions opposées aux politiques de ces régimes. À partir de 1963, *La Semaine Africaine* va connaître une période très difficile car une sorte de "bras de fer" va s'installer entre les dirigeants de ce journal et le régime au pouvoir. Plusieurs exemples peuvent illustrer cela. Le premier est celui du prêtre éditorialiste et directeur de publication de *La Semaine Africaine*, l'Abbé Louis Badila, qui a été plusieurs fois arrêté et torturé pour des idées qu'il défendait à travers ses éditoriaux. L'Abbé Louis Badila fut arrêté après la publication de son éditorial du 22 novembre 1964 intitulé « *Le prêtre journaliste* » et d'un article à "la Une" où il interpelle le régime au pouvoir en ces termes : « *De grâce, ne faites pas peser votre autorité sur vos frères, vos mères, vos pères* »[335]. Rendant compte d'une conférence de presse du président Alphonse Massamba-Débat, le prêtre éditorialiste critique vivement le "noyautage" de la jeunesse par le premier ministre Pascal Lissouba. Ce dernier porte plainte contre lui mais le procès qui a lieu le 6 août 1964 se

[333] Partout où elle est présente en Afrique, l'Église catholique à su implanter des structures comme les imprimeries, les radios, les télévisions et les journaux, pour faciliter sa communication. Au Congo, l'Église catholique est propriétaire de l'imprimerie Saint-Paul, l'unique structure digne de ce nom qui a pu exister dans le pays avec l'imprimerie nationale du Congo.
[334] Philippe MABIALA, op.cit.
[335] *La Semaine Africaine*, n°638 du 22 novembre 1964.

termine le même jour par l'acquittement de l'homme d'Église[336]. L'autre exemple que nous pouvons citer ici c'est celui de la garde à vue du rédacteur en chef de *La Semaine Africaine*, Bernard Mackiza, pendant deux semaines dans les locaux des services de la sécurité d'État. Bernard Mackiza est arrêté en octobre 1980 pour avoir suggéré dans une « brève », notamment dans la rubrique « Coup d'œil en biais » que les 600 millions de francs CFA qui ont servi au financement du « pont du centenaire » à Brazzaville auraient pu être utiles pour financer les secteurs de l'éducation et de la santé. Les différents régimes autocratiques étaient décidés à réduire *La Semaine Africaine* au silence en lui imposant un rythme alternatif de la saisie, la censure, la destruction du matériel et l'interdiction. Compte tenu de sa ligne éditoriale,le journal catholique refusait d'adhérer à la doctrine officielle de l'époque, c'est-à-dire l'idéologie marxiste-léniniste. Cette situation va pousser le journal catholique à entretenir désormais des relations conflictuelles avec les régimes au pouvoir au Congo pendant la période du monopartisme mais elle sera contrainte par leur brutalité à adopter une stratégie qui le pousse à abandonner le traitement des questions politiques nationales. En cet état des choses, le bihebdomadaire catholique n'ose dorénavant affronter les régimes au pouvoir de peur de se voir imposer une censure ou une interdiction. Se méfiant désormais de ces régimes autocratiques qui ne toléraient aucune liberté d'opinion, *La Semaine Africaine* reproduit les informations publiées par l'organe gouvernemental, l'*Agence Congolaise d'Information* (A.C.I), plutôt que de produire ses propres informations sur l'actualité nationale:

«*Notre journal se contentait désormais de diffuser tout simplement l'intégralité des comptes-rendus produits par l'Agence Congolaise d'Information.C'était l'unique moyen qui pouvait nous permettre d'éviter un éventuel conflit avec les différents régimes marxistes-leninistes qui se sont succédés à la tête du pays pendant la période du monopartisme.On n'y pouvait rien car notre survie à cette époque en dépendait* »[337].

La Semaine Africaine s'est aussi résolue à se retrancher derrière le courrier des lecteurs au lieu de s'exprimer clairement, ce qui pousse Philippe Mabiala à s'interroger sur ses vraies valeurs :

«*N'y a-t-il pas là un problème de politique éditoriale pour une publication religieuse,en s'imposant une autocensure par peur de censure ? Qu'est-ce qui devrait caractériser un hebdomadaire catholique au niveau éditorial ? Traiter de tout : la politique, l'économie, l'éducation, la culture, le sport, en y discernant les "signes des temps"? Faire connaître la*

[336] *La Semaine Africaine*, n°624 du 16 août 1964.
[337] Armel YEBAS, journaliste à *La Semaine Africaine*, interview, le 17 octobre 2017.

position officielle de l'Église? Ou aider les chrétiens à avoir des éléments de réflexion, dans la mesure où l'Évangile ne dit pas toujours comment agir ou réagir devant tel événement, telle crise ou tel problème de société ? Notre conviction est que l'éditorial, dans la presse catholique, est le lieu où devraient s'exprimer ouvertement et constamment les valeurs évangéliques d'amour et de vérité, de justice et de paix, en vue de la conversion des cœurs et de la transformation du monde »[338].

Les interrogations de Philippe Mabiala sur la stratégie adoptée par *La Semaine Africaine* face au comportement des régimes au pouvoir à son encontre se justifie par le fait qu'elle est contraire à ses valeurs. Les valeurs de *La Semaine Africaine* sont logiquement basées sur celles de l'Église catholique à qui elle appartient : il s'agit des valeurs d'amour, de paix et de vérité. C'est ce que fait d'ailleurs remarquer André-Jean Tudesq lorsqu'il déclare que *La Semaine Africaine* « *se veut "journal de consensus et de dialogue dont la raison d'être, outre celle fondamentale de véhiculer le message chrétien, sera et demeurera, de trouver et de dire la vérité"* »[339]. Or, le système du parti unique étant caractérisé par la pensée unique qui imposait la manière dont l'information devait être traitée, tous les rares journaux qui pouvaient exister à cette époque étaient purement et simplement censurés lorsqu'ils ne suivaient pas les instructions du parti-État. *La Semaine Africaine* qui se devait de dire la vérité ne pouvait qu'être considérée comme un ennemi par le pouvoir en place qui ne tolérait aucune critique à son égard. Évoluant depuis plusieurs décennies dans un tel environnement, *La Semaine Africaine* profite de l'espace public qui émerge au début des années 1990 pour soutenir les revendications de la population congolaise et des nouveaux partis d'opposition qui réclament les changements politiques et la tenue immédiate d'une Conférence nationale. L'avènement de la démocratie pluraliste au Congo est aussi l'aboutissement du combat mené en sourdine par ce journal qui s'est pleinement impliqué dans le combat contre le régime autocratique au pouvoir afin d'obtenir les changements politiques qui ont eu lieu dans le pays au début des années 1990. La liberté de ton retrouvée grâce à l'ouverture démocratique et l'instauration du pluralisme médiatique conduit *La Semaine Africaine* à devenir un journal de plus en plus engagé. Plus d'un demi-siècle après sa création, *La Semaine Africaine* continue d'être le témoin inlassable de l'histoire de la République du Congo en particulier et de l'Afrique en général.

[338] Philippe MABIALA, op.cit., p.11.
[339] André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA), 1995, pp.186-187.

En procédant à l'analyse du contenu du journal, plus particulièrement de ses éditoriaux et ses Unes, nous allons tenter de déterminer ses préoccupations majeures et ses attitudes et prises de position dans le traitement de l'actualité politique nationale dans un pays qui connaît plusieurs mutations sociopolitiques, aboutissant souvent à des conflits politiques et des conflits armés. Malgré les difficultés en tout genre qui ont jalonné son parcours depuis le début des années 1960, notamment les écueils et les pressions politiques, *La Semaine Africaine* s'est toujours efforcée tout au long de son existence de rester fidèle à ses objectifs de journal d'information et d'action sociale. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'elle soit encore aujourd'hui le journal le plus apprecié par les lecteurs congolais : « *Des générations de lecteurs et lectrices ont fait et continuent à faire confiance à ce journal qui a toujours mis au centre de ses préoccupations, l'information, l'analyse des faits, et la diffusion des opinions diverses dans le respect du pluralisme démocratique»*[340].

1.3. Le format éditorial du bihebdomadaire *La Semaine Africaine*

Le parcours du bihebdomadaire catholique congolais est caractérisé par plusieurs modifications tant dans sa présentation que dans son contenu. De huit larges pages à ses débuts,et vingt voire vingt-quatre pages jusqu'en 2014, *La Semaine Africaine* est de nos jours un journal de seize pages qui tire entre deux mille et deux mille cinq cents exemplaires, niveau auquel elle se maintiendrait actuellement. *La Semaine Africaine*, contrairement à la plupart des journaux congolais, respecte la mise en page conformément au code de la presse d'informations générales et de l'article 16 de la loi congolaise sur la liberté de la presse[341], avec des rubriques bien établies. La présentation de la page de couverture du journal catholique a beaucoup évolué. Dans la maquette actuelle dont la Une [342] constitue classiquement la vitrine du journal avec les principaux titres, tandis que "l'ours"[343] figure sur une sorte de bandeau noir placé sous le nom et le logo du journal et juste au-dessus des "titres à la une"[344]. Dans la plupart des cas, les "titres à la Une" du journal catholique sont suffisamment informatifs et incitatifs[345]. Les pages 3,5,6 et 8 sont consacrées à l'actualité

[340] Albert MIANZOUKOUTA, interview, op.cit.
[341] Cet article 16 de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication en République du Congo dispose que « *tout journal doit mentionner à chaque parution : les noms et prénoms du directeur de la publication ou éventuellement du co-directeur; l'adresse de de la rédaction et de l'administration; la raison sociale et l'adresse de l'imprimeur; la périodicité de la publication, le lieu et le prix; le tirage du numéro précédent* ».
[342] Ce terme désigne la première page d'un journal.
[343] L'«ours » est une sorte d'encadré où doivent figurer, à chaque parution du journal, le nom de son directeur de publication, le nom de son imprimeur, sa périodicité, l'adresse du journal.
[344] Cf. annexes 8 et 9, pp.381.
[345] *Ibid*

politique nationale. Ce qui permet de comprendre que le journal, contrairement à l'orientation qu'il s'était donnée sous le règne des régimes marxistes pour éviter la censure ou l'interdiction, accorde une place importante au traitement de l'actualité politique. L'éditorial est désormais situé en page 3 dans un encadré d'une colonne[346] alors qu'il était autrefois publié sur la page de couverture à gauche des manchettes[347] de "la Une" et sous les "Oreilles"[348], sur toute la longueur de la page ou sur les extrémités. Dans cet encadré[349], l'éditorial est un article d'environ 400 mots, titré "éditorial" et subdivisé en trois ou quatre paragraphes, au bas duquel est posée la signature à droite : le prénom de l'éditorialiste du journal, particulièrement de son directeur de publication, est écrit en minuscule et le nom en majuscule : Albert MIANZOUKOUTA[350].

Les titres des éditoriaux de *La Semaine Africaine* sont pour la plupart indicatifs, c'est-à-dire composés d'une phrase qui informe sur l'essentiel à venir. Outre l'actualité politique nationale à laquelle elle est reservée, la page 6 fait aussi de la place à la rubrique[351] «Coup d'œil en biais». Cette rubrique est une sorte de série de dépêches[352] regroupées dans un encadré à gauche sur toute la longueur de la page. *La Semaine Africaine* ne réserve qu'une seule page aux activités de l'Église catholique du Congo : c'est la page 9 avec la rubrique «Vie de l'Église». Les autres rubriques du journal sont : la «Société», la «Culture» et le «Sport», respectivement sur les pages 10,12 et 14.

CHAPITRE IV : LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Philippe Breton et Serge Proulx remarquent que « *la question des médias a été depuis ses débuts complètement enchevêtrée à celle de la démocratie* »[353]. Nous pouvons comprendre de ce fait que l'état de la presse est souvent lié étroitement à la situation politique du pays où elle est implantée. Dans ce contexte, il est quasiment impossible d'imaginer l'existence d'une presse pluraliste et libre dans un pays où les libertés fondamentales ne sont pas respectées et

[346] La colonne c'est la section verticale qui divise une page. La mise en page d'un journal se fait sur 4, 5 ou 6 colonnes.
[347] Le terme manchette désigne le gros titre de la Une, c'est-à-dire l'article le plus important sur la première page.
[348]Les « Oreilles » sont une sorte de bande publicitaire placée en haut du titre et du sous-titre du journal.
[349] Un encadré est un court article entouré d'un filet (trait servant à séparer deux colonnes ou deux articles) qui développe un élement précis.
[350] Philippe MABIALA, op.cit, p.89.
[351] Une rubrique est un endroit dans le journal où l'on réunit tous les articles concernant un même domaine.
[352] Le terme dépêche désigne un texte relativement court et simple qu'une agence de presse envoie à ses abonnés. C'est un texte qui explique ce qui s'est passé en répondant aux six questions : qui ? quoi ? où ? quand ? comment ? pourquoi ?
[353] Philippe BRETON et Serge PROULX, op.cit, p.204.

où la démocratie n'a pas encore véritablement eu droit de cité. À l'époque du parti unique où tous les médias étaient sous le contrôle direct de l'État, les journalistes étaient formés pour ne donner que l'information venant d'une seule source, plus particulièrement celle provenant du parti unique et de l'État. La presse était la caisse de résonance de la politique du régime au pouvoir et les journalistes mettaient leur talent et leur intelligence à son service. Lorsque le Congo décide de passer du monopartisme à la démocratie, système politique caractérisé par la diversité et le libéralisme, il a fallu avoir comme corollaire l'existence des médias libres et indépendants. La liberté de la presse repose sur le postulat selon lequel chaque professionnel des médias, en tant qu'individu, a le droit dans l'exercice de sa profession d'exprimer son opinion sur des faits ou des sujets liés à la vie dans la société dans laquelle il vit en utilisant librement les moyens de communication de son choix pour informer les autres sans être inquiété ni menacé dans son integrité physique ou morale et ce dans le strict respect des limites prévues par la loi en vigueur. Tenté par l'idée de nous poser la question de savoir si la presse est vraiment libre en République du Congo, nous avons decidé de faire une sorte d'autopsie de la situation de la liberté de la presse dans ce pays. Nous osons croire que cette question ne peut se poser que dans les pays où la démocratie ne s'est pas encore bien implantée, les pays où la démocratie n'est pas bien respectée comme il en est le cas dans la plupart des pays africains dont le Congo .Cette question, nous osons l'imaginer, ne peut se poser dans les pays démocratiques même si la liberté de la presse est toujours à défendre. La question de la liberté de la presse prend tout son sens dans les pays africains en général et au Congo en particulier où il semble en réalité difficile d'affirmer que la presse y soit vraiment libre.

Il est de notoriété publique que la liberté de la presse est de nos jours considérée comme une sorte de baromètre pour apprécier la démocratie dans un pays et pour le comparer à d'autres. Cependant, mesurer le « dégré » de la liberté de la presse n'est pourtant pas une tâche aisée mais cela est tout de même possible grâce à l'indicateur de la liberté de la presse qui a été mis au point en 2002 par *Reporters Sans Frontières* (RSF) en se focalisant sur des critères tels que les attaques et menaces à l'encontre des organes de presse et des journalistes, le cadre juridique et l'attitude des gouvernants vis-à-vis des médias. Le tableau ci-dessus donne une indication de la situation de la liberté de la presse et du recul de la République du Congo depuis 2013. Il est établi sur la base du classement annuel que *Reporters Sans Frontières* fait depuis 2002 sur la liberté de la presse dans le monde sur un total de 180 pays.

Tableau n°1: La place de la République du Congo entre 2013 et 2018 dans le classement annuel de *Reporters Sans Frontières* sur la liberté de la presse dans le monde[354].

Année	Rang
2013	76e
2014	82e
2015	107e
2016	115e
2017	115e
2018	114e
2019	117e

Le tableau ci-dessus nous renseigne que, selon le classement mondial de *Reporters Sans Frontières* sur la liberté de la presse, la situation de la République du Congo se dégrade de plus en plus car le pays ne cesse de reculer depuis 2013. Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de savoir que l'environnement dans lequel évolue la presse peut être favorable ou défavorable à la liberté de la presse. Nous allons donc aborder la question des facteurs environnementaux qui influencent l'exercice du métier de journaliste en République du Congo.

1.1. Facteurs environnementaux impactant l'exercice du métier de journaliste en République du Congo

Comme le souligne André-Jean Tudesq, l'analyse sociologique de la presse écrite congolaise est une démarche très importante dans la compréhension des particularités de l'environnement dans lequel évolue cette presse étant donné que la presse est souvent considérée comme le miroir de la société qui la produit[355]. Pour être libres, il est nécessaire que les médias évoluent dans un environnement qui présente des garanties juridiques susceptibles de favoriser l'existence des conditions pouvant permettre aux journalistes d'exercer librement leur fonction sans être confrontés à diverses pressions. L'indépendance de tout contrôle de l'État, qu'il soit politique ou économique, et le pluralisme, c'est-à-dire l'existence d'un plus grand nombre d'organes de presse réfletant une diversité d'opinions, sont les principaux critères utilisés pour déterminer si une presse peut être considérée comme libre. Plusieurs facteurs concourrent au bon ou au mauvais exercice du métier de journaliste en République du Congo :

[354] Ce classement peut être consulté en ligne sur le site officiel de *Reporters Sans Frontière* : www.rsf.org.
[355] André-Jean TUDESQ, Feuilles d'Afrique, op.cit, p.8

il s'agit des différents facteurs environnementaux (socio-économique, socio-culturel, socio-politique, juridico-légal), de l'insuffisance constatée dans la formation des journalistes, de la précarité qui caractérise la situation financière des organes de presse privés, du non respect du droit d'accès aux sources d'informations, des intimidations, des menaces et des agressions dont les journalistes sont régulièrement victimes dans l'exercice de leur métier.

1.1.1. Un environnement socio-économique malsain

De par les énormes richesses (pétrole, fer, potasse, or, etc) dont régorge son sous-sol, le Congo est un pays très riche qui a à sa disposition les ressources nécessaires pour assurer un véritable décollage à son économie et à son développement global. L'immensité de ses forêts fait du Congo l'un des grands exportateurs de bois, à l'instar de ses voisins du bassin du Congo comme la République démocratique du Congo (R.D.C), le Gabon, le Cameroun, la Guinée-Equatoriale et la République Centrafricaine. Grâce à ses innombrables réserves pétrolières[356], le Congo est depuis plusieurs décénnies l'un des plus grands exportateurs de pétrole africains. Le secteur économique congolais est essentiellement animé par les sociétés pétrolières, les sociétés de téléphonie mobile, les sociétés brassicoles, les sociétés minières, les sociétés de pêche maritime industrielle et les sociétés d'exploitation forestière. Malgré l'existence de nombreuse richesses susceptibles de garantir un développement véritable de son économie, le Congo ne représente pas un grand marché où la concurrence des entreprises peut générer des réelles retombées économiques pour les médias. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu sur le rang qu'occupe le pays dans le classement annuel du rapport Doing Business[357] établi sur la base de 185 pays et qui constitue un baromètre sur le climat des affaires dans le monde.

[356] L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation de l'or noir. Exploité par des multinationales comme Total, ENI, Chevron, Halliburton, etc, le pétrole demeure depuis la fin des années 1970 l'une des ressources les plus importantes du Congo. Les ressources pétrolières assurent plus de 60% des recettes budgétaires de l'Etat, et environ 90% des exportations du pays.

[357] La Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI) éditent chaque année et ce depuis 2003 un rapport qui permet de comparer les économies de quelques pays dans le monde. Ils sont aujourd'hui 180 pays à travers le monde qui acceptent cet exercice et le Congo en fait partie. « *Doing business* » fait une étude sur la situation des petites et moyennes entreprises d'un pays et mesure les réglementations auxquelles elles sont assujetties durant leur cycle de vie.

Tableau n° 2: Classement de la République du Congo de 2009 à 2019 dans le rapport annuel « *Doing business* » sur le climat des affaires dans le monde.

Sources : www.doingbusiness.org.

Année	Rang
2009	179e
2010	179e
2011	180e
2012	181e
2013	183e
2014	184e
2015	178e
2016	178e
2017	177e
2018	179e
2019	180e

L'analyse de ce tableau nous permet de déduire que le rang de la République du Congo dans le classement annuel « *Doing business* » n'a pas sensiblement changé depuis 2009. Il est évident que le pays fournit beaucoup d'efforts pour améliorer son climat des affaires mais leur impact n'est pas encore perceptible sur le terrrain et la situation du pays reste encore très fragile. Pays à revenu intermédiaire où la croissance économique est passée de 9,5 % en 2010 à 5.3 % en 2013 selon les constats faits par les institutions financières internationales, la République du Congo a été admise à l'Initiative Pays Pauvres très endettés (PPTE) en 2009 afin d'obtenir le rééchelonnement de sa dette auprès de ses créanciers internationaux et permettre la relance de son économie. En dépit des recettes élévées que le pays a engrangées au cours des dix dernières années grâce à l'exportation du pétrole et du bois, peu d'efforts ont été faits par le gouvernement pour réduire le taux de pauvrété. Selon une enquête réalisée en 2013 par le Ministère congolais des affaires sociales et de la population en collaboration avec le Programme des Nations pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), un Congolais sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Tous les observateurs de la vie socio-économique de la République du Congo font facilement le constat que ce pays est très riche mais cette richesse est très inéquitablement répartie car elle ne profite qu'à une petite minorité au pouvoir. Exception faite des employés du secteur pétrolier et de certaines sociétés privées, les salaires sont très faibles dans le pays, surtout dans

la Fonction Publique[358] où le salaire mensuel moyen est néanmoins passé en 2014 de 36.000 à 70.000 FCFA (de près de 55 à 107 euros). Un tel environnement peut facilement réunir les conditions propices au développement du phénomène de la corruption et constituer un frein à l'émergence d'une presse libre en République du Congo. Au Congo, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le phénomène de la corruption a atteint des proportions très inquiétantes[359] car elle touche pratiquement toutes les couches sociales. Le classement de la République du Congo dans l'indice de perception de la corruption que réalise chaque année *Transparency International*[360] montre que les institutions de ce pays expriment une faiblesse qui les empêche de mieux contrôler la corruption. Le tableau ci-après nous donne un aperçu du dégré relatif de la corruption en République du Congo sur la base du rang que le pays a occupé entre 2014 et 2018 dans le classement annuel que *Transparency International* établit pour evaluer l'ampleur de la corruption dans le secteur public dans 180 pays et territoires du monde.

Tableau n°3: Classement annuel de la République du Congo d'après l'Indice de perception de la corruption (IPC) de *Transparency International*.

Sources : www.transparency international.org.

Année	Classement
2014	152e
2015	154e
2016	165e
2017	161e
2018	165e

[358] Les salaires des fonctionnaires de l'État ont été augmentés de 25% chaque année entre 2013 et 2017 pour atteindre leur niveau d'il y a quelques années.Les plus grands bénéficiaires de cette mesure ont été les magistrats, les militaires, les gendarmes et les policiers, éléments essentiels pour la stabilité du pouvoir en place au Congo, selon plusieurs sources concordantes.En fait, les salaires des agents de la Fonction Publique ont été baissés en 1994 dans le cadre du plan de rélance économique imposé par le Fond Monétaire International (F.M.I) suite à la dévaluation du franc CFA par rapport au franc français de l'époque.

[359]En République du Congo, la corruption touche même les plus hautes sphères du pouvoir qu'il est de nos jours difficile de lutter contre ce fléau qui devient plus ou moins toléré.La plus grande inquiétude réside dans le fait que l'impunité de la part des pouvoirs publics ne suscite aucun espoir quant à la lutte contre la corruption, malgré l'existence d'une commission de lutte contre la corruption,la fraude et la concussion qui n'a malheureusement pas la liberté de ses actions pourtant régie par la Constitution de novembre 2015.

[360] Depuis sa création en 1995, l'Indice de perception de la corruption (IPC) que réalise annuellement l'ONG *Transparency International* est devenu le principal indicateur mondial de la corruption dans le secteur public. L'IPC donne un aperçu du degré relatif de la corruption dans le monde en classant l'ensemble des pays et territoires sur la base d'un score attribué à chacun d'eux. Ce score va de zéro (pour les pays fortement corrompus) à 100 (pour ceux qui sont très peu corrompus).

Ce tableau nous montre que l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les médias privés congolais est associé à des dégrés élevés de corruption. Ce constat alarmant peut expliquer clairement qu'il y a une sorte d'incapacité « chronique » de lutter éfficacement contre la corruption, considéré dans ce contexte comme l'un des facteurs qui freinent l'épanouissement d'une presse libre et indépendante en République du Congo. Et pourtant l'existence d'une presse libre peut contribuer au développement socio-économique d'un pays. Nous pouvons ici nous réferer aux travaux d'Amartya Sen [361] sur les conditions du développement. Dans son ouvrage intitulé *Development as Freedom*[362], l'économiste indien estime que les conditions du développement socio-économique d'un pays ne peuvent se limiter à son progrès technologique et à la croissance de son PNB. Pour Amartya Sen, le développement socio-économique d'un pays résiderait plutôt dans la liberté d'agir et de penser que les individus peuvent disposer au sein de leurs communautés. Comme le préconise Amartya Sen, ces conditions ne peuvent être garanties que par la démocratie, un système qui permet non seulement aux citoyens de disposer d'un droit de vote mais aussi de disposer de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales. La démocratie doit donc permettre aux citoyens de disposer du droit de prendre activement part à la vie politique de leur pays, d'avoir accès à l'information et de réunir les conditions de l'existence d'une presse véritablement libre. Convaincu que la liberté de la presse joue un rôle très important dans la mesure où elle contribue de manière positive au développement socio-économique d'un pays, Amartya Sen estime que la démocratie est le système politique qui lui permet réellement de prendre une dimension fondamentale. La contribution de la liberté de la presse au développement se fait de différentes manières. Il s'agit donc d'informer car l'information permet aux gouvernants de prendre connaissance d'un événement et d'y apporter une réponse adéquate. Amartya Sen souligne là l'importance de l'information auprès des économistes quant à la maîtrise du fonctionnement d'un marché. Il s'agit aussi à la presse d'être un espace qui permet aux populations d'exprimer leurs revendications auprès des gouvernants, en particulier lors des périodes électorales. Le caractère malsain de l'environnement socio-économique dans laquelle évolue les médias privés en général et la presse écrite privée en particulier en République du Congo influence largement leur situation financière.

[361] Amartya KUMAR SEN, économiste de nationalité indienne, est le lauréat du Prix Nobel d'économie en 1998. Né en 1933, il est l'un des intellectuels indiens les plus connus et les plus respectés dans le monde.

[362] *Development as Freedom* est un ouvrage qui met en exergue la pensée d'Amartya SEN sur le développement humain. Le sujet central de la pensée de l'auteur dévoile que le manque de ressources matérielles n'est pas l'unique cause de la pauvrété. La privation de libertés fondamentales en est aussi l'une des principales causes.

1.1.1.1. La précarité de la situation financiere de la presse écrite privée congolaise

Nul ne peut ignorer que la presse est de nos jours considérée comme une sorte d'industrie qui produit un bien de consommation non durable, c'est-à-dire l'information, et qui fait vivre des dizaines de millions de personnes à travers le monde. Pour permettre aux consommateurs de la presse d'acquérir ce bien, il est donc nécessaire que les prix des journaux soient accessibles à toutes les couches sociales. Cependant, la grande majorité des organes de presse congolais rencontre beaucoup de difficultés pour assurer leur fonctionnement à cause du manque des moyens financiers ou des ressources suffisantes car l'environnement socio-économique ne leur permet pas de jouir d'une autonomie financière susceptible de garantir leur indépendance et leur survie. Confrontés aux faibles recettes de leur vente, il est difficile aux organes de presse privés de s'épanouir et de jouer pleinement leur rôle d'informer le public. Cet aspect fait obligation aux organes de presse de trouver des sources de financement pouvant garantir leur survie en se basant à la fois sur la publicité, les petites annonces, et les abonnements comme c'est le cas dans les pays à économie libérale. Et pourtant la République du Congo a aussi opté pour un système libéral pour son économie au début des années 1990 suite aux recommendations de la Conférence nationale souveraine qui avait décidé de mettre fin au monopole de l'État sur la publicité. Malheureusement, l'environnement des affaires au Congo est encore caractérisé par une situation de quasi-monopole de certains secteurs d'activités par des sociétés qui bénéficient des faveurs de l'État. Dans ce contexte, il est très difficile pour la publicité de se développer et devenir une source de financement stable pour les organes de presse congolais. Malgré le fait que l'on constate depuis quelque temps un intérêt croissant pour la publicité de la part de certaines sociétés qui se font une rude concurrence pour dominer le marché congolais dans leurs domaines respectifs, la presse écrite est moins sollicitée que les médias audiovisuels car il est évident que dans un pays où peu de gens lisent les journaux[363], qu'elle soit le canal privilégié des entreprises pour faire la promotion de leurs produits et services. Certains critères comme la crédibilité, l'aura ou la popularité du journal, la croissance des ventes du journal ou la fréquentation du média audiovisuel sont des priorités pour les annonceurs dont l'objectif est d'atteindre le plus grand nombre de gens possible. *La Semaine Africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville* sont aujourd'hui les deux publications de la presse écrite congolaise les plus sollicitées par les annonceurs. Mais d'une manière générale, le panorama de la presse que nous venons d'effectuer nous a permis de constater que ce type

[363] En observant la vie quotidienne des Congolais, nous avons fait le constat que la lecture n'est pas une préoccupation majeure pour les gens et de fait l'achat d'un journal ne constitue pas une priorité. La majorité des gens n'achètent les journaux qu'occasionnellement et surtout lorsqu'il y a d'importants événements politiques ou lorsqu'ils sont concernés par les faits d'actualité traités par la presse.

de financement ne suffit pas à couvrir tous les frais de fonctionnement de la majorité des organes de presse. Dans ce cas de figure, il est primordial que l'État vienne au secours des entreprises de presse en leur accordant un certain nombre d'aides directes et indirectes. En République du Congo, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, il existe des lois portant sur le financement des entreprises de presse privées par les pouvoirs publics mais malheureusement ces dispositions légales ne sont quasiment pas encore jusqu'à ce jour mises en application. En dépit de l'existence en République du Congo de la loi n°8-2001 qui dispose dans son article 8 que « *les entreprises d'information et de communication publiques et privées peuvent bénéficier d'une assistance soit directe, soit indirecte de l'État. Les formes et les modalités de cette assistance sont fixées par voie réglementaire* », l'aide financière de l'État à la presse est toujours attendue. La situation financière de la presse privée congolaise, comme celle de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, est totalement différente, comparée à celle de la presse dans les pays dits de "vieilles démocraties". En prenant l'exemple de la France, le ministère de la culture souligne que l'État met à la disposition de la presse plusieurs formes d'aides financières : les aides directes et les aides indirectes qui se présentent sous forme d'aides postales, d'aides à la presse française à l'étranger, et d'aides à la presse en ligne[364]. Les aides directes que l'État verse à la presse sont essentiellement constituées par le fonds stratégique pour l'aide à la diffusion et le développement de la presse[365]. Pour bénéficier de cette aide, les demandeurs sont obligés de signer et de respecter une convention. Quant aux aides postales, elles se presentent sous forme des tarifs postaux préférentiels dont la presse bénéficie pour sa distribution et son acheminement grâce à un protocole d'accord signé le 23 juillet 2008 entre l'État, La Poste et les éditeurs, réactualisant un système d'aide qui remonte de la période de la révolution française de 1789[366]. Les aides à la presse française à l'étranger sont basées sur un ancien fonds d'aide à la presse qui fut créé dans les années 1950 et qui fut revu en 1991. Les aides à la presse française à l'étranger visent à faciliter la publication des journaux français hors du territoire français[367]. Les aides à la presse en ligne sont basées sur un fonds d'aide au développement des services de presse en ligne créé en 2004 et refondu en 2009. Pour bénéficier de cette aide, les demandeurs doivent avoir un service de presse en ligne préalablement reconnu par la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

[364]France. Ministère de la culture. Aides à la presse.Disponible sur : http :// www.culture.gouv.fr/Thématiques/ Presses/Aides-à-la-presse, consulté le 19 septembre 2018.
[365] *Ibid*
[366] *Ibid*
[367] *Ibid*

(CPPAP) et obtenir l'accord de la commission chargée de la gestion de ce fonds[368]. Le système d'aide que l'État français met à la disposition de la presse permet aux éditeurs de demander des subventions, des avances remboursables ou des aides composées d'une subvention et d'une avance remboursable[369].

Les difficultés financières que rencontre la presse congolaise touche également à la question des salaires : les journalistes reçoivent de très faibles salaires, du moins pour ceux qui en ont un[370], et vivent dans des conditions très précaires. Il n'est pas rare de voir certains professionnels des médias quitter la corporation pour embrasser la carrière politique ou pour des emplois mieux rémunérés où ils sont sollicités pour des fonctions liées à la communication dans des Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G) et des sociétés multinationales. D'autres sont soit sollicités par la presse étrangère pour devenir des correspondants au niveau local soit se réfugient dans les cabinets ministériels où ils exercent comme attachés de presse. Les faibles salaires et la précarité des conditions de vie sont des facteurs qui peuvent expliquer la raison pour laquelle beaucoup de journalistes congolais ne sont plus motivés à faire des longues carrières dans la corporation. Ceux qui y restent longtemps sont essentiellement les passionnés du métier et les nécessiteux que la précarité des conditions de vie pousse inéxorablement vers la mendicité et l'exposition aux trafics d'influence de la part des hommes politiques et de certaines entreprises commerciales, foulant facilement au pied l'éthique et la déontologie professionnelle. Cette situation fait perdre la liberté aux professionnels de l'information et de la communication qui se laissent ainsi assujettir aux hommes politiques et incite les entreprises commerciales à acheter leur complaisance. Confrontés à des difficultés d'existence et de fonctionnement de leurs médias, les journalistes perdent souvent leur qualité de neutralité et d'impartialité dans le traitement de l'information. Ils n'hésitent pas à orienter volontairement leur pratique professionnelle en improvisant parfois des publi-reportages ou la redaction d'articles rémunérés par un commanditaire. Pour couvrir toutes sortes d'événements, les professionnels des médias se deplacent désormais sur invitation des organisateurs à qui ils demandent de leur payer en espèces des frais de transport, en guise de per diem, qui s'élèvent généralement à 5.000 FCFA

[368] *Ibid*

[369] Selon les informations que nous avons obtenues en consultant le 18 septembre 2018 le site du ministère de la culture français, la subvention que chaque éditeur peut obtenir de l'État pour un projets est plafonnée à 40% des dépenses éligibles. Quant à l'avance remboursable, elle est plafonnée à 50%.

[370] Les journalistes des médias publics sont des salariés de la Fonction Publique même si la plupart d'entre eux touchent des maigres salaires. Quant à ceux qui évoluent dans la presse privée, leurs conditions de vie sont beaucoup plus difficiles car nombreux d'entre eux n'ont pas de salaire mensuel. Ceux qui ont le privilège d'en avoir sont très mal payés.

(soit un peu plus de 8 euros) par personne. Cette pratique est pourtant interdite par l'article 65 de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 qui dispose que « *Le journaliste a le droit de refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne générale de son entreprise, telle qu'elle est définie par écrit dans son contrat d'engagement de même que toute subordination qui ne serait pas clairement impliquée par cette ligne générale* »[371]. Malheureusement, de nombreux journalistes n'en tiennent pas compte. Nous devons admettre que la pratique du *perdiem* qu'on appelle *forçage* au Congo n'est pas une exclusivité de la presse de ce pays. Aussi appélée "*camorra*", cette pratique est fréquente dans la presse de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne[372]. Au Congo comme ailleurs, les pratiques de la corruption, connues du grand public, concernent tous les médias, qu'ils soient privés ou publics. Le paysage médiatique, miné par le fléau de la corruption, qui ternit largement l'image des journalistes, l'information devient une marchandise que ceux-ci monnaient au prix de nombreux dérapages qui portent atteinte à la réputation des journalistes et à la déontologie de la profession. Les journalistes dont l'une des missions est de dénoncer les maux qui minent la société dans laquelle ils vivent se laissent malheureusement attirer par l'appât du gain facile en bradant leur éthique. Cette situation a pour conséquence la remise en cause de l'indépendance des journalistes, de la qualité et la pertinence du contenu de l'information produite par les médias. La fragilité financière de la presse congolaise,comme nous allons le voir dans l'une des sections qui suivent, constitue le maillon faible sur lequel les pressions politiques s'exercent regulièrement pour réduire l'indépendance des médias et faire obstacle à la liberté de la presse. Il est donc nécessaire que les médias et les journalistes accèdent à une sorte d'autonomie financière afin de jouir pleinement de leur liberté. En l'absence de la subvention de l'État, les journalistes congolais peuvent, à l'instar de ceux des autres pays d'Afrique subsaharienne francophone, s'organiser en associations professionnelles pour avoir la possibilité de trouver des financements par le biais des appuis financiers accordés par des institutions internationales qui ont mis en place des programmes d'aide à la presse privée des pays du sud. Il s'agit notamment des agences spécialisées du système des Nations Unies et de certaines institutions internationales comme l'U.N.E.S.C.O, le P.N.U.D et de l'O.I.F, etc.

Nous osons croire que l'autonomie financière des organes de presse privés contribuerait à ameliorer les conditions de vie des journalistes qui pourraiennt alors, sans nul doute, travailler en toute indépendance et avoir la distance nécessaire pour traiter l'information sans être

[372]Elle est connue au Cameroun sous le nom de *gombo*, de *coupage* en République Démocratique du Congo (RDC), *giti* au Rwanda, *communiqué final* au Bénin, *Nem nem* en Guinée-Conakry, etc.

soumis à une quelconque influence. Comme les autres organes de presse privés ou indépendants, *La Semaine Africaine* n'est pas épargnée par les difficultés financières. Nous allons donc regarder comment cet organe de presse est géré et comment il réussit à contourner ces difficultés financières afin de continuer à survivre jusqu'aujourd'hui.

1.1.2. La gestion autonome du bihebdomadaire *La Semaine Africaine*

Journal placé sous la tutelle de la Conférence Episcopale de l'Église catholique du Congo, *La Semaine Africaine* a toujours voulu garder son statut de journal indépendant depuis sa création. Cependant, le journal a fait face à de sérieuses difficultés de tous genres tout au long de son existence,surtout les difficultés liées aux finances. *La Semaine Africaine* a longtemps survécu grâce à son autofinancement par le biais du groupe éditorial Comafrique et du soutien de la Conférence Episcopale du Congo (C.E.C). Dans les années 1980, le journal catholique se retrouve dans une situation financière difficile dans la mesure où cet autofinancement devient de plus en plus insuffisant et ne lui permet plus d'assurer son fonctionnement. Il se tourne alors, selon Albert Mianzoukouta[373], vers les donateurs nationaux tels que ses lecteurs les plus fidèles et les laïcs mais aussi vers des donateurs étrangers, notamment les organismes de solidarité internationale et les Œuvres Pontificales Missionnaires[374]. Les choses vont changer à partir de 1991 lorsque la République du Congo s'ouvre à l'ère démocratique qui entraîne à la fois le pluralisme politique et médiatique. La situation financière du journal catholique se déteriore car la liberté d'expression retrouvée va favoriser l'apparition d'une multitude des titres privés qui vont entrer en concurrence avec *La Semaine Africaine*. Malgré son aura auprès du public, le journal catholique perd une partie de son lectorat. Les coûts de fonctionnement deviennent de plus en plus onéreux et le journal a de la peine à y faire face en cherchant à équilibrer les dépenses par la vente, les abonnements et la publicité. Malheureusement, cela n'est pas une chose facile à faire pour le journal car les recettes de la vente, ayant baissé après la perte de nombreux lecteurs, ne peuvent plus couvrir même la moitié des charges du personnel et pour faire au moins une parution hebdomadaire. Les abonnements dont les prix subissent périodiquement des augmentations sont en baisse et les ressources publicitaires sont dérisoires.Véritable phénomène de société dans les pays

[373] Albert MIANZOUKOUTA qui a soutenu en 1986 une thèse sur le journal *La Semaine Africaine* (cf.p.11 de notre thèse) est l'actuel directeur de publication de ce journal, poste qu'il occupe suite à sa nomination par les évêques du Congo le 18 juillet 2017 en remplacement de Joachim MBANZA qui était en poste depuis 1992. Nommé pour un mandat de 5 ans renouvellable, Albert MIANZOUKOUTA, selon le site www.adiac-congo.com, exercera son mandat sous l'autorité du secrétariat général de la Conférence Episcopale du Congo et du président de la Commission Episcopale chargée des moyens de communication.

[374] Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique*, op.cit.

industrialisés de régime libéral, la publicité a longtemps été marginalisée au Congo, pour des raisons liées sans nul doute à l'absence de compétition des entreprises locales, la faiblesse de la consommation, la modestie des tirages de la presse écrite, et aux tarifs très élévés[375] auxquels sont assujettis les annonceurs. La libéralisation du secteur de la publicité dont l'État detenait le monopole a été décidée par la Conférence nationale et les états généraux de l'information, disposant dans leur article 1er que « *L'exercice des métiers de la publicité est libre* »[376]. Cette décision est renforcée par la Constitution congolaise du 15 mars 1992 qui avait proposé un régime libéral faisant de la publicité un élément indispensable pour garantir l'autonomie financière des médias et leur indépendance vis-à-vis de l'État. Malgré la libéralisation du secteur de la publicité, les annonceurs ont longtemps traîné à s'intéresser aux médias congolais et les revenus tirés de la publicité ne leur permettaient pas vraiment de se prendre en charge. Se trouvant dans une situation financière difficile, *La Semaine Africaine* ne pouvait, au début des années 1990, seulement compter sur la publicité pour survivre,comme le souligne d'ailleurs André-Jean Tudesq : « *La Semaine Africaine, journal de 16 à 24 pages, ne dispose que de peu de publicité, d'avantage de communiqués nécrologiques et ne dut sa survie, surtout pendant le gouvernement marxiste-léniniste, qu'à la solidarité d'organismes occidentaux et des œuvres pontificales missionnaires*»[377].

Cependant, il n'était pas pourtant question que le journal catholique disparaîsse au moment où le Congo s'engageait dans un processus d'ouverture médiatique après avoir survécu à une longue période où il avait régulièrement fait face aux pressions des régimes militaro-marxistes, du système du parti unique. Il se bat par tous les moyens pour exister et continuer à informer les citoyens. L'année 1996 marque un tournant décisif dans le fonctionnement de *La Semaine Africaine* dans la mesure où elle constitue une année charnière entre un passé toujours marqué par l'aide extérieure et un avenir de plus en plus tourné vers l'auto-financement. C'est tout au début des années 2000 que le journal catholique décide de se baser sur la publicité, les annonces et les abonnements pour générer des revenus nécessaires à son auto-financement. Grâce à la crédibilité qui lui est accordée par le public, la régularité de ses parutions et le nombre de ses ventes, *La Semaine Africaine* est devenue aujourd'hui l'un des organes de presse les plus sollicités par les annonceurs dont l'objectif est d'atteindre le plus grand nombre de gens possible, comme le préconise Patrick Charaudeau : « *Le*

[375]D'après les informations d'Afrimedia, une minute de publicité à la télévision coûte 65.000 FCFA, tandis qu'un quart de page de la même publicité dans un périodique coûterait entre 200.000 et 300.000 FCFA.
[376] Article 1er des Etats généraux de l'information et de la communication en République du Congo d'avril 1992.
[377]André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*,Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA), Bordeaux, 1995, p.186-187.

fonctionnement des médias obéit à une double logique commerciale et démocratique. Logique commerciale, car il faut bien que les médias vivent. Ils se trouvent comme toute entreprise dans le circuit économique et doivent donc satisfaire à un principe de profit. Celui-ci se réalise ici par le biais des rentrées publicitaires à proportion du nombre des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs qui lisent, écoutent ou regardent tel ou tel organe d'information »[378]. En l'état actuel des choses, l'on constate que *La Semaine Africaine* accorde désormais un espace beaucoup plus large à la publicité et aux annonces qui atteignent près de 40% de sa surface totale pour en tirer beaucoup plus de revenus susceptibles de devenir une de ses constantes sources de financement. Ce choix du bihebdomadaire catholique quoique salutaire ne s'est pas fait sans conséquence auprès de son lectorat qui n'hésite pas quand il le faut à l'interpeller sur la disparition, quelques fois, de certaines rubriques telles *« Point de vue »*. Prenant acte de ces critiques qu'elle considère comme une contribution à son amélioration, *La Semaine Africaine* se justifie en soulignant qu'elle fait de son mieux pour équilibrer les choses entre les exigences des annonceurs qui lui permettent de se maintenir en vie et la publication des articles de certaines de ses rubriques qui n'apparaissent pas dans certains de ses numéros.

Pour ce qui est du prix du journal, il a beaucoup evolué au fil des années car il est passé de 250 FCFA (près de 85 centimes d'euro) entre 2000 et 2010, à 400 puis à 500 FCFA, près de 1,75 euro, de nos jours.

1.2. Un environnement socio-culturel très contraignant

En Afrique, comme nous pouvons l'imaginer, beaucoup de gens vivent encore avec des pesanteurs sociologiques ou socio-culturelles. La société congolaise comme les autres sociétés africaines est basée sur un certain nombre de principes traditionnels où les pesanteurs sociales influencent le comportement de chaque individu qui est censé respecter des tabous qui lui sont imposés dans la vie quotidienne. Ces pesanteurs socio-culturelles influencent aussi les journalistes dans l'exercice de leur métier. Dans ce contexte, il leur est très difficile de jouir pleinement de leur liberté d'expression dans la mesure où ils ne peuvent facilement se départir des contraintes socio-culturelles. Le journaliste est donc contraint de faire face, dans l'exercice de sa profession, à ce poids de la société dans laquelle il vit et de tenir compte de certains facteurs tels que ses liens familiaux, son appartenance à un groupe ethnique ou à un

[378] Patrick Charaudeau, «*Les médias, un manipulateur manipulé* », In La manipulation à la française, Ed. *Economica*, Paris, 2003, consulté le 24 juin 2019. Accès sur: http://www.patrick-charaudeau.com/Les-medias-un-manipulateur. html.

groupe social ou religieux,etc. Étant donné qu'il est difficile pour un individu en Afrique en général et au Congo en particulier de supporter les critiques, de surcroît celles qui émanent de quelqu'un avec qui on a des liens de famille, d'amitié ou autres, le journaliste est alors mis dans une situation où il a du mal à dénoncer les faits commis. Pour justifier cela, certains fondent leur argument sur le fait que la culture africaine pousserait les individus à avoir souvent des positions selon lesquelles « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Nous estimons que le journaliste qui se met dans cette logique pourra rencontrer beaucoup de difficultés qui finiront par devenir des obstacles au bon exercice de sa profession, à sa mission d'informer. Il est vrai que les pesanteurs socio-culturelles, comme nous pouvons l'observer, limitent la liberté du journaliste congolais dans l'exercice de son métier et fragilisent la liberté de la presse mais nous estimons qu'elles ne doivent pas l'empêcher de s'en départir. Nous pensons qu'un bon journaliste doit aller au-délà de ces goulots d'étranglement, de ces freins qui le retiennent dans l'exercice de sa profession. Il doit s'affranchir de tout cela pour faire son travail, rien que son travail pour que la liberté de la presse soit effective. À moins d'être un journaliste partisan, le rôle du journaliste est de dénoncer ou de critiquer sans aucune forme de complaisance tous les faits susceptibles de l'être.

1.3. Les difficultés d'accès aux sources d'information

L'accès aux sources d'information est un véritable problème pour la presse privée congolaise. Or comme nous pouvons tous le savoir, le rôle du journaliste consiste à informer le public sur tout ce qui se passe dans la société. La presse a entre autres pouvoirs celui de faire des enquêtes pour découvrir la vérité sur certaines affaires liées à la corruption ou au détournement des deniers publics et dont la justice peut se saisir. La justice ne pouvant pas se fonder sur des rumeurs, le travail d'enquête de la presse peut lui permettre de se saisir d'un dossier et commencer à mener à son tour ses propres investigations. La presse devrait normalement être considérée comme un partenaire privilégié de la justice, voire des pouvoirs publics qui doivent lui faciliter l'accès aux sources d'information. Malheureusement, le constat fait en République du Congo est très amer car les journalistes sont, jusqu'aujourd'hui, limités dans l'exercice de leur métier. Cela est dû au fait qu'ils évoluent dans un environnement ou un contexte où les pouvoirs publics continuent à pratiquer la retention de l'information. Il leur est très difficile d'obtenir l'information officielle dans les administrations publiques et dans les milieux politiques lorsqu'il s'agit de couvrir certains événements. Ne pouvant accéder aux sources d'information, les journalistes ne peuvent donc pas informer le public sur des faits d'actualité concernant les affaires publiques importantes,

surtout depuis que le Congo est plongé dans une crise financière due officiellement à la chute brusque du prix du baril de pétrole mais aussi à la mauvaise gestion des finances publiques. Tout le monde s'attend à ce que la presse éclaire l'opinion publique sur des faits liés à la gestion de l'Etat, à la gestion des revenus pétroliers et forestiers, à la corruption, alors que celle-ci n'en a pas les moyens. Et pourtant l'une des principales missions du journaliste est d'aller chercher l'information à la source afin de garantir sa crédibilité et de servir d'intermédiaire entre les faits qu'il obtient auprès des sources d'information et le public. Malheureusement, ce dernier est souvent considéré comme une « brebis galeuse» dans la mesure où il suscite la méfiance et la suspicion des détenteurs des sources d'information qui avancent plusieurs raisons pour justifier la rétention de l'information. Au niveau des pouvoirs publics par exemple, les prétextes du risque de divulgation du « secret d'État » ou de porter atteinte à la sécurité nationale ou à l'ordre public sont souvent mis en avant pour justifier la rétention de l'information. Normalement, cela ne devrait pas être le cas dans un pays qui se dit démocratique et qui est censé garantir l'exercice de la liberté de la presse. Nous imaginons alors ce que peuvent penser les autorités politiques congolaises des révélations qui sont faites régulièrement par les sites d'information tels que *Mediapart* et *Wikileaks* sur des faits ou sujets qui sont jugés très sensibles. Dans ces conditions où ils ne peuvent accéder aux sources d'information, les journalistes congolais sont obligés de mettre aux "calandes grecques" l'enquête et la recherche de la vérité pour se tourner vers d'autres sources d'information qui sont pour la plupart peu crédibles. Certains sont souvent contraints de se tourner vers les informations produites par la presse étrangère qui a une plus grande facilité d'accéder à ces sources. En lisant les journaux congolais et en suivant les programmes des médias audiovisuels, on peut facilement constater que leur contenu est souvent dominé par des informations produites par les chaînes de radio et de télévision étrangères, notamment *RFI, VOA* ou *BBC*. D'autres par contre, se tournent vers des sources d'information qui sont pour la plupart peu crédibles. Ces sources d'information qu'ils ne prennent même pas souvent la peine de vérifier sont essentiellement constituées des rumeurs, des communiqués émanant des partis et associations politiques, des tracts. La plupart des journalistes ne prennent pas la peine de traiter ces informations au préalable avant de les diffuser au public, ouvrant ainsi la porte à de nombreux dérapages tels que la calomnie, la diffamation, les articles complaisants, les fausses nouvelles, les fausses accusations,etc. Nous nous rappellons que lors d'une visite au chantier de construction du barrage hydroélectrique d'Imboulou, le 26 janvier 2009, le président Denis Sassou Nguesso avait sévèrement émis des critiques à l'encontre de la presse

congolaise qu'il juge être une presse manquant de curiosité dans la recherche de l'information sur les réalisations du gouvernement en déclarant :

> « À vous la presse, je pense que si vous aviez la curiosité de journaliste, au lieu seulement de rester à Brazzaville pour ramasser les ragots dans les rues,vous seriez déjà venus ici plusieurs fois pour rendre compte au peuple. Malheureusement,vous ne le faites pas (…) Vous devez vous rendre compte du travail qui se fait ici »[379].

Nous estimons que cette curiosité de la presse que le président Denis Sassou Nguesso appelle de tous ses vœux ne doit pas être exclusivement centrée sur les informations concernant ce qui plaît aux gouvernants. La curiosité de la presse doit être exprimée sur tout ce qui concerne la vie de la nation congolaise et, de ce fait, il faudrait lui garantir l'accès à toutes les sources d'information. Nous osons croire que cette réaction du chef de l'État congolais ne soit, peut-être, qu'une expression de la nostalgie de l'époque du monopartisme quand la presse était obligée de faire la propagande du parti-État et le culte de la personnalité du "Grand chef", oubliant que celle-ci a un rôle tout à fait différent à jouer dans un système démocratique.

Nous pouvons donc comprendre que les difficultés dans l'accès aux sources d'information fragilise la presse congolaise et que l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des journalistes constitue un véritable frein à leur liberté d'informer le public qui en a le droit.

1.4. Un environnement juridique et institutionnel répressif

Le destin de la liberté de la presse au Congo est étroitement lié à la situation politique. Le processus de démocratisation politique déclenché par la Conférence nationale souveraine en 1991 a entraîné l'émergence d'un espace public favorisant la liberté d'expression et d'opinion. Comme on va le constater, le Congo s'est doté depuis cette période d'un arsenal juridique en matière des médias mais il se pose encore aujourd'hui un problème de manque de textes d'application pour pouvoir permettre le bon exercice de la liberté de la presse. Ne disposant d'aucune législation dans le domaine de l'information et de la communication, la République du Congo se dote d'un cadre législatif sur la presse au lendemain de la Conférence nationale grâce aux différentes Constitutions que le pays adopte en mars 1992, janvier 2002 et novembre 2016. La Constitution du 15 mars 1992 est celle qui reconnaît et garantit pour la première fois la liberté de la presse en République du Congo dans la mesure où son article 27, comme nous l'avons déjà mentionné, dispose que : «*Tout citoyen a le droit de s'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par écrit et par l'image. La liberté de presse*

[379] Dénis SASSOU NGUESSO, *La Semaine Africaine* n°2865 du vendredi 6 février 2009, p.6.

et la liberté d'information sont garanties. La censure est prohibée. L'accès aux sources d'information est libre. Tout citoyen a droit à l'information et à la communication. Les activités relatives à ces domaines s'exercent en toute indépendance dans le respect de la loi »[380]. Le besoin de professionnaliser les médias a conduit à la tenue à Brazzaville des États généraux de l'Information et de la Communication du 20 avril au 12 mai 1992 qui avaient rassemblé un peu plus de trois cent délégués. Ces États généraux[381] dont le but principal était d'exminer les problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des organes d'information. Les décisions de ces États généraux, outre la recommandation de la création d'un organe institutionnel des régulations des médias, devaient constituer des axes prioritaires dans l'action gouvernementale quant à la restructuration, au management et au developpement des médias au Congo. Suite aux multiples dérives constatées au niveau de la jeune presse écrite privée, le gouvernement fait adopter en 1996 une loi dans le but d'assurer son encadrement. La loi n°30-96 du 2 juillet 1996[382] est aussitôt qualifiée de répressive par les professionnels des médias, lesquels estiment qu'elle institue un cadre légal contraignant dans lequel il sera difficile à la presse de s'exprimer librement. Comportant 160 articles dont 46 consacrés à la répression des délits de presse, la loi n°30-96 du 2 juillet 1996 criminalise les délits d'offense au chef de l'État, de diffamation, de diffusion de fausses nouvelles, d'atteinte aux bonnes mœurs, d'injures publiques,etc. La loi du 2 juillet 1996 est remplacée en 2001 par la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Cette nouvelle loi qui détermine les principales orientations sur le régime de l'information et de la communication au Congo, proclame, dans son article 35, la libre entreprise. Cet article

[380] Article 27 de la Constitution de la République du Congo du 15 mars 1992.

[381]Ces États généraux de la presse congolaise ont décidé de procéder à une profonde réforme dans le domaine des médias. Les délégués à cette grande rencontre adoptèrent un certain nombre de textes qui devaient constituer les principaux repères pour les professionnels des médias. Il s'agit entre autres du projet de loi sur la liberté de l'information et de la communication, du Code déontologique des métiers de l'information et de la communication, de la Charte des professionnels de la communication et du projet de loi portant attributions du Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication. Ces textes seront complétés par certaines lois régissant le secteur de l'information et de la communication, notamment la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information, la loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans le secteur de l'audiovisuel, la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003, la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale modifiée par la loi n°5-2005 du 25 mai 2005.

[382]Cette loi qui vient remplacer la loi française du 29 juillet 1881 qui régissait jusque là la presse congolaise est aussi appelée loi « LIPOU MASSALA », du nom de la ministre de l'information et de la communication de l'époque.

dispose que toute personne physique ou morale a la possibilité, sans aucune restriction, de créer un organe de presse, tant écrite qu'audiovisuelle[383]. Malgré quelques aménagements jugés favorables au bon exercice de la profession journalistique, la loi du 12 novembre 2001 comporte aussi des dispositions répressives. Cette loi expose les journalistes coupables des délits de tout genre à des sanctions pénales et administratives, voire au paiement des amendes allant jusqu'à trois millions de francs CFA (environ 4.580 euros). Cette situation fait rapidement déchanter les professionnels des médias qui se voient désormais imposer une sorte de liberté placée sous le contrôle du nouveau régime au pouvoir. D'autres lois complètent la législation congolaise en matière de la presse, notamment la loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans le secteur audiovisuel et la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale modifiée par la loi n°5-2005 du 25 mai 2005. Étant donné que le cadre de l'exercice du métier de journaliste requiert le respect d'un certain nombre de principes, un code de déontologie professionnelle est adopté dans l'optique de préserver les journalistes de toute sorte de dérives ou d'abus et de fixer les droits et devoirs applicables dans l'exercice de la profession liée au domaine de l'information et de la communication. Il nous faut admettre que les journalistes congolais ne sont pas tous parfaits car certains d'entre eux ne font pas bon usage de la liberté de la presse et commettent tous les jours de nombreux dérapages et abus dans l'exercice de leur profession. Exerçant un métier à haute responsabilité, les journalistes sont censés, grâce à leur déontologie professionnelle, traiter objectivement l'information avant de la mettre à la disposition du public. Ils sont aussi censés respecter des principes qui sont définis par des textes tels que l'article 67 de la loi du 12 novembre 2001 qui dispose : « *Le journaliste doit exercer sa fonction avec loyauté.La calomnie,les accusations portées sans preuves préétablies,l'altération des documents,la déformation des faits, l'inexactitude volontaire de l'information pour surprendre la bonne foi de quiconque,constituent des pratiques déloyales et répréhensibles par la loi* ». Malheureusement, il est constaté que dans l'euphorie de la liberté de ton retrouvée après plusieurs décennies de privation, certains journalistes commencèrent à confondre la liberté d'expression au "libertinage" en défiant régulièrement les règles déontologiques qui régissent leur métier par le biais de nombreuses infractions. Le mauvais comportement de certains journalistes peut être considéré comme un facteur qui tire la presse congolaise vers le bas alors qu'elle est censée être, de nos jours, l'un des instruments, nous voulons dire le plus important, qui devraient accompagner la démocratie. C'est donc dans ce contexte qu'un

[383]Même si la loi déclare que la création d'un organe de presse est libre, il y a tout de même un certain nombre des formalités administratives à respecter.

instrument de censure (le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication) est institué sous couvert de régulation des médias pour veiller au respect des lois et textes qui fixent les limites de la liberté d'expression et déterminent les conditions d'exercice du métier de journalisme en République du Congo. Du côté des professionnels des médias eux-mêmes, il y a eu la nécessité de créer un organe non institutionnel d'autorégulation des médias en 2002 pour assurer l'éfficacité des médias et permettre l'amélioration des conditions d'exercice du métier de journalisme. Il s'agit de l'Observatoire Congolais des Médias (O.C.M).

1.4.1. Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication(CSLC) : l'architecture juridique et institutionnelle

Citant Renaud De la Brosse (2013), Gilbert Toppé postule que « *dans les pays d'inspiration libérale, la régulation des médias est vue comme un mécanisme qui presse le gouvernement et l'État pour que les médias soient au cœur de la démocratisation de la société (...) la régulation des médias est un arbitrage indépendant dans un contexte où le public a droit à une information dépassionnée* »[384]. L'expérience de la République du Congo dans le domaine de la régulation des médias ne remonte pas de très longtemps si nous faisons la comparaison avec le Bénin qui est considéré comme le pionnier dans ce domaine en Afrique subsaharienne francophone. La première expérience congolaise dans ce domaine n'a duré que le temps d'un "feu de paille". Créé à l'image du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en France, par la loi n°22-94 du 10 août 1994, le Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication (C.S.I.C), premier organe de régulation des médias dans l'histoire du Congo ne sera mise en place qu'en décembre 1996 et a malheureusement existé que jusqu'à l'éclatement de la guerre civile du 5 juin 1997. Le rôle du C.S.I.C était de veiller au respect des règles déontologiques et de la législation en vigueur en matière de l'information et de la communication, d'assurer le contrôle des contenus des programmes des médias audiovisuels et des articles de la presse écrite, de garantir la liberté de l'information et le pluralisme des opinions sur les médias publics, régler les conflits relatifs à l'exercice de la liberté d'expression entre partenaires aux fins d'arbitrages amiables. Le caractère décisif du pouvoir du C.S.I.C lui permet d'attribuer les fréquences télévisuelles et radiophoniques. Créé pour combler le vide législatif en matière de régulation des médias, le C.S.I.C disparaît suite à l'adoption de l'Acte fondamental de 1997 qui entraîne la suspension de toutes les institutions issues de la Constitution du 15 mars

[384] Gilbert Toppé,« Renaud de la BROSSE, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation* », *Questions de communication*, 2014, vol.26, pp. 414-416.

1992. À partir de cette décision, le pays ne dispose plus d'un organe chargé d'assurer la régulation des médias. Pour s'assurer du droit à l'information des citoyens, le nouveau régime au pouvoir procède à l'adoption en novembre 2001 de la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information qui prévoit aussi la création d'un nouvel organe de régulation des médias. Cette loi est renforcée par la nouvelle Constitution du 20 janvier 2002 dont le pays se dote et qui,dans son article 161, institue un nouvel organe de régulation des médias : le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (C.S.L.C). La mise en place du C.S.L.C a pour entre autres objectifs de faire obligation aux médias d'État de jouer pleinement leur rôle de médias publics, au service non pas seulement du régime au pouvoir dont ils ont longtemps été des instruments de propagande sous le régime du parti unique mais d'être au service de tous les citoyens congolais sans aucune distinction, qu'ils soient proches du pouvoir,de l'opposition et de la société civile. Pour justifier la raison de la création du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication au Congo, Philippe Mvouo, dans une conférence-débat organisée le 4 mai 2016 à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, déclare : « *À la lumière des échanges,il a été retenu que la liberté de la presse ne signifie pas la liberté de dire et d'écrire, mais d'exprimer ou transmettre, avec responsabilité, ce qui peut contribuer au bien de la société et au renforcement des acquis de paix et d'unité nationale. À partir de la Conférence nationale de 1991, l'État n'a plus d'emprise sur les médias. Plusieurs organes de presse se sont développés dans le pays, l'organe de régulation a été créé dans le but de renforcer les capacités des médias à assurer leur autonomie et de rehausser les standards professionnels et l'éfficacité des médias. En République du Congo, la liberté de la presse ne pose pas de problème, c'est plutôt l'exercice de la liberté de la presse* »[385].

Faute de moyens financiers, les 11 membres[386] qui composent le C.S.L.C ne seront installés qu'en août 2003. Jacques Banangandzala est nommé à la tête de cet organe de régulation des

[385] Philippe MVOUO, *La Semaine Africaine* n°3590 du 10 mai 2016.

[386] L'article 9 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003 dispose que les 11 membres qui composent le CSLC sont désignés par le président de la République et les autres institutions de l'État. Le président de la République désigne trois membres dont deux professionnels des médias et un issu des associations scientifiques et savantes ; le président de l'Assemblée Nationale désigne à son tour deux membres dont un parmi les professionnels des médias et un issu des associations culturelles. Deux membres sont désignés par le président du Sénat dont un professionnel de l'information et de la communication et un issu des associations des consommateurs ; deux membres sont aussi désignés par les professionnels des médias eux-mêmes dont un de l'université. Les deux autres membres sont désignés par la Cour Suprême dont un professionnel de l'information et de la communication et un issu des associations. Tous ces membres désignés sont nommés par décret présidentiel lors du conseil des ministres.

médias mais il est remplacé quelques années plus tard par Philippe Mvouo[387] qui en tient les rênes jusqu'à ce jour. La composition, le fonctionnement, l'organisation et les missions du C.S.L.C sont définis par la Constitution du 20 janvier 2002 et par la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003. Pour mieux comprendre le fonctionnement du CSLC, il est nécessaire d'étudier sa composition, ses missions et ses attributions.

1.4.1.1. Les missions du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication

Jouissant d'un statut qui lui garantit une indépendance[388] vis-à-vis du gouvernement, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication est une autorité administrative dont le rôle principal est d'assurer la régulation des médias et de veiller au bon exercice de la liberté de l'information et de la communication[389]. Définies par l'article 6 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003, les missions du C.S.L.C sont entre autres celles de garantir aux citoyens le libre accès à l'information et à la communication, de favoriser la libre concurrence et l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, de suivre les médias et d'assurer leur protection contre les menaces et les entraves dans l'exercice de leur fonction d'information libre et complète; enfin, de veiller à la qualité du contenu et à la diversité des programmes audiovisuels. Les missions du C.S.L.C sont aussi celles de garantir l'impartialité du secteur public des médias, de veiller à la non diffusion des informations qui ne concourent pas à la consolidation de la paix et de l'unité nationales; de promouvoir auprès des médias et des professionnels de l'information et de la communication l'application et le respect des normes professionnelles, éthiques et déontologiques afin d'assurer l'exercice d'une information objective et d'une presse responsable et républicaine. Ces missions s'étendent aussi à l'attribution et au retrait des fréquences radio et télévision, à l'attribution et au retrait de la carte d'identité professionnelle; l'empêchement et la répression de la manipulation par quiconque de l'opinion publique à travers les médias. Pour une meilleure régulation des médias et pour éviter toute discrimination en période électorale, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication est chargé de fixer les règles de jeu. Il assure

[387] L'actuel président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication, tout comme son prédécésseur Jacques BANANGANDZALA, est un homme politique nommé à la tête de cet organe de régulation des médias par le président de la République. Cette démarche n'est pas de nature à rassurer les professionnels des médias quant à l'indépendance du CSLC vis-à-vis du pouvoir en place. Pour un organe de régulation jouissant de son autonomie vis-à-vis du pouvoir politique et libre de ses actions, il serait nécéssaire que celui qui le dirige soit élu par les professionnels des médias eux-mêmes.

[388] L'article 2 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003 dispose que « *le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication est une autorité administrative,indépendante (...)* ».

[389] Cette disposition est celle de l'article 5 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003.

l'encadrement des médias quant à la repartition du temps d'antenne dans l'audiovisuel public entre les partis, les groupements politiques et les individualités en veillant à leur accès équitable à l'audiovisuel public. Conformément à la loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel, le C.S.L.C a aussi pour mission de veiller à la couverture hors période électorale des activités de toutes les sensibilités politiques et à la répartition juste et équitable du temps d'antenne ou de passage de ces différents partis politiques sur les médias publics. Ces dispositions sont inscrites dans les articles 16 et 17 de cette loi.L'article 16 stipule que « *les condidats aux élections doivent bénéficier en période électorale d'une égalité de traitement, aussi bien dans le cadre de la campagne officielle que dans celui de l'information plus généralement diffusée par les chaînes nationales de communication audiovisuelle* ». Quant à l'article 17, il dispose que « *la radio et la télévision du secteur public sont tenues de produire, de programmer et de faire diffuser des émissions singulières consacrées à l'expression directe des formations et des groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales* ». Le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication dispose de la faculté d'auto-saisine et a le droit de donner des avis techniques et de faire des recommandations sur les questions relevant du domaine de l'information et de la communication, conformément à l'article 7 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003. En effet, malgré l'existence d'un certain nombre de textes juridiques qui permettent l'encadrement de la liberté de l'information et de la communication au Congo, de nombreux organes de presse écrite et audiovisuelle tant privés que publics commettent régulièrement des fautes professionnelles dues à l'irrespect des principes déontologiques. C'est ce qui conduit le C.S.L.C à prononcer souvent des sanctions à leur encontre et ce conformément à l'article 7 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003 qui lui attribue les prérogatives de sanctionner les médias reconnus coupables de délits de presse. Les médias qui ne se conforment pas aux lois et règlements ou des dispositions fixées par leurs cahiers de charges sont passibles de suspension ou de l'arrêt de leur programme audiovisuel ou de leur publication pour une durée déterminée par l'organe de régulation des médias. Comme toute organisation, l'organe de régulation des médias congolais présente des limites dans l'accomplissement de ses missions. Dépourvu des moyens tant financiers que matériels et confronté à l'ingérence du politique qui constitue un véritable frein à son indépendance, il doit faire face à d'énormes difficultés qui l'affaiblissent dans l'accomplissement de ses missions.

1.4.1.2. Les limites du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication

Le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication est très limité quant à l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues et cela se ressent sur plusieurs points. Sur le plan juridique, le C.S.L.C éprouve d'énormes difficultés dans l'application des lois en vigueur dans la mesure où l'ingérence du pouvoir politique remet souvent en cause son autonomie qui est pourtant, théoriquement, proclamée par les textes juridiques qui régissent son fonctionnement. Nous admettons que conformément à ces textes, le C.S.L.C dispose des moyens nécessaires pour l'accomplissement de ses missions mais l'inexistence des textes d'application des différentes lois constitue un véritable goulot d'étranglement pour l'organe de régulation des médias. Les limites du C.S.L.C dans la régulation des médias se constatent dans l'inefficacité de son action de contrôle des médias publics. Ce fait est souvent constaté pendant les périodes électorales où le C.S.L.C, en plus de l'inexistence de son action, exerce un contrôle qualifié d'approximatif des médias d'État qui, outre le non respect de l'impartialité qui devrait caractériser le secteur public des médias, ne respectent pas souvent les dispositions des articles 16 et 17 de la loi n°15-2001 du 31 décembre 2001. Cependant, il est courant de voir le C.S.L.C procéder à la sanction des journaux et des médias audiovisuels privés, pour la plupart des cas des organes de presse qui ne sont pas proches du régime au pouvoir[390]. Les médias publics et les autres organes de presse qui sont proches du régime au pouvoir n'ont quasiment jamais été sous le coup des sanctions du C.S.L.C en dépit des dérives et du non respect des règles déontologiques qui y sont souvent constatés. Un autre constat démontre que l'organe de régulation des médias congolais n'arrive pas à favoriser réellement l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion. Cette situation renforce l'argument qui a souvent poussé certains professionnels des médias à penser que le C.S.L.C pourrait facilement, dans certaines circonstances, passer de son rôle d'organe de régulation à celui d'instrument de bâillonnement de la presse privée si l'on n'y prend garde. Ce risque est souvent très critiqué par les observateurs de la presse congolaise qui y voient une volonté manifeste de restreindre la liberté de la presse et celle des opinions. Les décisions « ciblées et disproportionnées » du C.S.L.C ont d'ailleurs poussé en septembre 2012 Céphas Germain Ewangui, président de la Fédération Congolaise des Droits de l'Homme (FECODHO) à

[390] La réalité des faits sur le terrain montre clairement que le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication accorde un traitement de faveur aux médias d'État. Jusqu'à ce jour aucune sanction n'a été prononcée à leur égard, contrairement aux médias privés qui se voient même interdire la diffusion de certaines émissions politiques spéciales comportant des tribunes et des débats contradictoires.

adresser une missive[391], publiée dans *La Semaine Africaine* n°3228 du mardi 25 septembre 2012, au président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication dans laquelle il exprime sa vive préoccupation, suite à sa décision de suspendre les journaux *La Voix du Peuple* et *Le Glaive*. La Fédération Congolaise des Droits de l'Homme a profité de la situation pour souligner que le rôle des journalistes est aussi celui de rapporter les informations qui ne plaisent pas aux gouvernants car la liberté d'expression est à ce prix. Sur le plan technique, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication ne dispose pas des moyens matériels adéquats susceptibles de lui permettre d'assurer le contrôle intégral des organes de presse écrite et audiovisuelle sur toute l'étendue du territoire national. L'organe de régulation des médias congolais n'a même pas les moyens techniques et le personnel qu'il faut pour assurer le contrôle des contenus de la presse en ligne[392] et pour réaliser le monitorage[393] des programmes de la presse audiovisuelle qui constitue l'une de ses missions les plus importantes. L'absence du monitorage empêche le CSLC d'accomplir sa mission, surtout en période électorale, de veiller à la répartition équitable du temps d'antenne des partis et associations politiques. Sur le plan politique enfin, le C.S.L.C dont l'indépendance est souvent remise en cause par l'ingérence du pouvoir politique, comme nous l'avons déjà souligné, ne parvient pas jusqu'à ce jour à protéger les organes de presse écrite et audiovisuelle de l'influence ou des pressions des hommes politiques. Dans un rapport publié sur son site, Reporters Sans Frontières (RSF) constate qu'en dépit de sa participation à la libération de plusieurs journalistes arrêtés au Congo entre 2015 et 2018, le président du C.S.L.C, Philippe Mvouo, accuse souvent les journalistes congolais d'être dans une

[391] Dans cette lettre adressée à Philippe MVOUO, président du CSLC, le président de la FECODHO écrit : « Monsieur le président, la Fédération Congolaise des Droits de l'Homme (…) a l'honneur de vous adresser cette présente, question de faire savoir ses regrets sur la décision rendue, le samedi 3 septembre 2012, par votre institution, portant suspension de deux organes de presse écrite à savoir : *La Voix du Peuple* et *Le Glaive*. La Fédération Congolaise des Droits de l'Homme tient à souligner toute l'importance de votre institution et la place capitale qu'elle se doit d'occuper pour favoriser la promotion et la consolidation de la démocratie dans notre pays.Toute démocratie repose sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et dans les libertés fondamentales, nous avons au point central, la liberté d'expression considérée comme la pierre angulaire de toute société qui se veut démocratique. Cette liberté bénéficie, naturellement, à toute personne mais le journaliste en est le vecteur principal avec entre autres devoirs : de mener les enquêtes et de révéler les vérités qui se dissimulent derrière les déclarations et actions des gouvernants et de les obliger à rendre compte de leurs actes ; de jouer le rôle de "chien de garde" quant à l'action des gouvernants et aux agissements des institutions publiques. De ce fait, la liberté de la presse, non seulement pour les informations accueillies avec joie et ferveur par les gouvernants, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent, inquiètent ou considérées par l'opinion publique de fausses, répugnantes, réfléchies ou tout simplement de mauvais goût. Ainsi valent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels, il n'est pas de société démocratique (…) ».

[392]Certains faits nous poussent à penser que le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication court le risque sous le couvert de l'exercice des missions de contrôle de porter atteinte à la liberté d'information en procédant au contrôle abusif de l'internet et ce pour des fins politiques comme il en avait été le cas lors du référendum de 2015 et les présidentielles de 2016.

[393] De l'anglais "monitoring", le monitorage est une technique électronique permettant de contrôler ou de surveiller, en temps réel, la qualité des programmes diffusés par les médias.

« dynamique de déstabilisation de l'État »[394]. Dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone en général et en République du Congo en particulier, il existe, comme le constate Gilbert Toppé, presque en permanence une sorte de conflit entre les médias privés et les organes de régulation dans la mesure où ceux-ci s'imposent moins aux médias publics qu'à eux. Ce qui laisse d'ailleurs à croire que l'autorégulation est meilleure que la régulation[395]. Du côté des professionnels des médias eux-mêmes, il y a eu la nécessité de s'organiser afin de créer un cadre qui devrait leur permettre de faire une sorte d'autorégulation et promouvoir le professionnalisme dans la corporation journalistique. C'est donc dans ce contexte qu'ils ont décidé de créér l'Observatoire Congolais des Médias (O.C.M).

1.4.2. L'Observatoire Congolais des médias (O.C.M) : organe d'autorégulation des médias.

L'Observatoire Congolais des Médias (O.C.M), l'instance d'autorégulation des médias voit le jour le 23 février 2003 grâce à l'initiative des professionnels des médias congolais, notamment les journalistes, les éditeurs de presse, les associations professionnelles, à l'issue du forum sur la presse congolaise qui eut lieu à Brazzaville du 21 au 23 février 2003. L'O.C.M est une sorte de tribunal dont les principales missions sont celles de veiller au respect du code déontologique des professionnels des médias, de défendre la liberté de la presse et le pluralisme médiatiqueen relevant toute atteinte et tout abus; d'améliorer les prestations des journalistes en matière de médias et de veiller à l'éthique et à la déontologie; de défendre le droit des citoyens à une information honnête, favoriser la formation continue des journalistes à travers l'organisation des séminaires et colloques, favoriser le partenariat avec tous les organismes poursuivant le même objectif. Organe appelé à jouer un rôle primordial dans la dénonciation des atteintes à la liberté d'expression et à promouvoir l'éthique et la déontologie du journalisme, l'O.C.M est constitué d'un bureau de neuf membres. Ce bureau est dirigé par l'ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire catholique *La Semaine Africaine*, Bernard Mackiza,dont les qualités journalistiques et l'expérience ont poussé ses pairs à l'élire pour un mandat renouvelable de trois ans. L'O.C.M s'est aussi

[394] http://www.rsf.org

[395]Gilbert TOPPÉ, op.cit.

donné la mission de faire un monitoring permanent des médias congolais, constituant ainsi une sorte de miroir à travers lequel chaque média peut se regarder, detecter ses erreurs et les corriger. Le monitorage permet à l'O.C.M de suivre d'une façon permanente les parutions de la presse écrite et les programmes des médias audiovisuels, tout en lui permettant de relever un certain nombre d'erreurs déontologiques commises par les professionnels des médias. L'O.C.M qui espère, grâce au monitorage, pousser les médias congolais à s'améliorer, fait un rapport mensuel qu'il remet aux rédactions de tous les médias. Il est vrai que l'O.C.M joue un rôle très important dans la sensibilisation des "chevaliers de la plume et du micro" sur le respect des règles déontologiques du journalisme mais ses actions d'autorégulation sont malheureusement très limitées sur le terrain. Il rencontre aussi de sérieuses difficultés à jouer pleinement son rôle de protection des professionnels des médias contre les risques auxquels ils sont exposés au quotidien dans l'exercice de leur métier. C'est ce que note d'ailleurs Thierry Perret en reconnaissant que « *le principe de l'autorégulation est souvent conçu dans les faits,sur une base minimale : sans moyens réels d'intervention, peu considérées par les pouvoirs publics, les instances d'autorégulation doivent se contenter d'émettre des avis symboliques* »[396]. L'Observatoire Congolais des Médias a longtemps fonctionné grâce au financement des partenaires internationaux tels que l'U.E, l'U.N.E.S.C.O, le P.N.U.D et surtout de l'ONG suédoise Vie et Paix. Malheureusement, depuis le départ de cette ONG suédoise, l'O.M.C éprouve de nos jours d'énormes difficultés pour assurer normalement son fonctionnement et accomplir pleinement ses missions. Dans une telle situation, une subvention annuelle de l'État congolais lui permettrait d'assurer sa survie pour la bonne marche de la liberté de la presse dans le pays.

1.5. Une carence dans la formation des professionnels de l'information et de la communication

La formation des professionnels des médias est de nos jours un véritable défi pour la presse congolaise. Il n'est plus un secret que la presse congolaise connaît aujourd'hui un véritable problème avec l'arrivée dans le milieu du journalisme, par des moyens plus ou moins obscurs, de certaines personnes sans qualification requise. Le taux de chomâge croissant au niveau des diplômés sans emploi a poussé certains d'entre eux à se ruer vers le métier de journaliste sans aucune préparation au préalable. Si l'on se donne la peine aujourd'hui d'observer les organes de presse congolais en général, presse écrite et médias audiovisuels, on peut se poser la

[396] Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op.cit.p.53.

question de savoir comment certains journalistes, certains présentateurs des programmes télévisés ou radiodiffusés ou certains reporters sont-ils arrivés à intégrer la corporation journalistique. Il est évident que pour bien concevoir l'information à diffuser au public, un journaliste digne de ce nom doit avoir, outre l'éloquence, une bonne maîtrise de la langue qui est le support codé du message. Malheureusement, il n'est pas rare de constater la présence régulière et incroyable de fautes d'orthographe et de figures de styles incongrues dans le contenu que la plupart des journaux congolais proposent au public. Le même problème concerne aussi les médias audiovisuels où l'on constate régulièrement la présence d'importantes fautes et maladresses d'expression de la part de certains présentateurs ou reporters. C'est dans ce sens que les journalistes congolais ont l'obligation de bien maîtriser le français qui est leur langue de travail afin de permettre au public de mieux comprendre leur production médiatique. Nous pouvons aussi constater que la plupart des journalistes congolais sont caractérisés par des insuffisances en matière de culture générale et en culture professionnelle alors qu'elles sont très importantes dans l'exercice de ce métier. La culture générale est un atout indispensable pour les journalistes dans l'accomplissement de l'une des missions cardinales de la presse, à savoir, l'éducation et l'éveil de la conscience des citoyens. Aussi, la culture professionnelle est indispensable pour les journalistes car elle leur permet de respecter l'éthique et les règles de l'art journalistique. Les multiples dérapages et abus que l'on constate régulièrement dans l'exercice de la profession journalistique au Congo peuvent être considérés comme la conséquence immédiate du manque de formation des journalistes. Il est évident qu'un journaliste qui n'est pas formé ne peut certainement pas avoir la maîtrise de l'éthique et du code de déontologie qui régissent la corporation dans laquelle il évolue. Ce qui peut d'ailleurs le rendre facilement manipulable et l'exposer à la corruption.

Considérés dans les sociétés africaines comme des véritables acteurs du développement, les journalistes doivent, grâce à leur curiosité, faire des efforts pour posséder des savoirs qu'ils sont censés transmettre au public. Si le journaliste peut acquerir la culture générale grâce à sa curiosité et ses efforts personnels, l'acquisition de la culture professionnelle est le résultat d'une bonne formation acquise dans les écoles et instituts de journalisme. Jusqu'à ce jour, il y a de quoi s'inquiéter car il n'existe pas encore de véritables écoles de formation en journalisme en République du Congo. La seule formation qui est dispensée par le département des Sciences et Techniques de Communication (STC) de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université Marien Ngouabi et à l'École Nationale de la Moyenne Administration (E.N.M.A) est loin d'être au niveau de ce qu'il faut dans un monde qui évolue

à une vitesse exponentielle. Basée essentiellement sur des cours théoriques,cette formation est loin de répondre aux enjeux du 21e siècle où l'utilisation des NTIC est au centre du monde de l'information et de la communication. Le manque d'écoles de formation des journalistes est un véritable handicap pour le Congo et il est tout de même nécessaire de former les journalistes qui exercent déjà dans les différents organes de presse. Il est vrai que la formation des journalistes nécessite des grands moyens financiers. Cependant, l'État qui, sous le régime du parti unique, disposait des moyens financiers nécessaires pour la formation des journalistes n'a plus, de nos jours, le monopole du secteur des médias. Dans ce contexte, il est donc de la responsabilité des promoteurs de chaque organe de presse de pouvoir former son personnel afin d'assurer le renforcement de la liberté de la presse. La liberté de la presse, n'est pas seulement synonyme de floraison des titres et des médias audiovisuels privés mais c'est aussi avoir des journalistes bien formés capables d'appliquer comme il le faut l'éthique et la déontologie dans l'exercice de leur profession.

1.6. Un environnement sociopolitique défavorable

Le comportement des hommes politiques vis-à-vis des journalistes constitue un véritable frein à la liberté de la presse. Dans une de ses analyses sur les relations entre les acteurs politiques congolais et la presse, Joachim Mbanza, ancien directeur de publication du journal *La Semaine Africaine* déclare: « (…) la classe politique ne reconnait plus à la presse son rôle critique. Tout est réduit au prisme sentimental : ou vous êtes avec nous, ou vous êtes contre nous »[397]. Étant donné que les journalistes détiennent un véritable pouvoir grâce au rôle que jouent les médias dans notre société actuelle, les hommes politiques les convoitent pour leurs intérêts personnels et égoïstes. Ils utilisent tous les moyens à leur disposition pour atteindre leurs objectifs. Certains vont jusqu'à acquerir des organes de presse pour faire planer de manière permanente leur ombre sur les professionnels des médias. D'autres par contre, n'hésitent pas à entretenir d'étroites relations avec certains journalistes pour obtenir leur soumission et influencer leur manière de traiter l'information. Essentiellement basées sur des intérêts financiers et matériels, ce genre de relations exposent les journalistes à la corruption et leur fait perdre une grande partie de leur indépendance. Dans ces relations où les rôles des uns et des autres sont clairement déterminés à l'avance, les hommes politiques sont les véritables gagnants grâce à la position de supériorité qui leur permet de dicter leurs ordres aux journalistes qui sont contraints de les exécuter. Devant cette situation plus ou moins dramatique, certains journalistes congolais, poussés par l'éveil de leur conscience, se sont tout

[397] Joachim MBANZA in *La Semaine Africaine* n° du 1997, p.3.

de même interrogés sur la question de la qualité des rapports qu'ils entretiennent avec les hommes politiques. Malgré les pressions politiques et les tentatives de corruption, certains journalistes ne se laissent pas facilement prendre dans le piège et ce dans le respect des règles déontologiques de leur profession. Simplement parceque leur travail consiste à informer le public sur des faits dont ils sont témoins, ces journalistes ont une sorte d' « épée de Damoclès » suspendue en permanence sur leurs têtes. Les autorités politiques n'hésitent pas à adopter certaines lois répressives dont elles se servent souvent de façon abusive en se fondant sur le prétexte de la divulgation du secret d'Etat, d'atteinte à la sûreté de l'État ou de trouble à l'ordre public. C'est d'ailleurs dans ce sens que certains journalistes sont parfois interpellés par la police ou traînés devant les tribunaux par les hommes politiques dont la stratégie vise à réduire l'exercice de la liberté de la presse voire museler la presse à court ou à long terme. Il est évident que lorsque le Congo s'ést entraîné dans une situation sociopolitique ponctuée par des tensions inter-ethniques qui se sont souvent soldées par des conflits armés, personne ne pouvait se targuer d'être à l'abri du danger permanent causé par l'insécurité dans laquelle vivait la population congolaise. Les journalistes ont fait face à un danger dans l'exercice de leur métier. Certains d'entre eux ont parfois été pris à partie surtout pour des jeux politiques et certains d'entre eux ont souvent été victimes d'intimidations et d'agressions physiques. Plusieurs cas ont été enregistrés à partir de l'année 1993 mais nous allons, dans le cadre de cette recherche, énumerer que ceux qui sont les plus significatifs. Le premier cas est celui de l'emprisonnement d'Alain Shungu, journaliste à *Aujourd'hui*,une publication proche du P.C.T de Denis Sassou Nguesso, en juin 1993. En novembre de la même année, quelques élements armés et incontrôlés tirent sur le domicile de Clément Massengo, ancien journaliste à *Radio Congo* désormais évoluant au journal proche de Bernard Kolelas, *La Rue meurt*. Ayant la vie sauve, Clément Massengo perd tout de même son épouse et sa fille dans cet incident. Toujours en novembre 1993, la correspondante de *RFI* à Brazzaville, Frédérique Génot est priée de quitter manu militari le territoire congolais pour diffusion de « fausses nouvelles » après avoir couvert les affrontements armés dans les quartiers sud de Brazzaville. En mai 1994, le correspondant de la radio panafricaine *Africa n°1* au Congo,Yves Roger Yebeka et Marcel Mallet de *Radio Congo* sont tous les deux interpellés par la police et gardés à vue pendant 48 heures après avoir accordé une interview à l'ancien président Denis Sassou Nguesso. Il leur est reproché de ne pas avoir fait la demande d'une autorisation auprès des autorités compétentes. Certaines publications proches de l'opposition comme *Le Gardien* et

La Rue meurt sont régulièrement traînés en justice. Les directeurs de publication, notamment Asie Dominique de Marseille[398] du journal *Le Choc* et Médard Gauhy de l'hebdomadaire l'*Alternative*, sont accusés de diffamation. Arrêtés sur ordre du procureur de la République, les deux journalistes sont condamnés à des lourdes peines d'emprisonnement, respectivement en juin 1995 et novembre 1996. Leur confrère, le directeur de publication du journal *La Ruche*, Théodore Kiamossi[399], a eu plus de chance en échappant à la prison après avoir été traîné en justice pour diffamation contre le ministre de l'Intérieur.

Après la guerre civile de 1997, le cadre légal demeure malheureusement encore dominé par des mesures répressives vis-à-vis de la presse. Le pouvoir a changé son fusil d'épaule et la peur aussi est passée systématiquement de l'autre côté car ceux qui étaient au pouvoir hier sont devenus des opposants aujourd'hui et vice versa. Les journalistes congolais, véritables associés des partis politiques dont ils bénéficient souvent l'appui financier,en paient aussi les frais. En septembre 1998, les locaux de *La Rue meurt*, journal proche de Bernard Kolelas, sont saccagés par les miliciens *Cobras* du président Sassou Nguesso. En mai 1999, Hervé Kiminou-Missou, correspondant d'*Africa n°1* en Angola, est empêché de prendre place dans un vol à destination de l'enclave angolaise du Cabinda puis arrêté à l'aéroport international de Pointe-Noire. Originaire de la même région que l'ex-président Pascal Lissouba, le journaliste est accusé d'espionnage par le nouveau régime au pouvoir. D'autres journalistes de nationalité congolaise évoluant à la radio panafricaine *Africa n°1* subissent de menaces en tous genres de la part du régime de Sassou Nguesso qui finit par obtenir leur licenciement grâce aux pressions exercées sur cet organe de presse par le président gabonais Omar Bongo Ondima[400]. Il est réproché à ces journalistes le fait d'avoir relayé le discours des membres du régime déchu de Pascal Lissouba désormais en exil. La chaîne de radio elle-même sera interdite de diffusion en bande FM au Congo entre février et juillet 1999 pour avoir donné la parole aux opposants de Denis Sassou Nguesso à travers sa célèbre émission de libre antenne « *Le journal des auditeurs* ». Un autre journaliste sera arrêté en 2001 pour avoir publié le message

[398] Asie Dominique de MARSEILLE fut accusé de diffamation par le ministre des Finances et placé derrière les barreaux à la maison d'arrêt de Brazzaville pendant un mois. Après avoir purgé sa peine, il fut de nouveau écroué pendant six mois pour diffamation contre le premier ministre cette fois-ci.

[399] Théodore KIAMOSSI a échappé à la prison grâce à la complaisance du procureur de la République qui n'est autre que son voisin de quartier.

[400] Nous avons déjà mentionné dans notre document que la fille aînée du président congolais Denis SASSOU NGUESSO est l'épouse du président gabonais OMAR BONGO ONDIMBA. La radio panafricaine *Africa n°1* a son siège à Libreville au Gabon, pays qui lui apporte le plus grand appui financier. Nous pouvons donc comprendre pourquoi la direction de cet organe de presse a cédé aux pressions des deux chefs d'État pour le licenciement des trois journalistes de nationalité congolaise.

de vœux de l'ex-président Pascal Lissouba au peuple congolais à qui il demande de se soulever pour anéantir Denis Sassou Nguesso et son « régime dictatorial ». Il s'agit de Prince Richard N'sana, directeur de publication du journal proche de Bernard Kolelas, *Le Flambeau*. Christian Perrin, journaliste d'investigation évoluant aujourd'hui à la chaîne de télévision privée ponténégrine[401] *MCRTV*, est régulièrement la cible des menaces du régime au pouvoir pour ses investigations sur des sujets sensibles et ses analyses critiques. Entre la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2017, plusieurs cas d'agressions physiques et d'intimidation des journalistes sont encore enregistrés. Nous pouvons citer particulièrement les cas du journaliste de *MN TV*, Elie Smith et de la correspondante au Congo de *l'Agence Reuters*, madame Sadio Morel Kanté[402]. Plusieurs fois ménacés de mort et agressés, les deux professionnels des médias ont été contraints de s'exiler en France pour avoir la vie sauve[403]. Nous pouvons aussi citer le cas d'Ernest DIMI, journaliste au *Patriote*, qui a été séquestré au commissariat de police de Bacongo pendant près de 48 heures pour avoir tout simplement diffusé des informations concernant l'actuel parti au pouvoir. Le journaliste a retrouvé sa liberté grâce à l'intervention du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication qui a jugé qu'il était dans l'exercice de son métier et dans le respect des règles déontologiques. Les agressions et les intimidations n'étaient pas l'apanage des seuls proches du régime au pouvoir. Les journalistes étaient menacés de part et d'autre et ce selon leur appartenance à un camp ou à un autre. Directeur de publication des *Echos*, journal proche de Denis Sassou Nguesso, Adrien Wayi Lewi a été arrêté et torturé le 2 octobre 1997 dans les geôles des miliciens *Ninjas* de Bernard Kolelas. Plusieurs cas d'agressions et d'intimidations des journalistes sont passés inaperçus dans la mesure où personne ne s'en préoccupe : Barol Aniolo, journaliste à la télévision nationale, est roué de coups en plein jour dans la rue parce qu'étant reconnu journaliste; Natalie Christine Foundou est suivie par quatre malfrats qui lui reprochaient certains propos tenus dans l'émission « *Dites-le…* » qu'elle présente sur *Télé-Congo*; Sylvie Likibi est agréssée par les éléments de la garde républicaine à l'entrée du bâtiment de la télévision nationale congolaise et lui en interdisent l'accès[404]. Certains journalistes ont eu

[401] Les habitants de la ville de Pointe-Noire sont appelés « ponténégrin(e)s ».
[402] Madame Sadio Morel KANTÉ, journaliste malienne née en République du Congo où résident ses parents depuis plusieurs décennies, a aussi été victime le 16 septembre 2013 d'une battue après avoir été ménottée et torturée par les agents de la force publique alors qu'elle réalisait un reportage devant le palais de justice de Brazzaville où se tenait le procès du colonel Marcel NTSOUROU.
[403] Selon un rapport publié sur la situation de la liberté de la presse en République du Congo par Reporters Sans Frontières et disponible sur le site www.rsf.org, plusieurs journalistes ont été, depuis 2014, menacés, contraints à l'exil ou expulsés du pays pour avoir critiqué le gouvernement ou invité l'opposition à s'exprimer.
[404] Ces agressions des journalistes ont poussé Céphas Germain EWANGUI, président de la Fédération Congolaise des Droits de l'Homme (FECODHO) à dénoncer l'indifférence et le silence coupables du Conseil

moins de chance que d'autres en perdant la vie. Les exemples sont nombreux mais nous ne citerons ici que ceux que nous estimons être les plus marquants. Le premier est celui de Laurent Bisset, journaliste à *Radio Congo* et originaire d'une des trois régions qui constituent le fief électoral du président Pascal Lissouba. Le journaliste est assassiné en 1993 dans un des quartiers sud de Brazzaville par les miliciens *Ninjas* de Bernard Kolelas. Le second exemple est celui de Fabien Fortuné Bitoumbou,ancien journaliste à *La Rue meurt* travaillant désormais pour l'hebdomadaire *Le Gardien* et *Radio Liberté,* deux organes de presse proches du président Sassou Nguesso. Il est assassiné en août 1998 par les *Ninjas* de Bernard Kolelas dans une localité située à 150 km au sud de Brazzaville où il était en mission de service en accompagnant une délégation ministérielle. L'autre cas est celui de Bruno Ossebi, un journaliste indépendant qui a fait plusieurs investigations sur les affaires des détournements des fonds publics, de corruption et surtout sur la très sensible affaire des biens mal acquis visant le président Denis Sassou Nguesso et sa famille biologique. Longtemps ménacé de mort par le pouvoir en place, Bruno Ossebi meurt calciné avec son fils âgé d'à peine 8 ans dans un incendie criminel à son domicile privé dans un quartier de Brazzaville.

L'environnement sociopolitique dans lequel les journalistes exercent leur profession nous pousse à penser qu'il se pose donc un véritable problème quant à leur protection en République du Congo. Cette protection ne pourrait être effective qu'avec la mise en place de mesures visant la fin de l'impunité sur des crimes commis contre les journalistes. Dénonçant l'impunité qui caractérise malheureusement les actes de violence dont ils font souvent l'objet, les journalistes n'hésitent pas à pointer du doigt l'institution judiciaire congolaise pour son incapacité de faire aboutir la plupart des procédures judiciaires ouvertes suite à leurs plaintes. Les journalistes ne sont pas les seuls à constater les dysfonctionnements de la justice et de la police congolaise car le président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (CSLC) avait déjà attiré l'attention sur cette question. Face à cette indifférence chronique de la justice vis-à-vis des actes de violence dont ils sont souvent victimes, d'autres journalistes préfèrent garder le silence car ils n'ont plus confiance en cette institution. Dans ce contexte, la responsabilité du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication doit être mise à contribution pour garantir la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier. Il est vrai qu'il existe déjà un cadre légal qui garantit la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier et qui peut être considéré comme l'expression d'une volonté politique de la part des gouvernants. La dépénalisation des délits de presse annoncée en 2002 et réiterée en 2016

Supérieur de la Liberté de l'Information alors qu'il est constitutionnellement le garant de la protection de la liberté de la presse.

par le président Denis Sassou Nguesso serait une bonne nouvelle pour les professionnels des médias car plus personne ne devrait être condamné à des peines d'emprisonnement pour des délits d'opinion. Malheureusement, les décideurs politiques traînent encore leurs pieds quant à l'application effective de ces lois et condamnent les journalistes à continuer à exercer leur métier vivent toujours avec cette « épée de Damoclès » suspendue au-dessus de leurs têtes. De nos jours, le discours officiel affirme qu'il n'existe aucun journaliste placé derrière les barreaux pour des délits de presse ou d'opinion mais cela est loin d'être une réalité absolue. Soutenant fermement la position du pouvoir en place, le président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication, Philippe Mvouo, affirme qu'il ne connaît pas un seul journaliste séjournant actuellement dans les geôles en République du Congo pour des délits d'opinion. Se prononçant sur le cas du journaliste Ghys Fortuné Bemba Dombé, il estime que ce dernier est en prison pour avoir commis un délit de droit commun et non un délit de presse.

Le droit à l'information étant un droit fondamental, le fait d'empêcher les journalistes d'accomplir leur devoir d'informer le public est donc considéré comme une véritable violation des Droits de l'Homme. Comme nous venons de le constater, plusieurs facteurs environnementaux impactent l'exercice du métier de journaliste en République du Congo. Ces facteurs sont très importants pour déterminer l'existence de la liberté de la presse dans un pays. Outre ces facteurs, il faut aussi prendre en compte un certain nombre de dispositions impliquant d'autres libertés fondamentales telles que la liberté de dire, d'écrire, de montrer et de recevoir. Il est évident que dans un pays véritablement démocratique, ces libertés fondamentales sont régies par un cadre légal approprié qui en précise les conditions et éventuellement les restrictions conformément à la loi. L'article 19 du Pacte international relatif au droit civil et politique signé le 19 décembre 1966 à New-York est une belle illustration de ce qui devrait constituer « le pivot » autour duquel tourneraient les cadres législatifs des pays démocratiques pour garantir la liberté de la presse. Cet article dispose que « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. Toute personne a droit à la liberté d'expression (…) Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expréssement fixées par la loi et qui sont nécessaires au respect des droits ou de la réputation d'autrui, à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité politique* ». Il suffit tout simplement qu'une de ces dispositions soit absente pour que l'existence de la liberté de la presse dans un pays soit remise en cause.

Au regard de tout ce que nous avons évoqué jusque là, nous pouvons affirmer que la situation de la presse écrite privée congolaise est aujourd'hui le reflet du système politique en vigueur dans le pays. Comme le souligne Eric Rhode, un pays où la liberté de la presse n'existe pas peut systématiquement être traité de dictature car il ne peut y avoir de démocratie sans l'existence d'une information libre et de qualité[405]. En faisant le choix d'un régime libéral pendant la Conférence nationale souveraine de 1991, la République du Congo s'est donnée les moyens de réunir les conditions propices à l'instauration et au respect des libertés fondamentales, parmi lesquelles figure la liberté de la presse. On ne peut ignorer que les différents régimes qui se sont succédé au pouvoir au Congo depuis le début de son processus de démocratisation ont quasiment eu, en dépit du cadre légal mis en place sur le plan national et des textes internationaux que le pays a pourtant librement ratifiés, un même point commun qui est celui de tenter de confisquer la liberté d'expression à une presse privée qu'ils ont jugée trop dérangeante. Il est évident que dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en général et au Congo en particulier, la floraison des titres dont le dynamisme n'est plus à démontrer est considérée comme un des facteurs de l'existence de la liberté de la presse et des opinions comme le prétendent certains interlocuteurs qui ont participé à notre étude. Mais, nous pouvons tout de même admettre dans une certaine mesure que cela n'est pas toujours le cas lorsque ces organes de presse privés sont soumis aux restrictions liées à certains facteurs environnnementaux qui favorisent l'existence des lois repressives et des pesanteurs de tous genres. Nul ne peut ignorer qu'une presse véritablement libre ne doit être contrainte à un traitement partisan de l'information par peur d'être confrontée aux réprésailles du pouvoir en place ou de l'opposition et des pesanteurs de tous genres. Notre travail de terrain nous a permis de constater que de nombreux journalistes congolais adoptent parfois une attitude de prudence et d'abstinence lorsqu'il est question de traiter une information qui met en cause les hommes politiques en général et le pouvoir en place en particulier. Cette attitude qui n'augure pas du tout des lendemains meilleurs pour l'émergence d'une presse véritablement libre au Congo nous pousse à nous poser la question suivante : comment pouvons-nous comprendre qu'après tout ce qui avait été dit et decidé pendant la Conférence nationale souveraine de 1991 que la liberté de la presse soit encore de nos jours soumise à certaines restrictions ? *La Semaine Africaine* s'est-elle soumise à ces contraintes ? Comment s'est-elle comportée dans un tel environnement ?

[405] Eric RHODE, *L'éthique du journalisme*, P.U.F, 2010, p.27, Coll.Que sais-je ?

CHAPITRE V: PRÉSENTATION DU CORPUS

Dans ce chapitre, nous allons présenter notre corpus qui est essentiellement constitué des éditoriaux et des Unes du bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine*, des résultats des entretiens semi-directifs que nous avons réalisés, d'une part, avec les professionnels des médias et, d'autre part, avec les lecteurs de la presse écrite privée congolaise. Notre corpus est aussi constitué des résultats de l'enquête que nous avons réalisée à l'aide d'un questionnaire que nous avons soumis aux lecteurs de la presse écrite congolaise.

1.1. Présentation analytique des éditoriaux et des Unes de *La Semaine Africaine*

Après avoir cerné les différents contours du format éditorial de *La Semaine Africaine*, nous pouvons à présent nous intéresser à son fond, c'est-à-dire à ses productions journalistiques, son contenu lié au traitement de l'actualité politique nationale. Abordant la question du traitement de l'information, Patrick Charaudeau postule : « *Le traitement, c'est la manière de faire, la façon dont l'informateur décide de rapporter langagièrement (…) les faits qu'il a selectionnés, en fonction de la cible qu'il a prédéterminée, avec l'effet qu'il a choisi de donner (…) À tout moment, l'informateur devrait se demander, non pas s'il est fidèle, objectif ou transparent, mais quel effet lui semble produire telle façon de traiter l'information, et concomitamment quel effet produirait telle autre façon, avant de procéder à un choix définitif* »[406]. Ceci étant dit, nous allons dans ce chapitre, faire une présentation analytique du corpus qui va nous permettre d'étayer nos deux hypothèses de recherche. Avant de présenter notre corpus, il est nécessaire de définir les notions d'éditorial et de Une sur lesquelles nous allons nous focaliser dans ce chapitre. Genre journalistique que l'on retrouve à la fois dans les organes de presse écrite, audiovisuelle, numérique, et qui leur permet d'exprimer leurs positions ou d'apporter leurs points de vue sur des événements marquants de l'actualité, l'éditorial est généralement placé sur les premières pages des journaux de presse écrite. Pouvant être aussi considéré comme un article qui reflète la position ou le point de vue de l'éditeur ou de la rédaction sur un thème d'actualité ou qui permet la mise en valeur d'un dossier important publié dans le journal, l'éditorial permet à la fois au journal de mettre en valeur un dossier important qu'il a publié et à son auteur d'éclairer l'opinion publique sur l'actualité, exclusivement dans les domaines politique et social[407]. Il relève d'une part de l' « événement commenté » et d'autre part, d'un engagement relativement libre de l'instance

[406] Patrick CHARAUDEAU, op.cit., p.37-38.
[407] *Ibid*, p.222.

médiatique[408]. Généralement considéré, selon la ligne éditoriale du journal, comme le commentaire d'une nouvelle ou l'analyse d'un événement, le terme « *éditorial* » fait ressortir une pluralité de définitions dont nous ne pouvons retenir ici que celles qui nous paraissent les plus importantes pour notre recherche. Bien que le journal soit constitué de plusieurs autres types d'articles, l'éditorial est cependant considéré comme l'âme de toute publication. En lisant l'éditorial, le lecteur doit trouver tous les objectifs visés par un journal puisqu'il est le lieu où il exprime sa politique et son engagement. Pour l'ancien éditorialiste au journal catholique français *La Croix*, Noël Copin, l'éditorial est *« l'article par lequel l'éditeur s'adresse personnellement à ses lecteurs. Il est le lien le plus direct entre un journal et son public. Par la plume ou par la voix d'un de ses responsables qui s'engage lui-même, mais qui engage avec lui la direction et la rédaction, le journal déclare :"Voici ce que nous avons à vous dire d'important…Voici ce que nous pensons de tel événement…Voici pourquoi nous insistons sur tel sujet ou pourquoi nous lançons telle enquête". L'éditorial est le lieu privilégié où s'exprime l'identité d'un journal* »[409]. Noël Copin précise aussi que l'éditorial « *se construit autour d'une seule idée qui culmine dans la dernière phrase en une formule qui devrait frapper en étant elle-même bien frappée* »[410]. Généralement, l'éditorial est confié au rédacteur en chef du journal ou au directeur de publication ou encore à quelqu'un d'autre qui a été désigné par la rédaction du journal[411]. Cette personne qui a donc la charge de rédiger l'éditorial dans un organe de presse c'est l'éditorialiste que Noël Copin conçoit comme « *un homme ou une femme qui exprime des idées et qui rappelle des principes; qui prend position, qui affirme une conviction personnelle. C'est un homme qui s'adresse à des hommes.*»[412]. L'éditorial étant considéré dans un sens général comme une prise de position sur les événements qui font l'actualité, il est sous-entendu que les prises de position, partisanes ou neutres, du directeur de rédaction ou du rédacteur en chef qui joue le rôle d'éditorialiste sont pour la plupart des cas le reflet du projet éditorial de son organe de presse. Les organes de presse, en particulier ceux de la presse écrite, se construisent sur une ligne éditoriale et un positionnement qui leur sont propres, surtout lorsqu'il s'agit de traiter l'information sur l'actualité politique. La question que l'on peut se poser maintenant est celle de savoir au nom de qui s'exprime-t-on dans un éditorial : l'éditorialiste s'exprime-t-il en son nom propre ou au

[408] *Ibid*
[409] Lucien GUISSARD (dir.), *Le pari de la presse écrite. Des professionnels chrétiens s'expriment*, Paris, Bayard/Centurion, 1998, p.139.
[410] *Ibid*, p.140-142.
[411] Patrick CHARAUDEAU, *op.cit*, p.222.
[412] Lucien GUISSARD, *op.cit*, p.139.

nom du journal ? Différent des articles de « commentaire » et des billets qui mettent en avant les positions personnelles de ceux qui les signent, l'auteur de l'éditorial peut dans la plupart des cas revendiquer à juste titre le droit à la personnalisation du point de vue et même à celui de la subjectivité. Dans un organe de presse dont l'engagement ne fait plus aucun doute, l'éditorialiste est libre de s'engager dans un point de vue partisan qui, dans un contexte donné, peut engager avec lui l'ensemble de la rédaction du journal dont il est le représentant[413]. C'est ce que met en évidence Patrick Charaudeau lorsqu'il affirme que face à un événement important de l'actualité, l'éditorialiste peut jouir d'une manière ou d'une autre d'une certaine forme de liberté pouvant lui permettre de s'engager dans un point de vue partisan dès lors qu'il est argumenté et que l'opinion peut être raisonnée[414]. Cependant, dans un organe de presse qui privilégie l'objectivité ou la neutralité dans ses productions journalistiques, l'éditorial reflète un certain point de vue, généralement non partisan, et sans aucune forme de personnalisation par l'auteur qui d'ailleurs s'exprime rarement à la première personne du singulier. Ce point de vue est aussi partagé par Patrick Charaudeau qui estime que dans un organe qui n'affiche pas clairement son engagement, l'éditorialiste est contraint d'adopter une position de neutralité face aux événements marquants de l'actualité. Il est donc soumis à une certaine forme d'obligation afin de respecter pleinement le facteur de crédibilité du contrat de communication qui l'empêche d'avoir des opinions tranchées vis-à-vis d'un événement quelconque ou d'une explication trop rapide ou trop partisane[415]. D'une manière générale, le rôle principal d'un éditorial c'est d'expliquer l'actualité en essayant d'éclairer le message caché derrière les faits par le biais d'une bonne analyse puis de prendre position et de faire des suggestions d'actions[416]. Ce rôle est aussi celui d'« *être au service du public, promouvoir la vérité, critiquer, combattre et défendre des idées et des principes* »[417]. En parcourant les éditoriaux de *La Semaine Africaine* que nous avons sélectionnés[418] dans le cadre de cette recherche, nous avons constaté que certains d'entre eux, particulièrement les éditoriaux des parutions du début des années 1990, portent la signature du journal. Cependant, à partir de la deuxième moitié de cette décennie jusqu'à nos jours, les éditoriaux sont signés par le directeur de publication ou le rédacteur en chef, jouissant de la légitimité issue d'un mandatement pour représenter l'ensemble de la rédaction de ce journal. Comme l'éditorial, la Une est considérée comme un élement essentiel permettant à un organe de presse d'exprimer sa position et son

[413]Patrick CHARAUDEAU, *op.cit*, p.222.
[414]*Ibid.*
[415]*Ibid*, p.244
[416]Philippe MABIALA, *op.cit*, p.41
[417]*Ibid*, p.40.
[418] Cf. 2e partie de cette thèse, chapitre V, p.163.

point de vue sur les sujets d'actualité. Elle est une sorte de miroir du choix stratégique des sujets d'une publication et de l'importance qu'elle accorde à chacun d'entre eux. La Une du journal est représentée sur la page de couverture par les titres appelés « titres à la Une ». Il est de notoriété publique que les titres occupent une très importante place dans l'information car ils servent non seulement à annoncer la nouvelle ou l'article sur le sujet qui fait la Une de l'actualité. Souvent considérés comme « la vitrine » du journal, les titres à la Une permettent aux lecteurs non seulement de distinguer les événements les plus importants de l'actualité mais aussi d'annoncer le contenu général de ce journal. Ils jouent un rôle majeur dans l'incitation du lecteur à la lecture du contenu d'un journal et à l'achat d'un journal plutôt qu'un autre. Françoise Sullet-Nylander [419] distingue deux types de titres : les titres « informatifs » et les titres « incitatifs ». Les titres « informatifs » s'appuient sur les 5 questions traditionnelles en communication énoncées par la théorie d'Harold Dwight Laswell [420] : qui ? quoi ? quel canal ? à qui? quels effets? Elle souligne que les titres « incitatifs » sont ceux qui éveillent la curiosité des lecteurs et suscitent leurs intérêts par « différents procédés langagiers et rédactionnels »[421]. Nicolas Hubé indique que l'élaboration des titres à la Une implique tous les journalistes même si leur rédaction, particulièrement celle des grands titres à la Une ou « manchettes », rélève des prérogatives reservées au directeur de la rédaction[422]. Le fait qu'ils soient souvent formulés et disposés de façon très volontariste par les journalistes réunis en conférence ou en secrétariat de rédaction est une manière pour le journal d'exprimer son engagement et ses prises de position dans le traitement de l'information. Malgré ce point commun avec les éditoriaux, Patrick Charaudeau souligne que les titres diffèrent de ceux-ci du fait qu'ils font partie de l'événement rapporté même s'ils sont parfois considérés comme des éléments du commentaire[423].

La Semaine Africaine est un journal qui a plusieurs champs d'intervention mais nous nous sommes intéressé à une sélection liée à notre objet d'étude. Nous sommes conscient que la liste des événements ayant marqué l'actualité politique au Congo pendant le processus de

[419] Françoise SULLY-NYLANDER, Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique, Thèse de doctorat, université de Stockholm, Stockholm, Cahiers de la recherche, 1998, p.7.
[420] La théorie de Laswell a été élaborée par le chercheur américain Harold Dwight LASWELL, considéré comme le pionnier de la communication de masse. La conception de la communication de LASWELL se base sur une approche fonctionnaliste et se résume en la phrase suivante : « Who says what to whom in which channel with what effect », c'est-à-dire « Qui (dit) quoi (à) qui (par) quel moyen (avec) quel effet ».
[421]Françoise SULLY-NYLANDER, op.cit.
[422] Nicolas HUBÉ, Décrocher la "UNE". Le choix des titres de première page de la presse quotidienne en France et en Allemagne (1945-2005), Strasbourg, Presses universitaire de Strasbourg, 2008, (coll.Sociologie politique européenne), p.226.
[423] Patrick CHARAUDEAU, op.cit, p.223.

démocratisation entre 1990 et 2016 n'est pas exhaustive mais dans notre étude, nous nous sommes attelé à répertorier que ceux qui ont été traités par *La Semaine Africaine*. Pour constituer le corpus qui nous a permis d'analyser les attitudes et les prises de position de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique congolaise, nous avons systématiquement sélectionné et dépouillé au total 2511 numéros parus sur une période d'un peu plus d'une vingtaine d'années (1990 et 2016). Compte tenu de la grande quantité des numéros que nous avons dépouillés et pour répondre aux exigences d'une analyse scientifique, nous avons décidé pour notre analyse de ne conserver que les pages des éditoriaux et des Unes de chaque numéro. Nous avons tenu compte essentiellement des articles rédigés par les journalistes attachés à la rédaction et non pas ceux des collaborateurs extérieurs. Il ressort de notre analyse de contenu des articles publiés par *La Semaine Africaine*, notamment des Unes et des éditoriaux sur l'actualité politique nationale entre 1990 et 2016, que ce journal a plusieurs champs d'intervention que nous avons pu regrouper pour faire ressortir la notion d'engagement (politique, social, religieux…) déclinée autour des quatre principaux thèmes : 1) l'engagement de *La Semaine Africaine* dans la lutte pour l'ouverture politique et la consolidation du processus de démocratisation en République du Congo, 2) l'engagement de *La Semaine Africaine* dans la réussite du processus électoral, 3) l'engagement de *La Semaine Africaine* dans la résolution pacifique des crises sociopolitiques et armés, 4) l'engagement de *La Semaine Africaine* dans la recherche et la consolidation de la paix. Nous avons utilisé la grille de lecture empruntée à Albert Kientz pour qui l'information est généralement présentée sous la forme d'un conflit: « *Le conflit est au cœur des nouvelles. C'est lui le trait dominant qui les caractérise. En parcourant les titres d'un quotidien, quel qu'il soit d'ailleurs, on bute sans arrêt sur des mots à forte teneur conflictuelle : guerre, attaque, querelle, lutte, combat, escalade, victoire, défaite, protestation, contestation, différend, révolution, putsch, grève, agression, coups, choc, meurtre, procès, accusation, défense, etc* »[424]. Albert Kientz estime que sans conflit, il serait difficile d'avoir des informations et si on peut supprimer tout ce qui revêt un caractère conflictuel du contenu de l'information d'un journal, il n'y resterait que « *quelques entrefilets au bas d'une page ou guère plus. Il est à peine abusif d'établir les équivalences suivantes: informations internationales=conflits internationaux, armés et verbaux; information de politique intérieure= conflits entre les différentes tendances et personnalités politique; informations sociales=conflits sociaux; informations sportives= conflits réglementés autour d'un ballon,*

[424]Albert KIENTZ, *Pour analyser les media. L'analyse de contenu*, Montréal, Hurtubine HMH, 1971, p.132.

etc. Dans quelle mesure y a-t-il informations sans conflits ? »[425]. En nous référant à la grille de lecture d'Albert Kientz, nous nous accordons à dire que toute information qui fait l'actualité politique est en fait considérée comme l'expression d'un conflit entre les différents acteurs ou les différents camps politiques opposés. La démocratie, comme nous pouvons le constater, est une sorte de conflit verbal dans la mesure où les blocs politiques se livrent un combat d'idées, contrairement à la guerre qui est un conflit armé où la force et la violence constituent la base du combat. Les élections, quant à elles, constituent aussi un conflit réglementé par la loi puisqu'elles mettent en confrontation dans les urnes des personnalités appartenant à des différentes tendances politiques. Même la paix est une sorte de conflit car elle est l'aboutissement d'un processus de négociation ou de dialogue qui met en confrontation deux camps opposés qui ne partagent pas les mêmes idées afin de trouver un consensus.

1.1.1. L'engagement de *La Semaine Africaine* dans la lutte pour l'ouverture politique et la consolidation du processus de démocratisation en République du Congo

La fin des années 1980 et le début des années 1990 se présentent en République du Congo comme la période qui marque un tournant décisif dans l'histoire de ce pays qui est resté sous la dominance du parti-État pendant plusieurs décennies. Dans ce contexte particulier où le vent qui a soufflé à partir des pays de l'Est commence à secouer les pays d'Afrique subsaharienne et le Congo en particulier, *La Semaine Africaine* prend conscience du rôle que peut jouer la presse dans la lutte pour l'ouverture politique. C'est ce qui justifie d'ailleurs l'engagement du journal catholique dans la vie politique et son implication dans le processus de démocratisation, en réclamant vigoureusement la tenue d'une concertation réunissant toutes les forces vives de la nation congolaise afin de jetter les bases d'un système libéral.

1.1.1.1. Les éditoriaux

«*Évitons donc la confusion !* ». (Éditorial du 25 au 31 octobre 1990).

L'ouverture démocratique que connaît la République du Congo à partir de l'année 1990 a été précédée d'une ferveur populaire qui a cependant entraîné une véritable confusion dans la compréhension des deux concepts qui sont au cœur de tous les débats, à savoir la démocratie et le multipartisme. En prenant conscience de la faible culture démocratique du peuple congolais qui commence à peine à s'affranchir du système du parti-État dont il est resté sous

[425] *Ibid*, p.137.

le joug depuis plusieurs décénnies, *La Semaine Africaine* apporte sa pierre à l'édifice en tentant d'éclairer l'opinion sur ce sujets d'intérêt national. Elle s'engage de ce fait à éduquer les citoyens congolais à la démocratie dont elle précise le véritable sens : *« La démocratie, la vraie est contraire à celle pratiquée des années durant en Afrique et au Congo singulièrement, à travers quelques milliers d'individus,regroupés au sein d'un parti unique confondu à l'État. (…) La démocratie récuse l'hypocrisie, la brutalité, la lâcheté, la fourberie et s'éloigne des modes d'expression qui ne permettent pas la confrontation des idées, la réplique, la discussion, bref le dialogue passionné ou passionnant entre des êtres physiques qui assument à visages découverts, la responsabilité de leurs œuvres »* (1).

Parlant du multipartisme qui a été instauré grâce à l'ouverture démocratique, le journal catholique estime qu'il est l'un des facteurs qui témoignent de l'existence d'un système démocratique : « *En matière électorale, la démocratie est synonyme de liberté de choix entre plusieurs candidats de sensibilités et de philosophies politiques différentes, et auxquels le peuple dans son ensemble, délègue ses pouvoirs, sans se dépouiller de ses droits naturels qu'il conserve jalousement, car inaccessibles, inaltérables et inaliénables*» (2).

« *Souveraineté nationale* ». (Éditorial du 7 au 13 février 1991).

Selon *La Semaine Africaine*, le peuple congolais jouissant de ses droits civiques est dans l'absolu le seul dépositaire de la souveraineté nationale et que tout autre exercice de cette souveraineté s'effectue en son nom, conformément aux dispositions de la constitution. Le journal catholique souligne que le problème actuel du peuple congolais est celui de ne plus avoir de loi constitutionnelle après avoir massivement rejeté les institutions anti-démocratiques et le parti qui le dirigeaient jusque-là. Il estime que le peuple congolais devrait se donner souvairenement de nouvelles institutions le jour où il sera en mesure d'adopter ou de repousser par référendum le texte d'une nouvelle constitution. En attendant que tout cela soit possible, *La Semaine Africaine* estime qu'il est nécessaire aujourd'hui d'organiser la Conférence nationale afin de permettre au peuple d'exprimer sa souveraineté : « *(…) il apparaît que la seule expression possible de la souveraineté populaire est une institution sui generis que l'on est convenu d'appeler la Conférence nationale et qui doit rassembler les représentants des institutions de la société civile, des associations politiques légitimement instituées et des grands corps de la nation. Il n'y a aucune alternative pacifique à la tenue souveraine d'une conférence nationale. À défaut de celle-ci, il n'y aurait qu'une alternative désolante : un coup d'État ou une insurrection populaire. L'un et l'autre ne feraient qu'aggraver les déchirures de notre nation et précipiter notre déclin économique (…)* » (3).

Le journal catholique termine son éditorial en soulignant que la classe politique et toutes les autres forces vives de la nation congolaise sont désormais au pied du mur quant au problème lié à la tenue ou non de cette conférence nationale : « *Qu'elles le veuillent ou non, leur attitude devant l'événement de la Conférence nationale les juge déjà et les jugera devant l'histoire* » (4).

« *Bonne chance* ». (Éditorial du 21 au 27 février 1991).

La Conférence nationale tant réclamée par la plupart des forces vives de la nation congolaise et souhaitée par *La Semaine Africaine* se tient bel et bien à Brazzaville depuis deux jours, c'est-à-dire depuis le 25 février 1991. *La Semaine Africaine* souhaite de tous ses vœux la réussite de ce cadre de concertation et de réflexion sur les grands problèmes de la nation : « *Il n'est pas impossible que la Conférence nationale soit illuminée par une sorte de grâce d'État et que ses participants trouvent miraculeusement eux-mêmes la présence du génie enchaîné de la nation congolaise en même temps que la force, le talent et la sagesse de briser ses chaînes, de libérer la parole et de faire œuvre nationale. Bonne chance donc à la Conférence* » (5).

Conscient de la multiplicité des grands problèmes de la nation, le journal catholique estime que la durée de deux semaines pour fonder une nouvelle République s'avère insuffisante. Il exprime son vœu de voir commencer enfin un débat national sur des problèmes tels que la gestion de la chose publique, l'enseignement et la santé, l'avenir du secteur de l'État, la corruption, l'enrichissement illicite, l'ajustement sructurel, la fonction spécifique des syndicats. Ce débat attendu et désiré n'étant pas prévu dans les decrets autorisant la tenue de la Conférence nationale, le journal catholique suggère que ses participants mettent en place des structures qui rendront possible la tenue d'un débat national, malgré la présence de tous ceux qui, après l'avoir monopolisé, font de leur mieux pour l'éviter.

« *Prendre son temps* ». (Éditorial du 7 au 13 mars 1991).

La Semaine Africaine souligne que du 1er janvier 1991, date à laquelle le président de la République avait officiellement annoncé la date d'ouverture de la Conférence nationale jusqu'au 25 février, jour de son ouverture, tout le monde était en droit de se plaindre du temps systématiquement perdu en atermoiements, aux réunions informelles et aux décrets présidentiels mal ficelés. Le journal catholique estime que depuis le 25 février on aurait tort de s'impatienter car la Conférence nationale, dans toute sa nouveauté et sa complexité, prend tout simplement le temps de naître, de s'installer, de prendre sa forme, en se dotant des

organes nécessaires à son fonctionnement : « *Elle est une institution nationale sans précédent, revêtue sans aucun doute d'une part essentielle de la souveraineté de la nation et il faudra bien, bon gré, mal gré que toutes les autres institutions consentent à lui laisser toute la place et à lui reconnaître tous les pouvoirs qui lui sont indispensables à l'accomplissement de ses salutaires fonctions (…) en rédigeant son règlement intérieur la Conférence fait voler en éclats les décrets trops étroits et restrictifs qui prétendaient limiter son pouvoir, son ordre du jour et sa durée (…) La Conférence nationale prend son temps et cela est bien ainsi* » (6).

La Semaine Africaine exhorte les conférenciers à apprendre à ne pas perdre ce temps-là et à rechercher l'efficacité maximum de leurs temps de parole toujours limités, de leurs travaux en commission qui doivent produire en temps voulu des textes opérationnels, de leurs contacts et de leur temps passé hors de la Conférence qui doivent leur permettre de recueillir dans le minimum de temps le maximum d'éléments indispensables à la formation de leurs jugements sur les grands débats nationaux.

« *Tout le bien possible* ». (Éditorial du 14 au 20 mars 1991).

La Semaine Africaine affiche son optimisme de voir la Conférence nationale réussir à accomplir les missions qui lui ont été assignées en dépit de quelques nuances que l'on peut relever ici et là. Elle estime que ces nuances ne doivent pas dominer la claire vision de tout le bien qui peut être entrepris et mené avec succès sur la base de l'étude méthodique des vrais problèmes, de l'investissement intelligent des compétences, et de la mise en valeur systématique de tout ce qu'il y a de bonnes volontés et de volonté du bien chez les conférenciers. Le journal catholique se rejouit de la liberté de ton retrouvée par les Congolais de tous âges qui n'hésitent pas à se lever pour prendre la parole à la Conférence nationale : « *Libérés de l'obligation de parler la langue de bois d'une idéologie importée, et de scander, comme à l'école, des devises assez débiles, les hommes retrouvent le goût d'appeler les choses par leurs noms, l'audace de poser des questions intelligentes, le besoin d'exprimer des idées de fond, l'impertinence et l'humour de l'Afrique profonde, l'art de négocier avec l'impossible, l'usage de toutes les finesses du dit et du non-dit* » (7).

En terminant son éditorial, *La Semaine Africaine* salue l'élection de Mgr Ernest Kombo à la tête du présidium de la Conférence nationale. Pour le journal catholique, le choix unanime d'un responsable religieux du plus haut rang pour présider les travaux de cette Conférence est une volonté manifeste de renouveau et de réconciliation nationale. Exprimant sa satisfaction sur le déroulement de la Conférence nationale, il écrit : « *À mesure que la Conférence*

nationale prend forme (…) le visage d'un Congo que l'on avait perdu se dessine à nouveau (…) La page d'une intolérance contre nature est enfin tournée. Ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas retrouvent la liberté» (8).

« *Pour l'efficacité de la Conférence* ». (Éditorial du 11 au 17 avril 1991).

La Semaine Africaine souligne que les différentes déclarations des participants à la Conférence nationale permettent facilement de découvrir leurs principales préoccupations qui sont essentiellement constituées de dénonciations des assassinats politiques et des détournements des biens publics pour l'enrichissement illicite d'une certaine classe. Le journal catholique estime qu'il est bien clair que la Conférence nationale peut ouvrir la voie à la justice mais elle n'a pas un pouvoir judiciaire car n'étant ni organisée, ni équipée pour rendre justice. Pour que la Conférence nationale soit efficace, les conférenciers devraient aborder méthodiquement tous les grands problèmes du pays jusqu'au fond en faisant des propositions construites sur la base des problématiques sérieuses et des analyses compétentes. *La Semaine Africaine* dénonce le fait que la parole n'a pas totalement été libérée car les groupes de pression qui s'exercent au sein de l'assemblée font que chaque conférencier est contraint à une prudence qui n'est pas toujours de bon aloi, poussant ainsi certains à vouloir cacher la vérité au peuple par des discours démagogiques : « *Ils ont la chance de s'adresser aux citoyens de ce pays en direct à longueur de journée. Il serait dramatique que le peuple soit déçu, par des discours démagogiques et perde confiance. La Conférence n'a pas d'autre appui que ce peuple suspendu aux lèvres de conférenciers. La vérité est, peut-être, en définitive, la seule politique jouable. Ceux qui, de toute façon, ne peuvent pas se permettre de la dire feraient mieux de se taire tout simplement* » (9).

Le journal catholique, pour terminer son éditorial, estime que le peuple congolais a besoin d'une vraie réconciliation nationale qui passe par la justice pour tous tout en attirant l'attention de la classe politique pour qu'elle ne fasse pas de cette dernière une sorte d'échange entre la sauvegarde des biens mal acquis et le silence sur les graves atteintes aux droits de l'homme contre la paix civile.

« *Le bout de la queue du singe* ». (Éditorial du 30 janvier au 5 février 1992).

Le 15 janvier 1992,le peuple congolais tout entier a cru voir les espoirs de l'instauration d'un État démocratique suscités par la Conférence nationale s'envoler lorsque le « haut-commandement » des Forces Armées Congolaises (F.A.C) a menacé de démettre illégalement le premier ministre de transition. *La Semaine Africaine* souligne que le Congo a été, depuis le

15 janvier 1992, le théâtre d'événements malheureux qui ont failli remettre en cause les précieux acquis de la Conférence nationale souveraine et compromettre le processus démocratique en cours. Le journal rapporte qu'une crise avait éclaté entre le gouvernement de transition et une partie de l'armée, suite à la nomination de Michel Gangouo au poste de secrétaire d'État à la défense nationale. Contesté par le Groupement aeroporté (GAP) qui a menacé l'ordre public par ce que *La Semaine Africaine* qualifie de « tentative de coup de force » ayant malheureusement endeuillé plusieurs familles, Michel Gangouo a été remplacé par le général Raymond Damase Ngollo par le premier ministre André Milongo. Ce dernier, rapporte le journal, a été contraint de remanier son gouvernement afin de mettre un terme à cette crise. *La Semaine Africaine* dénonce le changement brusque et inattendue de l'attitude de l'armée qui, pourtant, était devenue apolitique de puis la Conférence nationale et restée jusque-là une institution qui accompagnait l'instauration de la démocratie dans le pays : « *Scandale et exaspération devant la mise hors d'usage des moyens normaux d'information, le huis-clos des négociations, le spectre menaçant d'un haut-commandement, sans visage, et sans mandat, ne tirant sa puissance que des armes de l'État, soustraites au contrôle du pouvoir légitime. Regret profond de voir cette tâche se fixer sur l'honneur républicain de notre armée et notre image internationale ternie* » (10). Se basant sur l'adage qui dit que quand la forêt s'agite, le singe a du mal à se cacher et on voit toujours le bout de sa queue, le journal catholique estime que la semaine précédente aura permis à chaque Congolais de tester son degré d'attachement à la démocratie et sa capacité d'engagement dans la constuction de celle-ci. Il n'hésite pas à saluer vivement l'audace de tous ceux qui ont exprimé leur refus spontané et inconditionnel de l'idée d'un coup de force militaire à ce moment très important de la transition démocratique, des gens que le journal qualifie de « vrais démocrates » : « *Notre conviction, à l'issue de ces chaudes journées, est qu'il existe au Congo, dans les milieux sociaux les plus divers, de véritables Démocrates. Nous en avons rencontrés. Nous les avons reconnus en tout premier lieu à la qualité de leur souffrance et de leur inquiétude* » (11). D'autre part, *La Semaine Africaine* dénonce l'attitude de certains politiciens qui n'ont pas pu condamner cette sorte de coup de force de l'armée, parce qu'étant animés par un esprit beaucoup plus tribaliste que républicain : « C*ertains, toutes régions confondues, n'avaient mal qu'à leur tribalisme latent, viscéral et incontournable et que d'autres ne semblaient atteints que dans leur chère tranquillité perturbée, qu'ils seraient prêts d'ailleurs à demander à n'importe quelle dictature*» (12).

« *De quoi ont-ils peur ? Le peuple est bien la !* ». (Éditorial du 25 juin au 1er juillet 1992).

La Semaine Africaine souligne qu'en remaniant son gouvernement pour la quatrième fois en une année, le premier ministre de la transition, André Milongo, avait explicitement dit que c'était avec peine qu'il avait accepté la décision du Conseil supérieur de la République. Le journal catholique rapporte aussi que le premier ministre a affirmé que s'il ne l'avait pas fait, il serait entré en conflit avec le Conseil supérieur de la République et, d'après les renseignements qu'il aurait reçus, cela aurait abouti à une guerre civile. *La Semaine Semaine* s'étonne de cette déclaration du premier ministre qui, selon elle, une fois cette menace révélée au grand jour, creverait comme une bulle de savon car tous les Congolais expriment déjà leur volonté d'aller voter et n'ont nullement l'intention de se battre autour des urnes. Elle estime que la confusion dans laquelle se trouve la transition congolaise est due au fait que de nombreux membres du Conseil Supérieur de la République, sachant qu'ils ne seront pas réélus, tenteraient d'empêcher le bon déroulement du processus électoral. En dénonçant cette attitude, le journal catholique les invite à avoir le sens des responsabilités et l'esprit patriotique afin de permettre "l'atterissage en douceur" de la période de transition qui s'achève après la tenue de tous les scrutins, conformément à loi fondamentale : « *Le Conseil Supérieur de la République est habité par d'étranges démons. Détenteur d'une légitimité transitoire, qui s'épuise à mesure que le processus électoral revêt de la nouvelle légitimité constitutionnelle de véritables élus. Un grand nombre de conseillers ne seront pas réélus. Quel chagrin les habite à la veille de transmettre le flambeau du pouvoir législatif aux nouveaux députés de la nouvelle Assemblée ?* » (13). Le journaliste termine son éditorial en soulignant que la transition congolaise est malade et l'unique solution pour la sauver c'est de réussir le processus électoral, de permettre aux Congolais d'aller voter de leur mieux et le plus rapidement possible. *La Semaine Africaine* demande aux hommes politiques congolais de ne pas avoir peur d'aller aux élections afin que triomphe la démocratie dans le pays : *« Nous n'avons rien à craindre des élections, car en définitive, le corps électoral est prêt. Il sait suffisamment ce qu'il veut et il le veut paisiblement. Mais nous aurions tout à craindre d'un échec du processus électoral. La peur qui habite les sommets de l'État est mauvaise conseillère. Les Congolais savent ce qu'ils veulent. Laissez voter les gens* » (14).

« *Lorsque la mouvance et l'opposition se fissurent* ». (Éditorial du 1er décembre 1994).

La Semaine Africaine souligne que la mouvance présidentielle et l'alliance URD-FDU, formaient, tant qu'il y avait la guerre, deux blocs compacts qui dominaient le paysage politique congolais dans la mesure où chaque citoyen était obligé de choisir son camp parmi les deux pour éviter d'être accusé de traître. Cependant, elle fait le constat que l'absence des

programmes politiques précis sur lesquels ils pouvaient prétendre mobiliser la majorité des Congolais fait qu'en temps de paix ces deux alliances ne savent pas comment avancer sans perdre leur homogénéité. Le journal catholique rapporte qu'à la mouvance présidentielle, un conseiller du président a démissionné de ses fonctions pour prendre ses distances par rapport à la manière dont sa famille politique gère les affaires du pays.

« *Les alliances qui ne disent pas leurs noms* ». (Éditorial du 26 janvier 1995).

Dans sa parution du 19 janvier 1995, *La Semaine Africaine* avait, dans son titre à la Une, annoncé la réconduction de Jacques Joachim Yhombi-Opango à la tête du gouvernement, quelques heures seulement après avoir deposé sa démission auprès du président Pascal Lissouba. Dans son éditorial du même jour,c'est-à-dire du 19 janvier, elle avait affirmé que le renouvellement de l'équipe gouvernementale au Congo n'était qu'un histoire à dormir debout car lorsqu'on voit les résultats auxquels on est parvenu,on peut penser que les habitudes démocratiques ne sont pas encore l'apanage d'une bonne partie de la classe politique congolaise. Le journal catholique souligne, dans cet éditorial du 26 janvier 1995, malgré les tractations dans l'ombre entre les leaders politiques, la composition du deuxième gouvernement de Jacques Joachim Yhombi-Opango a été rendue publique dans la nuit du 22 au 23 janvier 1995, soit après un peu plus d'une semaine d'attente. *La Semaine Africaine* fait remarquer que l'opposition, qui avait pourtant décliné l'offre du premier ministre qui s'est basé sur les conclusions du Forum sur la culture de paix, a fini par intégrer le nouveau gouvernement,notamment l'URD, la coalition des partis d'opposition dirigée par Bernard Kolélas; les FDU, l'autre composante de l'opposition dirigée par Denis Sassou Nguesso a tout simplement choisi de rester dans l'opposition. Le journal catholique estime qu'avec l'entrée de l'URD dans le nouveau gouvernement, les alliances ne sont pas renversées mais cette composante de l'opposition montre clairement son rapprochement avec la mouvance présidentielle. Il se demande d'ailleurs comment va se présenter le paysage politique dans les jours à venir : « *Avec le deuxième gouvernement Yhombi-Opango, comment va se comporter l'URD ? Fait-elle dorénavant partie de la majorité, ou va-t-elle demeurer dans l'opposition ? Faut-il croire qu'entre le MCDDI et l'UPADS c'est l'histoire d'une alliance qui ne dira jamais son nom ? La nouvelle équipe gouvernementale, n'est-elle pas le fruit de ce rapprochement ?* » (15).

La question du changement de la constitution a plusieurs fois fait la une de l'actualité politique congolaise. Cette question a été abordée pour la première fois en 1992 après la Conférence nationale qui avait décidé de doter le Congo qui entrait dans l'ère démocratique

d'une nouvelle constitution. D'une part, si l'idée d'une revision de cette constitution adoptée en mars 1992 émise par le président Pascal Lissouba en 1994, qui la jugeait trop complexe, n'a pas fait long feu, celle du président Denis Sassou Nguesso a bel et bien abouti à la tenue d'un référendum constitutionnel en 2002 et en 2015. D'autre part, si en 2002, le changement de la constitution s'est faite sans contestation dans un pays qui connaissait encore une situation sociopolitique instable, celle de 2015 va tenir en haleine toute la classe politique congolaise pendant des longs mois. Consciente de l'importance de cette question, le journal catholique s'est pleinement engagé dans ce débat qui a fait couler beaucoup d'encre en République du Congo entre 2011 et 2015.

Dans son éditorial « *Oui à la Constitution* » du 12 au 18 mars 1992, le journal catholique déclare : « *Nous sommes allés à plusieurs reprises sur le terrain, dans nos paroisses, participer à des réunions très populaires avec des gens très simples, sur la nouvelle Constitution* » (16). Comme l'indique le titre de son éditorial, *La Semaine Africaine* prend position en faveur de l'adoption de la nouvelle Constitution en demandant à tous les Congolais de s'en approprier même si elle n'est pas parfaite. Pour le journal catholique, cette Constitution est tout de même « *applicable et perfectible* ». Il exhorte donc le peuple congolais tout entier à trouver un consensus autour du nouveau texte constitutionnel en votant massivement pour le « Oui ».

« *Défendre son droit de vote en tant que citoyen !* ». (Éditorial du 18 janvier 2002).

Le peuple congolais est appelé le 20 janvier 2002 à se prononcer lors du référendum sur l'adoption de la nouvelle constitution qui remplacera celle du 15 mars 1992 que le régime issu de la guerre de 1997 a tout simplement abrogé. Ce référendum constitutionnel n'est cependant pas du goût de tout le monde,plus particulièrement de l'opposition qui appelle à son boycott car le pouvoir en place n'a pas pris en compte ses propositions, notamment sur l'organisation du scrutin et la constitution du corps électoral.Réagissant à cette situation, *La Semaine Africaine* condamne l'attitude de l'opposition qui veut priver ses militants de leurs droits en tant que citoyens congolais en leur demandant de boycotter le référendum du 20 janvier. Elle estime que si l'opposition veut se faire entendre et pousser le pouvoir à prendre en compte ses revendications, la meilleure façon de le faire ce n'est pas de briller par la politique de la chaise vide, bien qu'il y a des raisons pour le justifier, mais c'est plutôt de s'exprimer par les urnes : « *En démocratie, quand on n'est pa content,on le dit, on l'exprime par les urnes (…) Sur quelle preuve pourrait-on alors amener les organisateurs à réviser leur copie, si les oubliés du recensement administratif restent chez eux ? (…)* » (17).

Le journal catholique pense qu'il est aussi nécéssaire au peuple d'exprimer sa volonté dans les urnes au lieu de sacrifier le droit de vote qu'il a obtenu grâce à l'ouverture démocratique en se laissant berner par les incessantes querelles politiciennes, quoi qu'il est évident que l'organisation des élections continue à souffrir des irrégularités et du manque de transparence: « *Les ratés dans l'organisation des scrutins ne datent pas d'aujourd'hui. Sous la Transition du premier ministre André Milongo, le gouvernement fut critiqué pour ses défaillances dans l'organisation du scrutin référendaire (...)* » (18). Quoi qu'il ne prenne position ni pour ni contre la nouvelle constitution, le journal catholique termine son éditorial en exhortant les Congolais de tous bords politiques à défendre leur droit de vote en dépit de l'appel au boycott du référendum constitutionnel lancé par les leaders de l'opposition: « *(...) les Congolais doivent défendre leur droit de vote, au lieu de le sacrifier sur l'autel d'interminables querelles politiciennes qui retardent le développement du pays* » (19).

« *Un septennat qui commence dans la grisaille !* ». (Éditorial du 12 septembre 2002).

Denis Sassou Nguesso a été élu président de la République du Congo pour un septennat le 10 mars 2002, conformément à la nouvelle Constitution du 20 janvier 2002, mettant ainsi fin aux cinq années de la période de transition qu'il a instituée après son retour au pouvoir à l'issue de la guerre civile de 1997. Critiquant la période de transition imposée après la guerre civile du 5 juin,de 1997 à 2002, *La Semaine Africaine* estime que le régime au pouvoir, pendant cette transition, a largement brillé par l'impunité. Se focalisant sur l'échec du régime au pouvoir pendant la transition, le journal catholique se demande ce qu'il en sera lors de ce septennat qui commence, étant donné que le peuple est toujours confronté aux mêmes difficultés quotidiennes : « *Il y a comme une certaine grisaille (...) il n'y a aucune différence entre la Transition qui s'est achevée et le septennat de la Nouvelle espérance. Autant, on fait face aux mêmes difficultés quotidiennes, autant l'on constate que les pouvoirs publics traînent les pieds, dans la mise en place des institutions prévues par la nouvelle Constitution* » (20).

De ce point de vue, *La Semaine Africaine* interpelle le pouvoir en place à promouvoir l'esprit démocratique pour permettre la mise en application de la nouvelle Constitution qui devra à son tour permettre la mise en place des nouvelles institutions de la République : « *Sans un cadre institutionnel complet, la nouvelle Constitution ne peut pas produire ses effets* » (21).

« *Les maladies infantiles de la démocratie en Afrique* ». (Éditorial du 28 janvier 2011).

La Semaine Africaine souligne que depuis l'ouverture démocratique en Afrique subsaharienne au début des années 1990, deux tendances fondamentales influencent les processus

démocratiques. Il s'agit, selon elle, de la tendance de la conservation du pouvoir, tout en lui donnant des contours démocratiques, notamment la réforme de la constitution qui permet de faire sauter le verrou de la limitation des mandats, et de la tendance de l'alternance au pouvoir comme preuve de la maturité démocratique : « *J'y suis, j'y reste ! Comment le faire en démocratie, avec ses exigences d'alternance au pouvoir ? Rares sont les pays qui réussissent l'alternance au pouvoir qui dégénère souvent en instabilité institutionnelle et, finalement en violences politico-ethniques. Comment pérenniser son pouvoir et se gratifier de l'auréole de président démocratiquement élu ? Voilà la nouvelle équation qui se pose aux démocrates africains au pouvoir. Faire sauter le verrou de la limitation de mandats ne suffit plus. Il faut, désormais, éliminer constitutionnellement le risque du deuxième tour où toutes les forces adverses peuvent coaliser dans le seul objectif du "tout sauf lui"* » (22).

« *Ainsi donc, il y a un problème dans le pays : la constitution !* ». (Éditorial du 2 novembre 2011).

La Semaine Africaine rappelle tout d'abord à l'opinion nationale qu'elle fait partie de ceux-là qui,au sortir de la guerre de 1997, pensaient que la Constitution du 15 mars 1992 était mauvaise car son principe de régime semi-présidentiel fut considéré comme la source des conflits que le Congo a connus, en 1959 entre le président Fulbert Youlou et Jacques Opangault, puis en 1993 entre le président Pascal Lissouba et Bernard Kolélas. Elle souligne que le débat, qui était depuis 2010 un débat intellectuel, a pris une dimension politique il y a quelques jours, suite à la sortie médiatique d'un député de la majorité présidentielle, laissant ainsi croire que le pays a un problème avec sa constitution qui ne serait plus adaptée au contexte du moment. Le journal catholique rappelle aussi qu'elle a également fait partie de ceux qui ont clamé haut et fort leur soutien à la Constitution du 20 janvier 2002 qui a instauré un régime présidentiel et garantit jusque-là la stabilité des institutions et la création des conditions permettant de mener à bien le travail de développement dont le pays a besoin. Selon lui, la majorité présidentielle, préoccupée à faire réelire son candidat, fit la sourde oreille en 2009 lorsque l'opposition lui demanda de changer la Constitution de 2002 après avoir relevé un certain nombre d'atteintes que celle-ci subissait. Se positionnant en faveur d'un régime présidentiel, *La Semaine Africaine* déplore le caractère versatile de la majorité présidentielle et se demande ce qu'il faut y comprendre: « *(…) le régime présidentiel est celui qui garantit le mieux la stabilité des institutions, dans un contexte culturel comme le nôtre où les ambitions politiques vont parfois jusqu'à sacrifier ce que la nation doit avoir de fondamental : son unité. L'actuelle constitution, même si elle peut être réformée pour d'autres*

raisons, n'a pas encore,en réalité, donné la pleine mesure de ses effets (…) il est un secret de polichinelle qu'avec l'horizon 2016, c'est (le changement de constitution) une grande préoccupation au niveau de la majorité. Il n'y a plus rien à cacher. Je présume que le débat s'avère houleux ! » (23).

« *Face à l'enthousiasme,il faut savoir raison garder !* ». (Éditorial du 25 mars 2014).

La Semaine Africaine souligne tout d'abord que lors de sa visite dans le département du Niari, le président de la République, comme il aime le faire dans tous les départements du Congo, devait rencontrer les sages de ce département le 22 mars 2014. Le journal catholique déplore qu'à la place des sages, ce sont plutôt des proches du pouvoir, notamment les ministres, les parlementaires, les élus locaux et les autorités politico-civiles ressortissants du Niari, qui se sont retrouvés en face du chef de l'État pour annoncer, par acclamation, que leur département est unanime pour la modification de la Constitution du 20 janvier 2002 afin de lui permettre de briguer un troisième mandat. Dénonçant cette attitude de vouloir politiser les départements qui sont pourtant des entités administratives politiquement neutres, *La Semaine Africaine* se demande si l'enthousiasme d'une salle confère la légitimité démocratique à un groupe de gens de parler au nom des populations de tout un département, sachant que celles-ci sont constituées des personnes de différentes obédiences politiques : « *(…) à Dolisie, cette décision n'a pas été du goût de tous les cadres et sages du Niari, qui voulaient aborder avec le chef de l'État, les questions sur le devenir de leur département. Les désaccords entre cadres et sages avaient émaillé les deux réunions de concertation qu'ils ont eues pour décider de ce qu'ils allaient dire et les personnes censées parler au chef de l'État. Par manque de consensus et devant l'échec constaté de ces rencontres, un schéma a été donc conçu (…) Le président des sages était carrément mis hors-jeu,lui qui devrait avoir la responsabilité de présenter les doléances au président de la République. Déjà, l'entrée dans la salle était conditionnée à la présence du nom sur la liste.Une méthode qui a frustré bon nombre de cadres et sages qui ont rebroussé chemin* » (24).

La Semaine Africaine s'étonne de constater que la Constitution du 20 janvier 2002 soit aujourd'hui rejetée par les cadres de la majorité présidentielle eux-mêmes qui, pourtant, sont à l'origine de ce texte constitutionnel alors que le deuxième mandat du président va vers sa fin. Le journal catholique estime que le fait de changer une constitution n'est pas un problème en soi car dans le concert des nations, le principe démocratique souverain est que les peuples sont libres de disposer de leurs destins. Cependant, il souligne que le débat que suscite l'initiative de changer la constitution au Congo, comme dans certains pays d'Afrique

subsaharienne, se repose sur la question de savoir si cela a pour but de répondre au mieux aux aspirations des populations à un mieux-être ou tout simplement pour permettre à un groupe de citoyens de se maintenir au pouvoir. Pour terminer son éditorial, *La Semaine Africaine* estime qu'il ne sera pas facile à la majorité présidentielle de réussir à changer la constitution sans pouvoir convaincre les autres par une démarche démocratique, et le fait de vouloir passer en force exposerait le pays au risque de la division: « *(…) la responsabilité démocratique de la majorité serait, d'abord, de convaincre sur le bien-fondé pour le pays, de son initiative. C'est là où elle est attendue et non sur le terrain de l'autosatisfaction risquant de conduire le chef de l'État sur un mauvais chemin. Car, il faut tenir compte des autres : le pays appartient à tout le monde et non seulement à ceux qui dirigent et à leurs militants* » (25).

« *Donc, vers un nouveau référendum constitutionnel* ». (Éditorial du 12 août 2014).

Une rencontre citoyenne entre le chef de l'État et les sages et cadres du département de la Lékoumou a été organisée le 5 mai 2014 à Sibiti. *La Semaine Africaine* rapporte que, lors de cette rencontre, le président de la République a réaffirmé à toutes les forces vives de la Lékoumou que le débat sur la constitution devrait permettre à tout le monde d'exprimer librement ses opinions et que personne ne peut empêcher un peuple de décider de son destin. Elle rappelle, par ailleurs, qu'elle avait souligné, dans son éditorial du 16 mai 2014, que la question du changement de la constitution, quand toutes les institutions nationales fonctionnent normalement, paraît bien plus compliquée qu'on ne pouvait l'imaginer, qu'il est nécessaire d'être d'abord conscient pour l'aborder en toute responsabilité sans courir le risque de remettre en cause la paix et l'unité nationale : « *Changer de constitution est une question complexe, en l'absence de toute crise paralysant le fonctionnement des institutions nationales. Mais, un consensus politique, à travers le dialogue qui inclut une démarche de réconciliation nationale, peut permettre une telle révolution en douceur. Pour l'instant, rien n'est gagné d'avance* » (26).

Le journal catholique estime que ce débat constitutionnel ayant commencé dans la controverse entre le camp de ceux qui sont pour le changement ou la révision et celui de ceux qui sont contre cette démarche, un référendum est donc inévitable pour permettre au peuple de trancher. Il estime aussi qu'il serait souhaitable que cette démarche soit renforcée par un processus de dialogue national afin de refléchir sur la question et décider de ce qui sera soumis à l'approbation du souverain primaire. *La Semaine Africaine* se prononce donc en faveur d'un consensus national sur cette question de la constitution à travers un référendum, tout en exprimant, tout de même, son inquiétude quant à la fiabilité du mécanisme électoral au

Congo qu'elle juge ne pas être rassurant : « *(…) tout l'enjeu de la nouvelle République est là : est-ce les préoccupations démocratiques qui prendront le dessus ou les calculs d'accession ou de maintien au pouvoir ? Il ne faut pas que les termes de référence de la nouvelle loi fondamentale sortent d'un " laboratoire", mais qu'ils soient l'émanation d'un consensus des forces vives de la nation. Pour y arriver, le dialogue est inévitable* » (27).

« *Des positions qui s'affirment de plus en plus !* ». (Éditorial du 22 août 2014).

Le débat déclenché sur la question de la constitution continue à battre son plein en République du Congo et l'on constate que les positions des uns et des autres, au sein de la classe politique, s'affirment de plus en plus. *La Semaine Africaine* rapporte que du côté de ceux qui sont opposés au changement ou à la révision de la constitution, on considère que ce débat n'est qu'une sorte de mise en scène dont le principal objectif n'est celui de permettre à l'actuel chef de l'État de briguer un troisième mandat; tandis que du côté de ceux qui sont favorables au changement du texte constitutionnel, exception faite des "sages" dans les départements, on constate encore une sorte d'hésitation de la part des partis de la majorité présidentielle pour s'y impliquer pleinement. Elle souligne que ce débat passionné suscite tout de même les inquiétudes de la plupart des Congolais, craignant que cela devienne une ménace à la paix qui règne dans le pays.

« *Tourner la page ?* ». (Éditorial du 30 janvier 2015).

La Semaine Africaine souligne que le débat constitutionnel a, même s'il a eu le mérite d'exister, sans doute connu son épilogue avec l'échec de la majorité présidentielle de convaincre tous ses acteurs sur la nécessité de s'engager dans la voie du changement de constitution. Elle souligne aussi que l'œuvre de changer ou de réviser de fond en comble une loi fondamentale est si complexe qu'elle requiert un large consensus de toutes les forces vives de la nation mais ce qui n'est, malheureusement, pas encore le cas au Congo. Le journal catholique estime que dans le contexte international actuel où tout le monde a vu le peuple burkinabé faire tomber le régime du président Blaise Campaoré qui voulait changer la constitution pour se maintenir au pouvoir, il ne serait pas souhaitable que le régime au pouvoir au Congo puisse foncer tête baissée dans une aventure qui pourrait entraîner le pays à la dérive : « *En démocratie, gouverner c'est toujours tenir compte de l'opinion (…) il faut convenir qu'il y a, à la base, dans notre pays, un véritable problème constitutionnel, si l'on souhaite une gestion véritablement démocratique de la chose publique (…) Le développement d'un pays est l'émanation de la stabilité de ses institutions nationales et non d'un homme*

providentiel. C'est encore un grand défi pour notre pays » (28). *La Semaine Africaine* se demande alors s'il faut espérer voir l'actuel président de la République avoir un sursaut patriotique pour amorcer une réforme de la loi fondamentale sans prétendre briguer un nouveau mandat. Elle estime que si le chef de l'État le fait en n'aspirant pas à un troisième mandat, il entrerait dans l'histoire par la grande porte, en plus de ce qu'il a déjà fait pour son pays.

« *On ne peut vouloir d'une chose et son contraire à la fois* ». (Éditorial du 7 juillet 2015). Après la convocation par le président de la République du dialogue national inclusif en vue d'un consensus sur la question concernant la Constitution, *La Semaine Africaine* rappelle qu'elle s'était félicitée de cette démarche qui a rencontré la satisfaction de tous. Cependant, elle estime que l'espoir du peuple congolais pourrait vite tourner en désillusion car ce dialogue national sans exclusive donne déjà l'impression d'être compromis après la publication des décrets portant organisation et nomination des membres de sa commission préparatoire. Le journal catholique dénonce donc cette attitude du pouvoir qui semble revenir au temps du centralisme démocratique comme à l'époque du parti-État, en faisant les choses selon son gré sans y associer l'opposition : « *On ne peut pas vouloir d'une chose et de son contraire à la fois. On ne peut pas convoquer le dialogue et faire tout le contraire du dialogue. Tout ce qui rentre dans la tenue d'un dialogue devrait se faire aussi dans le dialogue* » (29). *La Semaine Africaine* estime que si l'opposition exprime sa méfiance vis-à-vis de ce dialogue national sans exclusive,c'est à cause de l'attitude adoptée par le pouvoir en ne respectant pas les recommandations des précédentes concertations, notamment celles d'Ewo et de Dolisie : « *On peut donc comprendre aujourd'hui les exigences de cette opposition qui ne veut plus participer à un marché de dupes* » (30). Le journal catholique estime aussi que le pouvoir ne pourra s'en prendre qu'à lui-même pour n'avoir pas réussi à créer les conditions d'un débat sain et responsable autour de la Constitution. Il faudra, selon lui, un minimum de confiance pour que le dialogue soit une source de la consolidation de la démocratie au Congo.

« *Sortir de la confusion à propos du consensus et du référendum* ». (Éditorial du 4 août 2015). *La Semaine Africaine* souligne qu'au moment où l'on entreprend de vulgariser les résultats du dialogue national sans exclusive de Sibiti, il est nécessaire de clarifier les choses pour aider le peuple à sortir de la confusion née autour de l'usage des termes "consensus" et "référendum". Dans ses analyses, le journal catholique est arrivé faire le constat qu'en se focalisant sur le communiqué final du dialogue de Sibiti, on peut affirmer sans ambages qu'il n'y a pas eu de

consensus sur la question du changement de constitution, dans la mesure où on a assisté à l'émergence de trois différentes tendances : « *Dès lors qu'à Sibiti,le principe de prise de décision était basé sur le consensus et non sur le vote, peu important alors qu'une tendance ait été majoritaire et même largement majoritaire. Cela n'importe plus. Ce qui compte c'est qu'il n'y a pas eu consensus ni sur le changement de la constitution, ni sur sa révision, ni même sur le maintien en l'état de l'actuelle constitution (statu quo). C'est-à-dire, les 629 participants au dialogue de Sibiti ne sont pas tombés d'accord sur une des trois options (…) un consensus s'est par contre, dégagé pour adresser au chef de l'État les résultats du dialogue national pour qu'il puisse décider de la suite à donner, conformément à ses prérogatives constitutionnelles* » (31).

Abordant la question du référendum, *La Semaine Africaine*, après avoir fait une esquisse de définition de ce terme en le considérant comme la procédure qui permet aux pouvoirs publics de consulter directement les citoyens sur une question précise touchant à la vie de l'État ou de la nation, souligne que celui-ci est prévu par l'article 186 de la Constitution du 20 janvier 2002 quant à sa révision, lorsqu'elle est faite sur l'initiative du chef de l'État. Elle se pose tout de même la question de savoir si le référendum auquel les partisans de l'actuel président de la République font allusion consiste à réviser ou à changer la constitution. Tentant de répondre à son propre questionnement, le journal catholique déclare : « *Si c'est pour la révision de la constitution (…), il n'y a pas de problème, le processus est prévu par la constitution elle-même. La Cour constitutionnelle ne se chargeant que de vérifier la conformité constitutionnelle du contenu du référendum. Par contre, si c'est un référendum relatif au changement de la constitution, il s'agit là d'une démarche qui requiert des conditions politiques, permettant au président de la République d'appeler ses compatriotes à trancher une question d'intérêt national, par voie de référendum populaire* » (32). *La Semaine Africaine* rappelle que dans son éditorial du 17 avril 2015, elle avait pris position en faveur de l'une des trois tendances qui se sont dégagées lors du dialogue national sans exclusive de Sibiti. Dans cet éditorial, intitulé « *Faire évoluer les institutions de la République* », le journal catholique avait déclaré : « *Il ne faut pas aimer son pays pour laisser entendre que les institutions de la République issues de la Constitution du 20 janvier 2002 fonctionnent normalement. À moins de n'exprimer par là qu'une sorte d'ironie tendant à confirmer ce qui est justement au cœur du débat sur la loi fondamentale, à savoir : la nécessaire évolution des institutions de la République (…) Dans un tel contexte, faire évoluer les institutions devient plus qu'une nécessité, la survie de notre démocratie. Et pour faire évoluer les institutions, on*

n'est pas condamné à changer de constitution, on peut revisiter et réformer la loi fondamentale, pourvu que cela se fasse dans un large consensus des forces vives de la Nation » (33). Pour terminer son éditorial, le journal catholique exhorte toute la classe politique congolaise à faire preuve de pédagogie en prenant la peine d'expliquer clairement ces deux aspects aux populations afin d'éviter la confusion.

« *Pourquoi pas un référendum consultatif ?* ». (Éditorial du 1er septembre 2015).

La Semaine Africaine souligne que l'article 86 de la Constitution du 20 janvier 2002 autorise l'organisation du vote référendaire relativement aux matières concernant les lois. Elle précise qu'il existe plusieurs types de référendum, parmi lesquels on peut citer le référendum consultatif dont le principal objectif est de trancher une question nationale ou locale, c'est-à-dire une sorte de sondage grandeur nature, afin de prendre tout simplement l'avis du souverain primaire. Ayant pris position pour l'organisation d'un scrutin référendaire pour trancher la question de la constitution, le journal catholique estime que, dans le contexte actuel, le référendum consultatif est celui qui convient le mieux au Congo. Il justifie ce choix par le fait que les consultations présidentielles et les deux dialogues tenus séparemment par la majorité présidentielle et l'opposition n'ont pas pu permettre de dégager un consensus national. Face à la division du pays en deux camps distincts et où chacun cherche à faire triompher sa position, *La Semaine Africaine* se demande s'il n'est pas possible de trancher cette question de la constitution de manière démocratique pour éviter que la décision qui sera prise par le chef de l'État sur la base des conclusions des deux dialogues ne puisse cristalliser contre lui la déception et la colère du camp des perdants. Elle estime, cependant, que si le choix est fait par le souverain primaire, les perdants seront obligés de le respecter, car c'est là où se focalise tout l'intérêt du référendum consultatif. Tentant d'apporter sa pierre à l'ouvrage, *La Semaine Africaine* déclare : « *Il s'agit simplement de prendre l'avis du peuple : "oui ou non peut-on changer la constitution ?" Il ne s'agit pas d'un référendum constitutionnel ou décisionnel destiné à changer ou réviser la constitution. Il est vrai que le référendum consultatif n'est pas pris en compte par la constitution. Mais, il s'est finalement imposé dans beaucoup de pays comme pratique démocratique, lorsque les mécanismes du droit positif ne suffisent pas à régler une question sensible. Le référendum consultatif est comme le dialogue qui n'est pas pris en compte par la constitution, mais qui est une pratique pour réguler la vie démocratique* » (34).

« *Sans le dialogue, l'horizon est bouché !* ». (Éditorial du 2 octobre 2015).

La Semaine Africaine souligne que l'annonce du chef de l'État de la tenue d'un vote référendaire pour l'adoption d'une nouvelle constitution a donné un brusque coup d'accélerateur à l'aboutissement du projet de la majorité présidentielle de voir Denis Sassou Nguesso briguer un troisième mandat pour se maintenir au pouvoir. Elle dénonce la démarche adoptée par le chef de l'État, craignant que l'adoption d'une nouvelle constitution ne soit pas couverte d'une légitimité démocratique dont elle a nécessairement besoin puisque les consultations présidentielles et le dialogue national sans exclusive de Sibiti n'ont pas pu aboutir à un consensus ou sur une légitimité, par rapport aux institutions issues de la Constitution du 20 janvier 2002 : « *Entre le dialogue de Sibiti et le référendum pour l'adoption d'une nouvelle constitution, il y a une étape qui manque. Celle qui peut conférer une certaine légitimité au processus de l'évolution des institutions par le changement de la constitution. Cette étape, c'est le référendum consultatif qui consiste, simplement, à interroger le souverain primaire, s'il est oui ou non d'accord pour changer la constitution. De telle sorte que si le oui l'emporte, alors le gouvernement peut soumettre un nouveau projet de constitution au référendum. À contrario, si le non l'emportait, le gouvernement sera contraint de respecter l'ordre constitutionnel établi ou alors faire évoluer les institutions par la révision de la constitution dont les mécanismes sont prévus* » (35).

Il rappelle que l'alternance, qui est l'un des principes de la démocratie, est un élement essentiel au vivre ensemble dans une République et rien ne confère le droit à un groupe au pouvoir d'en priver le droit aux autres : « *En démocratie, il n'y a pas des anges, d'un côté, et des diables, de l'autre. Il y a une majorité qui a les rênes du pays en main, suivant un pouvoir légitimé par le vote du souverain primaire et limité dans le temps (mandat); et il y a une ou des oppositions qui portent des programmes alternatifs, de façon à arriver, un jour, au pouvoir, par la volonté du souverain primaire. Ainsi de suite* » (36). Soulignant qu'une bonne partie de la classe politique et de la société civile ne se reconnaît pas dans le référendum constitutionnel annoncé par le président de la République, *La Semaine Africaine* exhorte la classe politique à sortir de cette situation malsaine qui la divise profondement, depuis quelque temps, en deux camps qui se regardent en chiens de faïence où chacun a ses raisons de refuser de dialoguer avec l'autre. Elle reconnaît qu'au nom de sa souveraineté, un peuple a le droit légitime de changer sa loi fondamentale, pourvu que cela se fasse dans un large consensus national pour éviter le danger au pays. Se demandant d'où la nouvelle constitution pourra tirer sa source de légitimité nationale, le journal catholique estime que l'attitude critique ou reservée de la communauté internationale vis-à-vis de ce référendum devrait être une sorte

d'interpellation au président de la République afin de le pousser à apporter les correctifs nécessaires à la démarche engagée : « *Une partie du peuple n'est pas le peuple. Se contenter des avis des partisans portés par des intérêts particuliers ne traduit pas l'expression de la volonté du peuple (…) Il nous faut bien regarder là où nous allons, pour ne pas compromettre les acquis formidables que le Congo a engrangés pour son développement, ces quinze dernières années (…)*» (37).

« *Ne désespérons pas de la démocratie!* ». (Éditorial du 3 novembre 2015).

La Semaine Africaine souligne tout d'abord que le chemin de la démocratie n'a jamais été facile pour beaucoup de peuples à travers le monde,même pour la France et les U.S.A que les Africains prennent souvent en exemple. Elle dénonce, ensuite, l'attitude à la fois du pouvoir qui croit résoudre les problèmes politiques à coups de canon en réduisant définitivement au silence ses opposants; et celle de l'opposition qui pense trouver la solution aux problèmes politiques en intégrant la violence dans ses stratégies. *La Semaine Africaine* écrit : « *Lorsqu'un régime en arrive à faire la chasse à ses opposants, à les arrêter, les intimider; lorsque des événements pacifiques sont réprimés dans le sang, il faut craindre qu'on soit passé à un exercice tyrannique du pouvoir. De même, il ne sert à rien que les dirigeants de l'opposition, par leurs appels, poussent des hordes de jeunes à des manifestations qui se soldent par des destructions ou le pillage des biens publics et privés. Il faudra à nos hommes politiques et leurs acolytes revisiter Gandhi, Martin Luther King et Nelson Mandela (…) Le processus de changement de notre constitution a vu le sang de nos enfants innocents couler. L'on sait que devant les intérêts immenses qui guident les uns et les autres, on ne donnera pas cher pour leur vie. Mais les constitutions qui font couler le sang, fut-ce-t-il celui de présumés coupables de trouble à l'ordre public, parcequ'ayant participé aux manifestations de l'opposition, ont-elles de l'avenir ?* » (38).

Rappelant que la démocratie est un combat d'idées, *La Semaine Africaine* estime que dans ce contexte chaque acteur politique est sensé convaincre l'autre pour être suivi et non pas de l'intimider pour lui imposer ses idées par la force. Pour le journal catholique, le Congo fera un grand pas en avant lorsque sa classe politique comprendra que la démocratie se fait à travers des valeurs qu'il faut partager. Il s'étonne qu'après tous les épisodes de dialogue ou des concertations politiques nationales, la classe politique congolaise a failli ramener le pays dans une situation trouble comme celle qu'il a déjà connu dans le passé, à cause de ses intérêts égoïstes qui font que chacun des camps opposés est si convaincu de sa vérité absolue qu'il diabolise l'autre. Pour terminer son éditorial, *La Semaine Africaine* souligne qu'elle n'a

jamais été contre le changement de la constitution mais son souhait était de voir cette démarche se faire sur la base d'un large consensus des forces vives de la Nation et non pas dans un contexte de fanatisme effréné et de haine où l'adversaire politique est considéré comme l'homme à abattre. Elle estime que la classe politique congolaise doit faire du dialogue une valeur cardinale pour mieux sauvegarder la paix et l'unité nationale, et de permettre aux Congolais d'espérer sur la démocratie qui pourra assurer un avenir radieux à leur pays.

Le bihebdomadaire catholique congolais n'hésite pas à consacrer des éditoriaux pour rappeler son attachement à la démocratie.

« *Les citoyens doivent s'approprier leur démocratie* ». (Éditorial du 26 juin 2012).

Dans cet éditorial, *La Semaine Africaine* lance un vibrant appel à tous les Congolais afin de se battre contre les comportements et les pesanteurs qui tendent à prendre la démocratie en otage au profit d'une nomenclature qui ne cherche rien d'autre qu'à protéger ses intérêts. Le journal catholique leur rappelle que le mûrissement de la démocratie ne viendra pas d'un décret présidentiel mais de l'aboutissement de leur combat car la démocratie étant le pouvoir du peuple par le peuple, il y a donc aucune raison pour celui-ci de se résigner ou de se laisser fragiliser par la peur des violences armées. Conscient du fait que de nombreux citoyens sont démotivés à cause des pratiques frauduleuses et le manque de transparence qui caractérisent l'organisation des élections au Congo, le journal catholique exhorte les Congolais à ne pas abandonner le droit de vote qui leur permet de choisir leurs élus, tout en pointant du doigt les insuffisances en la matière des différents régimes qui se sont succédés au pouvoir : « *Notre expérience prouve bien que les partis qui arrivent au pouvoir sont subitement atteints d'un grand déficit démocratique. Ni l'UPADS, ni le PCT et leurs alliés au pouvoir n'ont jamais réussi, à travers leurs gouvernements respectifs, à organiser des élections aussi crédibles que celles de 1992 (…) Au point que ceux qui font aujourd'hui des leçons aux organisateurs des élections ne sont pas plus crédibles que ceux qu'ils critiquent. C'est le problème de notre classe politique. Celle-ci profite, en réalité, de la faible emprise des citoyens sur le système démocratique pour imposer son diktat* » (39). Le journal catholique termine son éditorial en exprimant son point de vue sur le processus électoral : « *L'organisation de nos élections doit permettre aux meilleurs candidats de gagner. Et les meilleurs, ce sont ceux qui obtiennent régulièrement la majorité des voix du souverain primaire dans les urnes. C'est cela la compétition démocratique* » (40).

« *Si l'on veut construire une vraie démocratie,il faut améliorer nos pratiques* ». (Éditorial du 27 juillet 2012).

La Semaine Africaine commence son éditorial en manifestant tout d'abord son ras-le-bol face à une situation qui perdure dans lesystème électoral et qui constitue un frein à la mise en place d'un véritable système démocratique en République du Congo : « *Si c'est de cette manière que les Congolais veulent faire la démocratie, alors il serait mieux de militer pour un retour au parti unique (…) On ne peut pas vouloir de la démocratie et faire le contraire, dans sa pratique. L'élection démocratique suppose l'égalité des chances entre compétiteurs, le respect de l'adversaire qui n'est pas un ennemi, la transparence et l'équité dans le processus d'organisation des votes, le libre choix, la sanction contre ceux qui marchent en dehors des lois établies (…) La fraude devrait être sévèrement punie, par la disqualification des candidatures, pour décourager ceux qu'elle tente* » (41).

Condamnant l'attitude du pouvoir en place qui procède à l'arrestation arbitraire des opposants après la présidentielle de mars 2016, le journal catholique exprime son point de vue dans son éditorial du 24 juin 2016 intitulé « *Le temps de la guerre psychologique ?* » en déclarant : « *Définie comme stratégie ou méthode de faire croire à l'adversaire qu'il est en position de perte ou de faiblesse et qu'il a intérêt à se rendre ou à s'aligner pour sa survie, la guerre psychologique empoisonne la vie politique au Congo, depuis le processus électoral qui a conduit au référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016 (…) Face au discours des milieux extrémistes de l'opposition, le pouvoir issu de la nouvelle République réplique par une politique répressive qui pousse certains opposants à prendre le chemin de la clandestinité ou de l'exil. Jamais depuis la fin de la guerre de 1997, on ne compte autant d'opposants derrière les barreaux* » (42).

Cette affirmation de *La Semaine Africaine* contredit le discours officiel du gouvernement congolais qui nie l'existence des prisonniers politiques dans le pays. Le journal catholique estime qu'en dépit du niveau inquiétant qu'a atteint la haine et la méfiance chez certains Congolais des deux camps politiques, il y a encore des compatriotes qui croient au dialogue afin de sauver le Congo, même s'ils craignent de s'interposer et ramener les uns et les autres sur le chemin de la démocratie apaisée. *La Semaine Africaine* termine son éditorial en exhortant le pouvoir et l'opposition à tout faire pour éviter de transformer le pays en une sorte de « Somaliland » en privilégiant le dialogue : « *Il faudra de grands efforts de modestie, de tolérance, de compréhension mutuelle, etc, de la part de tous, pour que la démocratie, qui*

instaure la concurrence politique dans la conquête et la gestion du pouvoir, ne se vive pas dans la haine, l'intimidation et les menaces » (43).

1.1.1.2. Les Unes

« *Conférence nationale : Pourquoi ? Comment ?* ». (Une du 31 janvier au 5 février 1991).

Le vent de la perestroïka qui a soufflé sur les pays de l'Est et la chute du mur de Berlin ont suscité le désir de changement en Afrique subsaharienne en général et en République du Congo en particulier. Toutes les forces vives de la nation congolaise demandent au régime monopartite au pouvoir d'organiser une concertation nationale pour permettre une ouverture politique et l'instauration d'un système démocratique dans le pays. Au lieu d'une simple concertation politique au format proposé par le pouvoir en place,de nombreux acteurs politiques ont exigé la tenue d'une Conférence nationale réunissant toutes les forces vives de la nation,sans exception. La question que l'on pouvait se poser était celle de savoir pourquoi la tenue d'une Conférence nationale et comment faut-il l'organiser. *La Semaine Africaine*, par cette Une, propose sa contribution à la conception de la Conférence nationale en expliquant les raisons principales de sa tenue et en faisant des suggestions sur la manière dont elle devrait être organisée. Le journal catholique estime que le peuple congolais aspire à une véritable réconciliation qui ne devrait pas être une sorte de troc entre la sauvegarde des biens mal acquis et le silence sur les graves atteintes aux droits de l'homme contre la paix civile.

« *Conférence nationale : mission accomplie, le Congo dans la démocratie pluraliste* ». (Une du 18 au 24 juillet 1991).

La Conférence nationale qui s'est ouverte le 25 février a pris fin le 10 juin 1991 avec la cérémonie de clôture placée sous le patronage du président de la République, Denis Sassou Nguesso. Cette Conférence nationale qui a connu la participation de près de 1200 délégués, représentant toutes les forces vives de la nation congolaise, a permis le passage en douceur du pays du centralisme démocratique à la démocratie pluraliste. *La Semaine Africaine* rapporte que la Conférence nationale a pris une série d'actes et des décisions qui sont immédiatement exécutoires dans pratiquement tous les domaines de la vie nationale, outre la mise en place des institutions de la période de transition telles que le Conseil supérieur de la République, l'élection du premier ministre de la transition et l'adoption de l'Acte fondamental. Le journal catholique souligne que les actes pris par la Conférence nationale sont autant d'orientations pour le gouvernement de transition qui n'a que douze mois pour tout mettre en œuvre. La chute de l'éditorial est une véritable expression de satisfaction de *La Semaine Africaine* sur la

réussite du déroulement de la Conférence nationale comme elle l'avait d'ailleurs souhaitée à son début : « *Avec la Conférence nationale souveraine, les Congolais viennent de tourner une page éminente de leur histoire. Pour la première fois au Congo, un changement radical vient de s'opérer dans la vie nationale, sans effusion de sang, sans violence, mais uniquement dans le dialogue, dans la confrontation verbale et dans la concertation (…) La Conférence nationale a également été un laboratoire, comme l'avait souligné Mgr Kombo dans un style très imagé. Un laboratoire où l'on a fait l'expérience de la démocratie. Trente ans après son indépendance, le Congo refait son histoire, trafiquée et falsifiée par vingt-sept ans de monopartisme* » (44).

« *Une transition jonchée d'obstacles* ». (Une du 21 au 27 mai 1992).

Les derniers mois de la transition, initiée après la Conférence nationale pour installer les nouvelles institutions de la République qui sortiront des élections démocratiques, sont caractérisés par une certaine peur qui flotte sur le Congo à cause des problèmes de cohabitation entre les trois institutions qui détiennent le pouvoir de l'État. *La Semaine Africaine* rapporte que c'est depuis une année que ces trois institutions, notamment le président de la République, le premier ministre et le Conseil supérieur de la République, n'ont jamais cessé de se suspecter, de s'agresser, de se tendre des pièges et de se menacer. Face à cette situation, *La Semaine Africaine* estime que seule une concertation entre les trois institutions de la République peut sauver la transition.

« *Vers une nouvelle transition démocratique ?* ». (Une du 7 juillet 1994).

Après son périple en Afrique et en Asie, le président de la République Pascal Lissouba a réuni la classe politique congolaise pour émettre l'idée d'amener le Congo vers une nouvelle transition politique qui passerait, sans nul doute, par la révision de la Constitution du 15 mars 1992 afin de permettre, selon lui, aux Congolais de s'imprégner des valeurs démocratiques attachées aux institutions issues de cette constitution. Le chef de l'État invite cette classe politique à réfléchir particulièrement sur le modèle sud-africain qui prévoit des postes de vice-présidents de la République. *La Semaine Africaine* affirme que l'initiative du chef de l'État de porter le débat autour de cette idée de transition démocratique suscite déjà beaucoup de réactions dans le pays où bon nombre de personnalités aussi bien du monde politique que de la société civile ont pris position. Vu l'importance du sujet qui fait la Une de l'actualité politique nationale, elle décide de faire un supplément à cette parution du 7 juillet 1994 en le consacrant au conseiller juridique et porte-parole du président de la République, Maître

Destin-Arsène Tsaty-Boungou. Selon le journal catholique, Maître Tsaty-Boungou fait, dans ce supplément intitulé « *Les non-dits de Pascal Lissouba* », la génèse de l'idée d'une nouvelle transition démocratique tout en en définissant le contenu et les fondements juridiques pour mieux faire comprendre la pensée du chef de l'État et enrichir le débat qui devrait en résulter. Dans le souci de servir d'espace à ce débat d'intérêt national, il ouvre deux autres suppléments dans ses parutions des 21 et 28 juillet 1994 aux réactions aussi bien des personnalités politiques de toutes tendances confondues qu'aux acteurs de la société civile. Dans le supplément de sa parution du 21 juillet 1994, intitulé « *Ce qu'en pense la société civile* », *La Semaine Africaine* donne la parole à cinq personnalités de la société civile dans ce débat sur une nouvelle transition démocratique au Congo tout en regrettant qu'elle n'a pas eu suffisamment d'espace pour avoir plus de réactions. Après avoir analysé les réactions des acteurs de la société civile, elle fait le constat suivant : « *Les points de vue sont divers, mais il se dégage un élément commun : la majorité des intervenants soulignent l'importance de l'élément culturel. Le débat reste ouvert* » (45). Quant au supplément intitulé « *Ce qu'en pense la classe politique* » de sa parution du 28 juillet 1994, le journal catholique affirme y avoir recueilli les réactions de trois personnalités politiques aussi bien de la mouvance présidentielle que de l'opposition. Cependant, c'est après avoir analysé leurs réactions que *La Semaine Africaine* regrette le fait que certains acteurs politiques contactés aient manifesté une sorte d'hésitation et de réticence tout en estimant que la liberté d'expression est l'un des facteurs les plus importants de l'existence d'un système démocratique : « *Nous tenons ici à souligner la nécessité du débat d'idées dans la vie politique d'un pays. Et ce n'est pas parce qu'on est d'une même famille politique que l'on doit forcément avoir une même approche devant une question donnée. Les points de vue exprimés dans ce supplément n'engagent que leurs auteurs et non leurs partis respectifs* » (46).

« *Un ministre d'État parle des "rapaces" autour du président* ». (Une du 1er décembre 1994).

Le journal catholique rapporte que c'est dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* dans son édition du 17 au 23 novembre 1994 que le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité, a qualifié l'entourage du président Pascal Lissouba comme essentiellement constitué de rapaces avides de pouvoir et d'argent. Il rapporte les mêmes faits du côté de l'opposition où les communiqués qui étaient signés ensemble hier, ne le sont plus aujourd'hui que par les FDU, plus particulièrement par le PCT qui, d'ailleurs, n'hésite pas à critiquer la commission parlementaire de paix constituée par les élus du Pool et des Pays du Niari. *La Semaine Africaine* estime qu'il n'y a plus aucun doute que, surpris comme des

hiboux par le grand jour, le retour de la paix dans le pays a quasiment bouleversé la cohésion qui regnait dans les deux camps : « *L'opposition et la mouvance se fissurent mais tentent de camoufler la réalité. Au sein des deux familles politiques s'est engagée une sournoise bataille entre ceux qui sont pour la paix, et ceux qui trouvent leurs comptes dans l'affrontement. Le paysage politique va être bouleversé* » (47).

La question du changement de la constitution a plusieurs fois fait la une de l'actualité politique congolaise. Cette question a été abordée pour la première fois en 1992 après la Conférence nationale qui avait décidé de doter le Congo qui entrait dans l'ère démocratique d'une nouvelle constitution. D'une part, si l'idée d'une revision de cette constitution adoptée en mars 1992 émise par le président Pascal Lissouba en 1994, qui la jugeait trop complexe, n'a pas fait long feu, celle du président Denis Sassou Nguesso a bel et bien abouti à la tenue d'un référendum constitutionnel en 2002 et en 2015. D'autre part, si en 2002, le changement de la constitution s'est faite sans contestation dans un pays qui connaissait encore une situation sociopolitique instable, celle de 2015 va tenir en haleine toute la classe politique congolaise pendant des longs mois. Consciente de l'importance de cette question, le journal catholique s'est pleinement engagé dans ce débat qui a fait couler beaucoup d'encre en République du Congo entre 2011 et 2015.

« *Trêve de chamailleries* » (Une du 6 au 12 février 1992).

La Semaine Africaine dénonce le fait que le peuple soit invité à participer au vote référendaire sans qu'il y ait eu un véritable débat sur le projet de la nouvelle Constitution afin de lui permettre de connaître ses droits et devoirs, les principaux ressorts du système institutionnel dans lequel il va désormais vivre : « *En réalité, il n'y a pas eu de débat constitutionnel, et La Semaine Africaine a eu l'occasion de le déplorer à plusieurs reprises* »(48). Le journal catholique se demande si le texte constitutionnel pourrait être mis à la disposition de tous les citoyens afin de mieux les preparer au scrutin référendaire, voire aux échéances électorales qui pointent à l'horizon : « *L'intérêt de tous les démocrates est que le texte constitutionnel soit lu et compris d'un maximum de gens et que le référendum mobilise pour l'État de droit républicain, toutes les communautés humaines de notre pays, dans un très large et très profond consensus. Il ne nous reste qu'une semaine et demi !* » (49). Ayant constaté que les hommes politiques n'ont pas pris la peine de faire connaître le contenu du texte constitutionnel à tous les citoyens congolais, *La Semaine Africaine* s'est efforcée de le diffuser et de donner aux groupes qui le désiraient, des instruments d'analyse et de compréhension de celui-ci.

Après la publication des résultats du vote référendaire, *La Semaine Africaine* souligne dans sa Une de son du 19 au 25 mars 1992, « *Congo : référendum constitutionnel, Un oui non sans difficultés* », que « *Le oui était partout dans la rue, mais il a eu du mal à entrer dans les urnes* » (50). Pour le journal catholique, presque tous les Congolais ont souhaité de leurs vœux la victoire du « Oui » lors du scrutin référendaire mais celle-ci a fait face à un certain nombre de problèmes tels que la tricherie de la part de ceux qui n'approuvaient pas la nouvelle Constitution.

« *Congo-constitution* ». (Une du 12 octobre 1995).

La proposition du chef de l'État Pascal Lissouba sur une nouvelle transition démocratique et la révision de la constitution avait donc lancé un débat au sein de la classe politique congolaise et de la société civile. Contre toute attente, la réaction du président de la Chambre Haute du parlement congolais, pourtant membre du parti au pouvoir, l'UPADS, a surpris bon nombre d'observateurs de la vie politique congolaise. *La Semaine Africaine* rapporte que le président du Sénat Augustin Poignet, qui est d'ailleurs la seconde personnalité dans la hiérarchie du pouvoir au Congo, n'adhère pas à l'idée émise par le chef de l'État de réviser la Constitution du 15 mars 1992. Selon elle, Augustin Poignet a jugé inopportune la révision de l'actuelle constitution en soulignant qu'il est prématuré de dire qu'elle est mauvaise tant que l'on n'a pas encore épuisé tous ses éléments. Le journal catholique poursuit son commentaire en rapportant que le président du Sénat congolais estime que si certains jugent mauvaise cette constitution c'est tout simplement parce qu'elle ménace leurs intérêts mais elle serait bonne si elle avantageait leurs intérêts.

« *Bernard Kolélas n'est pas pour la révision de la Constitution* ». (Une du 19 octobre 1995).

Soulignant que la position de Bernard Kolélas par rapport au débat sur la nouvelle transition démocratique et la révision de la constitution avait pris pris une tournure que ce dernier n'avait lui-même pas comprise, *La Semaine Africaine* rapporte que le leader de l'opposition congolaise a démenti, le 16 octobre 1995, les informations selon lesquelles il serait favorable à la révision de la Constitution, bien qu'il reconnait que dans la forme, celle-ci prévoit elle-même les modalités de sa révision. Selon elle, Bernard Kolélas ne serait pas favorable à la révision de la Constitution sur sa forme mais c'est surtout pour les raisons de cette révision et la nouveauté à y apporter. Le journal catholique estime que la clarification de la position du leader de l'alliance URD-FDU sur ce débat fait perdre au Président Pascal Lissouba un deuxième grand appui politique, après celui du président du Sénat Augustin Poignet, pour son

projet de modifier la Constitution. Ayant fait le constat que beaucoup d'hommes politiques aussi bien de la mouvance présidentielle que de l'opposition continuent à penser, comme le président Pascal Lissouba, que la Constitution du 15 mars 1992 est trop complexe et n'est pas adaptée aux réalités congolaises, *La Semaine Africaine* estime que le débat sur cette question est loin d'être clos maintenant.

« *Homme de la troisième voie,Martin Mberi se prononce contre la thèse d'un troisième mandat* ». (Une du 25 juin 2013).

Le débat sur la constitution devient inévitable au sein de la classe politique congolaise avant la tenue de l'élection présidentielle de 2016 puisque plusieurs voix s'élèvent ici et là pour exprimer leurs positions pour ou contre le changement ou la révision de la Constitution du 20 janvier 2002. *La Semaine Africaine* souligne qu'il faudra désormais, dans ce débat qui s'impose dans le pays, compter avec l'espace de débats « La troisième voie » que vient de lancer Me Martin Mberi, membre de l'UPADS et ancien ministre de l'Intérieur du président Pascal Lissouba de 1992 à 1996, puis ministre de la Construction dans le gouvernement de transition du président Denis Sassou Nguesso, de 1997 à 2002. Elle rapporte que Me Martin Mberi, dans une réflexion où il développe l'argumentation selon laquelle il ne serait pas bien-séant de procéder à la révision de la Constitution du 20 janvier 2002 pour permettre au président Sassou Nguesso de briguer un troisième mandat, fait la proposition d'une troisième voie aux deux grandes tendances qui se sont manifestées jusque-là. Selon le journal catholique, qui se demande d'ailleurs si cette « Troisième voie » réussira à convaincre, Me Martin Mberi conseillerait à l'actuel chef de l'État de renoncer volontairement à briguer un troisième mandat en changeant la constitution, pour garantir la paix, l'unité nationale et entrer ainsi dans l'histoire comme certains anciens chefs d'État africains.

« *Pascal Tsaty-Mabiala lance la campagne "Touche pas à ma constitution !"* ». (Une du 15 octobre 2013).

La Semaine Africaine souligne que, face à la volonté manifeste du pouvoir en place de changer la Constitution pour maintenir Denis Sassou Nguesso à la tête du pays, l'UPADS a donné le ton par une réplique qui va sûrement alimenter le débat sur cette question. Elle rapporte que le parti créé par l'ancien président Pascal Lissouba et aujourd'hui situé à l'opposition a, lors de la cérémonie marquant sa rentrée politique le 12 octobre 2013, fait une déclaration dans laquelle il a lancé la campagne « Touche pas à ma constitution ! » pour

répliquer à la majorité présidentielle qui avait,quelque temps déjà, lancé la campagne « Touche pas à mon président ! ».

« *Session du conseil national de l'U.P.A.D.S : création d'un comité d'honneur présidé par Pascal Gamassa* ». (Une du 20 décembre 2013).

Six mois après la tenue réussie de son historique congrès unitaire extraordinaire, l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) a organisé la session inaugurale de son conseil national, du 8 au 9 décembre 2013 à Dolisie, la troisième du Congo, rapporte *La Semaine Africaine*. Selon elle, l'ancien parti au pouvoir s'est doté, à l'issue de cette session, d'un comité d'honneur, organe consultatif, présidé par Pascal Gamassa. Analysant la situation politique nationale, l'U.P.A.D.S a deploré le silence assourdissant du président de la République dans le débat initié par ses partisans sur la révision de la Constitution du 20 janvier 2002 et la mauvaise volonté du pouvoir dans la mise en œuvre des autres recommandations de la concertation politique de Dolisie sur le processus électoral.

« *Des cadres et natifs résidents à Brazzaville se désolidarisent de l'initiative énoncée à Dolisie* ». (Une du 1er avril 2014).

La Semaine Africaine rapporte que le collectif des cadres et natifs du département du Niari résidents à Brazzaville a, dans une déclaration publiée le 29 mars 2014, exprimé sa désolidarisation de l'initiative prise par le président de l'Assemblée nationale, Justin Koumba, et le ministre Pierre Mabiala, en demandant au chef de l'État, au nom des populations de leur département, de changer la constitution pour se maintenir au pouvoir. Selon elle, les cadres et natifs du Niari résidents à Brazzaville dénonçent le fait que la visite de travail du président de la République dans leur département soit transformée en précampagne électorale et le lancement du programme de communication sur le changement de la Constitution de 2002, tout en soulignant que le pouvoir, par cet acte, engage le pays dans une logique de déstabilisation.

« *Débat sur le changement de la constitution : c'est parti !* ». (Une du 18 avril 2014).

Lors de sa visite de travail à Dolisie,une exhortation a été faite au président Denis Sassou Nguesso par le ministre des affaires foncières, Pierre Mabiala, et par le président de l'Assemblée nationale, Justin Koumba, parlant, à tort, au nom des populations du département du Niari dont ils sont aussi originaires, pour changer la Constitution afin de lui permettre de se présenter à l'élection présidentielle de 2016. *La Semaine Africaine* rapporte que le président de la République a jugé bon de laisser d'abord le temps aux gens de débattre librement sur

cette question avant de prendre sa décision. Le journal catholique souligne que depuis cette rencontre du 22 mars 2014 à Dolisie entre le président de la République et les cadres et les sages du Niari, le débat sur le changement de la Constitution du 20 janvier 2002 s'est brusquement accéléré dans la mesure où les acteurs politiques ont emboîté le pas aux journalistes et autres cadres intellectuels qui abordaient déjà cette problématique à travers les médias. Selon *La Semaine Africaine,* les partis de la majorité ont, après un débat entre eux, mis en place une commission chargée d'examiner la question du changement de constitution, alors que du côté de l'opposition, ce débat, qui a suscité une véritable levée de boucliers fortement indignée, a poussé les différents partis à lancer un appel contre la révision ou la modification de la constitution : « *Le débat est houleux sur la question de la Constitution,il n'est encore qu'à son début au niveau de la classe politique et les positions sont radicalement opposées. Suivant son évolution,il pourrait y avoir un référendum constitutionnel avant même l'élection présidentielle de 2016. Mais, rien n'est gagné d'avance. Dans l'opinion, on s'inquiète de ce que sera 2016 (...) Pour l'instant, place au débat et tant mieux si tout se passe dans un esprit de responsabilité* » (51).

« *Si c'est après 2016 qu'il faut voir l'opportunité de changer la constitution, eh bien, on le fera* ». (Une du 25 avril 2014).

La Semaine Africaine rappelle tout d'abord que l'actualité politique au Congo est marquée ces derniers temps par le débat sur le changement ou la modification de la Constitution du 20 janvier 2002 qui fait couler beaucoup d'encre et de salive, aussi bien dans les états-majors politiques que dans la société civile. Elle rapporte que, dans une interview qu'il lui a accordée, Michel Proust Toko, membre du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (R.D.P.S), un parti proche de la majorité présidentielle, n'est pas resté en marge de ce débat en estimant que le changement de la constitution n'est pas opportun pour l'instant et s'il fallait le faire, il serait mieux d'attendre après l'élection présidentielle de 2016 à laquelle l'actuel chef de l'État ne pourra, logiquement, pas se présenter.

« *Pascal Tsaty-Mabiala réaffirme le refus de son parti au changement de la constitution* ». (Une du 8 août 2014).

La Semaine Africaine rapporte que le premier secrétaire de l'U.P.A.D.S a réaffirmé, dans un mega-meeting tenu à Dolisie le 3 août 2014, le refus de son parti au changement de la Constitution du 20 janvier 2002, en déclarant que le Congo n'est pas malade de ses

institutions pour que cette constitution pose problème mais c'est plutôt son président qui veut passer par cette démarche pour s'éterniser au pouvoir.

« *Pierre Ngolo a lancé un mouvement en faveur du changement de constitution* ». (Une du 23 janvier 2015).

Ayant longtemps hésité à s'impliquer pleinement dans le débat déclenché par ses propres membres, les partis de la majorité présidentielle ont enfin décidé de bouger. *La Semaine Africaine* rapporte que c'est dans une ambiance volcanique au palais des congrès de Brazzaville que Pierre Ngolo, secrétaire général du P.C.T, parti au pouvoir, a officiellement lancé, le 20 janvier 2015, un mouvement prônant le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. Le journal catholique souligne la tenue de ce meeting, qui constitue le démarrage de l'œuvre de démontage de la Constitution du 20 janvier 2002, à une date qui coïncide avec celle de l'adoption de ce texte constitutionnel sous le même régime du président Denis Sassou Nguesso.

« *À l'heure actuelle, le changement de la constitution n'est pas une priorité* ». (Une du 10 février 2015).

Le débat sur la constitution est une actualité qui concerne désormais tous les Congolais, partout où ils se trouvent. *La Semaine Africaine* rapporte que Fréderic Bintsamou, alias Pasteur Ntumi, ancien chef rebel et actuel président du Conseil national des républicains (C.N.R), parti membre de l'opposition, est sorti de son silence pour donner son point de vue sur la question du changement de la constitution. Selon le journal catholique, le pasteur Ntumi, s'est montré, au cours de la conférence de presse qu'il a animée dans son fief de Mayama dans le Pool, favorable au dialogue, tout en marquant son opposition au changement de la constitution qu'il pense ne pas être une priorité à l'heure actuelle.

« *L'offensive médiatique de Charles Zacharie Bowao* ». (Une du 20 mars 2015).

Ancien ministre délégué à la présidence, chargé de la défense nationale du président Dénis Sassou Nguesso entre 2010 et 2013 et actuellement membre du bureau politique du parti au pouvoir, le P.C.T, le Pr Charles Zacharie Bowao est l'un des rares proches du pouvoir à s'opposer au changement de la constitution. *La Semaine Africaine* rapporte que le Pr Charles Zacharie Bowao est entré depuis quelque temps dans une sorte d'offense médiatique dans le but de convaincre le président Denis Sassou Nguesso à ne pas céder à la tentation de changer la constitution pour se maintenir au pouvoir. Elle souligne, à cet effet, que Charles Zacharie Bowao a choisi le terrain médiatique pour poursuivre le combat déclenché en novembre 2014

au sein de son parti, en martelant, lors de son intervention en tant qu'invité du journal Afrique sur *Radio France Internationale* le 18 mars 2014, que le changement de la constitution tel que préconisé par le pouvoir est une démarche illégale.

« *Non au changement de la constitution et présentation d'un candidat en 2016* ». (Une du 9 avril 2015).

Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État et président du M.C.D.D.I, parti membre de la majorité présidentielle, Guy-Brice Parfait Kolélas s'oppose aussi au changement de la Constitution du 20 janvier 2002. *La Semaine Africaine* rapporte que l'héritier de Bernard Kolélas, défunt leader de l'opposition sous le régime du président Pascal Lissouba, Guy-Brice Parfait Kolélas a réaffirmé, à l'issue du congrès du M.C.D.D.I qui s'est tenu du 3 au 4 avril 2014, sa position contre le changement de la constitution, ainsi que sa volonté de se présenter à l'élection présidentielle de 2016.Le journal catholique souligne que Guy-Brice Parfait Kolélas a aussi tenu à réaffirmer que son parti reste attaché à son alliance avec le parti au pouvoir tout en adoptant, malgré tout, une motion de soutien à l'actuel chef de l'État.

« *Le secrétaire d'État adjoint Tom Malinowski plaide pour le respect de la constitution* ». (Une du 5 juin 2015).

Le débat sur la question du changement de la loi fondamentale au Congo ne laisse pas indifférente la communauté internationale qui a aussi un avis à donner, un acte qui est loin d'être considéré comme une ingérence aux affaires intérieures d'État souverain, en se conformant aux textes établis par les Nations Unies et l'Union Africaine qui prônent le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique. C'est dans ce sens que le secrétaire d'État adjoint américain, chargé de la démocratie, des droits de l'homme et du travail a exprimé le point de vue des États-Unis d'Amérique sur cette brûlante question lors de sa visite officielle d'une demi-journée à Brazzaville, le 3 juin 2015. *La Semaine Africaine* rapporte que Tom Malinowski a affirmé, au sortir des audiences qui lui ont été accordées par les ministres congolais des affaires étrangères et celui de la justice et des droits humains, que la politique des U.S.A est constante et reste valable pour tous les pays, particulièrement ceux d'Afrique qui vont organiser des élections dans un futur proche. Le journal catholique souligne que Tom Malinowski a tenu a préciser que son pays est pour le respect des constitutions, c'est-à-dire contre le changement des constitutions pour permettre à une seule personne de se maintenir longtemps au pouvoir.

« *Dialogue national sans exclusive : l'opposition et une frange de la société civile posent des préalables à leur participation* ». (Une du 7 juillet 2015).

La Semaine Africaine rapporte que les partis et associations politiques de l'opposition,les individualités et une frange de la société civile, tous opposés au changement de la Constitution, ont publié le 2 juillet 2015 une déclaration dans laquelle ils ont conditionné leur participation au dialogue national sans exclusive par la prise des textes rectificatifs relativement aux quotas reservés aux différentes parties prenantes au dialogue, au sein de la commission préparatoire. Le journal catholique souligne que l'opposition exige entre autres, la présidence de ce dialogue par une personnalité neutre et non par un membre du parti au pouvoir comme il en est le cas aujourd'hui; la parité dans la composition de la commission préparatoire; l'attribution d'un caractère exécutoire immédiat des conclusions de ce dialogue; la présence de la communauté internationale pour donner plus de crédibilité à ces conclusions.

« *Pour François Hollande,les réformes constitutionnelles doivent se fonder sur un consensus* ». (Une du 10 juillet 2015).

Après la déclaration faite par le secrétaire d'État adjoint américain,Tom Malinowski, pour exprimer la position des U.S.A sur le débat constitutionnel au Congo, la France, ancien pays colonisateur, a aussi donné son point de vue officiel sur cette question. *La Semaine Africaine* rapporte que le président français François Hollande a, lors de l'audience qu'il a accordée à son homologue congolais Denis Sassou Nguesso au palais de l'Elysée, profité de l'occasion pour donner son point sur le débat constitutionnel en cours au Congo. Selon le journal catholique, François Hollande a estimé que les réformes constitutionnelles doivent être fondées sur un consensus.

« *Le courant du changement de la constitution l'a emporté, sur fond de contestation !* ». (Une du 17 juillet 2015).

Après une longue période d'opposition farouche entre ceux qui prônent le changement de la constitution et ceux qui y sont opposés, le débat constitutionnel, qui a profondement divisé la nation congolaise en deux camps distincts, est enfin arrivé à la fin, suite à la victoire des partisans du "oui au changement" après un vote à main levée à l'issue des travaux du dialogue national sans exclusive de Sibiti. *La Semaine Africaine* souligne que dans sa démarche de recherche d'un consensus, le président Denis Sassou Nguesso avait initié une série de consultations entre lui et toutes les forces vives de la nation, à l'exception d'une frange de l'opposition dite "radicale" et qui avait appelé au boycott de cette initiative. Selon elle, ces

consultations présidentielles ont permis par la suite au chef de l'État de convoquer le dialogue national sans exclusive qui s'est tenu à Sibiti, dans la Lékoumou, du 13 au 17 juillet 2015. Le journal catholique rapporte qu'à l'issue des travaux de ce dialogue qui a connu les débats au sein de plusieurs commissions, l'examen du rapport des travaux de la commission chargée de la réforme des institutions dont l'objectif principal était de débattre sur le changement de la constitution, peut d'ores et déjà pousser les partisans du "oui au changement de la Constitution du 20 janvier 2002" à savourer leur victoire : « *Il n'y a plus de doute. La constitution va être changée. Le plébiscite sur cette issue se traduit comme la victoire des partisans du oui qui, du reste, sont les plus nombreux dans les deux commissions du dialogue national sans exclusive. En plus des partis de la majorité, de nombreuses associations acquises au changement de la constitution ont pris part à ce dialogue (…) Pour leur part, certains partis de la majorité et de l'opposition ont réitéré leur refus de changer la constitution* » (52).

« *Gouvernance électorale et respect de l'ordre constitutionnel* ». (Une du 28 juillet 2015).

Quelques jours seulement après la tenue du dialogue national sans exclusive de Sibiti qu'elle a boycotté, l'opposition, à travers la plateforme I.D.C-FROCAD, a organisé son propre dialogue à Brazzaville. *La Semaine Africaine* rapporte qu'en réplique au dialogue national sans exclusive organisé à Sibiti par le gouvernement, l'opposition congolaise a tenu, du 26 au 29 juillet 2015 à Brazzaville, un dialogue alternatif pour dénoncer la mise en œuvre du projet anticonstitutionnel de changement de constitution et pour refuser ce que l'on veut faire accepter au peuple comme consensus. Selon le journal catholique, ce dialogue alternatif, qui avait pour principaux thèmes la gouvernance électorale et le respect de l'ordre constitutionnel, a connu la participation des grandes figures de l'opposition et de 650 délégués venus des quatre coins du Congo et de la diaspora.

« *Après les dialogues, que peut faire le président de la République ?* ». (Une du 31 juillet 2015).

Le débat sur la question du changement de la constitution a débouché sur l'organisation de deux dialogues, respectivement par le pouvoir du 13 au 17 juillet 2015 à Sibiti, et par l'opposition radicale qui a boycotté la rencontre de Sibiti, du 26 au 29 juillet de la même année, à Brazzaville. Abordant ce sujet, *La Semaine Africaine* tient tout d'abord à rappeler que le débat sur la constitution est né de la préoccupation des partisans de la majorité présidentielle devant l'article 185 de la Constitution du 20 janvier 2002 qui exclut du champ

de la révision le nombre de mandats du président de la République qui est bloqué à un total consécutif de deux par l'article 57. Donnant son point de vue sur la tenue des deux dialogues parallèles, le journal catholique estime que le dialogue national sans exclusive de Sibiti a demontré l'existence de trois tendances, notamment celle qui ne veut ni du changement ni de la révision de la constitution, celle qui ne veut que de la révision constitutionnelle, et enfin, celle qui veut absolument du changement pur et simple de la constitution. Quant au dialogue alternatif de Brazzaville, il a été organisé par l'opposition pour, selon *La Semaine Africaine*, montrer sa détermination à ne rien céder face au pouvoir, en réaffirmant sa position contre le changement de la constitution et en exigeant des conditions transparentes lors de la présidentielle de 2016. Les conclusions des deux dialogues ayant été remises au président de la République, le journal catholique se demande, dans ce contexte, ce que sera la démarche à suivre par ce dernier.

En dominant l'actualité politique congolaise, la question du référendum fait aussi plusieurs fois la Une de *La Semaine Africaine*.

« *Le FROCAD et l'I.D.C unis pour défendre l'ordre constitutionnel* ». (Une du 25 août 2015).

Le débat sur la constitution,qui passionne et même divise le pays, continue à faire la Une de l'actualité politique, en dépit de la tenue des deux dialogues organisés par les deux camps opposés et que l'on croyait trancher cette question de la constitution. *La Semaine Africaine* rapporte que les leaders de deux plateformes de l'opposition, le Frocad et l'IDC, ont signé le 22 août 2015 un accord de partenariat en vue de défendre et promouvoir le respect de l'ordre constitutionnel, et la gouvernance électorale pour des élections libres et transparentes.

« *Vers un référendum, pour l'adoption d'une nouvelle constitution !* ». (Une du 25 septembre 2015).

Le débat sur la constitution a enfin connu son épilogue avec l'annonce de la décision tant attendue du président de la République par rapport aux conclusions du dialogue national sans exclusive de Sibiti, comme il l'avait promis. *La Semaine Africaine* rapporte que le président Denis Sassou Nguesso a, dans un mesage radio-télévisé adressé au peuple congolais le 22 septembre 2015, annoncé la convocation du scrutin référendaire dans un proche avenir pour l'adoption du projet de constitution qui sera élaboré par une commission spéciale qu'il mettra en place lui-même. Elle fait le constat que le président de la République a directement opté pour le changement de la constitution, dont le projet sera soumis au vote référendaire pour son

adoption par le souverain primaire, afin de mettre un terme au débat qui a tant passionné les Congolais.

« *Grand meeting de l'opposition pour dire non au référendum constitutionnel* ». (Une du 29 septembre 2015).

La Semaine Africaine rapporte que l'opposition IDC-FROCAD a organisé, le 27 septembre 2015 à Brazzaville, un grand meeting populaire pour réiterer son refus au référendum constitutionnel annoncé par le chef de l'État et qu'elle considère comme un "coup d'État constitutionnel". Elle souligne que qu'en rassemblant plus de vingt-cinq mille personnes, l'opposition a surpris par la réussite de ce meeting en pleine ville-capitale car la mobilisation de ses partisans prouve sa détermination à faire obstacle au changement de la constitution.

« *Référendum constitutionnel : des réactions diverses du côté de la communauté internationale* » (Une du 2 octobre 2015).

La Semaine Africaine souligne que la décision du président Denis Sassou Nguesso de convoquer un scrutin référendaire pour l'adoption d'un nouveau projet de constitution a suscité de nombreuses réactions de la part de la communauté internationale, particulièrement des organismes internationaux et des pays partenaires du Congo comme l'Union Européenne, l'Organisation internationale de la francophonie (O.I.F), la France, les U.S.A, et même le Parti Socialiste français (P.S). Faisant le condensé des différentes réactions, le journal catholique fait constater que beaucoup d'entre elles ne sont, de manière générale, pas favorables à la démarche adoptée par le chef de l'État congolais qui a d'ailleurs déjà mis en place, à travers un décret, la commission qui sera chargée de rédiger la nouvelle constitution. Il estime que si le référendum constitutionnel tel qu'annoncé par le pouvoir en place n'arrive pas à faire l'unanimité de toute la classe politique congolaise et de la société civile, le bras de fer entre la majorité présidentielle et l'opposition risque d'être houleux.

« *Un important dossier était à l'ordre du jour : le projet de constitution* ». (Une du 6 octobre 2015).

La Semaine Africaine rapporte que le conseil des ministres du 5 octobre 2015 avait à son ordre du jour l'adoption du projet de constitution élaborée par la commission mise en place par le chef de l'État, et dirigée par le Pr Placide Moudoudou, juriste et député du parti au pouvoir, le P.C.T. Elle souligne que ce projet de constitution qui a été remis au président de la République le 3 octobre, devrait adopté par le conseil des ministres le 5 octobre, avant de le dévoiler au grand public.

« *Les forces du changement de la constitution ont lancé la campagne du "oui" par un méga-meeting à Brazzaville* ». (Une du 13 octobre 2015).

La Semaine Africaine rapporte que c'est par un méga-meeting,organisé le 10 octobre 2015 à Brazzaville, que les forces politiques et sociales acquises au changement de la constitution ont lancé la campagne pour le "oui" au référendum constitutionnel du 25 octobre 2015. Le journal catholique souligne que ce méga-meeting est une sorte de réplique à celui qui avait été organisé par l'opposition quelques semaines plus tôt.

« *Meeting contre le référendum constitutionnel : le FROCAD et l'IDC ont fait bouger Pointe-Noire* ». (Une du 20 octobre 2015).

La Semaine Africaine rapporte que les dirigeants de l'IDC et du FROCAD ont tenu un méga-meeting à Pointe-Noire, le 17 octobre 2015, pour dénoncer l'organisation du référendum constitutionnel qu'ils qualifient d'illégal. Elle souligne que ce meeting qui a mis en ébullition la ville océane, dont la grande partie de la population semble être acquise à la cause de l'opposition, a malheureusement été affecté par un incident sanglant provoqué par un officier de police qui a tiré sur la foule, faisant quatre blessés, alors que le meeting n'avait pas encore commencé. Selon le journal catholique, le véhicule de cet officier de cet officier de police a été brûlé par la foule en colère, tandis que les blessés ont été évacués à l'hôpital.

« *Référendum constitutionnel : le scrutin s'est déroulé dans le calme, mais un faible taux de participation* ». (Une du 27 octobre 2015).

La Semaine Africaine rapporte que le scrutin référendaire a bel et bien eu lieu le 25 octobre 2015 sur toute l'étendue du territoire national, à l'exception de quelques localités dans les départements du sud du Congo. Elle souligne que l'appel au boycott lancé par l'opposition et les événements malheureux qui ont précédé ce scrutin, particulièrement dans les quartiers sud de Brazzaville, sont la cause du faible taux de participation qui a été constaté : « *De manière générale, le référendum constitutionnel n'a pas mobilisé les électeurs comme on a l'habitude de le voir. Au référendum du 20 janvier 2002, il y avait plus d'électeurs qu'à celui de 2015. Le 15 mars 1992, il y avait encore beaucoup plus d'électeurs. Pour le scrutin du dimanche 25 octobre, certaines langues n'hésitent pas à dire que les Congolais ont boudé les urnes, faisant référence au faible taux de participation* » (53).

« *Les résultats publiés par le gouvernement donnent une écrasante victoire du oui* ». (Une du 30 octobre 2015).

La Semaine Africaine rapporte que les résultats du référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 ont été publiés par le ministre de l'Intérieur, le 26 octobre, après les avoir reçus de la commission nationale d'organisation des élections. Selon elle, ces résultats donnent une écrasante victoire du « oui » avec près de 92,96% des voix sur un taux de participation établi à 72,44% sur l'ensemble du territoire national. Dans cette même parution, le journal catholique rapporte aussi que l'opposition IDC-FROCAD rejette les résultats de ce scrutin référendaire et demande, purement et simplement, leur annulation. Selon le journal catholique, cette plateforme de l'opposition dite « radicale » a organisé, le 27 octobre 2015, une conférence de presse portant essentiellement sur le référendum constitutionnel dont elle a rejetté les résultats dans la mesure où elle affirme que celui-ci a été organisé pour permettre l'adoption d'une nouvelle constitution dans le but de maintenir le président Denis Sassou Nguesso au pouvoir.

« *L'opposition IDC-FROCAD demande la remise en liberté de ses responsables toujours détenus* ». (Une du 31 mai 2016).

La Semaine Africaine rapporte que le comité de coordination de l'opposition IDC-FROCAD a organisé, le 25 mai 2016, une conférence de presse pour exiger au président de la République de libérer sans aucune autre forme de procès tous les membres de l'opposition arrêtés pendant la campagne référendaire de 2015 et celle de la présidentielle de 2016.

« *L'Adhuc vivement inquiète par l'arrestation et la disparition des opposants* ». (Une du 24 juin 2016).

La Semaine Africaine rapporte que l'Association pour les Droits de l'Homme et l'univers carcéral (ADHUC) a publié le 20 juin 2016 un communiqué de presse dans lequel elle exprime ses vives inquiétudes face à la série d'arrestations dont les leaders de l'opposition, notamment ceux qui étaient candidats à la dernière présidentielle, leurs collaborateurs et partisans sont devenus la principale cible.

Comme nous pouvons le constater, *La Semaine Africaine* s'est pleinement impliquée pour reclamer la tenue et le bon déroulement de la Conférence nationale souveraine en 1991, marquant ainsi le point de départ du processus de démocratisation politique en République du Congo. Contribuant largement à la conception de la Conférence nationale souveraine,elle a aussi accompagné ce processus de démocratisation, de la période de transition à la tenue, en 1992, des premières élections pluralistes dans le pays depuis 1958 et qui ont permis l'installation des nouvelles institutions de la République, tel que prévu par la Conférence nationale. Le journal catholique s'est aussi engagé à éduquer le peuple congolais dans son

ensemble sur les valeurs de la démocratie. Comme l'illustrent d'ailleurs ses articles que nous venons d'analyser, il prend clairement position en faveur de la démocratie en s'opposant farouchement à la dictature, quelle que soit sa forme.

1.2. L'engagement de *La Semaine Africaine* dans la réussite du processus électoral au Congo

Lorsqu'on s'interroge sur les causes de la plupart des tensions sociopolitiques et des violents conflits armés qui se déclenchent en Afrique subsaharienne en général et au Congo en particulier, les élections sont souvent pointées du doigt. Moyen par lequel les citoyens peuvent choisir librement ceux à qui ils veulent confier leur destin, les élections sont encore à ce jour considérées comme un moment critique ou comme une période extrêment sensible dans la mesure où elles sont une véritable source de violences. Le manque de consensus autour des élections est la principale cause de la plupart des conflits sociopolitiques qui ont débouché aux multiples conflits armés que la République du Congo a connus à partir des années 1990. *La Semaine Africaine* a consacré de nombreux articles, notamment de nombreuses Unes faisant l'objet d'un commentaire et de nombreux éditoriaux, sur la question du processus électoral au Congo depuis le référendum de 1992 jusqu'à l'élection présidentielle anticipée de mars 2016. Nous avons décidé de diviser ce processus électoral en deux phases distinctes. La 1ère phase concerne le processus électoral des années 1990 qui se commence juste après la tenue de la Conférence nationale souveraine et se caractérise par l'organisation en 1992 du référendum constitutionnel, des élections locales, sénatoriales, législatives et présidentielles. Ce processus s'étend au-délà de l'année 1992 avec la tenue des législatives anticipées, faisant suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République en réplique à la motion de censure prononcée contre le gouvernement de Maurice Stéphane Bongho-Nouarra. Quant à la 2e phase, elle concerne la période allant de 2002, année marquant la relance du processus démocratique au Congo, près de 5 ans après la fin de la guerre civile de 1997, avec la tenue du référendum constitutionnel, à 2016, l'année du scrutin présidentiel qui a permis à Denis Sassou Nguesso de briguer un troisième mandat consécutif.

1.2.1. Les éditoriaux

Dans son éditorial « *Où enterrerons-nous l'espoir ?* » du 27 février au 4 mars 1992, *La Semaine Africaine* invite les hommes et les femmes qui auront la charge d'animer ces nouvelles institutions à opérer une rupture avec les comportements du passé qui n'ont causé

que désolation et grincements de dents au peuple congolais. En se focalisant sur l'adresse à la nation congolaise de Mgr Ernest Kombo lors de la session de clôture du Conseil Supérieur de la République (le parlement de transition), le journal catholique écrit : « *Notre beau pays a, en effet, dans les mois à venir, un véritable rendez-vous avec l'histoire. Au cours de ce siècle, nous avons eu notre part de souffrances, celles qui nous ont été imposées et celles que nous nous sommes infligés à nous-mêmes (…) Il est vrai que nous ne saurions où enterrer l'espoir. Le temps n'est-il pas venu, pour des hommes nouveaux d'oser prendre la parole et l'initiative, puisque les anciens n'ont rien trouvé, absolument rien à dire aux gens ? (…) Le temps n'est-il pas venu de changer de terrain et d'équipes pour que le vrai championnat commence enfin ?* » (54).

« *La cohue électorale* ».(Éditorial du 25 mars au 1er avril 1992).

La Semaine Africaine dénonce la mauvaise organisation des élections locales du 29 mars 1992. Elle pointe du doigt le fait que les électeurs auront à la fois en face d'eux une multitude de listes que les illétrés surtout auraient du mal à distinguer pour faire le choix de leurs candidats. « *Dans l'état où en sont aujourd'hui les choses, un citoyen de Pointe-Noire devrait, dimanche prochain, aller voter le même jour pour trois listes différentes : celle de son arrondissement, celle de la commune de Pointe-Noire et celle de la région du Kouilou.(…) Les mamans de cet arrondissement vont donc devoir rentrer dans l'isoloir avec trente six listes différentes et mettre dans l'enveloppe sans se tromper les trois listes qu'elles auront choisies. Si par malheur, l'une d'entre elles se trompe et met dans l'enveloppe deux listes d'arrondissement et une liste de région, il est évident que ses votes pour la commune et l'arrondissement seront nuls.(…) Qui peut raisonnablement prétendre que le suffrage dans ces conditions pourrait être un suffrage universel* ! (…) *Les gens que l'on interroge dans la rue disent que l'on se moque d'eux et qu'ils ne comprennent rien à ces élections locales*» (55).

Pour le journal catholique, le flot débordant des candidatures que l'on constate pendant ces élections locales est un véritable désastre électoral et il serait nécessaire à certaines listes qui n'ont aucune chance de gagner de se retirer purement et simplement ou de fusionner avec les listes des candidats dont elles sont les plus proches. Cette démarche devrait permettre aux personnes du 3e âge mais aussi aux illétrés de voter en toute sérénité et éviter de noyer les bonnes et vraies listes locales dans la cohue afin de donner une chance à la démocratie naissante au Congo. *La Semaine Africaine* continue d'exprimer son inquiétude quant aux conditions d'organisation des élections locales dans sa parution suivante.

« *L'embarras du choix* » (Éditorial du 30 avril au 6 mai 1992).

Le journal catholique réaffirme sa volonté de voir se retirer les listes des partis qui n'ont aucune assise politique sur le plan national et qui constitueraient un véritable casse-tête pour les électeurs quant à la précision de leurs choix : « *Le citoyen congolais moyen est plongé dans la plus grande perplexité en ce qui concerne les choix qu'il devra effectuer le 3 mai si les élections locales sont finalement maintenues pour dimanche prochain (…) Un grand nombre de listes auraient dû se retirer en constatant que n'ayant aucune chance de succès, leurs candidatures n'avaient qu'un seul effet, celui de contribuer, pour une part importante, à la confusion du processus électoral. Certains noms de chômeurs ignorants et sans la moindre compétence qui figurent sur des listes indigentes, constituées par des amateurs irresponsables ne peuvent que faire tourner en dérision notre démocratie balbutiante*» (56).

Le journal catholique n'hésite pas à souligner que ces élections ont bel et bien eu lieu comme prévu mais non sans difficulté pour les électeurs, comme l'indique sa Une du numéro 1913 du 30 avril au 6 mai 1992 : « *Congo : élections locales, le 3 mai 1992. Un choix difficile* ».

« *Le paysage politique s'éclaire* ». (Éditorial du 14 au 20 mai 1992).

La Semaine Africaine met d'abord en évidence le fait que deux partis politiques se sont taillés la part du lion lors des élections locales, à savoir l'UPADS et le MCDDI : « *Deux partis semblent en mesure de mobiliser un électorat à vocation majoritaire sur le plan national : l'UPADS de M. Pascal Lissouba est premier en nombre de sièges obtenus sur l'ensemble du territoire (…) Le MCDDI de M. Bernard Kolelas est le premier en nombre de voix obtenues* » (57). Saluant la victoire des deux partis, *La Semaine Africaine* s'insurge tout de même contre les partis, parmi lesquels l'ancien parti au pouvoir arrivé en 3e position, qui seraient motivés par le désir de perturber le climat de paix qui règne dans le pays : « *Le PCT va donc devoir acquérir ses brevets de démocratie soit dans l'opposition, soit comme force d'appoint à une majorité à laquelle il trouverait l'opportunité d'apporter son concours. Cette perspective qui était tout à fait prévisible et qui fait partie du jeu normal de la démocratie ne justifie pas la mauvaise humeur que manifeste le secrétaire général du PCT qui réclame l'annulation des élections (…) les Congolais veulent la paix et seraient très rassurés si les principaux partis voulaient bien mettre au piquet leurs agitateurs les plus turbulents et les plus stupidement tribalistes* » (58).

« *Pour gouverner, il faut avoir…* ». (Éditorial du 3 juin 1992).

Cet éditorial de *La Semaine Africaine* est à la fois une sorte de proposition et d'interpellation à l'endroit des candidats à la présidentielle et aux législatives de juin 1992. Tentant d'apporter sa pierre à l'ouvrage, elle déclare : « *Pour gouverner en démocratie, un chef d'État ou de gouvernement doit pouvoir disposer de l'adhésion de deux catégories de concitoyens : un électorat majoritaire avec lequel il est en mesure d'établir un système efficace de communication sur les principaux enjeux de la politique qu'il devra conduire; des équipes de cadres supérieurs, compétentes, motivées et cohérentes, prêtes à s'engager avec lui, dans la conception et la mise en œuvre de cette politique* » (59). Le journal catholique demande aux candidats à la magistrature suprême de dire au peuple quels seront les gens qu'ils ont l'intention de travailler avec et quels seront les dossiers nationaux auxquels ils donneront la priorité. Étant donné que le futur président de la République choisira, conformément à la Constitution, le premier ministre qui aura la charge de définir et de conduire la politique nationale au sein de la majorité parlementaire, le journal catholique demande aux candidats aux législatives de dire à leur tour au peuple congolais pour qui ils voteront et feront voter au 1er tour des élections présidentielles. Pour les aider à le faire, il propose une série de questions destinées à ces candidats comme il le précise d'ailleurs à la fin de son éditorial : « *La Semaine Africaine donne dès maintenant aux candidats la possibilité de répondre clairement à des questions que nous estimons essentielles. Nous espérons qu'ils saisiront cette occasion, pour amener à la lumière du jour au moins une partie de leurs intentions et de leur politique*» (60).

« *Premier tour des élections législatives : il y a eu des ratés* ». (Éditorial du 25 juin au 1er juillet 1992).

La Semaine Africaine dénonce les irrégularités constatées dans l'organisation et le déroulement des élections législatives du 24 juin 1992 : « *Les Congolais ont voté mercredi 24 juin. Mais il y a eu des flottements graves dans l'organisation. Mgr Kombo parle de sabotage et promet de dénoncer les saboteurs*» (61).

Juste avant le scrutin référendaire, *La Semaine Africaine* fustigeait déjà le comportement de ceux qui voulaient tripatouiller les listes électorales en les qualifiant de « *Magouilleurs bêtes et méchants* » comme l'indique son titre à la Une du numéro 1904 du 20 au 26 février 1992. Le 1er tour du scrutin qui devrait permettre au peuple congolais de choisir ses 125 représentants à la chambre basse du parlement parmi les 1.700 candidats s'est déroulé dans le calme malgré les lacunes constatées dans l'organisation. Le journal catholique précise que les cas les plus flagrants de ces irrégularités sont entre autres ceux du président de la République, Denis Sassou Nguesso, et du président du C.S.R, Mgr Ernest Kombo, pourtant organisateur

de ces élections, qui n'ont pas pu voter car *« le bureau de vote réunissant les quartiers 33 et 36 du 3e arrondissement Poto-Poto n'a pas fonctionné, par manque de bulletins de vote*» (62). En se posant la question de savoir si cela est dû à un acte de sabotage ou à un manquement dans l'organisation, le journal catholique trouve la réponse à sa question dans l'interview que Mgr Kombo a accordé à *Télé-Congo*: « *(…) Mgr Ernest Kombo a révélé que la CONOSEL était sur le point de découvrir un réseau de saboteurs des élections, en promettant de pénaliser les auteurs de ce sabotage* »(63). Les ratés de ce premier tour des législatives de juin 1992, selon *La Semaine Africaine*, sont aussi illustrés par les perturbations constatées dans la distribution des bulletins de vote dans la mesure où ceux de certaines circonscriptions se sont retrouvés dans d'autres circonscriptions : « *Un certain nombre de buraux de vote, aussi bien à Brazzaville qu'à l'intérieur du pays ont manqué de bulletins des candidats présentés par les partis les plus en vue tels que le MCDDI, le PCT et l'UPADS. Ce qui a fait que beaucoup de bureaux de vote ont ouvert les portes tardivement, parfois en mi-journée* »(64). Elle fait constater que l'autre cas à déplorer est celui de la plupart des jeunes en âge de voter, pourtant inscrits sur les listes électorales, mais qui n'ont pas pu accomplir leur devoir civique faute de carte nationale d'identité : « *Les jeunes n'ont pas pu comprendre pourquoi ils ont été exclus injustement du processus électoral alors qu'ils sont l'avenir de demain* » (65). Le journal catholique se demande d'ailleurs pourquoi cette mesure a-t-elle été prise alors que les autorités congolaises savent bien qu'il n'est pas facile d'obtenir une carte nationale d'identité au Congo : « *(…) L'exercice du droit de vote est subordonné, non à la carte nationale d'identité, mais plutôt à l'inscription sur la liste électorale. Les Congolais connaissent bien l'odyssée du processus de l'obtention de la carte nationale d'identité (…) Ainsi, en prenant cette mesure, la Conosel savait que beaucoup de concitoyens étaient pénalisés, alors que la loi électorale dit le contraire* » (66). *La Semaine Africaine* termine son éditorial en remettant en cause la compétence de la CONOSEL dans l'organisation des élections crédibles : « *Reste que la CONOSEL n'a pas été à la hauteur de ses promesses de garantir des élections transparentes et équitables*» (67).

« *Problèmes de communication : qui s'en soucie ?* ».(Éditorial du 30 juillet au 5 août 1992). Dans son éditorial, faisant suite au titre à la Une « *Deux candidats répondent aux questions de La Semaine Africaine* », le bihebdomadaire catholique dénonce le manque d'intérêt à la communication exprimé par la majorité des candidats à l'élection présidentielle de 1992. Le journal avait pris l'initiative de recevoir à tour de rôle les dix-huit candidats à l'élection présidentielle à qui il avait préparé une série de questions. L'objectif de *La Semaine Africaine*

était de concevoir un instrument de réflexion pour le présent et un remarquable document témoin pour les générations futures. Malgré les promesses faites par les services de communication des principaux candidats que *La Semaine Africaine* a pourtant préalablement contacté, deux candidats seulement sur les dix-huit ont repondu favorablement : « *Nous n'avons reçu que deux réponses, celle de Monsieur Paul Kaya et celle de Monsieur Antoine-Salomon Makangou-Loukamy. Nous les recevons en outre la veille du scrutin. Nous avons pourtant approché les services de communication des principaux candidats pour attirer leur attention sur l'initiative de La Semaine Africaine. On nous a promis des réactions. Elles ne sont pas venues. Nous avions rêvé, dans notre naïveté, d'un numéro spécial de La Semaine Africaine auquel auraient collaboré les équipes de nos dix-huit candidats* » (68). Le journal catholique condamne l'attitude des responsables politiques qui préfèrent s'entourer des gens qui passent la plus grande partie de leur temps à susciter des rumeurs et à négocier des combines au lieu de construire un instrument de communication entre eux-mêmes, leurs services et l'opinion publique. *La Semaine Africaine* suggère donc au futur président de la République et à son gouvernement de penser à la mise en place d'une politique de communication avec l'aide de véritables professionnels afin d'éviter d'aboutir rapidement à un échec et à une crise sociale et politique dramatiques. Elle précise le type de communication qu'il faut instaurer pour éviter toute amalgame avec ce qui se passait à l'époque du parti-État : « *Il ne s'agit pas évidemment de restaurer les départements de l'agitation et de la propagande de l'ancien régime. Il ne s'agit même pas d'éducation politique. Il s'agit bel et bien de communication, c'est-à-dire d'un usage compétent, constructif et honnête de la parole. C'est là toute une éthique qu'il faut réinvestir en politique, et sans laquelle il ne peut y avoir de véritable démocratie* » (69).

« *La solution ne serait pas bonne* ».Dans cet éditorial, *La Semaine Africaine* prend position en faveur de la déclaration des Evêques congolais qui s'opposent fermement à une éventuelle candidature d'un réligieux, d'un prêtre ou d'un évêque à un quelconque poste politique. Le journal catholique s'oppose particulièrement à l'idée de voir Mgr Ernest Kombo se présenter à la prochaine présidentielle comme le veulent beaucoup de gens : « *De toutes les solutions envisageables, la candidature de Mgr Kombo si par impossible elle venait à être posée, serait à notre avis une solution inadaptée, et il nous paraît intéressant de donner ici quelques raisons de cette affirmation* » (70). Pour *La Semaine Africaine*, la nouvelle démocratie congolaise n'est pas aussi malade pour que seul un évêque, quoi qu'ayant joué un rôle important dans la transition, pourrait en être le remède le plus efficace. Il faut aussi se mettre à

l'évidence que le pape ne consentirait pas l'idée de la candidature d'un évêque dans la mesure où cela est en contradiction avec le Droit canonique. Le journal catholique émet son vœu de voir Mgr Kombo retrouver sa liberté en reprenant sa place au sein de l'Église après avoir servi loyalement son pays : « *Pour l'honneur de Mâ Nkombo et pour celui de la démocratie, rendons-lui son évêché* » (71).

« *Homme de parti, homme de gouvernement* ». (Éditorial du 13 au 18 août 1992).

Après la publication des résultats du 1er tour des élections présidentielles qui envoient Pascal Lissouba et Bernard Kolélas au 2è tour, *La Semaine Africaine* salue le comportement de tous les candidats. Elle les félicite pour la qualité et la dignité de leurs propos tenus à l'issue du 1er tour du scrutin présidentiel : « *Tous en ont appelé à l'unité nationale. Chacun a su, en même temps, remercier les militants de la structure partisane qui avait soutenu sa candidature et s'élever à la hauteur du peuple congolais tout entier pour souhaiter, en toute hypothèse, un avènement heureux et pacifique au futur vainqueur du 2e tour* » (72). Le journal catholique profite d'interpeller tous les concitoyens qui seront élus lors des différents scrutins de prendre leurs responsabilités dans la mise en place des nouvelles institutions et de se mettre au service de la nation : « *(…) nous avons de solides raisons de penser que la page de la transition va être tournée et que nous allons rentrer enfin dans la phase de construction des nouvelles institutions. Il appartient désormais aux hommes de parti que les suffrages de leurs concitoyens ont revêtu de la légitimité républicaine de devenir des hommes de gouvernement* » (73).

« *Partie et course gagnées pour la démocratie, mais…* ». (Éditorial du 20 au 26 août 1992). Les résultats du second tour de la présidentielle sont connus et Pascal Lissouba succède à Denis Sassou Nguesso à la tête du pays. Dans son éditorial, *La Semaine Africaine* écrit : « *La dernière ligne d'arrivée a été enfin franchie. L'avance du vainqueur est si confortable, si nette que l'annonce, par le perdant, d'un recours auprès de la Cour Suprême, en ressemblerait presque à un combat d'arrière-garde* » (74). Le journal catholique, comme l'ont déjà fait les évêques du Congo, salue la victoire de Pascal Lissouba, tout en exhortant le perdant de cette élection à se soumettre au verdict des urnes. Il estime que si le perdant peut dénoncer des irrégularités dans quelques bureaux de vote, cela ne changera rien aux résultats définitifs de ce scrutin même si on venait à faire une éventuelle correction. Pour *La Semaine Africaine*, tout semble indiquer que la fraude dénoncée par Bernard Kolélas n'est pas généralisée et il n'y a aucune raison de faire planer la ménace d'un « coup d'arrêt » au processus démocratique en contestant les résultats sortis des urnes.

Malheureusement, ce consensus ne sera trouvé que plusieurs mois plus tard et ce après des troubles sociopolitiques qui ont été la conséquence principale de ce bras de fer entre le pouvoir et l'opposition.

« *Elections législatives anticipées les 2 et 23 mai prochains* ». (Éditorial du 25 mars 1993). Suite à l'accord signé le 3 décembre 1992 entre le pouvoir et l'opposition, le gouvernement congolais a convoqué le corps électoral pour les 1er et 2e tours des élections législatives anticipées. Comme elle l'avait souhaité dans son précédent éditorial, *La Semaine Africaine* se réjouit de l'issue donnée au bras de fer entre le pouvoir et l'opposition quant à la tenue des élections législatives anticipées. C'est après des affrontements armés entre les miliciens des deux blocs politiques que le Haut-Commandement des Forces Armées Congolaises a pu obtenir un consensus de la part de la mouvance présidentielle et de l'opposition par la signature d'un accord de cessation des hostilités et pour l'organisation de ces élections : « *La proposition de ce calendrier a été faite au gouvernement par le bureau de coordination de la Conosela que préside Me Jean-Martin Mbemba, conformément à l'accord du 3 décembre 1992 qui stipule en son point 3 que la fixation de la date des élections législatives anticipées est faite de commun accord entre la commission d'organisation des élections et le gouvernement* » (75).

« *Que le président préside,que le gouvernement gouverne* ». (Éditorial du 8 avril 1993).

Dans son éditorial, le journal catholique espère voir les élections législatives anticipées doter le pays d'une majorité parlementaire assez stable pour assurer la longévité d'un gouvernement responsable de définir et de conduire la politique nationale. Il souhaite aussi voir ces élections déterminer l'existence d'une opposition responsable et démocratique, capable d'assurer le contrôle de l'action gouvernementale. Une opposition qui contraindra régulièrement le gouvernement à se présenter devant l'Assemblée Nationale pour rendre compte de tout ce qu'il entreprend. *La Semaine Africaine* souligne que quel que soit l'issue de ces élections législatives, le Congo aura besoin d'un président de la République disponible pour présider avec toute l'autorité morale nécessaire à la mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution. Elle interpelle donc le président de la République pour qu'il soit au-dessus des partis et des tribus, qu'il soit au sommet de l'État de droit en étant conscient qu'il est celui à qui les Congolais ont confié leurs suffrages. *La Semaine Africaine* estime que si le Congo arrive à mettre en place toutes les institutions prévues par la Constitution, aucune majorité parlementaire ne pourra exercer de dictature. Cela permettra à toutes les institutions de la République de fonctionner normalement et à la jeune démocratie congolaise d'exister. Le

journal rappelle qu'il a déjà exprimé son point de vue dans un précédent éditorial quant à l'opportunité de ces nouvelles élections législatives.

Dans son éditorial intitulé « *Gare à la dérive qui nous entraîne !* », publié dans ce même numéro 1960 du 20 mai 1993, *La Semaine Africaine* dénonce le fait que la classe politique soit incapable de s'entendre pour régler les contentieux électoraux et fait recours à l'armée pour résoudre ses problèmes. Pour elle, faire recours à l'armée pour résoudre les problèmes politiques est un fait extra-constitutionnel. Fustigeant la classe politique, le journal catholique estime que la cause principale de tout ce qui arrive actuellement au Congo c'est le non-respect de la Constitution ces acteurs politique qui placent leurs intérêts personnels au-dessus de l'intérêt général : « *Si enfin, par un sursaut de sagesse, un nouveau et réel consensus pouvait se réaliser autour de la Constitution, tout est possible (…) Mais si nous continuons à nous asseoir sur la Constitution, comme on s'assoit sur un livre fermé qu'on ne consulte plus jamais, la dérive qui nous emporte est celle-ci : de bras de fer en bras de fer, de faux consensus en consensus vicieux, de chantage à la violence en barricades, faute d'avoir une Constitution dont nous sachions ou voulions-nous servir, à force de recourir à l'arbitrage de l'armée, nous n'aurions plus qu'à lui remettre le pouvoir en espérant qu'elle en fasse bon usage en attendant, comme diraient les Blancs, que les Congolais soient mûrs pour la démocratie* » (76).

Le bras de fer entre le pouvoir et l'opposition a mis le président de la Conosela entre deux feux. Il a donc fallu attendre plus de deux semaines pour que les deux blocs politiques opposés se mettent d'accord pour reprendre les élections dans les douze circonscriptions où des graves irrégularités ont été constatées.

« Crise autour des législatives anticipées : revenir à la croisée des chemins ». (Éditorial du 8 juillet 1993).

Dans son éditorial, *La Semaine Africaine* tient d'abord à fustiger le comportement des acteurs politiques congolais qui considèrent que la tricherie est un comportement normal et inévitable dans les compétitions électorales, ce qui est d'ailleurs contraire aux fondements de la démocratie : « *(…) dans les deux camps s'est-on efforcé de trafiquer les listes électorales et les cartes d'identité des électeurs, d'exercer les pressions de toutes sortes sur les électeurs, d'empêcher les bureaux de vote de faire normalement leur travail, de faire transiter les résultats par des voies anormales, etc. Conséquence : on vide le processus électoral de sa valeur et on sape les fondements même de la démocratie* » (77).

Elle rappelle qu'elle avait pourtant attiré l'attention de la classe politique dans ses précédents numéros sur le danger auxquel elle exposait le pays en s'écartant des procédures constitutionnelles pour s'appuyer sur le consensus issu du protocole d'accord du 3 décembre 1992. Le journal catholique estime que face à cette situation où on ne sait sur quelle base juridique qu'il faut fonder la procédure électorale,le président de la République doit donc revenir à sa première idée qui est celle de la tenue d'un dialogue qui devient plus que nécessaire et incontournable : « *Il existe des hommes sages dans la mouvance, comme dans l'opposition sur qui le président doit prendre appui pour ramener la classe politique sur les chemins de la raison. Il aurait le soutien de l'opinion publique qui refuse la violence, et qui n'accepte pas que l'affrontement des idées (et des intérêts) puisse dégénérer en confrontation armée* » (78).

« *Décentraliser les ambitions* ». (Éditorial du 14 octobre 1993).

Le journal catholique commence son éditorial en exprimant sa déception vis-à-vis des acteurs politiques congolais sans aucune distinction pour ne pas avoir pu s'entendre entre eux afin de trouver une issue à la crise causée par les élections législatives anticipées : « *L'expérience dramatique que nous venons de vivre peut nous instruire. Après des mois de folie, de mauvaise foi, de tergiversations et d'inutiles violences, nous sommes allés à Libreville et nous avons appelé à notre secours des arbitres étrangers. Tout cela pour entendre quoi et pour faire quoi ?* » (79).

Il ne voit d'ailleurs pas d'un bon œil que les politiciens congolais fassent intervenir une médiation internationale pour trouver la solution au conflit qui oppose la Mouvance présidentielle à l'opposition alors qu'il ne s'agissait que d'appliquer la Constitution. *La Semaine Africaine* estime que le Congo ne peut avancer sur les chemins de la démocratie si sa classe politique refuse d'entrer dans la logique de sa Constitution qui prévoit un exécutif à deux têtes et une participation active des élus au fonctionnement et à l'équilibre des institutions. Il faut donc, estime t-elle, prendre le temps de mettre en place toutes les institutions de la République tel que prévu par la Constitution. Dans la chute de son éditorial, le journal catholique dénonce l'attitude des partis de l'opposition qui, au lieu de se battre d'abord pour la mise en place des institutions d'arbitrage prévues par la Constitution avant d'ouvrir cette crise politique, se sont laissés obnubiler par le partage des portefeuilles ministériels et privés de leurs assises populaires dans les municipalités et dans les régions : « *Que nos hommes politiques fassent un effort d'imagination pour décentraliser leurs*

ambitions. Faute de devenir secrétaire d'État à ceci ou cela, on peut assumer dans l'honneur et avec efficacité, un très honnête mandat de conseiller municipal » (80).

« *La démocratie prise en otage ?* ». (Éditorial du 4 mai 1995).

Le Congo vient d'organiser des élections législatives partielles complémentaires dans les neufs circonscriptions où elles n'avaient pu se tenir pendant les législatives anticipées à cause de l'insécurité. *La Semaine Africaine* estime que la tenue cahin-caha de ces législatives a prouvé une fois de plus que la jeune démocratie congolaise est sans nul doute prise en otage par une certaine classe politique à la moralité douteuse et qui n'hésite pas à utiliser des moyens inciviques tels que la tricherie pour atteindre ses objectifs : « *On avait des raisons de croire que l'organisation de ces élections pouvait se faire sans trop de problèmes. En dépit des difficultés des voies de communication. Mais c'était sans compter avec la mauvaise foi de certains candidats qui n'ont pas hésité à miser sur la fraude pour aller siéger à l'Assemblée nationale et être des indignes représentants d'un peuple dont ils pensent qu'il a la foi du charbonnier pour croire à tout ce que les hommes politiques lui déversent. Alors qu'on en attend maintenant les résultats, on peut affirmer qu'incontestablement, dans ces élections,il y a eu volonté manifeste de tricher* » (81).

Le journal catholique s'inquiète du fait qu'au Congo la culture politique acquiert petit à petit des habitudes qui mettent en danger sa jeune démocratie, tout en estimant que seule la réhabilitation de la justice pourrait tirer cette démocratie congolaise des griffes des hommes politiques qui l'ont prise en otage.

« *Ils sont tous responsables !* ». (Éditorial du 30 janvier 1997).

L'année 1997 sera marquée par la fin du mandat du président Pascal Lissouba à la tête du Congo et, naturellement, par l'organisation de l'élection présidentielle au mois de juillet. *La Semaine Africaine* pointe du doigt la lenteur observée dans le respect du calendrier des différentes activités liées à l'organisation de ce scrutin : « *Tout le monde clame au sein de la classe politique que les élections doivent être transparentes.Or, apparemment, la volonté de faire que ces élections soient réellement transparentes ne se manifeste pas. Le comité de coordination de la commission nationale de recensement administratif spécial qui regroupe les responsables des partis politiques a de la peine à se réunir régulièrement (...) Par ailleurs, le planning, assez complexe, des activités de la commission nationale de recensement administratif spécial est loin d'être respecté* » (82).

Pour *La Semaine Africaine*, la transparence de l'élection présidentielle depend de la réussite du recensement administratif spécial et tous les leaders politique en sont, naturellement, responsables dans la mesure où ils participent à son organisation. Elle estime que le gouvernement ne sera pas le seul responsable de l'échec dans l'organisation des élections, à moins qu'il rechigne à mobiliser les moyens nécessaires pour financer le recensement : « *Les responsables politiques réclament la transparence des élections à l'organisation desquelles ils participent bien. Si d'aventure rien ne marche, accusera-t-on seulement le gouvernement ? À mon avis, ils sont tous responsables !* » (83).

« *La désaffection électorale a atteint un niveau préoccupant* » (Éditorial du 17 juillet 2012).

Les élections législatives se sont tenues le 15 juillet 2012 et *La Semaine Africaine* souligne que certains bureaux de vote sont restés quasiment déserts toute la journée que cela pouvait pousser à penser que les électeurs s'étaient entendus pour ne pas aller voter : « *Dans certains bureaux de vote, la rareté des électeurs pouvait pousser à penser à un mouvement organisé de protestation électorale (…) Pourtant, l'opposition n'a pas appelé au boycott mais les électeurs sont restés chez eux, dans leur grande majorité* » (84). Tout en attirant l'attention des pouvoirs publics sur cette situation qui peut poser un problème de crédibilité aux élections, le journal catholique affirme que les Congolais se désintéressent des élections à cause de leur manque de confiance dans l'actuel système électoral et des problèmes liés à l'organisation, notamment ceux qui font que de nombreux électeurs ne reçoivent pas leurs cartes ou ne retrouvent pas leurs noms sur les listes.

« *Ne pas laisser les autres au bord de la route* ». (Éditorial du 25 septembre 2012).

Dans cet éditorial, *La Semaine Africaine* interpelle le pouvoir en place sur sa manière de conduire le processus électoral et dénonce son attitude de ne pas avoir respecté les engagements de prendre en compte les revendications de l'opposition qu'il a pris à la concertation politique nationale d'Ewo, qui avait pourtant suscité un grand espoir de faire du dialogue un moyen sûr de règlement des contentieux politiques : « *Ewo, c'était la mise en place d'une règle démocratique équitable, donnant des chances égales à tous dans les compétitions électorales. Les dernières élections législatives ont finalement démontré qu'on en est encore loin, en dépit de quelques efforts constatés dans l'application de la loi électorale (…) Que les partis d'opposition ayant participé aux assises d'Ewo aient aujourd'hui le sentiment d'avoir été blousés, c'est un recul qui devrait interpeller le camp politique au pouvoir (…) il y a lieu, assurément, de rectifier le tir en matière d'organisation*

des élections dans notre pays,et cela ne peut être possible que par le dialogue au sein de la classe politique nationale, pour ne pas laisser les autres au bord de la route » (85).

Le journal catholique estime que le système électoral congolais nécéssite un perfectionnement urgent pour que tous les citoyens congolais s'y sentent pleinement concernés pour la bonne marche de la démocratie dans le pays : « *(…) le système électoral présente un certain nombre de malaises qui font qu'il soit considéré comme le créateur d'injustices qui condamnent certains à demeurer au bord de la route, avec comme conséquence de faire courir au pays un danger inutile sur sa stabilité, comme en témoigne la déclaration de l'opposition signée le 17 août 2012* » (86).

« *Comment sortir de l'impasse ?* ». (Éditorial du 25 février 2014).

L'une des recommandations de la concertation politique de Dolisie qui s'est tenue du 23 au 24 mars 2013 c'est l'organisation d'un recensement administratif spécial afin de trouver la solution au problème de la maîtrise du corps électoral. Ce recensement administratif spécial est aujourd'hui au cœur d'une crise politique qui risque de constituer encore longtemps un goulot d'étranglement quant à l'organisation des élections locales qui étaient pourtant prévues pour le mois de juillet 2013. *La Semaine Africaine* qui avait pourtant dans l'un de ses éditoriaux suggéré à la classe politique congolaise de donner la chance aux opérations de recensement administratif spécial, pose aujourd'hui la question de savoir comment faut-il faire pour sortir le pays de l'impasse où il se trouve maintenant. Le journal catholique pense que pour sortir de cette impasse, la recherche du consensus devient plus que jamais la solution idéale : « *Si on laisse germer la crise née autour de l'opération de recensement électoral, le pays risque d'en subir les conséquences néfastes quand il lui faudra aborder le scrutin majeur qu'est l'élection présidentielle devant intervenir en 2016. Il est encore temps de s'entendre en toute responsabilité. Il y va de l'avenir du pays et de la crédibilité de sa démocratie* » (87).

La Semaine Africaine va consacrer un autre éditorial à cette crise née autour de la maîtrise du corps électoral dans sa parution du 18 mars 2014.

« *Volonté et responsabilité pour avancer dans le bon sens* ». (Éditorial du 18 mars 2014). Dans cet éditorial, *La Semaine Africaine* estime que la réussite de l'organisation d'un scrutin commence par une bonne constitution du corps électoral. Il est donc nécessaire, selon elle, de tout faire à ce que tous les acteurs politiques, aussi bien de la majorité présidentielle que de l'opposition, reviennent autour de la table pour assurer la supervision du recensement

administratif spécial, qui est une opération cruciale pour les futures élections. Le journal catholique termine son éditorial en faisant une suggestion mais aussi en martelant sur l'incapacité de la classe politique d'organiser des élections transparentes et équitables : « *Si la classe politique échoue à organiser des élections crédibles, il faudra en confier l'organisation à des personnalités neutres et crédibles, issues de la société civile ou du monde religieux, pour permettre à la démocratie congolaise d'avancer* » (88).

« *Déstresser la démocratie congolaise !* ». (Éditorial du 14 août 2014).

La crise née autour du recensement administratif spécial et qui retarde l'organisation des élections locales est sans doute le signe qui montre que la démocratie congolaise ne se porte pas bien ou qu'elle est stressée, selon *La Semaine Africaine*. Elle dénonce donc le fait que le manque de volonté puisse retarder la réforme du système électoral qui a pourtant été décidé par consensus entre le pouvoir et l'opposition. « *Il n'y a qu'à relire les recommandations des organisations qui ont observé le déroulement de nos scrutins depuis 2002 pour voir que ce sont pratiquement les mêmes remarques qui reviennent (…) Aux yeux des Congolais, le vote n'a plus le pouvoir de manifester leur choix, mais plutôt de cautionner le choix de ceux qui se sont résolus à décider à leur place (…) Il y a du chemin à faire pour déstresser notre démocratie, pourvu que les Congolais s'arment de persévérance pour espérer y parvenir* » (89).

« *Aura-t-on la chance de sortir de ce cercle vicieux ?* » (Éditorial du 2 septembre 2014).

La Semaine Africaine dénonce l'attitude du gouvernement qui, en fixant la date des élections locales pour le 28 septembre 2014, a une fois de plus foulé au pied les revendications de l'opposition et les recommandations de la concertation politique de Dolisie quant à la réforme du système électoral. Elle condamne aussi le fait que le gouvernement n'a pas pu respecter ses engagements de privilégier le dialogue : « *On a parlé du dialogue, on a magnifié le dialogue, on a fait le dialogue. Au bout du compte, chacun est reparti défendre ses intérêts (…) Mais le projet de modification de la loi électorale soumis par le gouvernement au parlement où il est passé comme une lettre à la poste n'obéit pas à l'esprit et à la lettre des recommandations de Dolisie, négociées pourtant laborieusement par toutes les parties* » (90).

Le journal catholique termine son éditorial en se demandant si la démocratie congolaise aura-t-elle encore la chance de sortir un jour du cercle vicieux où elle a été mise par la classe politique.

« *Il y a lieu de faire mieux !* » (Éditorial du 7 octobre 2014).

La Semaine Africaine souligne que l'organisation des élections ne semble pas avoir comblé les attentes de tout le monde dans la mesure où le recensement administratif spécial a debouché sur une une grande polémique et la réforme de la CONEL s'est faite sur fond de vive controverse entre la majorité et l'opposition : « *Aucun calendrier relatif à l'organisation des élections n'a été préalablement mis au point. Tout est allé comme dans une véritable navigation à vue. Le décret convoquant le corps électoral pour les élections locales est au cœur d'un débat politico-juridique, comme on en a jamais vu dans l'histoire du pays* » (91). Ayant fait le constat du climat de confusion qui a régné dans l'organisation de ce scrutin, *La Semaine Africaine* termine une fois de plus son éditorial en se demandant s'il sera possible pour le Congo d'envisager un avenir pacifique et stable avec une telle manière d'organiser les élections.

« Pour une gouvernance électorale consensuelle! ». (Éditorial du 13 novembre 2015).

La République du Congo s'est dotée d'une nouvelle Constitution après un scrutin référendaire qui a plus que jamais divisé le peuple Congolais et enfoncé le pays dans une grave crise. Dans son éditorial, *La Semaine Africaine* souligne qu'après la promulgation le 6 novembre de la Constitution du 25 octobre 2015 dans un contexte de crise, une partie de la classe politique et du peuple congolais continuent à dénoncer ce changement constitutionnel qu'ils jugent être un moyen pour l'actuel chef de l'État de se maintenir au pouvoir. *La Semaine Africaine* exprime son inquiétude de constater que la classe politique congolaise n'arrive toujours pas à trouver à une solution définitive aux problèmes liés à la gouvernance électorale. Elle dénonce les pratiques de la CONEL qui a été largement instrumentalisée, pendant ce vote référendaire, par le pouvoir en place pour manipuler les résultats : « *Celle-ci vient de révéler à la Nation et au monde sa capacité à produire des résultats dont elle a, seule, le secret. Plus de la moitié des bureaux de vote désert, pas de vote dans quelques districts de la République, mais tout cela a donné,suivant ses calculs, un taux de participation de 72,44% à travers le pays. Même en temps normal, ce taux de participation révèle une grande réussite du vote. Or, le référendum constitutionnel s'est déroulé dans un contexte de crise où certains électeurs ne se sont pas rendus aux urnes, parfois simplement à cause de la psychose qui régnait* » (92).

Le journal catholique estime que la démocratie congolaise ne poura redorer son blason qu'en relevant le défi d'une gouvernance électorale irréprochable et en se dotant d'un système électoral où le meilleur gagnera loyalement dans les urnes.

« *Long et douloureux, mais exaltant, le chemin de la démocratie* » (Éditorial du 29 décembre 2015).

Le journal catholique espère que cette élection présidentielle anticipée va ouvrir une nouvelle ère pour le Congo et estime qu'il ne sert à rien à l'opposition qui rejette la nouvelle Constitution de continuer à mener des combats d'arrière-garde. Considérant cette démarche de l'opposition comme une peine perdue, *La Semaine Africaine* demande à cette opposition, qui a lancé un appel à la désobéissance civile, de regarder devant et de faire preuve de responsabilité afin d'éviter au peuple congolais le cycle de violences qu'il a déjà connu dans le passé : « *(…) le peuple a déjà payé un lourd tribut aux violences politiques. On ne fait pas la politique, en démocratie, en dressant par l'instrumentalisation et la manipulation, une partie du peuple contre une autre ou contre les institutions établies. Sous le président Lissouba, les barricades n'avaient pas permis à l'opposition d'accéder au pouvoir. Et s'il n'y avait pas l'intervention des troupes étrangères dans le conflit de 1997 pour faire gagner un camp, afin de mettre un terme au conflit armé si meurtrier, le dialogue ayant échoué, on ne sait pas ce qu'aurait été le destin du Congo quand on voit ce qui se passe en Syrie ou en Lybie* » (93). *La Semaine Africaine* salue la décision prise par le conseil des ministres du 23 décembre 2015 quant à l'institution d'une nouvelle commission d'organisation des élections, la C.E.N.I (Commission Electorale Nationale Indépendante) en lieu et place de la CONEL. Le journal catholique reste cependant sceptique quant à la volonté des acteurs politiques d'accorder à la CENI les moyens de produire des résultats électoraux transparents, équitables et objectifs. Il se dit tout de même confiant pour la démocratie congolaise si la classe politique se décide d'adopter une gouvernance électorale consensuelle, ne laissant aucune place à la manipulation et à la tricherie.

« *Rompre avec les vieux schémas, pour faire naître la nouvelle République* » (Éditorial du 5 janvier 2016).

Le journal catholique estime qu'avec le changement de la Constitution, le Congo vient d'entrer dans une nouvelle République qui doit consacrer une démocratie pluraliste et apaisée, une stabilité institutionnelle dans un système politique où le premier ministre peut être renversé par une motion de censure des députés et que l'Assemblée nationale peut être dissoute par le président de la République. Soulignant que le régime semi-parlementaire dont on fait les éloges aujourd'hui du côté de la majorité présidentielle n'est pas nouveau au Congo puisqu'il existait déjà dans la Constitution du 15 mars 1992 et que l'actuel pouvoir en place avait qualifié de mauvaise à son retour au pouvoir suite à la guerre de 1997, *La Semaine*

Africaine déclare : *« À deux reprises, ce système semi-parlementaire a été à l'origine de deux conflits fratricides dans le pays : en 1959 et en 1993. En y revenant, il faut espérer que cette fois-ci, les mentalités politiques sont suffisamment matures pour ne pas retomber dans les travers du passé* » (94). Elle termine son éditorial en attirant l'attention du président de la République sur l'urgente nécessité de rassembler les Congolais qui se sont sérieusement divisés sur la question du changement de la Constitution.

« *Se réapproprier le droit de vote* ». (Éditorial du 12 janvier 2016).

La Semaine Africaine commence son éditorial en soulignant que toute élection constitue toujours un événement important en démocratie et l'élection présidentielle revêt encore un caractère particulier en ce qu'elle mobilise toutes les forces vives d'une nation. Faisant le constat de la résignation des Congolais causée par les récurrentes manipulations des résultats dans les différentes élections organisées depuis la fin de la guerre de 1997, *La Semaine Africaine* exhorte le peuple congolais à jouir pleinement de son droit de vote. Elle estime qu'au-delà de tout, une élection présidentielle est toujours d'un enjeu important : « *Celui du 20 mars 2016 n'y échappe pas, surtout que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre les réformes de gouvernance électorale, décidée consensuellement suivant le dialogue national de Sibiti (…) Dès lors, on peut supposer que le scrutin présidentiel du 20 mars prochain sera organisé sur des nouvelles bases qui renforcent le caractère démocratique des élections au Congo (…) Les Congolais devraient de nouveau faire confiance en eux et se décider plus que jamais d'exercer leur droit de vote* » (95).

La chute de l'éditorial du journal catholique est une sorte d'appel qu'il lance au peuple congolais tout entier pour participer massivement au scrutin du 20 mars 2016.

« *La violence est condamnable !* ». (Éditorial du 12 février 2016).

De retour au Congo le 9 février, le général Jean-Marie Michel Mokoko qui a annoncé sa candidature à la présidentielle du 20 mars sur les médias internationaux a été avec ses sympathisants la cible de graves incidents à l'aéroport international de Brazzaville, se soldant par de nombreux blessés et des véhicules endommagés. Dans son éditorial où il condamne ces violences, *La Semaine Africaine* rapporte que le général Mokoko, ses sympathisants, les journalistes et les innocents citoyens congolais venus accueillir leurs proches à l'aéroport ont tous été victimes des bombes lacrymogènes et des jets de pierres de la part d'éléments incontrôlés. Exprimant son indignation face à cette situation, le journal écrit : « *Au-delà de tout ce qui nous singularise les uns les autres (…) les incidents provoqués mardi 9 février*

dernier au retour du candidat annoncé à l'élection présidentielle, Jean-Marie Michel Mokoko, sont à condamner, au nom de tous nos discours sur la paix et la concorde nationale. Rien, absolument rien ne peut justifier une telle attitude de manifestation de violences gratuites à l'égard des paisibles citoyens, même s'ils ont retourné leurs vestes» (96).

Le journal catholique estime aussi que ces violences constituent une scène ahurissante et décévante qui n'augure pas de perspectives meilleures pour la démocratie congolaise à la veille du scrutin présidentiel. Il n'hésite pas à interpeller le président de la République, qui a toujours prôné l'avènement d'une démocratie apaisée, qu'il n'aurait pas besoin des partisans qui ont peur de ses adversaires politiques et qui font recours à la violence pour le défendre. *La Semaine Africaine* souligne que le général Mokoko, en démissionnant de sa fonction de conseiller militaire du chef de l'État pour se porter candidat à la présidentielle, n'a fait que poser un acte démocratique qui rentre dans ses pleins droits en que citoyen congolais. Que cela déplaise à certains, le journal catholique estime que c'est sur le plan démocratique qu'il faut y réagir et non en faisant recours à la violence termine son éditorial en espérant que le chef de l'État sortant saura prendre ses responsabilités en relevant le défi de garantir la tenue d'une élection présidentielle démocratique et apaisée dans le respect des droits et des libertés fondamentaux : « *Son camp politique ne doit pas avoir peur de ses adversaires, mais plutôt s'organiser pour le faire réélire comme il l'ambitionne, pour poursuivre le développement du pays dans la paix et l'unité nationale.Ouvrir la voie à la violence serait se placer du mauvais côté de l'histoire* » (97).

La nécessité d'une élection présidentielle apaisée est une volonté manifeste du bihebdomadaire catholique qui y consacre un autre éditorial dans sa parution suivante.

« *Pour un scrutin apaisé !* ». (Éditorial du 16 février 2016).

La Semaine Africaine manifeste son désir de voir enfin l'élection présidentielle être considérée comme autre chose qu'un événement qui affecte tout le temps l'unité nationale et la paix dans le pays. Elle espére que la volonté du chef de l'État de voir les élections se dérouler dans la paix ne sera pas une vaine promesse. C'est d'ailleurs pour cela que le journal catholique attire l'attention de tous ceux qui sont engagés dans le processus électoral, notamment les acteurs politiques, la force publique qui en assure la sécurité, les électeurs, de faire preuve de responsabilité pour la préservation de la paix dans le pays : « *(…) il faut que les diables cessent de nous prendre la tête à chaque fois que le peuple est appelé à exercer son pouvoir souverain de renouveller ses représentants à la direction de l'État* » (98). *La*

Semaine Africaine profite de rappeler que le souverain primaire ne choisira qu'un seul parmi tous les candidats et il ne sera peut être pas le meilleur d'entre eux mais il sera, en tout cas, celui qui aura mérité de sa confiance pour présider à ses destinées pendant les cinq années à venir. Elle souhaite que ceux qui ne seront pas choisis par le souverain primaire fassent preuve d'esprit de fair-play : « *Les autres doivent avoir le courage de l'humilité, en félicitant celui avec qui on aura été en compétition et qui l'aura remportée. Ainsi va la démocratie,il n'y a aucune raison de nous faire du mal à cela* » (99).

« *Ne céder ni à la peur ni à la panique !* ». (Éditorial du 15 mars 2016).

À cinq jours du scrutin présidentiel, une querelle est née autour de l'initiative de l'opposition IDC-FROCAD de mettre en place sa propre commission technique des élections qui aura pour mission de proclamer les vrais résultats sortis des urnes sous sa supervision. Selon *La Semaine Africaine*, l'opposition justifie son initiative par le fait qu'elle n'a pas pu obtenir un dialogue constructif citoyen avec le gouvernement pour la mise en place de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI) qu'elle considère comme un instrument à la solde du pouvoir actuel. Elle rapporte aussi que le principal parti de la majorité présidentielle,le PCT,a vigoureusement condamné l'initiative de l'opposition qu'il considère comme un acte posé contre la démocratie et la nation congolaise. Attirant l'attention des acteurs politiques sur les risques qu'ils font courir au pays à cause de leurs querelles, le journal catholique déclare: « *Avant même que le souverain primaire n'exerce son devoir de voter, l'élection présidentielle congolaise donne l'impression d'être un véritable volcan qui pourrait cracher ses larves de feu, au lendemain de la proclamation des résultats (...) En réalité, toutes les parties prenantes à l'élection présidentielle doivent faire preuve de fair-play. Dans le contexte que le Congo traverse aujourd'hui, personne n'a intérêt à mettre le feu aux poudres (...) or,il faut tout faire pour que l'élection présidentielle se déroule et se termine dans l'apaisement pour que le Congo n'emprunte pas le schéma du Burundi, un pays en proie à des violences aveugles qui ruinent ses efforts de développement* » (100).

La chute de l'éditorial du journal catholique est une sorte d'appel au ressaisissement qu'il lance au peuple Congolais : « *Les Congolais ne doivent céder ni à la peur, ni à la panique, à cause de l'élection présidentielle. Le dimanche 20 mars, les citoyens congolais en âge de voter accompliront leur devoir civique en toute responsabilité et les chrétiens ont la liberté d'aller à la prière, ce jour-là. C'est ainsi que le Congo se construit tout doucement* » (101).

1.2.2. Les Unes

« *Alexis Gabou lance la période électorale* ».(Une du 6 au 12 février 1992).

Le journal précise qu'à partir du 16 février 1992, le peuple congolais tout entier est appelé aux urnes une fois par mois jusqu'à la fin de la transition. Les différents scrutins vont permettre d'établir les nouvelles institutions de la République qui auront la charge de garantir le bon fonctionnement de la jeune démocratie congolaise en remplacement des institutions issues de la Conférence nationale.

« *Elections locales: les Congolais sont-ils prêts* ? » (Une du 25 mars au 1er avril 1992), *La Semaine Africaine* se demande si ces élections auront bel et bien lieu à la date prévue car beaucoup de gens en demandent le report du fait qu'ils estiment que toutes les conditions ne sont pas encore réunies. Les inquiétudes et les interrogations des électeurs ont poussé le journal à aller chercher quelques informations sur le terrain : « *Nos stagiaires ont enquêté dans les mairies d'arrondissement à Brazzaville, et rencontré les gens qui ont avoué ne rien comprendre à ces élections.(…) Les Congolais ne savent donc pas quoi voter et comment voter pendant ces élections locales »* (102).

« *Elections législatives anticipées : bras de fer entre le pouvoir et l'opposition* ». (Une du 26 novembre au 2 décembre 1992).

Les Congolais sont appelés une fois de plus aux urnes pour élire ceux qui vont les représenter au nouveau parlement. Cette convocation du corps électoral fait suite à la dissolution de l'Assemblée nationale le 17 novembre par le président de la République après la motion de censure que celle-ci a prononcée contre le gouvernement Bongho-Nouarra le 31 octobre 1992. Comme l'indique son titre à la Une, *La Semaine Africaine* souligne l'existence d'un profond désaccord entre l'opposition et le pouvoir qui a fixé unanimement la date des élections législatives anticipées pour le 30 décembre : « *Un communiqué gouvernemental publié à la radio et à la télévision appelle les éventuels candidats à la députation à se faire inscrire au ministère de l'Intérieur. Résultat de toutes ces décisions : des meetings de soutien des partis de la mouvance présidentielle, et de contestation des partis de l'opposition* » (103). Malgré tout ce qui oppose les deux camps, le journal catholique manifeste son vœu de voir le pouvoir et l'opposition trouver un terrain d'entente pour que les élections législatives anticipées se tiennent avec l'accord des uns et des autres : « *En dépit de toutes ces difficultés, souhaitons que ces élections se déroulent normalement et que le pouvoir et l'opposition finiront bien par trouver un consensus*» (104).

« *Élections législatives anticipées : des grandes lignes au premier tour* ». (Une du 6 mai 1993).

Avant la publication des résultats officiels, *La Semaine Africaine* fait état des résultats partiels en sa possession mais elle se garde de les publier à cause de la forte spéculation qu'il y a autour. Selon le journal catholique, le 1er tour montre quand même les principales tendances mais pense qu'il faut attendre le second tour pour déterminer qui aura la majorité à l'Assemblée nationale entre le pouvoir et l'opposition : « *Le regroupement des partis politiques a fait que, dès le premier tour, plus des trois quarts des députés soient déjà élus. Mais, il faut attendre encore le deuxième tour pour savoir ceux qui auront réellement la majorité* ». (105). *La Semaine Africaine* rappelle que dans l'ancienne Assemblée nationale, la coalition de l'opposition avait 66 députés et la mouvance présidentielle en comptait 59.

« *Élections législatives anticipées au Congo : manque de consensus autour des résultats* ». (Une du 20 mai 1993).

Dans sa Une, *La Semaine Africaine* fait d'abord constater que le retard constaté dans la publication des résultats du 1er tour des élections législatives qui ont eu lieu depuis le 2 mai est la conséquence du manque de consensus autour de ces résultats entre le pouvoir et l'opposition : *« Le retard sur la publication de ces résultats s'explique par le manque de consensus entre les partis organisateurs. Notamment la décision à prendre à propos des circonscriptions où on a relevé des cas graves de fraude (…) La Conosela a remis un rapport au comité de suivi des accords du 3 décembre pour trancher. Le Haut-commandement militaire a renvoyé la balle à la Conosela en avançant que cette question ne relève pas de sa compétence. Pour la Mouvance présidentielle, la Conosela doit publier tous les résultats (…) La Coalition de l'opposition soutient plutôt que la Conosela doit seulement publier les résultats des circonscriptions où le scrutin s'est déroulé normalement (…)* » (106).

Face à cette situation d'incertitude, le journal catholique écrit: « *On publie ou on ne publie pas ? La question reste sans réponse* » (107).

Comme nous l'avons déjà souligné, la guerre civile de juin 1997 a fortement perturbé le processus de démocratisation en cours en République du Congo en permettant le retour au pouvoir par les armes de Denis Sassou Nguesso, sorti victorieux de ce conflit armé qui l'a opposé à son successeur à la tête du pays en 1992, le président élu Pascal Lissouba, dont le quinquennat était encore en cours d'exercice. Après une transition politique décidée juste à la fin de la guerre civile de 1997 par le nouveau régime au pouvoir, l'année 2002 s'annonce

comme celle de la renaissance démocratique au Congo avec la tenue du référendum constitutionnel et des premières élections pluralistes depuis la fin du cycle de violences armées. C'est donc le début de ce que nous considérons comme la 2e phase du processus électoral en République du Congo.

« *La demande d'élections transparentes toujours réitérée* ». (Une du 1er février 2011).

Le journal catholique rapporte que le secrétaire général de l'UPADS, Pascal Tsaty-Mabiala, en passant en revue l'actualité politique nationale dans une allocution prononcée le 29 janvier 2011 à l'occasion de la cérémonie de présentation de vœux de nouvel an aux professionnels des médias, affirme que le Congo vit comme sous un régime de parti unique et pense qu'il y a une urgente nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance électorale afin de garantir la transparence des élections et apaiser le climat politique dans le pays.

« *Le temps est arrivé de prendre des décisions radicales, pour préparer les lendemains meilleurs* ». (Une du 12 avril 2011).

Joseph Kignoumbi Kia Mboungou,vice-président de l'UPADS et deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, a animé le 9 avril 2011 une conférence de presse sur le thème : « *Regard croisé sur l'actualité nationale et internationale* ». À cette occasion, rapporte *La Semaine Africaine*, Joseph Kignoumbi Kia Mboungou a dressé un tableau sombre de l'action du gouvernement après dix-neuf mois d'exercice, tout en déclinant sa vision du Congo qui, selon lui, doit être refondé pour aller à la modernité. Le journal souligne que c'est dans un langage franc et très critique,teinté parfois d'ironie, que Joseph Kignoumbi Kia Mboungou, parlant de l'action du gouvernement, a indiqué qu'il est difficile que le "chemin d'avenir" apporte, dans l'immédiat, des solutions aux problèmes existentiels à cause du laxisme et du manque de volonté de ceux qui sont censés mettre à exécution ce projet de société du président de la République. Il rapporte aussi que le député de l'opposition dénonce le manque d'un cadre de concertation au sein de la classe politique pour tenter de corriger les erreurs du passé quant à l'organisation des élections, tout en critiquant le recensement administratif spécial lancé par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

« *Notre voie de sortie à la crise est l'organisation d'une élection transparente, juste et équitable* ».(Une 19 juillet 2011).

La Semaine Africaine rapporte que dans sa déclaration rendue publique sur la situation politique nationale à l'issue de sa 5e session ordinaire tenue le 17 juillet 2011, la coordination nationale de l'Alliance pour la République et la Démocratie (A.R.D) accuse le pouvoir de

vouloir orchestrer un mécanisme de fraude et de tricherie généralisée pour “se tailler la part du lion” lors des élections législatives prévues en 2012. Le journal catholique souligne que le Congo fait régulièrement face à des problèmes d’organisation des élections et le processus électoral actuel ne fait pas exception. Il rapporte aussi que l’A.R.D exige l’arrêt immédiat du recensement en cours qui permet encore au pouvoir d’entreprendre de nouveaux montages pour arriver à un découpage qui renforce sa position actuelle par la création de nouvelles circonscriptions électorales dans les localités moins peuplées favorables au pouvoir, au détriment des localités plus peuplées favorables à l’opposition. L’A.R.D, selon *La Semaine Africaine*, affirme qu’elle n’acceptera pas de se plier au diktat du pouvoir tout en exigeant la tenue d’une concertation politique entre le pouvoir et l’opposition pour l’organisation d’une élection transparente, juste et équitable. Cette exigence d’avoir des élections transparentes est aussi une préoccupation de l’U.PA.D.S, un autre parti de l’opposition, et fait la Une de *La Semaine Africaine*.

« *Les élections ne se gagnent pas dans les bureaux. Elles se gagnent sur le terrain* ». (Une du 29 juillet 2011).

Les rideaux sont tombés sur le 6e congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail (P.C.T). Tenu du 21 au 25 juillet 2011, ce congrès qui a réuni plus de 1350 participants a profondement modifié le visage du parti au pouvoir par le renouvellement de ses instances dirigeantes avec la montée en puissance des jeunes figures politiques, selon *La Semaine Africaine*. Le journal souligne que le regard du PCT est désormais tourné vers les perspectives électorales, à commencer par les sénatoriales partielles en octobre 2011, les législatives en 2012, les locales en 2013, et la présidentielle en 2016. *La Semaine Africaine* rapporte que dans son message aux congressistes, le président de la République, en sa qualité de président du PCT, a exhorté tous les membres du parti à l’unité, à la solidarité et à l’humilité afin d’avoir un parti qui soit une force politique,une force de mobilisation et une puissante machine électorale. Selon le journal catholique, Denis Sassou Nguesso a rappelé aux congressistes que les élections ne se gagnent pas dans les bureaux, mais elles se gagnent sur le terrain et il leur faut occuper le terrain pour espérer toujours gagner.

« *Un scrutin qui fait l’unanimité par son organisation et sa transparence* ». (Une du 14 octobre 2011).

Les élections pour le renouvellement partiel du Sénat qui se sont déroulées le 9 octobre 2011 sont aujourd’hui considérées comme les plus exemplaires organisées au Congo depuis la fin

des guerrres à répétition que le pays a connues, selon *La Semaine Africaine* d'où ce titre à la Une. Elle estime qu'il y a des bonnes leçons à tirer de ce scrutin : « *Parmi les premières leçons qu'il faut en tirer, c'est l'unanimité sur son bon déroulement et la transparence de sa tenue. Les réactions sont, en effet, unanimes, à l'opposition comme à la majorité, pour reconnaître que le vote s'est tenu d'une manière transparente, depuis les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats (…) Le bénéfice en est la reconnaissance des résultats par tous les acteurs impliqués*» (108). Le journal catholique estime que même si les sénatoriales sont un scrutin indirect avec un corps électoral limité, il y a tout de même une raison de se féliciter de la volonté de bien faire et de l'esprit d'équité manifestés par les organisateurs. Optimiste pour les futures échéances électorales, *La Semaine Africaine* espère qu'avec cet exemple, il est possible de croire que les Congolais sont capables de changer pacifiquement beaucoup de choses par les urnes : « *Quoi qu'il en soit, celles-ci viennent de sonner le glas que rien ne sera plus comme avant, en matière électorale au Congo. L'enjeu sera, de plus en plus, de convaincre le souverain primaire, de manière démocratique, si l'on veut gagner. Tout le reste n'est que folklore de convenance. Car rien ne peut remplacer le bulletin de vote dans l'urne, dès lors que les conditions démocratiques du vote sont réunies* » (109).

« *Concertation politique nationale d'Ewo : donner la chance au peuple congolais de choisir ses élus en toute liberté !* ». (Une du 16 décembre 2011).

Dans ce titre à la Une, *La Semaine Africaine* rapporte que la concertation nationale politique pour l'organisation des élections transparentes que toute la classe politique congolaise a tant réclamée se tient actuellement à Ewo, dans le département de la Cuvette-Ouest. Elle déplore tout de même l'absence de certains partis de l'opposition, notamment le Front des Partis de l'Opposition Congolaise (F.P.O.C) dont il publie, dans ce même numéro, la lettre adressée au ministre de l'intérieur en date du 13 décembre 2011 pour expliquer les raisons de son refus de prendre part à cette concertation. *La Semaine Africaine*, au-delà de tout, espère que la concertation d'Ewo permettra de réunir toutes les conditions qu'il faut pour donner au peuple congolais la liberté de choisir ses élus dans la transparence et l'équité.

« *Concertation politique nationale d'Ewo : tout le monde satisfait par l'aboutissement des travaux* ». (Une du 20 décembre 2011).

Après la tenue du 15 au 17 décembre 2011 de la concertation politique nationale à Ewo, *La Semaine Africaine* se félicite du fait que les acteurs politiques et ceux de la société civile ont

su aplanir leurs divergences pour trouver un consensus autour des questions liées à la gouvernance électorale: « *Ewo a laissé un sentiment de satisfaction à tous. Le chemin est balisé vers des élections apaisées. Il reste à traduire dans les faits les recommandations prises et à poursuivre le dialogue constructif* » (110).

« *L'opposition congolaise s'entredéchire entre pro et anti Ewo* ». (Une du 30 décembre 2011).

L'actualité politique congolaise est marquée par la tenue à Ewo, dans le département de la Cuvette-ouest, de la concertation politique pour débattre du processus électoral. *La Semaine Africaine* rapporte qu'une sorte de crise est née au sein du Front des partis de l'opposition congolaise entre la tendance constituée par les leaders qui ont boycotté cette concertation et celle des partis qui y ont pris part, en s'affrontant rageusement par médias interposés. Selon le journal catholique, la tendance ayant boycotté la rencontre d'Ewo a organisé une conférence de presse le 27 décembre 2011 au cours de laquelle elle a critiqué ceux de l'opposition qui ont pris part à la concertation nationale politique pour n'avoir pas pu inscrire à l'ordre du jour les préoccupations fondamentales du F.P.O.C, à savoir le découpage électoral, le recensement administratif spécial et la commission électorale véritablement indépendante. Cette tendance s'est demandée pourquoi ces partis de l'opposition sont-ils allés à Ewo s'ils n'ont pas pu inscrire ces trois questions fondamentales à l'ordre du jour, tout en les mettant en garde pour n'avoir pas respecté la ligne du F.P.O.C. Face à ces critiques, la réaction de la tendance ayant pris part à la concertation d'Ewo ne s'est pas fait attendre. *La Semaine Africaine* rapporte que cette tendance a, dans une conférence de presse qu'elle a organisée le 29 décembre 2011, fait savoir à l'autre tendance du F.P.O.C qu'en y participant, ils ont donné la priorité au Congo, à l'intérêt général et à la paix, tout en estimant que la concertation d'Ewo a permis de faire des avancées significatives. Dans ce contexte, le journal catholique se demande si le F.P.O.C pourra survivre à cette crise qui la sécoue puisque les deux tendances qui se sont formées en son sein ne parlent plus le même langage et semblent ne plus avoir les mêmes objectifs.

« *Elections législatives 2012 : un scrutin dans le calme mais avec un faible taux de participation !* ». (Une du 17 juillet 2012).

Le dimanche 15 juillet 2012, les Congolais se sont rendus aux urnes pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale. Tous les observateurs font le même constat : le calme et le faible taux de participation poussent à comprendre que les Congolais ont boudé les urnes.

« *Méga-meeting de l'opposition à Brazzaville : Ils rejettent le rendez-vous de Dolisie et demandent les états généraux de la nation* ». (Une du 12 mars 2013).

La Semaine Africaine rapporte, dans son titre à la Une, que l'opposition congolaise a organisé le samedi 9 mars 2013 au boulevard Alfred Raoul à Brazzaville pour exiger l'organisation des états généraux de la nation qu'elle considère comme l'unique condition pour permettre au pays de sortir de la crise. Elle rapporte aussi que les leaders de l'opposition ont manifesté leur refus de participer au dialogue que le gouvernement veut organiser à Dolisie en prévision des élections locales, en déclarant qu'ils n'accepteront plus d'être trompés comme il en a été le cas lors de la concertation politique d'Ewo. *La Semaine Africaine* consacre un autre titre à la Une sur le même sujet de la concertation politique nationale de Dolisie dans son numéro suivant.

« *Rassemblement de la majorité présidentielle : Méga-meeting de soutien au dialogue de Dolisie !* ». (Une du 19 mars 2013).

La Semaine Africaine rapporte que les partis de la majorité présidentielle ont organisé, en réplique au meeting de l'opposition, un méga-meeting le samedi 16 mars 2013 au boulevard Alfred Raoul à Brazzaville pour soutenir l'initiative du gouvernement et réaffirmer sa détermination à aller au dialogue de Dolisie afin de preparer les élections locales de juillet 2013.

« *Concertation politique nationale de Dolisie : une simple rencontre de routine ou un moment de véritable dialogue et d'entente ?* ». (Une du 22 mars 2013).

La concertation politique nationale de Dolisie devient un sujet de vive polémique entre le pouvoir en place et l'opposition congolaise et va désormais marquer l'actualité politique dans le pays. *La Semaine Africaine* y accorde une attention particulière tout en se demandant ce que le peuple congolais pourrait attendre de cette deuxième rencontre de la classe politique après celle d'Ewo. En se basant sur les propos de certains acteurs politiques et ceux de la société civile, le journal catholique exprime sa crainte de voir cette concertation devenir beaucoup plus qu'une simple rencontre de routine qu'un moment de dialogue et d'entente en vue d'avoir des élections libres, transparentes et crédibles qui ne feront l'objet d'aucune contestation.

« *Collectif des partis de l'opposition congolaise : un meeting en salle pour contester les résultats du recensement administratif spécial* ». (Une du 28 mars 2014).

Par ce titre à la Une, *La Semaine Africaine* rapporte que le collectif des partis de l'opposition congolaise a tenu dimanche 23 mars 2014 un meeting en salle pour contester les résultats du recensement administratif spécial dont il demande l'annulation pure et simple, tout en exigeant au gouvernement le lancement d'un vrai recensement et la tenue des états généraux de la nation.

« *Séance de questions orales au gouvernement : Raymond Zéphirin Mboulou acculé sur les résultats du recensement administratif spécial* ». (Une du 18 avril 2014).

Selon *La Semaine Africaine,* la séance de questions orales avec débat au gouvernement que le Sénat a organisé le mardi 15 avril 2014 conformément à son ordre du jour a fait passer des moments difficiles au ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Elle rapporte que Raymond Zéphirin Mboulou a dû faire face à une dizaine de questions des sénateurs de l'opposition, particulièrement ceux de l'U.P.A.D.S, sur le recensement administratif spécial et la non application des recommandations issues des concertations d'Ewo et de Dolisie.

« *Élections locales : les électeurs Congolais appelés aux urnes le dimanche 2 septembre 2014* ».

Comme l'indique ce titre à la Une du journal catholique, les Congolais sont convoqués aux urnes pour élire leurs conseillers départementaux et municipaux le 28 septembre 2014 suite au décret présidentiel datant du 25 août 2014.

« *Dzon et Miérassa appellent leurs militants au boycott des élections locales* ». (Une du 23 septembre 2014).

La Semaine Africaine rapporte que le Mouvement Citoyen pour le Respect de l'Ordre Constitutionnel (MCROC), une plateforme de l'oposition, a publié vendredi 19 septembre 2014 une déclaration dans laquelle il dénonce les multiples violations flagrantes de la Constitution par le pouvoir en place,notamment le décret présidentiel convoquant le corps électoral pour le 28 septembre 2014. Le MCROC, selon le journal catholique, demande au président de la République de retirer son décret illégal sinon il demandera à ses militants et sympathisants de boycotter ces élections locales pour ne pas cautionner la mascarade organisée par le pouvoir.

« *Elections locales : les électeurs Congolais vont-ils oui ou non se ruer vers les urnes ?* ». (Une du 26 septembre 2014). À deux jours des locales, *La Semaine Africaine* se demande si les Congolais iront massivement participer à ce scrutin reporté depuis 2013 et qui va se

dérouler dans un contexte de manque d'unanimité de la classe politique sur la mise en œuvre des recommandations de Dolisie. Elle estime que cette situation est à l'origine du retard constaté dans les opérations liées à la préparation du vote, l'appel au boycott de certains partis de l'opposition, de la crise politique que le pays connaît actuellement. Exprimant son point de vue sur l'enjeu de ces élections locales, le journal catholique déclare : « *L'enjeu de ce scrutin est finalement le taux de participation qui risque d'être important* » (111).

« *Élections locales : sérénité et bonne tenue des bureaux de vote,mais des dysfonctionnements importants et une faible participation* ». (Une du 30 septembre 2014).

Les élections locales se sont bel et bien déroulées le 28 septembre et *La Semaine Africaine* rapporte que la plupart des observateurs s'accordent sur le constat que le scrutin s'est tenu dans la sérénité à travers tout le pays. Ils reconnaissent aussi, selon elle, que le scrutin a été affecté par plusieurs dysfonctionnements dans la répartition des matériaux de vote et par un faible taux de participation.

« *Élections locales : l'UPADS conteste les résultats publiés sur Dolisie et demande la révocation de la Conel* ». (Une du 7 octobre 2014).

La Semaine Africaine rapporte que l'UPADS, dans une déclaration publiée le 6 octobre 2014, conteste les résultats publiés en ce qui concerne la commune de Dolisie et dénonce un hold-up inacceptable. Le parti de l'ancien président Pascal Lissouba conditionne sa participation au processus électoral à la publication des résultats de Dolisie tels que sortis des urnes et demande la révocation des membres de la Conel.

« *Message du président de la République à l'Assemblée nationale : élection présidentielle anticipée, courant premier trimestre 2016 !* ». (Une du 29 décembre 2015).

La Semaine Africaine rapporte dans son titre à la Une que le président Denis Sassou Nguesso a annoncé, dans son message à l'Assemblée nationale le 22 décembre 2015, la tenue de l'élection présidentielle avant la fin du 1er trimestre de l'année 2016.

« *Élection présidentielle : pourquoi pas un calendrier électoral courant l'année 2016 ?* ». (Une du 5 janvier 2016).

Dans son titre à la Une, *La Semaine Africaine* se demande s'il n'était pas possible que toutes les échéances électorales se déroulent en 2016 au lieu de les élargir sur plusieurs années alors qu'il est question de renouveller toutes les institutions de la République pour les conformer à la nouvelle Constitution, comme l'avait exigé le chef de l'État. Pour le journal catholique, la

façon dont le gouvernement a décidé de programmer les échéances électorales pourrait faire courir au pays les risques du déclenchement d'une nouvelle crise politique.

« *Élection présidentielle du 20 mars 2016 : des soutiens de poids au président Denis Sassou Nguesso !* ». (Une du 22 janvier 2016).

La Semaine Africaine souligne, dans sa Une, qu'avant même d'exprimer son intention de briguer un nouveau mandat après le changement de la Constitution qui lui en donne le droit maintenant, Denis Sassou Nguesso, dont la candidature ne fait l'objet d'aucun doute, a déjà reçu des soutiens de poids au niveau de la majorité présidentielle. Se focalisant sur le même sujet à la Une de sa parution du 26 janvier 2016, « *Les poids lourds de l'opposition en rangs dispersés* », *La Semaine Africaine* rapporte que l'opposition congolaise, réunie depuis quelque temps au sein des plateformes FROCAD et IDC, a décidé, lors de sa convention tenue du 8 au 13 janvier 2016, d'adopter la stratégie des candidats multiples pour affronter l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016.

« *Neuf candidats dans la course : qui succédera à Denis Sassou Nguesso ?* ». (Une du 26 février 2016).

La Semaine Africaine rapporte que la Cour Constitutionnelle a validé le 24 février neuf candidatures à l'élection présidentielle du 20 mars 2016. Sur les dix dossiers qui lui étaient soumis, une seule candidature a été invalidée par défaut de caution. Les neufs concurrents, parmi lesquels le chef de l'État sortant lui-même, étant désormais connus, le journal se demande, par son titre à la Une, qui d'entre eux pourra succéder à Denis Sassou Nguesso. La réponse, selon *La Semaine Africaine* elle-même, sera donnée par le souverain primaire le 20 mars prochain.

« *Élection présidentielle anticipée : cinq candidats de l'opposition unis par une charte* ». (Une du 4 mars 2016).

La Semaine Africaine rapporte que cinq candidats de l'opposition ont, au cours d'un meeting en salle organisé le 29 février 2016, décidé de signer une charte de la victoire à l'élection présidentielle. Il s'agit de Guy-Brice Parfait Kolélas, André Okombi Salissa, Jean-Marie Michel Mokoko, Pascal Tsaty Mabiala et Claudine Munari. Le journal estime que même si elle a choisi la stratégie de candidats multiples, l'opposition IDC-FROCAD entend montrer son unité et sa cohésion avant d'aborder la présidentielle du 20 mars.

« *Élection présidentielle anticipée : Denis Sassou Nguesso réélu avec 60,39% des suffrages exprimés* ». (Une du 29 mars 2016).

L'élection présidentielle s'étant bel et bien tenue le 20 mars 2016, les résultats viennent de tomber. *La Semaine Africaine* rapporte que c'est autour de minuit, le 24 mars 2016, que le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a publié les résultats provisoires, par circonscriptions administratives, pour annoncer l'élection dès le premier tour de Denis Sassou Nguesso avec 60,39% des suffrages exprimés. Le journal catholique estime que ce score est en baisse par rapport à ceux que le même Denis Sassou Nguesso avait réalisés en 2009 et 2002.

« *La Cour Constitutionnelle proclame Denis Sassou Nguesso élu avec 60,19% des voix* ». (Une du 8 avril 2016).

Après la publication des résultats provisoires par le ministre de l'intérieur, *La Semaine Africaine* rapporte que la Cour Constitutionnelle a publié le 4 avril 2016 en début de soirée les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars dernier en consacrant la victoire au 1er tour de Denis Sassou Nguesso avec 60,19% des voix.

« *Conférence de presse de Guy-Brice Parfait Kolélas : J'accepte le verdict quoique discutable de la Cour Constitutionnelle* ». (Une du 8 avril 2016).

Suite à la proclamation des résultats de la présidentielle du 20 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, Guy-Brice Parfait Kolélas, un des candidats malheureux de l'opposition qui avait fait recours à cette institution pour des irrégularités constatés lors du scrutin, a organisé une conférence de presse le 6 avril 2016. *La Semaine Africaine* rapporte que le leader de l'UDH-YUKI a profité de cette occasion pour accepter le verdict de la Cour Constitutionnelle qui a dénifitivement proclamé la victoire de Denis Sassou Nguesso même s'il pense que ces résultats sont discutables. Le journal catholique souligne que Parfait Kolélas a invité le président Denis Sassou Nguesso à avoir le « triomphe modeste » dans la mesure où le scrutin dont il est supposé être le vainqueur a été entâché d'irrégularités de tout genre. Il devra s'élever pour apaiser tous les Congolais.

Les élections, comme nous l'avons déjà souligné, sont souvent à l'origine des violences ou conflits armés au Congo. Pour tenter d'apporter sa pierre à l'ouvrage pour la consolidation de la démocratie dans le pays, *La Semaine Africaine*, comme le temoignent ses nombreux articles, s'est engagée dans la vie politique et s'est impliquée dans le processus électoral. Cela se justifie par l'une de ses vocations de journal chrétien : « *Une publication chrétienne doit*

soutenir tout processus électoral et s'engager dans la vie politique, voire socio-économique, tout en soulignant son identité chrétienne(…) et La Semaine Africaine s'y emploie fort bien même si elle n'affiche pas souvent son aspect proprement chrétien »[426]. Il ressort de l'analyse de ses articles que le journal catholique n'hésite pas à dénoncer fortement les abus du pouvoir en place qui, en dépit des différentes concertations sur la question de la gouvernance électorale, continue à s'entêter à ne pas prendre en compte les revendications de l'opposition afin d'organiser des élections libres et tansparentes. *La Semaine Africaine* n'épargne pas l'opposition à qui elle reproche souvent son irresponsabilité face à certains grands enjeux en lançant des appels au boycott au lieu de combattre le pouvoir dans les urnes quoi qu'il soit évident que les conditions dans lesquelles les élections sont organisées au Congo jusqu'à ce jour laisse penser que les jeux sont toujours faits d'avance.

L'actualité politique nationale ne se limitant pas seulement au processus électoral d'une façon générale, *La Semaine Africaine* s'intérèsse aussi à la question liée aux conflits internes en République du Congo, notamment les crises sociopolitiques et les crises armées.

1.3. L'engagement de *La Semaine Africaine* dans la résolution pacifique des crises sociopolitiques et armées au Congo

Entre 1992 et 2016, la République du Congo connaît une succession de crises sociopolitiques où les journalistes et les acteurs politiques ont joué un rôle non négligeable en tant que pompiers mais aussi en tant que pyromanes, mettant ainsi la responsabilité civile de la presse congolaise à rude épreuve. C'est pour dire que, comme les acteurs politiques, certains journalistes, en abandonnant leur devoir professionnel au profit des clivages ethno-régionaux, ont largement contribué au déclenchement des troubles sociopolitiques en attisant la haine des populations qu'ils ont pu manipuler dans l'unique but de conquérir ou de conserver le pouvoir. Les journalistes sont accusés d'avoir utilisé leurs organes de presse pour la propagande et la désinformation. Il est tout de même évident que pendant les périodes de troubles sociopolitiques, il n'est pas facile aux journalistes de collecter et de diffuser les informations liées à cette actualité car le caractère hostile de leur environnement leur fait prendre des risques d'une façon permanente. C'est ce qui fait, d'ailleurs, que certains journaux évitent souvent de prendre ouvertement position pour ne pas courir le risque d'être pris à parti par l'un ou l'autre des protagonistes. Dans ce genre de contexte, les journaux se contentent plutôt des rumeurs et de la reproduction des informations de la presse

[426] Philippe MABIALA, op.cit., p.192.

internationale. Comme nous allons le constater dans les articles que le journal catholique y consacre, les conflits d'ordre interne, en République du Congo, tournent principalement autour des crises post-électorales, exception faite de la guerre civile du 5 juin 1997 et de son prolongement dans les crises dans le département du Pool en 1998-1999 et 2002.

1.3.1. Les éditoriaux

Comme nous allons le constater, l'actualité politique nationale liée aux crises internes que *La Semaine Africaine* traite accorde souvent une place de choix aux récurrents conflits armés dans le département du Pool.

« *Qui pouvait encore y croire ? Et pourtant…* ». (Éditorial du 20 juin 2002).

Malgré les accords signés en 1999 pour cesser les hostilités et tous les efforts consentis pour ramener la paix, consolider l'unité nationale et amorcer la reconstruction, le Congo revient à la case de départ avec le retour des affrontements armés dans le département du Pool. Cette recrudescence de la violence ne surprend quasiment pas *La Semaine Africaine* qui avait déjà tiré la sonnette en interpellant le pouvoir en place sur la nécessité de privilégier le dialogue dans la résolution des conflits dans le pays : « *Le même tragique scénario, comme en 1998 et 1999, se déroule sous nos yeux. La guerre commence à l'intérieur du pays, par des escarmouches, des affrontements sporadiques entre militaires et miliciens rebelles. Puis, elle surgit, brusquement, dans la capitale. C'est alors qu'on se rend compte que quelque chose ne va pas dans le pays* » (112).

Le journal catholique exprime sa crainte de voir la montée de la haine tribale depuis la reprise des hostilités dans le Pool, entre ceux qui se disent victimes de la répression militaire, entraînant des exactions de tous genres, et ceux qui sont convaincus que le Pool est l'unique "département têtu qui embête leur pouvoir" faire basculer la République du Congo dans une situation de génocide comme au Rwanda en 1994. *La Semaine Africaine* dénonce l'atteinte à l'intégrité physique des populations du Pool, tout en interpellant le pouvoir en place : « *Quel prix les populations innocentes devront-elles payer à cette politique de violence pour avoir la paix définitive qu'elles souhaitent désespérément ? Combien de Congolais faudra-t-il sacrifier de nouveau pour avoir la paix qu'on promet tant ? Le président élu a-t-il encore besoin d'une guerre pour asseoir son pouvoir ?* » (113).

« *Vers la clôture de la Transition* » (Éditorial du 27 juin 2002).

La Semaine Africaine déclare : « *La guerre et ses horreurs salissent l'image de notre pays et conduisent à la régression* » (114). Le journal catholique estime qu'il est donc nécessaire à la classe politique congolaise de se réssaisir en abandonnant la violence pour privilégier le dialogue dans la résolution des conflits et l'instauration d'une paix durable, facteur incontournable du développement d'un pays.

« *Libérer Jean Guth !* ». (Éditorial du 19 septembre 2002).

La crise du Pool est caractérisée par d'inombrables exactions sur les populations innocentes de la part des militaires et des rebelles *Ninjas-Nsiloulous*. *La Semaine Africaine* rapporte qu'un missionnaire français, le Père Jean Guth, curé d'une paroisse catholique dans le département du Pool, a été enlevé par un chef de bande *Ninja* le dimanche de pâques, le 31 mars 2002. Condamnant vigoureusement l'enlèvement du prêtre qui n'a rien à voir avec cette crise intercongolaise, le journal catholique exprime sa crainte[427] de voir arriver le pire au Père Jean Guth : « *Ces derniers temps, beaucoup de personnes parlent de la mort du Père Guth (…) Les récits sont si éloignés les uns des autres qu'on a de la peine à croire à sa disparition. Il est évident que dans les conditions de vie qui sont les siennes, dans les forêts des pays de Pangala, il y a des raisons de craindre le pire. Le pire qui peut bien arriver, et qui serait peut-être arrivé*» (115).

La crainte de *La Semaine Africaine* se justifie lorsqu'elle fait une sorte de parallèle entre les pratiques des rebelles *Ninjas-Nsiloulous* du pasteur Ntumi qui sont identiques à celles des rebelles sierra-léonnais du Front révolutionnaire uni (R.U.F), qui n'hésitaient pas à amputer les civils innocents de leurs bras ou de leurs mains : « *En effet, ses ravisseurs n'ont pas hésité,le moindre du monde, à lui couper le tendon, dès son enlèvement. Ils se révèlent comme des canailles sans foi ni loi (…) Par ailleurs, on ne peut pas douter de l'anti-catholicisme de Ntumi qui, dans sa rébellion, a profané des églises et promis d'installer sa secte partout* » (116). Le journal catholique dénonce la stratégie adoptée par l'Église catholique et qui consiste à ne pas élever la voix pour réclamer la libération du missionnaire français afin de ne pas mettre sa vie en danger, alors qu'elle l'était déjà : « *(…) faut-il ménager un tel pasteur, pour préserver la vie de l'homme de Dieu qu'il détient en otage, alors que nous savons tous*

[427] Les craintes du journal catholique étaient réellement fondées car le Père Jean Guth n'a pas pu survivre du traitement inhumain qu'il a subi lors de sa captivité par les rebelles *Ninjas-Nsiloulous* du pasteur Ntumi dans les forêts du Pool.

qu'il n'a pas, lui, un cœur charitable vis-à-vis du prêtre qu'il maltraite en le traînant dans sa fuite en forêt ? C'est l'équation qui se pose à nous » (117).

« *De nouveau l'incertitude* ». (Éditorial du 17 octobre 2002).

La Semaine Africaine s'inquiète de l'ampleur que prend désormais la crise dans le Pool dans la mesure où elle estime que la perpétuation de cette violence armée obéirait à des objectifs inavoués : « *Les événements dans le département du Pool ont pris une nouvelle tournure. Ils témoignent de ce qu'on n'est plus en présence d'un mouvement de rébellion armé, mais plutôt de groupes armés qui agissent indépendamment les uns des autres, et qui sont manipulés par des forces contradictoires* » (118). Elle dénonce l'attitude du gouvernement qui garde un silence qui peut être interprété comme une indifférence face au drame que subissent les populations du département du Pool et exprime une fois de plus son scepticisme vis-à-vis de l'option militaire que le pouvoir en place continue de privilégier pour trouver une solution définitive à cette crise : « *Faute d'une armée républicaine, respectueuse des populations civiles, la solution militaire dans cette crise est un échec* » (119).

« *Il faut résolument tourner la page !* » (Éditorial du 28 novembre 2002).

L'engagement de *La Semaine Africaine* en faveur du dialogue pour instaurer la paix se confirme aussi lorsqu'elle déclare dans son éditorial que : « *Point n'est besoin de se voiler la face. Il faut revenir au carrefour et retrouver le dialogue* » (120). Cet engagement justifie clairement l'attention particulière que le journal catholique, en traitant l'actualité politique nationale, accorde à la question liée à la recherche et à la consolidation de la paix en République du Congo.

« *Après l'attaque sanglante des quartiers sud de Brazzaville : à quoi faut-il s'attendre ?* ». (Éditorial du 12 avril 2016).

La Semaine Africaine souligne qu'au moment où le pays s'acheminait vers le scrutin présidentiel du 20 mars 2016, de nombreux Congolais redoutaient déjà le retour des vieux démons de la violence politique, et l'attaque des quartiers sud de Brazzaville, le lundi 4 avril 2016, par les supposés *Ninjas-Nsiloulous* du pasteur Ntoumi pourrait leur donner raison. *La Semaine Africaine* condamne cette attaque, dans son éditorial, de même que la banalisation de la mort sur la scène politique congolaise. Le journal dénonce le fait que chaque acteur politique congolais se construise sa propre vérité pour se faire bonne conscience afin qu'il lui soit facile de trouver des raisons d'accuser l'autre d'être responsable de telle ou telle situation. Le journal catholique rapporte que le pouvoir en place accuse l'opposition d'être à l'origine

de cette attaque pour protester contre la victoire de Denis Sassou Nguesso à la dernière élection présidentielle. Du côté de l'opposition, on se tient à affirmer que cette attaque est une manipulation du pouvoir qui aurait promis aux habitants des quartiers sud de Brazzaville, pendant la campagne électorale, de les envoyer vivre dans les forêts du Pool comme il l'avait déjà fait en 1998. L'opposition, selon *La Semaine Africaine*, considère cette attaque comme une diversion du pouvoir afin de faire passer les résultats contestés de la présidentielle au moment où les habitants des quartiers sud de Brazzaville, acquis à la cause de l'opposition, font face à un climat de terreur qui les empêche de descendre dans la rue pour protester. L'opinion publique congolaise étant divisée sur la réalité du déroulement de l'attaque du 4 avril, le journal catholique se demande s'il faut s'attendre à un procès pour mettre la lumière sur cette situation en y déterminant les vrais auteurs. Il rapporte qu'à la suite de cette attaque des quartiers sud de Brazzaville, la Force publique a déclenché dès le 5 avril une opération dite de « police » dans le département du Pool dans le but d'arrêter le pasteur Ntoumi et ses *Ninjas-Nsiloulous*,supposés être à l'origine de ce qui s'est passé le 4 avril. Pour terminer son éditorial, *La Semaine Africaine* interpelle le gouvernement afin de faire de son mieux pour sortir le pays de l'escalade de la violence provoquée par l'attaque des quartiers sud de Brazzaville et qui s'est étendue dans le Pool. Elle estime que cela permettra d'éviter une souffrance injustifiée à la population innocente du Pool et de consolider la réconciliation nationale en favorisant un climat de dialogue.

« *Faire la rupture,au nom du progrès !* » (Éditorial du 3 juin 2016)

Le journal catholique exprime son point de vue sur la tenue d'un dialogue national en déclarant : « *Dans le renouveau des mentalités, le dialogue dont on entend de nouveau parler dans les états-majors politiques, peut être un grand test de la rupture tant prônée (…) Certains suggèrent que ce dialogue permette de revoir le système électoral. Pourquoi pas quand on sait que les élections législatives vont intervenir dans un an environ. D'autres pensent que c'est l'occasion de tirer au clair la situation du Pool. Les idées ne manquent pas, comme on peut le constater, mais il faudrait que la classe politique fasse réellement preuve de rupture de mentalités, pour qu'on ne retombe pas dans les ornières du passé où le dialogue ne réussissait pas à mettre ensemble la diversité des courants politiques qui s'expriment sur l'échiquier national* » (121).

« *Rétablissement de la sécurité dans le Pool : quelle issue ?* ». (Éditorial du 30 décembre 2016).

La Semaine Africaine souligne que tout le monde peut s'accorder aujourd'hui que la situation du Pool s'est dégradée après l'attaque des quartiers sud de Brazzaville et le déclenchement de l'opération de la Force publique faisant suite à un mandat d'arrêt délivré par le procureur de la République contre le pasteur Fréderic Bintsamou dit « Ntoumi » dont les partisans sont entrés en rébellion. L'intensification des opérations de la Force publique dans le Pool est au cœur d'une controverse entre les partisans d'une solution négociée à la crise et ceux qui veulent d'une solution par les armes, affirme le journal catholique. Il s'inquiète aussi du fait que près de huit mois après son déclenchement, l'on se demande encore aujourd'hui de l'issue qui sera donnée à cette crise du Pool, alors que la population continue de vivre le martyr et la Force publique enregistre des très lourdes pertes. Il estime qu'il y a, de ce fait, lieu de faire une auto-critique afin de voir ce qui peut être changé dans l'actuelle approche du gouvernement pour la résolution de la crise du Pool.

« *Au regard des pertes humaines,la situation du Pool mérite une nouvelle approche* ». (Éditorial du 26 mai 2017).

La Semaine Africaine souligne que depuis le mois d'avril dernier, la Force publique que l'on croyait être sur le point d'atteindre son objectif, perd de plus en plus l'avantage qu'elle avait sur le théâtre des combats en essuyant plusieurs revers suite aux multiples embuscades sanglantes des *Ninjas Nsiloulous*. Le journal catholique estime que les effroyables images des personnes qui sont tuées dans le Pool, notamment les agents de la Force publique, pousse à faire une nouvelle analyse de cette situation qui devient de plus en plus confuse. Il estime aussi que rien au monde ne peut justifier le fait de sacrifier autant de vies humaines pour l'exécution d'un ordre de justice et invite le pouvoir à adopter une nouvelle approche dans le règlement de cette crise qui perdure : « *Un an après, on n'a toujours pas attrapé Ntoumi, mais des dizaines de personnes, dont des femmes, sont arrêtées et ce sont des drames qui se nouent dans les familles. Le nombre de gens qui trouvent la mort dans le Pool finit par interpeller les personnes de bonne volonté (...) face à des positions pour l'instant tranchées,il faut des partenaires dans le rôle de conciliateur, pour créer les conditions d'une nouvelle approche de la situation du Pool. On n'a pas besoin de voir autant de compatriotes perdre leur vie pour une situation qui peut être réglée autrement. Les jeunes ne veulent plus être envoyés au feu et ils le disent dans les réseaux sociaux. Ce n'est pas par manque de patriotisme, mais par réalisme nationaliste : ne pas tuer ses propres frères, mais privilégier une solution pacifique*»(122). Pour conforter sa prise de position pour une solution négociée à la crise, *La Semaine Africaine* rappelle que les précédentes crises armées dans le Pool en 1998-1999 et en

2002 se sont terminées par des négociations qui avaient entraîné un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre les bélligerants pour ramener la paix et l'ordre public. Face à l'obstination du pouvoir en place de ne pas vouloir reconnaître la gravité de la crise du Pool, contrairement à la position du premier ministre, *La Semaine Africaine* fait une mise en garde quant au risque d'enlisement de cette crise : « *Le gouvernement est obligée de faire preuve de modestie, en rassemblant les forces vives de la nation autour de cette question qui est bien nationale. Autrement, tel un cancer, la crise du Pool, qu'on refuse de voir aujourd'hui, aura alors le temps de faire des métastases et d'empoisonner ainsi la vie de la nation. Il y va de la crédibilité du pays sur la scène internationale et de son avenir pacifique, que d'éteindre définitivement les charbons ardents qui couvent encore dans cette partie du pays* » (123).

1.3.2. Les Unes

« *Le gouvernement Bongho-Nouarra censuré : quelle marge de manœuvre pour le président Lissouba ?* ». (Une du 5 au 11 novembre 1992).

Après la dislocation de l'alliance UPADS-PCT, la nouvelle coalition, formée par le MCDDI, le RDPS, le PCT et leurs alliés jouissant désormais d'une majorité confortable à l'Assemblée nationale, a adopté une motion de censure contre le gouvernement du premier ministre Stéphane Maurice Bongho-Nouarra. Dans son titre à la Une, *La Semaine Africaine* s'interroge sur ce que pourrait faire le président de la République Pascal Lissouba face à cette situation. Le journal catholique se pose une nouvelle question dans la Une de sa parution du 12 au 18 novembre 1992.

« *Après la motion de censure, le silence ?* ». (Une du 12 au 18 novembre 1992).

La Semaine Africaine rapporte que deux semaines après le vote de la motion de censure par l'Assemblée nationale contre le gouvernement Bongho-Nouarra, le président de la République n'y a pas encore réagi. Le journal catholique estime, comme on le dit dans le jargon sportif, que la balle est maintenant dans le camp du président de la République qui, avant de se prononcer sur cette question, a pris soin d'avoir dans ses mains le procès-verbal sur le vote de la motion de censure que lui a apporté le président de l'Assemblée nationale.Pour *La Semaine Africaine*, c'est le président de la République en tant que magistrat suprême qui a le dernier mot dans cette situation car c'est à lui de trancher dans le strict respect de la Constitution. Le journal se demande combien de temps faudra-t-il attendre pour connaître la décision finale du chef de l'État dans la mesure où ce long silence donne malheureusement lieu à des

spéculations qui ne rassurent pas l'opinion publique. La réponse à ces intérrogations de *La Semaine Africaine* est finalement connue et le journal la publie dans sa parution suivante.

« *Le président de la République dissout l'Assemblée nationale* ». (Une du 19 au 25 novembre 1992).

La Semaine Africaine rapporte que le président de l'Assemblée nationale André Mouélé s'en va et ce suite à la dissolution par le président de la République de la première chambre du parlement issue des élections des 21 juin et 5 juillet 1992. Selon elle, la décision tant attendue du chef de l'État après la motion de censure de l'Assemblée nationale contre le gouvernement Bongho-Nouarra est tombée dans l'après-midi du 17 novembre 1992. Le président de la République a dissout l'Assemblée nationale et reconduit le gouvernement Bongho-Nouarra, tout en confiant l'arbitrage de cette crise au peuple congolais qui devra trancher en repartant aux urnes pour des élections législatives anticipées. *La Semaine Africaine* souligne que la coalition PCT/URD aurait déjà repoussé cette décision du chef de l'État. Ce qui pousse le journal catholique à se poser la question de savoir si cette option prise par le chef de l'État était la meilleure solution pour préserver la paix sociale dans la mesure où il s'est engagé à collaborer avec n'importe quelle majorité parlementaire : « *Serait-ce le début d'une véritable crise politique qui conduirait le pays dans le chaos ? (…) N'y avait-il pas possibilité d'éviter au peuple cette lourde épreuve, lorsqu'on sait que l'économie est sinistrée ?* » (124).

« *Inhumation des victimes du 30 novembre* ». (Une du 17 au 23 décembre 1992).

Le 30 novembre 1992, les partis de la coalition de l'opposition organise une marche pacifique dont l'objet serait, selon Théodore Péthas, membre du MCDDI, d'amener le président de la République à accepter des négociations pour trouver une solution à la crise politique née de la dissolution de l'Assemblée nationale suite à la motion de censure adoptée contre le gouvernement Bongho-Nouarra. Au moment où la foule s'était massée au rond-point du centre culturel français de Brazzaville pour attendre le départ d'une délégation qui devait se détacher pour aller remettre le mémorandum de l'opposition au président de la République, trois jeeps ayant à bord des militaires ont surgi pour tirer à bout portant. Le bilan est lourd : trois personnes sont tuées et plus d'une dizaines de blessés graves. *La Semaine Africaine* rapporte que les obsèques des trois victimes des événements du 30 novembre se sont déroulées le 12 décembre 1992, après une veillée mortuaire au palais des congrès en présence des leaders de la coalition URD-PCT et apparentés. En dénonçant cette violence qu'il juge contraire aux valeurs héritées de la Conférence nationale souveraine, le journal catholique

déplore l'absence du gouvernement et des partis de la mouvance présidentielle à cette cérémonie funéraire : « *Aucune délégation du gouvernement, aucun représentant des pouvoirs publics, même pas le nouveau premier ministre qui conduira le gouvernement dit d'union nationale n'a rendu un dernier hommage aux victimes (…) Si les Congolais tombés pendant la marche du 30 novembre ne sont pas des martyrs de la démocratie congolaise, peut-on réellement les considérer comme de vulgaires bandits qui auraient défié l'autorité publique, d'autant plus qu'ils participaient à une marche autorisée ?* » (125).

Sa dénonciation se poursuit lorsqu'elle déclare : « *Une chose est vraie : ceux qui ont ouvert le feu sur la foule sans armes sont, eux, des bandits, des éléments incontrôlés, des terroristes assoiffés de sang. En se gardant d'honorer la mémoire de ces victimes innocentes, le public congolais voit dans l'attitude du gouvernement qu'il s'est placé du côté des tueurs. Sinon, pourquoi s'interdire de placer sa couronne de fleurs à côté de celles des autres ?* » (126). Le journal catholique estime que la présence à ces obsèques du gouvernement et de la mouvance présidentielle aurait marqué un grand pas vers la réconciliation de la classe politique congolaise : « *La bonne manière dans notre tradition ne nous recommande-t-elle pas d'assister le prochain éprouvé ? Cela ne serait-il pas un témoignage certain que dans le malheur, nos dirigeants politiques sont capables de transcender leurs divergences ?* » (127).

« L'armée sauve le processus démocratique ». (Une du 3 au 9 décembre 1992).

Après la motion de censure contre le gouvernement Bongho-Nouarra et la dissolution de la première Assemblée nationale de l'ère démocratique, la vive tension créée par la rivalité entre la Mouvance présidentielle et l'Alliance de l'opposition a entraîné le Congo dans une grave crise. *La Semaine Africaine* rapporte que cette crise s'est aggravée à partir du le 30 novembre 1992 lorsque des élements incontrôlés tirent sur la foule réunie par l'opposition pour marcher jusqu'à la présidence de la République afin d'obtenir la réhabilitation de l'Assemblée nationale dissoute. La fusillade qui a fait trois morts et de nombreux blessés entraîne le Congo au bord de l'éclatement d'une guerre civile dans la mesure où l'on a constaté la distribution d'armes auprès des sympathisants des deux camps. C'est dans ce contexte, selon *La Semaine Africaine*, que l'armée intervient vigoureusement et fait signer les accords du 3 décembre 1992, qui finiront par voler en éclats dès que surgit le premier contentieux électoral : « *Sur l'initiative du Haut-commandement des Forces armées congolaises, les chefs de partis de la mouvance présidentielle et ceux de la coalition de l'opposition se sont réunis au Palais des Congrès de Brazzaville, mercredi 2 décembre 1992 pour trouver des solutions à la crise qui les oppose* » (128).

Le journal catholique souligne que ces accords ont décidé de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, de la mise en place d'une commission préparatoire des élections législatives anticipées dont la présidence sera confiée à l'opposition mais qui devra fixer la date de ce scrutin de commun accord avec le gouvernement; de la récuperation des armes détenues par les civils par l'armée et la police nationale.

« *La démocratie dans l'impasse ?* ». (Une du 10 juin 1993).

La Semaine Africaine souligne que depuis la motion de censure qui a entraîné la dissolution de l'Assemblée nationale, le Congo traverse une grave crise qui menace fortement sa jeune démocratie : « *(…) motion de censure, dissolution de l'Assemblée nationale, distribution d'armes de guerre, protocole d'accord du 3 décembre 1992, gouvernement d'union nationale, élections législatives anticipées, manque de consensus sur les résultats du premier tour, échec de la médiation de Mgr Ernest Kombo sur l'initiative du président de la République, distribution d'armes de guerre, déclarations incendiaires. Le processus démocratique au Congo s'est lentement, mais sûrement dirigé vers une impasse* » (129).

Elle se demande qui pourra sauver le Congo dans cette situation où plane le spectre de la guerre civile et règne le silence des Églises. Le journal catholique souligne que les négociations entre les deux camps ayant échoué, le pouvoir en place a quand même organisé tout seul, le 6 juin 1993, le deuxième tour des élections législatives anticipées que l'opposition a naturellement boycotté. Il souligne aussi que cette tournure des événements était prévisible si l'on se souvient du climat dans lequel le président de la République avait dissout l'Assemblée nationale. *La Semaine Africaine* rappelle que la situation actuelle du pays lui donne raison car il avait dans ses précédentes parutions interpellé la classe politique en s'interrogeant s'il ne fallait pas craindre que les élections ne se déroulent pas normalement par rapport au climat qui prévalait dans le pays et s'il n'y avait pas une autre possibilité afin d'éviter au peuple cette lourde épreuve.

« *Crise socio-politique au Congo : la démocratie à l'épreuve des armes* ». (Une du 1er juillet 1993).

Après l'organisation du 2e tour des élections législatives anticipées par le gouvernement, celles-ci sont boycottées par l'opposition qui lance le mouvement de désobéïssance civile par l'érection des barricades sur les grandes artères des quartiers Bacongo et Makélékélé. Pour *La Semaine Africaine*, le manque de consensus entre les deux blocs politiques sur l'organisation du deuxième tour des élections législatives anticipées et la rupture de dialogue qui s'en est

suivie a failli basculer en une confrontation armée : « *Le mouvement de désobéïssance civile lancé, le 13 juin par l'opposition, et qui s'est traduit sur le terrain, pendant une semaine, par les barricades a été le moment le plus chaud du bras de fer qui oppose, depuis octobre 1992, la Mouvance présidentielle à l'Alliance PCT/URD et apparentés. L'armée a rétabli l'ordre public, mais la crise politique demeure avec la doublure des institutions comme au Zaïre* » (130).

Le journal catholique rapporte que ces événements qui ont lieu en juin et juillet 1993 sont à l'origine des conflits armés qui vont profondement marquer l'histoire sociopolitique du Congo suite à la mise sur pied des milices armées *Ninjas* et *Cobras* du côté de l'opposition, et des *Aubevillois* du côté du pouvoir.

« *Étrange opération des FAC !* ». (Une du 25 novembre 1993).

Le 2 novembre 1993, les Forces armées congolaises, dans un communiqué publié sur les antennes de la télévision et de la radio nationales informaient l'opinion nationale qu'elles procédaient à une opération visant à mater les bandes armées de l'opposition qui sèment la terreur dans le pays. *La Semaine Africaine* rapporte que les 2 et 3 novembre, les Forces armées congolaises ont sorti,comme à Goma-Tsétsé en 1972 et Ikonongo en 1988, leurs lourds engins de guerre et tiré sans sommation sur les habitants de Bacongo et Makélékélé, dans une opération dite de ratissage des bandes armées. Le bilan de cette opération est lourd, selon *La Semaine Africaine* qui avance le chiffre de 40 morts civils et militaires et des dizaines de milliers de déplacés. Elle dénonce alors l'option prise par l'armée en privilégiant la violence au lieu de prôner le dialogue pour une solution durable à la crise : « *Cela n'a pas l'air d'une bavure ! (...) Une opération qui a coûté cher en vies humaines, mais qui n'a rien réglé (...) Une seule vérité s'impose à tous: renoncer à régler par la violence nos problèmes politiques*» (131).

« *Trêve de violence à Brazzaville !* ». (Une du 2 décembre 1993).

La Semaine Africaine souligne que l'opération des Forces armées congolaises a exacerbé la haine réciproque entre les communautés ethniques vivant à Bacongo et que les pillages et les violences subis par les originaires des régions pressenties proches du pouvoir ont contraint ceux-ci à l'exil dans les quartiers comme Diata, Moutabala et La Base. Les représailles du côté de ces quartiers ne se font pas attendre car les originaires du Pool, proches de l'opposition, ont dû subir à leur tour des violences de la part des militants du camp adverse et contraints à l'exil à Bacongo et Makélékélé, comme on pouvait s'y attendre. Pour mettre un

terme à ce conflit sanglant, l'armée, par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale le général Raymond Damase Ngollo, s'était chargée de la médiation entre les protagonistes. *La Semaine Africaine* rapporte que c'est le 27 novembre 1993 que le général Raymond Damase Ngollo rend compte sur les antennes de la télévision nationale des conclusions de sa médiation dans cette crise qui tourmente les quartiers sud de Brazzaville. Dans son communiqué, le général Raymond Damase Ngollo annonce que les deux camps en conflit ont unanimement décidé de la fin des hostilités et de la situation d'insécurité qui règne à Brazzaville afin de permettre la reprise immédiate de toutes les activités à Bacongo, Makélékélé et Mfilou. Le journal catholique rapporte aussi que le chef de l'opposition Bernard Kolélas a emboîté le pas au médiateur, le 28 novembre 1993, dans une déclaration radio-télévisée où il annonce la fin des hostilités afin que renaisse la vie dans les quartiers sud de Brazzaville. Satisfaite de ces déclarations qui annoncent la fin des violences à Brazzaville, *La Semaine Africaine* déclare : « *(…) Ils ont dit des paroles d'apaisement et d'espoir. Le peuple de Brazzaville a poussé, naturellement, un ouf de soulagement. Avec l'espoir que seront bientôt cicatrisées les plaies causées dans notre peuple par un conflit absurde et qu'en seront balayés les vestige*s» (132).

« *Un pas encore insuffisant !* ». (Une du 30 décembre 1993).

La Semaine Africaine rappelle tout d'abord que la crise sociopolitique qui tourmente le Congo depuis les élections législatives anticipées a dégénéré en un conflit armé entre partisans du pouvoir et de l'opposition. Elle rapporte que les récents développements de cette crise a obligé la classe politique et la société civile à se mobiliser pour y rechercher une solution définitive. C'est dans ce contexte, selon *La Semaine Africaine*, que le président de la République a réuni autour de lui, le 18 décembre 1993, les présidents des deux chambres du parlement, le premier ministre et tous les membres du gouvernement, les leaders de la mouvance présidentielle et de l'opposition, les représentants des confessions religieuses, pour chercher les voies et moyens de sortir le pays de cette crise. Le président de la République réitère la même démarche le 25 décembre 1993 en invitant toute la classe politique congolaise à assister à la messe de noël avec lui. *La Semaine Africaine* se pose la question suivante : « *Les hommes politiques se sont mobilisés pour la recherche de la paix mais peuvent-ils éteindre l'incendie de la violence qu'ils ont allumé ?* » (133). Le journal catholique estime tout de même que depuis le déclenchement de cette crise c'est du parlement qu'est venue une réaction concertée qui a donné lieu à une déclaration dans laquelle les deux Chambres ont pris des mesures fermes pour ramener la paix au Congo. Pour *La Semaine Africaine*, l'intérêt de

cette déclaration est celui d'avoir pris en compte les faits scandaleux que vit la population congolaise, notamment les prisons privées, les enlèvements, les exécutions sommaires, le manque d'ouverture des médias d'État, etc. Elle estime, au-délà de tout, que ces efforts sont encore insuffisants. C'est pourquoi elle exhorte la commission mise en place par le parlement à « *prendre des mesures claires et efficaces pour que la proclamation des résultats du contentieux électoral se passe sans provoquer des troubles* » (134).

« *Dans les rues de Brazzaville d'après-guerre !* ». (Une du 11 décembre 1997).

Il y a deux mois que prenait fin la folie aveugle de la guerre de juin-octobre 1997 qui a quasiment détruit la ville capitale Brazzaville. Se réjouissant de la fin de cette guerre comme tous les Congolais, *La Semaine Africaine* exprime tout de même son amertume devant l'ampleur des dégâts qu'elle a causés au-délà de très nombreuses pertes inutiles en vies humaines : « *La guerre terminée, c'est avec beaucoup d'amertume que les Brazzavillois ont redécouvert leur ville. D'un côté des immeubles sérieusement endommagés, et de l'autre, des habitations détruites. À certains endroits, Brazza-la-verte donne les allures de Beyrouth au lendemain de la guerre du Liban* » (135). La consternation du journal catholique est à son comble lorsqu'elle affirme que personne ne pouvait imaginer qu'un pays aussi christianisé et d'un niveau culturel appréciable comme le Congo pouvait sombrer dans un tel chaos : « *Le symbole de la folie aveugle de cette guerre de juin-octobre 97 est sans conteste la destruction du toit de la Basilique Sainte-Anne du Congo. Les Congolais de toutes les régions, chrétiens ou non chrétiens, ne devraient rester indifférents devant cette blessure. Lorsqu'on s'en prend à des symboles qui témoignent de notre histoire (…), c'est le cœur même de la nation qui est atteint (…) les dégâts matériels et les pertes humaines, en quatre mois et demi de violents combats, sont considérables ! On n'a jamais connu cela dans l'histoire de cette République depuis sa fondation en 1958* » (136). *La Semaine Africaine* est consciente que si la vie reprend peu à peu à Brazzaville avec la timide réouverture des commerces et le rétablissement de l'électricité et de l'eau, la ville capitale mettra tout de même de longs mois, voire de longues années pour retrouver son image d'antan.

« *Les groupes armés Nsiloulous passent aux attaques terroristes !* ». (Une du 30 septembre 2016).

La crise née de l'opération de la Force publique dans le Pool après l'attaque des quartiers sud de Brazzaville s'aggrave du jour au jour. *La Semaine Africaine* rapporte que que les *Ninjas Nsiloulous* ont tiré, dans la nuit du mercredi 28 septembre 2016 sur la route nationale n°1, sur

une ambulance transportant les blessés de leur précédente attaque avant de l'incendier avec tous ses occupants. Le journal catholique rapporte aussi qu'un camion militaire assurant la sécurité de cette ambulance a subi le même sort, tuant deux militaires et blessant plusieurs autres. *La Semaine Africaine* condamne cette violence tout en estimant qu'il ne fait aucun doute que le Congo est aujourd'hui victime de terrorisme, au regard des actes que les *Ninjas Nsiloulous* sont entrain de perpétrer dans le Pool.

« *Crise du Pool : un comité interministériel mis en place par le premier ministre* ». (Une du 7 octobre 2016).

Après avoir longtemps nié l'existence d'une crise dans le Pool, le gouvernement change enfin sa position eu égard à la réalité sur le terrain dont les informations et les affreuses images sont publiées par la presse internationale et les réseaux sociaux. *La Semaine Africaine* rapporte que le premier ministre,désormais conscient de ce qui se passe réellement, a mis en place le 4 octobre 2016 un comité international sur la crise qui sévit dans le département du Pool. Ce comité a la mission d'assurer le suivi et la coordination des actions du gouvernement relatives au règlement de cette crise.

« *Statu quo,mais la Force publique enregistre des avancées, malgré des pertes* ». (Une du 27 décembre 2016).

La Semaine Africaine rapporte que la Force publique, dans toutes ses composantes, notamment l'armée, la police et la gendarmerie, continue ses opérations dans le département du Pool aussi bien pour exécuter le mandat d'arrêt émis par le procureur de la République contre le pasteur Ntumi que pour rétablir la sécurité,en luttant contre les groupes armés des *Ninjas-Nsiloulous*. Cependant, le journal catholique dénonce le manque de communication officielle régulière autour de ces opérations de la part du gouvernement et de la Force publique, tout en déplorant le fait que les seules informations qu'il peut mettre à la disposition du public proviennent du découpage des témoignages qu'il réussit à recueillir par ci-par là avec ce que cela suppose de marge d'erreur. Il souligne que ces témoignages lui permettent de faire un condensé d'informations sur les nombreuse pertes en vies humaines enregistrées aussi bien du côté de la Force publique que de celui des *Ninjas-Nsiloulous* et de faire un état des lieux de la situation qui prévaut actuellement dans le département du Pool.

« *Après l'élection présidentielle : jusqu'où iront les cinq candidats du FROCAD-IDC dans leurs revendications* ? ». (Une du 1er avril 2016).

L'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016 s'est déroulée avec la participation de l'opposition. Cependant, l'opposition ne reconnaît pas les résultats publiés par le ministre de l'intérieur et confirmés par la Cour Constitutionnelle. *La Semaine Africaine* rapporte que les cinq candidats de l'opposition IDC-FROCAD à la présidentielle du 20 mars 2016 ont engagé un bras de fer avec le pouvoir pour contester les résultats de ce scrutin qui font de Denis Sassou Nguesso le vainqueur dès le 1er tour avec 60,39 % des suffrages exprimés.Selon le journal, les cinq candidats qui sont signataires de « *La charte de l'opposition pour la victoire* » ont publié le 25 mars 2016 une déclaration dans laquelle ils ont appelé le peuple congolais à observer une série des journées « ville morte » sur toute l'étendue du territoire national à partir du 29 mars 2016. Le bras de fer étant déjà engagé avec le pouvoir, *La Semaine Africaine* se demande jusqu'où cette opposition ira-t-elle dans ses revendications ?

« *L'opposition congolaise réclame la tenue d'un véritable dialogue* ». (Une du 24 mai 2016).

Le Congo est une fois de plus plongé dans une crise causée,naturellement, par le manque de consensus autour des résultats de la présidentielle du 20 mars 2016 et l'attaque des quartiers sud de Brazzaville. *La Semaine Africaine* rapporte que le Collectif des partis de l'opposition congolaise,une composante de l'opposition qui avait boycotté le dernier scrutin présidentiel, a organisé une conférence de presse le 19 mai pour décrypter la crise qui persiste dans le pays. Selon elle, le Collectif des partis de l'opposition accuse le pouvoir d'avoir aggravé cette crise tout en affirmant que l'unique solution c'est l'organisation d'un véritable dialogue politique entre le pouvoir et l'opposition afin de construire ensemble un compromis politique.

« *Le pays n'avancera pas,si les Congolais ne s'asseyent pas pour un dialogue franc et sincère* ». (Une du 27 mai 2016).

La Semaine Africaine rapporte que l'ancien ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, actuellement président du P.S.D.C, parti membre de la plateforme de l'opposition IDC-FROCAD, Clément Miérassa, a déclaré, dans une interview qu'il lui a accordée, qu'il y a urgence d'organiser un dialogue franc et sincère entre le pouvoir et l'opposition pour sortir le pays de la crise actuelle.

« *Rassuré par le soutien des parlementaires du P.C.T, Clément Mouamba promet le dialogue politique* ». (Une du 3 juin 2016).

La Semaine Africaine rapporte que le premier ministre congolais,dans le souci de décrisper le climat politique qui règne dans le pays, entreprend depuis quelques jours une série de

rencontres avec les principales plateformes politiques pour annoncer l'éventuelle tenue d'un dialogue national.

En abordant l'actualité liée à la question des différents conflits armés qui ont émaillé le processus de démocratisation au Congo depuis le début des années 1990, *La Semaine Africaine* a pu ainsi montrer son scepticisme vis-à-vis de la guerre. Contrairement aux autres publications qui se sont ouvertement alignées derrière l'un et et l'autre des deux camps opposés dans ces conflits armés où elles ont, d'ailleurs, beaucoup plus joué le rôle de pyromane que celui de pompier, le journal catholique ne se prononce en faveur d'aucun d'entre les bélligerants. Il ressort de ses articles que nous avons analysés que *La Semaine Africaine* dénonce plutôt la manipulation des jeunes soldats par le pouvoir en place et l'instrumentalisation de la jeunesse par l'opposition dans les différentes crises armées, particulièrement dans les guerres civiles de 1993-1994 et 1997 avec les *Cocoyes*, *Mambas, Ninjas, Cobras, Requins* mais aussi dans les crises du Pool avec les *Ninjas Nsiloulous* du pasteur Ntumi. Elle prend donc conscience que la guerre est un véritable frein au développement d'une nation.

1.4. L'engagement de *La Semaine Africaine* dans la recherche et la consolidation de la paix

Convaincue que la paix passe par le dialogue, *La Semaine Africaine* s'est pleinement engagée dans la recherche et la consolidation de la paix au Congo en invitant tout le temps la classe politique à privilégier le dialogue dans la résolution des conflits politiques et armés.

1.4.1. Les éditoriaux

« *Chantage à la paix : la paix à quel prix ?* ». (Éditorial du 14 au 20 février 1991).

La Semaine Africaine souligne que le pouvoir politique étant l'objet de toutes les convoitises, on peut être cynique et déclarer que celui-ci revient de droit à qui a les moyens de s'en emparer ou de le conserver et que la fin justifie les moyens. Elle s'oppose, cependant, à cette philosophie et cette morale primaires qu'il considère, en elles-mêmes, comme des menaces pour la paix car elles s'inscrivent nécessairement dans une logique de rapport de forces et de violence. Le journal catholique exprime ses regrets en constatant que tous ceux qui invoquent la paix ne soient pas en situation de pouvoir, aujourd'hui, contribuer efficacement à une véritable paix. Il dénonce l'attitude des politiciens qui ne cessent de clamer haut et fort qu'ils sont pour la paix alors que leurs analyses et leurs actions sont fondées sur une logique de guerre. Conscient du fait que c'est ainsi que les hommes se déterminent en politique, le

journal catholique estime qu'il est indispensable de prévoir des antidotes aussi concrets et aussi éfficaces que les menaces qui pèsent très concrètement sur la paix. Il suggère alors un certain nombre d'actions à mener pour prétendre arracher la politique aux passions des uns et des autres afin de sauver la paix : permettre l'alternance pacifique au pouvoir en s'opposant à la philosophie stipulant que le pouvoir s'arrache par la violence car il ne s'offre pas sur un plateau d'argent; exhorter les intellectuels non engagés en politique politicienne de se mettre au service de tous car la raison est un antidote de base à la violence; promouvoir la communication et la négociation; exhorter les partis politiques, les syndicats, les Églises et autres associations à former leurs militants et autres membres à l'action non-violente, etc. En soulignant que toutes les mafias du monde sont violentes et constituent une menace pour la paix, *La Semaine Africaine* invite les leaders politiques qui exercent un chantage à la paix à arrêter leur mauvaise pratique afin de laisser le peuple congolais jouir de sa liberté. Elle termine son éditorial par une exhortation : « *Un autre mot d'ordre doit prévaloir : gens honnêtes, organisez, structurez, institutionnalisez vos solidarités économiques, culturelles et sociales, et vous jetterez les fondements de la paix, tout en marginalisant les complicités mafieuses qui polluent et minent les institutions et la paix* » (137).

« *Du côté de la paix* ». (Éditorial du 29 juillet 1993).

La crise profonde qui divise actuellement la classe politique a complètement déchiré le tissu social dans la mesure où de nombreux Congolais se sont non pas seulement alignés dérrière le camp politique de leur choix pour les idéaux qu'ils partagent mais c'est surtout sur la base des clivages éthno-régionaux. Comme nous l'avons déjà souligné dans cette thèse, les organes de presse congolais se sont aussi alignés respectivement dérrière le pouvoir et l'opposition, selon leur préférence. C'est donc dans ce contexte particulier que *La Semaine Africaine* est accusée par les partisans du pouvoir en place d'être au service de l'opposition. Rejetant cette accusation dont il juge être non fondée, le journal catholique se défend lorsqu'il déclare : « *Ce n'est pas la première fois que l'on essaie d'attribuer à La Semaine Africaine une étiquette politique qui ne correspond à rien de ce qu'elle est ou du moins de ce que notre journal essaie d'ête et de dire depuis quarante ans. Aujourd'hui, on dit et on écrit ici ou là que nous sommes alignés sur l'opposition. Il faut vraiment nous avoir bien mal lu pour formuler un tel jugement (…) Ce que nous condamnons dans les pratiques d'un parti,il est bien clair que nous ne saurions en aucune façon l'approuver dans celles du parti adverse (…) Partout où des hommes de cœurs sont ensemble pour bâtir quelque chose, nous sommes pour. Partout où des hommes de haine et de violence provoquent la déchirure de notre tissu social, par des*

propos et par des actes qui ne peuvent que s'articuler les uns aux autres dans un mécanisme infernal et absurde, nous sommes contre » (138).

Le journal catholique affirme qu'il est plutôt aligné du côté de la paix et non derrière une quelconque organisation politique comme peuvent le penser ceux qui n'ont aucun esprit de tolérance et qui n'acceptent aucune critique à leur égard. Il salue le courage de tous ceux qui, au-délà des discours politiques basés sur la haine ethno-régionale, continuent à se battre pour l'unité nationale : « *(…) la seule chose que nous puissions approuver, c'est qu'à l'intérieur des partis qui se disputent notre avenir, en déchirant notre présent, des hommes et des femmes inspirés qui imposent la négociation et la paix. Nous sommes convaincus qu'ils auraient le plus large soutien de l'opinion publique. Qu'ils prennent exemple sur les citoyens de la base qui, un peu partout, dans notre pays, s'efforcent en silence d'éviter le pire et de préserver l'avenir. On voit des quartiers où les voisins s'accueillent et se protègent mutuellement contre les fureurs aveugles inspirées par les discours politiques extrémistes* » (139). *La Semaine Africaine* estime qu'elle ne fait que jouer son rôle de dénonciation tout en prônant la paix et ne peut rester indifférente devant la souffrance du peuple congolais qui est aujourd'hui victime d'une folie meurtrière qu'on aurait dû éviter si chacun pouvait privilégier le dialogue et l'amour du prochain par rapport à la violence : « *Nous persistons à dire que toutes ces violences n'étaient pas nécessaires et qu'elles déshonorent ceux qui les ont provoquées et continuent à les provoquer. Elles nous conduisent dans une impasse. Que les artisans de paix les plus humbles ne se découragent pas. C'est eux qui ont raison. Protège ton ami, protège ton voisin. Quels que soient son ethnie, sa nationalité ou son parti (…) Demain, nous serons fiers de toutes les vies que nous aurons sauvées et de toutes les maisons préservées de la ruine. Demain, nous aurons honte de tous les innocents disparus ou meurtris et de toutes les maisons dévastées* » (140).

« *Desamorcer la bombe* ». (Éditorial du 22 septembre 1994).

La Semaine Africaine souligne que la paix étant un terme essentiellement politique, les politiciens s'en servent pour faire croire au peuple que la paix est revenue parcequ'il n'y a plus d'affrontements entre les milices armées liées aux partis politiques. Elle estime que la paix ne se justifie pas seulement par l'absence de la guerre car l'injustice, la violence sous toutes ses formes, le non-respect des droits de l'homme, les crimes, etc, sont autant des facteurs qui menacent la paix. Saluant l'initiative des parlementaires du Pool et des Pays du Niari qui a permis aux Congolais d'aspirer de nouveau à la paix, le journal catholique s'inquiète tout de même de son caractère extrêmement fragile : « *Il est toujours à craindre*

qu'au moindre malentendu politique, les armes crépitent de nouveau. Nous n'avancerons pas sur ce chemin de la paix, de la réconciliation nationale en refusant de reconnaître les évidences. Trente à quarante mille de nos compatriotes sont sinistrés. Le plus urgent à faire, c'est créer les conditions nécessaires qui puissent leur permettre de regagner leurs quartiers (…) ou leurs villes (…) Il est ahurissant d'apprendre que des maisons continuent à être pillées jusqu'aujourd'hui, dans certains de ces quartiers » (141).

La Semaine Africaine exprime son souhait de voir les autorités politiques se décider à résoudre l'épineux problème du désarmement des différentes milices et le parlement voter une loi condamnant la distribution d'armes de guerre ainsi que la création de camps de formation paramilitaire non reconnus par la loi. Elle estime que cette démarche s'avère importante dans l'actuel contexte où l'existence des milices privées constitue une véritable bombe sous le siège de la démocratie et fait du Congo une véritable poudrière. Le journal catholique sollicite l'unanimité de toute la classe politique congolaise sur certains points, tels que l'idée proposée par le gouvernement d'intégrer les membres des milices privées dans l'armée nationale, afin de trouver une solution pouvant permettre de desamorcer la bombe placée sous le siège de la démocratie congolaise.

« *L'impossible réconciliation* ». (Éditorial du 17 novembre 1994).

La Semaine Africaine souligne,dans son titre à la Une du jour, que la brouille entre le président Pascal Lissouba et son prédécésseur Denis Sassou Nguesso n'en finit pas de s'aggraver. Elle rapporte que la guerre des clans qui opposait jusque-là les deux hommes d'État a changé de dimension suite à l'interview du président Pascal Lissouba, publiée dans le quotidien ivoirien *Fraternité Matin* du 29 septembre 1994, et du droit de réponse de l'ancien chef d'État congolais, Denis Sassou Nguesso, publié dans l'édition du 2 novembre 1994 du même quotidien. Selon le journal catholique, l'interview et le droit de réponse des deux hommes d'État congolais ont révélé à l'opinion nationale et internationale, à quel point ils ont de la rancœur l'un contre l'autre : « *(…) on peut dire qu'il y a véritablement une haine réciproque entre Pascal Lissouba et Denis Sassou Nguesso. Si dans l'entourage du président de la République, Sassou est la bête noire qui empoisonne la vie politique nationale, dans les milieux proches de l'ancien président de la République, Pascal Lissouba est un dictateur qui en veut à la vie de son prédécesseur* » (142). *La Semaine Africaine* souligne que la politique est différente de la tradition et de la religion chrétienne qui privilégient le dialogue dans la résolution des conflits comme il en avait été le cas pendant la Conférence nationale en 1991 où on avait assisté à la cérémonie de lavement des mains pour purifier les cœurs des fils et

filles du pays afin de les réconcilier pour une vie nouvelle.Vu ce qui se passe aujourd'hui dans la vie politique nationale, le journal catholique constate avec amertume que ceux qui ont cru à cette cérémonie de lavement des mains pour raffermir l'unité nationale n'ont que le cœur meurtri devant le triste spectacle qu'offrent ceux qui gouvernent le pays ou aspirent à le faire. En s'en prenant aux deux hommes d'État congolais, *La Semaine Africaine* veut attirer leur attention sur l'impact négatif que pourrait avoir le conflit qui les oppose sur la paix et l'unite nationale en République du Congo : « *En politique, les gens sont guidés par leurs intérêts et il y a très peu de place pour les sentiments. Les luttes politiques, la conquête du pouvoir, la défense des intérêts font que ceux qui étaient ensemble hier, s'opposent aujourd'hui (…) Lorsque les deux chefs d'État (l'ancien et le nouveau) s'invectivent par médias interposés, veulent-ils faire la paix et promouvoir la réconciliation ou veulent-ils faire monter la tension pour basculer de nouveau dans la violence ?* » (143).

La chute de l'éditorial du journal catholique congolais est une invite au dialogue qu'il lance au président Pascal Lissouba et à Denis Sassou Nguesso afin d'épargner le Congo d'une nouvelle « folie meurtrière » à cause des intérêts égoïstes des politiciens.

« *Le nécessaire réajustement* ». (Éditorial du 29 décembre 1994).

Le Forum national pour la culture de paix qui vient de se tenir à Brazzaville a permis au peuple congolais de terminer l'année 1994 dans un climat détendu et d'ouvrir une brèche sur l'espoir. Pour *La Semaine Africaine*, ce Forum ouvre « une nouvelle ère » pour le Congo et offre une seconde chance au peuple congolais après les multiples engagements pris à la Conférence nationale mais que la classe politique n'a pas respectés. Elle souligne que de nombreux congolais expriment leur scepticisme quant à la réalisation des engagements pris à ce Forum dans la mesure où l'énorme fossé qui existe entre la parole et l'acte chez les politiciens les pousse à ne plus croire ceux-ci sur parole : « *Mais une chose est sûre : on ne continuera pas sans fin à tromper le peuple, et revenir tout temps à la case départ faire amende honorable et repartir pour d'autres tromperies. À la lumière de ce qui s'est dit au Forum, nous apprendrons petit à petit à distinguer les démocrates des rapaces, les pacifistes des partisans de la violence, les agneaux des loups, etc* » (144).

Le journal catholique affirme qu'en marge de ce Forum, les leaders les plus influents de la classe politique congolaise se sont réunis autour du président de la République pour trouver une solution définitive aux problèmes liés au ramassage des armes pour aboutir à la dissolution des milices privées et la réhabilitation de la justice. Il estime que tout problème,

quelle que soit sa gravité, ne peut trouver de solution que dans le dialogue ou la concertation. Pour *La Semaine Africaine*, la dissolution des milices privées doit aboutir à la réorganisation de la Force publique pour qu'elle bénéficie de nouveau de la confiance de chaque citoyen car le Congo, pour sa démocratie, a besoin d'une armée apolitique et républicaine. Dans le même sens, elle estime que la réhabilitation de la justice, qui doit désormais jouir pleinement de son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, est une condition sine qua non pour permettre à la démocratie congolaise d'éviter d'être une oligarchie. Pour le journal catholique, la justice est une condition qui s'impose à la paix et il est donc anormal de vouloir la paix et éviter la justice : « *La paix sans la justice, est une paix des malfaiteurs. En démocratie, on ne doit pas avoir ni peur, ni honte de la justice. Un démocrate c'est celui qui accepte de se confier à la justice de son pays lorsqu'il lui est reproché quelque chose (…) C'est par nos actes que nous devrons construire la paix. Pour être crédible, notre discours doit dire ce que nous avons fait et ce que nous allons faire* » (145). Il termine alors son éditorial en espérant que la classe politique congolaise agira dans le sens de ce qui a été dit au Forum afin de faire renaître l'espoir dans le pays.

« *Alliances politiques et dynamique de paix : une liaison dangereuse* ». (Éditorial du 1er juin 1995).

La Semaine Africaine dénonce le fait que les politiciens aient tendance à présenter les alliances de leurs partis comme étant l'échafaudage sans lequel il serait impossible de construire la paix au Congo. Le journal catholique constate avec amertume que malgré les contradictions qui naissent au sein de ces alliances, les politiciens congolais font croire au peuple que tout va bien et qu'essayer de toucher à une alliance serait une façon de remettre en cause le retour à la paix : « *Les hommes politiques veulent perpétuer l'idée selon laquelle, tout renversement d'alliance aboutirait inévitablement à la rupture de l'équilibre de la paix dans le pays. Ainsi, on vit sous la menace tacite que si un parti quitte une alliance,il porte sur lui la responsabilité des événements graves qui pourraient en être la conséquence. Tant mieux si les partis politiques restent fidèles aux alliances qu'ils nouent. On ne peut que souhaiter cela. Mais, lier la paix de tout un pays à l'équilibre des alliances politiques (…) est un jeu dangereux qui n'est pas du tout démocratique* » (146).

Il souligne que dans l'agitation qui secoue les alliances et les partis politiques ces derniers temps, on entend des choses peu rassurantes. En effet, il dénonce les pratiques de la classe politique congolaise qui, malgré l'ouverture démocratique, continuerait à se référer aux schémas échafaudés par le monopartisme et qui consisteraient à faire reposer la dynamique de

paix sur une répartition régionaliste du pouvoir, alors qu'il était, au fond, concentré entre les mains d'un seul. *La Semaine Africaine* estime que, contrairement à la stratégie adoptée par la classe politique congolaise, la dynamique de paix ne sera effective dans le pays que lorsque les alliances politiques pourront se faire et se défaire sans conséquence sur la paix.

« *Il était une fois,un pacte de paix…* ». (Éditorial du 28 décembre 1995).

Un pacte de paix vient d'être signé entre la mouvance présidentielle et l'opposition. Saluant la signature de ce pacte de paix, *La Semaine Africaine* souligne que celui-ci, dans sa forme et son fond, constitue une « douce révolution » dans l'histoire du Congo car les hommes politiques congolais ne s'étaient jamais, jusque-là, engagés dans un texte aussi clair et aussi précis dans ses termes : « *L'intention est tout à fait louable et la démarche plausible. Pour une fois, la volonté de bâtir un monde de paix au Congo n'est pas noyée dans l'épais brouillard des intérêts et des calculs politiciens* » (147). Le journal catholique met tout de même un bemol sur cette « douce révolution » que les Congolais, dans leurs mœurs politiques, veulent dorénavant baser sur le dialogue, la concertation et la négociation pour régler les différends qui peuvent les opposer. Il estime que cette démarche n'est qu'une étape parmi tant d'autres puisque les cérémonies symboliques tels que le lavement de mains et le planting d'arbres à la forêt de l'unité nationale pendant la Conférence nationale souveraine n'ont pas, malheureusement, pu empêcher les hommes politiques à faire couler le sang du peuple. Pour terminer son éditorial, *La Semaine Africaine* se demande si la paix est une question de consensus et de justice, tout en soulignant qu'il y a des "seigneurs de guerre" armés jusqu'aux dents, d'une part, et des "apôtres de paix", d'autre part. Selon elle, toutes ces personnes n'ont pas le mérite de monter sur le podium de la paix. Le journal catholique, comme pour donner une réponse à son questionnement, estime que la paix est une question de justice car le consensus ne suffit pas à garantir un avenir de paix. Il s'inquiète du fait que ce pacte de paix que viennent de signer les leaders de la mouvance présidentielle et de l'opposition ne soit qu'un consensus que les "seigneurs de guerre" pourront rompre du jour au lendemain lorsque leurs intérêts seront remis en cause.

« *Mais,il faut aller au-delà* ». (Éditorial du 9 janvier 1997).

Une nouvelle année vient de commencer et comme il est de coutume, le chef de l'État ne déroge pas à l'exercice du traditionnel message à la nation du 31 décembre et de la participation aux différentes cérémonies de présentation de vœux à lui et à sa famille biologique, conformément à la Constitution. *La Semaine Africaine* souligne que de toutes les

cérémonies de présentation de vœux de cette année, celle qui a retenu l'attention c'est sans doute celle de la Force publique où le chef de l'État s'est adressé aux hommes en armes en dénonçant, sans détours, les maux qui minent l'armée, la police et la gendarmerie. Pour le journal catholique, cette adresse a quasiment fait de l'ombre au message à la nation du chef de l'État, en raison de sa pertinence et de l'impérieuse nécessité de garantir la paix et la sécurité pendant et après l'élection présidentielle de juillet 1997. Soutenant la démarche du président de la République, qui est aussi chef suprême des armées, *La Semaine Africaine* s'inquiète quand même du fait qu'elle constate malheureusement que la situation soit encore préoccupante. Elle estime que cette force publique a besoin de se ressaisir car trop de maux la gangrènent : « *(…) la force publique a besoin de reconstituer son capital de confiance auprès de l'opinion publique nationale, en s'élevant au-delà des clivages ethniques ou régionalistes qu'exploitent les hommes politiques à leur profit. Le défi est grand et la force publique est appelée à le relever. En remettant la discipline en son sein comme règle d'or (…) Mais tant que des officiers, des hommes de troupes, succomberont aux sirènes politiques, on n'aura jamais une armée digne de ce nom. Le message du Chef de l'État sonne comme un nouveau départ. Un départ à ne pas manquer* » (148).

« *Le Forum, faisons-en nôtre !* ». (Éditorial du 4 décembre 1997).

Près de trois mois après la fin de la guerre civile qui a quasiment déchiré l'ensemble du tissu social et l'unité de la nation congolaise, le nouveau régime au pouvoir, celui des vainqueurs, a pris l'initiative d'organiser un Forum national pour la réconciliation. *La Semaine Africaine* salue cette initiative du nouveau régime au pouvoir qui, au lendemain d'une guerre aussi violente et meurtrière, constitue une occasion inespérée pour la société civile et ceux qui ne sont pas de ce pouvoir de peser de tout leur poids dans la prise des décisions qui se fera au niveau de ce Forum afin de contribuer au réajustement du processus démocratique au Congo. Elle s'inquiète, cependant, du fait que le Forum national pour la reconstruction et la réconciliation ne devienne l'affaire du seul gouvernement dont on a l'impression qu'il va dicter le chemin à suivre et imposer les sujets à débattre. Le journal catholique se demande comment pourra-t-il être possible de faire la réconciliation nationale lorsqu'une bonne partie de la classe politique est en exil et si on se met déjà à condamner ses compatriotes en raison de leurs erreurs poliques. Il exhorte tout de même les démocrates congolais de se préoccuper du rôle qu'ils peuvent jouer en participant à ce Forum et condamne, dans son éditorial du 18 décembre 1997 intitulé « *L'Erddun s'enfonce* », la déclaration faite par l'E.R.D.D.U.N en mettant en garde tous ceux qui prendront part à ce grand rassemblement national. Il estime

que si cette plateforme politique, créée pendant la guerre et dont les membres sont aujourd'hui en exil, refuse de participer au Forum, c'est son droit le plus inaliénable. Cependant, se permettre de mettre en garde le peuple congolais contre toute participation à un forum national, c'est un abus de langage car l'ER.D.D.U.N n'a jamais reçu mandat de ce peuple pour le représenter à quelque instance que ce soit. *La Semaine Africaine* prend position en faveur de ce Forum car il permettrait de jetter les bases de la réconciliation nationale et de la paix dont le peuple congolais a besoin après avoir connu une guerre fratricide qui l'a profondement endeuillé : « *La démocratie congolaise n'a pas besoin de guerriers, ni de milices armées. Elle a besoin de citoyens respectueux de la vie humaine et enclins à régler leurs différends par le dialogue et la négociation (…) Les Congolais sont libres d'organiser un forum national, pour tirer les leçons du passé (…) et trouver une voie sûre pour ne plus tomber dans les mêmes erreurs. Toutes les démocraties du monde sont passées par là (…) Le Congo a aussi le droit de revenir à la croisée des chemins,pour retrouver la bonne route. Le forum va se tenir, avec le souhait qu'il réunira tous les enfants du pays. Il n'y a aucune raison que ceux qui veulent associer leur voix au concert de la nation soient écartés pour une raison ou pour une autre. Si l'on parle de réconciliation, cela signifie clairement que ceux qui se sont battus hier acceptent de renouer le dialogue* » (149).

« *Une nation réconciliée et unie ou une nation à trois vitesses ?* ». (Éditorial du 25 décembre 1997).

La Semaine Africaine rappelle tout d'abord que l'année 1997 qui se termine sera à jamais gravée dans les annales de l'histoire du Congo comme une année de triste mémoire car marquée par la guerre fratricide qui a profondément endeuillé de nombreuses familles. Elle estime qu'en dépit de l'ampleur du malheur et de la profondeur des blessures dans le cœur de chaque Congolais, il est nécessaire de prendre un nouveau départ pour rebâtir la nation et ce par la réconciliation de tous les fils et filles du pays, sans exclusive, car c'est le seul chemin à suivre : « *Se réconcilier : voilà l'inévitable acte qu'il nous faut poser. Ce n'est pas facile, devant la profondeur des blessures. Et pourtant c'est le seul chemin à suivre si nous voulons sauver la nation congolaise. L'histoire est une roue qui tourne sans cesse. Qui sait ce que nous réserve l'avenir ? Avouer ses torts, pardonner et se réconcilier sont un signe de grandeur d'esprit et de maturité* » (150).

Pour se réconcilier, le nouveau pouvoir en place a décidé d'organiser en 1998 le Forum national pour la réconciliation et la reconstruction du Congo mais *La Semaine Africaine* interpelle tous ceux qui y sont concernés de pouvoir traduire dans les faits, en posant

concrètement les actes, les discours qui seront prononcés lors de cette rencontre. Convaincue que la réussite de ce forum passe par la responsabilité du nouveau pouvoir d'assurer la sécurité de tous ceux qui y seront présents, même de ceux qui se reprochent d'avoir une responsabilité dans la guerre de 1997, le journal catholique estime que cela est loin d'être le cas aujourd'hui. C'est ce qui le pousse à dénoncer l'attitude du nouveau pouvoir : « *(...) ce que nous, journalistes, apprenons chaque jour donne à croire que nous nous éloignons de ce chemin. En effet, des citoyens qui viennent toucher leurs salaires à Brazzaville sont arrêtés, des officiers des Fac sont enlevés et leurs familles restent sans nouvelles d'eux. On apprend que dans les camps militaires, on a ouvert des prisons qui seraient déjà pleines. On continue à démolir les maisons des anciens adversaires. Et pourtant, à notre connaissance, aucun tibunal n'a ouvert une enquête sur une affaire liée à la guerre (...) Allons-nous manquer le rendez-vous de 1998 ? C'est à nous de savoir ce que nous voulons* » (151). Dans ce contexte, estime *La Semaine Africaine*, si l'on n'y prend garde, le Congo risque de devenir une sorte de nation à trois vitesses, constituée à la fois des privilégiés, c'est-à-dire les vainqueurs de la guerre de 1997 qui s'arrogent de tous les droits; les vaincus qui n'ont aucun droit et que l'on doit continuer à punir, et enfin, ceux qui n'ont pas voulu de la guerre mais à qui on reproche de n'avoir pa combattu.

« *Condamné à retrouver la voie de la paix* ». (Éditorial du 18 avril 2002).

Depuis le 29 mars 2002, ce département voisin de celui de la capitale Brazzaville et qui est souvent « caricaturé » comme naturellement opposé à tout régime accédant au pouvoir au Congo dont le chef n'y est pas originaire, est une fois de plus livré à des âpres combats entre les forces gouvernementales et les miliciens *Ninja-Nsiloulous* du pasteur Ntumi. Dénonçant la haine tribale qu'a entraînée la reprise des hostilités dans ce département, *La Semaine Africaine* estime que le Congo est contraint de retrouver la voie de la paix et de la réconciliation de tous ses fils et filles sans aucune restriction afin d'y mettre un terme définitif. Pour le journal catholique, même si cette démarche semble être une sorte de retour à la case départ des conflits armés, les politiciens,qui en sont d'ailleurs à la base, doivent ménager aucun effort en renouant avec le dialogue, comme ils l'ont déjà fait en novembre et décembre 1999, afin de mettre fin à cette crise du Pool. *La Semaine Africaine* tente d'apporter sa pierre à l'ouvrage en interpellant le pouvoir en place et les forces rebelles de changer leur façon de faire les choses et d'adopter une fois de plus la voie du dialogue qui les avait conduits à la signature des accords paix de Pointe-Noire et Brazzaville : « *En un temps record et à la surprise des observateurs étrangers, le dialogue commençait à donner ses fruits au*

Congo. Il y a eu la rencontre du dialogue national sans exclusive, la Convention nationale et enfin le processus électoral» (152).

« *Vers la clôture de la Transition* ». (Éditorial du 27 juin 2002).

À la fin de la guerre du 5 juin 1997 qui a mis un coup d'arrêt à la démocratie congolaise, les vainqueurs de cette « folie meurtrière » avait décidé d'instituer une période de transition politique de trois ans "flexibles" pour restaurer la paix et la sécurité avant de relancer le processus démocratique. Soulignant tout d'abord le fait que cette transition a duré cinq ans au lieu de trois ans comme prévu, *La Semaine Africaine* exprime sa préoccupation quant au choix du pouvoir en place, pendant cette période, de faire recours à la force pour régler les crises politiques : « *Le recours à la force pour régler les crises politiques a montré ses limites et cela n'est pas surprenant, puisque, comme des visionnaires, les signataires de l'accord de Brazzaville et de la Convention nationale l'avaient déjà prévu. Revenir à la sagesse et à l'esprit de ces textes n'est nullement signe de faiblesse, mais plutôt preuve de grandeur* » (153).

Le journal catholique estime que la période de transition politique ne devrait pas se terminer en laissant aux nouvelles institutions de la République qui seront mises en place la gestion de la crise du Pool qu'elle aurait pu résoudre en privilégiant le dialogue.

« *La recherche désespérée de la paix* ». (Éditorial du 21 novembre 2002).

La Semaine Africaine souligne d'abord que l'opinion publique congolaise est fatiguée de cette crise du Pool dont on ignore à qui elle profite et que plusieurs initiatives sont prises dans le pays comme à l'extérieur pour ramener la paix dans ce département : « *Les initiatives se multiplient. Elles ont le mérite tout au moins de briser le silence sur le drame qui se déroule dans cette partie du pays. Tout le monde est las de cette guerre plus ou moins larvée dont on ignore les tenants et les aboutissants, mais qui continue de faire de nombreuses victimes innocentes parmi les populations civiles* » (154). Très inquièt, le journal catholique se demande, cependant, ce qu'il faut faire pour ramener définitivement la paix dans le Pool et combien de temps cela prendra-t-il pour y arriver. Apportant sa contribution à la recherche de la paix dans le département du Pool, il n'hésite pas à faire quelques suggestions : « *Pour éviter de tourner en rond et de revenir sur les mêmes choses, il faudrait bien qu'un négociateur, reconnu comme tel, soit présent sur le terrain, avec un corps militaire jouant plus le rôle de force d'interposition pour permettre à tous les groupes Nsilulu de déposer les*

armes, sans crainte pour leur sécurité. Ensuite, le haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants et des organisations non gouvernementales les prendraient en charge » (155).

« *Il faut résolument tourner la page !* ». (Éditorial du 28 novembre 2002).

La Semaine Africaine rappelle qu'elle a toujours, comme les évêques du Congo d'ailleurs, souhaité l'arrêt des hostilités afin d'établir un dialogue pour trouver une solution à la crise du Pool, en lieu et place de la force comme il en est le cas jusque-là. Regrettant la perte de temps et celle des nombreuses vies humaines, civiles et militaires, le journal catholique se réjouit que le pouvoir en place ait enfin compris que la solution militaire ne pouvait pas à elle seule régler cette crise : « *La seule solution militaire ne suffit pas. Il faut une volonté politique d'ouverture, de réconciliation, de dialogue, de fraternité, en rejetant ce qui nous divise pour ne voir que ce qui nous unit : le Congo* » (156). *La Semaine Africaine* dont l'idée est pourtant celle de privilégier le dialogue dans le règlement de la crise du Pool termine son éditorial en exprimant sa volonté de pouvoir tout de même exclure de ce processus le pasteur Ntumi, qu'elle considère comme un facteur de déstabilisation de ce département.

« *La paix est-elle impossible au Congo ?* ». (Éditorial du 26 décembre 2002).

L'année 2002 touche à sa fin et le Congo n'a pas encore retrouvé le chemin de la paix, particulièrement le département du Pool qui reste en proie à des affrontements armés d'une violence inouïe. *La Semaine Africaine* exprime une fois de plus son inquiétude en constatant que la crise du Pool qui a commencé depuis le mois de mars 2002 semble s'éterniser et risque de s'étendre jusqu'à l'année 2003 qui ointe déjà à l'horizon : « *Tout donne à penser que la violence armée gagne de plus en plus de terrain. Les images des gens fuyant leurs maisons, balluchons sur la tête, continuent d'être la triste réalité de certains de nos compatriotes. Les habitants de nombreux villages du district de Ngabé, dans le Pool Nord, ceux de la banlieue sud de Brazzaville, notamment Nganga-Lingolo, sont les récentes victimes d'un conflit armé qu'on croit vite circonscrire, mais qui continue d'endeuiller de nombreuses familles* » (157).

La chute de l'éditorial est une sorte d'appel que le journal catholique lance à l'endroit de la communauté internationale afin qu'elle s'engage pleinement dans la recherche de la paix au Congo : « *L'Union européenne a condamné les violences contre les civils au Congo, mais ce qu'on attend de la communauté internationale, c'est un engagement dans la recherche des solutions à la crise congolaise, comme en RDC* » (158).

« *En démocratie, le dialogue est une vertu* ». (Éditorial du 19 juin 2015).

Se référant à l'exhortation de l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, lors de la messe pour la consolidation de la paix, *La Semaine Africaine* estime qu'en tant qu'Africain et chrétien, ce message profond édifie le peuple congolais qu'en démocratie le dialogue est le moyen qui permet de progresser, en se faisant comprendre et de surmonter ainsi les contradictions. Elle estime aussi que l'absence ou la rupture de dialogue peut renforcer les préjugés qui poussent à la confrontation violente pour déboucher sur la raison du plus fort, comme lors de l'échec des négociations de septembre 1997 à Libreville pour mettre fin à la guerre civile qui secouait le pays. *La Semaine Africaine* souligne que dans la vie d'un État et de la Nation, le dialogue occupe toujours une place de choix pour garantir le climat de paix auquel tout le monde est attaché : « *En raison de notre passé émaillé de violences engendrées par les intérêts politiques, en plus de fragilité de notre Nation en construction, les politiciens devraient, plus que jamais, cultiver les vertus du dialogue, de la négociation (…) Aujourd'hui, n'est-ce pas que les partis d'opposition ayant pris part aux concertations de Brazzaville, Ewo et Dolisie, ont beau jeu de critiquer, légitimement, le gouvernement sur son manque de volonté d'appliquer les conclusions concernant l'amélioration de la gouvernance électorale ? Le gouvernement aurait fait l'effort d'appliquer ces conclusions, sa crédibilité dans les affaires électorales s'en serait trouvée renforcée. À défaut, ses concurrents se méfient de sa gestion des affaires électorales. C'est cela la force du dialogue* » (159). Le journal catholique estime que pour qu'un pays puisse avoir une véritable démocratie, il faut que ses acteurs politiques se départissent de certaines pesanteurs afin de faire du dialogue un moyen incontournable pour la résolution des conflits politiques : « *L'édification de la communauté nationale a besoin des leaders visionnaires, capables de transcender les divergences idéologiques et autres, pour privilégier le dialogue* » (160).

1.4.2. Les Unes

« *Pour la paix au Congo, ils doivent s'entendre* ». (Une du 13 janvier 1994).

La République du Congo est sécouée depuis quelque temps déjà par une série de crises politiques se transformant parfois en affrontements armés entre les partisans du pouvoir et ceux de l'opposition. Soulignant que la Conférence nationale avait condamné en bloc la philosophie qui stipule que le pouvoir serait au bout du fusil, *La Semaine Africaine* dénonce la pratique de la classe politique congolaise qui a favorisé le retour de la violence qui menace désormais la paix dans le pays. Elle s'interroge s'il existe encore au Congo des personnalités capables de rompre avec l'usage de la violence pour régler les différends politiques et préparer la paix avec les moyens de la paix, en se référant au dicton populaire qui stipule que

« *si l'on veut la paix, il ne faut pas préparer la guerre* ». Cependant, le journal catholique estime que dans le contexte où se trouve le Congo actuellement, les trois personnalités qui exercent le plus d'influence sur le peuple, notamment le président de la République Pascal Lissouba, le chef de l'opposition Bernard Kolélas et l'ancien chef de l'État Denis Sassou Nguesso, ont l'obligation de s'entendre pour que la paix revienne dans le pays. Ces trois personnalités doivent donner la priorité au dialogue ou à la négociation afin de donner la chance au retour de la paix au Congo.

« *Et le train de la paix siffla !* ». (Une du 10 mars 1994).

Les rivalités au sein de la classe politique congolaise avaient dégénéré en de violences inter-ethniques entre les ressortissants des pays du Niari et ceux du Pool qui pourtant ne sont profondément divisés par quoi que ce soit. Ces violences inter-ethniques avaient naturellement entraîné le blocus du train qui traverse le département du Pool et qui est le moyen de transport le plus utilisé par les ressortissants des pays du Niari pour se rendre dans leurs départements d'origine en partant de Brazzaville. Après avoir signé un accord de cessez-le-feu le 30 janvier 1994, les parlementaires du Pool et des Pays du Niari ont procédé à faire circuler un train symbolique pour restaurer la paix et la réconciliation entre ces populations qui se sont entretuées pour des raisons injustifiées. *La Semaine Africaine* rapporte que c'est un climat d'allégresse et d'enthousiasme qui a caractérisé tout le parcours de ce train de la paix à bord duquel avaient pris place près de 150 personnes dont les parlementaires du Pool et des Pays du Niari. Le journal catholique exprime sa joie de voir que le processus initié par les élus du peuple ait bel et bien donné son fruit et que les quelques incidents signalés au début du mois précédent n'aient pas empêché la volonté des partisans de la paix d'aller jusqu'au bout de ce processus.

« *Dire la paix et vivre la paix !* ». (Une du 22 décembre 1994).

La Semaine Africaine souligne que l'événement le plus marquant de la fin de l'année 1994 c'est la tenue à Brazzaville, du 19 au 23 décembre, du Forum national pour la culture de paix, grâce à l'appui de l'UNESCO. Pour le journal, beaucoup de gens ne croyaient pas à la tenue de cet événement qui est devenu réalité malgré les flottements dans l'organisation et les perturbations qu'ont voulu créer les chasseurs de perdiems. Saluant la participation de l'ancien président du Conseil supérieur de la République, Mgr Ernest Kombo,qu'elle considère comme un homme qui désormais porte modestement sur ses épaules le poids d'un peuple épris de paix et qu'elle n'hésite pas à comparer à l'icône sud-Africaine, Nelson

Mandela, *La Semaine Africaine* déclare : « *Mgr Ernest Kombo n'a pas pu maîtriser son émotion, ni retenir ses larmes pendant sa très courte intervention au Forum pour la culture de paix. C'est une image saissante et poignante que de voir un prélat en pleurs, sur une tribune officielle (…), parce que, ce qu'il a vécu dépasse l'entendement. Les artisans de la paix sont ceux-là qui ont le cœur meurtri, devant tant de souffrances infligées à leur peuple. Mgr Kombo devient comme le symbole de la paix dans notre pays (…) Ses paroles sont allées droit dans le cœur de chacun de nous. Les hommes politiques en premier, doivent comprendre que les temps ont changé* » (161).

« *Un évêque sauve sa région du naufrage* ». (Une du 30 novembre 1997).

Au lendemain de la guerre qui a entraîné la chute du régime du président Pascal Lissouba, le département du Pool a failli basculer dans la violence lorsque les *Ninjas*, l'ancienne milice de Bernard Kolélas, ont voulu opposer une résistance armée aux *Cobras* du nouveau président Denis Sassou Nguesso, appuyés par les troupes gouvernementales angolaises. *La Semaine Africaine* rapporte que c'est grâce à l'initiative menée par l'évêque de Kinkala, chef-lieu du département du Pool, Mgr Anatole Milandou, et le maire de Boko, Samuel Badinga, membre du bureau politique du MCDDI, que ce département a été épargné de l'inutile bain de sang que tout le monde redoutait. Selon le journal catholique, c'est en sa qualité de vice-président du comité régional de paix que Mgr Anatole Milandou a permis, au cours d'une mémorable cérémonie, aux *Ninjas* de remettre leurs armes au représentant du gouvernement congolais, le colonel Pierre Oba, ministre de l'Intérieur, en présence de plusieurs personnalités politiques et militaires. Même si l'issue de la guerre de 1997 n'a malheureusement pas été celle qu'elle avait souhaitée, *La Semaine Africaine* avait sans cesse lancé des appels au dialogue entre les bélligerants afin de mettre fin à ce conflit armé. Conscient du fait que la paix ne peut être réinstallée ipso facto dans un pays déchiré par plusieurs mois de conflit armé, le bihebdomadaire catholique avait aussi plaidé pour un dialogue afin de pousser, d'une part, le nouveau régime qui s'est installé au pouvoir par la force à privilégier le retour progressif du pays vers le processus de démocratisation déclenché au début des années 1990. D'autre part, il s'agit de convaincre le camp des "vaincus" à accepter la nouvelle donne qui s'impose en prennant une position assez tolérante afin de favoriser le retour de la paix dans le pays. En donnant son point de vue sur les différentes crises qui ont lieu dans le pays, *La Semaine Africaine* se focalise souvent sur le dialogue qu'elle considère comme le meilleur moyen pour trouver une solution définitive à toute sorte de conflits. Ces articles que nous venons de décortiquer démontrent que le journal catholique se prononce contre la guerre et toute forme

de violence et fait de la paix son cheval de bataille, tout en dénonçant l'atteinte à l'intégrité physique des populations innocentes par le pouvoir et l'opposition. Le tableau ci-après est un récapitulatif des articles de *La Semaine Africaine* que nous avons sélectionnés pour constituer notre corpus de presse.

Après avoir présenté de façon détaillée notre corpus, nous allons maintenant, à travers un tableau, faire ressortir la moyenne annuelle d'articles publiés par sujet ou fait marquant de l'actualité politique nationale.

Tableau n°4 : Récapitulatif des articles publiés sur l'actualité politique congolaise de 1990 à 2016.

Source : Analyse du contenu des numéros de *La Semaine Africaine*.

Année	**Fait marquant de l'actualité**	**Nombre et nature des articles**	**Total**
1990	Revendications pour la tenue d'une conférence nationale	2 éditoriaux	2
1991	Conférence nationale	6 éditoriaux et 2 Unes	8
1992	Référendum constitutionnel, transition politique, élections locales, législatives et présidentielles, motion de censure contre le gouvernement Bongho-Nouarra	16 éditoriaux et 11 Unes	27
1993	Conflit armé dans les quartiers sud de Brazzaville, élections législatives anticipées	8 éditoriaux et 7 Unes	15
1994	Alliances politiques, projet d'une transition politique, crise post-électorale : conflit armé dans les quartiers sud de Brazzaville	7 éditoriaux et 1 Une	8
1995	Projet de changement de constitution, alliances politiques, signature de pacte de paix entre le pouvoir et l'opposition	3 éditoriaux et 2 Unes	5
1997	Crise armée : guerre de juin 1997,	6 éditoriaux et 1 Une	

	élection présidentielle		7
2002	Transition politique, référendum constitutionnel, la guerre dans le Pool	1 éditorial et 10 Unes	11
2011	Changement de la constitution, gouvernance électorale	1 éditorial et 10 Unes	11
2012	Elections législatives et concertation politique de Dolisie	1 éditorial et 5 Unes	6
2013	Changement de la constitution	3 Unes	3
2014	Changement de la constitution, gouvernance électorale, élections locales	5 éditoriaux et 12 Unes	17
2015	Changement de la constitution, crise politique autour du référendum constitutionnel	12 éditoriaux et 20 Unes	32
2016	Changement de la constitution, crise post-électorale : la guerre dans le Pool, élection présidentielle	10 éditoriaux et 14 Unes	24
			173

Ce tableau nous donne des indications sur la distribution par année des articles de *La Semaine Africaine* que nous avons sélectionnés pour constituer notre corpus que nous avons présenté ci-dessus en mettant en évidence de nombreuses divergences. En effet, les chiffres qui y figurent ne représentent donc pas l'ensemble des articles que le bihebdomadaire catholique a consacré à l'actualité politique congolaise de 1990 à 2016. Il ressort de ce tableau que l'année 2015 est une année à forte publication car elle est celle durant laquelle le nombre d'articles est le plus élevé avec 32 articles sur un total de 173, soit 18,49% du corpus. Il est possible d'expliquer ce phénomène par le fait 2015 est une année fortement marquée le débat sur le changement de la Constitution et l'organisation du référendum constitutionnel boycotté par l'opposition congolaise. Les années 1992 et 2016 enregistrent aussi des nombres élevés d'articles, soit 27 articles pour 1992 (15,60%) et 24 (13,87%) pour 2016. Là aussi, on peut

expliquer cela par le fait que ces deux années sont fortement marquées par la tenue des élections générales en 1992 (élections locales, législatives et présidentielle) et de la présidentielle en 2016. En revanche, les années 1990 et 2013 sont les plus pauvres en articles car on constate une baisse substantielle du nombre d'articles, soit 2 articles (1,15%) pour 1990 et 3 (1,73%) pour 2013.

1.2. Les entretiens

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec les professionnels des médias, les personnes ressource et les lecteurs de la presse écrite congolaise.

1.2.1. Entretiens avec les professionnels des médias

Cette partie fait une synthèse des entretiens que nous avons réalisés avec les professionnels des médias congolais et s'articule autour des points suivants : la situation socio-économique des médias privés, l'influence des contraintes socio-culturelles sur l'exercice du métier de journaliste au Congo, le problème d'accès aux sources d'information, le cadre juridico-institutionnel et la régulation des médias, le problème de la formation des professionnels des médias, les rapports entre les journalistes et les hommes politiques, la situation de la liberté de la presse en République du Congo.

Tableau n°5: **Synthèse des entretiens sur la situation socio-économique des médias privés congolais.**

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
Albert MIANZOUKOUTA	Ce n'est pas un secret, notre journal paraît par ses propres forces, avec les moyens du bord. Certains de nos fidèles lecteurs ne nous disent pas le plus grand bien de certains de nos numéros et nous font comprendre que ceux-ci peuvent donner l'impression d'être remplis littéralement de publicité, alors que des réflexions de haute facture attendent. Beaucoup d'entre eux nous interpellent pour des articles envoyés en « points de vue » et dont ils ne voient pas la publication. Chaque semaine, nous devons opérer le choix déchirant entre l'immédiat pressant et ce qui peut attendre. Entre les exigences des annonceurs qui nous maintiennent en vie, et le respect des opinions que nous ne pouvons malheureusement pas étaler sur plus de surface. Nous ne pouvons pas publier sur plus que 24 pages, il en va de contraintes financières rigides dont nous devons tenir compte. Les anciennes obligations et les nouvelles doivent concourir à affronter l'avenir, tout en assurant le présent qui nous voit régulièrement sur le marché, les mardis et les vendredis. Ce n'est pas facile mais nous faisons tout ce qu'il faut pour équilibrer les choses. Si on a nos propres moyens financiers, plus personne ne pourra nous dicter ce que nous devons écrire, ce que nous devons dire.
Vivien MANANGA LOUSSIBOU	Pour moi, la plus grande liberté est celle qui permet au journaliste de vivre du fruit de son travail. Combien de journalistes en dehors des directeurs de publication et de promoteurs des organes de presse privés vivent pleinement des fruits de leurs efforts ? Combien de reporters sont mentalement, psychologiquement, matériellement et financièrement libres ? Peu, très peu !
Paul SONI BENGA	Cela veut dire que cette liberté pour qu'elle soit traduite dans les faits, pour que le public, téléspectateurs et lecteurs, comprenne que le traitement de l'information qui est fait ne rapporte que des faits, il faudra donc que nos journalistes, nos médias soient aujourd'hui logés à la bonne enseigne. Il faut que le journaliste soit bien payé, il faut qu'on lui donne les moyens pour aller faire des grands reportages, il faut que le journaliste soit bien traité et que son travail soit reconnu comme il le faut dans notre pays.
Jean-Baptiste NDZAKA	Je crois qu'il y a quelque chose de très indispensable à faire. Il s'agit premièrement de fusionner plusieurs organes de presse afin de former des véritables entreprises ou groupes de presse. Une fois ensemble et qu'on a les moyens financiers, on sera plus forts dans l'exercice de notre liberté d'expression.
Christian DIMI	La liberté de la presse, comme toute liberté, doit être assumée pour être suffisante. Et pour qu'elle soit complètement assumée, il faut les moyens financiers. Et tant qu'il y aura des journalistes mal payés ou pas du tout payés au Congo, alors qu'ils sont assez fragiles par le fait d'être constamment dans le besoin et exposés à la corruption, il sera difficile de parler de la liberté de la presse. À ce niveau, il y a une grande bataille à mener ou à poursuivre quotidiennement
	On ne peut se réjouir d'exister dans un système corrompu ou l'information est devenue

Dominique AHISSOU	une marchandise. Pendant que nous nous occupons des autres corporations de la société, nous nous laissons gangrener par des maux qui fragilisent davantage ce noble métier qu'est le journalisme.
Brice ABILANGOUNDA	Qu'est-ce qui se passe chez nous ? On constate que compte-tenu des situations financières difficiles, les journalistes font beaucoup plus du publi-reportage que du journalisme stricto sensu, en ce sens que ce sont ceux qui les invitent qui ordonnent, qui décident et même qui donnent les orientations pour le traitement du papier qu'ils souhaitent passer à travers nos médias. Les gens attendent donc que les promoteurs des activités les déplacent. À partir du moment où ces promoteurs déplacent les journalistes, est-ce que ceux-ci peuvent encore avoir cette liberté, cette distance nécessaire pour rendre leur papier sans qu'il y ait l'influence de l'argent au milieu ? C'est ça la question.
Pascal AWE	Nous sommes obligés de nous battre pour la survie de notre journal. Nous ne recevons, malheureusement plus, l'aide extérieure comme dans le passé. Notre budget annuel de fonctionnement est d'un peu plus de 180 millions de francs CFA[428]. C'est grâce aux abonnements, à la publicité et aux annonces que nous générons aujourd'hui les ressources financières nécessaires à notre fonctionnement.
Alain SHUNGU	Nous devons interpeller les pouvoirs publics sur la façon dont les journalistes arrivent à faire face aux difficultés liées au coût de la vie quotidienne. Qu'on arrive quand même à subventionner la presse et une fois que cela ait été fait, on pourra commencer à exiger un certain nombre de choses à cette presse, on pourra lui exiger beaucoup d'éfforts.
Armel YEBAS	Les hommes politiques savent que le journaliste constitue un peu ce qu'Aimé Césaire appelait "la voix des sans voix". Quand ils ont envie de faire passer un message, ils passent par les journalistes et ce en achetant bien sûr leur conscience. Quand vous acceptez l'argent des politiciens, tenez-vous tranquille, vous devez leur rendre service et ce service en le rendant, on le rend mal. C'est vraiment regrettable et ça me fait encore revenir à la responsabilité du journaliste.

Tableau n°6: Synthèse des entretiens sur le contenu de l'influence des contraintes socio-culturelles sur l'exercice de la profession journalistique au Congo.

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
	Au niveau des tabous, on vous dira par exemple qu'il faut respecter la dignité de la persone humaine, n'est-ce pas ? Nous sommes dans une société traditionnelle où certaines pesanteurs sociales rappelent au journaliste qu'il ne doit pas franchir le rubicon, lui disant qu'à un certain

[428] Soit un peu plus de 274,809 euros.

Anselme MAVOUANGUI	niveau l'information n'est plus à sa portée. Et quand on se met donc dans cette logique, on peut se dire que ces tabous constituent un frein pour le journaliste qui doit être libre de pouvoir exprimer ses opinions, puisqu'il a le devoir d'informer et le public l'attend dans le droit d'être informé.Lorsque le journaliste décide de faire honnêtement ou professionnellement son travail, la société crie tout de suite à une certaine victimisation, on l'accuse de s'acharner sur telle ou telle personne. Voilà autant de goulots socio-culturels qui empêchent le journaliste d'être libre. C'est mon frère du village, c'est mon frère en Christ, c'est mon frère du parti, c'est mon ami, etc. Finalement, lorsque quelqu'un commet une gaffe, lorsqu'il y a une info à donner et qui pourrait l'éclabousser, on évoque tout de suite les relations familiales, les relations sociales, religieuses, politiques et économiques, pour empêcher le journaliste de faire librement son travail.
Romic OKILAS	Dans son discours sur l'état de la nation en décembre 2017, le chef de l'État a interpellé la presse en lui demandant de dénoncer les antivaleurs qui gangrènent la société congolaise aujourd'hui et de critiquer même les membres du gouvernement qui le méritent.
Jean-Philippe BANZOUNZI	Lorsque vous voyez votre frère se comporter d'une manière pas tout à fait correcte,et que vous êtes journaliste, je vous assure que la pesanteur sociologique fait que vous aurez du mal à dénoncer ce qu'il a commis comme gaffe. Voici autant de faits ou la réalité qui met hors de mise la liberté de la presse. Et quand vous avez le courage, peut-être de dénoncer un comportement pas tout à fait normal de la société, tenez-vous tranquille, vous aurez des comptes à régler en famille d'abord et ensuite au boulot. Vous ferez l'objet des ménaces de tous genres.

Tableau n°7: Synthèse des entretiens sur les problèmes d'accès aux sources d'informations.

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
Gilbert MATSOKOTA	Je veux tout simplement dire que nous les journalistes,nous avons le pouvoir d'investigation. Nous pouvons revéler un certain nombre de choses pour apporter à l'opinion publique, nous pouvons aider notre justice à travers des enquêtes bien menées, donner des informations pour qu'un certain nombre de faits qui échappent aux pouvoirs publics soient mis sur la place publique.
Dominique AHISSOU	Avons-nous un réel accès aux sources d'information? Il est malheureusement fréquent de voir que les gens empêchent les journalistes de chercher l'information soit-disant qu'ils ne peuvent aller au-délà des limites qui leur ont été prescrites alors que la presse doit dire ce qu'elle pense des faits d'actualité. On demande à la presse de dire la vérité mais on ne lui donne pas les moyens pour le faire,on lui ferme toutes les portes

	lorsqu'elle cherche l'information.
Christian DIMI	Nous déplorons le fait que lorsqu'ils vont couvrir certains événements, les journalistes sont repoussés. Mais c'est une question de mentalité tout simplement, les gens n'ont pas encore compris que les journalistes sont tout autant utiles au pays, à la population. Les journalistes ont l'obligation d'informer la population parceque c'est un droit humain. Nous le constatons, parceque lorsque les partis refoulent les journalistes, c'est quand même néfaste. Comment un parti sérieux peut-il repousser les journalistes alors que ce sont les journalistes qui lui servent de rélais, qui doivent porter l'écho de son discours auprès de la population qu'il veut conquérir. Alors, c'est vraiment une bêtise énorme.
Jean-Bosco MALONGA	J'ai retrouvé un passage du président Barack Obama lorsqu'il signa le 21 janvier 2009 16 décrets de lois régissant la liberté de l'information.Dans le paragraphe qu'il écrit, il dit que l'État ne doit pas assurer la confidentialité des informations pour la seule raison que leur divulgation pourrait embarrasser des responsables publics, que des erreurs et des échecs pourraient être revélés ou en raison des craintes hypothétiques ou abstraites.
Jean-Baptiste NDZAKA	Nous sommes confrontés au problème d'accès aux sources d'information. Pourquoi on donne l'information seulement à *RFI* et non pas à nous ? Regardez par exemple ce qui s'est passé dans le Pool. On a eu peur d'aller sur le terrain car on a pas voulu laisser la presse congolaise accéder à l'information et on a peur d'être pris pour des gens qui travaillent pour l'ennemi. Vous n'avez qu'à voir ce qui est arrivé à notre confrère du journal *Thalassa* qui s'est retrouvé de l'autre côté pour chercher l'information.
Lydie BAZINGA	Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, on fait des lois liberticides. Parfois le terrorisme est utilisé pour arrêter les journalistes, c'est le cas d'Ahmed ABBA au Cameroun qui essayait juste d'accéder à l'information et donc qu'on assimile à une complicité d'acte de terrorisme et de non dénonciation. C'est la même chose qui est arrivée chez nous il y a près de 2 ans avec l'arrestation de notre confrère Ghys Bemba Dombé qui est accusé de complicité avec les rebelles Ninjas du pasteur Ntoumi alors qu'il voulait juste accéder à la source d'information et dire la vérité sur tout ce qui se passait dans le Pool.
Pascal AWE	Ceux qui empêchent la presse d'accomplir sa mission de mettre l'information à la disposition du public « font du mal non pas aux journalistes, mais ils font du mal à ceux qui attendent cette information.
Crépin LOUSSAKOU	Si j'étais rédacteur en chef d'un journal, je serais très fièr d'apprendre qu'un de mes journalistes a pu accéder, même si c'est par des moyens compliqués ou détournés, à la source de l'information *Ninjas* ou *Boko Haram*. C'est très compliqué le métier de journaliste alors que c'est indispensabe.

Tableau n°8: Synthèse des entretiens sur le cadre juridico-institutionnel et le contenu sur la régulation des médias.

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
Pascal AWE	Je pense qu'on ne peut pas avoir peur des sanctions pour ne pas faire son travail. Ceux qui tremblent et qui ont peur des gens ce sont les journalistes qui ne sont pas sûrs de faire un travail professionnel. Cela veut dire qu'on a pas bien preparé son travail, qu'on a pas fait un travail de recherche, de fond. On a donc fait un travail à la hâte pour faire mal à quelqu'un. Si c'est un travail mal fait, en ce moment-là le CSLC peut procéder aux sanctions si l'on publie une mauvaise information que nous appelons diffamation. Je pense que c'est tout à fait normal .
Romic OKILAS	Dans un pays où on ferme, on bloque plusieurs organes de presse, on ne peut évoluer...on fait du sur place. C'est ce que nous constatons malheureusement. Et pourtant l'organe de régulation des médias devrait être l'institution qui garantit le bon fonctionnement de la liberté de la presse en République du Congo mais le fait d'avoir à sa tête un homme politique ne nous rassure pas.
Jean-Philippe BANZOUNZI	Nous sommes tenus de faire plus d'effort. Surtout les gouvernants pour asseoir une presse digne et crédible. L'organe de régulation des médias devrait également se départir des considérations politiques pour permettre aux professionnels de retrouver leur vraie liberté.

Tableau n°9: Synthèse des entretiens sur le problème de la formation des journalistes.

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
Jacques BANTSIMBA LOUZOLO	Dans les années 1990 avec la libéralisation de tout, il y a tous ceux qui savent plus ou moins écrire qui pensent qu'ils peuvent être journalistes. Ils pensent que c'est le métier qu'on choisit quand on a trouvé rien d'autre à faire. J'ai entendu dire que le journalisme est un métier où on a pas besoin d'apprendre avant de l'exercer mais je ne suis pas de cet avis. On constate qu'il y a des gens qui sont arrivés par hasard dans la corporation, des gens qui ne sont pas des journalistes de formation et qui sont venus apprendre sur le tas et ils se font appeler journalistes, non, non, non. Des gens qui pour la plupart ne parlent et n'écrivent même pas bien la langue française, des gens, excusez-moi, peu conscients, peu cultivés, peu professionnels, à la recherche de l'argent, ces gens qui ne pensent qu'à leurs ventres là et qui pensent qu'il suffit d'être éloquent pour devenir journaliste. Non, non et non.
Bertin	On a l'impression que la plupart de ces journalistes apprennent à écrire dans les journaux ou apprennent à parler la langue française à la télé et à la radio. Mais pourquoi n'ont-ils pas pris pour modèles ces illustres journalistes de l'époque où on avait des grands noms comme Jean-Claude

OSSENDZA	Kakou, Joseph Bitala Bitémo, Joseph Diélé, Marie-Jeanne Kouloumbou, Claude Bivoua, et autres qui nous ont longtemps fait caresser le rêve de devenir journaliste? Ceux qui savaient allier la rhétorique à l'éloquence ? J'ai vraiment des larmes aux en voyant la presse congolaise se faire tuer à petit feu par des aventuriers. Nous savons tous que le journaliste doit être bien cultivé afin de produire une information bien construite, de proposer une information de qualité pour les citoyens.
Jean-Pierre MIAKA	Je mets l'accent sur la formation parceque c'est ce qui peut expliquer ce que nous constatons comme dérives. Si les gens pouvaient se former d'abord avant d'exercer le métier de journaliste, ils maîtriseraient déjà tout ce qui est lié à la déontologie journalistique, à l'éthique des médias. Ils peuvent alors jouer pleinement leur rôle en toute facilité.
Crépin LOUSSAKOU	Il est évident que toute la presse n'est pas comme ce que je décrie mais pour moi, tant qu'il y a encore ces gens-là, la presse aura du mal à avancer, à se développer au Congo. Il faut donc les extirper le plus tôt possible du lot.Voilà ce que je pense qu'il faut faire.
Serges BAZEBI ZONZA	Je pense que ça pêche un peu sur le continent, surtout en Afrique centrale en général et au Congo en particulier où il n'y a pas vraiment d'écoles de journalisme au niveau de la formation. C'est vrai qu'il y a des programmes de formation, particulièrement à l'université Marien Ngouabi et l'Ecole Nationale de Moyenne Administration mais on confond souvent information et communication. C'est ce qui fait aussi beaucoup de mal au journalisme en Afrique.
Dominique KITEMO	Je crois que lorsqu'on a les moyens et qu'on est bien formé professionnellement, qu'est-ce qui peut conduire encore à la corruption pour que la liberté de la presse soit entravée ? Je pense que rien. Il faut évidemment la formation, c'est notre plus grand souhait et le gouvernement doit y penser. Sans un personnel qualifié, la presse est vouée à la pourriture, à la disparition.
Vivien MANANGA LOUSSIBOU	Il faut exiger aux journalistes eux-mêmes qu'ils apprennent leur métier, qu'ils apprennent à faire le journalisme pour que la liberté de la presse devienne une réalité au Congo.

Tableau n°10: Synthèse des entretiens sur les rapports entre les journalistes et les hommes politiques.

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
Paul SONI BENGA	Vous savez,un journaliste ne doit pas être assujetti à un parti politique,il ne doit pas être dépendant d'un pouvoir économique, il ne doit pas subir la pression de quelque pouvoir que ce soit pour exercer son métier, parceque ça garantit son indépendance, sa liberté. Comme dit l'adage,"la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit", et comme nous recevons, celle qui est au-dessus imprime

	sa marque. Or nous devons être indépendants de tous les pouvoirs, aussi bien politique, économique que financier. Quand nous menons ce travail-là sans arrière-pensée avec les lois et les textes qui nous protègent, nous ne courrons pas le risque d'être agressés par quelque pouvoir que ce soit, dans la mesure où nous exerçons ce métier-là avec professionnalisme.
Joseph NDONGO	Le journaliste est comme une belle femme qui se fait convoiter par tout le monde et sa dignité dépend de sa façon d'être. Le premier obstacle à la liberté de la presse c'est d'abord les hommes politiques. Leur influence est grande, elle est toute la préoccupation qui fait l'objet de toutes les reflexions de tous les jours, de tous les séminaires et autres, mais jusqu'à ce jour à mon entendement, on a pas encore réussi à trouver comment les contourner. Il faut que l'autorité publique puisse tenir compte de la loi afin que le journaliste se sente véritablement libre d'exercer son travail. Lorsqu'on dit libre, il y a aussi le côté auto-censure des journalistes eux-mêmes qui ont peur d'affronter certaines situations.
Cyril NSONDE	Les politiciens étant ceux qui ont l'argent,étant ceux qui font l'opinion, ils orientent les débats, voyez-vous. Ils orientent les débats dans le sens qui leur plaît et ils amènent les journalistes à traiter l'information au gré de leurs sous. Et si vous ne faites pas ce qu'il vous demande de faire,ils ont en plus du pouvoir d'argent, le pouvoir de décision. Et tout de suite, vous perdez votre poste, on vous fait boire de l'eau de mer, on vous crée tous les problèmes qui vous mettent en difficulté. Ils vous coincent partout et vous mettent dans une situation où il vous devient difficile d'exercer votre profession. Ils peuvent vous traîner en justice où leur argent finit toujours par leur donner raison. Et si vous ne faites pas ce qu'il vous demande de faire, ils ont en plus du pouvoir d'argent, le pouvoir de décision. Et tout de suite, vous perdez votre poste, on vous fait boire de l'eau de mer, on vous crée tous les problèmes qui vous mettent en difficulté. Ils vous coincent partout et vous mettent dans une situation où il vous devient difficile d'exercer votre profession. Ils peuvent vous traîner en justice où leur argent finit toujours par leur donner raison.
Giscard MADIETA	**Agressions contre les journalistes** : Dans notre pays, c'est vrai que ça n'arrive pas tous les jours mais ces choses-là sont dejà arrivées. Moi qui vous parle, j'ai été victime d'une agression.Vous savez ce qui est arrivé dans notre pays le 30 novembre 2017 lorsqu'on a eu à taper des journalistes pendant une trentaine de minutes à *La Semaine Africaine* alors qu'il y avait des policiers juste à côté-là. Au début du mois de février 2016 si je ne me trompe pas,on a eu à taper les journalistes à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville. Il y a monsieur Bahamboula, journaliste à *Radio-Congo*, dont je tais ce qu'on lui a fait ce jour-là. Allez lui poser la question pour savoir ce qu'on lui a fait, vous allez voir. Il y a aussi Mr Alphonse Ntondo qui est revenu chez nous ici à *DRTV* avec des mâchoires touchées. Il a préféré ne pas porter plainte

	car ça n'aboutira à rien comme d'habitude.
Brice ABILANGOUNDA	Notre proximité avec les hommes politiques qui sont censés nous aider à avoir une liberté ou plutôt de nous accompagner nous complique la tâche. Eh bien cette liberté nous devons l'arracher à tous les niveaux. Ça ne sert â rien d'aider les gens qui ne nous aident pas en retour. Combien de temps devrions-nous encore être obligés de courir derrière les promesses ? Être obligé de façonner la vérité ?
Romic OKILAS	Si les politiciens continuent à ne pas comprendre le rôle du journaliste dans notre société congolaise, le journaliste ne sera pas libre d'exercer sa profession.
Jacques BANTSIMBA LOUZOLO	L'indépendance et la liberté des journalistes ne pourront devenir une réalité que lorsque l'organe de régulation des médias comprendra qu'il ne faut pas attribuer une radio, une télé ou un journal à un homme politique juste parcequ'il faut attribuer. C'est ça le mal. Si vous prenez 80 ou 90% des organes de presse privés au Congo, presse écrite et médias audiovisuels confondus, vous allez constater que la plupart de leurs promoteurs sont des hommes politiques. Ils recrutent un personnel qu'ils assujetissent et qui n'est pas en mesure d'appliquer à son gré les règles déontologiques du journalisme.
Nicolas MASSAMBA	**Impunité pour ceux qui entravent la liberté de la presse** : On a jamais cherché à poursuivre ceux qui commettent de tels actes .Toute fois qu'il y a eu agression de journalistes, nous avons porté plainte mais celle-ci, on en parle même plus aujourd'hui. ça c'est de l'impunité. Jusque là il n'y a aucun résultat de l'enquête qui avait été ouverte par la police.Tout ça là, il faut qu'on se le dise c'est qu'il y a l'impunité de tous ceux qui traquent, ceux qui tapent les journalistes, on ne les condamne pas. Nous sommes donc tenus de faire plus d'effort, surtout au niveau des gouvernants, pour asseoir une presse digne et crédible. Nous devons donc travailler sur les collègues de la presse eux-mêmes, travailler sur l'Etat et les pouvoirs publics. Chacune des composantes de la société a besoin de se ressaisir, de repenser son positionnement afin que la presse retrouve ses lettres de noblesse.
Jean DECKOS	C'est vrai que le gouvernement déclare toujours qu'au Congo il n'y a pas de journalistes détenus pour leurs opinions mais avons-nous la facilité de dire ou d'écrire sans représailles? Les droits des journalistes sont bafoués, en témoigne l'emprisonnement jusqu'à ce jour de notre confrère du journal Thalassa, Ghys Bemba Dombé. Tout ceci a un impact négatif sur l'image que nous projetons à l'extérieur. Il faut que ça change.
Pascal AWE	Ceux qui empêchent la presse d'accomplir sa mission de mettre l'information à la disposition du public font du mal non pas aux journalistes, mais ils font du mal à ceux qui attendent cette information.

Dominique KITEMO	**Rôle de la presse** : La presse doit aujourd'hui jouer le rôle de contre-pouvoir, de chien de garde face à l'action du gouvernement et aux agissements des grandes institutions au sein de la société en toute objectivité et en toute indépendance. Les médias doivent réveler la vérité qui se dissimule derrière le programme et les déclarations du gouvernement et obliger les détenteurs des emplois publics à rendre compte de leurs actes. Dans notre pays, malheureusement, lorsque vous decidez d'observer les faits, la manière dont le pays est géré aux plans politique, économique et social, etc. Vous dites des choses que vous constatez, vous faites des critiques plus ou moins sevères, eh bien dans ce cas-là, vous allez rencontrer le pouvoir en place en face de vous. Où est donc la liberté de la presse ?
Gisèle MAMPOUYA	J'ai souvent fait le constat que les journalistes congolais ne se donnent pas eux-mêmes la liberté au métier du journalisme. Ils se plaisent eux-mêmes à écrire et chanter les merveilles ou faire l'éloge de quelqu'un pour avoir un peu d'argent, au lieu de jouir pleinement de leur liberté d'expression. Tout cela fait que notre presse n'est pas libre dans la mesure où des articles sont commandés même par des politiques et autres, contre des miettes.

Tableau n°11: Synthèse des entretiens sur la situation de la liberté de la presse au Congo.

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Acteur	Contenu
Alain SHUNGU	Il faut que nous remettions en cause notre façon de faire, notre façon de traiter l'information. Une fois que nous avons remis tout cela en cause, une fois que nous sommes conscients que dans l'exercice de notre profession, nous le fassions avec toute conscience en respectant l'éthique et la déontologie, nous pouvons en ce moment-là revendiquer la liberté.Vous ne pouvez à la fois marcher sur la liberté des autres et exiger que vous soyez libres. ça je pense que c'est un désordre.
Marie-Joseph BIEMOUMOUSSIBOU	Le journaliste congolais a peur de traiter certains faits d'actualité politique du Congo. La plupart d'entre eux attendent les informations des chaînes internationales comme *RFI* au lieu d'aller chercher l'information à la source. Certains pour des raisons d'appartenance politique n'osent pas traiter certains sujets. Devant un fait quelconque d'actualité, que ça soit une autorité politique ou autre a fait des dérapages, je dirai tout ce que j'ai à dire si j'ai vu et pris les

	précautions professionnelles requises.Tant que je me suis assuré d'avoir donné la parole à toutes les parties concernées et j'ai à ma disposition tous les éléments sonores, j'ai là des preuves palpables, des preuves solides. Ecoutez, il n'y a rien à dire, je publie l'information car je suis journaliste pour ça et je n'aurai même pas peur du président de la République pour le faire. Je me demande pourquoi devrait-on avoir peur des gens qui ne sont même pas des professionnels des médias ? S'ils veulent vous sanctionner, vous n'avez le moment venu qu'à déposer vos arguments sur la table et s'ils sont professionnellement convaincants, personne ne pourra les remettre en cause ni même le CSLC s'il respecte évidemment les lois qui régissent son fonctionnement, j'en suis convaincu.

1.2.2. Entretiens avec les personnes ressource

Nous faisons ici une synthèse des entretiens réalisés avec deux anciens ministres ayant eu la charge de diriger le département de l'information et de la communication à deux époques différentes et celle de l'entretien que nous avons eu avec l'actuel président de l'organe institutionnel chargé de la régulation des médias au Congo. La première personne ressource est monsieur Christophe Moukouéké, ancien ministre de l'information sous le régime militaro-marxiste du président Marien Ngouabi (1975) et ancien secrétaire général du parti au pouvoir, l'U.P.A.D.S du président Pascal Lissouba (1992-1997). La deuxième est monsieur Alain Akouala Atipault, ancien ministre de l'information et de la communication, porte-parole du gouvernement (2002-2009) sous l'actuel régime au pouvoir au Congo. Enfin, notre troisième et dernière personne ressource est monsieur Philippe Mvouo, l'actuel président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication. Nos entretiens avec les personnes ressource s'articulent autour des points suivants : la situation de la liberté de la presse, la régulation des médias, la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier.

Tableau n°12: **Synthèse des entretiens avec les personnes ressource.**

Source : D'après les entretiens du 12 mars 2017 au 13 novembre 2018.

Personne ressource	Contenu
	J'étais ministre de l'information et de la communication, plus particulièrement sous le régime du président Marien Ngouabi. Nous étions sous le système du parti unique où il n'y avait pas de libéralisation de la pensée. La presse était censurée de manière officielle et c'était normal, tout était sérieusement censuré, les journaux, les films, les livres, tout. Puisqu'il n'y avait pas un seul parti d'opposition pour dire est-ce que le traitement de l'information était fait de manière équitable et objective, ce n'était

Christophe MOUKOUÉKÉ	pas le cas. C'était l'époque du parti unique et seule sa volonté comptait. Tout le monde devait regarder dans la même direction et il n'y avait aucune place pour la critique. J'ai envie de dire que la presse n'est pas effectivement libre. Oui, vous êtes libre quand il s'agit de louer le pouvoir en place, vous dites que tout va bien, le pays est bien géré, la gouvernance politique et économique se passe très bien. Quand vous parlez ainsi, quand vous louez le pouvoir en place, quand vous les flattez, quand vous faites pratiquement ce qu'on appelle le culte de la personnalité, en ce moment-là la presse est libre. Vous serez sûrs, vous les journalistes, d'être libres si vous travaillez dans ces conditions. Vous serez même d'ailleurs félicités mais en réalité c'est pas celle-là la liberté de la presse. Vous savez que le Congo a connu une expérience politique pendant longtemps où nous avons été sous un régime monopartite et en 1991, avec la Conférence nationale souveraine, c'était l'époque de l'explosion des libertés. A partir de ce moment-là, la presse qui était contrôlée par l'Etat ne l'était plus. Donc la presse a acquis alors son indépendance, une indépendance totale. Nous avons donc vu naître et fonctionner une presse privée à côté de la presse publique. A partir de ce moment-là, la diversité d'opinion était devenue une réalité. On vous la donne pas. En Afrique on ne donne pas la liberté de la presse, il faut la conquérir, il faut la prendre de force. ça fait partie des combats politiques qu'il faut mener et c'est pour ça que la liberté de la presse va de pair avec la démocratie. C'est parceque dans notre pays lorsque vous decidez d'observer les faits, la manière dont le pays est géré aux plans politique, économique et social, etc.Vous dites des choses que vous constatez,vous faites des critiques plus ou moins sevères, eh bien dans ce cas-là, vous allez rencontrer le pouvoir en place en face de vous .
Alain AKOUALA ATIPAULT	Ceux qui exercent ce métier ne se rendent pas compte que c'est un métier noble mais pas un métier pour s'enrichir. Le journalisme c'est d'abord un métier noble. Eh bien, si on ne le comprend pas, on aura du mal à s'en sortir.
Philippe MVOUO	La liberté de la presse est respectée à moitié en République du Congo car on peut se réjouir du fait que très peu de journalistes sont jetés en prison. Je peux dire à l'instant même que et jusqu'à preuve du contraire qu'aucun journaliste à ce jour n'est théoriquement privé de sa liberté pour des infractions liées aux délits de presse, il n'y en a pas comme il est dit par les pouvoirs publics et cela est réjouissant à plus d'un titre.Voilà donc la preuve que la liberté de la presse existe quand même au Congo. C'est vrai que quand nous disons que la liberté de la presse dans notre pays est une réalité mais cette réalité ne manque pas de rencontrer des difficultés.Vous avez raison que tout n'est pas que rose, tout n'est pas que bon. C'est vrai qu'il y a des

	difficultés, votre métier a beaucoup de risques comme tous les autres métiers, les risques ça existe. Nous avons vu cette année, il y a des journalistes qui ont été victimes des agressions d'une rare barbarie tout simplement parcequ'ils étaient dans l'exercice de leur travail. Mais le régulateur est là, nous le constatons. J'avais vu eeuh j'avais saisi la justice, j'ai saisi le ministre de l'intérieur, puisque c'est lui le premier policier. J'ai aussi saisi la police elle-même directement, et la police a ouvert une enquête. Mais tout ce que je peux déplorer c'est que jusqu'aujourd'hui, cette enquête n'a pas abouti. Alors que j'avais exigé que le matériel confisqué soit restitué aux journalistes mais pour le restituer, il fallait d'abord le retrouver. Pour retrouver le matériel, il fallait arrêter, appréhender les malfaiteurs, les brigands. Or jusqu'alors, il me semble que les malfaiteurs n'ont pas encore été arrêtés. Il y a un journaliste en prison, si vous voulez parler de Mr Bemba qui était le patron de l'organe Thalassa. Mr Bemba est interpellé par le procureur de la République pour un délit qui n'est pas un délit de presse. Pour le moment en ce qui me concerne, c'est vrai que c'est un journaliste mais s'il a posé des actes qui ne sont pas propres à sa profession de journaliste, c'est un citoyen comme tous les autres et il doit répondre de cet acte-là. Mais si l'acte qu'il a posé est lié à la pratique de son métier de journaliste, alors c'est une arrestation injuste, un emprisonnement injuste. En ce moment-là, je saurai monter au créneau pour dénoncer cela mais pour le moment, je suis tout à fait serein. J'observe et j'attends que son procès détermine clairement le chef d'accusation contre Mr Bemba pour savoir quelle attitude il faudra adopter. Mais ce qui est certain, qui est positif dans notre pays c'est que malgré toutes ces difficultés que je viens d'énumerer, la protection des journalistes reste une préoccupation fondamentale et le CSLC veille à ça, le CSLC est en bonne relation avec la justice pour que la sécurité des journalistes soit assurée. La liberté de la presse est une réalité en République du Congo car aujourd'hui nous avons une multitude d'organes de presse privés, nous avons près d'une cinquantaine de télévisions, les radios sont encore plus nombreuses, on peut en avoir près d'une centaine. Mais ce sont les journaux, il y en a beaucoup qui ne publient plus, qui se sont pratiquement éteints si vous voulez, et nous sommes dans l'ordre d'une trentaine de journaux qui fonctionnent encore aujourd'hui. Donc, la liberté de la presse chez nous, elle est là, elle se palpe, elle se vit par les journalistes. La liberté de la presse c'est comme la santé. On doit s'en occuper, on doit s'en préoccuper. On doit la préserver de toutes les atteintes, c'est le devoir de tous. Le journalisme est un métier noble mais les mauvais comportements que les journalistes affichent dans l'exercice de cette profession à travers leurs journaux

	déçoivent énormement. Vous devez avoir pitié de vos lecteurs lorsque vous prenez votre plume pour écrire. Abstenez-vous de propager de fausses nouvelles,des informations qui peuvent inciter à la haine qui peut entraîner des événements douloureux comme les guerres civiles que nous avons connues dans notre pays. S'il vous plaît, nous n'avons plus envie de revivre tout ça. Le monitoring ? Nous n'en avons même pas les moyens. Je suis vraiment déçu de constater que, permettez-moi car je ne suis pas diplomate, certains pays qui économiquement sont moins nantis que nous, moins riches que le Congo, disposent d'un monitoring. C'est à peine croyable mais c'est la réalité. À partir du moment où les sources sont diversifiées et que c'est pas nous qui les contrôlons, donc c'est aux journalistes de se montrer assez perspicaces. Le journaliste doit se montrer en pareille situation comme un soldat qui doit aller au front, et le front c'est la recherche de l'information, tirer l'information là où il est difficile de la tirer, traiter correctement cette information et servir cette information au grand public qui attend. Comment peut-on payer un journaliste niveau 3 en déça du smig, sachant qu'en République du Congo il est de 90.000[429] Francs CFA ? C'est inconcevable car ce sont les journalistes qui font le plus grand travail dans les organes de presse.
	Quand nous menons ce travail-là sans arrière-pensée avec les lois et les textes qui nous protègent, nous ne courrons pas le risque d'être agressés par quelque pouvoir que ce soit, dans la mesure où nous exerçons ce métier-là avec professionnalisme . Vous savez, notre profession de journaliste est très exigeante. Je pense que la presse n'est pas le quatrième pouvoir, il est le premier. Les journalistes doivent donc comprendre qu'ils ont un rôle essentiel à jouer, un rôle qui est vraiment primordial. Ils doivent prendre conscience de leurs responsabilités, de la tâche qui leur incombe. On ne peut pas affirmer des choses tant qu'on n'a pas des preuves. Toute vérité est bonne à dire mais il suffit de savoir la dire, c'est une responsabilité énorme.

1.2.3. Entretiens avec les lecteurs de la presse écrite congolaise.

Ces entretiens semi-directifs avec les lecteurs de la presse écrite congolaise ont été réalisés du 11 au 27 février 2019 à Brazzaville et à Pointe-Noire pour compléter les informations que nous avons recueillies grâce à notre enquête par questionnaire pour tenter de répondre à notre deuxième question de recherche qui vise à déterminer comment la presse écrite privée

[429] Soit un peu plus de 140 euros.

congolaise contribue t-elle à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique. Sur les 103 personnes qui nous ont retourné le questionnaire dûment rempli, seules 18 d'entre elles ont accepté de réaliser un entretien avec nous (soit 11 hommes et 7 femmes). Cependant, seules 8 personnes (soit 5 hommes et 3 femmes) sur les 18 que nous avons interviewées ont accepté de se laisser enregistrer. Ces entretiens s'articulent principalement autour de l'impact de la presse écrite privée congolaise, particulièrement de *La Semaine Africaine* sur la formation citoyenne de l'opinion publique sur les questions liées au respect des principes et des valeurs démocratiques en République du Congo. Notre guide d'entretien était composé d'un certain nombre de points portant sur l'expérience personnelle, l'environnement socio-culturel du participant, etc. Tous les entretiens réalisés ont été systématiquement retranscrits pour être analysés. Cependant, certaines parties de ces entretiens ont été découpeés et écartées pour des raisons telles que l'absence d'informations pertinentes sur notre sujet. D'autres entretiens n'ont pas logiquement été utilisés à cause du refus des interviewés de se laisser enregistrer.

Tableau n°13: Synthèse des entretiens avec les lecteurs de la presse écrite congolaise.

Source : D'après les entretiens du 11 au 27 février 2019.

Acteur	Contenu
Bernard MAHOUNGOU-NGOMA	En tout cas, c'est grâce à la presse que je suis informé des programmes de tous les candidats. C'est à partir de ces informations que je fais le choix du candidat qui m'a le plus convaincu en fonction de ses réalisations, je veux dire de ses œuvres sur le terrain. Quand les médias parlent constamment de ce qu'a pu réaliser ce candidat et de l'impact des ses réalisations sur le quotidien des Congolais, ce candidat a des fortes chances de bénéficier de mon vote.
Joseph OLANDZOBO	Je fais pleinement confiance à la presse, plus particulièrement à *La Semaine Africaine*, un journal très crédible. Je suis convaincu que lorsque ce journal fait un focus sur le programme d'un candidat, ces informations sont très crédibles. Alors pourquoi ne peux-je pas me baser dessus pour faire le choix de mon vote ?
Jean-Pierre MAYOULOU	Je suis un grand lecteur de la presse écrite congolaise et je ne manque pas un seul numéro de mon journal préféré *La Semaine Africaine*, mais je suis un fidèle sympathisant de l'UDH-YUKI. Vous comprenez, mon vote est influencé par les consignes de l'instance dirigeante du parti, pas par la presse, non, non et non .
Pascal MALANDA	Je peux vous assurer qu'il m'arrive des fois où je ne sais pas vraiment pour qui voter car les politiciens congolais, ils sont tous pareils, ils font des promesses qu'ils ne réalisent jamais. Pour jouir de mon droit de vote et éviter l'abstention, je choisis souvent de voter pour un candidat que je ne connais même pas mais je le fais en fonction du choix de mon entourage.
Pélagie LOUKOMBO MASSAMBA	On n'a pas seulement à attendre que la presse nous révèle tout ce qui se passe dans ce pays, je veux dire la mauvaise gestion, la gabégie, la corruption….nous savons tous ce qui se passe et il suffit de regarder et d'écouter tout ce qui se dit dans les bureaux, dans les bus de transport en commun, dans les bistrots, partout. Même si la presse et les autorités veulent faire passer certains sujets sous silence, nous sommes informés car il y a toujours quelqu'un du milieu qui fait passer l'information de bouche à oreille.
Romualde IKONGA	C'est tout à fait que nous sommes au courant de tout ce qui se passe, et les

	gouvernants pensent que nous ignorons tout (rire)….Parfois quand la presse fait certaines révélations, nous avons déjà été en possession de ces informations bien avant mais bon c'est bien parce que cela vient confirmer ou contrédire si l'information est réelle ou bien une fake news.
Jean-Claude TCHITEMBO	C'est vrai que nous sommes tous conscients que le système démocratique permet à tous les citoyens de jouir de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales tel que recommandé par la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.Vous savez chez nous au Congo, nombreux ne sont pas informés de leurs droits. Nous avons longtemps été sous le joug du régime marxiste qui confisquait tous ces droits et aujourd'hui on a l'impression d'être encore dans ce système alors qu'on a opté depuis presque trois décennies pour un système libéral. Je pense que c'est grâce à la presse écrite privée que la plupart des Congolais sont informés ou sensibilisés sur leurs droits fondamentaux.
Julienne NKAYA	C'est vraiment triste qu'à la base les Congolais ne soient pas vraiment informés de leurs droits les plus élementaires alors que ça fait plusieurs années déjà que nous sommes en démocratie. Je me demande bien quel est le rôle du ministère chargé de l'instruction civique ou bien celui de la justice et des droits de l'homme. Eh bien, c'est à la presse de jouer alors ce rôle à leur place dans la sensibilisation des citoyens sur leurs droits.

1.3. Questionnaire aux lecteurs de la presse écrite congolaise

Le but de notre questionnaire est de tenter de répondre à notre deuxième question de recherche qui vise à déterminer comment la presse écrite privée congolaise contribue t-elle à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique. Présenté sous forme papier, notre questionnaire a été directement administré par nous même aux participants mais aussi indirectement grâce à l'aide de certains tenanciers des kiosques à journaux de la place sur un échantillon constitué de 120 personnes (particulièrement celles qui ont bien voulu accepter de participer à notre enquête) en tenant compte d'un certain nombre de critères tels que la diversité des profils et des situations socio-professionnelles, l'âge, le sexe, la proximité avec le monde de la politique. Cependant, seules 103 personnes sur les 120 que nous avons interrogées ont pu nous retourner le questionnaire dûment rempli. Notre enquête par questionnaire s'est déroulée du 06 janvier au 06 février 2019 à Brazzaville et à Pointe-Noire. Notre questionnaire comporte plusieurs questions portant essentiellement sur la connaissance de l'espace médiatique, l'appréciation de l'exercice de la gouvernance démocratique et l'impact des médias dans la formation de l'opinion publique au Congo. Dans la rubrique sur la connaissance de l'espace médiatique congolais, il s'agit de sonder les participants à notre enquête sur leur préférence (la préférence pour d'autres médias congolais, le type d'articles et d'informations préférés). L'appréciation de l'exercice de la gouvernance démocratique jauge l'appréciation des personnes interrogées sur la situation de la gouvernance démocratique en République du Congo (le respect des principes et des valeurs démocratiques, le dégré de la liberté de la presse). Quant à la rubrique sur l'impact des médias sur le public, il s'agit d'interroger les participants à notre enquête pour déterminer si *La*

Semaine Africaine contribue à la formation de leur opinion en faveur de la gouvernance démocratique au Congo. Pour procéder au dépouillement de notre questionnaire, nous nous sommes appuyé sur la technique du traitement manuel direct qui nous a permis de traiter directement par simple comptage les réponses aux questions fermées. Nous nous sommes ensuite servi de la technique du tri à plat qui a consisté au simple comptage des réponses pour chaque question, à compter simplement l'apparition des modalités d'une seule variable ou à exploiter un seul critère.

Tableau n°14: Implication des citoyens dans la vie politique nationale.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	**Nombre**	**Avis**		**Pourcentage**	
		Oui	Non	Oui	Non
Homme	97	39	58		
Femme	06	04	02		
		Total			
		43	60	44,29%	61,8%

Tableau n°15: Appréciation sur la pratique de la gouvernance démocratique au Congo.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	**Nombre**	**Avis**		**Pourcentage**	
		Oui	Non	Oui	Non
Homme	97	74	23		
Femme	06	06	00		
		Total			
		80	23	26,78%	79,31%

Tableau n°16: Garantie de la bonne gouvernance électorale.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	Nombre	Avis		Pourcentage	
		Oui	Non	Oui	Non
Homme	97	43	54		
Femme	06	03	03		
		Total			
		46	57	47,38%	58,71%

Tableau n°17: Appréciation de l'impact des médias sur les choix des citoyens en période électorale.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	Nombre	Appartenance à un parti politique		Influence des médias sur les citoyens en période électorale			Pourcentage		
		Oui	Non	Oui	Non	Sans avis	Oui	Non	Sans avis
Homme	97	39	58	65	25	07			
Femme	06	04	02	02	01	03			
				Total					
				67	26	10	69,01 %	26,78 %	10,03 %

Tableau n°18: Apport des médias privés dans la sensibilisation des citoyens sur la gestion des affaires publiques.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	Nombre	Avis		Pourcentage	
		Oui	Non	Oui	Non
Homme	97	70	27		
Femme	06	05	01		
		Total			
		75	28	77,25%	28,84%

Tableau n°19: Apport des médias privés sur la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et libertés fondamentaux.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	Nombre	Avis		Pourcentage	
		Oui	Non	Oui	Non
Homme	97	69	28		
Femme	06	04	02		
		Total			
		73	30	75,19 %	30,9 %

Tableau n°20: Appreciation de l'impact des médias sur la formation de l'opinion publique en République du Congo.

Source : D'après enquête du 06 janvier au 06 février 2019.

Sexe	Nombre	Avis		Pourcentage	
		Oui	Non	Oui	Non
Homme	97	72	25		
Femme	06	04	02		
		Total			
		76	27	78,28 %	27,81 %

Après avoir presenté notre corpus, nous allons dans la partie qui va suivre présenter les résultats obtenus à travers notre analyse de contenu des Unes et des éditoriaux de *La Semaine Africaine*, nos entretiens semi-directifs et notre questionnaire. Ensuite, nous allons nous focaliser sur l'analyse de ces résultats et enfin, faire une synthèse de ces résultats.

TROISIÈME PARTIE

PROCÉSSUS DÉMOCRATIQUE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE CONGOLAISE : LE CAS DE *LA SEMAINE AFRICAINE*

Dans cette partie, le premier chapitre est consacré à la présentation des résultats obtenus à travers notre analyse de contenu des Unes et des éditoriaux de *La Semaine Africaine*, nos entretiens semi-directifs et notre questionnaire. Dans le second chapitre, nous allons nous focaliser sur l'analyse de ces résultats. Enfin, le troisième chapitre va être consacré à notre synthèse.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OBTENUS

1.1. Présentation des résultats de l'analyse des Unes et des éditoriaux de *La Semaine Africaine*

Dans un sens général, nous estimons que la presse doit prendre position dans certaines situations en donnant son opinion par rapport aux faits d'actualité. Dans ce chapitre, nous allons à travers notre première hypothèse de recherche tenter de déterminer en quoi les éditoriaux et les Unes de *La Semaine Africaine* nous renseignent-ils sur ses attitudes et ses prises de position dans le traitement de l'actualité politique dans le contexte d'évolution sociopolitique du Congo entre 1990 et 2016. En parcourant le contenu de ses éditoriaux et de ses Unes sur l'actualité politique congolaise, il apparaît que le comportement du bihebdomadaire catholique s'articule autour de quatre principales attitudes qui définifissent clairement ses prises de position : il s'agit notamment de l'attitude de dénonciation et d'interpellation, de l'attitude de suggestion et d'orientation, de l'attitude de soutien, et enfin de l'attitude d'intermédiation.

1.1.1. L'attitude de dénonciation et d'interpellation

Cette attitude que le bihebdomadaire catholique adopte dans son traitement de l'actualité politique nationale est celle qui consiste à dénoncer les insuffisances et les manquements qu'il constate dans les comportements des acteurs et des partis politiques, à la fois, du pouvoir en place et de l'opposition dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance démocratique. À moins d'être un militant, le journaliste a parmi ses rôles principaux celui de dénoncer, outre les problèmes sociaux, les dérapages et les défaillances des acteurs politiques afin de les recadrer. Pour justifier l'attitude de dénonciation de *La Semaine Africaine*, Joachim Mbanza, son ancien directeur de publication, estime : *« Ce n'est pas en fermant les yeux sur l'injustice,*

les violations des droits de l'homme, le vol, le pillage des biens publics, etc, que nous bâtirons une nation juste et prospère. C'est une question d'idéal. Quel est le vôtre ? »[430].

Les éditoriaux et les Unes que nous avons sélectionnés plus haut montrent clairement l'attitude de dénonciation et d'interpellation que le journal catholique adopte dans le traitement de l'actualité politique nationale. Dans une analyse intitulée « *Pour l'éfficacité de la Conférence*», *La Semaine Africaine* dénonce le fait que la parole ne soit pas encore totalement libérée à la Conférence nationale puisque l'on constate que de nombreux conférenciers subissent des pressions qui les contraignent à la prudence et à une volonté de cacher la vérité au peuple par des discours démagogiques : « *Il serait dramatique que le peuple soit déçu par des discours démagogiques et perde confiance (…) La vérité est peut-être en définitive la seule politique jouable. Ceux qui, de toute façon ne peuvent pas se permettre de la ire feraient mieux de se taire tout simplement* » (Extrait 9).

Sur les événements de janvier 1992 durant lesquels les Forces armées congolaises ont voulu remettre en cause le processus démocratique en cours au Congo en voulant destituer le premier ministre de Transition, *La Semaine Africaine* s'insurge contre le changement brusque et inattendu de l'attitude de l'armée qui est pourtant devenue apolitique depuis la Conférence nationale : « *Scandale et exaspération devant (…) le spectre ménaçant d'un haut-commandement, sans visage et sans mandat, ne tirant sa puissance que des armes de l'État, soustraites au contrôle du pouvoir légitime. Regret profond de voir cette tâche se fixer sur l'honneur républicain de notre armée et notre image internationale ternie* » (Extrait 10).

Le journal catholique ne se contente pas seulement de dénoncer l'attitude des hommes en armes car les acteurs politiques ne sont pas épargnés puisqu'il reproche à certains d'entre eux, animés beaucoup plus par un esprit tribaliste que républicain,de ne pas avoir eu l'audace de condamner ce qu'il qualifie de « tentative de coup de force ». Les Forces armées congolaises sont encore mises dans le viseur du journal catholique dans son article intitulé « *Étrange opération des FAC !* » où il s'insurge contre les bombardements et les tirs sans sommation à l'arme lourde, sous prétexte de ratisser les bandes armées, sur les quartiers sud de Brazzaville, notamment Bacongo et Makékélékélé, habités majoritairement par les militants et sympathisants du leader de l'opposant principal au président Pascal Lissouba, Bernard Kolélas. *La Semaine Africaine* dénonce fermement le fait que le pouvoir en place ait choisi de privilégier l'usage de la force en lieu et place du dialogue pour régler une crise politique :

[430]Joachim Mbanza, *La Semaine Africaine* n°1966 du jeudi 29 juillet 1993, p.3.

« *Une opération qui a coûté cher en vies humaines,mais qui n'a rien réglé (…) Une seule vérité s'impose à tous : renoncer à régler par la violence nos problèmes politiques* ». (Extrait 131).

Dans son éditorial intitulé « *De quoi ont-ils peur ? Le peuple est bien là !* », *La Semaine Africaine* stigmatise le comportement de certains membres du parlement de Transition, le Conseil supérieur de la République, qui étant arrivés à la fin de leur législature, ont l'intention de saboter le processus électoral car ils ne sont pas assurés d'être pour faire partie des nouvelles institutions de la République : « *Le Conseil supérieur de la République est habité par d'étranges démons (…) un grand nombre de conseillers ne seront pas réelus. Quel chagrin les habite à la veille de transmettre le flambeau du pouvoir législatif aux nouveaux députés de la nouvelle Assemblée ?* » (Extrait 13).

La plupart des articles de dénonciation du journal catholique se focalisent sur la mauvaise organisation des élections et les problèmes liés à la gouvernance électorale en général. Le processus électoral pour la mise en place des nouvelles institutions de la République, conformément à la Constitution du 15 mars 1992, poursuit son cours normal par l'organisation des élections locales qui intervient après celle du scrutin référendaire. *La Semaine Africaine* dénonce la mauvaise organisation de ce scrutin du 29 mars 1992 en pointant du doigt un grand nombre de défaillances, notamment le fait de mettre les électeurs, lorsqu'on sait qu'il y a parmi eux un grand nombre d'illétrés, une multitude de listes qu'il sera difficile pour certains de faire la distinction des candidats de leur choix. Ce constat pousse le journal à s'exclamer : « *Qui peut raisonnablement prétendre que le suffrage dans ces conditions pourrait être un suffrage universel ! (…) Les gens que l'on interroge dans la rue disent que l'on se moque d'eux et qu'ils ne comprennent rien à ces élections locales* » (Extrait 55). *La Semaine Africaine* pointe du doigt l'organisation et le déroulement des élections législatives législatives du 24 juin 1992. Rappelant qu'il avait déjà fustigé, dans un passé récent, le comportement de certains acteurs politiques qui avaient l'intention de falsifier les listes électorales, le journal catholique dénonce le fait que les défaillances constatées dans l'organisation de ce scrutin ont empêché de nombreux électeurs pourtant inscrits sur les listes d'exercer leur droit de vote en tant que citoyens Congolais : « *Les Congolais ont voté mercredi 24 juin. Mais il y a eu des flottements graves dans l'organisation* » (Extrait 61). *La Semaine Africaine* fait le même constat lors des législatives anticipées qui ont été organisées après la dissolution par le chef de l'État de l'Assemblée nationale issue du scrutin de juin 1992, faisant suite à la motion de censure contre le gouvernement du premier ministre

Maurice-Stéphane Bongho-Nouarra. Elle dénonce le comportement immoral de certains acteurs politiques congolais qui, contrairement aux fondements et valeurs démocratiques, n'hésitent pas à faire recours à la tricherie dans les compétitions électorales (Éditorial du 8 juillet 1993).

Dans une analyse intitulée « *La démocratie prise en otage ?* », le bihebdomadaire catholique dénonce une fois de plus les fraudes massives organisées lors des législatives partielles complémentaires d'avril 1995 par certains politiciens à la moralité douteuse et qui veulent prendre la jeune démocratie congolaise en otage : « *On avait des raisons de croire que l'organisation de ces élections pouvait se faire sans trop de problèmes (…) Mais c'était sans compter avec la mauvaise foi de certains candidats qui n'ont pas hésité à miser sur la fraude pour aller siéger à l'Assemblée nationale et être des représentants indignes d'un peuple dont ils pensent qu'il a la foi d'un charbonnier (…) on peut affirmer qu'incontestablement, dans ces élections, il y a eu volonté manifeste de tricher* » (Extrait 81).

Abordant l'épineuse question de la gouvernance électorale, *La Semaine Africaine* dénonce, dans son éditorial intitulé « *Ils sont tous responsables !* », la lenteur observée de la part de toute la classe politique congolaise dans le respect du calendrier électoral et la mise en place des bonnes conditions d'organisation du scrutin présidentiel de juillet 1997 : *« (…) la volonté de faire que ces élections soient réellement transparentes ne se manifeste pas (…) le planning, assez complexe, des activités de la commission nationale de recensement administratif est loin d'être respecté (…) Si d'aventure rien ne marche, accusera-t-on seulement le gouvernement ? À mon avis, ils sont tous responsables !* » (Extrait 82).

Les problèmes d'organisation des élections ne cessent d'être au centre des débats au Congo. *La Semaine Africaine* dénonce les mauvaises pratiques politiciennes qui empêche les Congolais d'avoir des élections libres et transparentes afin de construire une vraie démocratie : « *Si c'est c'est de cette manière que les Congolais veulent faire la démocratie, alors il serait mieux de militer pour un retour au parti unique (…) on ne peut pas vouloir de la démocratie et faire le contraire, dans sa pratique* » (Extrait 41). Le journal catholique poursuit son initiative en s'insurgeant contre le comportement du pouvoir en place qui manifeste une volonté de fouler au pied les revendications de l'opposition et les récommendations de la concertation politique nationale d'Ewo quant à l'amélioration de la gouvernance électorale : « *Les dernières élections législatives ont finalement demontré qu'on en est encore loin, en dépit de quelques efforts constatés dans l'application de la loi électorale (…) Que les partis d'opposition ayant participé aux assises d'Ewo aient*

aujourd'hui le sentiment d'avoir été blousés, c'est un recul qui devrait interpeller le camp politique au pouvoir » (Extrait 85). *La Semaine Africaine*, dans son éditorial intitulé « *Déstresser la démocratie congolaise !* », accuse le pouvoir en place, de par son manque de volonté, de vouloir freiner le processus de réforme du processus électoral qui a pourtant été décidée par consensus avec l'opposition à la concertation politique d'Ewo : « *Il n'y a qu'à relire les recommendations des organisations qui ont observé le déroulement de nos scrutins depuis 2002 pour voir que ce sont pratiquement les mêmes remarques qui reviennent* » (Extrait 89). L'éditorial intitulé « *aura-t-on la chance de sortir de ce cercle vicieux ?* » du 2 septembre 2014 permet aussi au journal catholique, tout en exprimant ses inquiétudes, de pointer du doigt le pouvoir qui, en fixant unanimement la date des élections locales pour le 28 septembre 2014, manifeste clairement sa volonté de ne pas respecter les engagements pris lors de la concertation politique nationale de Dolisie. *La Semaine Africaine* continue à déplorer l'incapacité du pouvoir en place à trouver un consensus avec l'opposition afin de régler définitivement les problèmes liés à la gouvernance électorale. Après la publication des résultats du référendum constitutionnel d'octobre 2015, le journal catholique dénonce les mauvaises pratiques de la CONEL qui a été à cette occasion utilisée par le pouvoir en place pour manipuler ces résultats en sa faveur : « *Celle-ci vient de réveler à la Nation et au monde sa capacité à produire des résultats dont elle a seule le secret. Plus de la moitié des bureaux de vote déserts, pas de vote dans quelques districts de la République, mais tout cela a donné, suivant ses calculs, un taux de participation de 72,44% à travers le pays.Même en temps normal, ce taux de participation révèle une grande réussite du vote* » (Extrait 92).

Dans certaines de ses analyses, le bihebdomadaire catholique stigmatise les comportements des partis et acteurs politiques qui veulent saboter le processus électoral, soit en refusant de prendre part aux élections ou bien en rejetant leurs résultats. Tout au début du processus électoral au Congo, *La Semaine Africaine* fustigeait déjà l'attitude du PCT, alors parti au pouvoir, qui, en arrivant en 3e position lors des élections locales derrière l'UPADS et le MCDDI, voulait perturber le climat de paix qui régnait dans le pays : « *Le PCT va donc devoir acquérir ses brevets de démocratie soit dans l'opposition, soit comme force d'appoint à une majorité à laquelle il trouverait l'opportunité d'apporter son concours. Cette perspective qui était tout à fait prévisible et qui fait partie du jeu normal de la démocratie ne justifie pas la mauvaise humeur que manifeste le secrétaire général du PCT qui réclame l'annulation des élections* » (Extrait 58).

L'appel lancé par l'opposition au boycott du référendum constitutionnel de janvier 2002 est aussi la cible de dénonciation de la part de *La Semaine Africaine* qui le considère comme un acte qui prive ses militants de leur droit de vote en tant que citoyens congolais. Le bihebdomadaire catholique ne ménage pas la classe politique congolaise dans son ensemble quant à son incapacité à régler ses conflits politiques. Il s'insurge contre la décision que cette classe politique à la fin de l'année 1992 en faisant recours à l'armée pour régler ses contentieux électoraux. *La Semaine Africaine* n'hésite pas à dénoncer cette manière de faire les choses qu'elle considère comme une violation de la constitution : « *Si nous continuons à nous asseoir sur la constitution, comme on s'asseoit sur un livre fermé qu'on ne consulte plus jamais, la dérive qui nous emporte est celle-ci : de bras de fer en bras de fer, de faux consensus en consensus vicieux (…) à force de recourir à l'arbitrage de l'armée, nous n'aurions plus qu'à lui remettre le pouvoir en espérant qu'elle en fasse bon usage en attendant (…) que les Congolais soient mûrs pour la démocratie* » (Extrait 76). C'est aussi dans cette même lancée qu'elle fustigie l'initiative de la même classe politique qui, après avoir lancé un appel au secours à l'armée, a jugé nécessaire de faire par la suite recours à la médiation internationale pour régler les mêmes contentieux électoraux : « *Après des mois de folie, de mauvaise foi, de tergiversations et d'inutiles violences, nous sommes allés à Libreville et nous avons appelé à notre secours des arbitres étrangers. Tout cela pour entendre quoi et pour faire quoi ?* » (Extrait 79).

Dans ses analyses, *La Semaine Africaine* aborde aussi les questions liées à la violence. En effet, elle s'insurge contre l'usage de toute forme de violence, notamment les guerres et autres représsions, dans le règlement des conflits politiques. Dans sa Une du 17 au 23 décembre 1992, « *Inhumation des victimes du 30 novembre* », *La Semaine Africaine* dénonce la violence qui a entraîné la mort par balles de trois personnes et blessant des dizaines d'autres, toutes militants de l'opposition participant à une marche pacifique de protestation le 30 novembre 1992. Elle s'insurge aussi contre l'attitude du gouvernement et des partis de la mouvance présidentielle qui ont preféré faire la politique de la chaise vide lors de la cérémonie des derniers hommages aux victimes, le 12 décembre 1992 : « *Une chose est vraie : ceux qui ont ouvert le feu sur la foule sans armes sont, eux, des bandits, des éléments incontrôlés, des terroristes assoiffés de sang. En se gardant d'honorer la mémoire de ces victimes innocentes, le public congolais voit dans l'attitude du gouvernement qu'il s'est placé du côté des tueurs* » (Extrait 126).

Surpris par la reprise inattendue des hostilités dans le Pool, le journal catholique dénonce l'atteinte à l'intégrité physique des populations innocentes de ce département : « *Quel prix les populations innocentes devront-elles payer à cette politique de violence pour avoir la paix définitive qu'elles souhaitent désespéremment ? Combien de Congolais faudra-t-il sacrifier de nouveau pour avoir la paix qu'on promet tant ? Le président élu a-t-il encore besoin d'une guerre pour asseoir son pouvoir ?* » (Extrait 113).

Dans son éditorial intitulé « *De nouveau l'incertitude* », *La Semaine Africaine* fustige sans complaisance l'indifférence du gouvernement congolais qui, face à l'ampleur que prennent désormais les affrontements, privilégie l'option militaire dans la résolution de la crise armée dans le Pool où les populations civiles subissent les affres d'un conflit dont elles ignorent les tenants et les aboutissants : « *Faute d'une armée républicaine,respectueuse des populations civiles,la solution militaire dans cette crise est un échec* » (Extrait 119). Cette attitude de dénonciation s'exprime aussi lorsque le journal, après l'enlèvement du missionnaire catholique français, le Père Jean Guth, par le pasteur Ntumi et ses *Ninjas Nsiloulous*, stigmatise le comportement de ces derniers en les comparant à celui des rebelles Sierra-Leonnais du R.U.F (Revolutionary United Front) : « *Ses ravisseurs n'ont pas hésité,le moindre du monde, à lui couper le tendon, dès son enlèvement. Ils se révèlent comme des canailles sans foi ni loi* » (Extrait 116). Dans la même analyse, *La Semaine Africaine* dénonce aussi la stratégie adoptée par l'Église catholique du Congo en s'interdisant de hausser le ton pour exiger la libération du Père Guth, sous pretexte de ne pas mettre sa vie en danger : « *(…) faut-il ménager un tel pasteur,pour préserver la vie de l'homme de Dieu qu'il détient en otage, alors que nous savons tous qu'il n'a pas,lui,un cœur charitable vis-à-vis du prêtre qu'il maltraite en le traînant dans sa fuite en forêt ?* » (Extrait 117).

La période qui marque le processus électoral de la campagne référendaire de 2015 à la présidentielle de 2016 est malheureusement émaillée d'une série de violences de la part du pouvoir en place afin de vouloir faire taire définitivement toutes les voix discordantes à son discours sur le changement de la Constitution du 20 janvier 2002 mais aussi de l'opposition à travers ses manifestations. C'est dans ce sens que *La Semaine Africaine* s'en prend à la fois au pouvoir en place et à l'opposition qui pensent résoudre leurs différends politiques en faisant recours à la violence : « *Lorsqu'un régime en arrive à faire la chasse à ses opposants, à les arrêter, les intimider; lorsque des événements pacifiques sont reprimés dans le sang,il faut craindre qu'on soit passé à un exercice tyrannique du pouvoir. De même, il ne sert à rien que les dirigeants de l'opposition, par leurs appels, poussent des hordes des jeunes à des*

manifestations qui se soldent par des destructions ou le pillage des biens publics et privés » (Extrait 38). Le pouvoir en place n'ayant pas vu d'un bon œil la candidature à la présidentielle de mars 2016 de Jean-Marie Michel Mokoko qui venait juste de démissionner de son poste de conseiller militaire du chef de l'État en exercice, des violences ont éclaté à l'aéroport international de Brazzaville. *La Semaine Africaine* n'hésite pas à fustigier le comportement du pouvoir en place qui est à l'origine des ces violences survenues le 9 février 2016 lors du retour à Brazzaville du général Jean-Marie Michel Mokoko : « *(…) les incidents provoqués mardi 9 février dernier (…) sont à condamner,au nom de tous nos discours sur la paix et la concorde nationale. Rien, absolument rien ne peut justifier une telle attitude de manifestation de violences gratuites à l'égard des paisibles citoyens, même s'ils ont retourné leurs vestes* » (Extrait 96). Dans l'attente des résultats de la présidentielle de mars 2016, les quartiers sud de Brazzaville sont victimes d'une sanglante attaque armée dans la nuit du 3 au 4 avril dont on ignore les auteurs puisque le pouvoir et l'opposition se rejette la responsabilité, créant ainsi la confusion totale dans l'opinion publique. *La Semaine Africaine* dénonce l'irresponsabilité de la classe politique qui fait une fois de plus recours à la violence pour résoudre ses problèmes (Éditorial du 12 avril 2016). Le refus de reconnaître les résultats de la présidentielle de mars 2016 et la réélection de Denis Sassou Nguesso va pousser le pouvoir en place à utiliser des méthodes représsives visant à intimider et à faire taire les opposants. Le bihebdomadaire catholique décrie ces pratiques qui font partie de ce qu'il qualifie de guerre psychologique et dont le principal objectif est d'intimider et faire taire les opposants : « *(…) la guerre psychologique empoisonne la vie politique au Congo (…) Face au discours des milieux extrémistes de l'opposition,le pouvoir issu de la nouvelle République réplique par une politique représsive qui pousse certains opposants à prendre le chemin de la clandestinité ou de l'exil. Jamais depuis la fin de la guerre de 1997, on ne compte autant d'opposants derrière les barreaux* » (Extrait 42).

Consciente de l'importance de la communication dans une société et surtout en période critique, *La Semaine Africaine* pointe du doigt les défaillances et les insuffisances des pouvoirs publics dans ce domaine. Dans son éditorial intitulé « *Problème de communication : qui s'en soucie ?* », le journal catholique décrie le manque d'intérêt à la communication exprimé par la plupart des candidats à la présidentielle de 1992 alors qu'il avait pris l'initiative de leur ouvrir un espace qui devrait leur permettre de communiquer avec le peuple, en répondant à une série des questions adressées à chacun d'eux : « *On nous a promis des réactions. Elles ne sont pas venues. Nous avions rêvé, dans notre naïvété, d'un numéro*

spécial de La Semaine Africaine auquel auraient collaboré les équipes de nos dix-huit candidats » (Extrait 68). Dans une analyse intitulée « *Alliances politiques et dynamique de paix : une liaison dangereuse* », le bihebdomadaire catholique dénonce avec force la tendance des acteurs politiques congolais de vouloir présenter leurs alliances politiques comme étant la base sur laquelle repose la paix au Congo : « *Les hommes politiques veulent perpétuer l'idée selon laquelle tout reversement d'alliance aboutirait inévitablement à la rupture de l'équilibre de la paix dans le pays. Ainsi, on vit sous la menace tacite que si un parti quitte une alliance,il porte sur lui la responsabilité des événements graves qui pourraient en être la conséquence (…) lier la paix de tout un pays à l'équilibre des alliances politiques (…) est un jeu dangereux qui n'est pas du tout démocratique* » (Extrait 146).

Sur la paix et la réconciliation nationale au Congo, *La Semaine Africaine* s'en prend à la fois au pouvoir en place et à l'opposition. Elle dénonce tout d'abord l'attitude du nouveau pouvoir en place qui, malgré sa bonne initiative d'organiser, au lendemain de la guerre de juin-octobre 1997, un forum national pour la paix et la réconciliation, donne déjà l'impression de vouloir imposer les sujets qui y seront débattus et d'exclure les dignitaires du régime déchu du président Lissouba de cette concertation politique (Éditorial du 4 décembre 1997). Le journal catholique ne ménage donc pas le pouvoir en place qui, au lieu de favoriser un climat propice à la paix et la réconciliation pendant que se tient le forum national, s'entête à vouloir traquer tous ceux qu'il considère comme proches de l'ancien régime, soit par leur appartenance politique, soit par leur appartenance ethnique ou régionale : *« (…) ce que nous, journalistes, apprenons chaque jour donne à croire que nous nous éloignons de ce chemin. En effet, des citoyens qui viennent toucher leurs salaires à Brazzaville sont arrêtés, des officiers des FAC sont enlevés et leurs familles restent sans nouvelles d'eux. On apprend que dans des camps militaires, on a ouvert des prisons qui seraient déjà pleines* » (Extrait 151). Comme nous l'avons déjà souligné, l'opposition n'est pas épargnée par les critiques du bihebdomadaire catholique. C'est dans son article intitulé « *L'ERDDUN s'enfonce* » que *La Semaine Africaine* s'insurge contre l'appel à la rébellion armée lancé par cette opposition en éxil et sa mise en garde à l'endroit de tous ceux qui voudraient participer au forum national pour la paix et la réconciliation nationale : « *La démocratie congolaise n'a pas besoin de guerriers,ni de milices armées (…) Les Congolais sont libres d'organiser un forum national, pour tirer les leçons du passé (…) et trouver une voie sûre pour ne plus tomber dans les mêmes erreurs (…) Si l'on parle de réconciliation,cela signifie que ceux qui se sont battus hier acceptent de renouer le dialogue* » (Extrait 149).

Enfin, le journal catholique s'est aussi intéressé au long débat qui est né autour d'un éventuel changement de la constitution du 20 janvier 2002. Rappelant sa position à l'époque en faveur de la Constitution de janvier 2002, il n'hésite pas à dénoncer la versatilité de l'attitude des proches du pouvoir qui avaient pourtant farouchement milité pour cette loi fondamentale instituant le régime présidentiel. *La Semaine Africaine* déplore le fait que ces gens se battent aujourd'hui pour le changement de la Constitution de 2002 sous prétexte qu'elle ne serait plus adaptée au contexte actuel du pays, alors que le vrai objectif serait de permettre au président Denis Sassou Nguesso de se maintenir au pouvoir après la fin de son actuel mandat en 2016 : « *(…) il est un secret de polichinelle qu'avec l'horizon 2016, c'est (le changement de constitution) une grande préoccupation au niveau de la majorité. Il n'y a plus rien à cacher* ». (Extrait 23). L'attitude des membres des proches du pouvoir est aussi dénoncée par le journal catholique suite à l'initiative de parler au nom de tout le département du Niari face au président de la République lors de sa visite de travail à Dolisie. S'en prenant à ces gens qui,au lieu de parler au nom de leur groupe politique, engagent tout une entité administrative politiquement neutre pour servir leurs intérêts individuels, *La Semaine Africaine* s'insurge contre leur démarche qui a consister à écarter les sages qui n'étaient pas acquis à leur cause pour annoncer au chef de l'État que le Niari serait unanime pour le changement de la constitution qui lui permettra de se maintenir au pouvoir: « *(…) à Dolisie, cette décision n'a pas été du goût de tous les cadres et sages du Niari, qui voulaient aborder avec le chef de l'État les questions liées sur le devenir de leur département (…) Le président des sages était carrément mis hors-jeu, lui qui devrait avoir la responsabilité de présenter les doléances au président de la République. Déjà ,l'entrée dans la salle était conditionnée à la présence du nom sur la liste. Une méthode qui a frustré bon nombre de cadres et sages qui ont rebroussé chemin* » (Extrait 24).

Le débat sur le changement de la constitution a nécessité la tenue d'un dialogue national sans exclusive pour trouver une issue négociée à cette question qui divise profondement toute la nation congolaise. Dans son analyse intitulée « *On ne peut vouloir d'une chose et son contraire à la fois* », *La Semaine Africaine* dénonce l'attitude du pouvoir qui, en convoquant unilatéralement la tenue d'un dialogue national à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, sous le format qui lui convient, continue à fouler au pied les revendications de l'opposition et les recommendations des précédentes concertations politiques nationales : « *On ne peut pas convoquer le dialogue et faire tout le contraire du dialogue. Tout ce qui rentre dans la tenue d'un dialogue devrait se faire aussi dans le dialogue* » (Extrait 29). Soulignant que le

dialogue national de Sibiti n'a pas permis à la classe politique congolaise de trouver un consensus sur l'une des trois tendances qui y ont émergé, le bihebdomadaire catholique s'insurge contre la décision prise par le chef de l'État de convoquer le peuple congolais à un référendum constitutionnel. Il dénonce cette démarche du président de la République qui, comme au temps du parti-État, se permet de faire les choses à son gré alors que cela risque de priver la nouvelle constitution tant réclamée par sa famille politique d'une légitimité démocratique dont elle aura nécéssairement besoin : « *Entre le dialogue de Sibiti et le référendum pour l'adoption d'une nouvelle constitution, il y a une étape qui manque (…) cette étape, c'est le référendum consultatif qui consiste, simplement, à interroger le souverain primaire, s'il est oui ou non d'accord pour changer la constitution* » (Extrait 35).

Dans ses articles sur l'actualité politique nationale, *La Semaine Africaine* ne s'est pas seulement limitée à dénoncer car elle s'est également évertuée à proposer des alternatives. Ce qui nous amène à présent à nous focaliser sur l'attitude de suggestion du journal catholique.

1.1.2. L'attitude de suggestion et d'orientation

L'attitude de suggestion et d'orientation de *La Semaine Africaine* consiste à faire des suggestions,rendre des avis et ou proposer des solutions sur la base de l'analyse d'une situation donnée. Cette attitude de suggestion est une façon pour elle de participer au processus démocratique en République du Congo.

Traitant le sujet concernant la tenue d'une grande concertation politique nationale pour jeter les bases du multipartisme et de la démocratie au Congo, *La Semaine Africaine* s'interroge donc : « *Conférence nationale : pourquoi ? Comment ?* ». Elle tente de répondre à ses propres intérrogations en proposant sa contribution à la conception de la Conférence nationale et en expliquant les principales raisons qui poussent à organiser cette grande rencontre de toutes les forces vives de la nation congolaise (Une du 31 janvier au 5 février 1991). La Conférence nationale souveraine dont les travaux ont commencé le 25 février 1991 ne pourra durer que 2 semaines mais consciente du fait ce temps ne sera pas suffisant pour débattre de tous les grands problèmes de la nation congolaise, le journal catholique suggère qu'un peu plus de temps soit accordé au déroulement de ces travaux (Éditorial du 21 au 27 février 1991). Sur l'éfficacité de cette Conférence nationale, il suggère aux participants d'aborder méthodiquement tous les problèmes cruciaux du pays en faisant des bonnes propositions sur la base de sérieuses problématiques et de pertinentes analyses (Éditorial du 11 au 17 avril 1991). Dans le traitement des problèmes liés à la cohabitation politique, pendant la Transition

de 1991-1992, entre le président de la République Denis Sassou Nguesso, le premier ministre André Milongo et le président du Conseil Supérieur de la République Mgr Ernest Kombo, *La Semaine Africaine* suggère l'organisation d'une concertation entre ces trois institutions detenant le pouvoir de l'État afin de sauver la Transition et le processus de démocratisation en cours dans le pays (Une du 21 au 27 mai 1992). Elle estime que pour sauver cette Transition, il faudra aussi que ces trois institutions de la République s'accordent à organiser des élections libres et transparentes pour permettre aux Congolais de faire le choix de leurs futurs dirigeants (Éditorial du 25 juin au 1er juillet 1992).

Dans le traitement de la question liée au processus électoral, le journal catholique propose aux Congolais de faire confiance à une nouvelle classe politique qui devrait être constituée d'hommes et des femmes susceptibles de faire renaître l'espoir et d'opérer une rupture avec les mauvaises pratiques du passé. Ce qui le conduit d'ailleurs à s'interroger : « *Le temps n'est-il pas venu pour des hommes nouveaux d'oser prendre la parole et l'initiative, puisque les anciens n'ont rien trouvé, absolument rien à dire aux gens ? (…) Le temps n'est-il pas venu de changer de terrain et d'équipes pour que le vrai championnat commence enfin ?* »(Extrait 54). Dans son analyse intitulée « *La cohue électorale* », il déplore le fait que les électeurs vont faire face à une multitude de listes de candidats lors des locales qu'il serait difficile à certains d'entre eux, particulièrement les personnes du 3e âge et les analphabètes, de pouvoir y identifier les candidats de leurs choix. *La Semaine Africaine* suggère alors, pour la bonne organisation de ces élections, la fusion ou le retrait des listes des partis qui n'ont aucune chance de gagner afin d'éviter de noyer celles qui appartiennent aux partis ayant une assise sur le plan national dans la cohue (Éditorial du 26 mars au 1er avril 1992). *La Semaine Africaine* réitère sa suggestion lorsqu'elle déclare : « *(…) un grand nombre de listes auraient dû se retirer en constatant que n'ayant aucune chance de succès, leurs candidatures n'avaient qu'un seul effet, celui de contribuer, pour une part importante, à la confusion du processus électoral* » (Extrait 56).

S'agissant de la campagne électorale de la présidentielle de 1992, le journal catholique demande aux différents candidats de dévoiler au peuple congolais leurs projets de société et les moyens dont ils disposeront pour leur réalisations afin de leur permettre de bien faire leurs choix. Dans son analyse intitulée « *Pour gouverner, il faut avoir…* », il fait un certain nombre de propositions à ces candidats pour les aider à mieux gouverner le pays : « *Pour gouverner en démocratie, un chef d'État ou de gouvernement doit pouvoir disposer de l'adhésion de deux catégories de concitoyens : un électorat majoritaire avec lequel il est en mesure*

d'établir un système efficace de communication sur les principaux enjeux de la politique qu'il devra conduire; des équipes de cadres supérieurs, compétentes, motivées et cohérentes, prêtes à s'engager avec lui, dans la conception et la mise en œuvre de cette politique » (Extrait 59). Suite au manque d'intérêt à la communication de ces candidats, *La Semaine Africaine* fait la suggestion à celui d'entre eux qui aura la chance d'être élu à la tête du pays de penser à la mise en place d'une bonne politique de communication en s'entourant des véritables professionnels afin d'éviter de revenir aux pratiques du parti-État : « *Il ne s'agit pas évidemment de restaurer les départements de l'agitation et de la propagande de l'ancien régime. Il ne s'agit même pas d'éducation politique. Il s'agit bel et bien de communication, c'est-à-dire d'un usage compétent, constructif et honnête de la parole. C'est là toute une éthique qu'il faut réinvestir en politique, et sans laquelle il ne peut y avoir de véritable démocratie* » (Extrait 69). Suite aux vœux de certains Congolais de voir Mgr Ernest Kombo se positionner à cette présidentielle, le journal catholique suggère à ce dernier de ne pas s'engager en politique mais plutôt de retrouver sa liberté en reprenant tout simplement sa place au sein de l'Église du Congo après avoir servi loyalement sa patrie : « *Pour l'honneur de Mâ Nkombo et pour celui de la démocratie, rendons-lui son évêché* » (Extrait 71). Lorsqu'un profond désaccord oppose le pouvoir et l'opposition sur l'organisation des législatives anticipées de décembre 1992, le journal catholique n'hésite pas à proposer aux deux camps politiques de trouver un terrain d'entente afin de permettre la tenue du scrutin dans les meilleures conditions : « *En dépit de toutes ces difficultés, souhaitons que ces élections se déroulent normalement et que le pouvoir et l'opposition finiront bien par trouver un consensus* » (Extrait 104). Déplorant l'absence d'un débat autour du projet de constitution avant la tenue du référendum, *La Semaine Africaine* suggère de le mettre à la disposition de tous les citoyens afin de mieux les préparer au scrutin référendaire qui pointe à l'horizon: « *L'intérêt de tous les démocrates est que le texte constitutionnel soit lu et compris d'un maximum de gens et que le référendum mobilise pour l'État de droit républicain, toutes les communautés humaines de notre pays, dans un très large et très profond consensus* »(Extrait 49). Sur la gestion du pays, le journal catholique demande au nouveau chef de l'État d'être au-dessus de tous les partis politiques et groupes ethniques, dans la mesure où il est celui à qui les Congolais, dans leur diversité, ont confié leurs suffrages pour présider à leurs destinées dans les cinq années à venir (Éditorial du 8 avril 1993). Réagissant à la décision de l'opposition de boycotter le référendum du 20 janvier 2002, il lui suggère d'exprimer son mécontentement par les urnes si elle veut se faire entendre par le pouvoir et voir ses revendications être prises en compte. Elle estime que si l'opposition veut se faire entendre et

pousser le pouvoir à prendre en compte ses revendications,la meilleure façon de le faire ce n'est pas de briller par la politique de la chaise vide, bien qu'il y a des raisons pour le justifier, mais c'est plutôt de s'exprimer par les urnes : « *En démocratie, quand on n'est pa content, on le dit, on l'exprime par les urnes (…) Sur quelle preuve pourrait-on alors amener les organisateurs à réviser leur copie, si les oubliés du recensement administratif restent chez eux ? (…)* » (Extrait 17).

Sur la controverse entre le pouvoir et l'opposition sur le changement de la constitution du 20 janvier 2002, *La Semaine Africaine* propose une démarche basée sur une concertation nationale qui permettra de décider de ce qui sera soumis à l'approbation du souverain primaire à travers un référendum consultatif, qui pourrait éventuellement aboutir ensuite à un référendum constitutionnel. Estimant que le Congo doit maintenant « *tourner la page* », elle demande au président Denis Sassou Nguesso de ne pas briguer un troisième mandat consécutif à la tête du pays, en fonçant tête baissée pour changer la constitution, afin d'entrer dans l'histoire par la grande porte comme certains anciens chefs d'État africains : « *En démocratie, gouverner c'est toujours tenir compte de l'opinion (…) Le développement d'un pays est l'émanation de la stabilité de ses institutions nationales et non d'un homme providentiel* » (Extrait 28). Le dialogue national sans exclusive de Sibiti n'ayant abouti à aucun consensus sur la tendance du changement de la constitution, le journal catholique suggère au gouvernement d'organiser un référendum consultatif, en lieu et place du référendum constitutionnel qui a été décidé par le président de la République : « *Il s'agit simplement de prendre l'avis du peuple : "oui ou non peut-on changer la constitution ?" Il ne s'agit pas d'un référendum constitutionnel ou décisionnel destiné à changer ou reviser la constitution* » (Extrait 34).

Face à la mauvaise organisation des élections, *La Semaine Africaine* déclare : « *(…) la fraude devrait être sévèrement punie, par la disqualification des candidatures, pour décourager ceux qu'elle tente* » (Extrait 41). Elle estime que le système électoral congolais nécessite un perfectionnement urgent pour que tous les Congolais s'y sentent pleinement concernés pour la bonne marche de la démocratie dans le pays (Éditorial du 25 septembre 2012). Le problème lié à la gouvernance continuant à être considéré comme un véritable goulot d'étranglement, le journal catholique demande à la classe politique de trouver un consensus en donnant une chance aux opérations du recensement administratif spécial qui est l'une des principales recommendations de la concertation politique nationale de Dolisie afin de sortir le pays de l'impasse où il se trouve actuellement : « *Si on laisse germer la crise née autour de*

l'opération de recensement électoral, le pays risque d'en subir les conséquences néfastes quand il lui faudra aborder le scrutin majeur qu'est l'élection présidentielle devant intervenir en 2016. Il est encore temps de s'entendre en toute responsabilité. Il y va de l'avenir du pays et de la crédibilité de sa démocratie » (Extrait 87). Il fait aussi une autre suggestion pour permettre la tenue d'une élection transparente et équitable : « *Si la classe politique échoue à organiser des élections crédibles, il faudra en confier l'organisation à des personnalités neutres et crédibles, issues de la société civile ou du monde religieux, pour permettre à la démocratie congolaise d'avancer* » (Extrait 88). Pour *La Semaine Africaine*, la démocratie congolaise ne pourra redorer son blason qu'en relevant le défi de la gouvernance électorale en se dotant d'un système électoral où le meilleur gagnera loyalement. Lorsque le président de la République fixe les dates des différents scrutins, notamment la présidentielle anticipée, les législatives et les locales, le journal catholique se demande pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas programmer toutes ces échéances électorales en une seule année 2016, au lieu de les élargir jusqu'en 2017 (Une du 5 janvier 2016). Suite à la perte de confiance des Congolais vis-à-vis du système électoral, il leur demande, malgré tout, de « *se réapproprier le droit de vote* » afin d'exprimer librement leurs choix : « *Les Congolais devraient de nouveau faire confiance en eux et se décider plus que jamais d'exercer leur droit de vote* » (Extrait 95). À quelques semaines de la présidentielle anticipée de mars 2016, *La Semaine Africaine* demande aux futurs perdants de ce scrutin de faire preuve de fair-play en reconnaissant les résultats sortis des urnes : « *Les autres doivent avoir le courage de l'humilité,en félicitant celui avec qui on aura été en compétition et qui l'aura remportée. Ainsi va la démocratie,il n'y a aucune raison de nous faire du mal à cela* » (Extrait 99). Face à la crise née du contentieux électoral après la publication des résultats des législatives anticipées, elle suggère à la commission mise en place par le parlement pour trouver une issue à cette crise à « *prendre des mesures claires et efficaces pour que la proclamation des résultats du contentieux électoral se passe sans provoquer des troubles* » (Extrait 134). Constatant que la solution militaire privilégiée par le gouvernement dans la résolution de la nouvelle crise du Pool faisant suite à l'attaque des quartiers sud de Brazzaville en avril 2016, le journal catholique suggère qu'une nouvelle approche soit adoptée pour mettre fin à cette violence inutile dont les principales victimes sont les innocentes populations civiles : « *(…) on n'a pas besoin de voir ses compatriotes perdre leur vie pour une situation qui peut être réglée autrement (…) ce n'est pas par manque de patriotisme,mais par réalisme nationaliste : ne pas tuer ses propres frères, mais privilégier une solution pacifique* » (Extrait 122).

Consciente du fait que les précédentes crises armées dans le Pool se soient toujours terminées par des solutions négociées, le journal catholique demande au gouvernement de « *faire preuve de modestie,en rassemblant les forces vives de la nation autour de cette question qui est bien nationale* » (Extrait 123). Abordant toujours la question du Pool, *La Semaine Africaine* fait quelques suggestions pour trouver une piste de solution à la crise : « *Pour éviter de tourner en rond et de revenir sur les mêmes choses,il faudrait bien qu'un négociateur,reconnu comme tel, soit présent sur le terrain, avec un corps militaire jouant plus le rôle de force d'interposition pour permettre à tous les groupes Nsilulus de déposer les armes, sans crainte pour leur sécurité. Ensuite, le haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants et des organisations non gouvernementales les prendraient en charge* » (Extrait 155). Elle s'oppose à la solution militaire et suggère plutôt une solution négociée à la crise armée dans le Pool : « *La seule solution militaire ne suffit pas. Il faut une volonté politique d'ouverture, de réconciliation, de dialogue, de fraternité, en rejetant ce qui nous divise pour ne voir que ce qui nous unit : le Congo* » (Extrait 156). Elle demande à la communauté internationale de s'impliquer pleinement dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise armée du Pool, comme elle le fait déjà en République Démocratique du Congo (Éditorial du 26 décembre 2002).

Abordant la question de la paix, il propose un certain nombre d'actions qui doivent être menées pour prétendre arracher la politique aux passions des uns et des autres afin de sauver la paix dans le pays : il s'agit entre autres de permettre l'alternance pacifique au pouvoir,de promouvoir la communication et la négociation. Et au journal catholique de poursuivre : « *(…) gens honnêtes, organisez, structurez, institutionnalisez vos solidarités économiques, culturelles et sociales, et vous jetterez les fondements de la paix, tout en marginalisant les complicités mafieuses qui polluent et minent les institutions et la paix* » (Extrait 137). *La Semaine Africaine* ne joue pas seulement les rôles de dénonciation et de suggestion comme nous venons de le voir. Elle joue aussi le rôle de soutien car elle n'hésite pas, quand cela est jugé nécessaire, à se prononcer en faveur des actions et des décisions de l'un ou l'autre des deux camps politiques qui s'opposent en République du Congo.

1.1.3. L'attitude de soutien

L'attitude de soutien du bihebdomadaire catholique consiste à prendre position en faveur soit du pouvoir soit de l'opposition quand il est nécessaire, en soutenant les valeurs qu'ils expriment dans leurs actions et leurs comportements.

La Semaine Africaine soutient avec force l'idée de la tenue d'une sorte de table ronde qui devrait réunir toutes les forces vives de la nation congolaise afin de permettre aux Congolais d'exprimer leur souveraineté : « *(…) il apparaît que la seule expression possible de la souveraineté populaire est une institution sui generis que l'on est convenu d'appeler la Conférence nationale et qui doit rassembler les représentants des institutions de la société civile, des associations politiques légitimement instituées et des grands corps de la nation. Il n'y a aucune alternative pacifique à la tenue souveraine d'une Conférence nationale. À défaut de celle-ci,il n'y aurait qu'une alternative désolante : un coup d'État ou une insurrection populaire* » (Extrait 3). « *Bonne chance* » c'est que souhaite le journal catholique à la Conférence nationale pour exprimer son soutien indéfectible à sa tenue tout en espérant qu'elle va être un espace de réflexions et de débats sur les principaux problèmes de la nation: « *Il n'est pas impossible que la Conférence soit illuminée par une sorte de grâce d'État et que ses participants trouvent miraculeusement eux-mêmes la présence du génie enchaîné de la nation congolaise en même temps que la force,le talent et la sagesse de briser ses chaînes, de liberer la parole et de faire œuvre nationale. Bonne chance donc à la Conférence* » (Extrait 5). Il voit, dans la même lancée, d'un bon œil que les Conférenciers prennent leur temps pour doter la Conférence nationale des structures nécessaires à son bon fonctionnement afin de lui permettre d'avoir le format qui convient à tout le monde : « *Elle est une institution nationale sans précédent, revêtue sans aucun doute d'une part essentielle de la souveraineté de la nation et il faudra bien, bon gré, mal gré, que toutes les autres institutions consentent à lui laisser toute la place et à lui reconnaître tous les pouvoirs qui lui sont indispensables à l'accomplissement de ses salutaires fonctions (…) La Conférence nationale prend son temps et cela est bien ainsi* » (Extrait 6). Il n'hésite pas à prendre fait et cause pour l'élection de Mgr Ernest Kombo à la tête du bureau du présidium de cette Conférence nationale en estimant que l'unanimité dans le choix d'un religieux pour présider les travaux de cette institution est une volonté manifeste de renouveau et de réconciliation nationale (Éditorial du 14 au 20 mars 1991). Le journal catholique exprime sa satisfaction après la clôture des travaux de la Conférence nationale en s'exclamant : « *Conférence nationale : mission accomplie,le Congo dans la démocratie pluraliste* ». Pour lui, en prenant une série d'actes et de décisions ayant un caractère immédiatement exécutoires, la Conférence nationale a permis le passage en douceur du pays du centralisme démocratique à la démocratie pluraliste : « *Avec la Conférence nationale souveraine, les Congolais viennent de tourner une page éminente de leur histoire. Pour la première fois au Congo, un changement radical vient de s'opérer dans la vie*

nationale, sans effusion de sang, sans violence, mais uniquement dans le dialogue, dans la confrontation verbale et dans la concertation » (Extrait 44).

Sur la tentative de coup de force de l'armée contre le premier ministre de Transition, André Milongo, *La Semaine Africaine* salue le courage des acteurs politiques qui n'ont pas hésité à condamner cette action : « *Notre conviction, à l'issue de ces chaudes journées, est qu'il existe au Congo, dans les milieux sociaux les plus divers, de véritables Démocrates. Nous en avons rencontrés. Nous les avons reconnus en tout premier lieu à la qualité de leur souffrance et de leur inquiétude* » (Extrait 11).

S'agissant du référendum constitutionnel, le journal catholique prend ouvertement fait et cause en faveur de l'adoption du projet de constitution soumis à l'approbation du peuple congolais. « *Oui à la constitution* », c'est qu'il lance aux Congolais pour leur demander d'adopter la nouvelle loi fondamentale en votant massivement pour lors du référendum. Pour lui, si ce texte constitutionnel ne peut être parfait, il peut être tout de même « *applicable et perfectible* »(Extrait 16). Lorsque le régime arrivé au pouvoir après la guerre civile de 1997 décide en 2002, au terme de la période de transition qui a duré 5 ans, d'organiser un référendum constitutionnel, *La Semaine Africaine* ne se prononce pas ouvertement en faveur du nouveau texte constitutionnel. Elle soutient tout de même l'idée de l'organisation de ce référendum et exhorte les Congolais à y participer massivement pour, selon elle, « *défendre leur droit de vote en tant que citoyens* » (Extrait 19). *La Semaine Africaine* n'hésite pas à approuver la décision des évêques du Congo qui, dans une déclaration rendue publique à Brazzaville, ont exprimé leur refus à la proposition faite par un grand nombre de Congolais qui souhaiteraient voir Mgr Ernest Kombo se présenter à la présidentielle de 1992. Estimant que la position des évêques est fondée sur le droit canon qui interdit aux religieux d'occuper un quelconque poste politique, elle déclare : « *De toutes les solutions envisageables, la candidature de Mgr Kombo si par impossible elle venait à être posée, serait à notre avis une solution inadaptée* » (Extrait 70).

S'agissant du processus électoral, le journal catholique ne s'est pas empêché de féliciter la bonne organisation des sénatoriales partielles du 9 octobre 2011 tout en affirmant qu'il y avait des bonnes leçons à tirer pour les futures échéances électorales au Congo : « *Parmi les premières leçons qu'il faut en tirer, c'est l'unanimité sur son bon déroulement et la transparence de sa tenue (…) quoi qu'il en soit, celles-ci viennent de sonner le glas que rien ne sera plus comme avant, en matière électorale au Congo* » (Extrait 108). Pour trouver un consensus sur la gouvernance électorale, le gouvernement a décidé d'organiser une

concertation politique nationale qui devrait réunir toute la classe politique et la société civile, du 15 au 17 décembre à Ewo. Soutenant l'idée de cette rencontre entre le pouvoir et l'opposition, *La Semaine Africaine* espère qu'elle permettra de trouver un consensus afin de garantir enfin l'organisation des élections libres, équitables et transparentes en République du Congo (Une du 16 décembre 2011). Et au journal catholique d'éxprimer sa satisfaction, après la clôture des travaux de cette concertation politique : « *Ewo a laissé un sentiment de satisfaction. Le chemin est balisé vers des élections apaisées. Il reste à traduire dans les faits les recommendations prises et à poursuivre le dialogue constructif* » (Extrait 110). Les concertations d'Ewo et de Dolisie avaient fait des recommendations sur la dissolution et du remplacement de la Conel, l'organisme chargé de l'organisation des élections au Congo. Après une période d'indifférence, le gouvernement a enfin décidé lors de son conseil de ministres du 23 décembre 2015 de remplacer la CONEL par une nouvelle institution : la CENI. *La Semaine Africaine* salue cette décision gouvernementale dans son analyse intitulée « *Long et douloureux, mais exaltant, le chemin de la démocratie* », tout en espérant que la CENI aura à sa disposition tous les moyens indispensables à son bon fonctionnement (Éditorial du 29 décembre 2015). Le journal catholique ne ménage aucun effort pour soutenir toute action liée à la paix, au dialogue et à la réconciliation nationale. C'est ainsi qu'il approuve la déclaration de Bernard Kolélas et le communiqué radio-télévisé du ministre de la défense et médiateur pour le compte des Forces armées congolaises dans la crise née du contentieux électoral, le général Raymond Damase Ngollo, demandant l'arrêt immédiat des hostilités dans les quartiers sud de Brazzaville : « *Ils ont dit des paroles d'apaisement et d'espoir. Le peuple de Brazzaville a poussé, naturellement, un ouf de soulagement. Avec l'espoir que seront bientôt cicatrisées les plaies causées dans notre peuple par un conflit absurde et qu'en seront balayés les vestiges* » (Extrait 132). Dans la même lancée, il exprime aussi son soutien à l'initiative prise par le président Pascal Lissouba de réunir autour de lui toute la classe politique congolaise et la société civile pour chercher tous les voies et moyens susceptibles de ramener la paix dans le pays (Une du 30 décembre 1993).

« *Et le train de la paix siffla !* », s'exclame *La Semaine Africaine* qui prend fait et cause pour la louable initiative des parlementaires originaires des pays du Niari (proches du pouvoir) et ceux du Pool (proches de l'opposition) de procéder, après la signature d'un accord de cessez-le-feu le 30 janvier 1994, à la mise en circulation d'un train dit « *train de la paix* » devant traverser les zones où regnaient les actes de violence aveugle (Une du 10 mars 1994). Elle exprime avec vigueur son soutien au pacte de paix signé entre le pouvoir et l'opposition en

1995 pour mettre définitivement fin aux violence dans les quartiers sud de Brazzaville. Qualifiant ce geste de « *douce revolution* », le journal catholique déclare : « *L'intention est tout à fait louable et la démarche plausible. Pour une fois,la volonté de bâtir un monde de paix au Congo n'est pas noyée dans l'épais brouillard des intérêts et des calculs politiciens* » (Extrait 147). Lorsque le nouveau régime au pouvoir décide d'organiser un forum pour la paix et la reconstruction après la guerre civile de 1997, *La Semaine Africaine* n'hésite pas à prendre position en faveur de cette initiative, tout en espérant que cette rencontre sera une occasion qui permettra aux Congolais de se réconcilier : « *Le Congo a aussi le droit de revenir à la croisée des chemins, pour retrouver la bonne route. Le Forum va se tenir, avec le souhait qu'il réunira tous les enfants du pays* » (Extrait 149). *La Semaine Africaine* soutient aussi la démarche du président Pascal Lissouba qui, dans son allocution prononcée lors de la cérémonie des présentations des vœux organisée par les F.A.C, a dénoncé sans détours les maux qui minent la force publique congolaise : « *(…) Le message du chef de l'État sonne comme un nouveau départ.Un départ à ne pas manquer* » (Extrait 148).

Après avoir cerné les différents contours des articles exprimant tour à tour les attitudes de dénonciation, de suggestion et de soutien, nous allons à présent nous focaliser sur la dernière attitude que *La Semaine Africaine* adopte lorsqu'elle traite l'actualité politique nationale : il s'agit de l'attitude d'intermédiation.

1.1.4. L'attitude d'intermédiation

La dernière attitude qu'adopte *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique nationale est celle qui consiste à se poser en intermédiaire entre les différents intérêts en présence,c'est-à-dire entre le pouvoir en place et l'opposition, sans prendre ouvertement position pour l'un ou l'autre camp politique. Plusieurs des articles que nous avons analysés ont revélé ce positionnement éditorial, se déclarant ni pour ni contre personne mais s'adressant à tous.

En prévision du référendum constitutionnel de mars 1992, *La Semaine Africaine* déplore le manque de communication de la part des acteurs politiques pour faire connaître le contenu du nouveau texte constitutionnel à toutes les couches de la société congolaise. C'est pour cela qu'elle se donne l'obligation d'en faire la diffusion afin de permettre aux citoyens congolais de mieux se préparer pour le scrutin référendaire. Au sujet du changement de la Constitution du 20 janvier 2002, le journal catholique demande au pouvoir en place de trouver un consensus avec l'opposition par des moyens démocratiques et non pas de faire passer son

projet par la force, comme certains le préconisent : « *(…) la responsabilité démocratique de la majorité serait d'abord, de convaincre sur le bien-fondé pour le pays, de son initiative. C'est là où elle est attendue et non sur le terrain de l'autosatisfaction risquant de conduire le chef de l'État sur un mauvais chemin.Car, il faut tenir compte des autres : le pays appartient à tout le monde et non seulement à ceux qui dirigent et à leurs militants* » (Extait 25). Soulignant que le dialogue national de Sibiti n'a pas permis à la classe politique de trouver un consensus sur l'idée du changement de la constitution, *La Semaine Africaine*, quoi qu'étant en faveur de l'évolution des institutions de la République, estime que plusieurs autres options peuvent être prises dans un tel contexte : « *(…) pour faire évoluer les institutions, on n'est pas condamné à changer de constitution, on peut revisiter et réformer la loi fondamentale, pourvu que cela se fasse dans un large consensus des forces vives de la Nation* » (Extrait 33).

Le journal catholique déplore l'absence des autorités gouvernementales et des leaders du camp politique au pouvoir à la cérémonie organisée pour rendre un dernier hommage aux militants de l'opposition victimes de la fusillade du 30 novembre 1992. Il regrette que le pouvoir en place n'ait pas pu saisir l'opportunité qui lui a été offerte pour apaiser les esprits des Congolais et marquer un grand pas vers la réconciliation nationale. C'est ce qui le pousse d'ailleurs à s'interroger : « *La bonne manière dans notre tradition ne nous recommande-t-elle pas d'assister le prochain éprouvé ? Cela ne serait-il pas un témoignage certain que dans le malheur, nos dirigeants politiques sont capables de transcender leurs divergences ?* » (Extrait 127).

Sur les élections locales du 29 mars 1992, le journal catholique, conscient du fait que beaucoup de gens souhaitent leur report à cause des conditions d'organisation qui ne sont pas encore réunies, s'interroge : « *Les Congolais sont-ils prêts ?* ». *Il déclare qu'il a été obligé d'aller chercher les informations sur le terrain pour répondre à cette importante question : « Nos stagiaires ont enquêté dans les mairies d'arrondissements à Brazzaville, et rencontré les gens qui ont avoué ne rien comprendre à ces élections (…) Les Congolais ne savent donc pas quoi voter et comment voter pendant ces élections locales* » (Extrait 102). Réagissant aux graves défaillances dans l'organisation des législatives du 24 juin 1992 qui ont empêché certains jeunes en âge de voter de prendre part au scrutin parce que ne detenant pas de carte nationale d'identité, *La Semaine Africaine* se demande pourquoi les autorités congolaises ont-elles pris une telle mesure sachant qu'il n'est pas facile d'obtenir ce document. Surprise, elle tente de plaider la cause de ces jeunes afin de convaincre la commission chargée d'organiser les élections à revenir sur leur décision : « *(…) l'exercice du droit de vote est subordonné,*

non à la carte nationale d'identité, mais plutôt à l'inscription sur la liste électorale. Les Congolais connaissent bien l'odyssée du processus de l'obtention de la carte nationale d'identité (…) en prenant cette mesure,la CONEL savait que beaucoup de concitoyens étaient pénalisés, alors que la loi électorale dit le contraire » (Extrait 66).

Au sujet de la contestation, par Bernard Kolélas, des résultats de la présidentielle de 1992, le journal catholique demande au perdant de se soumettre au verdict des urnes en reconnaissant la victoire de Pascal Lissouba afin d'éviter au pays une crise politique inutile car les irrégularités dénoncées n'ont aucune influence sur les résultats : « *L'avance du vainqueur est si confortable, si nette que l'annonce, par le perdant, d'un recours auprès de la Cour Suprême, en ressemblerait presque à un combat d'arrière-garde* » (Extrait 74).

Lorsqu'un profond désaccord a emergé entre le pouvoir et l'opposition après l'annonce de la date des législatives anticipées en novembre 1992 par le gouvernement, *La Semaine Africaine* n'a pas hésité à exprimer son vœu de voir les deux camps politiques trouver un terrain d'entente pour mettre fin à cette sorte de « bras de fer » et réunir les conditions de la bonne tenue du scrutin : « *En dépit de toutes ces difficultés,souhaitons que ces élections se déroulent normalement et que le pouvoir et l'opposition finiront bien par trouver un consensus* » (Extrait 104). En prévision de la présidentielle anticipée de mars 2016, le journal catholique exhorte les acteurs politiques à faire preuve de responsabilité afin que ce scrutin se passe dans la paix et la concorde nationale : « *(…) il faut que les diables cessent de nous prendre la tête à chaque fois que le peuple est appelé à exercer son pouvoir souverain de renouveller ses représentants à la direction de l'État* » (Extrait 98). Il demande, dans la même parution, à ceux qui ne seront pas choisis par le peuple de faire preuve de patriotisme et de fair-play pour préserver le pays d'une eventuelle crise politique ou armée : « *Les autres doivent avoir le courage de l'humilité, en félicitant celui avec qui on aura été en compétition et qui l'aura remportée.Ainsi va la démocratie, il n'y a aucune raison de nous faire du mal à cela* » (Extrait 99).

La Semaine Africaine réitère le même appel à la responsabilité et au fair-play dans son analyse intitulée « *Ne céder ni à la peur, ni à la panique* » lorsqu'elle déclare : « *(…) toutes les parties prenantes à l'élection présidentielle doivent faire preuve de fair-play. Dans le contexte que le Congo traverse aujourd'hui, personne n'a intérêt à mettre le feu aux poudres* » (Extrait 100). Et d'ajouter, pour apaiser l'esprit du peuple congolais : « *Les Congolais ne doivent céder ni à la peur, ni à la panique, à cause de l'élection présidentielle. Le dimanche 20 mars, les citoyens congolais en âge de voter accompliront leur devoir civique*

en toute responsabilité et les chrétiens ont la liberté d'aller à la prière, ce jour-là. C'est ainsi que le Congo se construit tout doucement » (Extrait 101).

Après la publication des résultats de la présidentielle du 20 mars 2016, le climat politique devient de plus en plus tendu dans le pays. C'est ainsi qu'elle lance un appel au réssaisissement afin d'éviter de faire basculer le pays dans une vague de violences post-électorales comme dans le passé : « *Il faudra de grands efforts de modestie, de tolérance, de compréhension mutuelle, etc, de la part de tous, pour que la démocratie, qui instaure la concurrence politique dans la conquête et la gestion du pouvoir, ne se vive pas dans la haine, l'intimidation et les menaces* » (Extrait 43). Saluant l'initiative du premier ministre Clément Mouamba qui, contre toute attente, se démarque de la position du camp politique au pouvoir en acceptant la proposition de l'opposition sur la tenue d'un dialogue national pour décrisper le climat dans le pays après la violente contestation des résultats de la présidentielle, *La Semaine Africaine* déclare : « *Dans le renouveau des mentalités,le dialogue dont on entend de nouveau parler dans les états-majors politiques, peut être un grand test de la rupture tant prônée (...) certains suggèrent que ce dialogue permette de revoir le système électoral (...) d'autres pensent que c'est l'occasion de tirer au clair la situation du Pool. Les idées ne manquent pas, comme on peut le constater, mais il faudrait que la classe politique fasse réellement preuve de rupture de mentalités, pour qu'on ne retombe pas dans les ornières du passé où le dialogue ne réussissait pas à mettre ensemble la diversité des courants politiques qui s'expriment sur l'échiquier national* » (Extrait 121). Elle déclarait déjà pour résoudre le conflit armé dans le département du Pool : « *Point n'est besoin de se voiler la face. Il faut revenir au carrefour et retrouver le dialogue* » (Extrait 120).

Dans son analyse intitulée « *Que le président préside, que le gouvernement gouverne* », *La Semaine Africaine* espère fermement que les résultats des législatives anticipées vont permettre au pays de se doter enfin d'une majorité parlementaire assez stable susceptible de garantir au gouvernement qui en sera issu de disposer de tous les moyens de sa politique, d'une part, et de déterminer l'existence d'une opposition démocratiquement responsable du contrôle de l'action gouvernementale,d'autre part (Éditorial du 8 avril 1993). Ces législatives anticipées ont bel et bien eu lieu mais la contestation de leurs résultats par l'opposition a entraîné le Congo dans une vague de violences. Conscient de la gravité de la situation, le journal catholique exhorte le président de la République, en tant que magistrat suprême,et toute la classe politique à faire recours au dialogue pour régler les différends politiques : « *Il existe des hommes sages dans la mouvance, comme dans l'opposition sur qui le président doit*

prendre appui pour ramener la classe politique sur les chemins de la raison. Il aurait le soutien de l'opinion publique qui refuse la violence,et qui n'accepte pas que l'affrontement des idées (et des intérêts) puisse dégénerer en confrontation armée » (Extrait 78). Sur le même registre, *La Semaine Africaine* estime aussi que dans la vie d'un État, le dialogue doit être au cœur des moyens utilisés pour la résolution des conflits de tous genres : « *Les politiciens devraient, plus que jamais, cultiver les vertus du dialogue, de la négociation (…) Aujourd'hui, n'est-ce pas que les partis d'opposition ayant pris part aux concertations de Brazzaville, Ewo et Dolisie, ont beau jeu de critiquer, légitimement, le gouvernement sur son manque de volonté d'appliquer les conclusions concernant l'amélioration de la gouvernance électorale ? C'est cela la force du dialogue* » (Extrait159).S'agissant du problème de la gouvernance électorale, *La Semaine Africaine* demande aux Congolais, en dépit des pratiques frauduleuses qui minent le système électoral qui ont poussé l'opposition à lancer un appel au boycott, de prendre massivement part au scrutin référendaire pour ne pas sacrifier leur droit de vote : « *Les ratés dans l'organisation des scrutins ne datent pas d'aujourd'hui. Sous la Transition du premier ministre André Milongo, le gouvernement fut critiqué pour ses défaillances dans l'organisation du scrutin référendaire* » (Extrait 18).

« *Concertation politique nationale d'Ewo : donner la chance au peuple congolais de choisir ses élus en toute liberté !* », c'est ce que demande le journal catholique à la classe politique qui se réunit du 15 au 17 décembre 2011 à Ewo, dans le département de la Cuvette-Ouest pour discuter des problèmes liés à la gouvernance électorale qui constitue l'une des principales causes des crises politiques dans le pays (Une du 16 décembre 2011). Et à lui de poursuivre : « *L'organisation de nos élections doit permettre aux meilleurs candidats de gagner. Et les meilleurs, ce sont ceux qui obtiennent régulièrement la majorité des voix du souverain primaire dans les urnes. C'est cela la compétition démocratique* » (Extrait 40).

Dans la même lancée, *La Semaine Africaine* qui estime que l'on peut construire une vraie démocratie au Congo si la classe politique se débarrasse de ses mauvaises pratiques n'hésite pas à affirmer que « *(…) l'élection démocratique suppose l'égalité des chances entre compétiteurs, le respect de l'adversaire qui n'est pas un ennemi (…)* » (Extrait 41). Face à l'entêtement du pouvoir en place de ne pas vouloir mettre en pratique les recommandations de la concertation politique d'Ewo, elle estime qu'il est nécessaire de continuer à privilégier le dialogue afin de régler définitivement la question de la gouvernance électorale pour garantir la bonne marche de la jeune démocratie congolaise : « *Que les partis d'opposition ayant participé aux assises d'Ewo aient aujourd'hui le sentiment d'avoir été blousés, c'est un recul*

qui devrait interpeller le camp politique au pouvoir (…) il y a lieu, assurément, de rectifier le tir en matière d'organisation des élections dans notre pays,et cela ne peut être possible que par le dialogue au sein de la classe politique nationale, pour ne pas laisser les autres au bord de la route » (Extrait 85).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'ensemble des attitudes que *La Semaine Africaine* a adoptées dans le traitement de l'actualité politique congolaise entre 1990 et 2016.

Tableau n°21 : **Synthèse des attitudes de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique nationale de 1990 à 2016.**

Source : D'après l'analyse de contenu du corpus constitué des Unes et des éditoriaux de *La Semaine Africaine*.

Thèmes	Verbatim (quelques exemples d'extraits)	Termes(exemples)
Dénonciation et interpellation	*- Ce n'est pas en fermant les yeux sur l'injustice, les violations des droits de l'homme,le vol,le pillage des biens publics,etc,que nous bâtirons une nation juste et prospère.C'est une question d'idéal.Quel est le vôtre* ? *- Si d'aventure rien ne marche,accusera-t-on seulement le gouvernement ? À mon avis,ils sont tous responsables !*	Injustice, violation des droits de l'homme, vol, pillage des biens publics, responsables.
Suggestion et orientation	*- Le gouvernement, pour faire aboutir l'enquête, doit determiner la chaîne de responsabilités et prendre les mesures qui s'imposent*. *-La seule solution militaire ne suffit pas.Il faut une volonté politique d'ouverture,de réconciliation,de dialogue,de fraternité en rejetant ce qui nous divise pour ne voir que ce qui nous unit : le Congo.*	Déterminer la chaîne de responsabilités, les mesures qui s'imposent, volonté politique, ouverture,fraternité, dialogue, réconciliation.
Soutien	*-(…) le ministre d'État est de ceux qui pensent que ce drame induit une certaine remise en cause de notre mode de gouvernance*. *- L'intention est tout à fait louable et la démarche plausible.Pour une fois,la volonté de bâtir un monde de paix au Congo n'est pas noyée dans l'épais brouillard des intérêts et des calculs politiciens*.	Remise en cause du mode de gouvernance, volonté de bâtir un monde de paix, intention louable.
Intermédiation	*-(..)il faut tenir compte des autres: le pays appartient à tout le monde et non seulement à ceux qui dirigent et à leurs militants*. *- La bonne manière dans notre tradition ne nous recommande-t-elle pas d'assister le prochain éprouvé ? Cela ne serait-il pas un témoignage certain que dans le malheur,nos dirigeants politiques sont capables de transcender leurs divergences ?*	Tenir compte des autres, appartenance du pays à tout le monde, transcender les divergences.

1.2. Résultats obtenus à travers notre questionnaire

Les résultats de notre enquête revèlent que les personnes interrogées sont essentiellement des citoyens ordinaires, parmi lesquels 97 hommes et 6 femmes de trois catégories d'âge : entre 30 et 40 ans (n= 27), entre 41 et 50 ans (n= 52) et entre 51 et 60 ans (n=24). Ces personnes qui se sont exprimées en leurs noms propres à notre questionnaire sur les différents sujets liés à la gouvernance démocratique sont issues de différentes catégories socio-professionnelles (majoritairement des agents civils de l'État) et de différents niveaux intellectuels, vivant toutes dans les trois plus grandes villes du Congo, notamment Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. Les participants à notre enquête sont en majorité apartisans car 60 d'entre eux, soit 61,8%, (cf.tableau n°14, p.284) affirment ne pas se situer sur l'échelle pouvoir/opposition, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent à aucune formation politique. Cependant, ils affirment ne pas être apolitiques, puisqu'ils reconnaissent être très interéssés par les questions politiques dont ils font souvent un jugement critique. 80 personnes, soit 82,4% des personnes interrogées (cf.tableau n°15, p.284), estiment que les principes de la gouvernance démocratique ne sont pas respectés en République du Congo. Elles estiment en même temps que la presse écrite privée contribue largement, grâce à son contenu, à l'instauration de la culture de bonne gouvernance démocratique et constitue un garde-fou contre la mauvaise gouvernance démocratique. Il ressort de notre enquête (cf.tableau n°16, p.284) que 77 personnes, soit 79,31% des personnes interrogées, ne sont pas satisfaites de la manière dont les élections sont organisées au Congo. Ces personnes affirment pour la plupart qu'elles ne se rendent plus aux urnes car elles n'ont plus confiance au système électoral congolais et se refugient souvent derrière des positions politiques radicales qui se caractérisent dans la plupart des cas au boycott des élections. Par contre, 46 d'entre ces personnes, soit 47,38%, affirment qu'elles continuent à se rendre aux urnes tout simplement pour accomplir leur devoir civique en dépit des récurrents problèmes qui gangrènent l'organisation des élections au Congo. Les résultats de notre enquête (cf.tableau n°17, p.285) révèlent que 67 personnes au total, soit 69,01%, reconnaissent qu'en période électorale, les médias privés, en se constituant en une sorte de plates-formes permettant aux différents partis politiques et à leurs candidats de faire connaître leurs programmes au public constitué d'électeurs. Elles affirment qu'en leur fournissant des informations susceptibles de leur garantir que leur choix de candidats est fait en connaissance de cause, les médias privés exercent une influence sur leur opinion. La majorité de ces personnes qui affirment qu'elles n'appartiennent à aucune formation politique, soit 56 personnes sur les 67, affirment que les analyses et la diversité des points de vue des

journalistes contribuent énormement à l'éveil de leur conscience et à l'orientation de leurs choix en période électorale. Cependant, 26 personnes au total affirment ne pas être soumises à une quelconque influence des médias en période électorale. 19 d'entre elles reconnaissent leur appartenance à un parti ou à une association politique et affirment qu'en dépit de leur exposition aux médias, elles sont beaucoup plus soumises au respect strict des consignes de vote de leurs formations politiques[431]. Malgré le fait qu'ils lisent les journaux, en particulier *La Semaine Africaine*, ces individus sont peu perméables à leurs messages en période électorale sauf si ceux-ci reflètent la position de leurs formations politiques. Comme on peut le constater, ces individus choisissent donc de voter pour un candidat choisi au préalable par leur formation politique. Par contre, 10 personnes, appartenant ou pas à une formation politique n'ont donné aucun avis sur cette question. Cependant, elles affirment tout de même qu'en période électorale, leur choix de vote n'est ni influencé directement par les médias ni d'une décision interne de leurs formations politiques. Elles reconnaissent qu'il leur arrive souvent de choisir de voter pour des candidats choisis par certains individus (des leaders d'opinion) faisant partie de leur entourage et qui exerceraient une influence sur elle.

75 personnes, soit 77,25% des personnes interrogées reconnaissent que c'est grâce à la presse qu'elles sont informées sur la manière à laquelle les gouvernants gèrent les affaires publiques (cf.tableau n°18, p.285). Elles affirment qu'en disant la vérité sur certaines choses, notamment les dérapages des gouvernants, le non respect de la séparation des pouvoirs, la dénonciation de la corruption, les détournements des fonds publics, les défaillances dans la gestion de la chose publique, la presse permet d'éveiller leur conscience en les incitant à adopter une certaine forme de comportement ou une prise certaine de position. Ces personnes affirment que toutes ces informations qui sont mises à leur disposition par la presse ont d'une manière ou d'une autre une influence sur leur opinion vis-à-vis de la manière dont les affaires publiques sont gérées par les gouvernants. Cependant, les 28 autres personnes interrogées, soit 28,84%, estiment que la presse ne fait que renforcer leur opinion sur les questions liées à la gestion des affaires publiques. Elles affirment qu'en tant que citoyens avertis, elles sont forcément informées par d'autres canaux, particulièrement à travers la « radio-trottoir » ou la rumeur, des différents problèmes liés à la mauvaise gouvernance politique et économique du pays. Il se dégage de notre enquête (cf.tableau n°19, p.286) une tendance selon laquelle 73 des personnes interrogées, soit 75,19 %, estiment que c'est grâce aux médias privés qu'ils

[431] Les membres et sympathisants des plus grandes formations politiques en République du Congo, à savoir le PCT, l'UPADS, le MCDDI et l'UDH-YUKI, sont généralement soumis à un respect strict des consignes de vote lors des différents scrutins.

sont sensibilisés sur leurs droits et libertés fondamentaux, tels que la liberté d'expression, la liberté de réunion, le droit d'accès à l'information, etc. Ces personnes reconnaissent que la presse écrite privée a largement contribué au développement de l'esprit critique et de jugement dont ils ont besoin pour devenir des citoyens libres, responsables et capables de réagir face aux problèmes auxquels elles sont confrontées au quotidien. Elles estiment que la presse écrite privée a aussi forcément contribué à la formation de leur opinion sur les droits de l'homme et des libertés fondamentales dont ils ont longtemps été privés sous le règne du parti unique.

1.3. Résultats obtenus à travers l'analyse de contenu de nos entretiens

Nous faisons ici une présentation des résultats obtenus à travers les entretiens que nous avons réalisés d'une part avec les professionnels des médias et les personnes ressource sur la question de la liberté de la presse en République du Congo, et d'autre part avec certains des participants à notre enquête par questionnaire sur la question de l'influence que la presse écrite privée exerce, sous certaines conditions, sur la formation des courants de pensée au sein de la société congolaise quant aux questions liées à la gouvernance démocratique.

1.3.1. Résultats obtenus à travers l'analyse de contenu des entretiens avec les professionnels des médias et les personnes ressource

Nous allons ici nous focaliser sur les résultats que nous avons obtenus par le biais de nos entretiens avec les professionnels des médias congolais et les personnes ressource. Ces résultats nous révèlent que les journalistes sont confrontés au quotidien à un certain nombre de problèmes qui constituent un frein à l'exercice, d'une part de la profession journalistique, et d'autre part, de la liberté de la presse en République. Il s'agit des problèmes tels que: la situation socio-économique des médias privés, l'influence des contraintes socio-culturelles sur l'exercice du métier de journaliste au Congo, le problème d'accès aux sources d'information, les actions de l'organe institutionnel de régulation des médias, le problème de la formation des journalistes, les rapports entre les journalistes et les hommes politiques.

Nos entretiens révèlent que l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les médias privés en général et la presse écrite privée en particulier en République du Congo ne garantit pas leur indépendance financière et ne leur permet pas de jouer librement leur rôle d'informer le public et de traiter l'information en toute neutralité. C'est ce que souligne Jean Chrisostome Ndzaka :

> Je crois qu'il y a quelque chose de très indispensable à faire.Il s'agit premièrement de fusionner plusieurs organes de presse afin de former des véritables entreprises ou groupes de presse.Une fois ensemble et qu'on a les moyens financiers, on sera plus forts dans l'exercice de notre liberté d'expression.

La situation financière de la presse écrite privée congolaise impacte fortement la question de la rémunération des journalistes qui reçoivent de très faibles salaires qui les obligent de vivre dans des conditions très précaires. Cette précarité des conditions de vie pousse expose certains journalistes à la mendicité et aux trafics d'influence de la part des hommes politiques qui les contraignent à manipuler l'information en leur faveur. C'est ce que constate Christian Dimi constate :

> La liberté de la presse, comme toute liberté, doit être assumée pour être suffisante. Et pour qu'elle soit complètement assumée, il faut les moyens financiers. Et tant qu'il y aura des journalistes mal payés ou pas du tout payés au Congo, alors qu'ils sont assez fragiles par le fait d'être constamment dans le besoin et exposés à la corruption, il sera difficile de parler de la liberté de la presse.

Cette situation de précarité fait perdre aux journalistes leur liberté et position de neutralité et d'impartialité dans le traitement de l'information comme le souligne Albert Mianzoukouta :

> Ce n'est pas un secret, notre journal paraît par ses propres forces, avec les moyens du bord. Si on a nos propres moyens financiers, plus personne ne pourra nous dicter ce que nous devons écrire, ce que nous devons dire.

Ces entretiens nous révèlent aussi que certains journalistes n'hésitent pas à fouler au pied l'éthique et la déontologie qui régissent leur profession en se laissant attirer par l'appât du gain facile. Ces journalistes orientent souvent leur pratique professionnelle en improvisant des publi-reportages ou la redaction d'articles rémunérés par les hauts-dignitaires du pouvoir ou par certains hommes politiques, comme le constate Brice Abilangounda :

> Qu'est-ce qui se passe chez nous ? On constate que compte-tenu des situations financières difficiles, les journalistes font beaucoup plus du publi-reportage que du journalisme stricto sensu, en ce sens que ce sont ceux qui les invitent qui ordonnent, qui décident et même qui donnent les orientations pour le traitement du papier qu'ils souhaitent passer à travers nos médias. Les gens attendent donc que les promoteurs des activités les déplacent. À partir du moment où ces promoteurs déplacent les journalistes, est-ce que ceux-ci peuvent encore avoir cette liberté, cette distance nécessaire pour rendre leur papier sans qu'il y ait l'influence de l'argent au milieu ?

La fragilité financière qui caractérise la presse privée congolaise, comme nous allons le voir dans l'une des sections qui suivent, est l'un des principaux facteurs qui constituent un obstacle à l'exercice de la liberté de la presse. C'est dans ce sens que Vivien Mananga Loussibou s'interroge :

> Pour moi, la plus grande liberté est celle qui permet au journaliste de vivre du fruit de son travail. Combien de journalistes en dehors des directeurs de publication et de promoteurs des organes de presse privés vivent pleinement des fruits de leurs efforts ? Combien de reporters sont mentalement, psychologiquement, matériellement et financièrement libres ? Peu, très peu !

Le second problème que nous révèlent nos entretiens est celui qui est lié aux contraintes socio-culturelles, plus particulièrement les pesanteurs sociologiques ou socio-culturelles qui sont censés influencer les journalistes africains en général et congolais en particulier dans l'exercice de leur métier. Dans ce contexte, le journaliste est donc contraint de tenir compte de certains facteurs tels que ses liens familiaux, son appartenance à un groupe ethnique ou à un groupe social ou religieux, etc. C'est ce que fait constater Anselme Mavouangui :

> Nous sommes dans une société traditionnelle où certaines pesanteurs sociales rappelent au journaliste qu'il ne doit pas franchir le rubicon, lui disant qu'à un certain niveau l'information n'est plus à sa portée. (…) Lorsque le journaliste décide de faire honnêtement ou professionnellement son travail, la société crie tout de suite à une certaine victimisation, on l'accuse de s'acharner sur telle ou telle personne (…) C'est mon frère du village, c'est mon frère en Christ, c'est mon frère du parti, c'est mon ami, etc. Finalement, lorsque quelqu'un commet une gaffe, lorsqu'il y a une info à donner et qui pourrait l'éclabousser, on évoque tout de suite les relations

> familiales, les relations sociales, religieuses, politiques et économiques, pour empêcher le journaliste de faire librement son travail.

C'est dans le même sens que Jean-Philippe Banzouzi souligne :

> Lorsque vous voyez votre frère se comporter d'une manière pas tout à fait correcte, et que vous êtes journaliste, je vous assure que la pesanteur sociologique fait que vous aurez du mal à dénoncer ce qu'il a commis comme gaffe. Voici autant de faits ou la réalité qui met hors de mise la liberté de la presse. Et quand vous avez le courage, peut-être de dénoncer un comportement pas tout à fait normal de la société, tenez-vous tranquille, vous aurez des comptes à régler en famille d'abord et ensuite au boulot. Vous ferez l'objet des ménaces de tous genres.

Le problème d'accès aux sources d'information est aussi révèlé par nos entretiens comme l'un des facteurs qui impactent l'exercice de la liberté de la presse en République du Congo où les journalistes évoluent dans un environnement où les pouvoirs publics continuent à pratiquer la retention de l'information. Nos entretiens révèlent qu'il leur est très difficile d'obtenir l'information officielle dans les administrations publiques et dans les milieux politiques lorsqu'il s'agit de couvrir certains événements où ils sont parfois traités comme des « brébis galeuses », comme le souligne Christian Dimi :

> Nous déplorons le fait que lorsqu'ils vont couvrir certains événements, les journalistes sont repoussés. Mais c'est une question de mentalité tout simplement, les gens n'ont pas encore compris que les journalistes sont tout autant utiles au pays, à la population. Les journalistes ont l'obligation d'informer la population parceque c'est un droit humain. Comment un parti sérieux peut-il repousser les journalistes alors que ce sont les journalistes qui lui servent de rélais, qui doivent porter l'écho de son discours auprès de la population qu'il veut conquérir. Alors, c'est vraiment une bêtise énorme.

Ne pouvant facilement accéder aux sources d'information, certains journalistes congolais sont parfois obligés de se tourner vers d'autres sources dinformation telles que la « radio-trottoir »

ou les rumeurs ou encore les informations produites par la presse étrangère. C'est ce qui pousse Jean Chrisostome Ndzaka à s'interroger :

> Nous sommes confrontés au problème d'accès aux sources d'information. Pourquoi on donne l'information seulement à *RFI* et non pas à nous ? Regardez par exemple ce qui s'est passé dans le Pool. On a eu peur d'aller sur le terrain car on a pas voulu laisser la presse congolaise accéder à l'information et on a peur d'être pris pour des gens qui travaillent pour l'ennemi. Vous n'avez qu'à voir ce qui est arrivé à notre confrère du journal *Thalassa* qui s'est retrouvé de l'autre côté pour chercher l'information.

De son côté, Jean Bosco Malonga s'insurge contre ce qu'il qualifie de mauvaise pratique de la part des autorités congolaises lorsqu'il déclare :

> J'ai retrouvé un passage du président Barack Obama lorsqu'il signa le 21 janvier 2009 16 décrets de lois régissant la liberté de l'information.Dans le paragraphe qu'il écrit, il dit que l'État ne doit pas assurer la confidentialité des informations pour la seule raison que leur divulgation pourrait embarrasser des responsables publics, que des erreurs et des échecs pourraient être revélés ou en raison des craintes hypothétiques ou abstraites.

Nos entretiens nous révèlent aussi les actions de l'organe de régulation des médias en République du Congo constituent aussi un obstacle à la liberté d'expression et celle de la presse. Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) est pointé du doigt du fait que ses sanctions sont souvent dirigées beaucoup vers les organes de presse privés qui ne sont pas proches du régime au pouvoir. Ceux qui sont proches du régime au pouvoir n'ont quasiment jamais été sous le coup des sanctions du C.S.L.C malgré les dérives et le non respect des règles déontologiques qui y sont souvent constatés. Ce constat est fait par Jean Philippe Banzouzi :

> L'organe de régulation des médias devrait également se départir des considérations politiques pour permettre aux professionnels de retrouver leur vraie liberté.

Nos entretiens révèlent que le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication exprime souvent une volonté manifeste de restreindre la liberté de la presse et celle des opinions et de confondre, dans certaines circonstances, son rôle d'organe de régulation à celui d'instrument de bâillonnement de la presse privée, comme le souligne Romic OKILAS :

> Dans un pays où on ferme, on bloque plusieurs organes de presse, on ne peut évoluer.....on fait du sur place. C'est ce que nous constatons malheureusement. Et pourtant l'organe de régulation des médias devrait être l'institution qui garantit le bon fonctionnement de la liberté de la presse en République du Congo mais le fait d'avoir à sa tête un homme politique ne nous rassure pas.

Nos entretiens ont aussi révélé que la formation des journalistes est de nos jours un véritable défi pour la presse congolaise car elle est envahie par certaines personnes sans qualification réquise et qui y sont arrivées par des moyens plus ou moins obscurs. Jean-Piere Miaka pense que la liberté de la presse ne doit pas seulement se limiter à la floraison des journaux et des médias audiovisuels privés mais elle doit aussi impliquer une bonne formation des journalistes capables d'appliquer comme il le faut l'éthique et la déontologie dans l'exercice de leur profession. C'est ce qu'il souligne en déclarant :

> Je mets l'accent sur la formation parceque c'est ce qui peut expliquer ce que nous constatons comme dérives. Si les gens pouvaient se former d'abord avant d'exercer le métier de journaliste, ils maîtriseraient déjà tout ce qui est lié à la déontologie journalistique, à l'éthique des médias. Ils peuvent alors jouer pleinement leur rôle en toute facilité.

Nos entretiens révèlent que la bonne formation des journalistes contribuerait au bon exercice de la liberté de la presse et à la lutte contre la corruption dont ils font l'objet de la part des hommes politiques, comme le pense Dominique Kitemo :

> Je crois que lorsqu'on a les moyens et qu'on est bien formé professionnellement, qu'est-ce qui peut conduire encore à la corruption pour que la liberté de la presse soit entravée ? Je pense que rien. Il faut évidemment la formation, c'est notre plus grand souhait et le gouvernement

> doit y penser. Sans un personnel qualifié, la presse est vouée à la pourriture, à la disparition.

Nos entretiens révèlent que le comportement des hommes politiques vis-à-vis des journalistes est aussi désigné dans nos entretiens comme un véritable frein à la liberté de la presse. Cette question liée aux pesanteurs sociopolitiques qui influencent directement l'environnement dans lequel évoluent les organes de presse privés en République du Congo constitue encore un véritable challenge que les journalistes doivent rélever au quotidien dans l'exercice de leur métier. Abordant ce sujet, Joseph Ndongo affirme :

> Le premier obstacle à la liberté de la presse c'est d'abord les hommes politiques. Leur influence est grande, elle est toute la préoccupation qui fait l'objet de toutes les reflexions de tous les jours, de tous les séminaires et autres, mais jusqu'à ce jour à mon entendement, on a pas encore réussi à trouver comment les contourner. Il faut que l'autorité publique puisse tenir compte de la loi afin que le journaliste se sente véritablement libre d'exercer son travail. Lorsqu'on dit libre, il y a aussi le côté auto-censure des journalistes eux-mêmes qui ont peur d'affronter certaines situations.

Nos entretiens nous révèlent aussi que les journalistes qui ne cèdent pas aux pressions politiques et aux tentatives de corruption sont souvent victimes d'agressions physiques et font parfois face à certaines lois liberticides et répressives que les autorités politiques n'hésitent pas à se servir de façon abusive en se fondant sur le prétexte de la divulgation du secret d'Etat, d'atteinte à la sûreté de l'État ou de trouble à l'ordre public. Certains journalistes sont parfois violemment interpellés par la police ou traînés devant les tribunaux par les hommes politiques dont la stratégie vise à réduire l'exercice de la liberté de la presse voire museler la presse à court ou à long terme, comme le souligne Lydie Bazinga :

> Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, on fait des lois liberticides. Parfois le terrorisme est utilisé pour arrêter les journalistes, c'est le cas d'Ahmed ABBA au Cameroun qui essayait juste d'accéder à l'information et donc qu'on assimile à une complicité d'acte de terrorisme et de non dénonciation. C'est la même chose qui est arrivée chez nous il y a près de 2 ans avec l'arrestation de notre confrère Ghys Bemba Dombé qui est accusé

> de complicité avec les rebelles Ninjas du pasteur Ntoumi alors qu'il voulait juste accéder à la source d'information et dire la vérité sur tout ce qui se passait dans le Pool.

Enfin, ces entretiens nous révèlent que les journalistes ne doivent céder à aucune pression politique ni appartenir à une organisation politique quelconque afin de préserver leur indépendance et exercer totalement leur liberté d'expression, comme le souligne Paul Soni Benga :

> Vous savez, un journaliste ne doit pas être assujetti à un parti politique, il ne doit pas être dépendant d'un pouvoir économique, il ne doit pas subir la pression de quelque pouvoir que ce soit pour exercer son métier, parceque ça garantit son indépendance, sa liberté. Or nous devons être indépendants de tous les pouvoirs, aussi bien politique, économique que financier.

Abordant la question de savoir si la liberté de la presse est une réalité aujourd'hui en République du Congo, nos entretiens nous révèlent l'existence de deux tendances différentes. La première tendance affirme l'existence de la liberté de la presse en République du Congo car il y existe plusieurs organes de presse privés. C'est cette tendance qui est soutenue par Philippe Mvouo lorsqu'il affirme :

> La liberté de la presse est une réalité en République du Congo car aujourd'hui nous avons une multitude d'organes de presse privés, nous avons près d'une cinquantaine de télévisions, les radios sont encore plus nombreuses, on peut en avoir près d'une centaine. Mais ce sont les journaux, il y en a beaucoup qui ne publient plus, qui se sont pratiquement éteints si vous voulez, et nous sommes dans l'ordre d'une trentaine de journaux qui fonctionnent encore aujourd'hui. Donc, la liberté de la presse chez nous, elle est là, elle se palpe, elle se vit par les journalistes.

La deuxième tendance que nous révèlent nos entretiens révèlent que la liberté de la presse n'existe pas en République du Congo car les journaux privés peuvent s'exprimer librement que lorsqu'il s'agit de faire les louanges du pouvoir en place. Cette tendance est soutenue par Christophe Moukouéké qui affirme :

> J'ai envie de dire que la presse n'est pas effectivement libre. Oui, vous êtes libre quand il s'agit de louer le pouvoir en place, vous dites que tout va bien, le pays est bien géré, la gouvernance politique et économique se passe très bien. Quand vous parlez ainsi, quand vous louez le pouvoir en place, quand vous les flattez, quand vous faites pratiquement ce qu'on appelle le culte de la personnalité, en ce moment-là la presse est libre. Vous serez sûrs, vous les journalistes, d'être libres si vous travaillez dans ces conditions. Vous serez même d'ailleurs félicités mais en réalité c'est pas celle-là la liberté de la presse. C'est parceque dans notre pays lorsque vous decidez d'observer les faits, la manière dont le pays est géré aux plans politique, économique et social, etc.Vous dites des choses que vous constatez,vous faites des critiques plus ou moins sevères, eh bien dans ce cas-là, vous allez rencontrer le pouvoir en place en face de vous .

1.3.2. Résultas obtenus à travers l'analyse de contenu des entretiens avec les lecteurs de la presse écrite congolaise.

Nous allons faire ici une présentation des résultats obtenus à travers les entretiens que nous avons réalisés avec les lecteurs de la presse écrite congolaise pour compléter les informations que nous avons recueillies grâce à notre enquête par questionnaire pour tenter de répondre à notre deuxième question de recherche qui vise à déterminer comment la presse écrite privée congolaise contribue à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique. Dans un pays qui a choisi l'instauration d'un système démocratique, il est nécessaire que les citoyens soient informés sur la question relative aux idéaux démocratiques et à la gestion des affaires publiques. C'est ce rôle que devrait jouer une presse libre et indépendante dans une société démocratique. Nos entretiens se sont principalement articulés autour de l'impact de la presse écrite privée congolaise sur la formation citoyenne de l'opinion publique sur les questions liées au respect des principes et des valeurs démocratiques en République du Congo.

Ces entretiens révèlent que c'est grâce à la presse écrite privée que de nombreux citoyens congolais qui n'appartiennent à aucune formation politique sont informés des programmes et autres activités des candidats et partis politiques en période électorale. C'est grâce à ces informations qu'ils peuvent faire un choix de vote, comme le souligne Bernard Mahoungou Ngoma :

> En tout cas, c'est grâce à la presse que je suis informé des programmes de tous les candidats. C'est à partir de ces informations que je fais le choix du candidat qui m'a le plus convaincu en fonction de ses réalisations, je veux dire de ses œuvres sur le terrain. Quand les médias parlent constamment de ce qu'a pu réaliser ce candidat et de l'impact des ses réalisations sur le quotidien des Congolais, ce candidat a des fortes chances de bénéficier de mon vote.

Cet argument est aussi va dans le même sens que celui de Joseph Olandzobo qui souligne :

> Je fais pleinement confiance à la presse, plus particulièrement à *La Semaine Africaine,* un journal très crédible. Je suis convaincu que lorsque ce journal fait un focus sur le programme d'un candidat, ces informations sont très crédibles. Alors pourquoi ne peux-je pas me baser dessus pour faire le choix de mon vote ?

Ces entretiens révèlent aussi que certains citoyens ne sont pas vraiment influencés par la presse écrite privée dans leur choix de vote en période électorale. Ces citoyens suivent les consignes de vote donnés par les formations politiques auxquelles ils appartiennent, comme le souligne Jean-Pierre Mayoulou :

> Je suis un grand lecteur de la presse écrite congolaise et je ne manque pas un seul numéro de mon journal préféré *La Semaine Africaine,* mais je suis un fidèle sympathisant de l'UDH-YUKI. Vous comprenez, mon vote est influencé par les consignes de l'instance dirigeante du parti, pas par la presse, non, non et non .

Ces entretiens révèlent aussi que la contribution de la presse écrite privée à la formation de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique ne se limite pas seulement en période comme l'affirme Jean-Claude Tchitembo :

> C'est vrai que nous sommes tous conscients que le système démocratique permet à tous les citoyens de jouir de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales tel que recommandé par la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.Vous savez chez nous au Congo, nombreux ne sont pas informés de leurs droits. Nous avons longtemps été sous le joug du régime marxiste qui confisquait tous ces droits et aujourd'hui on a l'impression d'être encore dans ce système alors qu'on a opté depuis presque trois décennies pour un système libéral. Je pense que c'est grâce à la presse écrite privée que la plupart des Congolais sont informés ou sensibilisés sur leurs droits fondamentaux.

Nos entretiens nous révèlent aussi que la presse écrite privée joue un véritable rôle de pédagogie dans la mesure où elle forme les citoyens sur les droits et libertés fondamentaux. C'est ce que fait constater Julienne Nkaya en déclarant :

> C'est vraiment triste qu'à la base les Congolais ne soient pas vraiment informés de leurs droits les plus élementaires alors que ça fait plusieurs années déjà que nous sommes en démocratie. Je me demande bien quel est le rôle du ministère chargé de l'instruction civique ou bien celui de la justice et des droits de l'homme. Eh bien, c'est à la presse de jouer alors ce rôle à leur place dans la sensibilisation des citoyens sur leurs droits.

Après avoir présenté les résultats de notre étude, nous allons à présent procéder à leur analyse pour vérifier nos hypothèses de recherche.

CHAPITRE II : ANALYSE DES RÉSULTAS OBTENUS

Dans ce chapitre, nous allons analyser les résultats que nous avons présenté dans le chapitre précédent. Notre travail de recherche nous a permis de constater que le bihebdomadaire catholique continue ardemment à faire son bonhomme de chemin dans un paysage médiatique concurrentiel et dans un environnement sociopolitique qui ne favorise pas l'émergence d'une presse totalement libre et indépendante : « (…) *des hommes et des femmes peuvent se sentir encore fiers de voir cet outil on ne peut plus précieux poursuivre sa mission d'informer en*

toute neutralité, mais également de rapprocher en temps utile des cultures et courants de pensées parfois antagonistes »[432]. Les productions journalistiques sur l'actualité politique nationale expriment largement des prises de position et des attitudes allant de la dénonciation ou du soutien de certaines positions et décisions politiques à l'interpellation démocratique, en passant par les suggestions des pistes de solution à certains problèmes et l'intermédiation qu'elle a assurée quand il était nécessaire, que cela soit en faveur ou contre le pouvoir en place ou l'opposition. Il ressort de notre analyse des prises de position et des attitudes de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique congolaise qu'elle l'aborde avec le plus souvent des positions divergentes ou convergentes, sans parti pris pour un camp politique au détriment de l'autre. Ses productions journalistiques sur l'actualité politique nationale expriment largement des prises de position et des attitudes allant de la dénonciation ou du soutien de certaines positions et décisions politiques à l'interpellation démocratique,en passant par les suggestions des pistes de solution à certains problèmes et l'intermédiation qu'elle a assurée quand il était nécessaire, que cela soit en faveur ou contre le pouvoir en place ou l'opposition. Le bihebdomadaire catholique aborde sans complaisance et en toute liberté tous les sujets d'actualité politique nationale soit en soutenant tout ce qui contribue à la consolidation de la démocratie et de la paix ou en s'élévant contre certains comportements du pouvoir en place ou de l'opposition qui constituent une ménace à la paix et à la démocratie. Il n'hésite pas aussi à tirer la sonnette d'alarme sur la mauvaise gouvernance électorale et à s'impliquer pleinement dans la préservation de la paix et à proposer des pistes de solution dans la résolution des conflits politiques ou armés en appelant les bélligérants à la raison par le dialogue. Ces attitudes et ces prises de position dans le traitement de l'actualité politique nationale montrent clairement que le discours de *La Semaine Africaine* est marqué par une argumentation caractérisée par la pondération qui lui permet de garder une certaine distance vis-à-vis des opinions tranchées ou trop partisanes. Elle fait donc preuve de neutralité dans le traitement de l'actualité politique et constitue un espace d'expression de toutes les sensibilités politiques congolaises, sans distinction aucune : « *La Semaine Africaine est le lieu d'expression des pluriels. Parceque nous restons convaincus que c'est la force centrifuge de tous les avis qui dessinera l'idéal du pays que nous voulons tous.Une opposition atone et une majorité en monologue sont appelées à s'exprimer. Nous leur donnons la parole* »[433]. Malgré sa pondération, la neutralité du bihebdomadaire catholique a parfois été mise à une rude

[432] Aristide Ghislain NGOUMA, op.cit.
[433] Albert MIANZOUKOUTA, in *La Semaine Africaine* n°3779 du vendredi 30 mars 2018.

épreuve à certaines périodes où ses prises de position face à certains événements sociopolitiques ont poussé certaines personnes à affirmer qu'il favorise un camp politique contre un autre. Refusant de rester indifférente à ces critiques qui remettent en cause sa ligne éditoriale, *La Semaine Africaine* tente d'y répondre en ces termes : « (…) *Pour avoir mis successivement, pendant deux numéros, l'ancien chef de l'État à la une de notre journal, un certain nombre de lecteurs en ont conclu que nous travaillons avec le leader du PCT. Et l'on nous a fait la vive remarque que le journal de l'Église doit être neutre. Nous nous sommes démandés ce que c'est que la neutralité. La neutralité, n'est-ce pas ne rien faire ? Avec cette édition, on nous accusera peut-être d'avoir été acheté par…..(…)* »[434].

Tentant toujours de justifier sa neutralité, le bihebdomadaire catholique fait constater : « *Ce n'est pas la première fois que l'on essaie d'attribuer à La Semaine Africaine,une étiquette politique qui ne correspond à rien de ce qu'elle est ou du moins, de ce que notre journal essaie d'être et de dire depuis quarante ans. Aujourd'hui, on dit et on écrit ici ou là que nous sommes alignés sur l'opposition. Il faut vraiment nous avoir bien mal lu pour formuler un tel jugement (…) Ce que nous condamnons dans les pratiques d'un parti,il est bien clair que nous ne saurions en aucune façon, l'approuver dans celles du parti adverse (…)* »[435].

Dans son éditorial du 16 au 22 janvier 1992, *La Semaine Africaine* déclarait déjà : « *Beaucoup de nos lecteurs se demandent quelle est,en définitive, la position politique de La Semaine Africaine. Notre langage n'est pas toujours clair (…) La Semaine Aficaine n'a ni parti, ni militants. Elle est sur la colline une corne de brume qui appelle en vain, dans l'espérance. Nous ne soutenons ni un parti, ni un groupe de partis. Nous soutenons la démocratie chez nous, et chaque fois qu'un coup dur est porté contre celle-ci, nous en souffrons du fond de notre âme comme tous les autres Démocrates de ce pays* ». Nous pouvons reconnaître que depuis sa fondation en 1952, *La Semaine Africaine* a toujours tenté de faire de son mieux pour respecter la mission qu'elle s'est assignée en informant sans relâche le public de tout ce qui se passe dans la sphère politique congolaise grâce à l'instauration d'une sorte d'espace public nécessaire à l'expression libre des opinions des citoyens qui sont appelés à jouer un rôle actif dans les affaires publiques à travers les débats. L'espace public qui émerge au Congo est tout à fait différent de la sphère intermédiaire que Jürgen Habermas conçoit comme un espace de concertation démocratique qui, étant constituée historiquement à l'époque des "*Lumières"*

[434]Joachim Mbanza, in *La Semaine Africaine* n°2105 du jeudi 23 janvier 1997, p.3.
[435] Joachim MBANZA, in *La Semaine Africaine* n°1966 du jeudi 29 juillet 1993, p.3.

entre l'État et la société civile, a été pervertie par l'apparition de l'État-providence à partir du moment où les conflits d'intérêts privés se sont transformés en conflits politiques dont il n'a plus été possible de régler sur le plan de la sphère privée. L'espace public qui s'ouvre à la presse écrite privée congolaise en général et *La Semaine Africaine* en particulier au début des années 1990 pour exercer la mission d'informer le public peut être considéré comme un lieu accessible à tous et caractérisé par une omniprésence de l'information et de la communication. C'est donc un espace reconsidéré, élargi et désormais médiatisé qui symbolise avant tout l'omniprésence de l'expression contradictoire de toutes sortes d'opinions et d'informations. Il s'agit d'un espace beaucoup plus large qui met en action un grand nombre d'acteurs intervenant publiquement et libres de débattre d'un nombre beaucoup plus grand de sujets, tout en ayant le sentiment de prendre une part active à la vie politique du pays.

Avant d'aborder notre question de recherche qui vise à savoir comment la presse écrite privée congolaise contribue à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique, nous allons d'abord de façon briève tenter de cerner la notion d'opinion publique. Considérée comme étant l'esprit majoritaire dans une population, l'opinion publique est essentiellement constituée par les jugements que les individus portent sur les questions d'actualité qui sont traitées par les médias.Tentant de définir la notion de l'opinion publique, Patrick Charaudeau déclare : « *L'opinion publique se construit dans la relation entre instance de production et instance de réception. L'opinion appartient au vaste domaine du "croire", c'est-à-dire à ce qui n'est pas en prise directe avec l'action mais avec l'imaginaire de savoir dans lequel le sujet peut exercer son jugement* »[436]. On peut se demander alors comment faire pour déterminer l'impact des médias sur l'opinion au sein d'une société lorsqu'on se retrouve dans un contexte comme celui de la République du Congo où la presse n'est lue que par une petite partie de la population, et qu'il n'existe à ce jour aucun institut de sondage ni d'étude fiable sur le lectorat de la presse écrite. Exception est faite ici des initiatives menées dans ce sens par le bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* pour avoir une connaissance sur les individus qui constituent son lectorat. Bien que la presse écrite soit de nos jours devenue un indicateur des tendances de l'opinion dans certains pays africains, il est encore difficile dans les conditions actuelles du Congo de déterminer avec exactitude si elle peut être considérée comme le guide de l'opinion.

[436] Patrick CHARAUDEAU, Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social, op.cit, p.95.

Cependant, on peut tout de même reconnaître qu'un journal peut devenir le guide d'un plus grand nombre d'individus au-delà de son lectorat.

Au regard de tout ce que nous venons d'élucider, nous nous permettons dans le cadre de cette étude de nous poser la question suivante : comment *La Semaine Africaine* exerce t-elle son influence sur l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique dans un environnement où la presse n'est lue que par une petite partie de la population?

2.1. L'éditorial : la défense de 3 grands principes de la démocratie

Dans cette sous-section, nous allons d'abord analyser les résultats de notre étude que nous allons ensuite interpreter pour déterminer si la presse écrite privée congolaise exercerait ou pas une influence sur l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique. Comme nous l'avons déjà signifié dans ce travail de recherche (première partie, chapitre 1, p.21), la gouvernance démocratique est un concept qui fait référence à l'exercice et au contrôle du pouvoir par tous les individus, acteurs politiques ou acteurs de la société civile, ayant reçu mandat du souverain primaire, et à la place de choix que les citoyens doivent occuper dans le processus de construction de la société. Étant donné que la vie démocratique est régie par un certain nombre de principes, les médias, en tant qu'observateurs attentifs de la vie sociopolitique et socio-économique, doivent y jouer un rôle très important en véhiculant les courants de pensée qui sont susceptibles d'assurer le respect et la consolidation des valeurs ou des principes démocratiques. Parmi ces principes, on peut citer la bonne gouvernance électorale, notamment la tenue régulière d'élections libres et transparentes ainsi que la pluralité des partis et associations politiques; le respect des droits de l'homme et des autres libertés fondamentales comme la liberté d'expression et d'opinion, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans aucune forme de discrimination; la division et l'équilibre des différents pouvoirs, la pluralité et le libéralisme médiatique, la liberté syndicale et l'existence d'une société civile active, etc. Ces principes sont d'une manière ou d'une autre les indicateurs de la bonne gouvernance que tout État doit viser lorsqu'il aspire à s'inscrire dans un système politique démocratique. Dans la mesure où tout État démocratique aspire à une bonne gouvernance, le respect et la mise en pratique de ces principes sont les conditions sine qua non du bon exercice de la gouvernance démocratique qui favorise l'implication de tous les citoyens dans la gestion des affaires publiques en les plaçant au cœur de toutes les préoccupations de la société. Nous estimons que l'existence d'une bonne ou d'une mauvaise gouvernance dans un pays dépend essentiellement de la capacité de ses gouvernants à gérer les affaires publiques mais aussi de leur manière de respecter les principes qui permettent la

participation de tous les citoyens à la construction de la société en adhérant aux politiques qu'ils mettent en place. Considérée comme le pouvoir du peuple par le peuple[437], la démocratie est à priori le mode idéal de gestion de la société que le Congo a choisi pour permettre à ses citoyens de prendre en main leur destin. Cependant, si les fondamentaux de la démocratie ne sont pas totalement remis en cause dans le pays, nous constatons tout de même que la mise en application des principes de la gouvernance démocratique est confrontée aux abus et dérapages de la part des gouvernants qui, au lieu de satisfaire les préoccupations du peuple, pourtant reconnu comme le seul dépositaire de tout pouvoir, se laissent parfois entraîner dans des actes de corruption, de détournement de fonds publics, de violation des droits de l'homme et des autres libertés fondamentales. Nous admettons ici que l'avènement de la démocratie qui a permis le retour du multipartisme en République du Congo a entraîné des profondes réformes politiques qui conditionnent désormais l'accession au pouvoir par la voie des urnes. Ainsi, ce principe de la démocratie nécessite donc l'organisation régulière des élections libres et transparentes pour permettre à ceux qui le méritent d'obtenir les suffrages du peuple afin d'exercer légalement le pouvoir. Il est donc important ici d'analyser comment ce principe de bonne gouvernance électorale est appliqué en République du Congo.

2.1.1. La gouvernance électorale

Depuis le déclenchement du processus de démocratisation au début des années 90, les élections sont régulièrement organisées en République du Congo. Pour avoir des élections libres, transparentes et démocratiques, il faut, d'une part, réunir toutes les conditions administratives et politiques susceptibles de garantir leur bonne organisation et leur bon déroulement. D'autre part, il y a une nécessité pour les citoyens de disposer d'un accès suffisant à l'information relative aux candidats et au déroulement des opérations de vote dans le but de leur garantir que leur choix est posé en connaissance de cause[438]. Il est évident qu'il se pose encore un véritable problème en ce qui concerne la gouvernance électorale en République du Congo, compte-tenu des irrégularités qui entâchent souvent l'organisation des élections et le manque de transparence. On assiste encore, malheureusement, à des simulacres d'élections aux résultats connus d'avance à cause de l'incapacité du pouvoir en place à prendre en compte les revendications repetées de l'opposition afin de trouver une solution

[437] Cette définition qui émane du président américain Abraham LINCOLN est universellement reconnue comme la plus adaptée à ce concept.
[438] Marie-Soleil FRÈRE, « *Pas d'élections démocratiques sans médias libres et pluralistes* », De Boeck Supérieur, « Afrique contemporaine », 2011/4 (n°240), p.152-155.

définitive à l'épineux problème de la gouvernance électorale au Congo[439]. Témoin du processus électoral dans un pays qui est encore en plein apprentissage de la démocratie, la presse écrite privée joue un rôle important dans la dénonciation des mauvaises pratiques politiciennes. C'est dans ce sens que *La Semaine Africaine* se donne le devoir de dénoncer toutes les défaillances observées dans la gestion des affaires électorales et la mission d'informer les citoyens sur tout ce qui se passe autour des élections, en assurant la couverture des activités des différents candidats et partis politiques. Elle s'est aussi donnée, en période électorale, la mission d'instaurer une sorte d'espace de débats contradictoires, sans aucune discrimination, entre le pouvoir en place et l'opposition. Le bihebdomadaire catholique se constitue donc en une sorte de plate-forme permettant aux citoyens d'accéder facilement aux informations susceptibles de leur faire connaître les programmes et les positions des différents partis politiques et leurs candidats.

En dehors de la gouvernance électorale, il existe d'autres principes qui doivent être respectés pour garantir la bonne gouvernance démocratique. C'est ainsi que nous allons à présent aborder l'un de ces principes, c'est-à- dire le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs comme gage de la bonne gestion des affaires publiques.

2.1.2. Le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs comme fondement de la bonne gestion des affaires publiques

La gestion des affaires publiques concerne tous ceux qui ont reçu directement ou indirectement le pouvoir du peuple pour satisfaire ses préoccupations. Conçue comme la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières pour un développement équitable et durable, la bonne gestion des affaires publiques requièrt l'existence d'un environnement favorisant le respect des principes démocratiques[440]. Le principe de séparation de pouvoir joue un rôle essentiel dans le processus qui vise à garantir la bonne gestion des affaires publiques, tant sur le plan sociopolitique que socio-économique. Ce principe met en exergue trois sortes de pouvoirs jouant des rôles différents mais complémentaires : il s'agit respectivement des pouvoirs

[439] Depuis 2002, le pouvoir en place n'a cessé de manifester une volonté de fouler au pied les revendications de l'opposition quant à l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes. Les différents scrutins présidentiels et législatifs organisés au Congo entre 2002 et 2016 ont souvent été l'objet des contestations de l'opposition qui reproche au pouvoir de vouloir manipuler les résultats en sa faveur grâce aux mauvaises pratiques de la Conel. Cf. les éditoriaux et des Unes de *La Semaine Africaine* dans les numéros tels que le n°3061 du 1er janvier 2011, n°3228 du 25 septembre 2012, n°3544 du 13 novembre 2015, n°3547 du 24 novembre 2015.

[440] Définition contenue dans l'article 9 de l'accord de partenariat signé le 23 juin 2000 à Cotonou au Bénin entre l'ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et la CE (la Commission Européenne).

exécutif, législatif et judiciaire. Le pouvoir exécutif est représenté par le gouvernement à qui le peuple délègue son pouvoir par le biais des élections pour servir ses intérêts et satisfaire ses besoins. Quant au pouvoir législatif, il est représenté par le parlement, notamment l'Assemblée nationale et le Sénat, constitué des représentants élus par le peuple et dont l'une des principales missions est de veiller au contrôle de l'action menée par l'exécutif pour le bien-être du peuple. Enfin, le pouvoir judiciaire est à son tour incarné par la justice et a pour mission principale de sanctionner tous ceux qui sont reconnus coupables de délits. Malgré l'existence de ce principe qui autorise la séparation de ces trois pouvoirs, sa mise en pratique en République du Congo est dans la plupart du temps soumise à une contradiction avec les objectifs de la gouvernance démocratique dans la mesure où les pouvoirs législatif et judiciaire ne jouent pas pleinement leur rôle de contre-pouvoir vis-à-vis de l'exécutif. Nous pouvons admettre que la promotion de la gouvernance démocratique favorise l'émergence d'autres acteurs dans le jeu démocratique pour mettre en place des nouveaux contre-pouvoirs susceptibles d'exercer une pression sur le pouvoir exécutif au cas où l'opposition et les pouvoirs législatif et judiciaire ne jouaient pas pleinement leurs rôles. Dans ce contexte, les médias indépendants constitueraient donc une véritable alternative comme le préconise Renaud De la Brosse: « *Presse écrite,radio et télévision, constitueraient (…)"le quatrième pouvoir", et joueraient aux côtés des pouvoirs exécutif,législatif et judiciaire, un rôle essentiel dans la vie politique des États modernes et dans les relations internationales »*[441]. La responsabilité sociale de la presse[442] permet au journaliste d'être considéré comme l'œil de la société puisque son rôle est celui de mettre à la disposition des citoyens des informations fiables sur tout ce qui se passe autour d'eux, c'est-à-dire sur les plans sociopolitique et socio-économique, et sur tout ce que font les institutions de leur pays en matière de gouvernance. Nous pouvons donc comprendre pourquoi *La Semaine Africaine* s'est engagée dans la dénonciation des abus et des dérapages des gouvernants dans la gestion des affaires publiques.

Comme nous l'avons déjà souligné, les valeurs universelles de la démocratie obligent tous les États à s'engager aussi dans la promotion et le respect des droits humains et de toutes les autres formes de libertés fondamentales.

---

[441] Renaud de LA BROSSE, Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique, op.cit., p.36.

[442] La responsabilité sociale des médias est une théorie qui fut officiellement instituée aux U.S.A en 1947 après la constitution d'une Commission de la liberté de la presse. Cette théorie repose sur le postulat selon lequel les médias devraient être soumis à certaines obligations déontologiques contrôlées par la justice et qui ne remettraient pas en cause leur droit à la liberté ou leur indépendance. Il s'agit donc pour les médias de remplir certaines fonctions sociales qui consistent entre autres à mettre à la disposition du public une information précise et compréhensive de l'actualité quotidienne dont le traitement doit être objectif ; constituer un espace d'échanges, de débats ou de critiques en donnant la possibilité à chaque individu, sans aucune forme de discrimination, d'exprimer librement ses opinions.

2.1.3. Le principe du respect et de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales

L'un des principes fondamentaux de la gouvernance démocratique est l'obligation faite à tout Etat de garantir, d'une part, l'indépendance du système judiciaire en favorisant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination aucune de sexe, d'ethnie, d'appartenance politique ou religieuse et, d'autre part, de mettre en place tous les mécanismes et réunir toutes les conditions possibles pour permettre le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ce principe de la gouvernance démocratique fait aussi obligation à tous les États à s'engager dans la mise en œuvre des conditions garantissant l'exercice à tout citoyen du droit à la liberté d'expression et d'opinion mais aussi le droit à la liberté de manifestation et de réunion. Un des droits fondamentaux de l'homme, la liberté d'expression et d'opinion exige la mise en œuvre de deux des vecteurs les plus incontournables de la gouvernance démocratique, c'est-à-dire l'accès à l'information pour tous les citoyens et l'amélioration de cette information. Dans ce contexte, l'implication de la presse revêt un caractère important dans la mesure où elle est appelée à mettre à la disposition des citoyens des informations susceptibles de leur permettre de comprendre le système dans lequel ils vivent afin d'agir, c'est-à-dire en appelant les citoyens à participer au processus de prise des décisions appropriées d'une manière active et responsable. Cela contraste avec le rôle joué par la presse sous le régime du parti-État qui a régné pendant plusieurs décennies en République du Congo où la propagande occupait une place centrale dans la grille des programmes conçue exclusivement pour endoctriner le peuple[443]. Cette situation a commencé à changer grâce aux mutations sociopolitiques qui ont lieu à partir du début des années 1990 suite aux fortes aspirations du peuple congolais à la démocratie. Ces mutations ont permis l'émergence d'une presse privée qui a largement contribué au passage d'une presse longtemps utilisée comme instrument de propagande à une presse libre et consciente des enjeux majeurs du moment,tout en permettant aux citoyens de rompre avec l'esprit de résignation qui les a longtemps caractérisés face aux dérives autoritaires du pouvoir en place. Il est évident que peu de citoyens peuvent de nos jours se targuer de disposer d'un esprit critique dans un pays où ils ont à peine retrouvé la liberté d'expression et d'opinion et dont la presse a longtemps été

[443] La chaîne de télévision nationale et la radio nationale, aussi appelée à l'époque « *Voix de la Révolution congolaise* » diffusaient à longueur de journées des programmes destinés à former « les masses populaires » sur la doctrine du parti-État, le marxisme-léninisme. Un temps d'antenne beaucoup plus conséquent était accordé à des programmes destinés aux jeunes qui étaient automatiquement considérés comme militants du parti : il y avait des émissions destinés aux plus petits à l'école primaire avec le Mouvement National des Pionniers (M.N.P) et aux collégiens, lycéens et étudiants avec l'Union de la Jeunesse Socialiste du Congo (U.J.S.C).

instrumentalisée par les différents régimes au pouvoir. Le processus de démocratisation politique a favorisé l'émergence d'un espace public qui permet aux médias privés d'exprimer librement leurs opinions vis-à-vis de la gouvernance démocratique en République du Congo. Au regard de cette affirmation, nous nous interrogeons donc pour savoir si la presse écrite privée n'a pas, dans ce genre de contexte, significativement contribué à la formation de l'opinion publique. Une hypothèse est cependant à la base de notre réflexion : les journaux, en abordant régulièrement la question de la gouvernance démocratique qui touche tout le monde sans exception et étant lus par les citoyens, ont forcément une influence sur la formation de l'opinion publique, notamment en faveur de la gouvernance démocratique.Notre démarche ici consiste à analyser les résultats de l'enquête que nous avons menée à travers un questionnaire distribué exclusivement auprès des lecteurs de la presse écrite congolaise. Une véritable démocratie permet à chaque individu de jouir pleinement de la liberté de s'informer, d'exprimer ses besoins et ses désirs, de critiquer les décisions politiques quand il le faut, de faire des propositions dans la gestion des affaires publiques. La participation des citoyens à la vie démocratique passe par l'acquisition d'informations pouvant leur permettre d'exercer leur citoyenneté. Les médias doivent donc jouer leur rôle d'informer les citoyens afin de les éclairer sur les enjeux du moment. Il est donc nécessaire que cette information que les médias doivent mettre à la disposition des citoyens soit caractérisée par le pluralisme qui est une des conditions de l'exercice de la démocratie. Nous nous sommes tout d'abord posé la question suivante : la presse écrite privée contribue t-elle réellement à l'orientation de l'électorat ou de l'opinion publique pendant la période électorale ?

En période électorale, les médias doivent jouir de leur liberté d'informer afin de diffuser une information équitable et honnête pouvant permettre aux individus d'exercer parfaitement leurs droits civiques et un choix raisonné. Ils doivent aussi, au nom de l'intérêt général des populations, de façonner, de mobiliser et d'orienter l'opinion publique dans les choix à faire pendant la période électorale. S'agissant de la question liée à la gestion des affaires publiques, *La Semaine Africaine* ne cesse de pointer du doigt d'une part la mauvaise gouvernance économique qui est la principale cause de la faillite des entreprises d'État qui entraîne inévitablement le chômage exponentiel dans le pays, le non paiement des droits des agents de ces entreprises, le non respect du droit à la pension de retraite,etc. Elle dénonce régulièrement la mauvaise gestion des affaires publiques en révélant à l'opinion publique certaines affaires de gabegie financière qui devraient permettre à la justice de prendre le relais en ouvrant des enquêtes contre les présumés coupables. Le bihebdomadaire catholique ne cesse aussi de

dénoncer les insuffisances des instances auxquelles le peuple a confié son destin en mettant un accent particulier sur le non respect du principe de la séparation des pouvoirs qui serait à la base de la mauvaise gouvernance politique et de l'impunité. C'est donc dans ce sens que *La Semaine Africaine* déclare dans une de ses publications : « *On serait dans une démocratie où les institutions fonctionnent normalement, on aurait déjà eu un chapelet d'enquêtes judiciaires et de procès à grands rebondissements (…) Il faut manquer de patriotisme pour ne pas se scandaliser devant une telle gabegie (…) Le spectacle auquel on assiste et qui a plongé en un temps record le peuple dans la misère donne l'impression que la démocratie est synonyme de laisser-aller. Le jour où certains responsables politiques seront obligés d'aller rendre compte de leur gestion devant la justice, peut-être qu'il y aura un ressisissement, une prise de conscience* »[444].

Dans une société où l'oralité prime sur l'écriture, la rumeur ou la radio-trottoir est considérée comme un média parallèle qui permet aux citoyens de s'informer au quotidien[445]. Ces personnes estiment donc que les informations que la presse met à leur disposition viennent tout simplement dans la plupart des cas renforcer les opinions préexistantes. Quant à la question relative au respect et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, *La Semaine Africaine* a toujours dénoncé les abus et dérapages de la part du régime au pouvoir. Dans ses productions journalistiques, elle consacre régulièrement un grand nombre d'articles qui lui permettent de dénoncer les violations flagrantes des droits de l'homme et la confiscation des libertés fondamentales en République du Congo. Le journal catholique met en scène un certain nombre de situations liées aux problèmes des droits et libertés fondamentales afin d'éveiller la conscience de ses lecteurs en particulier et des citoyens congolais en général. C'est dans ce contexte que *La Semaine Africaine* n'a cessé de dénoncer le musellement de la presse privée et l'interdiction d'accès aux médias publics des voix discordantes au discours officiel des gouvernants alors que la gouvernance démocratique recommande à tout État de garantir la liberté de la presse, la liberté d'opinion et l'accès à l'information à tous les citoyens. Loin de toute indifférence face à l'injustice que subit

[444] Joachim MBANZA in *La Semaine Africaine* n°2046 du jeudi 2 novembre 1995, p.1.

[445]Ces personnes affirment être souvent informées par le biais des rumeurs émanant de la rue ou de ce qu'on appelle communément au Congo par « la radio-trottoir ». Dans le contexte particulier du Congo, la radio-trottoir ou la rumeur qui est un moyen de communication qui se fait du bouche à oreille occupe une place très importante dans l'espace public pour pallier les insuffisances des médias officiels. La radio-trottoir permet souvent aux citoyens à la fois d'instaurer une sorte d'espace de débat et d'information sur certains sujets « sensibles » passés sous silence par les médias traditionnels, c'est-à-dire les médias audiovisuels et la presse écrite.

régulièrement le peuple, *La Semaine Africaine* tente d'éclairer l'opinion publique sur le respect et la promotion des droits et libertés fondamentaux de tous les citoyens.

2.2. L'enquête par questionnaire : 3 figures de lecteur-électeur

La problématique de l'influence des médias sur l'opinion publique, selon Rémy Rieffel,[446] demeure jusqu'à ce jour un problème complexe dans la mesure où il est soumis à plusieurs interprétations qui ne laissent encore aucune place à une certitude sur ce point, en attendant que des études de terrain plus approfondies soient menées pour faire progresser les connaissances. Contrairement à tout ce qui se passait dans le processus de communication médiatisée où l'émetteur était au centre de tout processus de communication[447] et que le récepteur était considéré comme une cible fixe sur laquelle on lançait tout, les nouvelles théories de la communication permettent au récepteur de jouer dorénavant un rôle actif manifeste qui doit être pris en considération[448]. Cela nous pousse à croire que le récepteur n'est plus un individu passif « *que les contenus des communications façonneraient à leur image*»[449]. Le récepteur n'est plus considéré, comme le révèlent de nombreuses enquêtes, comme « *une cire molle dans laquelle les contenus des médias s'imprimeraient sans résistance; il réagit, filtre et conforte ses impressions à celles d'autrui* »[450]. Les journalistes écrivent en général pour informer le public[451] et il est évident que les citoyens qui ne disposent pas de connaissances sur tout ce qui a trait à leur vie quotidienne, notamment dans les domaines sociopolitique, socio-économique et socio-culturel, tirent des médias la plus grande partie de leurs informations. Les journalistes et les lecteurs sont engagés dans une sorte de processus de transaction où les premiers (les journalistes) jouent un double rôle de témoins du monde et d'interpellateurs d'un public citoyen, tandis que les autres (les lecteurs) jouent de leur côté un rôle réactif de miroir et utilisent les médias comme des tribunes d'interpellation démocratique, des couroies de transmission de leurs opinions et jugements sur le fonctionnement des pouvoirs publics[452]. L'espace public devient donc le lieu où les informations sont diffusées pour être accessibles à un plus grand nombre de personnes mais aussi pour agir sur les opinions privées et publiques. Au Congo où le secteur audiovisuel tarde

---

[446] Rémy RIEFFEL, Sociologie des médias, op.cit, p.45.
[447]La communication étant conçu comme un processus à sens unique allant de l'émetteur au récepteur.
[448] Rapport de l'Assemblée des evêques du Québec, cité par Philippe MABIALA, op.cit., p.207.
[449]*Ibid*, p.208.
[450] Albert KIENTZ, op.cit., p.60.
[451] Dans la communication médiatique, l'instance de réception qu'on appelle le public se différencie selon le support de transmission : "lecteurs" pour la presse,"auditeurs" pour la radio,"téléspectateurs" pour la télévision.
[452] *La Semaine Africaine* met à la disposition de ses lecteurs un espace qui leur permet d'exprimer librement leurs opinions à travers les rubriques « Point de vue » et « Tribune libre ».

encore à se libéraliser totalement malgré l'existence de quelques chaînes de télévision et de radio privées qui se sont ajoutées aux médias publics mais qui sont malheureusement détenues par des proches du pouvoir en place, la presse écrite privée fait donc l'objet de toute l'attention du public. C'est ainsi que cette presse écrite privée se retrouve aujourd'hui au centre de la question liée à la formation de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique en République du Congo. À cause du taux d'analphabétisme qui est plus élevé en zone rurale qu'en ville et du fait que peu de gens s'intéressent à la lecture des journaux[453], le public[454] cible, c'est-à-dire le lectorat de la presse écrite congolaise, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, est essentiellement constitué des citadins dont le niveau d'instruction se situe entre le secondaire et le niveau universitaire. Organe représentatif de la presse écrite privée congolaise, *La Semaine Africaine* est l'unique journal au Congo qui dispose d'un lectorat disseminé sur toute l'étendue du teritoire national grâce au vaste réseau de l'Église catholique qui facilite l'acheminement de ses publications même dans les zones difficilement accessibles. La presse écrite privée joue un rôle très important dans la sphère publique congolaise dans la mesure où elle contribue largement à l'orientation de l'opinion publique sur tout ce qui relève de ses droits et de l'intérêt général du pays. En se saisissant d'un problème dont elle informe le public, la presse écrite privée rapporte des faits qui dévoilent ce que font les gouvernants et ce qu'ils ne font pas en revelant les scandales qui peuvent non seulement éclairer l'opinion de ce public mais aussi impacter son comportement vis-à-vis de ceux qui ont la charge de gérer les affaires publiques. Cela nous permet de comprendre que les médias rendent généralement compte de leur propre imaginaire en créant souvent leurs propres événements qu'ils ont tendance à imposer à leur public cible comme étant le reflet de ce qui s'est réellement passé dans l'espace public. Les médias définissent donc les problématiques qui leur permettent de proposer à leur public cible leur propre miroir social,comme le souligne Patrick Charaudeau : « *L'instance médiatique impose au citoyen une vision du monde qui à la fois est ordonnancée à sa manière et présentée comme si elle était la vision "naturelle" du monde. L'instance de réception y trouvera des repères, et c'est de cette rencontre qu'émergera l'opinion publique* »[455]. Cette tendance qu'a la presse de pouvoir définir les problématiques ou les sujets qui feront la Une de l'actualité renvoie à ce qu'on appelle l'agenda-setting ou l'agenda des mass-media sur l'opinion publique. La

[453] Notre observation nous a permis de constater qu'en Afrique subsaharienne francophone et au Congo en particulier, le public cible des médias audiovisuels, c'est-à-dire de la radio et de la télévision, est beaucoup plus grand que celui de la presse écrite.
[454]Le public est considéré ici comme un ensemble d'individus concernés par une question donnée et dont le pouvoir se limite à soutenir ou à s'opposer aux décideurs.
[455] *Ibid*, p.163.

manière dont les médias présentent les sujets d'actualité qu'ils traitent contribuent largement à la conception et à l'influence de l'opinion publique, dans la mesure où, selon Rémy Rieffel[456], ils peuvent soit imposer les thèmes à l'ordre du jour et produire du conformisme,soit élargir le débat et favoriser le pluralisme des opinions. L'instance de production,c'est-à-dire les médias, n'hésite pas à présenter les informations selon ses propres interprétations des phénomènes sociaux et ce sans souvent tenir compte du point de vue des récepteurs qui ne sont d'ailleurs pas physiquement présents dans la relation d'échange qui a lieu pendant la communication médiatique pour établir une sorte de dialogue pouvant la pousser à compléter ou rectifier la présentation de son information[457]. Les résultats de notre enquête dont l'objectif visait à déterminer comment la presse écrite privée contribue à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique en République du Congo nous ont permis d'identifier deux types d'individus : ceux qui sont régulièrement exposés aux médias et ceux qui le sont occasionnellement. Les individus régulièrement exposés aux médias sont préconditionnés par un certain nombre de critères comme l'intérêt manifeste pour la politique et la recherche quotidienne des informations. Quant à ceux qui sont moins exposés aux médias, ils ne sont pas caractérisés par la recherche active des informations au quotidien. Ces résultats font ressortir trois principaux cas de figure:

Le premier cas de figure est celui qui nous permet de constater que la presse écrite privée influence de façon directe et indirecte les opinions et le comportement des individus pendant la période électorale. Il est évident qu'en République du Congo la corruption et les clivages ethno-régionalistes sur lesquels se basent la plupart des formations politiques ont toujours été des facteurs déterminants dans l'influence des choix de certains citoyens pendant les élections. Il n'est donc pas rare de voir certains candidats aux différents scrutins faire recours à la corruption des électeurs pour influencer leurs choix de vote ou de voir certains électeurs choisir un candidat non pas pour son programme mais plutôt parcequ'ils appartiennent à un même groupe ethnique ou à une même région[458]. Notre enquête nous a permis d'identifier deux types d'électeurs : les électeurs affiliés à un candidat ou à un parti ou association politique, d'une part, et les électeurs qui ne sont affiliés ni à un candidat ni un parti ou association politique, d'autre part. Il est évident qu'en période électorale, de nombreux citoyens sont souvent perdus et certains d'entre eux cherchent activement les informations sur

[456] Rémy RIEFFEL, Sociologie des medias, op.cit, p.43
[457] Patrick CHARAUDEAU, Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social, op.cit, p.87
[458] Certes, l'appartenance ethnique ou régionale n'ést pas une des variables de notre enquête, il est quand même nécessaire de souligner ce fait qui est une des caractéristiques des sociétés africaines au sud du Sahara en général et du Congo en particulier.

la campagne électorale. On peut alors se poser la question de savoir où les électeurs trouvent-ils les informations sur les programmes des formations politiques et les candidats de leurs circonscriptions électorales ?

Les résultats de notre enquête révèlent que *La Semaine Africaine* tente, en période électorale, d'informer les citoyens de l'importance des élections dans un pays où l'apprentissage de la démocratie se fait encore non sans difficultés. Grâce au rôle important qu'elle joue dans la médiatisation des élections pour éclairer le public, la presse écrite privée congolaise est devenue une plate-forme permettant aux partis politiques et aux différents candidats de faire connaître leurs programmes et facilite l'accès aux informations pour donner aux citoyens qui y tirent la plus grande partie de leurs informations la capacité d'être de plus en plus conscients des différents enjeux des scrutins et d'exercer leur pouvoir de membre du peuple souverain. Les électeurs qui n'ont pas encore fait leur choix définitif sont beaucoup plus intéressés à suivre de près la campagne électorale grâce aux informations fournies par la presse. La plupart des participants à notre enquête affirment que c'est grâce aux analyses quotidiennes des journalistes sur les différents enjeux politiques qui sont au cœur de la campagne électorale qu'ils s'informent en apprenant des nouveaux éléments d'information qui sont très déterminants dans leur choix de candidats. Ceux qui ne sont ni attachés à un candidat ni affiliés à un parti ou une association politique affirment que leur attention est beaucoup plus attirée par les informations sur les activités ou le programme d'un candidat ou d'une formation politique qui bénéficie d'un degré de couverture médiatique beaucoup plus important que celui des autres (cf.tableau n°20, p.286). Les individus qui appartiennent à une formation politique affirment que malgré leur exposition aux médias pendant la campagne électorale, ils ne subissent pas vraiment les effets de l'agenda des médias dans un autre sens que celui du renforcement des opinions preétablies. En effet, le choix de ces individus se fait généralement autour des intérêts partisans au détriment d'un progamme ou d'un candidat présentant un projet de société pouvant répondre aux attentes des citoyens. Ce qui nous permet de croire que le fait d'appartenir à une formation politique impose à ces individus de voter pour le candidat désigné par une structure interne et les pousse à s'intéresser beaucoup plus aux informations qui ont un lien avec leurs intérêts politiques. Ces résultats révèlent que les médias congolais, plus particulièrement la presse écrite privée, influe fortement sur le comportement des citoyens en période de campagne électorale et nous estimons que cette influence peut s'accentuer de plus en plus dans le futur si l'on peut tenir compte de l'émergence d'un certain nombre de facteurs. Il s'agit donc des facteurs tels que l'importance

de la croissance de l'électorat dit « flottant », c'est-à-dire l'augmentation du nombre d'électeurs non affiliés aux formations politiques et qui n'ont pas encore fait le choix d'un candidat, le caractère versatile du comportement de certains électeurs appartenant à des formations politiques mais qui peuvent changer leur choix en s'exposant régulièrement aux médias qui sont au cœur de cette évolution ou pour une autre raison qui peut déterminer leur vote en fonction des enjeux politiques.

Le second cas de figure que fait ressortir notre enquête ne s'inscrit pas dans le cadre d'une période électorale car l'effet des médias sur le public ne peut se limiter que dans ce seul contexte. Il s'inscrit plutôt au-delà du contexte précis des élections en se focalisant sur la couverture des différents événements et des enjeux qui se déroulent sur une période beaucoup plus longue, c'est-à-dire dans le processus de communication à long terme. Il est question ici des préoccupations quotidiennes des citoyens, notamment la gestion des affaires publiques par les gouvernants, le respect des droits et libertés fondamentales, qui s'inscrivent dans un processus continu qui se déroule au sein de l'espace public. Il ressort de notre enquête que certains individus prêtent beaucoup plus leur attention aux informations qui ont un lien avec leurs centres d'intérêts et ne se laissent pas influencer par le système de sélection d'informations que les médias imposent au public. Les résultats de notre enquête (cf.tableau n°20, p.286) revèlent que 76 individus parmi les 103 personnes interrogées, soit 78,28 %, reconnaissent qu'elles subissent vraiment l'effet de l'agenda des médias qui consiste à hiérarchiser les événements et à considérer qu'un enjeu a plus d'importance aux yeux de l'opinion publique lorsque les médias lui accordent une grande attention. Ces résultats revèlent que les individus qui sont exposés aux médias peuvent sélectionner dans la masse d'informations provenant de ces médias les éléments qui suscitent leur plus grand intérêt. Les participants à notre enquête affirment que la presse écrite attire leur attention sur les questions liées à la gouvernance démocratique en République du Congo non pas parcequ'elle leur impose son système de hiérarchisation des informations mais c'est plutôt parcequ'elles s'y intérèssent déjà. Cela sous-entend aussi qu'en dépit du fait qu'ils soient exposés à ces informations sur la gouvernance démocratique auxquelles la presse accorde la priorité, ces individus affirment que l'agenda des médias n'influence pas leurs opinions sur la gouvernance démocratique dans un autre sens que celui de renforcer les opinions qui préexistent déjà chez eux. C'est ce que pense d'ailleurs Rémy Rieffel en soulignant que certains récepteurs s'exposent beaucoup plus naturellement à des contenus médiatiques qui ont tendance à renforcer leurs croyances ou leurs attitudes préexistantes. C'est d'ailleurs dans

ce sens qu'il déclare : « *L'exposition, l'attention et la perception des messages obéissent à un processus complexe de filtrage, qui va dans le sens du renforcement de nos opinions préalables* »[459]. Nous pouvons comprendre ici que le fait que les médias organisent probablement la hiérarchie des informations ne peut donc empêcher certains individus de les rejetter si elles n'ont aucun lien avec leur centre d'intérêts. Il est évident que les individus tirent des médias la plus grande partie de leurs informations mais ceux-ci sont libres d'y réflechir et d'y exercer leur esprit critique. Loin d'être exclusivement orientée par l'ensemble des informations qu'ils reçoivent des médias, l'opinion de ces individus est beaucoup plus sensibles au contenu de ces médias qui ont une implication dans leur vie quotidienne.

Le troisième cas de figure, enfin, révèle qu'en République du Congo, les individus les plus sensibles aux effets d'agenda sont ceux qui sont le plus exposés aux médias. C'est pour dire que ces individus subissent directement l'influence de la presse écrite privée dans la formation de leur opinion. Cette attention particulière que les médias accordent à un enjeu place fréquemment celui-ci parmi les problèmes les plus importants pour le pays et augmente son importance aux yeux de l'opinion publique. Par contre, les individus les moins exposés aux médias sont ceux qui résistent le mieux aux effets d'agenda des médias. 25 individus sur les 103 personnes interrogées, soit 27,81%, affirment qu'elles ne sont pas exposées aux médias au quotidien et ceux n'ont pas vraiment un impact direct sur eux. Ces résultats vont quasiment dans le même sens que le constat fait par Grégory Derville qui estime que la presse ne pourrait attirer l'attention des individus qui ne lisent pas régulièrement les journaux que lorsqu'il s'agit de couvrir des événements de très grande importance ou les plus marquants de l'actualité comme les commémorations nationales, les élections, les actes terroristes et les catastrophes naturelles. Il s'agit des événements qui nécessitent naturellement une attention particulière de l'ensemble des médias et suscitent un grand intérêt de la part du public en général.

Les résultats de notre enquête nous ont permis de comprendre que l'influence de la presse écrite privée congolaise sur l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique dépend d'un certain nombre de paramètres comme nous avons pu le constater à travers les trois cas de figure que nous venons d'élucider. Ce qui nous fait d'ailleurs penser à Grégory Derville qui estime que : « *si les médias peuvent avoir un impact, celui-ci vaut seulement pour*

[459]Rémy RIEFFEL, Sociologie des medias, op.cit, p.20

certains publics, dans certaines circonstances, et sous certaines conditions spécifiques »[460]. Pour répondre donc à notre question de recherche, nous pouvons sur la base des résultats de notre analyse affirmer que c'est en plaçant la question de la gouvernance démocratique au centre de la plus grande partie des informations qu'elle fournit aux citoyens qui en dépendent que *La Semaine Africaine* exerce son influence sur la formation de l'opinion publique en faveur de celle-ci. Le fait d'accorder beaucoup plus d'importance à certains sujets dans le traitement de l'information ou dans la couverture médiatique, la presse influe sur le comportement de certains individus et sur leur vision des choses, comme le souligne Rémy Rieffel en affirmant que la fonction d'agenda « *présuppose que la presse, la radio, internet, exercent un effet puissant et direct sur les citoyens et que ces derniers ne jouissent que de peu d'autonomie dans leur comportement* »[461]. La gouvernance démocratique étant un enjeu important pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui aspirent à un État de droit, ceux-ci dépendent en grande partie des informations qu'ils reçoivent de la presse écrite privée sur cette question qui se place au centre de leurs préoccupations majeures. Il est évident que la question de la gouvernance démocratique,en étant souvent au centre de l'actualité des médias et des conversations quotidiennes en République du Congo, touchent tous les citoyens sans exception, que l'on y soit intéressé ou non. En abordant régulièrement les sujets liés à la gouvernance démocratique, *La Semaine Africaine* tente d'orienter l'opinion publique qui fait aussi de cette gouvernance démocratique sa priorité. En jouant son rôle de contre-pouvoir, *La Semaine Africaine* rapporte des faits qui dévoilent certains scandales qui touchent les gouvernants et ne cesse de dénoncer leurs abus. Elle joue un rôle important dans l'éveil de l'esprit-critique et de la conscience citoyenne en sensibilisant les citoyens sur leurs droits fondamentaux. C'est grâce à cette conscience citoyenne que de nombreux Congolais, longtemps privés de parole sous le règne du parti-État, sont aujourd'hui devenus capables de prendre une part active aux débats sur les sujets liés aux enjeux sociopolitiques et socio-économiques et de dénoncer certaines pratiques qui sont contraires aux principes de la gouvernance démocratique en République du Congo. *La Semaine Africaine* tente d'inciter les citoyens à s'imprégner progressivement d'une nouvelle culture et à la prise de conscience collective de tous les enjeux sociopolitiques et socio-économiques afin de s'impliquer pleinement au processus de démocratisation en cours dans le pays. Il est évident que certains individus ne sont influencés par les contenus des médias que si les discours qu'ils véhiculent

[460]Grégory DERVILLE, op.cit, p.88

[461] Rémy RIEFFEL, Sociologie des medias, op.cit.

sont repris ou validés par des personnes auxquelles ils font totalement confiance. Nous pouvons donc comprendre que les médias n'influencent pas toujours directement le public comme le souligne Bamba Sidiki : *« Il va de soi que les thèses développées par certains journalistes trouvent des points d'ancrage dans la population lectrice qui se fait le véhicule de ces opinions par le biais de la communication interpersonnelle »*[462]. C'est aussi dans ce sens qu'Elihu Katz et Paul Lazarsfeld[463] postulent que l'influence des médias sur les individus n'est pas effective. Ils estiment que pour qu'elle soit effective, cette influence requièrt l'intermédiaire de certains individus qu'on appelle par "leaders d'opinion[464]". Katz et Lazarsfeld s'appuient sur leur théorie du two-step flow de la communication qui, quoique conçue pour l'analyse de l'étude d'une campagne électorale, peut aussi être adaptée à d'autres situations à court et à long terme. L'actualité n'étant suivie que par une minorité d'individus au sein de la population, ceux-ci s'approprient de plus en plus des informations faisant "la Une" de la presse pour alimenter leurs discussions au quotidien. C'est donc cette infime partie de la population qui n'est en revanche constituée essentiellement que des individus qui,d'une façon régulière, s'exposent plus que les autres aux médias pour rechercher les informations et qui, sans être forcément partisane, relaie ces informations auprès de ceux qui sont moins ou pas du tout exposés et avec qui ils interagissent au quotidien pour façonner ou modifier leur vision du monde. Plus informés et plus intéressés, peut-être aussi plus instruits, certains individus possèdent un niveau plus élevé d'esprit-critique par rapport aux autres et plus de connaissances sur les questions majeures de la vie sociopolitique et socio-économique. Étant plus exposés aux médias que les autres individus avec qui ils ont des conversations interpersonnelles, ils reçoivent et assimilent les informations diffusées par les médias et les

[462] Bamba SIDIKI, Presse écrite et émergence de l'espace public en Côte d'Ivoire : entre idéal démocratique et propagande politique, Thèse de doctorat en sciences de l'Information et de la Communication, université de Bordeaux 3, 2010, p.14.

[463] Elihu KATZ et Paul LAZARSFELD, Personal Influence, New York : The Free Press,1955.Trad.fr.Influence personnelle. Ce que les gens font des medias, Armand Colin/INA, 2008. C'est dans cet ouvrage que ces deux auteurs, selon www.wikipedia.com, ont développé la théorie dite de la communication à double étage (two-step flow theory) ou « two-step flow of communication » en remettant la théorie du « pouvoir des médias » tout en proposant la vision dite « des médias faibles ». Dans l'analyse de leur étude qui porte essentiellement sur l'influence des médias lors de la campagne électorale des présidentielles, KATZ et LAZARSFELD postulent que les médias n'exercent directement qu'une faible influence sur les individus. Pendant les élections, le choix du vote des individus, qui sont donc peu perméables aux contenus des médias, est beaucoup plus influencé par celui de leur entourage. Dans cet entourage, il y a des individus qui sont plus exposés aux médias et plus influents que les autres : les leaders d'opinion. Ce sont donc ces individus qui reçoivent les infos diffusées par les médias, les filtrent, les interprètent et les relaient à d'autres individus au cours des conversations interpersonnelles au quotidien. C'est donc par ce processus que l'influence des médias devient effective sur l'ensemble du public.

[464]KATZ et LAZARSFELD (1955), cités par Stéphane LAURENS, « *L'œuvre oubliée en psychologie de Paul Lazarsfeld* » in Bulletin de Psychologie 2010/4 (n°508), pp.279-287, mis en ligne sur www.cairn.info, considèrent les leaders d'opinion comme des personnes qui, par leur comportement ou leur position, ont une emprise sur leur entourage. On peut les retrouver dans chaque couche sociale et ils exercent généralement leur influence sur des individus avec qui ils intéragissent au quotidien.

leur relaient ensuite. L'influence que les leaders d'opinion exercent sur les autres individus à travers les relations interpersonnelles sont beaucoup plus éfficaces que celle des médias car ils peuvent adapter leur discours par rapport à leur cible afin de toucher le plus grand nombre d'individus. Le bihebdomadaire catholique s'est constitué en une sorte de plateforme de diffusion des opinions et des avis exprimés par les hommes et les femmes sans exclusive capables d'éclairer la lanterne de ses lecteurs par des débats contradictoires ou à travers ses rubriques de libre expression, notamment « *Point de vue* » et « *Libre propos* », d'être de plus en plus conscients que les gouvernants doivent rendre compte de leur gestion des affaires publiques.

Il nous est quelques fois arrivé d'entendre dans la vie de tous les jours qu'en Afrique subsaharienne le public est encore en général caractérisé par la passivité, l'ignorance et l'impuissance face aux médias. Cela sous-entend que ce public serait constitué des individus (récepteurs) qui accepteraient facilement les contenus ou les informations produits par les médias sans une forme de réaction quelconque. Cependant, les résultats de notre enquête qui sont très caractéristiques de la société congolaise contredisent cette conception dans la mesure où certains individus qui constituent le public sont censés être dotés d'un certain nombre de connaissances sur certains sujets d'actualité et d'un sens de jugement susceptible de leur permettre d'agir et de faire le choix de leurs contenus médiatiques.

CHAPITRE III : SYNTHESE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Dans ce chapitre, nous allons faire une synthèse des résultats de notre étude qui s'articule autour de la question suivante : « Dans quelle mesure l'expérience concrète de *La Semaine Africaine* a-t-elle contribué à la construction et à la consolidation de la démocratie en République du Congo? ».

Cette question a à son tour engendré deux questions subsidiaires. La première est celle qui nous a permis de chercher à déterminer le comportement du bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique nationale à travers ses attitudes et ses prises de position. Quant à la deuxième question, elle visait à déterminer comment la presse écrite congolaise participe à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique en République du Congo. Nous nous sommes appuyé sur deux principales hypothèses que nous avons tenté de vérifier en nous servant de la théorie de la fonction d'agenda, plus particulièrement de l'agenda-setting. La première hypothèse que nous avons tenté de vérifier est la suivante : « Même si la liberté de la presse est entravée par les

facteurs environnementaux qui impactent l'exercice de la profession journalistique, le comportement de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'information sur l'actualité politique nationale a largement contribué à la construction et à l'enracinement des idéaux de la démocratie en République du Congo entre 1990 et 2016 ». Il ressort de notre analyse que, dans un environnement très defavorable à l'épanouissement d'une presse libre et indépendante, les attitudes et les prises de position que *La Semaine Africaine* a adoptées dans le traitement de l'information sur l'actualité politique nationale ont largement contribué à l'exercice de la liberté de la presse et d'expression en République du Congo. Notre analyse nous a permis de comprendre qu'en prenant des distances ou non par rapport aux acteurs politiques, le bihebdomadaire catholique a abordé sans complaisance et en toute liberté toutes les questions majeures de l'actualité politique nationale entre 1990 et 2016. Unique organe de presse à ne pas s'aligner derrière l'un des deux camps politiques, c'est-à-dire le pouvoir et l'opposition, *La Semaine Africaine* a accompli sa mission d'informer le public en mettant en avant un traitement impartial de l'actualité politique nationale. Nous avons aussi tenté de vérifier l'hypothèse suivante : « la presse écrite privée congolaise exerce, sous certaines conditions, une influence sur la formation des courants de pensée au sein de la société congolaise quant aux questions liées à la gouvernance démocratique ». Notre analyse a permis d'identifier trois cas de figure qui nous que la presse écrite privée congolaise exerce bel et bien une influence sur la formation de l'opinion des citoyens congolais dans différents contextes. Le premier cas de figure est celui qui concerne l'influence de la presse écrite privée dans le contexte d'une période électorale. La presse écrite privée joue un rôle important pendant cette période en fournissant aux électeurs la plus grande partie des informations leur permettant de prendre conscience des différents enjeux du scrutin,même s'ils ne sont pas tous capables de les exploiter. Les électeurs qui n'ont pas encore fait leur choix définitif sont beaucoup plus intéressés à suivre de près la campagne électorale grâce aux informations fournies par la presse. Ceux qui ne sont ni attachés à un candidat ni affiliés à un parti ou une association politique affirment que l'agenda des médias exerce bel et bien une influence sur leur opinion en périodes électorale dans la mesure où leur attention est beaucoup plus attirée par les informations sur les activités ou le programme d'un candidat ou d'une formation politique qui bénéficie d'un degré de couverture médiatique beaucoup plus important que celui des autres. Ceux qui appartiennent à une formation politique affirment qu'ils ne subissent aucune influence directe de l'agenda des médias dans un autre sens que celui du renforcement des opinions preétablies malgré leur exposition à ces médias pendant la campagne électorale. Ces individus sont beaucoup plus soumis à l'influence des choix faits

par leur formation politique que par l'effet de l'agenda des médias. Le second cas de figure que fait ressortir notre enquête s'inscrit dans le cadre d'un processus de communication à long terme. Il est question ici des préoccupations quotidiennes des citoyens, notamment la gestion des affaires publiques par les gouvernants, le respect des droits et libertés fondamentales,qui s'inscrivent dans un processus continu qui se déroule au sein de l'espace public. Il ressort de notre enquête qu'en dépit du fait qu'ils soient exposés aux informations provenant des médias avec leur système de hiérarchisation, certains individus affirment que l'agenda des médias n'influence pas leurs opinions sur la gouvernance démocratique dans un autre sens que celui de renforcer les opinions qui préexistent déjà chez eux. Ces individus affirment être predisposés à sélectionner dans la masse d'informations provenant de ces médias les éléments qui suscitent leur plus grand intérêt et qui ont tendance à renforcer leurs croyances ou leurs attitudes préexistantes. Enfin, le troisième cas de figure révèle qu'au Congo les individus les moins exposés aux médias sont ceux qui résistent le mieux aux effets d'agenda des médias. La presse ne pourrait attirer l'attention de certains individus qui ne s'intéressent aux informations que lorsqu'il s'agit des événements qui nécessitent naturellement une attention particulière de l'ensemble du public en général, tels que les catastrophes naturelles, les commémorations nationales, les élections, les actes terroristes. Le fait que l'actualité ne soit suivie que par une minorité d'individus au sein de la population fait que ceux-ci s'approprient de plus en plus des informations faisant la Une de la presse pour alimenter leurs discussions quotidiennes et, sans être forcément partisans, relaient ces informations auprès de ceux qui ne lisent pas les journaux pour façonner ou modifier leur vision du monde. Cette influence sur le public se fait aussi par l'intermédiaire d'un certain nombre d'individus, les leaders d'opinion, qui relaient à leurs pairs les messages reçus des médias après les avoir préalablement filtrés. Notre analyse a permis de comprendre que le discours de *La Semaine Africaine* a eu un impact significatif dans la formation d'une conscience citoyenne et d'une opinion publique favorable à la gouvernance démocratique en République du Congo grâce au rôle qu'elle a joué en se constituant en une sorte de plateforme d'éveil de la conscience citoyenne et de sensibilisation sur les droits et libertés fondamentaux.

Dans un contexte aussi difficile que celui de cette période d'apprentissage de la démocratie en République du Congo marqué par des tensions sociopolitiques et des conflits armés, *La Semaine Africaine* s'est engagée en prenant position en toute neutralité dans le débat politique et en promouvant les libertés fondamentales et les idéaux de la démocratie. La contribution de la presse écrite privée congolaise se résume ensuite dans son engagement et son

positionnement sur des valeurs récurrentes de défense de la liberté d'expression et de la presse, son rôle de contre-pouvoir qu'elle n'a cessé de jouer dans la dénonciation des abus et de toute forme d'injustice de la part des gouvernants. Nous admettons aussi qu'il est très difficile d'interpréter les résultats et de tirer des conclusions en matière de la formation de l'opinion publique au Congo. Il est donc primordial que cette étude ouvre la voie à de nombreux approfondissements qui permettraient avec des meilleures conditions de réalisation et des approches théoriques et méthodologiques différentes de déterminer d'autres éléments concernant la liberté de la presse et le processus de démocratisation au Congo, qu'une analyse poussée des conditions d'existence d'une certaine forme d'espace public est nécessaire pour permettre de comprendre les possibilités et les obstacles à la prise de parole dans notre démocratie, la prise de parole pour favoriser une expression citoyenne plus fréquente entraînant des débats publics ouverts à tous.

CONCLUSION GENERALE

Les médias, selon Marie-Soleil Frère, sont « *l'un des plus fidèles miroirs, un des plus puissants révélateurs de l'organisation des sociétés dans lesquels ils évoluent* »[465]. Le fait qu'ils soient indissociables de ce cette société, les médias sont quelque fois assujettis plus ou moins aux mêmes réalités de la vie. La situation des médias dépend largement des spécifités sociopolitique, socio-économique, juridique et socio-culturelle qui varient d'un pays à un autre. Ce qui nous permet de croire qu'une presse ne peut être libre dans un pays où le système politique en vigueur n'est pas démocratique car la liberté de la presse et la démocratie intéragissent et ne vont pas l'une sans l'autre. La liberté de la presse et d'expression est un des facteurs essentiels à l'existence de la démocratie dans un pays quelconque. La démocratie et le pluralisme médiatique entretiennent donc une étroite relation d'interdépendance qui fait que la démocratie soit nécessaire au pluralisme et à la libéralisation des médias alors que les médias en retour doivent constituer un appui indispensable à la consolidation de la démocratie. Notre étude dont l'approche s'est fondée sur une analyse empirique nous permet de croire qu'il existe bel et bien une corrélation entre la liberté de la presse et le processus de démocratisation en République du Congo. Au terme de notre travail, il est nécessaire de faire brièvement un retour sur les différents points sur lesquels s'est focalisée notre étude. Le "vent" du libéralisme politique qui a soufflé, au début des années 1990, sur ce pays d'Afrique centrale où les libertés individuelles ont longtemps été confisquées par le régime monopartite qui y a règné durant un peu plus de trois décennies, a favorisé l'essor d'une nouvelle presse écrite privée marquée par une floraison de titres dont l'existence pour beaucoup d'entre eux ne dure que le temps d'un simple feu de paille à cause des difficultés d'ordre sociopolitique, socio-économique, voire juridique. Les différentes mutations sociopolitiques qui interviennent en République du Congo s'accompagnent des tensions qui vont à leur tour affecter le processus de démocratisation en cours dans le pays ainsi que le fonctionnement de la presse écrite privée. Cette presse va d'ailleurs se diviser rapidement sur la base des critères politico-éthniques en deux camps distincts, notamment en presse pro pouvoir d'une part et en presse pro opposition de l'autre, pour afficher leurs positions. Cette situation a un impact considérable sur le contenu des journaux dont le discours reproduit désormais la position de chaque camp derrière lequel chaque organe de presse s'est aligné. Ce qui peut expliquer pourquoi cette presse écrite privée congolaise a eu une lourde part de responsabilité dans les différentes crises sociopolitiques qui ont marqué le processus de démocratisation du pays en

[465]Marie-Soleil FRÈRE (dir.), Médias, journalistes et espace public, Politique Africaine n°97, Paris, Karthala, 2005, p.5.

jouant malheureusement beaucoup plus le rôle de pyromane que celui de pompier dans la mesure où certains journalistes y ont souvent prêté leurs plumes aux causes qui ont conduit le pays à cette situation à partir du milieu des années 1990. C'est ce contexte qui nous a donc conduit à nous intérroger sur l'apport de la presse écrite privée dans le processus de démocratisation politique en République du Congo. À travers cette thèse, nous avons tenté de répondre à la problématique suivante : « Dans quelle mesure l'expérience concrète de *La Semaine Africaine* a-t-elle contribué à la construction et à la consolidation de la démocratie en République du Congo? ». Notre question principale a engendré deux questions subsidiaires sur lesquelles nous nous sommes appuyé dans cette étude. La première est celle qui nous a permis de chercher à déterminer le comportement du bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique nationale à travers ses attitudes et ses prises de position. Quant à la deuxième question, elle visait à déterminer comment la presse écrite congolaise, en particulier *La Semaine Africaine*, participe à la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique. Pour répondre à ces questions,nous avons formulé deux principales hypothèses. Pour vérifier ces deux hypothèses, nous nous sommes appuyé sur une approche analytique fondée sur la théorie de la fonction d'agenda. Premièrement, nous avons abordé l'hypothèse suivante : « Même si la liberté de la presse est entravée par les facteurs environnementaux qui impactent l'exercice de la profession journalistique, le comportement de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'information sur l'actualité politique nationale a largement contribué à la construction et à l'enracinement des idéaux de la démocratie en République du Congo entre 1990 et 2016 ». Les résultats obtenus confirment que le comportement de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'information sur l'actualité politique nationale a largement contribué à l'exercice de la liberté de la presse et d'expression en République du Congo. Il ressort de nos analyses que *La Semaine Africaine*, selon qu'elle prend des distances ou non, aborde sans complaisance et en toute liberté toutes les questions majeures de l'actualité politique nationale, sans prendre parti pour un camp politique au détriment de l'autre. Le comportement du bihebdomadaire catholique dans le traitement de l'actualité politique nationale entre 1990 et 2016 s'articule autour de quatre principales attitudes allant de la dénonciation ou du soutien de certaines positions et décisions politiques à l'interpellation démocratique, en passant par les suggestions des pistes de solution à certains problèmes et l'intermédiation qu'elle a assurée quand il était nécessaire, que cela soit en faveur ou contre le pouvoir en place ou l'opposition. Fidèle à sa ligne éditoriale initiale tout en prenant ses distances par rapport aux acteurs politiques, les attitudes et les différents positionnements de *La Semaine Africaine*

révèlent bien son attachement à la défense de la liberté d'expression, aux valeurs démocratiques, à l'installation d'un État de droit, au respect des libertés fondamentales et individuelles, au dialogue et à la paix. Il ressort de cette étude que *La Semaine Africaine*, seule publication à ne pas s'aligner derrière un parti politique, fait exception pour n'avoir cessé d'accomplir avec dignité dans un environnement qui n'est surtout pas tout à fait favorable à l'épanouissement d'une presse libre et indépendante la mission qu'il s'est assignée depuis sa création en 1952, c'est-à-dire d'informer sans relâche son public, d'interpeller sans parti pris toute la classe politique congolaise. Comme à l'époque coloniale quand elle fut considérée comme le serviteur d'une opposition de plus en plus inéluctable contre l'oppression coloniale en se constituant en une sorte de plate-forme de libre expression et de contestation en faveur des droits des colonisés[466].En nous penchant sur ses Unes et ses éditoriaux entre 1990 et 2016, nous pouvons affirmer que *La Semaine Africaine* a toujours voulu mettre en évidence sa volonté de traiter l'actualité politique nationale en faisant preuve de neutralité ou d'impartialité en se constituant comme un espace d'expression de toutes les sensibilités politiques congolaises, sans distinction. Grâce à sa liberté de ton, le bihebdomadaire catholique n'hésite pas à tirer la sonnette d'alarme sur la mauvaise gouvernance démocratique et à s'impliquer pleinement dans la préservation de la paix et à privilégier le dialogue dans la résolution des conflits politiques ou armés. Deuxièmement, nous avons abordé l'hypothèse suivante : « la presse écrite privée congolaise exerce, sous certaines conditions, une influence sur la formation des courants de pensée au sein de la société congolaise quant aux questions liées à la gouvernance démocratique ». Notre étude a permis de mettre en avant trois cas de figure ou trois catégories de résultats qui peuvent s'interpreter de plusieurs manières.Le premier cas de figure est celui qui nous permet de constater que les médias en général et la presse écrite privée en particulier influencent de façon directe et immédiate les opinions et les comportements des individus pendant la période électorale grâce au rôle important qu'ils jouent en fournissant aux électeurs la plus grande partie des informations sur les différents enjeux du moment, même s'ils ne sont pas tous capables de les exploiter. Cette influence sur le public se fait aussi par l'intermédiaire d'un certain nombre d'individus, les leaders d'opinion, qui relaient à leurs pairs les messages reçus des médias après les avoir préalablement filtrés. Le second cas de figure ne s'inscrit pas dans le cadre d'une période électorale car l'effet des médias sur le public ne peut se limiter que dans ce seul contexte. Il s'agit plutôt de l'effet des médias sur les préoccupations quotidiennes

[466] Florence BERNAULT-BOSWELL,op.cit.

des citoyens qui s'inscrivent dans un processus continu qui se déroule au sein de l'espace public. Ici aussi, l'influence des médias sur le public se fait de manière directe et indirecte. D'une part, la haute couverture médiatique de certains événements ou de certains enjeux influe sur l'opinion publique dans la mesure où elle contribue à orienter son attention sur ces événements ou ces enjeux plus que sur d'autres. La gouvernance démocratique étant un enjeu important pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui aspirent à un État de droit, ceux-ci dépendent en grande partie des informations qu'ils reçoivent de la presse écrite privée sur cette question qui se place au centre de leurs préoccupations majeures et sont naturellement très sensibles à tout ce qui peut contribuer au changement dans leur vie quotidienne. D'autre part, le fait que l'actualité ne soit suivie que par une minorité d'individus au sein de la population fait que ceux-ci s'approprient de plus en plus des informations faisant la Une de la presse pour alimenter leurs discussions quotidiennes et, sans être forcément partisans, relaient ces informations auprès de ceux qui ne lisent pas les journaux pour façonner ou modifier leur vision du monde. Enfin, le troisième cas de figure révèle qu'au Congo les individus les moins exposés aux médias sont ceux qui résistent le mieux aux effets d'agenda des médias. La presse ne pourrait attirer l'attention de certains individus qui ne s'intéressent aux informations que lorsqu'il s'agit des événements qui nécessitent naturellement une attention particulière de l'ensemble du public en général, tels que les catastrophes naturelles, les commémorations nationales,les élections, les actes terroristes. Le fait que l'actualité ne soit suivie que par une minorité d'individus au sein de la population fait que ceux-ci s'approprient de plus en plus des informations faisant la Une de la presse pour alimenter leurs discussions quotidiennes et, sans être forcément partisans, relaient ces informations auprès de ceux qui ne lisent pas les journaux pour façonner ou modifier leur vision du monde. Cette influence sur le public se fait aussi par l'intermédiaire d'un certain nombre d'individus, les leaders d'opinion, qui relaient à leurs pairs les messages reçus des médias après les avoir préalablement filtrés. Sans pourtant vouloir mettre aux "calandes grecques" les trois cas de figure que nous venons d'énumerer, nous pouvons, pour donner une réponse à notre question de recherche, affirmer qu'en diffusant les informations dans l'espace public, *La Semaine Africaine* tente de propager son message afin de le rendre accessible au plus grand nombre d'individus et agir ensuite sur leurs opinions. Nous pouvons donc comprendre qu'en diffusant une grande quantité d'informations dans l'espace public qui est le lieu symbolique où chaque média tente de promouvoir son message, le bihebdomadaire catholique se concentre souvent sur quelques unes d'entre elles que l'on désigne comme les « gros titres » ou les « points chauds » de l'actualité et y focalisent ainsi l'attention des

citoyens. Les résultats de notre analyse ont revèlé que c'est en promouvant la transparence dans la gestion des affaires publiques, la bonne gouvernance électorale, les libertés fondamentales et individuelles, les idéaux de la démocratie que le discours de *La Semaine Africaine* a eu un impact significatif dans la formation d'une conscience citoyenne et d'une opinion publique favorable à la gouvernance démocratique en République du Congo.

L'exercice de la démocratie nécessitant l'existence d'une presse libre et indépendante, *La Semaine Africaine* s'est engagée, dans un contexte aussi difficile que celui de l'apprentissage de la démocratie en République du Congo marqué par des tensions sociopolitiques et des conflits armés, à traiter l'actualité politique en toute neutralité et en toute impartialité. La contribution de *La Semaine Africaine* s'étend aussi au rôle important qu'elle a joué dans la formation citoyenne de l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique en devenant non seulement une sorte de plateforme d'éveil de la conscience citoyenne et de sensibilisation des populations sur leurs droits et leurs libertés fondamentales, mais aussi en se constituant en un espace de discussions critiques ou de débats alternatifs permettant aux populations qui deviennent de plus en plus exigeantes de s'exprimer librement. Au regard de tout ce que nous avons évoqué, il ressort de notre étude que près de trois décennies après la libéralisation de l'espace médiatique et l'ouverture politique en République du Congo, nous pouvons affirmer que l'apport de la presse écrite privée dans la construction et la consolidation du processus de démocratisation entre 1990 et 2016 a été d'une grande importance. Tout au début des années 1990, cet apport s'articule essentiellement autour de la lutte qu'elle a menée auprès des populations qui ont commencé à aspirer aux changements suite à la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et du vent de la perestroïka qui a entraîné l'effondrement du bloc de l'Est. La contribution de la presse écrite privée congolaise se résume ensuite dans son engagement et son positionnement sur des valeurs récurrentes de défense de la liberté d'expression et de la presse, son rôle de contre-pouvoir qu'elle n'a cessé de jouer dans la dénonciation des abus et de toute forme d'injustice de la part des gouvernants. En dépit de quelques nuances, nos deux hypothèses sont bel et bien confirmées.

Au-delà de la vérification de nos hypothèses, notre étude nous a permis aussi de faire quelques constats d'une grande importance. Notre travail de recherche nous a permis, d'une part, de constater que le panorama médiatique et le paysage politique ont connu une évolution simultanée en République du Congo et, d'autre part, d'identifier l'existence d'un certain nombre d'indicateurs qui devraient nous pousser à affirmer sans risque de nous tromper que la liberté de la presse est une réalité au Congo. En effet, les différents régimes qui se sont

succédé au pouvoir au Congo depuis la fin de la Conférence nationale souveraine de 1991 ont progressivement mis en place un cadre légal propice à l'exercice de la liberté d'expression et de la presse par l'adoption de plusieurs lois, telles que les lois sur la liberté de l'information et de la communication et certaines dispositions des différentes Constitutions du pays. La République du Congo s'est aussi engagée à ratifier un certain nombre de textes juridiques sur les plans national et international, notamment les différentes chartes internationales sur le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Malheureusement, la presse écrite privée congolaise continue d'évoluer dans un cadre institutionnel inapproprié car certaines dispositions de ces lois demeurent encore restrictives et contraignantes. La décennie qui va suivre les années 1990 va determiner qu'il se pose encore un grand problème dans la pratique de la démocratie et de la liberté de la presse à cause de plusieurs pesanteurs qui entravent l'épanouissement de la liberté de la presse et d'expression au Congo. Étant donné que l'efficacité des médias dépend largement de leur indépendance et de leur qualité, la presse écrite privée congolaise doit donc s'affranchir des contraintes qui fragilisent son existence. La division de la presse écrite privée congolaise en deux camps distincts depuis le début des années 90, notamment en pro pouvoir et en pro opposition, nous donne des bonnes raisons de croire que la "ligne de démarcation" entre la presse et le monde politique reste encore floue dans le pays jusqu'à nos jours. Plusieurs journalistes confondent la profession journalistique à leur appartenance politique car nombreux sont ceux qui ne font plus preuve d'objectivité dans leur traitement de l'information et qui se laissent facilement entraîner par un traitement partisan. La presse congolaise n'est pas vraiment à l'abri des manipulations des hommes politiques et des velléités dictatoriales d'autant plus que nous avons fait le constat de la volonté exprimée par tous les régimes qui se sont succèdé au pouvoir depuis le début du processus de démocratisation de l'affaiblir et de l'instrumentaliser pour leurs propres fins. Il y a donc une volonté manifeste de bâillonner les médias alors qu'ils sont censés être libres. Dans ce contexte, il est de notoriété publique que les journalistes qui ne se soumettent pas à ces éxigences ne sont plus à l'abri d'interpellations, d'intimidations, de poursuites judiciaires ou d'arrestations, au même titre que ceux qui sont accusés de délits de presse. Il existe un problème majeur quant à la formation des professionnels des médias en République du Congo. La conséquence la plus visible de ce problème est l'envahissement de la presse congolaise aujourd'hui par ceux qui sont appelés dans le jargon journalistique "les prédateurs", c'est-à-dire des gens qui ne sont pas véritablement des professionnels des médias car n'étant pas formés dans les écoles de journalisme. Ils sont malheureusement les plus nombreux et certains d'entre eux connaissent à peine les principes déontologiques et les textes

juridiques et réglementaires en matière de journalisme. Même si l'université Marien Ngouabi à travers le département des Sciences et Techniques de Communication (S.T.C) forme les étudiants en journalisme,cette formation est malheureusement très loin d'être celle qu'il faut. Il manque donc une véritable école de formation aux métiers de l'information et de la communication au Congo. Cette situation constitue un véritable défi pour le pays d'où la sempiternelle question du renforcement des capacités des professionnels des médias, surtout au niveau des NTIC. Les journalistes congolais sont largement en retard en comparaison avec leurs confrères de certains pays d'Afrique subsaharienne francophone tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, en ce qui concerne l'utilisation des outils du numérique. Il est déplorable de constater de nos jours que de nombreux journalistes congolais soient encore incapables d'utiliser un simple ordinateur. Cela peut d'ailleurs expliquer pourquoi le nombre des journaux congolais en ligne ne soit pas aussi significatif en dépit du retard constaté dans l'appropriation de l'Internet par la presse en République du Congo. Il est donc nécessaire que les journalistes congolais soient formés en fonction de l'évolution du monde de l'information et de la communication qui est en perpetuel mouvement. Il faudra donc renforcer leur niveau d'accès aux NTIC pour leur permettre de profiter pleinement des avancées du numérique et élargir leur espace de discussions et de débats qui devient de plus en plus restreint. Ils permettront ainsi à un nombre croissant de citoyens d'accéder à une information diversifiée et de qualité. Bien que l'État n'a plus le monopole du secteur de l'information et de la communication, son apport dans la formation des journalistes serait un atout indispensable pour le développement de la presse en République du Congo. L'État doit donc prendre ses responsabilités et mettre en pratique l'article 8 de la loi n°8-2001 du 12 novembre qui dispose que « *l'État veille à la formation et à la spécialisation des professionnels de l'information* ».

Et pourtant la vie des institutions est censée, pour les besoins de transparence,être soumise au droit de regard des citoyens et la presse joue un rôle important pour garantir cela mais malheureusement elle n'a pas facilement accès aux sources d'information. La difficulté d'accéder à l'information officielle fait que la presse ne parvient pas à établir une véritable distinction entre une information et une opinion, dans un environnement médiatique partisan dominé par la propagande gouvernementale, l'opposition systématique et la rumeur. L'accès aux sources d'information n'est facile que lorsqu'il s'agit de vanter les mérites du gouvernement à travers ses réalisations comme à l'époque du parti-État. Cette idée contraste avec le rôle que doit jouer la presse dans un système libéral où elle est censée être le "chien de garde" des valeurs démocratiques. L'accès aux sources d'information reste encore très

difficile pour les journalistes congolais alors qu'il est garanti par l'existence des textes juridiques tels que l'article 4 de la loi du 12 novembre 2001 qui dispose que « *l'accès aux sources d'information est libre. La censure est prohibée* ». Le droit d'accès aux sources d'information est aussi garanti par l'article 64 de la même loi en disposant que « *Le journaliste a le droit de revendiquer le libre accès à toutes les sources d'information et d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique sauf les restrictions fixées à l'article 3 de la présente loi* ».

L'environnement dans lequel évolue la presse écrite privée congolaise est encore jusqu'à nos jours influencé par le comportement du pouvoir politique qui semble être nostalgique du passé monopartite du pays. On peut sans aucune hésitation affirmer que le pays affiche aujourd'hui un pluralisme de façade avec l'existence d'une vingtaine de TV privées, d'une vingtaine de journaux et d'une quarantaine de radios[467] dans la mesure où les médias sont fortement incités à l'autocensure et appartiennent pour beaucoup à des proches du pouvoir. La floraison des journaux issue de l'ouverture démocratique va entraîner une utilisation abusive de la liberté de ton retrouvée. La plupart des journalistes pour des raisons diverses n'ont aucun respect de l'éthique, de la déontologie ou des normes qui régissent la profession journalistique, ce qui les expose souvent aux délits de presse, à la corruption, aux intimidations et aux poursuites judiciaires. Il a donc fallu créer un organe de régulation des médias, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (C.S.L.C) afin de veiller au bon fonctionnement de la liberté d'information et de la communication en République du Congo. La création du CSLC est certes une initiative louable mais il convient de s'interroger sur l'influence qu'exercent les pesanteurs politiques sur son fonctionnement et qui risquent de le transformer en une sorte d'instrument de bâillonnement des médias privés. Il est vrai que le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication ose tant bien que mal à affirmer que l'environnement des médias au Congo s'améliore au fil des ans mais nous estimons tout de même qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la liberté et l'indépendance des médias privés.

Aujourd'hui plus qu'hier, la question de la situation de la liberté de la presse au Congo fait encore couler beaucoup d'encre. La situation actuelle nous permet de formuler l'hypothèse selon laquelle la liberté de la presse en République du Congo est relative à chaque citoyen et ce,selon le camp où il se trouve, c'est-à-dire selon son positionnement politique. Ceux qui soutiennent l'idée de l'existence de la liberté de la presse au Congo se basent sur un certain nombre d'arguments. Le premier argument est celui de la floraison de titres qui a

[467] Selon le rapport publié par le Conseil Supérieur de la liberté de la Communication (C.S.L.C) à l'occasion de la celebration de la journée mondiale de la liberté de la presse, le 03 mai 2019 à Brazzaville.

significativement métamorphosé le paysage médiatique congolaise et apporté une nouveauté dans le processus de diffusion de l'information. Contrairement à la situation qui prévalait au temps du parti unique où l'information était soumise à une préalable censure, le contenu de l'information diffusée n'est plus l'exclusivité du pouvoir en place. Le second argument est le fait que le cadre législatif congolais garantit la liberté de la presse et dépenalise les délits d'opinion et de presse. Ces arguments sont contestés par ceux qui doutent de l'existence d'une véritable liberté de la presse en dépit de la floraison de titres privés et de l'existence d'un cadre légal.Ils estiment que la pratique de la liberté de la presse en République du Congo se pose malheureusement encore en termes de conquête car le cadre légal censé garantir l'exercice de cette liberté n'est pas toujours respecté à cause du manque de volonté politique dans la mise en application des lois qui la régissent. Ils estiment qu'une presse qui n'ose dénoncer les dérives constatées quotidiennement dans la société ne peut prétendre être libre. Une presse libre doit observer la situation et informer les populations de la manière la plus objective possible sur tous les faits d'actualité et sur tous les autres sujets liés à tous les domaines de la société. En faisant une sorte d'autopsie de la situation globale de la presse congolaise, nous pouvons affirmer que les facteurs environnementaux que nous avons evoqués dans cette thèse constituent encore aujourd'hui un véritable obstacle au développement de la liberté de la presse en République du Congo. Dans ces conditions, nous estimons que la presse écrite privée congolaise risque de mettre beaucoup de temps pour sortir de ces pièges et relever son véritable défi qui consiste, d'une part, à informer les citoyens sans arrière-pensée et sans passion et d'autre part, à permettre l'émergence d'un véritable espace où les citoyens peuvent librement débattre des problèmes qui sont au centre de leurs préoccupations quotidiennes. Il y a quand même de quoi s'inquiéter sur l'avenir de cette presse écrite privée en République du Congo si l'on s'en tient vraiment au rôle qu'elle doit jouer dans une démocratie moderne. S'il faut nous baser sur son expérience particulière pour avoir été un témoin important des moments les plus marquants de l'histoire de la République du Congo depuis le début des années 1990, nous pouvons exprimer beaucoup de regrets.

Nul ne peut contester que la liberté de la presse ne peut être décretée sans la mise en place d'un certain nombre de conditions propices à son exercice. Pour créer les conditions d'existence et du bon exercice de la liberté de la presse en République du Congo, plusieurs paramètres doivent être prises en compte. Il s'agit de faire beaucoup plus d'effort à la fois au niveau des gouvernants, des promoteurs des organes de presse et surtout des professionnels des médias eux-mêmes, pour asseoir une presse digne et crédible. Au terme de cette étude, nous estimons que grâce à l'importance du rôle qu'elle joue dans la sphère politique

congolaise, la presse écrite privée dans son ensemble devra donc contribuer d'une manière efficace à la vitalité de la démocratie dans ce pays qui en a tant besoin. La liberté d'informer et d'exprimer librement ses opinions sont des réalités à conquérir et à défendre en permanence en République du Congo. Cependant, les professionnels des médias sont tenus de respecter, dans l'exercice de leur profession, un certain nombre de principes susceptibles de garantir leur liberté d'informer et leur protection contre d'éventuels dérapages. Nous osons croire que la mise en application des recommandations de la 2e édition des assises de la presse congolaise pourra permettre à cette presse de retrouver ses lettres de noblesse et jouir pleinement de sa liberté[468]. Nous ne pouvons, dans un sens général, terminer ce document sans reconnaître que cette étude présente quelques limites qui sont inhérentes à l'étude de cas unique que nous avons choisi. Et pourtant notre première idée était celle de faire une étude comparative mais malheureusement nous avons été confronté à la réticence au dernier moment des personnes que nous avions préalablement contactées en République du Bénin pour participer à ce travail de recherche. Nous pouvons d'ores et déjà proposer que cette étude soit approfondie en l'élargissant à une étude comparative de deux ou plusieurs cas entre des journaux des pays différents.

[468]Tenues à Brazzaville du 25 au 28 octobre 2018, la seconde édition des assises de la presse congolaise ont servi d'espace à près d'une centaine de participants pour échanger et réflechir sur les maux qui gangrènent la pratique du journalisme et entravent la liberté de la presse au Congo. Organisés sous le thème : « La presse congolaise, vingt-cinq ans après les États généraux : bilan, enjeux et perspectives à l'ère du numérique », les travaux de ces assises ont débouché sur la modernisation de la gouvernance du secteur des médias en procédant au changement de l'actuel code déontologique des professionnels de l'information et de la communication adopté depuis 1991. Outre l'adoption d'un nouveau code déontologique, plusieurs recommandations ont été faites pour prendre en compte les réalités du métier de journaliste dans un monde où les mutations technologiques occupent désormais une place centrale. Les recommandations concernent entre autres des orientations pédagogiques sur la protection à la fois des "chevaliers de la plume et du micro" contre les dérives professionnelles et l'influence politique et aussi de la protection des consommateurs des médias contre la désinformation ou les fake news.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Nous avons fait le choix d'une bibliographie thématique qui nous a permis de classer les différents documents écrits que nous avons utilisés pour note étude. Nous avons donc dressé une liste non exhaustive des auteurs d'ouvrages, d'articles, de thèses et de mémoires que nous avons consultés pour aborder notre sujet de recherche. Notre bibliographie thématique se présente sous la classification des ouvrages comme suit : histoire et sociologie des médias, histoire de la République du Congo, sciences politiques et sociologie générale, histoire et sociologie, méthodes de recherche en SIC et en sciences sociales, les rapports et documents officiels, les thèses et les mémoires, la webographie, les sources écrites et orales (corpus).

Histoire et sociologie des médias

Ouvrages

BALLE Francis, *Introduction aux médias*, P.U.F,1994.

BALLE Francis, *Les médias*, P.U.F, Paris, 2004.

BALLE Francis, *Médias et sociétés*, LGDJ, Lextenso éditions, Paris,17è édition, 2016.

BARDIN Laurence, *L'Analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France,1986.

BERELSON Bernard,*Content analysis in communication research*. Glencoe: Free Press,1952.

BRETON Philippe et PROULX Serge, *L'explosion de la communication.Introductions aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, 2006.

CHAREAUDEAU Patrick, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Nathan, Paris, 1997.

CHARON Jean-Marie, *Le journalisme* (nouvelle édition), Les Essentiels Milan,Toulouse CREIS/GERSULP, juin 1998, Actes du colloque, Informatisation et Anticipations, Strasbourg, 2007.

DACHEUX Eric (dir.), *L'Espace public*, Paris, CNRS éditions, coll. « Les Essentiels d'Hermès », 2008.

DÉRIEUX Emmanuel, *Droit des médias*, Paris, Dalloz, 2001, p.8

DERVILLE Gregory, *Le pouvoir des médias*,4è édition, Presses Universitaires de Grenoble, 2017.

FRÈRE Marie-Soleil, *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris : Karthala, 2000.

FRÈRE Marie-Soleil (dir.), *Afrique centrale, Médias et conflits : vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, GRIP, 2005.

GREIMAS J.Algirdas, *Sémiotique des sciences sociales*, Paris, Seuil, 1976.

GUISSARD Lucien (dir.), *Le pari de la presse écrite.Des professionnels chrétiens s'expriment*, Paris, Bayard Jeunesse collection, 1998.

HUBE Nicolas, *Décrocher la "UNE". Le choix des titres de première page de la presse quotidienne en France et en Allemagne (1945-2005)*, Strasbourg, Presses universitaire de Strasbourg (coll.Sociologie politique européenne), 2008.

LA BROSSE Renaud de, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Editions ANRT, 2002.

LA BROSSE Renaud de, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*, Bruxelles, Bruylant, coll. Médias, sociétés et relations internationales, 2013.

LAZAR Judith, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin, 1991.

LENOBLE-BART Annie et TUDESQ André-Jean, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne : problématiques, sources et ressources*, Paris, IFAS-IFRA-MSHA-Karthala, 2008.

LETEINTURIER Christine et LE CHAMPION Rémy, *Médias,information et communication*, Paris, Ellipses, 2009.

MC LUHAN Marshall, *Pour comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme,* traduction française, Paris, Seuil, coll.Points,1968.

MIÈGE Bernard, *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989.

MUCCHIELLI Alex, *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 1995.

MUCCHIELLI Alex, *Etude des communications : Nouvelles approches*, Paris, Armand Colin, 2006.

PERRET Thierry, *Le temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, (« Tropiques »), 2005.

MUCCHIELLI Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris : ESF éditeurs, 1991.

PANOS, Afrique centrale : *Des médias pour la démocratie*, Paris, Panos/ Karthala, 2000.

RIEFFEL Rémy, *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, Paris, éd. Gallimard, collection « Folio », 2005.

RIEFFEL Rémy, *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Edition Marketing, 2010.

RHODE Eric, *L'éthique du journalisme*, Paris, P.U.F, Que sais-je ? 2010.

TUDESQ André-Jean, *Feuilles d'Afrique : Etude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995.

TUDESQ André-Jean et WEDELL George, *Télévision et démocratie en Afrique : Le rôle de la télévision dans la démocratisation des pays de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Centre d'Étude des Médias, Institut européen de la communication, 1996.

WOLTON Dominique, *Penser la communication*, Paris, Flammarion,1997.

Chapitres d'ouvrages

LENOBLE-BART Annie, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique » p.206, in Dominique DARBON (dir), La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation, Paris, Karthala-Msha, 2009, pp.203-212.

LENOBLE-BART Annie, « Presse catholique et Etat en Afrique subsaharienne depuis les années 1960», p.373, in Philippe DELISLE et Marc SPINDLER (dir.), Les relations Eglises-Etat en situation postcoloniale. Amérique, Afrique, Asie, Océanie, XIX-XXè siècles, Paris, Karthala, 2003, pp.377-378 .

Articles

BERNAULT-BOSWELL Florence,« Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : La Semaine de l'A.E.F.(1952-1960) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, t.LXXIV, vol.74, n°274, Paris, 1987, pp.5-25.

BREGMAN Dorine, « La fonction d'agenda: une problématique en devenir », *Hermès*, La Revue 1989/1(n°4), pp.191-202.

DAHLGREN Peter, « *L'espace public et les médias : une nouvelle ère ?* », traduit de l'anglais par Marc ABELES, Daniel DAYAN et Eric MAIGRET, HERMES LA REVUE, 1994/1-2 (N° 13-14), pp.242-262.

DAMOME Etienne, « La diaspora africaine et ses sites Internet.Un nouveau format médiatique ? », *Afrique contemporaine*, vol.4, n° 240, 2011, pp.147-148.

FOUDA Vincent Sosthène, Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes, *Les Cahiers du journalisme* n ^{o} 19, 2009, pp.202-211.

FRÈRE Marie-Soleil, Démocratie au Bénin et au Niger, in Mots n°59, juin 1999, « Démocratie », Démocraties, pp.89-105.

FRÈRE Marie-Soleil, Les mots et le pouvoir : le nouveau vocabulaire de la presse en Afrique, C.N.R.S, Editions, *« Hermès, La Revue »*, 2000/3 n°28/ pp.257-270.

FRÈRE Marie-Soleil, « Pas d'élections démocratiques sans médias libres et pluralistes », De Boeck Supérieur, *« Afrique contemporaine »*, 2011/4 (n°240), pp.152-155.

FRÈRE Marie-Soleil (dir.), Médias, journalistes et espace public, *Politique Africaine* n°97, Paris, Karthala, 2005, p.5.

LA BROSSE Renaud de, Le Rôle des médias et des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans la démocratisation des sociétés d'Afrique subsaharienne, *Les Cahiers du journalisme n °9*, Lille, 2001, pp.174-187.

MC COMBS Maxwell & SHAW Donald, « The Agenda-Setting Function of Mass-media », in *Public Opinion Quaterly*, n°36, Oxford University Press, 1972, pp.176-187.

NOELLE-NEUMANN Elisabeth, *« The Spiral of silence »*, *Journal of communication*, n°24, 1974, p.43-54. Traduit par Gilles ACHACHE, Dorine BREGMAN, Daniel DAYAN, *« La Spirale du silence »*, Paris, *Hermès* n°4,1989, pp.181-189.

Histoire politique de la République du Congo

BANIAFOUNA Calixte, *Congo-démocratie : les déboires de l'apprentissage*,Vol.I, l'Harmattan, Paris, 1995.

GAKOSSO Jean-Claude, *La nouvelle presse congolaise. Du goulag à l'agora*, Paris, L'Harmattan, 1997.

MBERI Martin, *Congo-Brazzaville : Regard sur 50 ans d'indépendance nationale (1960-2010)*, Paris, l'Harmattan, 2011.

SOGNI ZAOU Florent, *La liberté de la presse au Congo-Brazzaville*, Paris, Editions L'Harmattan, 2014.

ZIKA Jean-Roger, *Démocratisme et misère politique en Afrique. Le cas du Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2002.

.Chapitres d'ouvrages sur l'histoire politique de la République du Congo

BIMBOU Gustave, « La presse et le pouvoir politique au Congo », in Edouard ETSIO (dir.), Congo 2000. État des lieux, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.175-202.

BRETON Jean-Marie, « La transition vers la démocratie au Congo », in Gérard CONAC (dir.), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, pp.483-508.

SAM'OVHEY-PANQUIMA Guy-Noël, « Histoire de la presse écrite congolaise », in Théophile OBENGA, Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20è siècle,Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, pp.277-320.

TCHINDJI Pierre-Paul et al., Afrique Centrale : Des Médias pour la Démocratie « section 5 : La République du Congo » éd. Institut Panos Paris : Karthala, Paris, 2000, pp.105-115.

Articles de revues sur l'histoire politique de la République du Congo

DORIER-APPRILL Elisabeth,« Jeunesse et ethnicités citadines à Brazzaville », dans *Politique africaine*, n°64, décembre 1996, pp.73-88.

Ouvrages sur les sciences politiques et la sociologie générale

BADIÉ Bertrand et HERMET Guy, *Politique comparée*, Paris, Armand Colin, 1990.

CONAC Gérard (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993.

GHALI Boutros-Boutros et al., *L'intéraction démocratie développement*, Paris : UNESCO, 2002.

PACTET Pierre et MELIN-SOUCRAMIEN Ferdinand, *Institutions politiques. Droit constitutionnel*, Armand Colin, 1999.

Chapitres d'ouvrages en sciences politiques et en sociologie générale

HABERMAS Jürgen, L'espace public.Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, (éd.orig.1962), Paris, Payot, 1978, p.324.

HERBST Jeffrey, « The Dilemmas of Explaining Political Upheaval: Ghana in Comparative Perspective », p.182-198, in Jennifer A.WIDNER (ed.), Economic Change and Political Liberalization in Sub-Saharan Africa, Baltimore, John HOPKINS University Press, 1994, pp.182-198.

JAFFRELOT Christophe, « Comment expliquer la démocratie hors d'Occident ? » in Christophe JAFFRELOT, (sous la direction de), Démocratie d'ailleurs, Paris, Karthala, 2000, 638 p.

Articles de revues en sciences politiques et en sociologie générale

MONGA Célestin, « L'émergence de nouveaux modes de production démocratique en Afrique noire », *Afrique 2000*, n°7, Novembre 1991, p.111-127.

Articles de revues d'histoire et de sociologie

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Ed. Minuit, 1984, pp.222-235.

BURDEAU Georges, « L'opinion publique », *Encyclopedia Universalis*,Vol.16, Paris,1995, pp.950-952

Ouvrages sur les méthodes de recherche en SIC et en sciences sociales

BERTACCHINI Yann, *Petit Guide à l'usage de l'Apprenti-Chercheur en Sciences Humaines et Sociales, ESSAI Epistémologie et Méthodologie de Recherche en Sciences de l'information et de la communication*, Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques, Toulon, 2009.

BONNEVILLE Luc et al., *Introduction aux méthodes de recherche en communication*, Éditions de la Chenelière inc, 2007.

BONVILLE Jean de, *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*, De Boeck Université, Bruxelles, 2006.

BRYMAN Alan and BELL Emma, *Business Research Methods*, 2nd Edition, Oxford University Press, 2007.

DESANTI Raphaël et CARDON Philippe, *Initiation à l'enquête sociologique,* Editions ASH, collection Méthodologie, Paris, 2010.

GAUTHIER Bénoit, *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données (2e éd.),* Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec,1992.

GHIGLIONE Rodolphe, *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Dunod, Paris, éd.Dunod, 2005.

GIORDANO Yvonne, *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative,* Editions Management et Société, 2003.

HANCOCK Beverley, *An introduction to Qualitative Research,* University of Nottingham: Trent Focus Group, 1998& 2002.

KIENTZ Albert, *Pour analyser les media-l'analyse de contenu,* Hurtubine HMH, Montréal, 1971.

MUCCHIELLI Alex, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin, 1996.

MUCCHIELLI Alex (dir.), *La place du constructivisme pour l'étude des communications, Actes du colloque,* Béziers, avril 2003, organisé par le Centre d'étude et de recherche sur l'information et la communication, Université Montpellier III.

MUCCHIELLI Roger, *L'analyse de Contenu: des Documents et Communications*, Issy-les-Moulineaux, 5e Edition ESF, 2006.

MILES Matthew B. et HUBERMAN Michael A., *Analyse des données qualitatives, Recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck Université, 1991; traduction de Qualitative analysis : a sourcebook of new methods, Beverly Hills, Sage Publications, 1984.

ROBERT André D. & BOUILLAGUET Annick, *L'analyse de contenu*, Paris : Presses Universitaires de France, 2007.

VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011.

WACHEUX Frédéric, *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Economica,1996.

WEBER Robert Philip, *Basic content analysis*, Beverly Hills: Sage, 1985.

YIN Robert K., *Case study research, Design and methods*, 3rd edition, Thousand Oaks (Calif.), London New Delhi: Sage, 2004.

ZAGRÉ Ambroise, *Méthodologie de la recherche en Sciences sociales*, l'Harmattan, Paris, 2013.

Rapports et documents officiels

Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981.

CIRTEF, Produire plus et mieux Les défis des Radios Télévisions africaines, Bruxelles, septembre 2011.

Constitution de la République du Congo du 15 mars 1992.

Constitution congolaise du 20 janvier 2002.

Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août1789.

Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

Déclaration de Windhoek de mai 1991 pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste.

Loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication en République du Congo.

« *Pour une gouvernance démocratique* », document d'orientation de la politique de coopération française, rédigé par un groupe d'experts, d'acteurs et partenaires du sud, pour le Ministère français des Affaires étrangères en 2003.

Rapport sur les Etats généraux de l'information et de la communication en République du Congo d'avril 1992.

Rapport de l'Observatoire congolais des médias sur l'état de la presse en République du Congo, Mai 2008-Avril 2009.

Rapport du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication sur la « *Régulation de la Communication et des Médias en République du Congo* », février 2008.

Thèses

SIDIKI Bamba, *Presse écrite et émergence de l'espace public en Côte d'Ivoire : entre idéal démocratique et propagande politique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Bordeaux, université de Bordeaux 3 Montaigne, 2010.

DIAMOUANGANA Gilles Alain, *Vie et mort des médias au Congo-Brazzaville (1989-2006) : contribution de La Semaine Africaine à l'émergence d'un espace public*, 496 p., Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication,Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2013.

ESSAKOMBA Jacques, *Histoire de la presse au Congo-Brazzaville des origines à l'indépendance (1960),* Thèse de doctorat en Sciences de l'Information, Université de Paris II,1977.

LA BROSSE Renaud de, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, 915 p, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université de Bordaux 3, 1999.

MIANZOUKOUTA Albert, *La presse catholique en Afrique.Étude de cas : La Semaine Africaine de Brazzaville*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de droit, d'économie et de sciences sociales, Paris II, 1986.

SULLY-NYLANDER Françoise, *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*, Thèse de doctorat, Université de Stockholm, Stockholm, Cahiers de la recherche, 1998.

Mémoires

BEGUEC Annelise et al., *Qu'est- ce que l'actualité?,* Mémoire de recherche pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, Ecole supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2005, 91p.

BERNAULT Florence, *La Semaine de l'A.E.F : 1952-1960-Un hebdomadaire chrétien d'information et d'action sociale,* Mémoire de maîtrise d'histoire, vol.I et II, université de Paris I, Paris, 1985.

PASSI Bibéné, *Presse congolaise et son financement,*Mémoire de master en dévelopement, spécialisation en Communication et Médias, Université Leopold Sedar Senghor d'Alexandrie, 2013, 81p.

WEBOGRAPHIE

Documents consultés en ligne

BALLARINI Loïc, Espace public. *Publictionnaire.Dictionnaire encyclopédique et critique des publics.* Mis en ligne le 08 mars 2017. Accès : http:// publictionnaire.humanum.fr/ notice/ espace-public/.

CHARAUDEAU Patrick, « Les médias, un manipulateur manipulé », in *La manipulation à la française*, Ed.Economica, Paris, 2003, consulté le 24 juin 2019 sur le site de Patrick Charaudeau-Livres, articles, publications.URL: http://www.patrick-charaudeau.com/Les-medias-un-manipulateur.html.

COULLOMB-GULLY Marlène, « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 70 | 2002, mis en ligne le 30 mars 2011, consulté le 09 juin 2017. URL : http:// mots.revues.org/9683.

LAURENS Stéphane,« *L'œuvre oubliée en psychologie de Paul Lazarsfeld* » in Bulletin de Psychologie 2010/4 (n°508), pp.279-287, mis en ligne sur www.cairn.info.

LEMIEUX Cyril, Un président élu par les médias ? Regard sociologique sur la présidentielle de 2007. Nouvelle édition (en ligne), Paris : presses des Mines (généré le 24 juin 2018).

LOUM Ndiaga, Médias et démocratie : Le quatrième pouvoir en question, conférence prononcée pour la Maîtrise de communication de l'UQAM le 25/09/2002, Accès en ligne sur https://docplayer.fr/58701706-Medias-et-democratie-le-quatrieme-pouvoir-en-question.html, consulté le 23 février 2018..

MINKALA-NTADI Pierre, *L'appropriation professionnelle d'Internet dans la presse congolaise*, Article inédit. Mis en ligne le 9 avril 2013, Les Enjeux de l'information et de la communication http: //w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux 2013 Vol. 14.

SAUR Léon, *Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales*, 2015,43 p. halshs-01508805, consulté sur https://halshs.archives-ouvertes.fr, mis en ligne le 20 avril 2017.

TOPPÉ Gilbert, « Renaud de la BROSSE, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation* », *Questions de communication*, 26 | 2014, 414-416.

Sites web consultés

Reporters sans frontières. Accès sur: http://www.rsf.org. (consulté le 20 février 2018)

Ministère français de la culture.Accès sur http: //www.culturecommunication.gouv.fr/ Politiques ministérielles/Aides à la presse/Introduction/ Présentation, consulté le 19 septembre 2018.

Organisation des Nations Unies. Accès sur http: // www.un.org/ french/ events/ presse2001/ windhoek.htm, consulté le 02 Juin 2017 à 8h50.

Encyclopédie libre en ligne Wikipedia. Accès sur http:// www.wikipedia.com (Consulté le 30 Mai 2017 à 11h35 et le 26 octobre 2018).

Encyclopédie Universalis en ligne. Accès sur www.universalis.fr/encyclopédie/médias/, consulté le 12 mars 2017.

Citoyen de demain. Accès sur http : //www.citoyendedemain.net/agenda/liberte-presse, consulté le 20 juin 2017).

Unesco. Accès sur http: //www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/ freedom-of expression/ freedom-of-information, consulté le 20 juin 2017.

Unesco. Accès sur http://www.unesco.org/ liberté de la presse et développement, consulté le 25 Mai 2018 à 9h25.

Unesco. Accès sur http: //www.unesco.org/ new/ fr/ communication-and-information/ freedom-of expression/ freedom-of-information/foi-in-africa, consulté le 24-07-2017 à 19h05.

Franck Cobby. Accès sur http: //www.analyse-du-discours.com/l-analyse-de-contenu-du-discours, consulté le 20 Février 2018 à 18h21.

Transparency international. Accès sur www.transparencyinternational.org, consulté le 18 juin 2019).

Doing Business. Accès sur www.doingbusiness.org, consulté le 18 juin 2019).

SOURCES

Il s'agit ici de faire la présentation des sources écrites et orales qui nous ont permis de recueillir les informations ayant servi à la réalisation de cette étude.

Sources écrites (corpus)

Nos sources écrites sont constituées des numéros du bihebdomadaire catholique congolais *La Semaine Africaine* parus entre 1990 et 2016 que nous avons consultés pour notre travail de

recherche. Ces numéros de *La Semaine Africaine* ont été consultés par séries d'année telles que nous les présentons ici :

1990 : du n° 1849 du 31 mai-6 juin 1990 au n°1871 du 27 décembre 1990

1991 : du n° 1872 du 2 janvier 1991 au n°1898 du 19-25 décembre 1991

1992 : du n° 1899 du 9-15 janvier 1992 au n° 1941 du 25-31 décembre1992

1993 : du n°1942 du 7-13 janvier 1993 au n°1982 du 30 décembre 1993

1994 : du n° 1983 du 6 janvier 1994 au n° 2010 du 31décembre 1994

1995 : du n° 2011 du 2 janvier 1995 au n°2054 du 26 décembre 1995

1996 : du n° 2055 du 6 janvier 1996 au n° 2101 du 26 décembre 1996

1997 : du n° 2102 du 9 janvier 1997 au n° 2130 du 11 septembre 1997

1998 : du n° 2150 du 12 mars 1998 au n° 2180 du 15 octobre 1998

1999 : du n° 2227 du 14 octobre 1999 au n° 2228 du 21 octobre 1999

2000 : du n° 2239 du 6 janvier 2000 au n° 2290 du 28 décembre 2000

2001 : du n° 2291 du 4 janvier 2001 au n° 2342 du 27 décembre 2001

2002 : du n° 2343 du 3 janvier 2002 au n° 2394 du 26 décembre 2002

2003 : du n° 2395 du 02 janvier 2003 au n° 2446 du 25 décembre 2003

2004 : du n° 2447 du 1er janvier 2004 au n° 2499 du 30 décembre 2004

2005 : du n° 2500 du 6 janvier 2005 au n° 2555 du 30 décembre 2005

2006 : du n° 2556 du 3 janvier 2006 au n° 2657 du 29 décembre 2006

2007 : n° 2658 du 6 janvier 2007

2008 : Aucun

2009 : Aucun

2010 : Aucun

2011 : du n° 3064 du 4 février 2011 au n° 3154 du 27 décembre 2011

2012 : du n° 3156 du 5 janvier 2012 au n° 3253 du 27 décembre 2012

2013 : du n° 3254 du 3 janvier 2013 au n° 3351 du 17 décembre 2013

2014 : du n° 3356 du 7 janvier 2014 au n° 3457 du 31 décembre 2014

2015 : du n° 3458 du 6 janvier 2015 au n° 3555 du 22 décembre 2015

2016 : du n° 3560 du 15 janvier 2016 au n° 3651 du 20 décembre 2016

Sources orales

Nos sources orales sont constituées des entretiens que nous avons réalisés dans le cadre de cette étude et dont nous mentionnons ici les noms des participants (par ordre alphabetique), tout en y précisant le lieu et la date.

1. Personnes ayant participé aux entretiens concernant notre première question de recherche

ABILANGOUNDA Brice, journaliste à *Télé Congo*, Brazzaville,15 septembre 2017

AKOUALA Alain, ancien ministre de la communication et porte-parole du gouvernement, Brazzaville, 13 novembre 2018

AHISSOU Dominique, journaliste à *Télé Congo* et directeur de publication du journal *Le Choc*, Brazzaville, 23 janvier 2018

AWE Pascal, journaliste à *La Semaine Africaine*, Brazzaville, 17 octobre 2017

BANTSIMBA LOUZOLO Jacques, journaliste aux *Dépêches de Brazzaville*, Brazzaville, 9 novembre 2018

BANZOUNZI Jean-Philippe, journaliste à *Emmanuel*, Pointe-Noire, 12 octobre 2017

BAZEBIZONZA Serge, journaliste à *La Rue Meurt*, Brazzaville, 10 novembre 2018

BAZINGA Lydie, journaliste à *Tam-Tam d'Afrique*, Pointe-Noire, 23 mars 2017.

BENGA Paul Soni, chef de programmes à *DRTV*, Brazzaville, 12 mars 2017.

BIEMOUMOUSSIBOU Marie-Joseph, ancien chef de service à *Télé Congo* et ancien journaliste à la presse présidentielle, Brazzaville, le 24 juillet 2018.

BOUENDE Edmond, journaliste à *Epanza Makita*, Brazzaville, 9 septembre 2017.

DECKOS Jean, journaliste aux *Echos du Congo*, Brazzaville, 20 août 2018.

DIMI Ernest, journaliste au *Patriote*, Brazzaville, 11 janvier 2018.

KITEMO Dominique, journaliste à *Emmanel*, Brazzaville, 20 juillet 2018.

LOUSSAKOU Crépin, journaliste à *L'Autre Vision*, Brazzaville, 10 avril 2017.

MADIETA Giscard, journaliste à *DRTV*, Brazzaville, 18 janvier 2018.

MALONGA Jean-Bosco, journaliste au *Nouvel observateur*, Brazzaville, 16 mars 2017.

MAMPOUYA Gisèle, journaliste au *Troubadour*, Pointe-Noire, 30 janvier 2018.

MANANGA LOUSSIBOU Vivien, journaliste au *Phare*, Pointe-Noire, 3 février 2018.

MASSAMBA Nicolas, journaliste à *Sel-Piment*, Brazzaville, 22 septembre 2018.

MATSOKOTA Gilbert, journaliste à *Epanza Makita*, Brazzaville, 16 février 2018.

MAVOUANGUI Anselme, journaliste à *La Griffe*, Brazzaville, 12 juillet 2018.

MIAKA Jean-Pierre, journaliste à *Télé Congo*, Brazzaville,9 novembre 2018.

MIANZOUKOUTA Albert, directeur de publication de *La Semaine Africaine*, Brazzaville, 19 octobre 2017.

MOUKOUÉKÉ Christophe, ancien ministre de l'information et ancien secrétaire général du parti au pouvoir (UPADS), Brazzaville, 10 août 2018.

MVOUO Philippe, président du Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication, Brazzaville,

NDONGO Joseph, journaliste, Brazzaville, 10 janvier 2018.

NDZAKA Jean-Baptiste, journaliste à *VOX TV*, Brazzaville, 24 juillet 2018.

NSONDE Cyril, journaliste à *La Semaine Africaine*, Brazzaville, 26 août 2018.

OKILAS Romic, journaliste à *TOP TV*, Brazzaville, 7 janvier 2018.

OSSENDZA Bertin, ancien directeur de *Télé Congo* et de la presse présidentielle, Brazzaville, 11 novembre 2018.

SHUNGU Alain, directeur général d'*ESTV* et ancien correspondant de *RFI* en République du Congo, Brazzaville, 9 juillet 2018.

YEBAS Armel, journaliste à *La Semaine Africaine*, Brazzaville, 17 octobre 2017.

2. Personnes ayant participé aux entretiens concernant notre deuxième question de recherche

IKONGA Romualde, Brazzaville, le 27 janvier 2019.

LOUKOMBO MASSAMBA Pélagie, Brazzaville, le 22 janvier 2019.

MAHOUNGOU-NGOMA Bernard, Brazzaville, le 20 février 2019.

MALANDA Pascal, Pointe-Noire, le 15 février 2019.

MAYOULOU Jean-Pierre, Brazzaville, le 10 janvier 2019.

NKAYA Julienne, Pöinte-Noire, le 08 février 2019.

OLANDZOBO Joseph, Brazzaville, le 15 janvier 2019.

TCHITEMBO Jean-Claude, Pointe-Noire, le 27 février 2019.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Tableau1: Place de la République du Congo dans le classement annuel de *Reporters Sans Frontières* entre 2013 et 2018 sur la liberté de la presse dans le monde ……...130

Tableau 2: Classement de la République du Congo de 2009 à 2019 dans le rapport annuel « *Doing business* » sur le climat des affaires dans le monde ……132

Tableau 3: Classement de la République du Congo d'après l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de *Transparency International* …….....134

Tableau 4: Récapitulatif des articles publiés sur l'actualité politique congolaise de 1990 à 2016…….....265

Tableau 5: Synthèse des entretiens sur la situation socio-économique des médias privés congolais…….268

Tableau 6: Synthèse des entretiens sur le contenu de l'influence des contraintes socio-culturelles sur l'exercice de la profession journalistique au Congo……270

Tableau 7: Synthèse des entretiens sur les problèmes d'accès aux sources d'information…271

Tableau 8: Synthèse des entretiens sur le cadre juridico-institutionnel et le contenu sur la régulation des médias…….…….272

Tableau 9: Synthèse des entretiens sur le problème de la formation des journalistes.....273

Tableau10: Synthèse des entretiens sur les rapports entre les journalistes et les hommes politiques…….274

Tableau 11: Synthèse des entretiens sur la situation de la liberté de la presse au Congo…...277

Tableau 12: Synthèse des entretiens avec les personnes ressource…….....278

Tableau 13: Synthèse des entretiens avec les lecteurs de la presse écrite congolaise…….282

Tableau 14: Implication des citoyens dans la vie politique nationale…….284

Tableau 15: Appréciation sur la pratique de la gouvernance démocratique au Congo……...284

Tableau 16: Garantie de la bonne gouvernance électorale……..284

Tableau 17: Appréciation de l'impact des médias sur le choix des citoyens en période électorale…….285

Tableau 18: Apport des médias privés dans la sensibilisation des citoyens sur la gestion des affaires publiques ……...285

Tableau 19: Apport des médias privés dans la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et libertés fondamentaux ……286

Tableau 20: Appréciation sur l'impact des médias sur la formation de l'opinion publique en République du Congo …….....286

Tableau 21: Synthèse des attitudes de *La Semaine Africaine* dans le traitement de l'actualité politique nationale entre 1990 et 2016……311

TABLE DES ANNEXES

Annexe1 : Cadre géographique de la République du Congo…….374
Annexe 2: Tableau des titres créés pendant la période coloniale…….....375
Annexe 3: Tableau des titres ayant paru au Congo entre 1960 et 1990…….376
Annexe 4: Tableau des titres créés entre 1990 et 2000……..... 377
Annexe 5: Tableau des titres ayant paru entre 2000 et 2016……..378
Annexe 6: Tableau des médias audiovisuels ayant existé en République du Congo entre 1990 et 2016……379
Annexe 7 : Echantillon de Unes du bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* et de quelques titres de la presse écrite privée congolaise paraissant en 2016……380
Annexe 8 et 9 : Echantillons de l'évolution de la présentation de la page de *La Semaine Africaine*……**.....**381
Annexe 10 : Questionnaire…….383
Annexe 11 : Guide d'entretien……385

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre géographique de la République du Congo

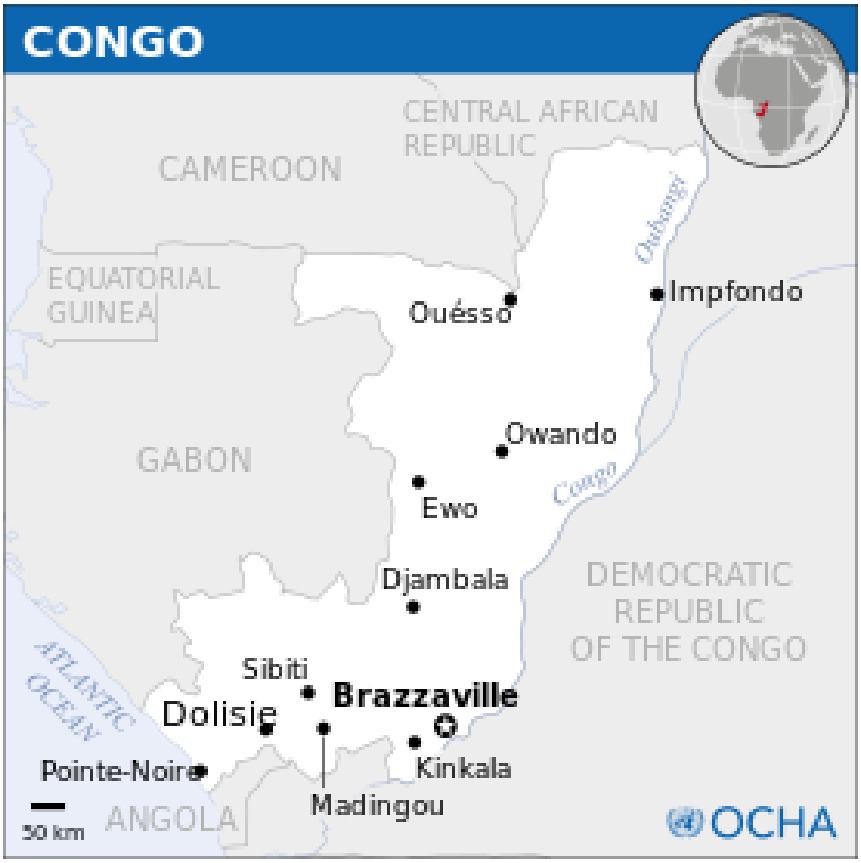

Annexe 2: Tableau des titres créés pendant la période coloniale.

Source : Conseil supérieur de la liberté de la communication(CSLC).

Titre	Année de création	Tirage	Périodicité	Propriétaire
Le Congo Français	1899	Inconnu	Inconnue	Administration coloniale
L'Etoile de l'AEF	1928	Inconnu	Inconnue	Administration coloniale
Le Journal de l'AEF	1932	Inconnu	Inconnue	Administration coloniale
L'AEF	1943	Inconnu	Inconnue	Administration coloniale
AEF Nouvelles	1948	Inconnu	Hebdomadaire	PPC
L'Equateur	1950	Inconnu	Quotidien	Inconnu
Carrefour des Jeunes	1950	Inconnu	3x/ semaine	Inconnu
Liaison	1950	Inconnu	Inconnu	Inconnu
L'Informateur Africain	1950	6000	Inconnue	RDA
France Equateur	1952	Inconnu	Inconnue	
La Semaine de l'AEF	1952	Inconnu	Hebdomadaire	Eglise catholique
L'Islam de l'AEF	1954	2000	Inconnue	Communauté musulmane
Le Progrès	Inconnu	Inconnu	Inconnu	UDDIA
L'Essor	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
France Equateur Avenir	1958	Inconnu	Hebdomadaire	Inconnu

Annexe 3 : Tableau des titres ayant paru au Congo entre 1960 et 1990.

Source : Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (C.S.L.C).

Titre	Année de création	Année cessation	Statut	Périodicité	Tirage
La Semaine Africaine	1952		Privé	Hebdomadaire	7.000
L'Homme nouveau	1960	1962	Public	Hebdomadaire	3.000
Dipanda	1963	1967	Public	Hebdomadaire	Non connu
La Voix Africaine	1963	1964	Privé	Hebdomadaire	Non connu
Ngonga	1963	1964	Privé	Quotidien	Non connu
Mouinda	1963	1964	Privé	Quotidien	Non connu
La Nouvelle Congolaise	1964	Non connue	Privé	Hebdomadaire	Non connu
Le Journal de Brazzaville	1964	Non connue	Privé	Hebdomadaire	Non connu
Etumba	1965	Non connue	Organe du parti au pouvoir	Hebdomadaire	6.000
Basali ba Congo	1966	Non connue	Organe du syndicat des travailleurs	Hebdomadaire	Non connu
La Vie Congolaise	1968	Non connue	Privé	Hebdomadaire	Non connu
Mweti	1977	Non connue	Organe du P.C.T	Quotidien	Non connu
Congo-Magazine	Inconnue	Non connue	Public	Bimensuel	Non connu

Annexe 4 : Tableau des titres créés entre 1990 et 2000.

Source : Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (C.S.L.C).

Titre	Périodicité	Année de création	Statut	Tirage
Le Soleil	Bimensuel	1990	Privé	7.000-9.000
Atlantic	Bimensuel	1991	Privé	Inconnu
Le Pays	Mensuel	1991	Privé	Inconnu
Révelations	Mensuel	1991	Privé	5.000-7.000 puis 1000-1.500
Maintenant	Mensuel	1992	Privé	Inconnu
L'Opposant	Bimensuel	1991	Privé	Inconnu
Le Fanion Développement	Bimensuel	1991	Privé	Inconnu
La Colombe	Bimensuel	1992	Privé	Inconnu
Tam-Tam d'Afrique	Bimensuel	1991	Privé	Inconnu
L'Enjeu	Mensuel	1991	Privé	Inconnu
La Rue Meurt	Hebdomadaire	1991	Privé	5.000-10.000 puis 1.000-1.500
Les Chiens Ecrasés	Bimensuel	1991	Privé	Inconnu
Aujourd'hui	Mensuel	1991	Privé	5.000-10.000
M'Bongui	Mensuel	1991	Privé	Inconnu
Le Choc	Bimensuel	1991	Privé	10.000-15.000
Le Songeur	Mensuel	1991	Privé	Inconnu
Madukutsékélé	Hebdomadaire	1991	Privé	10.000
La Concorde	Bimensuel	1991	Privé	Inconnu
Libertés	Mensuel	1991	Privé	Inconnu
La Foudre	Hebdomadaire	1991	Privé	Inconnu
L'Impartial	Hebdomadaire	1991	Privé	Inconnu
L'Explosion	Bimensuel	1992	Privé	Inconnu
Le Tabou	Mensuel	1992	Privé	Inconnu
Le CongolaisRévolté	Hebdomadaire	1992	Privé	Inconnu
Le Défi	Mensuel	1992	Privé	Inconnu
Synthèse Magazine	Magazine	1992	Privé	Inconnu
L'Etincelle	Bimensuel	1992	Privé	Inconnu
La Ruche	Bimensuel	1992	Privé	Inconnu
LUB'S	Bimensuel	1992	Privé	Inconnu
Le Républicain		1993	Privé	Inconnu
L'Alternative	Bimensuel	1993	Privé	Inconnu
Le Rayon	Hebdomadaire	1995	Privé	Inconnu
Le Gardien	Bimensuel	1995	Privé	Inconnu
Le Temps	Hebdomadaire	1995	Privé	Inconnu
Galaxie	Bimensuel	1995	Privé	Inconnu
Lisanga	Bimensuel	1995	Privé	Inconnu
Le Chemin	Mensuel	1996	Privé	Inconnu
L'Aube	Mensuel	1996	Privé	Inconnu
La Corne Enchantée	Mensuel	1996	Privé	2.500
Mokili Africa	Mensuel	1996	Privé	Inconnu
Le Flambeau	Mensuel	1997	Privé	Inconnu
Les Dépêches de Brazzaville	Quotidien	1999	Privé	10.000

Annexe 5 : Tableau des titres ayant paru entre 2000 et 2016.

Source : Conseil Supérieur de la liberté de la Communication (C.S.L.C).

Titres	Statut	Périodicité	Année de création	Tirage
La Semaine Africaine	Appartenant à l'Eglise Catholique du Congo	Hebdomadaire puis bihebdomadaire	1952	2.000
Les Dépêches de Brazzaville	Privé	Quotidien	1999	10.000
L'Arroseur	Privé	Hebdomadaire	1993	500-1000
Maintenant	Privé	Irrégulier	1992	500-1000
L'Observateur	Privé	Hebdomadaire	1993	500-1000
Panorama	Privé	Irrégulier	1993	500-1000
Le Choc	Privé	Hebdomadaire	1992	500-1000
Le Flambeau	Privé	Irrégulier	1997	500-1000
Le Rayon	Privé	Irrégulier	1995	500-1000
L'Eléphant	Privé	Hebdomadaire	Inconnu	500-1000
L'Eveil de l'Afrique	Privé	Irrégulier	Inconnu	500-1000
La Rue Meurt	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	500-1000
La Nouvelle République	Etat	Hebdomadaire	2002	500-1000
Tam Tam d'Afrique	Privé	Hebdomadaire	1992	500-1000
Le Temps	Privé	Hebdomadaire	1992	500-1000
Les Echos du Congo	Privé	Hebdomadaire	1992	500-1000
La Griffe	Privé	Hebdomadaire	Après1991	Inconnu
L'Autre Vision	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	500-1000
Le Patriote	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	Inconnu
Le Pays	Privé	Hebdomadaire	1993	Inconnu
Le Phare	Privé	Mensuel	1993	Inconnu
Le Coq	Privé	Hebdomadaire	1993	500-1000
Emmanuel	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	Inconnu
Le Troubadour	Privé	Bimensuel	Après 1997	Inconnu
Sel Piment	Privé	Hebdomadaire	Après 1997	Inconnu
Thalassa	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	Inconnu
Le Nouveau Regard	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	Inconnu
Le Nouvel Observateur	Privé	Hebdomadaire	Après 1991	Inconnu
La Gazette du Gise	Privé	Bimensuel	Après 1991	Inconnu

Annexe 6 : Tableau des médias audiovisuels ayant existé en République du Congo entre 1990 et 2016.

Source : Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (C.S.L.C).

Nom du média	**Nature**	**Date de création**	**Lieu d'implantation**
Radio Océan	Radio privée	Fin des années 1990	Pointe-Noire
Canal Océan	Radio privée	2004	Pointe-Noire
DRTV	Télé privée	Après 2000	Brazzaville/Pointe-Noire
DRTV Force One	Télé privée	Après 2000	Brazzaville
DR Number One	Radio privée	Après 2000	Brazzaville
CB Plus	Télé privée	Après 2000	Brazzaville
MN TV	Télé privée	Après 2000	Brazzaville
Ponton FM	Radio privée	2004	Pointe-Noire
Radio Maria	Radio de l'Église catholique/ diocèse de Pointe-Noire	Après 2000	Pointe-Noire
Radio Magnificat	Média de l'Église catholique/ diocèse de Brazzaville	Après 2000	Brazzaville
Radio MUCODEC	Organe de presse de la banque MUCODEC	Après 2000	Brazzaville
Radio-Télé ASLA-OPH	Média de l'Eglise Louzolo-Amour	Après 2000	Pointe-Noire
TOP TV	Télé privée	Après 2000	Brazzaville
MCRTV	Télé privée	Après 2000	Pointe-Noire
TPT	Télé privée	2006	Pointe-Noire
Radio-Télé Rehoboth	Média de l'Église Rehoboth	Après 2000	Brazzaville
FRTDH	Radio et télé privées	Après 1997	Brazzaville
ESTV	Télé privée	Après 2000	Brazzaville
CANAL FM	Radio d'État	2004	Brazzaville
DVS+	Télé et Radio privées	2006	Pointe-Noire
VOX TV	Télé privée	2016	Brazzaville

Annexe 7 : Echantillon de Unes du bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* et de quelques titres de la presse écrite privée congolaise paraissant en 2016.

Annexes 8 et 9 : Évolution de la présentation des Unes de *La Semaine Africaine* de 1993 à 2016.

LA SEMAINE AFRICAINE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE POUR L'AFRIQUE CENTRALE
N° 1978 du jeudi 13 janvier 1994 - 40ème ANNEE - CONGO-BRAZZAVILLE - ABIDJAN - LIBREVILLE

Pour la paix au Congo

M. Denis sassou-Nguesso

Le Président de la République
M. Pascal Lissouba

M. Bernard Kolélas

Lire notre éditorial page 3

ils doivent s'entendre

SOMMAIRE

- Un pays malade de sa communication (P. 5)
- Pour la reprise du trafic du Cfco (P.5)
- Message du Président de République (P.7)
- *Droit et société*
- Violence légitime devoyée et légitime défense (P.8)
- Après la visite *"ad limina apostolorum"* des évêques (P. 9)
- Message de paix de l'Eglise évangélique du Congo (P.9)

L'équipe de La Semaine Africaine vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 1994

BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

64ème année

www.lasemaineafricaine.net

du Vendredi 23 Septembre 2016 - 65e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080

00 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ge du président
le l'Acerac

Samuel Kleda
lle les fidèles
us-région Afrique
rale à la paix

rge Blanchard Oba,
par intérim de l'I.d.c

s est quasiment
. Notre sagesse
e nous demande
e parler»

(P.5)

BUNE LIBRE
go-Brazzaville

it femmes
s, une avancée
nificative

ièle Sassou Nguesso (P.8)

RDC (République Démocratique du Congo)

Le mandat du président Joseph Kabila se terminera-t-il dans le chaos?

(P.3)

RDPS (Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social)

Le grand geste du Président Jean-Marc Thystère-Tchicaya aux sages et dignitaires du Kouilou

(P.14)

Benoît Baty, ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'économie numérique et de la prospective

«L'impact réel de l'économie numérique est la réduction du coût de la production économique nationale... »

(P.6)

Annexe 10: QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la rédaction de la thèse sanctionnant la fin de nos études doctorales à l'université de Lorraine (France), nous menons une enquête sur l'impact des médias privés sur l'opinion publique en faveur de la gouvernance démocratique en République du Congo. Notre activité consiste donc à procéder à une enquête à travers ce questionnaire que nous avons élaboré avec l'ambition de le proposer à un échantillon d'un peu plus de 300 lecteurs potentiels du bihebdomadaire catholique *La Semaine Africaine.* La réponse à ce questionnaire est anonyme et exige une petite demi-heure de concentration.Veuillez, s'il vous plaît, cocher la case correspondante à votre réponse. Merci d'avance pour votre franche collaboration et votre contribution.

1. Identification des participants (facultative)

- Nom(s) et prénom(s) :……..
- Quel est votre âge :……
- Quel est votre statut professionnel :……..
- Dans quelle ville habitez-vous ?.....
- Etes-vous affilié (e) à un parti ou une association politique ?

Oui ☐ Non ☐

- Si oui, lequel ?.....

2. Connaissance des médias

- Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à choisir *La Semaine Africaine* au lieu d'un autre journal?.....
- Quel type d'informations vous intéresse le plus ?.....
- Quel type d'articles préferez-vous ?.....
- Comment faites-vous pour vous procurer le journal?.....

3. Appréciation de la gouvernance démocratique

- Quel type de régime politique préferez-vous ?

Démocratique ☐ Autocratique ☐

- Expliquez les raisons de votre choix :……...
- Etes-vous satisfait(e) de la mise en œuvre ou du fonctionnement de la gouvernance démocratique au Congo ?

Oui ☐ Non ☐

- Pourquoi ?.....
- Etes-vous satisfait de la manière dont les élections sont organisées au Congo ?

Oui ☐ Non ☐

- Pourquoi ?.....

- Etes-vous libre d'exprimer vos opinions ?

Oui ☐ ☐ Non

- Les instances auxquelles le peuple a confié son destin arrivent-elles à satisfaire ses besoins ?

Oui ☐ ☐ Non

Veuillez justifier votre réponse :……

- Les principes de la bonne gouvernance démocratiques sont-ils en adéquation avec les réalités politiques au Congo ?

Oui ☐ ☐ Non

Veuillez justifier votre réponse :…….

4. Appréciation de l'effet des médias sur le public

- La presse écrite,dans son contenu, participe t-elle à l'instauration de la culture de la bonne gouvernance démocratique ?

Oui ☐ ☐ Non

Si oui, comment ?.....

- La presse écrite influence t-elle votre opinion sur les questions liées à la gouvernance démocratique ?

Oui ☐ ☐ Non

- Si oui, comment cela se fait-il?.....

- Les médias influencent-ils vos choix pendant la période électorale ?

Oui ☐ ☐ Non

- Veuillez justifier votre réponse :……...

- La presse écrite privée contribue t-elle à votre sensibilisation sur le respect de vos droits et libertés fondamentales ?

Oui ☐ ☐ Non

- Veuillez justifier votre réponse :……..

- La presse écrite privée contribue t-elle à votre sensibilisation sur la bonne gestion des affaires publiques ?

Oui ☐ ☐ Non

- Si oui, comment alors ?.....

Annexe 11: GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Dans le cadre de la rédaction de ma thèse sur le rôle des médias privés, particulièrement la presse écrite privée, dans le processus de démocratisation en République du Congo, nous allons faire un entretien d'une trentaine de minutes minimum. Je vais donc vous poser, si vous me le permettez, un certain nombre de questions auxquelles vous pouvez choisir de répondre ou non. Notre objectif n'est pas de vous juger dans la mesure où il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Avant de commencer, avez-vous des questions?

1. Informations personnelles du participant

- Est-il possible que vous vous presentiez s'il vous plaît ?

2. Connaissance de l'organe de presse auquel appartient l'enquêté

- Pouvez-vous nous présenter le média/ le journal dans lequel vous évoluez ?
- Quel est votre rôle ou votre statut au sein de cet organe de presse ?
- Depuis quand le journal existe-t-il ?
- À quel modèle de journalisme vous referez-vous ?
- Existe-t-il une charte ou une ligne éditoriale dans votre organe de presse ? Si oui, laquelle ?
- Avez-vous une cible principale pour votre journal/ média ?
- À combien d'exemplaires est tiré votre journal aujourd'hui?
- Quel rang occupez-vous au plan national quant au tirage d'exemplaires ?
- Votre organe de presse possède-t-il un site internet ? Si oui, depuis quand?
- Quelles en étaient les principales motivations ?
- Les articles sont-ils les mêmes que ceux du journal papier ?

3. Conditions d'exercice du métier de journaliste en République du Congo

- Comment devient-on journaliste au Congo ?
- Pouvez-nous parler de votre parcours professionnel et nous dire comment êtes-vous arrivé dans l'organe de presse pour lequel vous travaillez aujourd'hui ?
- Quels sont les critères de recrutement d'un journaliste ?
- Dans quelles conditions s'exerce le métier de journaliste au Congo ?
- Comment percevez-vous votre rôle de journaliste dans un pays comme le Congo qui est engagé dans un processus de démocratisation continu depuis le début des années 1990 ?
- Peut-on parler d'un journalisme professionnel au Congo ?
- Quelles sont, selon vous, les qualités qu'il faut avoir pour être un bon journaliste ?
- Quelles sont les règles que doit respecter le journaliste dans l'exercice de son métier ?

4. Situation de la liberté de la presse en République du Congo

- Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la presse congolaise?
- Peut-on parler aujourd'hui d'une presse véritablement libre en République du Congo ?
- On dit souvent que les journaux congolais sont liés à des partis politiques, qu'en pensez-vous ? En est-il le cas pour votre journal ?
- Avez-vous des relations personnelles avec la sphère politique (relations amicales avec vos sources) ? Et si c'est le cas, comment les gerez-vous lorsque vous écrivez ?
- Etes-vous confronté à certaines difficultés dans l'exercice de votre métier de journaliste ? Si oui, pouvez-vous nous en parler ?

5. Situation financière de la presse privée congolaise

- Pouvez-vous nous parler brièvement de la situation financière de votre organe de presse ?
- Comment financez-vous le fonctionnement de votre organe de presse ?
- Pensez-vous que le contexte économique exerce une influence sur l'exercice du métier de journaliste, de la liberté de la presse, sur la qualité de l'information ? Si oui, pouvez-vous nous dire comment cela se fait-il ?

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS……..2
RÉSUMÉ……4
ABSTRACT……5
TABLE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS……6
INTRODUCTION……..9
PREMIERE PARTIE: APPROCHES CONCEPTUELLE, THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE……..20
CHAPITRE I: APPROCHES CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE……..20
1.1. Démocratie……..21
1.1.1. Gouvernance démocratique……..24
1.1.2. Liberté de la presse……26
1.1.2.1. Médias……33
1.1.2.2. Médias et démocratie……35
1.1.3. Opinion publique……..39
1.1.4. Actualité……42
1.1.5. Espace public……45
1.1.6. Fonction d'agenda……..50
CHAPITRE II: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE……...53
1.1. Démarche et outils de collecte de données……57
1.1.1. Les entretiens……58
1.1.2. Le questionnaire ……59
1.1.3. L'analyse de contenu……60
1.1.3.1. Grille d'analyse de contenu……65
1.2. Choix du corpus……67
1.3. Positionnement épistémologique……..69
1.3.1. L'approche positiviste……70
1.3.2. L'approche constructiviste……71
1.3.3. Un positionnement constructiviste……73
1.4. Les difficultés rencontrées……74
1.5. Les questions éthiques……75

DEUXIÈME PARTIE : MÉDIAS ET PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION EN RÉPUBLIQUE DU CONGO……77
CHAPITRE I: ÉVOLUTION SOCIOPOLITIQUE DU CONGO DE LA PÉRIODE COLONIALE À NOS JOURS……77
1.1. Présentation géographique de la République du Congo……...78
1.2. Aperçu sur l'évolution sociopolitique de la République du Congo……...79
1.2.1. De la période pré-coloniale à la proclamation de l'indépendance……..80
1.2.2. Naissance et fondations de la République du Congo de 1960 à 1992……81
1.2.2.1. La première expérience du pluralisme politique au Congo(1960-1963)…….82
1.2.2.2. De la période des régimes sans contre-pouvoir à la période d'ouverture démocratique (1963-1991)…….. 83
1.2.2.3. La Conférence nationale souveraine et la période de transition(1991-1992)……..84
1.2.2.4. La deuxième expérience du pluralisme politique sous fond de tensions politiques et de réccurents conflits armés(1992-2016)……..87
CHAPITRE II: ÉVOLUTION DU PAYSAGE MÉDIATIQUE CONGOLAIS……90
1.1. La presse pendant la période des colons : apport des colons européens et des missionnaires catholiques et protestants…….....90
1.2. La naissance de la presse autochtone sous l'administration coloniale…….....94
1.3. La situation de la presse congolaise de l'accession à l'indépendance jusqu'à la fin du système monopartite (1960-1990) : du pluralisme de l'information à une presse de propagande…….....98
1.4. Le premier "printemps" de la presse congolaise dans l'euphorie de la liberté de ton retrouvée (1990-1997)…….102
1.5. Le deuxième "printemps" de la presse congolaise dans un contexte contraignant……..105
1.6. Les principaux traits caractéristiques de la presse écrite congolaise……...106
1.6.1. L'audiovisuel congolais: un secteur délibéremment vérouillé…….…112
1.6.2. L'appropriation tardive et insuffisante du numérique par les médias congolais……..114
CHAPITRE III: LA SEMAINE AFRICAINE DE BRAZZAVILLE: UN JOURNAL POUR LA LIBERTÉ ET LA DÉMOCRATIE……..120
1.1. Naissance du journal La Semaine Africaine……120
1.2. La Semaine Africaine: de la période du monopartisme à l'avènement du multipartisme et de la démocratie en République du Congo……124
1.3. Le format éditorial du bihebdomadaire La Semaine Africaine……127

CHAPITRE IV : LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN REPUBLIQUE DU CONGO……129
1.1. Facteurs environnementaux impactant l'exercice du métier de journaliste en République du Congo……..130
1.1.1. Un environnement socio-économique malsain.....131
1.1.1.1. La précarité de la situation financière de la presse écrite privée congolaise……135
1.1.2. La gestion autonome du bihebdomadaire *La Semaine Africaine*….....139
1.2. Un environnement socio-culturel très contraignant……142
1.3. Les difficultés d'accès aux sources d'information……..……142
1.4. Un environnement juridique et institutionnel repressif……144
1.4.1. Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) : l'architecture juridique et institutionnelle……147
1.4.1.1. Les missions du Conseil Supérieur de la liberté de Communication……149
1.4.1.2. Les limites du Conseil Supérieur de la liberté de Communication……151
1.4.2. L'Observatoire Congolais des Médias (OCM): organe d'autorégulation des médias..153
1.5. Une carence dans la formation des professionnels des médias……155
1.6. Un environnement sociopolitique défavorable……....156
CHAPITRE V: PRÉSENTATION DU CORPUS…….163
1.1. Présentation analytique des éditoriaux et des Unes de La Semaine Africaine……163
1.1.1. L'engagement de La Semaine Africaine dans la lutte pour l'ouverture politique et la consolidation du processus de démocratisation en République du Congo…….168
1.1.1.1. Les éditoriaux…….169
1.1.1.2. Les Unes…….189
1.1.2. L'engagement de La Semaine Africaine dans la réussite du processus électoral en République du Congo……..205
1.1.2.1. Les éditoriaux…….206
1.1.2.2. Les Unes…….224
1.1.3. L'engagement de La Semaine Africaine dans la résolution pacifique des crises sociopolitiques et armées en République du Congo……...235
1.1.3.1. Les éditoriaux…….236
1.1.3.2. Les Unes…….241
1.1.4. L'engagement de La Semaine Africaine dans la recherche et la consolidation de la paix en République du Congo…….250

1.1.4.1. Les éditoriaux……250
1.1.4.2. Les Unes……262
1.2. Les entretiens……...267
1.2.1. Entretiens avec les professionnels des médias……267
1.2.2. Entretiens avec les personnes ressource……...277
1.2.3. Entretiens avec les lecteurs de la presse écrite congolaise……...281
1.3. Questionnaire aux lecteurs de la presse écrite congolaise……..283
TROISIÈME PARTIE: PROCESSUS DÉMOCRATIQUE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE CONGOLAISE: LE CAS DE LA SEMAINE AFRICAINE……287
CHAPITRE I: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OBTENUS……...287
1.1. Présentation analytique des résultats de l'analyse de contenu des Unes et des éditoriaux de La Semaine Africaine……287
1.1.1. L'attitude de dénonciation et d'interpellation……...287
1.1.2. L'attitude de suggestion et d'orientation……..297
1.1.3. L'attitude de soutien……302
1.1.4. L'attitude d'intermédiation……...306
1.2. Résultats obtenus à travers notre questionnaire……...312
1.3. Résultats obtenus à travers l'analyse de contenu de nos entretiens……314
1.3.1. Résultats obtenus à travers l'analyse de contenu des entretiens ave les professionnels des médias et les personnes ressources…….....314
1.3.2. Résultats obtenus à travers l'analyse de contenu des entretiens avec les lecteurs de la presse écrite congolaise……...322
CHAPITRE II: ANALYSE DES RÉSULTATS OBTENUS……324
2.1. L'éditorial : la défense de 3 grands principe de la démocratie……...328
2.1.1. La gouvernance électorale……329
2.1.2. Le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs comme fondement de la bonne gestion des affaires publiques…….....330
2.1.3. Le principe du respect et de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales……332
2.2. L'enquête par questionnaire : 3 figures de lecteur-électeur……335
CHAPITRE III: SYNTHESE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE……343
CONCLUSION GÉNÉRALE……...347
BIBLIOGRAPHIE……357
SOURCES (CORPUS)……..366

TABLE DES ILLUSTRATIONS……..371
TABLE DES ANNEXES……..373
ANNEXES…….374
TABLE DES MATIERES……..385